GUILLAUME DE GREEF
Président de l'Institut des Hautes Études de Belgique

L'ÉCONOMIE SOCIALE

d'après la méthode historique et au point de vue sociologique

---

THEORIE ET APPLICATIONS



BRUXELLES

OFFICE DE PUBLICITÉ
Anc. Etabliss. J, LEBÈGUE et Cie, Editeurs
(Société Coopérative)
36, RUE NEUVE, 36

IMPRIMERIE MÉDICALE
ET SCIENTIFIQUE
(Soc. An.)
34: RUE BOTANIQUE, 34

1921

L'ÉCONOMIE SOCIALE

D'APRÈS LA MÉTHODE HISTORIQUE ET AU POINT DE VUE SOCIOLOGIQUE

AUTRES OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

L'ouvrière dentellière, 2e édition 1886	0.50
Abrégé de psychologie, 1881	3.00
Le Budget et l'Impôt 1883.	1.00
Les Impôts de consommation, 1884	0.50
Le Rachat des charbonnages, 1886	1.00
Introduction à la sociologie 2 vol., 2e édition avec préface. 1911.	10.00
Les Coopératives de production, 1889	0.50
Sociologie générale élémentaire, 1895	3.00
L'évolution des croyances et des doctrines politiques, 1895. . .	4.00
Le Collectivisme. Lettres à l' « Indépendance Belge », 1895. . .	1.50
Regime parlementare et Regime rappresentativo, 1896	1.00
Sparte et Athènes, 1896	0.50
Le Crédit commercial (avec 14 diagrammes), 1899.	10.00
Essais sur la Monnaie, le Crédit, les Banques et le Change (neuf fascicules parus de 1896 à 1911)	9.00
Problèmes de philosophie positive, 1900	3.00
Le Transformisme social, 2e édition 1901	7.50
Les lois sociologiques, 4e édition, 1903	2.50
La Sociologie économique, 1904	3.75
Elie et Elisée Reclus, 1905 et 1906	1.50
L'Economie publique et la science des finances, 2 vol., 2e édition 1912, ...	9,00
Sociologie: Structure générale des sociétés, 3 vol., 1908. . . . Tome Ier: La loi de limitation. Tome II: Théorie des frontières. Tome III: Théorie des classes.	15.00
Sociologie concrète et sociologie abstraite. Moscou, 1911 (en russe). augmentée. 1920.	
Précis de sociologie, 1909.	6.00
Discours au Congrès international de la Libre-Pensée à Lisbonne 1913	0,25
Discours philosophiques d'H. Denis avec Préface de 50 pages. 1919	9.00
La Constituante et le Régime représentatif, 2e édition, revue et augmentée.	

GUILLAUME DE GREEF
Président de l'Institut des Hautes Études de Belgique

L'ÉCONOMIE SOCIALE

d'après la méthode historique et au point de vue sociologique

---

THEORIE ET APPLICATIONS



BRUXELLES

OFFICE DE PUBLICITÉ
Anc. Etabliss. J. LEBÈGUE et Cie, Editeurs
(Société Coopérative)
36, RUE NEUVE, 36

IMPRIMERIE MÉDICALE
ET SCIENTIFIQUE
(Soc. An.)
34: RUE BOTANIQUE, 34

1921

PRÉFACE

*Le présent Traité d'Economie sociale est le résultat d'un quart de siècle d'enseignement universitaire et de recherches continues. Il embrasse les principaux problèmes relatifs à la circulation des utilités y compris celle des hommes lesquels n'en sont pas un élément négligeable, loin de là, comme dans tout le surplus de l'activité économique; les hommes interviennent dans l'Economie avec toutes les forces physiologiques, psychiques et sociales dont ils sont capables en vertu non seulement de leur constitution organique et individuelle mais de leur existence constante sous forme de sociétés plus ou moins simples ou compliquées et plus ou moins étendues. Le mythe de l'*homo œconomicus abstrait et isolé *n'apparaîtra donc pas dans cet ouvrage, de même nous n'aurons pas recours à la légende d'un Robinson livré à ses seuls efforts, car Robinson lui-même avait vécu en société et ses connaissances ainsi que ses sentiments étaient les résultats de sa vie sociale antérieure par où il se rattachait non seulement à ses contemporains et à ses ancêtres mais à tous les produits des matériaux façonnés ainsi que des outils qui garnissaient son navire et qu'il utilisa dans la mesure du possible.*

J'ai exposé dans ma Sociologie économique (Paris, Alcan), *que la science économique qui, à mon sens, est la plus simple de toutes les sciences sociales et leur sert de fondement, se rattache elle-même directement aux sciences dites organiques et par ces dernières à la série entière des sciences dites inorganiques et qu'en réalité toutes les sciences sont naturelles; la vie sociale en effet*

n'est qu'une forme plus spéciale de la vie en général laquelle constitue le domaine propre de la biologie de même que celle-ci est une combinaison supérieure des propriétés que présentent les matières inorganiques, matières dont les éléments les plus généraux peuvent se ramener à l'étendue et au nombre qui forment le domaine des mathématiques.

En somme, la Science est une comme la Nature et ses méthodes, sous des noms divers, le sont également; intuition, observation indirecte. expérimentation, comparaison, procédés déductifs, inductions et finalement la méthode historique dont l'emploi se développa avec les progrès des sciences sociales, ne sont que les instruments spécialement appropriés à chaque science suivant la grandeur, la petitesse, l'étendue et la complexité des phénomènes à considérer. Comme la nature, comme la science, la méthode est une. La preuve en est que les sciences sociales utilisent tous les procédés des sciences antécédentes de même que ces dernières s'éclairent de mieux en mieux par l'application de la méthode historique.

Dans le présent ouvrage, je fais un large usage de la methode historique et je m'efforce de montrer que l'évolution des faits et des idées économiques constitue une évolution naturelle. C'est celle-ci qui, en nous permettant de constater le sens et la direction des théories et des institutions économiques, nous montre comment nous devons et pouvons prévoir les adaptations nécessaires auxquelles nous devons nous plier afin que l'évolution soit régulière et pacifique.

En second lieu, en théorie et dans les applications de celle-ci, notre conception de l'Economie est sociologique. Nous entendons par là que tous les phénomènes sociaux, et dès lors aussi les phénomènes économiques, ne peuvent être complètement élucidés et interprétés que si on les met en rapport avec ceux qui forment le champ d'études théoriques et pratiques non seulement des autres sciences sociales, telles que la psychologie collective, l'art, la morale, le droit et la politique, mais de toutes les sciences

organiques et inorganiques auxquels l'Economique se rattache directement ou indirectement.

La vie économique se présente à nous comme un aspect spécial de la vie en général et celle-ci comme un aspect spécial de l'ordre et du mouvement cosmiques. De même dans la structure et dans la vie sociale, l'art, la psychologie collective, la morale, le droit, la politique sont les formes et les manifestations de plus en plus spéciales et complexes de l'existence et du fonctionnement d'êtres vivant en société et dont les conditions de conservation, de développement et de progrès sont principalement déterminées par leurs rapports économiques.

A. Comte, dans son Cours de philosophie positive, *avait formellement dénié tout caractère scientifique à l'Economie telle qu'elle se présentait de son temps et avec la prétention de constituer une science* absolument *indépendante de toutes les autres. Cependant déjà, avec l'école historique, les lois économiques avaient cessé d'être considérées comme absolues et l'on peut dire que cette école elle-même fut le produit en quelque sorte spontané et naturel de la doctrine de John Rae aux Etats-Unis (1834) et de Fr. List en Allemagne (1841) qui tous deux en se basant sur l'histoire montrèrent, en se détachant d'A. Smith, de Ricardo et surtout de J.-B. Say, que l'individualisme abstrait et cosmopolite de ceux-ci ne correspondait pas à la réalité, qu'il y a des groupes entre l'individu et l'humanité : les nations. Celles-ci comme telles sont aussi des forces productives et consommatrices. Leurs conditions d'existence ne sont pas identiques; elles n'ont pas de droit économique commun; elles doivent se protéger autant et aussi longtemps qu'il est nécessaire, sinon les faibles sont asservis aux forts. L'école concluait au libre échange à l'intérieur de chaque Economie nationale et au protectionnisme à l'égard de l'extérieur. Mais, à l'intérieur de chaque nation n'y a-t-il pas aussi des groupes et des classes? Le socialisme devait bientôt faire siennes les conséquences de la doctine de même qu'il s'était saisi des armes lui fournies par la théorie Ricardienne.*

Dans tous les cas, grâce même à ces divergences et à ces tendances à l'élimination de tout absolu, la méthode historique se développa et, en se fortifiant, arriva à s'imposer de plus en plus d'un côté aux continuateurs de l'ancienne économie classique, de l'autre aux divers théoriciens socialistes. L'unité des méthodes favorisa le progrès scientifique; aussi bien dans les institutions que dans les idées, les mouvements sociaux manifestèrent tout au moins un certain parallélisme et certains rapports communs atténuèrent les anciens et irréductibles antagonismes.

De même, le point de vue sociologique auquel nous nous plaçons concourt avec l'emploi de la méthode historique à la reconciliation des sciences économiques et sociales entre elles et à leur unification. Ainsi il est donné satisfaction à la juste critique d'A. Comte et aussi à la prévision de St. Jevons qui dès la première édition, en 1871, de sa Théorie de l'Economie politique *annonçait que la science économique à raison même de l'intense division du travail qui lui était nécessairement imposée laissait prévoir que toutes ces divisions doivent arriver à être subordonnées à certains principes généraux formant l'objet des recherches de la* « Sociologie économique ».

En somme, une réforme économique avantageuse considérée en elle-même, peut, au point de vue sociologique, être rejetée ou différée dans son application pour des raisons d'ordre familial relatives à la reproduction de l'espèce, ou pour des motifs de nature esthétique, ou psycho-collective, morale, juridique ou politique. Pour les sociétés comme chez les individus les facteurs des décisions n'ont pas une valeur intrinsèque, leur poids sur la décision privée et collective varie suivant une foule de combinaisons possibles et de circonstances variables. Cela n'est pas en contradiction avec la loi d'après laquelle tous les autres mobiles sociaux sont subordonnés en général au mobile économique mais que le fait économique est un alliage dans la valeur et l'estimation duquel entrent nécessairement tous les autres éléments sociaux. Ici donc encore de nouveau, de même que dans la théorie de la

valeur d'échange et dans celle de la valeur comparée des sociétés, le mètre est composite, formé d'éléments différents mais unis à chaque moment par combinaison réciproque au cours de l'évolution totale du phénomène social intégral dont l'équilibre est toujours un équilibre mobile parce que organique, vivant et social.

Les statistiques contenues dans le présent ouvrage s'arrêtent généralement aux années 1910-1913. Nous ne sommes pas encore suffisamment documentés pour la période postérieure; cependant, la situation présente prouve que les solutions préconisées par moi avant la guerre s'imposent avec une force supérieure dans les circonstances actuelles; la guerre et ses suites n'ont fait qu'amplifier les crises qui, sous le régime existant étaient devenues l'état normal des sociétés où, d'une façon cyclique, les périodes de dépression succédaient à des périodes d'inflation et où un état pathologique semblait être l'état normal de la vie sociale. La crise prouve la nécessité des réformes préconisées dans le présent ouvrage entièrement rédigé avant la guerre; la crise confirme également la justesse et la justice des théories économiques y développées à propos de la circulation en général et des organes ou institutions spéciales qui concourent par leur agencement au service d'ensemble de tout le système économique.

Toutes mes théories ainsi que leurs applications au transport, à la monnaie, au crédit, aux banques, au commerce national et international, au change, aux crises et à la colonisation par cela même qu'elles correspondent au développement historique des sociétés et que leurs conclusions sont sociologiques, sont de la plus évidente actualité pratique. La guerre avec toutes ses misères et ses ruines n'a fait que grossir les vices du régime capitaliste et anarchique qui s'était maintenu et développé jusqu'à 1914; maintenant le formidable abcès qui murissait depuis si longtemps a crevé; le mal est devenu enfin visible pour tous; il a éclaté au grand jour. Pour y porter remède il ne suffit pas de recourir à des combinaisons politiques plus ou moins habiles ni d'émettre des formules sentimentales. Il convient de donner à notre vie inter-

nationale et mondiale une structure économique appropriée qui seule peut servir de base à notre organisation morale et politique Il nous faut surtout et avant tout créer l'ordre économique nouveau qu'impose nécessairement notre existence déjà en fait internationale, solidaire et commune; il nous faut en un mot créer tout d'abord toutes les institutions économiques relatives à la circulation d'un superorganisme social dont le système est devenu mondial; sans la fondation préalable des institutions destinées à assurer cette circulation mondiale, l'équilibre entre la production et la consommation est lui-même irréalisable, car production et consommation ne sont eux-mêmes que les aspects successifs de cette circulation dont elles sont les phases et dans laquelle elles sont englobées comme dans un cercle sans commencement ni fin mais que l'évolution historique nous montre toujours grandissant. Le reste viendra par surcroit : nos arts, notre psychologie collective, notre morale, notre droit, notre politique, c'est-à-dire l'action de notre volonté collective devenue consciente se conformeront de mieux en mieux à la structure économique que, par des institutions appropriées, nous serons parvenus à créer pour réaliser la paix dans le monde.

G. DE GREEF.

10 décembre 1919.

ERRATA

Une omission dans la mise en pages nous a obligé à intercaler, entre les pages 96 à 128 toute une partie de texte, qui porte les folios 97 à 172. Le folio 129 qui se présente la deuxième fois doit porter le folio 173 ; le lecteur voudra bien rétablir la pagination en partant de ce dernier chiffre.

L'Editeur.

L'ÉCONOMIE SOCIALE

d'après la méthode historique et au point de vue sociologique

(THEORIE ET APPLICATIONS)

PREMIERE PARTIE

La Circulation en général
Le Transport, la Monnaie, le Crédit et les Banques

I

La Circulation en général

Ce traité a pour objet l'étude de la structure et du fonctionnement de cette partie de l'appareil circulatoire du système économique des sociétés qui est relative à la distribution des richesses. La répartition des richesses est une partie spéciale de leur distribution.

Dans la science économique, comme dans toutes les autres sciences, c'est par analyse et par abstraction qu'on classifie les diverses divisions de l'objet. Dans la réalité, les phénomènes sont combinés : « Le fabricant, dit M. Levasseur, en créant un produit, en consomme plusieurs autres; il répartit la richesse produite entre ses coopérateurs, et il fait en même temps circuler la richesse par ses achats et par ses ventes. » Nous sommes tous intermédiaires les uns des autres.

J'ai exposé, dans mes leçons d'Introduction et aussi dans la *Sociologie économique*, comment et pourquoi la circulation doit être considérée comme le phénomène le plus simple et le plus général, par conséquent comme le phénomène fondamental de l'Economie sociale.

Tout phénomène économique de distribution et de répartition, de consommation et de production implique des mouvements, des déplacements, des combinaisons ou transformations des deux fac-

teurs sociaux, hommes et choses. Nous nous proposons ici d'étudier les phénomènes circulatoires, abstraction faite provisoirement des autres phénomènes économiques relatifs à la consommation et à la production.

Aucun organisme ne va sans une circulation continue du dehors au dedans, du dedans au dehors et sans une certaine circulation interne.

H. Spencer a défini la vie en général : « une correspondance avec le milieu »; cette définition s'applique aussi à la vie sociale, notamment économique, dont le milieu également est à la fois interne et externe; elle s'applique donc à la vie nutritive des sociétés.

Une circulation économique quelconque est la condition fondamentale, la plus simple et la plus générale des sociétés, de même qu'une circulation quelconque est la plus simple et la plus générale de la vie organique même psychique. Ainsi à la base même des phénomènes économiques, lesquels sont eux-mêmes à la base de tous les autres phénomènes sociaux, nous trouvons le mouvement.

La cueillette, la chasse, la pêche, c'est-à-dire l'utilisation directe des produits de la nature, sont les premiers stades de la vie économique des sociétés rudimentaires. Ces formes économiques sont caractérisées par de simples déplacements ou mouvements des individus (cellules sociales) et des utilités fournies par la nature. Ces utilités sont simplement enlevées à leur milieu originaire, pour être assimilées par les divers membres du groupe social. C'est la première et la plus simple des combinaisons économiques. Consommation et production immédiates et directes y sont encore impliquées dans un simple acte de déplacement.

Plus ces mouvements sont simples, plus la structure et la vie des sociétés, spécialement leur structure et leur vie économiques, sont également simples.

En dernière analyse, tout travail, de même que la vie, se réduit à des mouvements plus ou moins composés et combinés.

A des stades sociaux beaucoup plus élevés et plus complexes, par exemple en Angleterre au XIX[e] siècle, rappelons que la transformation de l'industrie a eu pour facteur déterminant le plus général, comme l'écrit Schulze Gavernitz dans *La grande Industrie du Coton*, pp. 39-45, « l'entrée de l'industrie du coton

sur le marché universel » et cette entrée dans la circulation mondiale fut elle-même favorisée par l'absence des entraves commerciales qui, tant pour la production que pour les importations et les exportations vinculaient encore les autres industries anglaises, par exemple celle de la laine.

La consommation et la production doivent être envisagées comme les deux pôles d'un phénomène plus général et commun à chacune d'elles : un mouvement, un déplacement, une circulation. La circulation, comprenant ses deux branches spéciales, la distribution et la répartition, représenterait donc le cycle général dont la consommation et la production doivent être considérées comme les phases successives, sans que cependant, ainsi qu'il résulte de l'assimilation de leur processus à un mouvement cyclique, on puisse attribuer une antériorité absolue ni à l'une ni à l'autre,si ce n'est au point de vue de leur complexité relative.

Il n'y a pas, en effet, en économie sociale pas plus qu'ailleurs, de cause première, il y a seulement des causes plus ou moins générales et constantes.

L'échange est seulement une forme particulière de la circulation et de la distribution des utilités économiques. Une société peut ignorer et ne pas pratiquer l'échange, mais elle ne saurait exister ni se concevoir sans une circulation, une distribution et une répartition des richesses. Tel est le cas des sociétés communistes petites ou grandes, telles qu'il en a existé. Telle fut, par exemple, l'organisation de l'ancien Empire du Pérou avant sa conquête par les Espagnols. (Lire cette organisation communiste bien qu'autoritaire dans *L'Evolution des Croyances et des Doctrines politiques.*)

Là pas d'échanges, pas même en nature, la loi de l'offre et de la demande y était inconnue, car il n'y avait ni offre ni demande, ni boutiques, ni marchés; c'était le pouvoir royal qui était lui-même l'organe de la distribution et de la répartition des matières premières dont il réglait également la consommation et la transformation ou reproduction; la circulation était donc organisée sans échange. De même dans les sociétés communistes postérieures ou futures l'échange a été ou pourrait être et a été aboli, mais non la circulation des hommes et des utilités.

Les formes de la consommation et plus encore celles de la production sont donc surtout déterminées par celles plus générales de la circulation.

Consommation et production sont des phénomènes économiques beaucoup plus spéciaux et plus complexes que la circulation ; ceci explique pourquoi, contrairement à la pratique usuelle des Traités d'économie, nous commençons notre Cours par l'étude du phénomène circulatoire.

Nous classons donc nettement l'échange parmi la classe des phénomènes circulatoires ; l'échange est un phénomène intermédiaire entre la production et la consommation ; il en est le lien commun ; il en est du reste de même du commerce interne et du commerce international.

C'est précisément à raison de son caractère intermédiaire que l'échange manifeste une grande facilité à se présenter historiquement sous des formes concrètes mixtes par où il se rattache à la fois à la consommation et à la production. Ainsi les foires et les marchés, d'abord intermittents et périodiques, se transforment en établissements fixes, maisons de commerce privées, magasins, boutiques qui sont des organes de circulation mais peuvent être considérés en partie comme des organes de consommation ; le boutiquier est à la fois un fonctionnaire préposé à la consommation et un intermédiaire entre cette dernière et la production, donc un intermédiaire des échanges.

A leur tour des commerçants particuliers peuvent par exemple se transformer en coopératives de consommation ; celles-ci également seront des intermédiaires pour les échanges, mais en même temps, comme leur nom l'indique, des organes de consommation ; même les boulangeries coopératives, par exemple, seront des institutions d'échange, de consommation et, en outre, de production.

Tout cela n'empêche pas de devoir et de pouvoir considérer l'échange et la circulation en général, dont l'échange n'est qu'une forme historique et spéciale, abstraction faite des formes mixtes et composites où circulation et échange se concrétisent en se mélangeant avec la consommation et la production. Nous pouvons et devons étudier les phénomènes circulatoires, abstraction faite de ces formes.

Toutefois, cette méthode d'étude ne doit jamais nous faire négliger le point de vue sociologique, point de vue d'après lequel non seulement les diverses parties de l'Economie sociale mais également les diverses parties de la Science sociale toute entière sont étroitement reliées entre elles.

La Circulation

La fonction économique de circulation a pour objet:

1° Le transport et la distribution des utilités économiques, hommes et choses;

2° La transmission des offres et des demandes d'utilités;

3° L'échange des utilités réelles aussi bien que des signes fiduciaires qui peuvent servir d'intermédiaires à ces transmissions;

4° Les modes de circulation de ces valeurs ou de ces signes fiduciaires.

II

Du transport des utilités et des hommes considérés comme utilités

La forme la plus primitive et la plus simple est naturellement le colportage, c'est-à-dire le transport par l'homme même, producteur ou consommateur, par ou le long des voies naturelles. Cette forme paraît avoir existé chez les populations préhistoriques ; le mode le plus rudimentaire est sans doute celui du consommateur isolé ou de groupes de consommateurs allant se fournir dans les endroits favorables des utilités dont ils ont besoin; plus tard, le mode déjà plus complexe est celui du consommateur ou de groupes déjà devenus en partie producteurs et allant offrir à d'autres groupes les produits de leur industrie, par exemple les silex taillés, les peaux de bêtes, les aiguilles faites d'arêtes de poissons ou d'os; les cordons faits des boyaux, de la peau, etc.

Cette forme de circulation qui a été logtemps dominante et qui fut très étendue, c'est le colportage. Le colportage consiste dans le transport par les consommateurs eux-mêmes des utilités dont ils se fournissent à une certaine distance de leur propre habitation, ou bien dans le transport par les producteurs eux-mêmes de ces utilités dans les endroits distants de leur habitat, utilités dont des consommateurs ou groupes de consommateurs peuvent avoir besoin. Cela suppose donc un stade déjà en partie plus élevé que celui où la vie économique se réduit à la chasse, à la pêche et à la cueillette des fruits naturels.

On comprend comment, entre les deux, la transition a dû se faire. Les découvertes préhistoriques nous montrent l'existence

d'importants ateliers industriels dans la plus grande partie de l'Europe, le long des cours d'eau du Sud de l'Europe jusqu'en Russie.

Même le colporteur put, à un certain moment de l'évolution, devenir distinct du consommateur et du producteur proprement dits, bien qu'étant lui aussi consommateur et également en réalité producteur, puisqu'en déplaçant le produit de son milieu primitif pour le situer dans un milieu nouveau, il crée lui aussi une combinaison nouvelle.

Quelle que soit la forme du colportage, les colporteurs forment insensiblement le sentier, le chemin, la route le long des voies naturelles les plus avantageuses.

La forme la plus primitive fut le producteur allant offrir le produit de son travail ou le consommateur allant chercher ce dont il a besoin, ou l'un et l'autre faisant la double opération à la fois, comme le font nos paysans les jours de marché.

Le caractère dominant de cette forme c'est l'absence de différenciation. Les producteurs-consommateurs sont en même temps les transporteurs des utilités, les véhicules et les créateurs des voies de communication pour autant que celles-ci sont artificielles. Un second caractère important c'est que dans cette forme de distribution de la richesse par colportage, la proportion du poids mort relativement à l'effet utile est considérable. L'homme peut porter environ l'équivalent de son propre poids. Dans le colportage l'effet utile n'est donc que de la moitié du poids total déplacé.

Le progrès de la civilisation, au point de vue exclusif des moyens de transport, consistera donc dans la possibilité croissante de déplacer la charge utile la plus grande avec un véhicule du poids mort de plus en plus faible, avec le moindre effort, avec la moindre dépense.

La nature de la voie et celle du véhicule doivent donc entrer en ligne de compte, c'est le poids mort. Dans le colportage à dos d'homme, la voie et le véhicule considérés comme moyen de transport forment ensemble le poids mort, la résistance à vaincre par l'effort pour le déplacement de la marchandise ; la voie et le véhicule poids mort sont égaux à l'effet utile.

Si la marchandise ainsi transportée à cinq lieues de distance, par exemple, est l'effet utile de l'effort de travail d'un producteur pendant douze heures, et si le transport de cette utilité à cinq

lieus de distance exige également un travail d'une durée de douze heures, le colporteur, en supposant qu'il agisse comme intermédiaire autonome ayant acheté lui-même la marchandise qu'il transporte, doit normalement, pour être remboursé en autres marchandises par le consommateur auquel il livre les siennes, recevoir en marchandises une valeur équivalente : 1° à celle des marchandises dont il s'est fourni pour les déplacer et dont la production représente douze heures de travail; 2° à celle de son propre travail de douze heures pour leur conservation et leur transport à l'endroit nécessaire. Dans une société où la valeur d'échange serait la durée normale de travail incorporé dans l'utilité, le colporteur aurait droit à l'équivalent de l'effet utile provenant de deux fois 12 heures de travail. Nous verrons dans la suite que d'autres facteurs, naturels ou sociaux modifient ce rapport d'équivalence tantôt au détriment soit du transporteur, soit du producteur, soit du consommateur, suivant les conjonctures sociales. Réservons la théorie de la valeur d'échange. Ne nous occupons ici que du transport en tant que transport afin d'en dégager la loi économique à ce seul point de vue.

Le transport d'un fardeau sur une voiture sur le sol naturel (sans roues, avec roues, avec essieux, etc.) exigera un effort égal au quart ou au cinquième du poids total mis en mouvement.

Sur une bonne route empierrée, ce rapport n'est plus que de 0,080 à 0,030; sur des madriers en chêne, de 0,022; sur des rails métalliques, de 0,005 à 0,003; sur des canaux de 0,30 à 0,0001.

Le transport par eau est en général le moins coûteux; la lenteur du transport par les canaux est compensée par la régularité; les canaux conviennent aux marchandises pondéreuses et peu chères relativement à leur poids.

Au surplus, le prix du transport par chemins de fer ou canaux est le moins coûteux; en général quelques centimes par tonne kilométrique. Le coût d'établissement d'une voie ferrée peut varier de 50,000 à 500,000 francs par kilomètre, suivant les circonstances. On s'explique dès lors l'apparition des chemins et de la traction d'abord à chevaux, puis à vapeur, dans les sociétés riches où les besoins nouveaux ont provoqué les inventions appropriées à une circulation plus considérable, plus intense et plus rapide.

Il est aussi à remarquer que ce mode de transport a nécessairement coïncidé avec une organisation collective du travail, du capital et de l'entreprise.

La diminution progressive de l'effort, c'est-à-dire de la différence entre le poids mort total et la charge utile nous apparaît donc comme une loi abstraite du phénomène transport des utilités dont nous avons vu qu'un simple déplacement impliquant encore à l'état confus, non différencié, la consommation et la production, est la forme la plus primitive; cette loi est abstraite, car elle est dégagée des formes historiques et concrètes du transport, dont le développement s'est poursuivi par les applications successives au transport des moteurs mécaniques et physiques, dans les derniers temps, des moteurs à vapeur et électriques, dans tous les cas par l'utilisation des forces naturelles par l'homme.

Supposons maintenant que cette loi abstraite spéciale au transport s'étende à tous les phénomènes circulatoires. Voilà une hypothèse scientifique qui, si elle est vérifiée, nous fournirait un exemple de loi abstraite la plus générale, si on admet que la circulation est le phénomène économique le plus général et en outre que le phénomène économique est le phénomène le plus simple et le plus général, et dès lors fondamental de la structure et de la vie des sociétés. Une hypothèse scientifique nouvelle serait de se demander si tous les faits sociaux ne peuvent pas se ramener à cette loi. Le progrès dans toutes les institutions sociales ne consisterait-il pas dans la réduction de leur poids mort, dans l'accroissement de leur effet utile? Alors l'idée très profonde mais trop absolue de A. Comte et de Spencer que les morts gouvernent de plus en plus les vivants, ne peut-elle pas être amendée en ce sens que bien que le poids des morts devienne de plus en plus lourd d'une façon *absolue*, il le devient de moins en moins *relativement* à l'effet utile?

III

De la transmission des offres et demandes de marchandises

Cette fonction spéciale de la circulation se confond primitivement avec celle du transport même des marchandises, ainsi que nous venons de le voir.

Une différenciation fonctionnelle et organique apparaît dans la suite naturellement. Par exemple, le colporteur primitif commence d'abord à recevoir aussi les ordres et les commandes de

marchandises. Il arrive ensuite à ne plus transporter que des échantillons. Alors il devient un intermédiaire spécial, le voyageur de commerce. Plus tard encore, la transmission des offres et des demandes pourra s'effectuer par les chemins de fer, la poste, le télégraphe avec ou sans échantillons.

Observations. — *A*. Généralement les formes supérieures se superposent aux autres sans les éliminer absolument. En France encore actuellement, la moitié environ de la population consomme le pain cuit ou tout au moins préparé à la maison ; l'Economie agricole dans toute l'Europe est encore en grande partie domestique ; le marché mondial est un marché superposé, mais qui tend nécessairement à agir sur les anciennes formes sans les abolir nécessairement. Le colportage, même sous sa forme la plus primitive, persiste malgré les chemins de fer et les voyageurs de commerce.

Statistiques allemandes qui prouvent l'accroissement *absolu* des colporteurs et des voyageurs de commerce :

Accroissement du colportage en Prusse :

1837	16,000
1861	44,000

en Allemagne :

1870	136,700
1882	227,617
1893	226,364

Ce dernier arrêt est causé par l'accroissement de la vente par l'intermédiaire de voyageurs avec échantillons. Ces voyageurs sont *cartés* ; leur nombre s'élève en

1870	31,285
1893	70,018

B. Généralement, la régularité et la fixité des modes de transport des marchandises et de transmission des offres et des demandes croissent avec leur développement quantitatif et avec le progrès de la civilisation ; le voyageur de commerce voyage tous les jours et rentre même chez lui, en Belgique ; de là la décadence de beaucoup de petites villes ; on n'y séjourne plus.

C. De même, des centres de coordination tendent à se former pour les mêmes fonctions, eux aussi deviennent de plus en plus fixes. Il se forme aussi des centres généraux, puis spéciaux, d'abord locaux, puis nationaux, puis internationaux.

Le passage suivant de la *Géographie Universelle* d'E. Reclus, XVII, p. 204, est un exemple du cas *B.*: « Quoique petite, Jalapa est une des cités mexicaines qui ont le plus d'importance historique ; c'est un des lieux d'étape nécessaires pour les armées d'invasion, pour les expéditions de denrées et de marchandises. Jadis, lorsque le monopole commercial appartenait à Cadix et que tout le mouvement des échanges avec l'Europe se faisait par l'entremise d'une flotte expédiée *tous les quatre ans*, c'est à Jalapa que se tenait le marché pour la répartition des apports et l'achat des trésors du Mexique : les populations des alentours se portaient en foule au devant des marchandises. Là se trouvait, après Vera-Cruz, le point d'attache de la nouvelle Espagne avec l'ancienne ; on lui donnait le nom de Jalapa de la Feria, ou « Jalapa de la Foire » . »

En effet, c'est un phénomène général que les foires, les marchés, etc., sont d'abord irréguliers, puis espacés par d'assez longues périodes, puis de plus en plus rapprochés ; enfin ils tendent à devenir fixes et permanents. Cette dernière forme se présente dans les grands centres, Bruxelles par exemple, tandis que dans certaines provinces et localités ils sont restés périodiques et même irréguliers.

En outre, nous voyons que les premiers marchés se tiennent sur les rivages maritimes et aux frontières.

Sur le Niger se fait encore un commerce tout à fait primitif ; on dépose à la frontière des objets et on se retire ; l'étranger fait de même ; de part et d'autre, on les prend si on est d'accord, mais pas simultanément ; ce commerce extérieur précède l'échange intérieur.

Au moyen âge, le commerce se faisait encore souvent sans l'intermédiaire de marchands, directement entre le paysan et l'artisan, entre le producteur et le consommateur.

En général, c'étaient les chefs qui faisaient le commerce sans qu'on puisse dire si c'est le commerce qui a fait les chefs ou vice-versa.

Les principaux marchands de Tyr, de Sidon, d'Israël sont les chefs, les rois ; de même à Venise.

Au moyen âge, on voit les magistrats de la cité chargés du commerce extérieur.

Les princes musulmans et à leur exemple Frédéric II de Sicile, au XIIIe siècle font le commerce extérieur.

Quant aux marchés et aux foires, les marchés annuels représentent la forme la plus ancienne du marché du XVIe au XVIIIe siècle.

Ces foires sont internationales; elles n'atteignent l'apogée de leur développement qu'au XIXe siècle; Francfort-sur-l'Oder en 1854-1855, Nishny-Novgorod en 1882. Elles relient le moyen âge aux temps contemporains; ce sont encore les formes dominantes en Arabie et dans le Nord de l'Afrique.

Dans le Luxembourg belge, sur 97 foires et marchés en 1894, aucun n'était quotidien; de même aucun en 1904 sur 176; 10 étaient hebdomadaires, 22 mensuels, 2 annuels; les autres intermittents; en 1911, aucun quotidien, 6 hebdomadaires, 16 mensuels, 3 annuels, 21 intermittents. La diminution du total des foires y est le phénomène dominant.

	Total des foires et marchés	Foires et marchés irréguliers
1880	210	0
1890	80	48
1900	169	135
1910	177	142

Au contraire, dans le Brabant, sur 155 foires et marchés en 1894, 19 sont quotidiens, 50 hebdomadaires, 1 mensuel, 65 annuels, 20 irréguliers.

En 1904, sur 193, 29 sont quotidiens, 77 hebdomadaires, 0 mensuel, 84 annuels, 3 irréguliers; en 1911, sur 103, 24 quotidiens, 68 hebdomadaires, 0 mensuel, 0 annuel, 11 irréguliers.

Il en est de même pour les expositions d'abord internationales, puis nationales; elles sont d'abord irrégulières, puis de plus en plus périodiques; elles deviendront permanentes. (Projet de Proudhon et d'autres écoles socialistes; proposition analogue présentée à l'Union syndicale de Bruxelles il y vingt-cinq ans environ.)

Le cas *C* (formation de centres pour le transport et la transmission des offres et demandes) a son application dans l'impor-

tante convention postale universelle signée à Vienne le 4 juillet 1891.

Ce sont donc là encore des lois constantes, bien que plus spéciales, du développement progressif des phénomènes des fonctions et des organes de circulation.

De même la convention internationale de Berne en 1890 relative au service des transports internationaux par chemin de fer. La direction en a été fixée à Berne.

En ce qui concerne les services du transport des marchandises et de la transmission des offres et des demandes, par qui, dans l'état actuel de leur développement caractérisé par l'existence du chemin de fer, de la traction à vapeur ou électrique, de la poste, de la télégraphie et de la téléphonie, ces services doivent-ils être organisés et exploités ?

Remarquez tout d'abord que ces grands services internationaux, nationaux, régionaux et même locaux exigent naturellement une organisation collective ; des capitaux collectifs, du travail collectif, des établissements, des ateliers collectifs. Ils ne peuvent être dessservis que par des organismes collectifs.

La question est donc : ces fonctions doivent-elles être desservies par des organismes publics ou privés?

Cependant la question ainsi réduite à ce dilemme est encore posée d'une façon trop générale. En effet :

Le mode d'organisation et de fonctionnement de ces services ne dépend pas uniquement de leur nature propre, mais il est en rapport avec la structure d'ensemble de chaque société, avec ces conditions historiques. C'est sous l'influence du milieu historique qu'apparaît la possibilité de formes mixtes. En Angleterre, les postes et télégraphes sont entre les mains de l'Etat; les chemins de fer appartiennent encore à des compagnies; cependant des tramways appartiennent aux communes, aux Comtés.

En Russie et en Australie, l'Etat construit tous les chemins de fer; mais il ne les exploite pas tous lui-même ; il en concède l'exploitation.

En Bulgarie, les chemins de fer sont à l'Etat, sauf quelques embranchements peu importants concédés à des sociétés particulières; les postes et télégraphes sont à l'Etat.

En Hollande, le chemin de fer de l'Etat est exploité par une compagnie.

Aux Etats-Unis, les chemins de fer et même les télégraphes sont entre les mains des compagnies; les postes sont à l'Etat.

C'est l'évolution économique et sociale en partie distincte de ces divers pays qui explique ces différences. Mais celles-ci sont surtout originaires et on observe que précisément l'évolution de ces divers services tend partout à leur transformation en services publics. La poste a été aussi autrefois un service tout à fait privé; celui-ci est devenu de plus en plus public et il est remarquer qu'à l'origine le service postal comprenait le transport des marchandises, des voyageurs, des lettres, etc., etc. Ces services se sont différenciés progressivement. La question est à l'ordre du jour, même aux Etats-Unis.

S'occupant spécialement de ces derniers et de l'Angleterre, Stanley-Jevons a dit : « Il est évident qu'il serait tout à fait ruineux de placer l'immense réseau des chemins de fer anglais sous la direction du gouvernement.» Ce jugement tranchant de Jevons continue à être invoqué comme un axiome par les économistes orthodoxes.

Remarquons tout d'abord que la thèse et l'antithèse ainsi délimitées ne représentent pas exactement ni complètement les diverses alternatives soumises à notre choix.

En Belgique, par exemple, nous avons :

1° Des chemins de fer construits par l'Etat aux frais du Trésor public et exploités directement par lui;

2° Des chemins de fer construits à forfait pour l'Etat par des sociétés de construction, et dont l'exploitation n'est pas concédée;

3° Des chemins de fer construits d'après un système qui tient des deux précédents : exploités par l'Etat moyennant part de recettes ou loyer à des sociétés qui les ont établis;

4° Des tronçons de voies appartenant à des compagnies et exploités en commun par celles-ci et par l'Etat, avec stations communes, etc.;

5° Des sections de lignes de compagnies;

6° Des chemins de fer absolument concédés.

Il faut donc d'abord distinguer l'établissement de l'exploitation. Dans l'établissement même, on peut distinguer le premier établissement, l'entretien de la voie et l'entretien des bâtiments et du matériel.

L'établissement et l'entretien de la voie, des bâtiments, du matériel pourraient même, dans un Etat socialiste, être réservés à des syndicats ouvriers d'entreprise ayant à leur service les directeurs de travaux, ingénieurs, contermaîtres, etc., nécessaires.

Reste la question de l'exploitation.

La grande objection est que le coefficient d'exploitation par l'Etat est toujours plus élevé que celui des compagnies. On conteste, en un mot, la capacité économique de l'Etat.

Tableau du coefficient d'exploitation comparé et de la longueur des lignes de l'Etat et des compagnies en Belgique.

En 1904, il y avait 4,549 kilomètres de chemin de fer, dont 4,008 exploités par l'Etat. (Tableau *Science des Finances,* p. 67, 2e éd., t. I, p. 79.) Le coefficient d'exploitation y était en :

	Etat	Compagnies
1910	65.61	41.34
1911	66.89	41.73

Le coefficient d'exploitation de l'Etat est certainement plus considérable, mais :

1° L'établissement et le matériel sont plus parfaits;

2° Le personnel est plus nombreux et mieux rétribué ; et cependant l'Etat belge paie moins bien que d'autres.

Tableau comparé pour 1905 des traitements et salaires :

Bavière	fr. 1,825	
Saxe	1,754	
Prusse	1,653	
Hollande	1,438	
Hongrie	1,300	
Autriche	1,251	
Belgique	1,179	(1)
Roumanie	1,130	

3° L'Etat, dans un intérêt général, peut et même doit exploiter des lignes dont le produit est faible, nul et même négatif ;

(1) En Belgique, l'effectif de l'Etat-major est considérable.

4° L'Etat a racheté des lignes concédées à des conditions onéreuses, disproportionnées avec leur rendement :

1871 : Reprise du Luxembourg.
1877 : Faillite des bassins houillers et reprise par l'Etat.
1896 : Rachat de la concession des chemins de fer du plateau de Herve.
1897-98 : Rachat du Grand Central; id. des chemins de fer de la Flandre occidentale;

5° Le coefficient de l'exploitation de l'Etat tendrait naturellement à la baisse malgré tout, mais l'Etat tend aussi à réduire les tarifs dans l'intérêt général, ce qui augmente le coefficient. En Belgique, par train kilomètre utile, l'Etat encaissait comme produit net, en 1893 et 1894, 1 fr. 60 et 1 fr. 62, les compagnies 1 fr. 92 et 1 fr. 94. En 1903 et 1904, Etat 1 fr. 31 et 1 fr. 44; les compagnies 2 fr.44 et 2 fr. 47. Les compagnies poursuivent le plus grand produit net.

Coefficient d'exploitation des chemins de fer des Etats-Unis comparé à celui des chemins de fer de l'Etat en Belgique (1) :

	Etats-Unis	Belgique		Etats-Unis	Belgique
1890	+ 67.4	59.83	1902	+ 68.30	63.23
1891	+ 67.4	59.31	1903	+ 68.1	60.12
1892	+ 68.2	59.27	1904	+ 68.8	60.03
1893	+ 69.3	56.40	1905	+ 68.9	62.60
1894	+ 69.3	56.13	1906	+ 68.3	63.81
1895	+ 68.2	59.20	1907	+ 72.2	69.18
1896	+ 69.7	57.51	1908	+ 68.9	67.74
1897	+ 67.7	61.02	1909	— 65.4	67.46
1898	+ 67.5	56.87	1910	+ 68.0	65.61
1899	+ 65.9	60.47	1911	+ 68.5	66.89
1900	— 66.3	67.86	1912	+ 68.8	69.33
1901	— 65.2	68.05			

On voit que même aux Etats-Unis le coefficient d'exploitation est fréquemment supérieur à celui de l'Etat belge.

Ainsi disparaît le principal argument des partisans de l'exploitation privée. La centralisation du chemin de fer par les trusts

(1) Pour la Belgique, d'après l'*Annuaire statistique* de 1913.

aux Etats-Unis y crée en somme un Etat féodal dans l'Etat fédéral et le problème sera de savoir lequel des deux l'emportera ;

6° Le parcours kilométrique des trains de l'Etat est de 41,771,820 kilomètres, soit 12,700 parcours de train par kilomètre ; celui des compagnies, seulement de 11,075,370, soit de 7,478 parcours par kilomètre;

7° L'Etat et les compagnies ont subi l'influence des variations dans les prix du charbon, mais l'Etat dans une plus forte mesure que les compagnies, à raison de l'intensité supérieure de son exploitation et surtout de la dépendance de l'Etat vis-à-vis des charbonnages coalisés entre eux pour annihiler la concurrence et bénéficier des dépouilles de l'Etat, c'est-à-dire de la collectivité qui a concédé la propriété des mines;

8° Partout le nombre des accidents est plus élevé sur les lignes des compagnies. Ordre croissant, d'après Parson, des tués de 1902 à 1904:

Belgique : 1 sur 33,151,173 voyageurs.
Suisse : 1 sur 12,237,515.
Allemagne : 1 sur 11,701,354.
Autriche-Hongrie : 1 sur 9,432,303.
Angleterre : 1 sur 8,073,000.
France : 1 sur 5,260,000.
Etats-Unis : 1 sur 1,907,441.

Autre tableau (pour 1904).

	Voyageurs	Tués	Blessés.	Prop. de blessés.	de tués.
Hollande .	51,955,297	0	17	1 par 3,056,694	0
Saxe . .	72,621,235	1	9	1 » 8,063,013	172,621,235
Prusse . .	719,747,820	56	275	1 » 2,617,265	12,852,640
Autriche .	50,681,430	10	39	1 » 1,307,216	5,098,143
Hongrie .	40,214,344	9	23	1 » 1,752,797	4,468,260
Suisse . .	6,660,000			1 » 1,090,000	6,660,000
Belgique .	136,409,599	6	127	1 » 1,074,091	22,724,933
Etats-Unis .	748,834,667	537	10,457	1 » 70,655	1,375,836

Etats-Unis en 1909 : 11,839 tués ; 111,000 blessés ; 1 employé tué par 125 et 1 blessé par 8.

Les Etats-Unis ont dix fois plus de tués et trente fois plus de blessés que les chemins de fer d'Etat de l'Europe ci-dessus ;

9° Surtout les pays à l'écart des grandes voies internationales et intercontinentales doivent compenser cet éloignement par la plus forte réduction possible de leurs frais de transport; les pays mieux situés jouissent d'une rente sur le marché mondial;

10° De même les pays où les conditions de la production industrielle, par exemple comme du charbon en Belgique, sont plus onéreuses, cela vaut mieux que de lutter par les bas salaires. On observe que la tendance en ce sens de la politique sociale est générale; elle correspond à l'évolution théorique et pratique de la circulation (routes, canaux, monnaie, mers);

11° Pourquoi les Etats-Unis et l'Angleterre font-ils encore exception ? Parce qu'ils sont encore les dominateurs du marché au point de vue capitaliste; ils sont les plus forts parmi les concurrents;

12° Par les chemins de fer, comme par le crédit, l'Etat peut exercer une influence sur le marché;

13° En fait, la concurrence n'est guère possible entre chemins de fer : la faillite de l'un des concurrents ou la fusion des deux, réalisent le monopole;

14° Danger des trusts et même des trusts de chemins de fer combinés avec d'autres industries comme aux Etats-Unis;

15° L'Etat peut seul établir une exploitation uniforme et rationnelle;

16° Toute la différence entre le coefficient d'exploitation de l'Etat et celui des compagnies profite soit au public, soit au personnel employé, soit aux producteurs, consommateurs, échangistes et spécialement aux voyageurs transportés;

17° Enfin, aux Etats-Unis mêmes, le coefficient d'exploitation est souvent plus élevé qu'en Belgique (voir le tableau ci-dessus).

Au point de vue sociologique, le régime des chemins de fer sera toujours du reste en rapport avec la structure d'ensemble de chaque société à chaque stade historique. Le principe d'un Etat militaire et despotique sera que les voies ferrées sont surtout d'intérêt gouvernemental, les premières voies établies ont été et seront souvent et d'abord stratégiques.

Dans un Etat démocratique ou socialiste, des solutions mixtes sont possibles et probables. L'Etat peut concéder l'exploitation à des syndicats à des conditions fixées dans l'intérêt général et sous son contrôle; il peut même s'entendre avec divers syndicats pour

des services spéciaux : pour la construction des voies, leur entretien, la construction du matériel, son entretien, de même pour les bâtiments, il pourrait ou non concéder l'exploitation à forfait.

Il faut aussi faire une distinction entre les divers organes de transport et de transmission : les uns sont d'intérêt mondial, les autres d'intérêt international, national, régional, local, de là des services et des organes de même nature ; même des établissements particuliers, par exemple les coopératives, pourraient avoir leurs embranchements privés avec les voies publiques ferrées ou navigables. C'est ainsi qu'en Italie, grâce à l'intelligente influence du ministre Luzzati, l'Etat concéda à des associations d'ouvriers la construction du chemin de fer entre Reggio et Ciano qui fut exécutée dans les meilleures conditions.

Dans tous les cas, dans un Etat démocratique, la règle doit être que tout service d'intérêt général sera organisé et exploité par la collectivité d'une façon directe ou indirecte, sous son contrôle et dans son intérêt. Pour tout ce qui est d'intérêt général, le principe de l'utilité est au-dessus de celui de la valeur d'échange et à plus forte raison de celui du profit capitaliste.

Même dans le régime actuel de la concurrence, il est de la plus grande importance que l'Etat soit maître des tarifs, de manière à pouvoir agir sur le marché de la consommation et de la production au point de vue national et international.

Un chemin de fer constitue au surplus en fait un monopole ; il n'y a guère de concurrence possible entre des lignes déterminées ; dans tous les cas, cette concurrence est très limitée ; elle aboutit très souvent à une fusion ou à une entente dont le public subit les conséquences. Comme monopoles, ils doivent être dépendants de l'Etat. Aux Etats-Unis, E. H. Harriman contrôlait des lignes de chemins de fer d'une longueur supérieure à celle de toutes les voies ferrées de l'Allemagne, et d'après une statistique officielle, 26 capitalistes contrôlaient plus de 75 % de tout le réseau fe. é, percevaient plus de 81 % du bénéfice total, et expédiaient plus de 87 % de toutes les expéditions de marchandises par chemin de fer. Peut-on encore, dans ces conditions, parler de concurrence et n'est-ce pas en réalité la société seule représentée par l'Etat qui est en concurrence avec le trust, comme le fut jadis la monarchie vis-à-vis des grands seigneurs féodaux ? (Lire, au sujet de la controverse relative à l'exploitation publique et privée, mon ouvrage *L'Economie publique et la Science des Finances*, t. I, pp. 70 et suiv.)

Le transport maritime

Les mêmes principes s'appliquent aux transports par les fleuves, rivières, canaux.

Ici aussi la tendance générale est à l'abaissement des tarifs et même à la libre circulation comme sur les routes. L'Etat intervient dans la grande navigation par des subventions comme en France, où il est intéressé dans certaines entreprises comme ailleurs. La forme la plus évoluée du transport par eau est actuellement la grande navigation à vapeur. Celle-ci n'a pas supprimé celle à voile, ni le cabotage, ni la navigation à rames.

Entreprises de navigation maritime à vapeur dans le monde :

	Nombre de tonnes brutes	Nombre d entreprises	Tonnage moyen par entreprise	Cies possédant plus de 100.000 tonnes	P. c. de ce tonnage sur le total
1880...	6,745,198	2,622	2,572	3	5.2
1902...	24,967,637	5,102	4,892	30	24.4

La tonne est de 1,000 kilogrammes.

Or, à lui seul, par exemple, le port de Brême est le point d'attache en 1912 de cinq compagnies de navires à vapeur, dont la plus importante à elle seule possédait une flotte de 117 vapeurs jaugeant 663,942 tonnes, plus 66 vapeurs moindres jaugeant 6,551 tonnes pour le service des îles de la mer du Nord et des grands fleuves y affluant, plus deux navires-écoles jaugeant 5,883 tonnes, 7 allèges à vapeur, etc. Le capital de la compagnie est de 125 millions de marks; elle fait le service pour toutes les parties du monde. La concentration s'est opérée dans les grands ports mondiaux, dont Brême est loin d'être le plus important, mais cette concentration n'est pas absolue; de nouveaux centres comme au Japon viennent s'y ajouter et, d'un autre côté, ces centres mondiaux sont relativement plus distants les uns des autres pour les mêmes raisons que les grandes cités mondiales ne suppriment pas nécessairement les centres moyens et inférieurs, ni même l'ancienne technique à voiles de la navigation; mais ces centres inférieurs et moyens sont eux-mêmes modifiés en partie, ainsi que leur technique, par leur subordination aux colosses dominants. Ainsi Brême, avec ses cinq compagnies actuelles, a 621 navires jaugeant 1,200,000 tonnes faisant le service entre

l'Allemagne et les diverses parties du monde. Le *Norddeutsche Lloyd* ou la *Hambourg-Amerika Line* avec leurs 60,000 employés, matelots et ouvriers, ont, en y ajoutant les femmes et les enfants qui s'y rattachent, l'importance d'une cité entière comme celle de Brême où toutes les industries se relient à la navigation qu'elles sont destinées à entretenir. Une seule société telle que le Norddeutsche Lloyd tient sous sa dépendance de nombreuses industries. Pour l'entretien des matelots et ouvriers et ses navires il dépensait en 1913 :

Viandes, volailles, poissons conserves........... M.	14,773,000
Autres provisions	8,941,000
Boissons, cigares, articles de cantine	2,362,000
	26,076,000
Charbons	31,075,472

Ainsi, au fur et à mesure que la fonction du transport se développe, tout en se différenciant, elle se coordonne sous forme de groupements collectifs : sociétés anonymes et autres, trusts et encore, par opposition, ils se transforment en services publics.

Il n'y a donc pas concentration absolue, mais seulement relative; le nombre d'entreprises a doublé; de même leur tonnage moyen, mais les compagnies possédant plus de 100,000 tonnes ont décuplé et leur part proportionnelle dans le tonnage total a presque quintuplé (1).

IV

De l'échange des utilités réelles et des signes fiduciaires qui peuvent servir d'intermédiaires à ces transmissions. — Valeur d'usage. Valeur d'échange et prix.

Nous avons vu qu'il peut y avoir circulation des hommes et des utilités sans qu'il y ait cette forme spéciale de circulation à

(1) Marine marchande.

Tonnage net des navires	1891	1911	Accroissement	Proportion dans la marine marchande mondiale 1891	1911
Grande-Bretagne .	8,933,5	12,240,7	37,0 %	46,8 %	43,0 %
Allemagne	1,416,3	2,888,2	103,9 %	7,4 %	10,1 %
France	786,6	1,325,1	4,1 %	4,1 %	4,6 %

laquelle nous donnons aujourd'hui le nom d'échange. La distribution des richesses peut se faire sans échange et sans qu'il y ait division du travail, et sans échange bien qu'il y ait division du travail; le permier cas se présente relativement dans les sociétés communistes homogènes dont tous les membres se livrent à une seule et même occupation; le second se présente dans des sociétés également communistes, mais où existe déjà une certaine différenciation des fonctions et des travaux, comme dans l'ancien Pérou.

Bücher (1) écrit : « La division du travail ne crée pas la circulation. Au contraire, on peut imaginer un état de civilisation où le travail n'est pas divisé, tandis que le développement de la circulation est relativement très avancé... Une circulation des biens (gratuite ou non) relativement fort avancée, se rencontre souvent chez des peuples qui, en somme, se trouvent encore au stade de l'économie domestique fermée (1). » Toutefois, ici, Bücher confond encore une fois circulation et échange, car il ajoute : « Une répartition très inégale des richesses offertes spontanément par la nature ou l'exiguité des ménages doivent, bien entendu, en fournir l'occasion. L'échange ne fait que combler les lacunes de la production pour des biens que des économies, pour le reste autonomes, ont produit au delà de leurs besoins. » Il semble croire que le superflu donne naissance à l'échange, alors que le contraire semble vrai.

L'origine commune du transport et de l'échange est le colportage, différencié ensuite dans le voyageur de commerce,les postes, télégraphes, téléphones, au point de vue de la transmission des offres et des demandes, y compris les chemins de fer et navires qui transportent à la fois les utilités et les hommes ainsi que les offres et demandes, et même les signes servant d'intermédiaires aux échanges.

Quand nous parlons d'échange, nous nous plaçons donc dans un ordre de phénomènes limité à certaines périodes historiques, c'est-à-dire comportant en partie des lois historiques subordonnées cependant elles-mêmes à des lois abstraites et plus générales, embrassant toutes les périodes quelconques.

---

(1) BUCHER, *Essais d'économie politique et d'histoire*, traduction française, p. 278.

L'échange, dans son organisation actuelle, implique toujours une certaine division du travail et une appropriation des utilités échangées; mais l'échange n'est pas une forme de la production comme la division du travail; quant à l'appropriation, c'est surtout une forme de la répartition ou de l'attribution des agents naturels, du capital et des résultats du travail combiné avec ces derniers. D'une façon plus générale et au fond, l'échange, la division du travail et la propriété sont des formes sociales plus ou moins parfaites d'association et de coopération. Les formes de l'échange, de la division du travail et de la proporiété se modifient continuellement elles-mêmes suivant la structure d'ensemble des sociétés. Ainsi l'appropriation peut parfaitement se limiter aux utilités immédiatement consommables, aux immeubles habités par la famille à l'exclusion du sol, etc., etc. Elle peut revêtir des formes collectives comme propriété et individuelles ou familiales comme jouissance.

L'échange est donc un mode historique et spécial de circulation et de distribution des richesses sociales,pas de toutes ces richesses, mais seulement de celles qui sont échangeables et qui ont par conséquent une valeur d'échange. L'échange dans ces conditions a été un développement historique naturel des formes antérieures plus simples. Il active et étend la circulation et dès lors la consommation et la production. Il n'a pas totalement aboli les formes premières: dans la famille, il n'y a pas échange, bien qu'il y ait division du travail et distribution des utilités. Les recettes et les dépenses de l'Etat ne sont pas davantage uniquement des échanges. L'échange n'en coïncide pas moins avec un développement de la vie économique et sociale.

Définition. — Que ses formes soient individuelles ou collectives, sa fonction consiste à transmettre une utilité dont on n'a relativement pas besoin contre une autre utilité dont on a relativement ou absolument besoin.

Genovesi (1712-1769) dit: « L'échange consiste à donner le superflu pour le nécessaire. »

Stanley Jevons: « Le comparativement superflu pour le comparativement nécessaire. »

H. Spencer, dans *Institutions professionnelles*, a montré que la notion d'échange n'est pas primitive, même là où il se pratique; l'idée primitive, c'est le cadeau, mais toujours en vue d'un autre

cadeau (ou avantage) qui suivra. Tarde a dit plus tard la même chose dans sa *Psychologie économique*.

De mon côté, j'ai ajouté que le vol est une de ses formes originaires; c'est l'aspect inverse de la donation. Chez les Grecs, le parjure et le vol étaient placés sous le patronage d'Hermès, voleur de troupeaux, dieu du Commerce. En Chine, le vieux dieu du vol, Ngu-Hung, devient celui du commerce; dans l'Inde, Roudra-Siva, voleur et trompeur, se transforme en Siva le bienfaisant, tandis que son rôle primitif est attribué à sa femme Kali, la déesse des vols et des meurtres.

Le commerce se rattache à la piraterie; il n'a pas perdu complètement ses caractères primitifs de tromperie et même de falsification souvent meurtrière.

J'ai aussi montré que l'échange a été tout d'abord intercollectif, international; ce fut un progrès sur le droit de prise primitif de tout ce qui se trouve sur le territoire; puis succédèrent la prise ou le cadeau d'une partie seulement de la marchandise; puis un droit payé pour l'introduction de celle-ci. C'est l'origine des douanes.

La signification du mot *richesse* est tout à fait relative. La richesse se compose de toutes les choses qui nous sont utiles ou que nous pouvons transmettre à titre d'utilités pour autrui. Ne doivent donc pas être considérées comme richesses, les choses qui sont à la portée de tous en quantité illimitée. Mais ces caractères mêmes sont relatifs; ainsi l'eau, l'air, la lumière peuvent eux-mêmes constituer des richesses.

La richesse se compose de toutes les utilités économiques, qu'elles aient ou non une valeur d'échange.

Il faut bien distinguer la valeur d'utilité de la valeur d'échange et du prix. Des choses très utiles peuvent avoir une valeur d'échange très faible ou même nulle ; l'air, l'eau ; ils sont cependant très utiles; le pain, bien qu'indispensable, est d'une valeur d'échange et d'un prix peu élevés.

La grande différence entre la valeur d'utilité et celle d'échange, c'est que les éléments d'appréciation de la première sont surtout subjectifs : le besoin, le désir, les habitudes, la mode, le caprice. Mais ceux-ci sont aussi normaux, déterminés à chaque moment, par conséquent sociaux.

La valeur d'échange est au contraire surtout bien que non exclusivement objective; sa mesure, avec le progrès de la civilisa-

tion, tend à devenir de plus en plus sociale, régulière, positive. Dans sa forme la plus simple, la valeur d'échange est un rapport quantitatif, c'est-à-dire la proportion entre les quantités de deux choses échangées : un bœuf = 20 moutons = 15 hectolitres de froment.

Dans les *Fondements de l'Economie politique*, p. 489, Wagner dit : « En conformité de vues avec Rodbertus et même avec Schaeffle, je considère comme le principal caractère de toute valeur, celui d'être une valeur d'usage... d'autant plus que l'estimation de la valeur d'échange n'est pas du tout applicable à un grand nombre de biens économiques des plus importants : elle ne l'est pas à l'Etat, ni à ses services, ni à d'autres rapports économiques privées, l'estimation de la valeur d'échange ne suffit pas toujours, et, pour expliquer les plus simples actes de transaction, il faut revenir à l'estimation d'après leur valeur concrète. »

Et il ajoute que la valeur d'échange et de même la valeur taxée sont des concepts historiques correspondant à des périodes historiques de la circulation.

D'après Schmoller, Wert, valeur vient du moyen-haut allemand « var » (choisir) ; ce qui a de valeur est ce que nous choisissons, et l'estimation de la valeur se fait par comparaison. Schmoller fait aussi une distinction entre la valeur d'usage et l'utilité : le diamant a une faible utilité et une grande valeur d'usage. Distinction trop subtile, puisque dans l'estimation de part et d'autre intervient toujours l'élément subjectif, mais le diamant exige aussi beaucoup de travail.

Le Code civil définit l'échange : « un contrat par lequel les parties se donnent respectivement une chose pour une autre ». *Se transmettent* serait une expression plus exacte, mais *se donnent* a l'avantage de rappeler une des origines de l'échange. Cette définition est une vraie tautologie ; elle revint à dire : l'échange est un échange ; elle n'indique pas la fonction.

Pas plus que le droit romain, le Code civil n'a de théorie de la valeur. D'après le droit romain, c'est l'offre et la demande: *res tanti valet quanti vendi potest* (1). Rome connut aussi la tarifica-

(1) Cependant ce ne fut pas de tout temps, puisque le *jus commercii*, qui suppose l'échange, fut la première conquête de la plèbe ; la représentée ou non par son chef fut la forme antérieure à la propriété privée, c'est-à-dire la forme collective ; les plébéiens expropriés de leur

tion (Dioclétien) ; le droit romain admet la rescision de la vente pour *lesio enormis*, de plus de la moitié ; il supposait que le consentement du vendeur n'avait pas été libre. D'après le Code civil, il n'y a lieu à rescision que pour lésion de plus des sept douzièmes et seulement en ce qui concerne les immeubles. C'est le *Corpus juris canonici* qui soulève le problème du *justum pretium*. Le vendeur est tenu de fixer les prix de ses marchandises d'après leur valeur réelle. L'Eglise distingue le prix juste du prix du marché.

C'est la théorie de Saint-Thomas d'Aquin (1225-1274). Cette théorie est précisée par Raymond de Pennafort (1175-1275) : il prohibe tout gain ; il entrevoit la théorie de la valeur basée sur le travail incorporé: les artisans transforment les matières premières (fer, plomb, cuivre) achetées par eux ; ils ont droit à retirer quelque chose en plus de la revente, la rémunération de leur travail ; ils ont augmenté la valeur de la matière première de tout le travail y incorporé par eux. Mais quelle est la valeur de la matière première ? Henri de Gand (1220-1295) étend ce principe aux négociants qui conservent, déplacent, transportent les marchandises. Mais il altère le principe par la loi de l'offre et de la demande ; « telle marchandise est vendue à vil prix dans le pays où elle abonde, qui se vendra fort cher dans un pays où elle est rare ».

Les physiocrates appelleront *prix nécessaire*, la valeur d'échange que Smith appellera le prix naturel.

Le Code civil, comme le droit romain, ne connaît que la loi de l'offre et de la demande mitigée en faveur du vendeur, et pour les immeubles seulement, si le vendeur n'a pas reçu les cinq douzièmes de la valeur.

Le Code civil prévoit, mais en matière de vente immobilière seulement, la rescision pour lésion de plus des sept douzièmes dans le chef du vendeur. C'est une aggravation du droit romain dans le sens de la liberté de l'offre et de la demande. Cette rescision n'existe pas pour l'échange, parce qu'il n'y est pas question de prix. Le Code civil semble donc admettre qu'il n'y a pas de valeur d'échange objective ni positive et que cette notion purement subjective est déterminée exclusivement par le désir et

---

droit collectif par les patriciens durent reconquérir le droit de propriété, mais seulement au point de vue formel ; ils ne conquirent que le droit d'acquérir la propriété *s'ils en avaient les moyens*.

même par le caprice. Il n'admet pas la rescision dans l'échange; de même (art. 1895), l'emprunteur ne doit jamais que « la somme numérique prêtée, qu'il y ait eu augmentation ou diminution d'espèces avant l'époque du paiement ».

En se plaçant au point de vue subjectif, l'échange produit naturellement un gain d'utilité et pour le cédant et pour le cessionnaire, car sinon ils n'échangeraient pas. Cependant la valeur d'utilité est une notion distincte de la valeur d'échange. Celle-ci a aussi un aspect objectif; à ce dernier point de vue, l'échange suppose que la chose remise égale en valeur la chose reçue.

Le point de vue doit être positif et sociologique. Dans la notion de valeur d'échange entrent à la fois des éléments subjectifs et objectifs; socialement, c'est-à-dire suivant les conditions où il s'opère au sein d'une société, l'échange peut être avantageux ou désavantageux pour des individus ou des classes d'individus; si, par exemple, des ouvriers ou toute la classe ouvrière ne reçoivent pas l'équivalent de leur force de travail dépensée, c'est-à-dire ce qui est nécessaire non seulement à sa reconstitution actuelle,mais ce qui est indispensable pour l'assurer contre sa déperdition naturelle par l'âge ou accidentelle par la maladie, les accidents et le chomage, alors l'échange n'est pas égal au point de vue social; socialement il ne doit y avoir ni perte ni bénéfice d'aucun côté dans l'échange, mais perte ou bénéfices communs. En fait,dans le régime existant, basé sur le gain et la spéculation, le bénéfice de l'une des parties représente la perte subie par l'autre. Le gain ou le bénéfice dépendent des conditions sociales où les parties se trouvent.

Le progrès social a toujours consisté dans l'application d'une mesure, d'un mètre, socialement reconnu et admis pour la mesure de la valeur d'échange. Ma théorie est que la mesure de la valeur d'échange est composite; elle a comme éléments constants non seulement l'utilité, la quantité, la qualité, la durée et l'intensité du travail et toute l'organisation du marché économique, mais encore toute la structure ou organisation de la société. Ainsi le problème de la valeur d'échange et de sa mesure reçoit une solution identique à celle que j'ai appliquée dans *Transformisme social* à la mesure de la valeur des sociétés. Le mètre est social. Ce qui est certain, c'est que, dès la fin du XVII[e] siècle l'élément travail a de plus en plus été estimé et que, dans les derniers temps, les théoriciens de l'utilité finale se sont de plus en plus

attachés à faire ressortir l'importance de l'élément utilité ainsi que le caractère psychologique de la valeur.

(Je réserve la critique des diverses théories de la valeur d'échange et l'exposé de la mienne, ici simplement indiquée, pour le volume en préparation consacré à la *Valeur d'Echange et à la répartition des richesses.)*

Actuellement, en général, nous mesurons la valeur des biens économiques par leur *prix*, c'est-à-dire que nous rapportons la valeur de toutes les marchandises à un dénominateur commun constitué d'une marchandise spéciale réunissant certaines qualités pour cette fonction. Ce dénominateur commun est la monnaie. *Le prix est donc la valeur d'échange de toute marchandise exprimée en monnaie*; c'est la quantité de monnaie que nous devons donner pour acquérir un bien économique.

Ici le rapport n'est plus *directement* établi entre deux quantités de marchandises échangées, comme dans le troc qui est la forme la plus simple de l'échange, mais entre une marchandise quelconque et une autre marchandise qui n'est pas quelconque, mais socialement admise comme contre *valeur spéciale courante*, la monnaie.

Nous voyons donc que la *monnaie* est, dans ces conditions, aussi une marchandise; à ce titre, elle possède elle-même une valeur d'utilité et en outre une valeur d'échange. En plus, cette marchandise spéciale et socialement courante, remplit deux autres fonctions: elle est devenue *l'intermédiaire des échanges* et la *mesure de la valeur* de toutes les autres marchandises.

Comme marchandise, elle est soumise à la loi générale de la valeur d'échange de toutes les marchandises; sa propre valeur varie en rapport avec les variations de valeur de toutes les marchandises.

La monnaie n'est pas nécessairement et n'a pas toujours été la monnaie métallique; celle-ci est une forme historique évoluée par différenciation; c'est une forme variable, perfectible; nous verrons les défauts inhérents à sa constitution actuelle; elle ne s'adapte plus exactement aux conditions présentes, et l'évolution a déjà produit des formes nouvelles qui réduisent sa fonction et tendent de plus en plus à la réduire.

En réalité, nous ne possédons pas encore, ni théoriquement ni pratiquement, une mesure exacte de la *valeur* d'échange, nous ne possédons qu'une mesure très imparfaite des *prix*.

Dans notre cours consacré à la Répartition des richesses, nous étudions d'une façon approfondie les diverses théories de la valeur des théoriciens orthodoxes et socialistes; nous y exposerons plus spécialement les plus récentes, celles de Marx et de l'école de l'utilité finale de Walras, V. Pareto, de Bohm-Bawerk, Stanley Jevons, Menger, Wieser, Gossen. (Pour l'exposé de la théorie de l'utilité finale, voir Schmoller, III, pp. 262 et suiv.)

Dans l'économie actuelle et pratique, les lois principales que l'on considère comme réglant les prix sont celles de l'offre et de la demande. C'est la *marchandise* qui, dit-on, détermine le *prix du marché.*

« Le prix du marché » dit Stanley Jevons, « indique toujours qu'à ce prix la demande est égale à l'offre. » C'est ce que J.-St. Mill appelle la loi d'équation de l'offre et de la demande. Loi tout à fait mécanique et automatique; le prix peut être assimilé aux indications du thermomètre qui indique l'état d'équilibre, à chaque moment, de la température.

Mais les indications thermométriques ne constituent pas une théorie de la chaleur. Beaucoup d'économistes conçoivent malheureusement cette loi de l'offre et de la demande comme absolue, alors qu'en réalité le marchandage et le marché sont eux-mêmes conditionnés par le milieu physique et la nature humaine d'un côté, et par tout le milieu social de l'autre, dont le marché n'est que l'expression concrète, de même que les prix.

Leur loi est automatique, cyclique, et ceci explique comment Stanley Jevons et Cl. Juglar en sont arrivés à concevoir les crises économiques elles-mêmes comme normales et périodiques. Quand le prix est élevé, l'offre est plus forte, la demande plus faible, de là abaissement des prix, d'où offre plus faible et demande plus forte, d'où hausse des prix, offre plus forte et ainsi de suite; c'est un cercle vicieux.

Mais où est le moteur de ce mouvement cyclique ? Stanley Jevons a cru le trouver dans l'action solaire, elle-même rythmique, et donnant lieu périodiquement à de bonnes et à de mauvaises récoltes. On a tour à tour considéré : le prix du froment (Quetelet), du charbon (Denis), de la métallurgie (Tougan-Baranowski), de la circulation en banque (Stanley Jevons, Juglar).

Le moyen âge et même l'antiquité ont essayé de déterminer le juste prix ou valeur d'échange, prix nécessaire, prix naturel au XVIII[e] siècle; cot de production, d'après Ricardo.

Les idées sont restées encore très confuses à ce sujet. « La base équitable de l'échange, » écrit de Laveleye dans son *Manuel*, « doit être l'égalité de valeur entre les objets échangés. Si je donne pour cent francs une génisse qui en vaut deux cents, je suis lésé ; celui qui l'obtient s'enrichit à mes dépens. » La question est mal posée ; dans l'échange, il y a toujours équation, mais pourquoi votre génisse vaut-elle 200 francs alors que vous ne la vendez que 100 ? Est-ce 200 ou 100 francs le prix du marché ? Si c'est 200, alors vous êtes une victime, un imbécile ; si c'est 100 le prix du marché, alors plaignez-vous du marché dont les conditions sont défavorables pour vous. Où est l'erreur ? C'est que de Laveleye confond le prix du marché avec la valeur ; il ne voit que la valeur d'échange exprimée en monnaie sur le marché. On peut lui demander : est-ce que les 100 francs de monnaie reçus aujourd'hui pour la génisse ne valent pas les 200 francs payés autrefois pour l'acquérir? La monnaie a aussi une valeur d'échange et un prix ; l'unité monétaire hausse et baisse de valeur. N'y a-t-il pas, malgré tout, une mesure de la valeur ? Voilà le problème.

A remarquer que de Laveleye, dans son exemple, ne fait pas même intervenir l'élément essentiel et régulâteur de l'organisation actuelle, le marché ; le centre collectif de l'offre et de la demande, voilà déjà le mètre social, bien que très imparfait, qui fera que sa génisse se vendra à un prix se rapprochant de la valeur courante ; il est évident que s'il n'y a pas marché collectif, le vendeur isolé sera forcé, en cas de nécessité, de vendre à tout prix.

Retenons dès à présent que, même en régime de libre concurrence, le marché social constitue une limitation des oscillations extrêmes de la loi de l'offre et de la demande ; c'est un régulateur des prix dans une certaine mesure ; sur le marché, comme le dit Marx, les prix s'écartent plus ou moins de la valeur avec tendance à s'en rapprocher ; mais, dans la suite, il dit que le plus ou moins sont la règle, et la valeur d'échange, l'exception. Ce n'est pas une contradiction de sa part, car la loi telle qu'il la présente n'est que tendancielle et au surplus il a toujours combattu la théorie, suivant lui bourgeoise, de la valeur basée sur la durée normale du travail.

Une mesure parfaite doit être invariable dans le temps et dans l'espace ; l'unité numérique, le mètre, le gramme, le litre, l'heure, remplissent ces conditions et encore ces mesures ne peuvent s'ap-

pliquer qu'à des objets identiques. On ne peut mesurer le fer par l'or, ni celui-ci par le fer. (Id., Marx.)

Existe-t-il une commune et invariable mesure de la valeur d'échange ? Cette mesure n'est plus simplement physique, elle est sociale. Dès lors n'est-elle pas elle-même variable ?

J'expose ailleurs, dans mon *Cours sur la Répartition des Richesses*, les théories de Rodbertus et de Marx, ainsi que la théorie de l'utilité finale, laquelle semble le dernier mot de l'Economie classique.

Rappelons seulement que les théories de Rodbertus et de Marx sont en partie le développement de celles de Smith et de Ricardo; il y a cette différence que, pour les premiers, le travail, en tant que mesure de la valeur, n'est plus considéré comme individuel mais comme social; la valeur de toute utilité échangeable consiste exclusivement dans le travail normal qui y est incorporé. Smith avait déjà formulé la même loi, mais il l'avait restreinte à la période historique antérieure à la constitution du capital et de la propriété privée.

Marx adopte comme mesure l'heure de travail simple, mais comme une hypothèse empruntée aux conclusions de l'économie classique, et il s'en sert pour établir les contradictions de cette dernière.

Quand, dit-il, on fait abstraction des propriétés concrètes et distinctes des utilités échangeables, il reste comme résidu une propriété qui leur est commune; elles sont le produit du travail, d'un certain temps de travail, non celui de chaque ouvrier individuel, mais le temps normal, moyen, nécessaire à chaque moment du développement technique et économique. Dès lors tout produit a une valeur dont la mesure est la quantité de travail qui y a été normalement incorporée. La mesure de cette quantité est une unité commune, invariable, et de même nature que le travail; le temps de travail et non pas sa durée pour chaque individu, mais la durée moyenne ou socialement nécessaire. L'unité de cette durée est l'heure de travail simple dans les conditions normales d'habileté technique chez l'ouvrier, dans les conditions normales d'outillage, etc.

Partout et toujours on constate la tendance à échanger les utilités suivant la quantité de travail y incorporé. Les prix du marché exprimés en monnaie, laquelle est une mesure imparfaite des marchandises, tendent à s'en rapprocher sous forme de prix moyens.

J'observe seulement ici que la durée normale du travail semble une mesure insuffisante. Marx lui-même l'a compris en distinguant le travail qualifié du non qualifié. Il faut, en effet, tenir compte de l'énergie inégale dépensée en un temps égal. L'évaluation de la force dépensée en calories ou en kilogrammètres serait donc une mesure plus exacte objectivement.

On entend par *calorie*, la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré centigrade la température d'un kilogramme d'eau. On entend par kilogrammètre, la quantité de travail nécessaire pour élever à la hauteur d'un mètre un poids d'un kilogramme. Une calorie équivaut à 425 kilogrammètres. Un homme adulte soumis à un travail normal et à une alimentation normale, dépense environ 3,000 calories sur lesquelles 540 environ seulement se transforment en effet utile économique, le reste sert au fonctionnement de l'organisme même ; cette mesure ne s'applique qu'au travail seul de l'homme. Quid des forces naturelles qui interviennent toujours dans toutes les industries? Marx en fait abstraction. Il ne tient compte que du travail avec lequel ces forces se combinent; leur propre valeur est déterminée par le travail.

L'Ecole qui base la valeur d'échange sur l'utilité fera un raisonnement analogue à celui de Marx. Elle commence aussi par dire que les marchandises diffèrent entre elles par toutes leurs propriétés, y compris par le travail ; des biens qui nécessitent peu de travail et même pas du tout, peuvent avoir une valeur d'échange: une terre vierge, une mine non encore exploitée, un chevreuil relativement à un lapin domestique (rareté, quantité et qualité interviennent dans ce dernier cas pour Marx). Si, dit cette école, on fait abstraction de toutes les autres propriétés concrètes des marchandises échangeables, propriétés par lesquelles elles diffèrent les unes des autres, elles ont en commun d'être toutes des utilités; c'est donc l'utilité qui est la mesure de la valeur, non pas l'utilité individuelle, pourrait-elle ajouter, mais l'utilité moyenne, normale.

Dans l'organisation sociale actuelle, c'est en général le marché qui règle le prix courant et, depuis l'établissement et l'extension des relations internationales, il existe à cet effet, pour les marchandises les plus importantes, des centres régulateurs tels que Londres, Liverpool, Hambourg, Amsterdam, etc., pour le grain, le coton, l'or, le cuivre, l'argent, etc.

Il faut maintenant aussi observer qu'en disant que la durée de travail incorporé dans un produit constitue sa valeur d'échange, il faut bien se garder de croire qu'il s'agit de la valeur intrinsèque de ce produit; un produit n'a de valeur d'échange que par rapport à un autre. A ce seul point de vue, cette théorie de la valeur ne serait pas exacte.

La valeur d'échange suppose donc l'échange; dès lors n'est-elle pas le résultat de l'échange ? On connaît l'erreur commise à cet égard par R. Owen, dans sa *Banque d'Echange*. Proudhon n'y tomba pas dans la sienne.

Dans tous les cas, même dans les conditions actuelles, il ne faut pas envisager la loi de l'offre et de la demande comme une loi absolue et simple : tout marché même local est soumis à l'ensemble des conditions sociales ambiantes qui toutes influent plus ou moins sur les cours : moyens de communication, institutions économiques et politiques, législation foncière, industrielle,ouvrière, commerciale, financière; coutumes, habitudes, etc.

C'est le marché ainsi compris, c'est-à-dire représentant l'ensemble de l'organisation sociale, qui détermine non seulement les prix, mais la valeur normale. Nous pouvons donc et devons travailler à améliorer le marché même. C'est ainsi que nous nous rapprocherons de plus en plus de la loi tendancielle des prix à se confondre avec celle de la valeur représentée par le travail incorporé, *en supposant que celui-ci soit le seul facteur de la valeur d'échange*. Le problème me semble consister à éliminer progressivement les éléments perturbateurs de la loi sociologique de la mesure de la valeur, à créer des institutions qui réduisent de plus en plus la rente des propriétaires des agents naturels, l'intérêt du capital, les bénéfices des entrepreneurs, en accroissant au contraire la part du travailleur et celle de la collectivité. Telle a été en définitive l'œuvre du progrès économique et social en général. C'est ainsi que nous pouvons étendre et centraliser de plus en plus les rapports directs entre producteurs et consommateurs; développer la fonction organique des foires, des marchés, des bourses, des voies de communication, des docks, des bazars, des entrepôts, des institutions monétaires et du crédit. Il est évident que, par le progrès de ces diverses institutions, plus le capital et les instruments de travail seront à la portée des travailleurs, plus le travail sera allégé des charges capitalistes qui le grèvent aujourd'hui.

En résultera-t-il que la valeur des produits sera exclusivement déterminée par la durée normale du travail y incorporé? C'est ce que nous discuterons dans notre *Répartition des Richesses*. Observons seulement que les agents naturels ont non seulement une valeur d'utilité, mais que là où existe le régime de l'échange et où ils sont appropriés, ils ont aussi une valeur d'échange, même lorsqu'ils ne sont encore combinés avec aucun travail; même en régime collectiviste, des forces naturelles de même nature seront inégalement productives; l'Etat, s'il les afferme à des syndicats moyennant une rente, devra tenir compte de ces différences. Le communisme absolu échappe seul à cette nécessité, tout y étant mis en commun et puis réparti suivant les besoins rationnels de chacun.

Même en l'état actuel, dans tous les cas la loi de l'offre et de la demande ne règle pas universellement les prix, ni, à plus forte raison, la valeur d'échange.

Il y a des distinctions à faire et des exceptions importantes:

1° *La valeur ne se règle pas mécaniquement en vertu de la loi de l'offre et de la demande, suivant une exacte proportion entre celles-ci.*

L'exemple le plus célèbre est celui connu sous le nom de la loi de King :

(*Observations naturelles et économiques sur l'état et la condition de l'Angleterre, 1696.*) S'il y a un déficit dans la récolte, un déficit de

1/10 occasionne une hausse de 3/10 relativement au prix moyen.

2/10 occasionnent une hausse de 8/10 relativement au prix moyen.

3/10 occasionnent une hausse de 16/10 relativement au prix moyen.

4/10 occasionnent une hausse de 28/10 relativement au prix moyen.

5/10 occasionnent une hausse de 45/10 relativement au prix moyen.

G. King montra ainsi, il y a environ deux siècles, en 1696, qu'un déficit de 10 % dans la récolte entraîne une hausse de 30 % dans le prix des céréales; un déficit de 20 %, une hausse de 80 %; une déficit de 30 % une hausse de 160 %.

Engel, au milieu du XIXe siècle, a calculé qu'une diminution de 1 % de la récolte fait monter le prix de 2 1/2 % tandis qu'un accroissement de 1 % n'a pour conséquence qu'une baisse de 1 % dans les prix. Il l'explique par le fait que la demande est plus stable que l'offre. Un autre fait important confirme cette non proportionnalité de l'offre et de la demande ; en effet, Schmoller signale ce fait que, de 1864 à 1898, la superficie de Charlottenbourg n'a pas changé, mais le chiffre de ses habitants s'est élevé de 13.500 à 163,000, c'est-à-dire comme 1: 13; au contraire, la valeur des terrains est montée de 6 à 300 millions de marks, c'est-à-dire comme 1: 50. Ici c'est l'offre qui est plus stable que la demande;

2° *Il faut distinguer les prix de concurrence des prix de monopole.*

Les prix où influe surtout la libre concurrence et où agit principalement la loi de l'offre et de la demande, sont ceux des marchandises qui peuvent être produites en quantité illimitée et où, plus on affecte de travail et de capital à la production, plus l'effet utile augmente. Tel est le cas des produits manufacturés. Le prix déterminé par la concurrence tend à y être le prix minimum.

Quant aux prix de monopole, il faut distinguer les *monopoles naturels* des *monopoles artificiels*. Dans les premiers figurent toutes les forces naturelles relativement ou absolument limitées: la terre, les mines, les carrières, les chutes d'eau, etc. Il faut noter que parmi les agents naturels qui toujours se combinent avec du capital et du tavail, certains ne se rencontrent pas et ne peuvent pas être produits en quantité illimitée ni même égale à la demande dont ils seraient susceptibles: les diamants par exemple; la rareté de ces produits influe sur leur prix; c'est même cette rareté qui leur donne une valeur d'ordinaire bien plus subjective que véritablement objective. Des choses peuvent ainsi avoir actuellement une grande valeur bien qu'ayant demandé peu de travail; de même des choses ayant demandé beaucoup de travail n'ont pas de valeur actuelle si on ne les demande pas; par exemple une invention prématurée, un livre très scientifique, un article démodé.

Dans l'organisation sociale actuelle, trop souvent le travail n'est payé ni en raison de la valeur d'usage, ni en raison de la valeur d'échange de son produit. Exemple: l'ouvrier agricole, l'ouvrier qui travaille aux mines d'or et de diamant.

Stanley Jevons a en partie raison quand il dit que ce sont les besoins qui déterminent la valeur de la monnaie qui en est la mesure. Mais au fond sa définition de la valeur ne s'écarte guère des définitions ordinaires des économistes. En effet, besoin est une notion très complexe : il comprend l'utilité, l'abondance ou la rareté, il est influencé par le coût de production et aussi par les usages, les modes. Il s'y attache aussi une notion subjective, c'est-à-dire la façon dont chacun apprécie l'importance de ces divers éléments; ainsi un chien peut avoir une grande valeur au point de vue de nos besoins affectifs.

Les monopoles artificiels sont ceux qui résultent surtout de l'organisation collective du capital et du travail: syndicats, sociétés anonymes, trusts, rings, etc., comme dans les chemins de fer, certaines grandes industries ou entreprises commerciales et autres. Les prix des monopoles, en général, tendent toujours à être les plus élevés possible, ils gravitent vers le maximum, bien que limités par les moyens d'acquisition des consommateurs.

Si ces monopoles sont publics, alors leurs prix, ou plutôt leurs tarifs, rentrent en partie dans ceux de la catégorie suivante, par exemple les chemins de fer, le tabac, l'alcool, les allumettes, là où ils sont monopoles d'Etat. Cependant eux aussi, quoique fixés d'autorité, sont limités par les moyens d'acquisition et des considérations d'ordre social :

3° Les prix des emplois publics; ils sont fixés d'autorité sans égard pour la concurrence;

4° Les honoraires dans les professions dites libérales ne sont pas exclusivement déterminés par l'offre et la demande;

5° Les services domestiques relatifs au ménage; leur valeur économique d'utilité est énorme; elle ne tombe pas sous la loi de l'offre et de la demande, elle n'est même pas considérée comme valeur d'échange. En général, en outre, dans l'industrie, dans l'agriculture, dans le commerce, dans tous les emplois, même à production égale, les salaires et appointements des femmes sont inférieurs à ceux des hommes, même là où il y a tarification comme pour les institutrices;

6° Même les prix de détail ne correspondent pas au prix du gros. Ainsi la baisse du prix du bétail, ou du froment, ou des cuirs, n'entraîne pas une baisse correspondante des prix de la

viande, du pain ou des souliers; même les prix des diverses marchandises diffèrent suivant les magasins et l'espèce de clientèle. En cas de baisse du gros, les anciens prix du détail persistent; les riches continuent à les payer par insouciance, les pauvres par ignorance ou parce qu'ils ont besoin de crédit. Quand il y a hausse, celle-ci est toujours proportionnellement plus forte et plus sensible dans le détail que dans le gros. Le hareng se vend en gros et en détail; il existe en quantité énorme presque infinie. Comment se fait-il que les détaillants gagnent de 100 à 200 % sur la vente?

7° La preuve que les prix ne résultent jamais exclusivement de l'offre et de la demande est fournie par le prix pour le crédit; ce prix dépend surtout de l'organisation du crédit. Successivement l'institution des Monts-de-piété, des Caisses d'escompte, des Banques nationales a diminué le taux d'intérêt ou prix du crédit.

Ne perdons surtout pas de vue que la notion de valeur est essentiellement relative; elle exprime toujours un rapport; même si la valeur d'échange a pour mesure la durée normale de travail, la valeur sera toujours le rapport entre 1 heure de travail simple, par exemple (Marx), et la durée de travail du produit à évaluer. Un même produit peut en même temps augmenter et diminuer de valeur. Ainsi, en échange d'un bœuf, je puis obtenir plus de froment qu'antérieurement, mais moins de moutons. Cela est vrai quelle que soit la mesure de la valeur. C'est en vertu du même principe de relativité qu'il est impossible de concevoir une hausse ou une baisse absolue et générale des valeurs; si toutes les utilités, haussent ou baissent de valeur d'une unité par exemple, le rapport de leurs valeurs réciproques n'est pas modifié.

Nous voyons actuellement s'opérer sous nos yeux des transformations importantes dans les échanges par la constitution d'organes collectifs tels que les syndicats et sociétés de production, de consommation et de distribution, coopératives, régies, entrepôts, docks, expositions plus ou moins permanentes. Ces formes collectives destinées à centraliser et à faciliter les échanges, pourront aussi sans doute concourir à épargner l'usage de l'instrument monétaire métallique actuel. Elles semblent destinées à se généraliser. R. Owen, Fourier, Proudhon étaient entrés théoriquement et pratiquement dans cette voie. Il est possible aussi, l'expérience le prouve, de former des sociétés de consommation directement en rapport avec des sociétés de production. Exemple : les

Wholesale Societies et les Stores en Angleterre. Ces sociétés ont même leurs navires et des domaines agricoles et industriels nationaux et à l'étranger.

Absurde est l'opposition des économistes contre la possibilité pour l'Etat de remplacer avantageusement les intermédiaires, les commerçants. D'abord cela n'est pas impossible, puisque cela a été. Il y a eu des Etats commerçants : Musulmans, Frédéric II de Sicile, certaines cités au moyen âge ont fait le commerce par leurs magistrats et nous avons vu que le commerce a été intercollectif avant d'être interne.

Cependant la solution n'est pas nécessairement simpliste et absolue, elle peut être diverse non seulement historiquement, mais à chaque moment. La solution coïncide naturellement avec une transformation de l'Etat même. En Russie a été discuté un projet de monopole de l'Etat pour la vente du blé.

En France, le nombre des commerçants est excessif ; d'après le dernier recensement, il est de 10 % de la population. Excessive est également la différence entre le prix de fabrique et le prix de détail ; elle varie de 20 à 200 %.

Il y a même des intermédiaires entre les producteurs et les détaillants en dehors des voyageurs de commerce proprement dits ; par exemple dans l'industrie de la soie, de la laine, du coton, etc. Ces intermédiaires finissent par tenir producteurs et détaillants sous leur dépendance ; ils établissent des gérants dans de grandes maisons qu'ils commanditent. Le petit et le moyen commerce luttent péniblement. Les grands magasins, avec un capital plus fort au point de vue absolu, peuvent se contenter de bénéfices moindres, mais leur capital passe par un plus grand nombre d'opérations ; il se reconstitue plus vite ; *relativement* aux opérations, il est plus faible ; sa circulation est plus rapide. Comme en outre ces grands magasins vendent une plus grande variété d'articles, ils peuvent aussi céder certains de ces articles même à perte, de manière à ruiner les concurrents spéciaux successivement et en attirant la clientèle pour les articles qu'ils vendent aussi et même plus chers.

Ce phénomène représente un développement social, mais encore incohérent. Il est l'application de la loi générale du progrès reconnue antérieurement: réduction progressive du poids *mort* par le perfectionnement de la circulation. Ce développement, pour devenir avantageux, doit devenir cohérent, il doit être socialisé.

On voit par cela même combien la valeur d'échange et les prix sont déterminés par l'organisation non seulement du marché économique, mais de toute la société.

En résumé, d'après J. St. Mill, dans l'économie actuelle, deux conditions sont indispensables pour qu'une chose ait une valeur d'échange : l'utilité et la difficulté d'acquisition. L'utilité que l'objet a pour l'acheteur dans sa propre estimation est, dans tous les cas, l'extrême limite de sa valeur ; elle ne sera jamais dépassée par lui. C'est le point de vue subjectif. Quant à la difficulté d'acquisition, elle peut résulter de trois causes différentes :

1° Ou bien de la limitation absolue de l'offre: vins de crûs spéciaux, tableaux de maîtres anciens ; la terre dans les pays où elle est entièrement occupée et exploitée ;

2° De ce que, pour augmenter la quantité de l'offre, il faut dépenser plus de capital et de travail. C'est le cas des articles manufacturés: soies, lainages, cotonnades, etc., bien entendu tant que la matière première en existe ; dans ce cas, les frais de production diminuent même souvent ;

3° Enfin il y a des marchandises dont on ne peut augmenter l'offre qu'en augmentant les frais de production plus que proportionnellement: produits agricoles et produits bruts de la terre: mines et carrières.

D'après lui, les marchandises offertes ou demandées augmentent ou baissent de valeur jusqu'à ce qu'il y ait équation entre l'offre et la demande et non pas en proportion de la quantité qui en existe en trop ou qui fait défaut. Par exemple, ainsi que le remarque Tooke, dans son *Histoire des Prix*, « le prix des céréales s'est élevé en Angleterre de 100 à 200 % et au-dessus lorsque tout le monde évaluait le déficit de la récolte de un sixième à un tiers de la moyenne et lorsque ce déficit était en partie couvert par des envois de l'étranger. S'il y avait un déficit de un tiers de récolte, sans aucune réserve de l'année précédente et sans aucune espèce d'importation, le prix pourrait quintupler, sextupler ou même décupler ». (T. I, p. 135.) C'est, en somme, la loi de G. King.

Observation : Il est à remarquer qu'il suffit de la hausse d'une marchandise d'usage courant pour que tous les prix, y compris ceux des services, tendent à hausser. Il serait intéressant de

rechercher dans quel article commence la hausse ou la baisse et si une loi constante peut être dégagée de ces observations.

De même, quand il y a un excédent de l'offre, la baisse continue jusqu'à ce que le cultivateur retire sa marchandise du marché ou que l'abaissement du prix des céréales en augmente la demande (à remarquer que cette demande tend à être stable, sauf accroissement de la population). Dans tous les cas, la baisse continue jusqu'à ce qu'il y ait équation; elle a des limites dans la consommation qui est bornée; la loi est l'équation de l'offre et de la demande.

Suivant Mill, la loi de la valeur pour toutes les marchandises qui ne peuvent être accrues indéfiniment par l'industrie, est que dans ce cas leur valeur minimum est fixée par le coût de production. Au-dessous de ce minimum, on ne les produirait plus. La loi d'équation s'applique donc: 1° aux produits dont la quantité est absolument limitée; 2° aux produits agricoles qui exigent proportionnellement plus de capital et de travail. Quant à la loi du coût de production, elle s'applique aux produits manufacturés.

Le recensement des Etats-Unis pour 1860 évaluait le capital placé dans les industries mécaniques et manufacturières à 1,009,855,715 dollars, et le produit à 1,885,861,676 dollars.

En 1890, le capital est de 6,525,156,486 dollars et la valeur produite de 9,372,437,283 dollars. Le capital engagé dans ce genre de production a donc augmenté plus que le produit au point de vue de leur valeur.

Le capital s'est accru de 546 %; la valeur des produits, seulement de 397 %, mais la *quantité* des produits a crû plus rapidement que le capital; les prix ont diminué. (Voir mon « Etude sur l'évolution industrielle des Etats-Unis » dans le *Peuple*, avril 1902, et *Revue socialiste*, août 1902.)

Quant au coût de production, il comprend le capital fixe et le capital circulant; le capital fixe se compose du capital engagé dans l'acquisition des agents naturels et des matières premières, dans les établissements, les machines; le capital circulant se compose des salaires d'après Marx, mais également des fonds de consommation en nature, des frais généraux, des matières premières et des matières accessoires, des produits en fabrication et fabriqués d'après la plupart des économistes.

Les salaires ne semblent, d'après J. St. Mill, influer sur la

valeur d'échange que quand ils ne sont pas les mêmes dans un emploi que dans un autre; le cas le plus extrême paraît être celui où, par exemple, le travail industriel serait effectué par des salariés, tandis que le travail agricole le serait par des esclaves.

Quant aux profits, ils influent sur la valeur d'échange dans le même cas; si, par exemple aussi, le profit est réalisé sur des esclaves, la valeur d'échange du produit pourra être moindre; le profit agricole aura aussi une influence sur la valeur d'échange par le fait que le capital avancé dans l'agriculture y est engagé pour une plus longue période avant de pouvoir se reconstituer.

« Toute baisse des profits abaisse, dans une certaine mesure, la valeur du coût des choses produites au moyen des machines qui durent le plus et élève la valeur des choses faites à la main. L'élévation du taux des profits a des effets inverses. » (J. St. Mill, t.I, p. 537.)

J. St. Mill fait aussi cette autre observation générale que cette théorie s'applique seulement à un système de production dirigé par les capitalistes en vue des profits. Elle ne s'applique pas aux producteurs dans d'autres conditions, par exemple à l'agriculteur-propriétaire, ni même au cottager. Celui qui travaille à son compte n'a pas à rechercher de profit pour son capital; il peut céder ses produits à une valeur dont la limite minimum peut descendre à ce qui est nécessaire à son entretien et à celui de sa famille, tous autres frais payés, plus le prix de la rente, s'il n'est pas lui-même propriétaire. La rente est dans tous les cas un élément du coût de production, donc de la valeur d'échange. Par là Mill entend le fermage et non la rente différencielle et naturelle de la terre; celle-ci n'est pas une cause du prix, dit Ricardo, mais un effet.

Dans mon Cours sur la *Répartition des Richesses*, nous approfondirons les diverses théories de la valeur qui se partagent en deux grandes doctrines actuellement, l'un qui, de Smith, Ricardo et J. S. Mill, aboutit à Rodbertus et K. Marx et dont le point de départ est le coût de production, la valeur-travail. C'est l'école objective; la seconde est surtout subjective. C'est la théorie de la valeur-limite (Grenzwerth, marginal-value), dont le principe avait été posé par Christophe Bernouilli (1782-1863) et Condillac (1714-1780); ensuite par Gossen, en 1854; puis la théorie était tombée dans l'oubli.

Le principe de l'école utilitaire a été développé en Angleterre par Stanley Jevons et A. Marshall, en France par Léon Walras et en Autriche par K. Menger, de Böhm-Baswerk, etc.

M. Bloch, *Les Progrès de la Science économique*, t. I. — Léon Walras,*Economie politique.* — La revue américaine *Quartely Journal of Economics*, 1888-1891. — de Böhm-Bawerk, *Kapital und Kapitalzins.* — Stanley Jevons, *The theory of Political Economy.* — Voir aussi G. Schmoller. *Principes*, t. II, p. 321 et suiv. de la traduction française.)

Dans cette théorie, la valeur d'échange est déterminée par l'utilité finale ou utilité-limite; celle-ci est la mesure du dernier besoin satisfait. On décompose la quantité d'un bien quelconque possédé par un individu en une série de fractions d'utilité décroissante, et c'est toujours l'utilité de la fraction la moins utile qui détermine l'utilité de toutes les autres. (Exemple : les 6 seaux d'eau. 1 boisson; 2 cuisson des aliments; 3 me laver; 4 laver ma maison; 5 arroser mon jardin; 6 nettoyer la rue. Voir Ch. Gide.) Dans cette conception, la valeur est surtout subjective. Ces économistes analysent très profondément et minutieusement les conditions dans lesquelles varient les besoins humains et les désirs correspondants, mais la généralisation de ces conditions en lois est essentiellement psychologique; même leur psychologie est personnelle et subjective, malgré les formes mathématiques dont ils l'entourent. Ils arrivent ainsi à une notion absolue de la valeur.

Nous avons vu que l'avènement d'une école psychologique a correspondu à une évolution naturelle et nécessaire. Cette école a eu le mérite de mettre en lumière que la mesure de la valeur l'échange comprenait des éléments psychiques; en outre, elle a rendu son importance légitime à la valeur d'utilité que l'école du coût de production et celle de la valeur-travail étaient arrivées à perdre de vue en en faisant abstraction; ainsi, sans s'en douter et sans le vouloir, la nouvelle école rappelait au communisme socialiste que le point de vue de l'utilité devait être pour lui plus important que celui de la valeur d'échange.

Marx exposant la théorie capitaliste dominante de son temps et représentée par l'école Ricardienne,fait comme celle-ci abstraction de l'utilité, de la rareté et de la qualité, spécialement des qualités naturelles des matières premières brutes; cette abstraction est toutefois illégitime puisque Marx admet, avec tous les économistes, que toute valeur d'échange suppose une valeur d'uti-

lité (1). L'économie capitaliste n'est pas liée à cette abstraction et la preuve en est que c'est précisément l'école de l'utilité finale qui a opposé sa théorie au socialisme qui avait emprunté à Ricardo les armes fournies par ce dernier.

IV

Des signes servant d'intermédiaires aux échanges
La Monnaie

La forme primitive de l'échange est le troc (Truck ou barter).

L'échange se fait primitivement entre groupes, vivant dans un système d'économie naturelle ou d'économie domestique, quand existe entre eux une certaine différenciation du travail. Ces échanges se font généralement aux frontières ou dans des zones neutres.

Cette forme simple peut prendre des développements considérables, notamment entre populations dont l'une est déjà très civi-

---

(1) J'ai indiqué ci-dessus ma théorie de la valeur d'échange, me réservant de la développer dans le volume consacré à l'évolution des doctrines relatives aux questions traitées dans l'ouvrage actuel, consacré exclusivement à la circulation. On voit, cependant, dès maintenant, que je n'exclus pas de la théorie de la valeur l'interprétation psychologique par la bonne raison que tout phénomène social est spécialement le phénomène économique et toujours *en partie* psychologique ; seulement, cet élément unique ne peut servir d'interprétation intégrale. Voici, d'après moi, les éléments constitutifs de toute valeur :

Utilité ou valeur d'usage — matières premières : naturelles ou relativement naturelles, ou produits :

Quantité — rareté ou abondance ;

Qualité de la matière première ou du produit ;

Quantité ou qualité absolument limitées, relativement limitées — naturellement ou artificiellement ;

Travail = durée, intensité, qualité ;

Organisation économique et sociale : coutumes, législation internes et externes : (douanes) institutions ;

Psychologie collective et spéciale à chaque individu ;

Chacun de ces éléments, toutes autres conditions égales, influe sur la balande des valeurs ;

De même, le temps et l'espace = l'urgence ou non (un millionnaire se noie, il donnerait toute sa fortune à un sauveteur) ;

Même la mode (forme de la coutume), le goût, le caprice influent sur la valeur.

lisée, l'autre encore sauvage. Stanley Jevons signale, à ce point de vue, l'existence d'une société par actions dont les opérations consistent uniquement à échanger sur les côtes occidentales d'Afrique des produits manufacturés d'Europe contre des produits africains; le commerce belge avec le Congo est en partie analogue, et cela s'est fait dans toutes les contrées, entre primitifs et sociétés plus évoluées.

Dans ces cas, ce n'est plus déjà le troc simple d'un objet contre un autre; il y a déjà parfois l'installation d'un marché, périodique ou non, où diverses marchandises sont offertes en échange d'autres marchandises, comme on le voit aussi en Afrique (aux frontières ou dans des centres, au confluent de rivières, etc.).

Avec ce développement social, le troc commence à manifester ses défauts essentiels; le mode primitif trop simple cesse d'être adapté à la grandeur et à la complexité de la fonction.

Premier défaut : manque de coïncidence entre l'offre et la demande, c'est-à-dire difficulté de trouver exactement, à un moment et dans un endroit donnés, deux personnes ou groupes de personnes dont chacun possède et veut céder ses objets en échange précisément avec les objets présentés par l'autre.

Cependant, même aujourd'hui, l'échange en nature existe encore et on a cherché à obvier à cette difficulté par la publicité; ainsi en Angleterre existe un journal spécial, *Exchange and Mart*, qui centralise les offres et demandes d'échange.

Mais l'échange en nature s'est restreint, du moins relativement; il n'est plus la forme dominante actuelle.

Deuxième défaut : la difficulté de fixer le taux des échanges. Entre 100 articles, il y a 4,950 combinaisons d'échange possibles; comment déterminer les prix courants pour chacune de ces combinaisons? Il faut chaque fois comparer la valeur d'échange de chaque objet avec celle de tous les autres.

Troisième défaut: inapplicabilité du troc à beaucoup d'objets qui ne peuvent se diviser. Comment le tailleur échangera-t-il un habit contre le pain du boulanger?

Notons que, malgré ces difficultés, le troc est encore en usage, même dans les pays industriellement et commercialement les plus évolués. On le retrouve encore dans :

a) Les gages des domestiques représentés en partie par la nourriture et le logement;

b) Les gages des ouvriers agricoles représentés dans les mêmes conditions et parfois encore par l'usage d'une pièce de terre;

c) Le truck-système pour les ouvriers industriels. Ce système de troc a fait l'objet d'interdictions légales rendues nécessaires par les abus qu'il entraînait.

Le troc étant devenu un instrument insuffisant et défectueux pour les échanges à mesure que la division du travail s'accentuait et que la circulation s'étendait, s'intensifiait et se compliquait, l'usage s'établit et se développa de se servir d'un instrument spécial.

Cependant la monnaie ne fut pas nécessairement, dans cette période nouvelle de l'économie de l'échange, ce que nous entendons ordinairement aujourd'hui par ce mot : la monnaie métallique. Telle ne fut pas son origine historique.

Histoire de la monnaie

1° *Peuples chasseurs, pêcheurs, etc.* — Ils se servent, encore de nos jours, de peaux et de fourrures comme monnaie : à Rome, à Sparte, à Carthage, en Chine autrefois, en Russie jusqu'à Pierre-le-Grand, nous constatons l'existence d'une monnaie de cuir dérivée elle-même d'un stade plus ancien où toute la fourrure, et puis une partie seulement de cette dernière,comme échantillon, servaient de monnaie. De même la morue séchée à Terre-Neuve. Cela ne veut pas dire que ces peaux étaient chaque fois données en échange, mais on leur comparait toutes les autres marchandises pour établir la valeur de chacune d'elles. Je pense même que des utilités spéciales ont commencé par être adoptées comme étalon de valeur avant de remplir la fonction d'intermédiaires effectifs.

2° *Peuples pasteurs.* — Le bétail sert de monnaie; eu égard à ses facilités de mutation, de circulation, de conservation, d'autolocomotion, il est tout indiqué pour devenir la *monnaie courante* dans ce stade. Cette évolution est en corrélation avec l'évolution du crédit sous forme de prêt; le bétail est un capital qui croît naturellement, qui fait des petits. *Pecunia* dérive de pecus; de même en grec, dans les langues teutoniques et scandinaves. Le capital se comptait par têtes, *capita*, d'où capital, cheptel en anglais, cattle, bétail.

Les esclaves, les femmes, la chair humaine (Schweinfurt) sont aussi des moyens d'échanges ainsi que les coquillages et articles de parure.

En ce qui concerne le bétail, les esclaves hommes et femmes, il faut insister sur cette propriété nouvelle de cette forme de monnaie qui dut plaire aux possesseurs de ces capitaux primitifs et souvent considérables, en favorisant leur usage comme monnaie prêtée : l'accroissement spontané des fruits naturels fut la forme primitive des fruits civils du capital monétaire avancé, soit métallique, soit fiduciaire.

3° *Peuples agriculteurs.* — Ils sont plus arriérés que les peuples industriels, tout au moins tant qu'ils ne joignent pas l'industrie à l'agriculture : les produits végétaux les mieux conservables sont employés comme monnaie : ils sont d'usage courant : le thé, le maïs, l'huile d'olive. Ces produits sont aussi les mieux divisibles; les œufs, jusque dans les derniers temps, dans certains villages des Alpes et des Ardennes, ont servi de monnaie. Les membres du Directoire, sous la Révolution française, étaient payés en hectolitres de blé.

4° *Peuples industriels.* — Ils utilisent comme monnaie les étoffes de coton, les fils de laiton, les nattes tressées de paille, le sel, etc. A. Smith signale que de son temps on se servait de clous comme monnaie dans certains villages d'Ecosse; de même suivant Michel Chevalier, dans un district houiller de la France.

5° *Peuples industriels métallurgistes.* — Les premières monnaies métalliques furent échangées au poids contre d'autres marchandises.

L'ordre historique des métaux utilisés comme monnaie fut en général le cuivre ou le fer, l'argent, l'or. Comme métaux secondaires : le plomb, l'étain, le platine, le nickel, l'aluminium.

Parmi les spécimens les plus anciens de monnaie figure l'*aes rude*, masse ronde et informe de cuivre à l'état natif, employée par les Etrusques. Dans un musée de Bologne, on voit le squelette d'un Etrusque à demi-enterré, serrant dans ses mâchoires le lingot de cuivre brut qu'on y avait placé sans doute pour payer son passage dans les régions infernales ou pour y subvenir à ses dépenses. Cela n'est pas plus extraordinaire que l'extrême-onction cahtolique; celle-ci a la même signification. (On graisse ses chaussures ou les pieds pour le grand voyage.)

L'or commença sans doute par être tiré des dépôts d'alluvion sous forme de grains ou de poussière, ou dans les rivières mêmes. (Expédition des Argonautes à la recherche de la toison d'or, on recueillait l'or des rivières au moyen de toisons.)

L'or en grains dans des sacs fut probablement la forme primitive de la monnaie d'or; on l'échangeait au poids (les bourses).

Les monnaies d'or apparaissent ensuite sous forme de bagues, de bracelets. Aux âges homériques, la monnaie frappée est encore inconnue. La première monnaie apparaît sans doute en Lydie avant Crésus.

Pheidon d'Argos, vers le IXe ou le VIIIe siècle avant Jésus-Christ, fait frapper la première monnaie d'argent en Europe. Les rois d'Argos ont des trésors accumulés dans des souterrains.

L'antériorité de la monnaie pesée s'explique naturellement; elle exige un moindre développement technique et aussi seulement un système de poids et mesures; la monnaie est alors véritablement une marchandise mais ayant cours comme étalon et intermédiaire.

Ce fut l'ordre logique et historique universel. Ainsi, en Angleterre, les mots *livre sterling* indiquent l'origine : le poids (sterling vient de *esterling*, parce que c'était la monnaie de compte des marchands allemands de l'Est, notamment de la Hanse), de même la livre tournois en France (de Tours de 20 sous).

Les métaux furent aussi employés, d'abord à l'état naturel, sans alliage, faute par les anciens métallurgistes de savoir décomposer les métaux contenus dans le minerai.

L'usage de l'alliage s'introduisit en vue de créer une bonne monnaie. Ce fut cependant une des origines de la monnaie fiduciaire. Ce procédé devint en outre un moyen d'altération et de falsification par les princes et les voleurs; on peut les excuser en disant que, sans le savoir, ils étaient dans le courant de l'évolution.

Les abus résultant des altérations frauduleuses disparurent peu à peu des pratiques gouvernementales avec le progrès des civilisations; l'alliage n'est plus aujourd'hui exécuté que dans des porportions bien définies et autorisées; il n'est plus employé que dans l'intérêt de la qualité de l'instrument monétaire.

Aux monnaies brutes sous forme de grains ou de blocs, succédèrent donc les monnaies fondues, d'abord également sous forme de lingots; d'abord eux-mêmes sans valeur indiquée, mais avec des marques signalant leur poids.

Quant aux monnaies frappées, elles portèrent naturellement aussi une empreinte indiquant leur fonction et leur origine sociales ou publiques, par exemple tout d'abord sur une seule face le sceau du souverain, une figure d'animal, ou celle du souverain. La nécessité d'empêcher la contrefaçon, en la rendant plus difficile et plus coûteuse, amena à frapper des monnaies de plus en plus régulières avec des coins gravés et d'y imprimer des dessins garantissant l'intégrité de la pièce et permettant d'en reconnaître facilement l'usure.

Les pièces circulaires sont les plus usitées il en est cependant aussi de carrées, en losange, hexagonales, octogonales, en plaques, oblongues et plates, par exemple les itzibus d'argent au Japon, avec caractères en relief, en creux. En Chine et au Japon les pièces rondes ou ovales étaient percées au milieu d'un trou permettant de les enfiler en colliers; de même les monnaies de l'Etat du Congo et notre monnaie de nickel.

L'évolution de la monnaie métallique au point de vue technique fut donc : 1° monnaies métalliques à l'état brut; 2° fondues, faciles à contrefaire; 3° fabriquées au marteau; 4° au moulinet; 5° au balancier à vapeur de Boulton et Watt; 6° au balancier à genou articulé d'Ulhorn et Thonnelier.

L'idéal matériel poursuivi par la monnaie métallique a été : 1° d'empêcher la contrefaçon; 2° d'empêcher l'enlèvement frauduleux d'une partie du métal; 3° de diminuer le plus possible le frai; 4° de faire une œuvre artistique ou même historique.

A ce dernier point de vue,il faut noter les *médailles* et les *jetons* qui ont parfois servi,en même temps que de souvenirs historiques, de monnaie. On y a attaché une grande importance en Allemagne. « Si l'on pouvait imaginer, » dit un écrivain, « la littérature détruite, les cités modernes et les monuments tombés en ruines, les monnaies-médailles deviendraient les monuments les plus durables et l'histoire des rois de Prusse pourrait être retracée par les numismates de l'avenir, comme on a dernièrement retrouvé celle des grandes dynasties de la Bactriane. » Ce serait certainement une grande consolation pour les rois de Prusse et ils font leur possible pour réaliser ce haut idéal, mais il est plus important de conserver l'histoire entière de notre vie sociale et nous avons d'autres instruments et documents à utiliser plus avantageusement à cet effet.

En 1842, un projet de monnaie historique fut soumis aux

Chambres françaises et renouvelé en 1852 par son auteur, M. Anténor Joly.

D'après tout ce qui précède, nous pouvons accepter comme définition des pièces de monnaie métallique celle de M. Chevalier : « Les pièces de monnaie sont des lingots dont le poids et la pureté sont garanties par l'intégralité de dessins imprimés sur la surface du métal » et, comme ajoute Stanley Jevons, « par la société », comme je pense aussi devoir l'ajouter.

Qualités nécessaires à la substance adoptée comme monnaie: Ces qualités varient naturellement suivant les stades historiques; des qualités cessent d'être des qualités; des défectuosités deviennent des qualités. Il y a dès lors des variations historiques dans l'ordre de la valeur des substances monétaires. Les causes principales de ces variations sont : les découvertes, les progrès industriels, mécaniques et chimiques, enfin l'ensemble des circonstances sociales. Ainsi le fer était plus apprécié que le cuivre chez les Grecs d'Homère; aujourd'hui le cuivre a plus de valeur que le fer.

Si nous nous plaçons d'abord dans l'hypothèse où le médium des échanges est lui-même une marchandise et a par conséquent lui-même une valeur d'échange, nous observons qu'alors en réalité il n'est pas un médium, car l'échange est accompli par le fait de la remise de la monnaie. Mais nous verrons que le progrès consiste dans une différenciation croissante des fonctions monétaires, de telle sorte que chacune de ces fonctions arrive à avoir un organe propre. La monnaie *honnête* ou marchande, c'est encore du troc; comme intermédiaire des échanges, elle peut être à un certain moment représentée par un simple titre. Alors ce titre doit représenter un certain nombre d'unités de valeur, et l'unité de valeur destinée à servir de mesure de valeur doit être une quantité fixe d'une chose mesurable au point de vue de l'espace ou du temps : or, argent, blé, heure de travail. Nous ne disons pas valeur fixe, mais quantité fixe. Cette *quantité fixe* s'appelle l'*étalon de la valeur*; celui-ci peut être distinct des signes intermédiaires des échanges ou monnaie proprement dite.

Dans le stade indifférencié ou de monnaie-marchandise-intermédiaire, toute monnaie doit offrir les qualités suivantes :

1° *Utilité et valeur.* — La monnaie doit avoir une valeur d'échange, donc aussi une utilité correspondant à un besoin et ser-

vant de base à sa valeur d'échange. Dans le stade différencié, il faut dans tous les cas que la monnaie devenue un simple titre ait force acquisitive et libératoire. Elle continue donc à avoir une utilité et elle a une valeur d'échange, puisqu'elle permet de tout acquérir, mais en réalité, elle n'est plus que l'intermédiaire des échanges.

Plus une substance est appréciée comme valeur, plus elle tend à se généraliser dans le temps et l'espace comme monnaie.

L'argent et l'or ont finalement été le plus appréciés ou du moins ils l'ont emporté sur les autres substances et sur les autres métaux. Cette sélection a été en rapport avec l'évolution historique. Là où les transactions sont faibles, une monnaie de faible valeur sera suffisante et plus utile ; là où elles sont fortes et importantes, il faudra généralement des monnaies fortes et faibles à la fois pour les grandes et les petites opérations.

2° *Facilité de transport.* — Il faut que la masse et le poids de la substance ne soient ni trop grands ni trop faibles. La facilité de transport de la substance adoptée tend à en équilibrer et à en généraliser la valeur en facilitant les échanges. La dépense de transport du blé est plus considérable, relativement à une même valeur, que celle de l'or et de l'argent.

Une substance facilement transportable peut aussi avoir trop de valeur pour les transactions ordinaires, par exemple les diamants.

On voit par là que la substance adoptée doit réunir un ensemble de qualités combinées.

3° *Indestructibilité.* — A cet égard, les grains bien secs et surtout les métaux présentent de grands avantages.

4° *L'homogénéité.* — Il faut que la même quantité d'une même substance ait toujours une valeur égale, toutes autres conditions restant les mêmes. Par le raffinage et le monnayage, les métaux sont ramenés au même titre.

5° *La divisibilité.* — C'est la propriété qu'offrent les métaux, non seulement d'être divisibles, mais la qualité résultant du fait que l'addition des parties séparées représente exactement la valeur antérieure du tout ; la supériorité des métaux sous ce rapport est incontestable ; il en est autrement d'un diamant.

6° *Stabilité dans la valeur.* — La monnaie sert à mesurer des

valeurs, non seulement à un moment donné, mais à des échéances plus ou moins longues.

Ici, il faut observer que non seulement la valeur relative des produits varie continuellement, mais que la valeur des produits et spécialement des métaux utilisés comme monnaie et qui sont également des marchandises, varie aussi relativement à ces derniers. La monnaie-marchandise même métallique est donc un instrument défectueux sous ce rapport, mais moins défectueux que d'autres substances que l'on pourrait adopter comme monnaie.

Pour obvier à cette instabilité de la valeur métallique marchande, l'usage ou la loi ont essayé de fixer cette valeur; c'est ainsi qu'ils maintiennent des paiements à un taux invariable, malgré le changement de valeur de la monnaie. Toute variation de la valeur la monnaie cause un préjudice soit au débiteur, soit au créancier; ce sont en général des échangistes et spécialement lement les consommateurs qui sont atteints. Ces variations sont surtout sensibles aux classes inférieures. C'est un véritable impôt de consommation. Dans tous les cas, la perte est plus ressentie que le gain à condition égale. Celui qui possède 2,000 francs et qui voit leur valeur réduite à 1,500, perd le quart de son avoir, tandis que le gagnant de 500 francs ne voit son avoir augmenté que de un cinquième.

7° *Facilité de reconnaissance de la valeur.* — C'est l'*impressibility* ou propriété de la substance de recevoir facilement une empreinte indiquant et certifiant socialement la valeur. C'est une qualité indispensable. Sous ce rapport, les pierres précieuses sont défectueuses; elles nécessitent un examen , un pesage, un essai pour chaque cas; les métaux, au contraire, s'y prêtent facilement.

Mais est-il bien vrai que l'empreinte indique la valeur? Nous avons vu que la valeur marchande varie; dès lors l'empreinte n'indique en somme que la valeur sociale comme titre d'acquisition et de libération, bien que, dans le stade métallique de la monnaie, ce titre soit relativement hypothéqué sur une valeur variable.

Remarquez maintenant que toutes les qualités requises de la monnaie métallique se retrouvent dans les substituts par exemple en papier de cette dernière, comme le billet de banque, avec cette

différence que celui-ci n'a plus d'utilité et de valeur d'échange que comme titre acquisitif et libératoire, c'est-à-dire comme intermédiaire, cela ne suffit-il pas à cette dernière fonction? La fonction d'étalon et de mesure de la valeur doit-elle nécessairement être exercée par le même organe que celui qui sert de médium ?

Dans tous les cas, les observations précédentes expliquent la faveur historiquement accordée aux métaux. Cependant le stade monétaire métallique n'est que transitoire; comme jadis celui du troc, il a déjà manifesté et manifeste de plus en plus ses défauts. En fait, nous l'avons déjà dépassé.

Les fonctions sociales de la monnaie

Les considérations précédentes nous permettent de dégager les fonctions sociales de la monnaie :

1° Elle a une fonction qui lui est commune avec toutes les autres utilités qui ont une valeur d'échange; elle est une marchandise. Sa valeur d'échange est dès lors variable; elle l'est vis-à-vis de toutes les marchandises et également vis-à-vis des autres métaux. Du temps d'Homère, l'or encore rare, était à l'argent:: 1: 13; plus tard:: 1: 10; de même la Darique de Perse en or, pesant 2 drachmes, était évaluée à 20 drachmes d'argent, soit:: 1: 10. Du temps de Lysias, l'or étant devenu plus abondant, le rapport devint:: 1: 9. Quand Alexandre et ses généraux mirent en circulation le millard et plus d'or qu'ils avaient recueilli en Perse, l'or baisse encore de valeur; le rapport n'est plus que:: 1: 8.

Le phénomène se produit dans l'Empire romain après la conquête de l'Orient. La découverte de l'Amérique en 1492 amène aussi une dépréciation de l'or; de même la découverte des mines d'Australie et de Californie vers le milieu du XIXe siècle. Ces variations correspondent naturellement à une hausse des prix.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, tandis qu'en 1873 mille francs d'argent faisaient 4 fr. 16 de prime à la Bourse de Paris, en 1897 ces mêmes mille francs y subissaient une perte de 487 fr. 11 en moyenne pour l'année, bien entendu comme marchandise.

Naturellement aussi la valeur des métaux précieux varie d'après leur coût de production et les besoins de la demande qui

en est faite pour la circulation monétaire et les usages industriels. Il est à remarquer que 41 % environ de la production de l'or sont affectés à des emplois industriels.

Il ne faut donc pas confondre le stock métallique en général, ni la production totale de l'or et de l'argent avec le stock de la *monnaie* métallique.

Voici, d'après les évaluations les plus autorisées, le tableau du stock métallique, or et argent, en Europe depuis la découverte de l'Amérique:

Fin du XVe siècle,	E. de Laveleye	....	2,000,000,000
» XVIe »	Jacob	....	3,250,000,000
» XVIIe »	Id.	....	7,425,000,000
» XVIIIe »	Newmarck	....	10,000,000,000
Milieu du XIXe »	Xeller	....	13,000,000,800
1885	Haupt	....	21,000,000,000

Tableau de la production de l'or et de l'argent en poids et valeur :

	Kilog.	Francs	Kilog.	Francs.
	Or.		Argent.	
1495-1850 . .	4,752,070	16,367,600,000	149,826,750	33,249,400,000
1851-1875 . .	4,775,625	6,448,500,000	31,003,825	6,890,000,000
1876-1905 . .	8,028,684	27,650,200,000	117,753,952	26,171,300,000
Total .	17,555,379	60,466,300,000	249,584,527	66,310,700,000
1900-1910 . .	6,066,000	22,047,384,000		

Seulement l'argent est calculé à sa valeur nominale; au cours actuel, comme marchandise, les 66 milliards de francs n'en représentent environ que 33.

Production de l'or dans le monde en milliers de francs:

1493-1800	(307 ans)	9,325,000	
1801-1850	(50 ans)	6,425,000	
1850-1859	(10 ans)	6,375,500	
1860-1869	»	5,660,350	
1870-1879	»	5,876,250	
1880-1889	»	5,308,406	
1890-1899	»	10,299,992	
1900-1909	»	19,618,992	
1910-1912	(3 ans)	2,428,384	4 fois plus qu'il y a 25 ans.

En ce qui concerne la production de l'or, les pays producteurs se classent dans l'ordre suivant (1905-06) : 1° Transvaal ; 2° Etats-Unis ; 3° Australie ; 4° Russie ; 5° Mexique ; 6° Canada ; 7° Inde ; 8° Rhodésia ; 9° Chine ; 10° Japon.

En 1912-13 : 1° Transvaal ; 2° Etats-Unis ; 3° Australie ; 4° Russie ; 5° Mexique ; 6° Rhodésia ; 7° Canada ; 8° Amérique du Sud ; 9° Inde anglaise ; 10° Chine ; 11° Afrique occidentale ; 12° Japon et Corée.

La Russie a produit en 1905 : 110,985,775 francs d'or ; en 1906 : 107,500,000, soit environ un vingtième du total.

Production totale de l'or et de l'argent en moyenne par an :

XVIe siècle :	moins de 80 millions.		
XVIIe »	115 millions.		
XVIIIe »	193	»	
1801-1850.	227	»	
1851-1875.	930	»	dont 2/3 d'or.
1876-1885.	1,090	»	de l'or et de l'argent, celui-ci calculé au pair.
1886-1895.	1,636	»	dont 920 d'argent.
1896-1900.	2,500	»	» 1 milliard d'argent.
1901-1906.	3,000	»	

En 1913, la production de l'argent dans le monde s'était élevée à 224 millions d'onces (1).

Indice des prix d'après l'*Economist* (22 marchandises) :

	Prix	Production de l'or
1900	97 1/2	100 ou 383,000 kil.
1902	89	117
1903	97	148
1907	118	162
1908	100	174
1910	109	179 ou 2,426,383 kil.
1911	114	

(1) Cette production est tombée en 1914 à 171, en 1915 à 184, en 1916 à 162, en 1917 à 161 et n'est remonté en 1918 qu'à 183 millions d'onces, production insuffisante pour enrayer la hausse de l'argent, les demandes annuelles d'argent s'élevant environ à 250 millions d'onces déjà avant la guerre.

Augmentation permanente de la production de l'or, — mais sans proportion avec celle des prix, — notamment les quantités de marchandises produites ont augmenté et en revanche les liquidations sont faites par d'autres moyens que la monnaie métallique.

Cependant tout cet or et tout cet argent ne se sont pas conservés. Il faut tenir compte des pertes accidentelles; l'eau, le feu, la terre elle-même en ont pris de grands quantités. Il faut y ajouter le frai; en cent ans, un louis d'or perd 1/100 de sa substance; un écu d'argent, 2/100; la production industrielle : argenterie, orfèvrerie, bijou, s'use aussi.

M. de Foville avait estimé que le monde civilisé (non compris l'Asie) ne détient actuellement pas plus de 40 milliards d'or et 30 milliards d'argent (valeur au pair).

Et tout cela n'est pas à l'état de monnaie.

La production relativement croissante des métaux précieux explique leur tendance à baisser de valeur d'une façon non pas régulière, mais cependant continue. Dans ces conditions, toutes autres conditions égales, l'accroissement des métaux précieux tend à leur donner une moindre valeur d'échange par rapport aux autres marchandises.

La monnaie métallique étant tout d'abord une marchandise à un prix courant, — et c'est à raison de ce prix courant qu'il y a un rapport proportionnel entre le prix de l'or et celui de l'argent, — ce rapport varie. Le rapport de l'or à l'argent est dans les périodes suivantes : 1:

1501-1520 . .	10.75	1601-1620 . .	16.25	Pendant ces deux siècles, baisse continue de l'argent par rapport à l'or. Celui-ci est plus en plus apprécié.
1521-1540 . .	11.25	1621-1640 . .	14.00	
1541-1560 . .	11.30	1641-1660 . .	14.50	
1561-1580 . .	11.50	1661-1680 . .	15.00	
1581-1600 . .	11.80	1681-1700 . . .	15.00	

1701-1720 . .	15.21	Dépréciation relative de l'or à partir du 18e siècle, mais relèvement de l'or dans les deux dernières décades. Dans la décade de 1791 à 1808, le rapport est de 15.42 et c'est alors que la France adopte le double étalon au rapport légal de 15 1/2 (An XI).
1721-1740 . .	15.08	
1741-1760 . .	14.76	
1761-1780 . .	14.70	
1781-1800 . .	15.09	
1801-1820 . .	15.56	De 1800 à 1870, le rapport s'était régulièrement maintenu entre les limites de 15 et de 16. Pourquoi la baisse ensuite? Parce que la production de l'argent a considérablement augmenté et parce que l'argent a été moins demandé (étalon d'or et Union latine).
1821-1840 . .	15.73	
1841-1860 . .	15.51	
1861-1880 . .	16.21	
1881-1900 . .	25.09	

1901	34.7
1902	39.1
1903	38.1
1904	35.2
1905	34.0

Londres est le principal marché de l'or et de l'argent; Paris et New-York ne viennent qu'après.

A Londres, l'unité cotée est l'*once troy* d'argent pesant 31 gr. 1,035. Le titre est de 11 onces 2 penny weights de fin et 18 penny weights d'alliage par livre de 12 onces, soit 37/41 ou 925/1000. Les cours sont exprimés en pence. Le penny est la 240e partie de la livre sterling, laquelle vaut au pair 25 fr. 2,214.

Pour que le rapport entre l'or et l'argente soit:: 1: 15 1/2, il faut que le cours de l'argent soit à 60 pence 7/8. Après 1870 jusqu'en 1905, il n'a jamais atteint ce prix; de 1885 à 1906, son cours le plus élevé a été 48 5/8 en 1885, le plus bas 24 1/16 en 1902, soit 2 fr. 41, et 2 fr. 31 en 1909. Depuis lors il a haussé, sauf en 1909 :

		Fr.			Fr.
1903.	26 3/8	ou 2.47	1908.	24 13/32	
1904.	26 3/8	ou 2.64	1909.	23 11/16	ou 2.31, cours le plus bas.
1905.	27 3/16	ou 2.72	1910.	24 2/2	
1906.	30 7/8	ou 3.09	1911.	24 21/32	
1907.	30 3/16		1912.	28 1/8	1913 28 ou fr. 2.80.

(Voir cours moyen de l'or, de l'argent, du nickel et du cuivre dans le *Rapport du commissaire belge des monnaies* de 1913, p. 53).

La monnaie étant une marchandise comme toutes les autres, sa valeur est variable; le franc reste toujours le franc, mais sa valeur d'échange n'est pas toujours la même.

Quelle est la loi de ces variations ?

Ici différentes théories sont en présence : la théorie quantitative, celle du coût de production et celle de la valeur basée sur le travail (théorie dérivée de la précédente).

La théorie quantitative. — Elle base la valeur des monnaies sur leur quantité. L'influence de la quantité est incontestable; les prix ont triplé au moins au XVIe siècle en Europe.

Seulement les partisans de la théorie quantitative tirent de cette observation générale deux lois plus que contestables :

Ils disent : 1° partout et toujours il y a égalité entre la valeur de la monnaie et la valeur de la marchandise; les variations des prix finissent par assurer leur égalité;

2° Et c'est une déduction de la première loi : pour une même marchandise dans un marché clos, les prix montent ou baissent dans la même proportion où monte et baisse la quantité de monnaie.

Ce serait là la mécanique de l'échange.

Cette théorie est très ancienne, on la trouve déjà exposée en 1588 par Davanzati. Au XVIIe siècle, Locke dit que le monde ayant dix fois plus de monnaie qu'avant Colomb, la valeur de ce métal a diminué de 90 %. C'est aussi la théorie de Montesquieu, c'est le rapport entre la quantité de monnaie et la quantité de la marchandise à chaque moment. (*Esprit des lois*, chap. XXII). Après celui-ci, David Hume, dans son *Essai sur la circulation*, admet aussi l'influence de la quantité, mais il ajoute, sans les préciser, qu'il y a d'autres facteurs. Les mêmes idées se retrouvent encore en partie chez Smith, J.-B. Say, J. St. Mill.

Il n'y a pas à chaque moment équivalence entre toutes les marchandises et toute la monnaie existant dans un pays; tous les produits ne sont pas toujours sur le marché, toute la monnaie n'est pas toujours en circulation. Le stock monétaire de la France est de beaucoup supérieur à celui de l'Angleterre. Il faut tenir compte de la rapidité de la circulation de la monnaie, de l'économie de la monnaie réalisée par d'autres procédés. Il n'y a pas proportionnalité; la loi de King est applicable; puis la production du métal est elle-même un monopole qui agit sur le choix de la monnaie comme au Mexique.

La théorie du coût comparé de production permet d'établir sous certains rapports et d'une façon plus exacte la valeur d'échange.

D'après Ricardo : « L'or et l'argent, ainsi que toutes les autres marchandises, n'ont de valeur qu'en proportion de la quantité de travail nécessaire pour les produire et les faire arriver sur le marché. L'or est donc quinze fois plus cher que l'argent, non pas que la demande en soit plus forte, ni que l'argent soit quinze fois plus abondant que l'or, mais en raison qu'il faut quinze fois plus de travail pour obtenir une quantité déterminée d'or. »

Certainement le coût de production de l'or est plus élevé que celui de l'argent à quantité égale; de là leur valeur inégale. Mais d'autres éléments n'interviennent-ils pas? Par exemple les qualités de substance; les lois, les conditions sociales?

Si l'or n'était pas l'étalon unique de la valeur dans divers pays, continuerait-il, malgré son coût de production plus élevé, à avoir la même valeur supérieure à celle de l'argent?

Dans les deux théories, on oublie que la propriété des mines métaliques constitue un monopole naturel et artificiel et que la frappe de la monnaie est généralement aussi un monopole.

La théorie de Marx est basée sur la durée normale du travail; il applique aux métaux précieux la même théorie qu'aux autres marchandises, tombant ainsi dans la même erreur que Ricardo. C'est la forme générale, suivant lui, de la valeur, dont la forme étalon et la forme étalon métallique ne sont que des cas particuliers:

Forme étalon.

1 habit	
10 livres de thé . . .	
40 » de café. . .	= 20 mètres de toile ou équivalent général.
2 onces d'or . . .	
1/2 tonne de fer . . .	

Forme étalon métallique.

1 habit	
10 livres de thé . . .	
40 » de café. . .	= 2 onces d'or ou équvalent général.
1/2 tonne de fer . . .	
20 mètres de toile .	

En résumé, il y a lieu d'appliquer surtout en cette matière ma théorie; celle-ci peut même s'étendre, par exemple, au commerce des lettres de change pour les paiements internationaux :

2° Une fonction spéciale de la monnaie métallique, comme de la monnaie en général, est d'être un moyen de thésaurisation, d'accumulation; elle a en commun avec d'autres marchandises d'emmagasiner, de conserver de la valeur. Du temps d'Homère, comme chez des populations de nos jours, l'or était accumulé sous forme de trésor; à cette époque, il ne servait pas encore de commune mesure de la valeur; c'étaient les bœufs qui remplissaient cette fonction et eux-mêmes avaient servi d'intermédiaires des

échanges. La thésaurisation est une des sources de l'accumulation du capital;

3° La monnaie a aussi pour fonction d'être une valeur régulatrice des autres valeurs; elle est l'étalon de valeur.

On appelle étalon de valeur la quantité fixe d'une subtance prise comme point de comparaison pour toutes les autres valeurs; c'est sur la valeur de cette quantité fixe que se règlent les prix. Bien que l'or et l'argent en Belgique, en France, etc., et même le billet de banque, tant que celui-ci est remboursable en espèces, soient *monnaie légale*, il n'y a jamais en fait qu'une seule substance qui joue le rôle d'étalon; généralement c'est la substance la plus estimée, pour le moment l'or; actuellement l'argent dans les pays à double étalon a, outre sa valeur marchande dépréciée, une valeur représentative et fiduciaire; il circule au pair à l'intérieur parce que la loi lui donne force acquisitive et libératoire, et qu'on peut plus ou moins facilement obtenir de l'or en échange; mais en réalité notre circulation d'argent est basée sur l'étalon d'or, son pivot est réellement ou conventionnellement l'or.

C'est surtout avec l'usage du prêt et des paiements à terme que la monnaie arrive à exercer la fonction d'étalon. Cela ne veut pas dire que la substance adoptée a une valeur invariable sur laquelle on règle les paiements à effectuer. Cependant, en général, on adopte comme valeur type ou étalon la substance qui est sujette aux moindres variations et qui a le plus de valeur. Ainsi, pendant toute la période de 1880 à 1913, c'est, il est vrai, seulement en 1902 et puis de 1904 à 1911 que l'or a été exactement au pair, c'est-à-dire qu'un kilogramme d'or valait 3,437 francs à Paris; pendant toutes les autres années, il a fait prime, mais celle-ci n'a varié que de 4 fr. 50 par 1,000 francs au maximum en 1887, à 0 fr. 03 au minimum en 1895, et toujours l'or a eu plus de valeur que l'argent, car celui-ci n'a jamais atteint le rapport légal de 1: 15 1/2.

Il en serait de même pour l'heure de travail si par exemple, la durée normale du travail, d'après la théorie attribuée à Marx, devenait l'étalon de la valeur; ce serait une quantité fixe de temps; mais cette quantité fixe, elle aussi, aurait nécessairement une valeur variable.

L'étalon de valeur doit donc consister en une quantité fixe déterminée relativement à ses unités composantes en *poids*, en *étendue* ou en *durée* et en *intensité*.

La *monnaie de compte* est une application très ancienne de ce principe. La monnaie de compte ou de banque est celle que le débiteur s'engage à verser par contrat ou suivant les usages. Elle consiste essentiellement en un poids déterminé de métal fin. Cette quantité peut correspondre ou non à une monnaie réelle. Ainsi Stanley Jevons signale qu'avant le règne de Henri VII en Angleterre, le shelling était l'unité de compte mais on n'avait frappé aucune pièce de ce genre avant lui. On évaluait les monnaies courantes en cette unité de mesure ; le shelling lui-même valut 4, 5 et finalement, à partir de Guillaume Ier, 12 pence, soit sa valeur actuelle.

On peut donc avoir une unité de mesure purement symbolique, conventionnelle, un signe ; mais cela n'est pas possible pour l'étalon même, qui doit avoir une valeur d'échange et dès lors aussi d'utilité. Comme exemple d'unité de mesures purement symboliques, rappelons que les Carthaginois enfermaient un morceau de métal *sans valeur* dans un petit sac de cuir scellé et le faisaient circuler comme monnaie à sa valeur nominale *chez eux*. Platon admet le même principe d'économie monétaire ; du reste, les mêmes pratiques furent en usage chez les Chinois, les Japonais ; les Indous, les Mongols, les Persans, etc., en un mot, chez les populations de races et de civilisation différentes.

On appelle *pièces à valeur pleine* ou honnête, celles dont la valeur correspond exactement à la valeur du métal qu'elles contiennent. L'empreinte garantit dans ces conditions la quantité du métal qu'elles contiennent ; *pièces à valeur conventionnelle* sont celles qui, par la force de la loi ou de la coutume, circulent à leur taux nominal bien que leur valeur réelle en métal soit inférieure. Telles sont nos pièces d'argent et de nickel. Ces pièces ne peuvent circuler que dans le pays qui les a émises ou dans les pays unis entre eux par des conventions, comme l'Union latine ;

4° Une fonction spéciale se rattache à celle d'étalon : c'est la fonction de la monnaie d'être l'unité de mesure des valeurs sous forme de monnaie ; l'unité monétaire est dès lors la commune mesure de la valeur. Cela veut dire qu'elle sert de dénominateur commun pour les prix ; qu'au lieu de comparer chaque marchandise à toutes les autres, ni même à un étalon, c'est-à-dire à une simple quantité de substance, on les compare à cette quantité représentée par une pièce de monnaie qui représente l'unité. Ici encore une fois, seule l'unité de substance monnayée est fixe.

C'est ainsi qu'un bon, représentant une heure de travail simple, pourrait être l'unité monétaire. M. Solvay va même jusqu'à soutenir que l'unité monétaire pourrait être simplement représentée par un chiffre; je l'admets également, mais avec cette différence que je crois à la nécessité d'un étalon comme substratum de cette unité qui, sans cela, nous ramènerait à l'inconvénient du troc primitif où il faut comparer chaque fois la valeur de chaque marchandise par rapport à toutes les autres.

L'unité fixe de valeur sous sa forme de monnaie, dans les systèmes métalliques, doit donc être une pièce de monnaie d'un poids et d'un titre quelconques, peu importe ce poids du moment qu'il est fixe. Il suffit que les monnaies qui ont cours soient des multiples ou des sous-multiples de l'unité adoptée: 1 franc unité, 5 francs, 2 francs, 50 centimes.

En France, d'après la loi de germinal an III (1795), l'unité monétaire est le franc du poids de 5 grammes au titre de 835/1000, le surplus, 165, étant un alliage de cuivre; de même en Belgique, Bulgarie, Colombie, Espagne, Grèce, Italie, Roumanie, Serbie, Suisse, etc.; en Angleterre, l'unité monétaire est la livre sterling, d'environ 8 grammes d'or.

En Russie, le rouble argent ou 100 kopeks pesait 20 grammes à 900/1000, mais elle aussi a adopté l'étalon d'or et l'unité monétaire d'or;

5° La dernière fonction de la monnaie métallique, comme de toute monnaie en général, c'est d'être l'instrument servant d'intermédiaire aux échanges. Avec la monnaie, au lieu d'une opération comme dans le troc, il y en a deux, mais les rapports de valeur qui existent entre les marchandises ne sont pas modifiés; le seul rapport nouveau qui est établi, c'est celui des marchandises avec une marchandise spéciale qui est la monnaie. La question qui se présente alors est celle de savoir quelle sera la quantité de monnaie qui devra être donnée contre telle ou telle marchandise, en un mot quelle est la valeur d'échange de la monnaie elle-même? Sous ce rapport, la monnaie est régie par les lois générales de la valeur des autres marchandises : loi de l'offre et de la demande; coût de production; monopoles; travail incorporé. D'après moi, toutes les conditions et institutions sociales agissent sur sa valeur, y compris même son caractère d'institution sociale et légale, s'il y a par exemple un rapport légal, celui-ci et le

fait même qu'un métal sert d'intermédiaire accroissent la valeur du métal investi de ces privilèges sociaux.

Dans tous les cas, la monnaie métallique ne constitue pas la richesse; comme marchandise et comme telle seulement, elle est une partie de la richesse totale. Il n'y a que ceux qui produisent les métaux précieux, ceux qui en font le commerce, qui peuvent en tirer une rente, un revenu, un profit; les autres ne peuvent obtenir de la monnaie qu'en l'achetant avec des produits.

Toutefois la valeur de la monnaie ne dépend pas seulement de sa quantité ni de son coût de production, etc., etc., mais aussi de la rapidité de sa circulation. Si, par exemple, les ventes de marchandises en Belgique s'élèvent à 5 milliards de francs et si chaque pièce de monnaie a changé cent fois de mains pour effectuer ce chiffre de transactions, la monnaie nécessaire pour effectuer celles-ci sera égale au prix total des marchandises vendues divisé par le nombre de déplacements de la monnaie, soit seulement 50 millions de francs.

Cette loi cependant n'est vraie que partiellement parce que, outre la monnaie métallique, il y a d'autres intermédiaires des échanges et, en outre, la quantité absolue de monnaie existante dans un pays à un moment donné, n'agit pas sur les prix, mais seule agit la partie de cette monnaie qui est offerte sur le marché pour y être échangée contre des marchandises. Ainsi la monnaie thésaurisée n'influe pas sur les prix.

Nous avons vu que l'instrument intermédiaire des échanges est primitivement une marchandise plus appréciée que les autres par tout le monde, à raison de certaines qualités qui permettent notamment d'obvier à certaines défectuosités du troc: incoïncidence, indivisibilité, inévaluabilité, etc. La monnaie est donc un organe collectif, social et en un certain sens, contractuel. Le choix se fixe, consciemment ou non, sur l'une ou l'autre marchandise reconnue comme plus apte à cet effet, par la répétition, les usages, les habitudes, la loi. C'est alors cette marchandise, dont la *valeur* est la mieux *constituée*, suivant l'expression usitée, qui commence à servir d'intermédiaire effectif, mais, d'après moi, après avoir été employée comme étalon.

D'après les économistes, l'évolution aurait été:

1° Ornementation et usages industriels ou marchandise (métal rare);

Accumulation et thésaurisation (métal moins rare);

3° Intermédiaire des échanges (métal abondant);

4° Mesure de la valeur;

5° Etalon de la valeur ou fonction régulatrice.

J'ai adopté un ordre évolutif différent (*Annales de l'Institut des Sciences sociales*, 1897, et *Crédit commercial*, 1898.)

Les fonctions de la monnaie ont donc été historiquement successives; elles se sont toutes dégagées par différenciation de la fonction générale de marchandise.

Mais toutes les fonctions pourraient fort bien continuer à servir à la double fonction d'ornementation et de thésaurisation; ils pourraient continuer ou non à être l'étalon de la valeur; ils pourraient rester ou non l'unité de mesure ou de compte, mais cesser d'être les intermédiaires des échanges. En fait, le billet de banque, les chèques les ont déjà en grande partie remplacés.

Les avantages d'une substance unique remplissant toutes les fonctions sont incontestables au point de vue historique; l'adoption des métaux précieux pour ces fonctions ne s'explique que par ces avantages, mais à côté de ceux-ci il y a des inconvénients, par exemple en ce qui concerne les dettes et les contrats à longue échéance, les appointements, les salaires, les redevances fixes. Une variation de valeur de la substance qui sert d'intermédiaire profite aux uns et nuit aux autres. Dès lors, ne serait-il pas plus avantageux de se servir d'intermédiaires à la fois plus économiques et moins variables au point de vue de leur valeur comme substance?

Actuellement la valeur des monnaies est déterminée par la nature et la quantité du métal dont elles sont faites ou du métal contre lequel on peut les échanger et dont elles sont l'équivalent; en un mot, elle est déterminée par leurs conditions intrinsèques, le tout en rapport variable avec toutes les autres marchandises. Un autre facteur de leur valeur, ce sont les institutions sociales mêmes, notamment l'organisation économique et l'organisation monétaire elle-même en rapport elles de leur côté avec l'ensemble de la structure sciale.

De la monnaie légale ou a cours forcé

Quelle est la force qui attribue à la monnaie la puissance acquisitive et libératoire? C'est la force sociale représentée par la cou-

tume, la loi. Le fait d'attribuer à un ou à des métaux cette force, leur donne par lui-même plus de valeur marchande et sociale que ces métaux n'auraient à l'état de simple marchandise, à preuve l'abaissement de la valeur marchande de l'argent avec l'introduction progressive de l'étalon unique d'or.

Cependant les conventions peuvent déroger à la loi. Ainsi, dans les pays à étalon d'argent ou à double étalon, on peut stipuler le paiement en or.

Diverses combinaisons sont possibles et ont été pratiquées au point de vue de la monnaie légale ou à cours forcé:

1° Les monnaies légales peuvent avoir un cours légal illimité; par exemple l'or et les pièces de 5 francs dans l'Union latine;

2° Des monnaies peuvent avoir cours légal mais limité; telles les pièces divisionnaires de 2 et 1 franc, 50 centimes et la monnaie de billon; on n'a pas le droit de forcer le créancier à recevoir ces pièces en paiement sans limite.

Exception. — Les Caisses publiques doivent les recevoir en quantité illimitée, par le fait que c'est l'Etat qui a émis ces pièces. Cependant la limitatin pour les monnaies divisionnaires et de billon existe au point de vue international de la réception des pièces étrangères dans les Caisses publiques des pays même unis par les conventions.

3° Des monnaies peuvent avoir cours légal conditionnellement; ainsi, en Belgique (art. 6 loi du 20 juin 1873), les offres réelles peuvent être faites en billets de la Banque nationale aussi longtemps que ceux-ci sont convertibles à vue en espèces métalliques à cours légal. Cependant, quand on parle de monnaie à *cours forcé*, on a surtout en vue les billets quand la loi les déclare non convertibles en espèces. Quid en temps de guerre, par exemple, quand les billets ont cours forcé? J'estime qu'il faut que le créancier les accepte dans le cas où le cours est forcé.

De l'attribution de la fonction ou droit de monnayage et de l'unité du droit d'émission

Historiquement le droit de monnayage a été en rapport avec le droit de souveraineté; des seigneurs féodaux, il passa aux rois, puis à la nation.

H. Spencer, dans *Social Statics*, est partisan de la libre concurrence; d'après lui, le monnayeur honnête et habile prendrait

nécessairement, comme tout autre marchand, possession du marché; les monnaies inférieures en seraient infailliblement expulsées. C'est là un bel exemple, surtout chez un évolutionniste, de la fausse application, par un raisonnement déductif, d'un principe considéré comme absolu et étendu, en dehors de toute observation inductive, à un cas spécial. La libre frappe monétaire a été expérimentée en Angleterre même et ailleurs. Pendant longtemps, par exemple, la monnaie de cuivre consista principalement en jetons émis directement par les commerçants; ceux-ci les produisaient en quantité excessive et leur donnaient un poids inférieur à leur valeur nominale; des industriels achetaient cette mauvaise monnaie de cuivre d'une valeur nominale de 36 shellings le kilo au prix de 20 shellings, puis, avec cette monnaie qui ne leur avait coûté que 20 shellings, ils payaient 36 shellings de salaire à leurs ouvriers.

La thèse de Spencer est aussi celle de G. de Molinari, de Ferrara et de V. Pareto. Comme on objecte à la thèse du libre monnayage la *loi de Gresham,* V. Pareto répond que les partisans de la liberté n'ignorent pas cette loi, mais qu' « ils savent aussi qu'elle agit *surtout* quand la valeur de la monnaie est *imposée* par le gouvernement. Un effet contraire a lieu dans le *grand commerce international.* On y règle les affaires en traites sur la place qui a la meilleure monnaie, c'est-à-dire sur Londres, et non sur une des places qui ont la plus mauvaise monnaie. Le grand commerce international a pour monnaie l'or; *c'est donc la meilleure monnaie* qui a chassé la mauvaise ».

G. de Molinari, Ferrara et Pareto sont aussi d'avis que le monnayage ne doit pas être gratuit, c'est-à-dire que ses frais ne doivent pas être à charge de l'Etat représentant la collectivité. En Angleterre, on a décidé cependant avec raison depuis longtemps que les frais de monnayage doivent être supportés par le Trésor public et non pas retenus sur la monnaie. La monnaie est un organe collectif. (V. Pareto, Cours, t. I, pp. 253-254.)

L'argument de Pareto repose sur une subtilité; le fait que l'or sert aux paiements internationaux prouve précisément la loi de Gresham, puisque c'est la mauvaise monnaie, celle qui est inférieure, qui reste dans le pays; la bonne s'en va à l'étranger.

La loi de Gresham veut seulement dire que, dans un même pays ou dans plusieurs pays ayant le même régime monétaire et unis entre eux par convention, tous les paiements tendront à se faire

avec la monnaie inférieure, tandis que la monnaie supérieure tendra à être exportée.

L'évolution nous montre qu'avec le progrès social, d'abord dans la coutume, puis dans le droit public positif, le monnayage est devenu de plus en plus un attribut de la souveraineté, c'est-à-dire de la collectivité : *monetandi jus principum ossibus inhoeret.*

Les princes, il est vrai, ont été de faux monnayeurs, mais ce danger n'est plus à craindre dans les pays constitutionnels et démocratiques. Ceux-mêmes qui se sont livrés à ces altérations en ont été les victimes ; la monnaie altérée rentrait dans les caisses de l'Etat par les impôts et les prix de toutes les choses augmentaient proportionnellement.

L'évolution, en outre, a de plus en plus dégagé la fonction d'intermédiaire des échanges de la fonction marchandise de la monnaie. L'usage des substituts de la monnaie a de plus en plus fait ressortir que la fonction d'intermédiaire des échanges peut être exercée par un titre social quelconque, dont la substance même n'a pas de valeur d'échange, mais a une force acquisitive et libératoire, en vertu du *consensus collectif,* à concurrence du nombre d'unités indiquées sur ce titre et représentant chacune, par exemple, une certaine quantité d'or adoptée comme étalon ou même une pièce idéale d'or dont aucune ne serait cependant nécessairement en circulation ; le tout, bien entendu, dans une même société ou dans une internationalité soumise à un régime monétaire commun dans une même économie de l'échange.

La loi de Gresham

Aristophane, dans les *Grenouilles,* fait une comparaison entre les pièces de monnaie et les hommes politiques : « Les pièces de bon aloi, les bonnes et belles pièces neuves se cachent ou s'exportent, tandis que les mauvaises pièces, les pièces avariées, courent les rues. »

Nicolas Oresme en France, Kopernic en Pologne, observèrent le même fait.

Th. Gresham, au milieu du XVI[e] siècle, appréciant exactement la mécanique monétaire, fixa la formule : money of less value drives out money of more value, et ainsi, en 1560, il décida la reine Elisabeth à retirer les pièces altérées émises par Henri VIII et à les remplacer par des pièces dont la valeur légale fut correspondante à leur valeur réelle en métal fin.

La loi de Gresham reçoit donc son application dans les pays où deux ou plusieurs monnaies différentes peuvent légalement servir aux transactions. Si l'un vaut plus que l'autre, elle disparaîtra; on l'exportera, ou on la cachera, ou on la fondra. La monnaie inférieure restera seule dans la circulation.

On a même observé que la loi de Gresham fonctionne là où il n'y a pas double étalon. En effet,quand un pays doit faire des remises à l'étranger, les pièces d'or usées ne sont prises qu'au poids; l'or neuf va à l'étranger, l'or usé reste.

La loi de Gresham peut se formuler plus exactement : la *mauvaise monnaie chasse la bonne et la bonne monnaie ne peut chasser la mauvaise.*

On peut dire que la loi a été pratiquée de tout temps par les spécialistes, orfèvres, négociants en métaux, changeurs, banquiers.

La loi n'est pas en contradiction avec la loi darwinienne de la sélection naturelle et de la lutte comme se le figurait M. de Foville; au contraire, c'est l'espèce monétaire la plus avantageuse pour la société qui tend à l'emporter.

L'explication est très simple : la monnaie dite mauvaise suffit comme intermédiaire des échanges à l'intérieur du pays; celle dite bonne peut rapporter un bénéfice en la fondant ou autrement.

La loi de Gresham peut être ramenée à notre loi générale que la tendance progressive de la circulation consiste toujours à réaliser celle-ci avec la moindre dépense possible, avec le moindre poids mort relativement à l'effet utile. Cette loi se confirme par l'évolution monétaire subséquente que nous décrirons, évolution qui a consisté dans l'élimination progressive de la monnaie marchandise en tant qu'intermédiaire, sinon encore comme unité de mesure des échanges et des valeurs.

La loi incontestée de Gresham ne permet-elle pas de prédire que la monnaie de l'avenir, celle qui chassera les autres, sera celle qui n'aura aucune valeur comme marchandise, celle qui sera simplement un signe représentatif exprimé en unités numériques par rapport à un étalon qui lui seul aura une valeur marchande, que ce soit l'or ou tout autre valeur telle que l'heure de travail? Si la loi de Gresham est vraie, pourquoi continuer à la contrarier en fabriquant ce qu'on appelle des monnaies à valeur pleine, de *bonnes et honnêtes monnaies*, de respectables bourgeoises? Pourquoi ne pas reconnaître que la plus mauvaise monnaie comme marchandise est celle qui a le moins de valeur d'échange, c'est-à-

dire la meilleure comme signe intermédiaire des échanges? Cette formule n'est paradoxale qu'en apparence..

Dans tous les cas, la thèse individualiste et libéro-radicale d'H. Spencer est en contradiction absolue avec la loi de Gresham. Celle-ci, du reste, ne doit pas être, dans un régime dès à présent à la fois métallique et fiduciaire, interprétée d'une façon absolue; deux monnaies métalliques d'inégale valeur peuvent temporairement coexister dans la circulation d'un pays avec une force libératoire équivalente si, par exemple, le billet de banque ou le papier ont un cours plus élevé que la monnaie la plus élevée: alors ce sera ce papier qui pourra servir aux paiements à l'étranger. Cependant c'est toujours l'application de la même loi; c'est dans ce cas le papier qui a le plus de valeur marchande.

Dans tous les cas, dès qu'une des monnaies légales peut être exportée avec une prime suffisante, elle est exportée.

Quelle est la prime suffisante? C'est celle qui couvre les frais de fabrication, soit 2.16 par 1,000francspourl'or et 15 par 1,000 pour l'argent.

Il résulte de cette différence dans les frais de fabrication de l'argent et de l'or, que leur rapport légal de 1 à 15 1/2 n'est pas absolument exact, en le supposant même réel pour le reste; le rapport sera inférieur à 15.58, l'or dès qu'il sera supérieur.

Il faut observer encore que la loi de Gresham s'applique non seulement aux pays pluri- et bimétalliste, mais au pays monométallistes. Actuellement, dans les pays bimétallistes, l'argent tendra à chasser l'or, car, avec une pièce d'or de 20 francs, on peut acheter plus d'argent qu'il n'en faut pour frapper quatre pièces de 5 francs en argent. Cela suppose un régime de frappe libre de la monnaie. C'est du reste ce qui a amené ces pays à restreindre et même à interdire la frappe de l'argent; il en a été ainsi dans les pays unis par des conventions comme l'Union latine. Mais, même dans les pays monométallistes, les mauvaises pièces usées resteront, les bonnes seront encore exportées si le commerce des traites pour les paiements à l'étranger peut se procurer a meilleur marché l'or que les traites; dans ce cas, les banquiers trient les bonnes pièces pour les paiements a l'étranger.

Nous avons vu que la première fonction que perd et que perdra sans doute de plus en plus la monnaie métallique, est sa fonction de médium des échanges. Cela ne confirme-t-il pas une loi biologique, psychique et sociologique que je vous ai déjà indiquée,

celle d'après laquelle c'est la dernière fonction acquise qui tend toujours à se perdre la première? Par le fait que l'or et l'argent étaient devenus étalons de la valeur, ils avaient accaparé par la suite la fonction d'intermédiaire; leur évolution régressive, déjà visible en tant qu'intermédiaire confirme donc leur évolution progressive en tant que je soutiens qu'ils ont commencé par être étalons et unités de mesure avant d'être intermédiaires.

Evolution historique et logique du système monétaire métallique

1[er] *système*. — Nous avons vu que la *monnaie pesée* en est le point de départ. Elle est alors une marchandise évaluée d'après son poids par rapport aux autres marchandises.

2[e] *système*. — Une forme postérieure est la *monnaie comptée ou de compte*. Un Etat frappe des pièces de monnaie d'un poids et d'un titre déterminés, soit d'un métal, soit de plusieurs métaux; ces pièces peuvent ou non renseigner leur valeur nominale; dans tous les cas, dans le système de la monnaie de compte, elles ne circuleront que pour leur valeur réelle. Les anciennes banques de Venise, de Gênes, d'Amsterdam avaient pratiqué ce système de la monnaie de compte ; elles ouvraient pour leurs clients des comptes constatant les dépôts effectués par ceux-ci; ces comptes ne renseignaient que le poids de métal fin contenu dans les pièces sans égard à la valeur nominale de celles-ci; les clients étaient crédités d'autant de florins ou de marcs (suivant les pays) *banco* qu'il y avait d'or ou d'argent fin déposés par eux; ils en obtenaient récépissé. Lors du retrait, eux ou les cessionnaires des récépissés avaient droit à la monnaie de banque ou de compte y indiquée. Ce système assurait donc en partie la stabilité de la monnaie. Dans ce système, qu'il y ait un ou plusieurs métaux, c'est le public qui a le choix de l'espèce frappée. Les pièces circulent comme des marchandises suivant leur valeur marchande. Ce système facilitait la circulation dans les grands centres commerciaux : Anvers, Amsterdam, Hambourg, Venise, Gênes où affluaient des monnaies de tous les pays. Comme je l'ai dit, cette monnaie de compte ne doit pas même exister réellement.

Les inconvénients du système sont les difficultés des calculs; les fraudes possibles par les spécialistes et les habiles. Ce système continue cependant à être pratiqué chez de grandes populations

à demi-civilisées où circulent des monnaies de divers pays étrangesr.

3e *système.* — Le système à cours forcé unique. Ce fut le système de circulation adopté par les premiers Etats qui frappèrent une monnaie ayant cours légal. Les pièces y sont d'un seul métal d'un type unique, de poids uniforme ou d'une série de types de poids différents. Exemple : le fer en barres à Sparte; l'as de cuivre chez les Romains des premiers temps; les taëls en Chine (actuellement la piastre du poids de 26 gr. 900 m. et au titre de 900, valeur au pair 5 fr. 38, avec des fractions de 50, 20, 10, 5 centièmes de piastre). Le taël variait comme titre et comme poids suivant les provinces; pour les transactions de détail on se servait d'une monnaie de billon sans valeur intrinsèque, *caches* ou *sapèques;* idéalement un collier de mille sapèques égalait un taël; sous cette forme, en fait le rapport entre le taël et sapèque était réglé par la loi de l'offre et de la demande. L'émission des sapèques étant excessive d'après Ot. Haupt, il fallait de 1,500 à 1,800 sapèques pour un taël d'argent.

Les avantages du système à cours forcé unique sont la simplicité et la certitude; l'inconvénient surgit suivant que le métal adopté a une grande ou une petite valeur pour la commodité des grandes ou des petites transactions.

4e *système.* — Système à cours forcé multiple. C'est un développement du précédent, une adaptation supérieure. Dans ce système, il existe deux ou plusieurs séries de pièces de métaux différents. Si on laissait varier librement leur cours il y aurait de grandes difficultés pour les calculs et une grande facilité pour les fraudes et les tromperies. De là le cours forcé avec détermination d'un rapport légal entre les métaux adoptés.

En France, la loi de Germinal an XI, également en vigueur en Belgique, fixe ce rapport à:: 1: 15 1/2 et ce fut alors l'argent qui fut adopté comme étalon monétaire. (Id. en Angleterre sur le rapport de Locke en 1695). Avec 15 1/2 kilos d'argent on frappait 3,100 francs ou unités monétaires et avec 1 kilo d'or 155 pièces de 20 francs ou également 3,100 francs.

L'inconvénient démontré par la loi de Gresham est que le rapport légal ne correspond pas toujours au rapport marchand ou réel; il en résulte que la monnaie circulant dans le pays tendra toujours à se composer alternativement de l'un ou l'autre métal.

On fondra ou exportera le métal supérieur pour le remplacer par le métal inférieur.

Pour y remédier, on a dans certains pays eu recours à un système différent.

5e *système.* — Le système composite. Il consiste à adopter comme unités monétaires de valeur et comme monnaie principale les pièces d'un seul métal. Quant aux pièces de l'autre métal ou de plusieurs autres métaux, ce ne sont plus que des pièces auxiliaires à valeur conventionnelle en général inférieure à leur valeur réelle. Ces pièces auxiliaires sont employées surtout pour les petits paiements et n'ont cours forcé qu'à concurrence de faibles sommes (loi belge de 26 décembre 1860. Art. 7: 5 francs au maximum en nickel, 2 francs en cuivre; loi du 21 juillet 1866: 50 francs pour la monnaie d'appoint en argent, pour chaque paiement).

Les pièces auxiliaires n'ayant qu'une valeur marchande inférieure à leur valeur nominale, on n'a jamais intérêt à fondre ces pièces ou à les exporter, bien que leur valeur dépende de la valeur de la monnaie principale contre laquelle elles peuvent s'échanger; le rapport suivant lequel elles doivent circuler à l'intérieur de chaque pays ou dans les pays unis par des conventions, est fixé par la loi.

Le cours forcé composite est donc un perfectionnement dérivé du système à double étalon; celui-ci avait l'inconvénient que la monnaie qui dépassait le rapport légal était retirée ou exportée. Naturelement le système du cours forcé composite n'est pas compatible avec la frappe libre de la monnaie auxiliaire. Ce système est, depuis 1816, la base du système monétaire anglais. L'unité de valeur y est le souverain: 20 shellingsde 7 gr. 988 au titre de 916.66 millièmes de fin, valeur au pair 25 fr. 22 centimes.

D'autres pays ont également actuellement un système à cours forcé composite, par exemple l'Allemagne, dont l étalon unique d'or est représenté par le reichsmark d'or de 20 marcs du poids de 7 gr. 965 et au titre de 900 millièmes avec une monnaie auxiliaire de marks d'argent et de pfennigs.

En fait, le régime du cours forcé composite est aussi celui de l'Union bimétallique latine, c'est-à-dire du régime à double étalon, mais, comme on l'a nommé, boiteux.

La stabilité de ce système est-elle absolue? Non, car évidem-

ment le métal adopté comme monnaie principale est lui-même sujet à des variations; celles-ci peuvent devenir excessives; si le métal adopté comme monnaie principale perd sa supériorité comme valeur marchande, supposons que ce soit l'or, il tendra de fait à être remplacé par l'étalon d'argent. L'histoire démontre que c'est toujours celui des métaux monnayé ayant le plus de valeur qui sert alternativement d'étalon.

Comme résultat de l'évolution des divers systèmes monétaires métalliques, nous pouvons dès à présent noter :

1° La tendance à l'adoption d'un étalon unique représenté par une unité monétaire unique;

2° La tendance à adopter des monnaies métalliques de valeur nominale supérieure à leur valeur réelle, c'est-à-dire de valeur conventionnelle en tant qu'intermédiaires des échanges pour la circulation intérieure;

3° Par conséquent, le passage spontané du stade monétaire métallique à un stade fiduciaire.

Aperçu de l'histoire monétaire moderne et de l'Union latine

Nous avons vu qu'une évolution de la valeur de la monnaie et des prix suivit l'inondation en Europe des métaux précieux d'Amérique.

La production de l'argent avait plus que quadruplé dans l'espace d'un demi-siècle; de 90,000 kilos en 1544 elle avait passé à 442,000 kilos en moyenne de 1601 à 1620, d'après Soetbeer.

En France, en Angleterre, en Allemagne et ailleurs la hausse des prix éclata successivement dans la seconde moitié du XVIe siècle. J. Bodin la rattache expressément au développement de la production argentifère d'Amérique; la hausse du prix s'arrêta vers 1640. L'équilibre se rétablit : 1° par l'accroissement de la population; 2° par celui de la production; 3° par l'extension des relations commerciales; 4° par l'exportation en Orient de l'or et de l'argent en paiement des importations; 5° par la plus grande consommation même de l'or et de l'argent pour les usages industriels et artistiques; enfin 6° par la perte régulière des métaux précieux par usure et par accident.

Période de 1493 à 1850. — Pendant cette période, la production totale de l'or est évaluée à 4,752,070 kilos d'or fin d'une valeur de 16,368,220,000 francs; celle de l'argent à 149,826,750 kilos, d'une valeur de 33,294,500,000 francs.

De 1493 à 1544, c'est la production de l'or qui prédomine.

De 1545 à 1840, donc pendant trois siècles, c'est celle de l'argent.

De 1841 à 1850, il y a une période d'équilibration relative; la production de l'or est de 52.1 %, celle de l'argent de 47.9 % de leur production totale.

Vers la fin de cette période survient la découverte des gisements d'or de la Californie et de l'Australie.

Période de 1851 à 1870. — On produit pendant cette période 3,902,980 kilos d'or pour une valeur de 13,443,480,000 francs et seulement 21,156,700 kilos d'argent pour une valeur de 4 milliards 701,441,000 francs.

Une révolution s'est donc accomplie dans la production relative des deux métaux. De 1850 à 1855, l'or représente 78 % de la valeur annuelle totale produite, l'argent seulement 22 %.

A partir de 1871, il y a au contraire une énorme recrudescence de la production de l'argent et un affaiblissement relatif de celui de l'or. De 1875 à 1883, on produit en tout 2,166,115 kilos d'or d'une valeur de 7,461,019,000 francs contre 30,355,600 kilos d'argent pour 6,745,624,000 francs.

Tableau des productions totales d'or et d'argent depuis 1871.

Il faut noter qu'en moyenne 59 % de la production totale passe au monnayage, 32 % à l'industrie, 9 % s'écoulent vers l'Extrême-Orient.

	Moyenne annuelle en kg.		Valeur totale au pair de fr. 222.23 le kilo pour l'argent
	Or	Argent	
1871-1875	173,900	866,100	Fr. 1,037 millions
1876-1880	166,100	2,195,900	1,066 —
1881-1885	153,700	2,661,600	1,121 —
1886-1890	170,000	3,387,500	1,338 —
1891-1896	245,200	4,902,100	2,833 —
1896-1900	337,100	5,154,500	2,479 —
1901-1905	483,620	5,249,200	1,934 —
1906-1910			

Monnayage mondial de l'or et de l'argent, d'après les rapports annuels de la Direction de la Monnaie des Etats-Unis (argent au au pair).

	Or	Argent		Or	Argent
1880	748.5	433	1895	1,155	608
1881	683.5	542.5	1896	979.5	767
1882	498	553.5	1897	2,188.5	839
1883	524	546.5	1898	1,977.5	746.5
1884	497	479	1899	2,330.5	831
1885	478.5	633.5	1900	1,774.5	885
1886	473	624	1901	1,240	694 5
1887	624.5	817	1902	1,102	968.5
1888	675	694.5	1903	1,102.5	1,042
1889	844.5	696	1904	2,277	861.5
1890	745	753	1905	?	?
1891	537.5	691	1906	2,163.5	586.4
1892	862	755.5	1907	2,168.1	638 3
1893	1,162	689.5	1908	2,325.7	570.7
1894	1,139.5	565	1909	2,385.7	576.5

En vingt-cinq ans, de 1880 à 1904, on a frappé 26,779 millions de francs d'or et seulement 17,771,5 millions d'argent, et pendant ce temps (de 1876 à 1905) on avait produit 27,650 millions de francs d'or et 26,171 millions de francs d'argent, donc presque tout l'or avait été monnayé à 1 milliard et demi près, l'argent à 8 milliards et demi près.

D'après Cohnstaedt, Soetbeer et Hauchecorne, la consommation monétaire aurait accru annuellement son stock d'or suivant la progression suivante :

1851 -	100
1851-1860	100
1851-1860	113.5
1861-1870	116.6
1871-1880	118.6
1881-1885	119.3
1886-1890	124.5
1891-1895	135.1

L'accroissement du stock d'or monnayé est donc très lent.

Le stock monétaire de l'argent tendait au contraire à progresser beaucoup plus rapidement :

1851 -	100
1851-1860	191
1861-1870	276.2
1871-1884	367.2

L'extension du monométallisme or à divers pays et l'Union latine ont naturellement enrayé la progression du stock monétaire en argent.

Tandis qu'à la Bourse de Paris l'or fait prime ou est au pair sans être jamais en perte, depuis 1871 l'argent est en perte de:

	Par 1,000 francs cours moyen de l'anné	
1885	185.30	
1890	202.93	
1895	503.08	
1900	528.40	
1902	597.71	
1905	534.98	
1906	482.60	
1907	493.77	
1908	591.18	
1909	602.17	perte la plus forte
1910	584.77	
1911	584.51	
1912	534.65	
1913	538.12	

Rapport entre l'or et l'argent :

Année	Or	Argent	Année	Or	Argent
1750-1790	1 :	14.6	1881-1885	1 :	18.6
1700-1800	1 :	15.4	1886-1887	1 :	21.1
1801-1810	1 :	15.6	1888	1 :	21.5
1811-1820	1 :	15.5	1889	1 :	22.1
1821-1830	1 :	15.8	1890	1 :	19.7
1831-1840	1 :	15.7	1891	1 :	20.9

Année	Or	Argent	Année	Or	Argent
1841-1850	1 :	15.8	1892	1 :	23.7
1851-1860	1 :	15.4	1893	1 :	26.4
1856-1860	1 :	15.3	1894	1 :	33.1
1861-1865	1 :	15.4	1895	1 :	31.2
1866-1870	1 :	15.5	1896	1 :	30.6
1871-1875	1 :	15.9	1897	1 :	34.4
1876-1880	1 :	17.8	1898	1 :	35.0
1899	1 :	34.4	1906	1 :	30.4
1900	1 :	33.3	1907	1 :	30.9
1901	1 :	34.7	1908	1 :	35.2
1902	1 :	39.0	1909	1 :	39.5
1903	1 :	38.1	1910	1 :	37.7
1904	1 :	33.6	1912	1 :	33.9
			1913	1 :	34.0

Situation de l'Europe depuis 1865 :

Avant 1870, l'Allemagne, l'Autriche, la Hollande, la Suède, la Norwège avaient l'étalon d'argent.

La France, la Belgique, l'Italie, la Suisse avaient le double étalon au rapport légal de 1 : 15 1/2.

L'Angleterre avait l'étalon unique d'or depuis 1816.

Le 22 décembre 1865, la France, l'Italie, la Belgique, la Suisse s'unirent par une convention monétaire limitant la frappe de l'argent ; la Grèce s'adjoignit à cette Union en 1868.

En 1864, la prime de l'argent dépassait 30 pour 100 et les spéculateurs faisaient fondre les pièces qui étaient au titre de 900/1000. L'Union latine réduisit le titre à 835 pour les pièces de 2 francs et au-dessous et limita la frappe ; l'Etat seul pouvait en frapper dans des limites déterminées (6 francs par habitant). C'est la première période de l'Union.

Par les lois du 4 décembre 1871 et 9 juillet 1872, l'Allemagne adopte l'étalon d'or ; elle avait espéré déverser son stock d'argent dans les Etats qui avaient conservé le double étalon. La dépréciation de l'argent sur le marché déjoua son calcul. De juillet 1873 à mai 1879, l'Empire vendit 7,104,395 livres d'argent achetées par lui à 663,621,109 marks avec un perte de 94,481,136 marks. D'après Hasse, il en restait 450 à 470 millions de marks en circulation.

Nous avons vu la diminution constante de la valeur de l'argent à partir de 1872; les causes étaient: 1° l'accroissement de sa production; 2° la diminution de la demande de l'argent pour le monnayage. De 1872 à 1875, les Etats scandinaves adoptent aussi l'étalon d'or; l'Autriche-Hongrie en 1892, la Russie en même temps que le Japon en 1897, les Etats-Unis en 1900.

L'Union latine créée en 1865 et où la frappe d'argent était encore libre pour les pièces de 5 francs, était menacée d'être inondée d'argent et privée d'or. La Belgique à elle seule avait monnayé de 1832 à 1873 seulement 233,981,445 francs d'or et 471,635,480 francs d'argent; même en 1873, avec le régime de la liberté illimitée de la frappe des pièces de 5 francs, elle en avait frappé pour 111 millions.

C'est alors qu'une nouvelle convention du 30 juillet 1874 limita la frappe des pièces de 5 francs dans l'Union. En 1874, le contingent général fut fixé à 132 millions, dont 12 pour la Belgique.

1875	général :	145	— Belgique	15	convention additionnelle 5 février 1875 et 3 février 1876.
1876	»	112.8	»	10.8	
1877	»	52.2	Pas de frappe		

En Belgique, la situation au point de vue de la frappe proportionnelle des deux métaux, est inverse de ce qu'elle était avant la Convention latine :

1866 à 1885, frappe de l'or	563,474,000
1866 à 1885, frappe de l'argent	350,497,720
Monnaie d'appoint	33,000 000

La Belgique concourt donc avec ses alliés et avec les pays à étalon d'or à déprécier l'argent.

Depuis 1877, la frappe d'argent est suspendue. En 1878-1879, seule l'Italie a été autorisée à frapper 9 et 20 millions de lires par autorisation spéciale.

D'autres conventions internationales ont accentué la dépréciation de l'argent. Les Etats-Unis, du 25 février au 31 décembre 1878, ont été soumis au régime du cours forcé des billets de banque, greenbacks émis par le gouvernement fédéral; les paiements en espèces n'ont été repris que le 1er janvier 1879.

En outre, de 1880 à 1881, il y eut de mauvaises récoltes en Europe et il se fit de grandes exportations d'or vers l'Amérique; cet or fut surtout retiré d'Angleterre, d'Allemagne, de France et de Belgique.

L'or peut donc refluer vers sa source; les Etats-Unis ont bien souvent importé plus d'or qu'ils n'en exportent; l'Australie a été dans le même cas (1884).

Exemple de l'Angleterre (en livres sterling or).

	Importation	Exportation
1902	20,500,000	15,000,000
1903	28,000,000	27,000,000
1904	33,000,000	32,700,000
1905	38,000,000	32,500,000
1906	46,200,000	42,000,000

Généralement les Etats-Unis importent plus d'or qu'ils n'en exportent.

Après les Etats-Unis, l'Italie à son tour a repris ses paiements en espèces et renoncé au cours forcé depuis 1883.

Toutes ces causes réunies ont accru la demande d'or, alors que la production de l'or manifestait une tendance à se ralentir.

Cette demande a été également renforcée : 1° par l'augmentation de la population; 2° par l'accroissement des échanges.

Accroissement du stock monétaire total d'après von Scherzer, Neuman Spallaert, Ot. Haupt:

1850......	100 base
1860......	129
1870......	146
1884......	185 (37 milliards 270 milions).
1904......	235 (47,130 milions) plus que doublé.

Accroissement des échanges en Europe, Amérique et les Colonies anglaises :

1830	—	100 base	Quadruplé.
1860	—	184 »	
1870	—	251 »	
1884	—	400 »	
1904	—	484 ; presque quintuplé	

Valeurs importées et exportées dans le monde entier (Bureau de statistique de Vienne :

1866-1870	57	milliards de francs :		100	base
1876-1880	73	»	»	123.4	
1886-1890	82	»	»	143.8	
1896-1900	102	»	»	178.9	
1901-1904	121,75	»	»	213.5	
1910	175,527	»	»	300.00	triplé

Il faut toutefois réduire au moins de moitié, chaque valeur étant à la fois importée et exportée. Tout produit vaut plus à l'importation qu'à l'exportation; aussi le tableau général des importations dépasse toujours de plus de 10 % celui des exportations. Bien certainement, cette double modification ne change pas le rapport entre les diverses époques du développement du stock métallique considérées ci-dessus, ni le raport entre les diverses époques du développement du commerce international. Mais la vraie conclusion à tirer de cette double évolution, c'est que le commerce mondial, par le fait même qu'il progresse plus rapidement que le stock monétaire métallique et également mondial, prouve que la monnaie métallique se contracte spontanément, qu'elle est de moins en moins l'intermédiaire obligé des échanges. Conclure à une contraction monétaire absolue serait une généralisation illégitime, mais cette contraction est relative; il faut la mettre en rapport avec l'intensité de circulation de la monnaie métallique et surtout tenir compte de l'intervention croissante des adjuvants et des substituts de cette dernière. La part de celle-ci dans la liquidation des comptes entre nations diminue comme le prouve le fait qu'avec une proportion de plus en plus décroissante de monnaie métallique il s'effectue des échanges de plus en plus considérables en valeurs. Cela est vrai non seulement pour le commerce international mais aussi pour le commerce intérieur ou national. Bien plus, ce fait caractérise surtout les pays dont les institutions économiques, spécialement les institutions monétaires et de crédit sont les plus évoluées.

Ainsi, l'infériorité, actuellement au moins et depuis longtemps de plus en plus observable de la progression du stock monétaire métallique, constitue en réalité la supériorité croissante de notre économie sur l'économie ancienne dont le point de départ au point

de vue de la fonction de la monnaie métallique comme intermédiaire a été l'égalité du poids mort à l'effet utile comme nous l'avons vu aussi pour le transport en général; son infériorité apparente est en réalité une supériorité sociale, une adaptation plus parfaite à un développement plus considérable et plus complexe et par conséquent un progrès qui bien que spontané à l'origine veut être coordonné et régularisé de mieux en mieux par des institutions adéquates.

Cette interprétation théorique de la soi disant contraction monétaire dont certains économistes des plus importants font résulter les crises est confirmée même pour la plus récente période. Voici, d'après le *Statistiche Jahrbück*, la valeur totale du commerce extérieur des principaux Etats du monde, ainsi que la valeur de la production de l'or et de l'argent au cours de la période de 1903-1913 (en millions de marks) :

	Commerce extérieur	Production de l'or	Production de l'argent
1903	101,944,0	1,370	380
1904	104,951,9	1,458	400
1095	113,100,6	1,585	434
1906	124,699,6	1,691	469
1907	133,943,5	1,734	511
1908	124,345,0	1,858	456
1909	132,515,0	1,907	464
1910	146,853,1	1,912	503
1911	154,335,5	1,929	511
1912	169,126,5	1,972	535
1913	173,403,3	1,925	498

En onze ans, la progression du commerce spécial et mondial en valeur a donc été d'environ 70 % si nous représentons par 100 son importance en 1903. La valeur de la production de l'argent a progressé de 31 % et celle de l'or de 39 % seulement.

Ici également il faut tenir compte de ce que la moitié environ de la production de l'or et de l'argent est utilisée dans l'industrie, mais, encore une fois, ce fait ne modifie en rien l'allure du rapport de progression entre commerce et la monnaie métallique.

En 1903, la valeur du commerce international est à la valeur de la production de l'or et de l'argent:: 98.31 : 1.69. En 1913, le rapport est:: 98.62: 1.38.

Ainsi, même dans cette courte période de onze années, la proportion de la production de la valeur en or et en argent, relativement à la valeur du commerce international, a diminué de 0.31 %.

La loi générale est donc confirmée. Nous réservons à une étude spéciale tous les faits postérieurs à la guerre internationale inaugurée si stupidement en 1914.

Conclusion : il semble exact de dire que le stock métallique total a augmenté moins rapidement que les échanges internationaux. Même il faut tenir compte que dans le tableau du stock monétaire total, il faudrait éliminer l'argent qui ne sert guère aux échanges internationaux.

En outre, pour se faire une idée précise des rapports du stock monétaire avec la quantité des échanges internationaux, il faut tenir compte qu'il a été obvié au moins en partie à cet inéquilibre allégué : *a*) par une circulation plus rapide de l'instrument monétaire métallique; *b*) par l'emploi de plus en plus étendu des suppléants et remplaçants de la monnaie métallique : chèques, lettres de change, billets de banque, compensations et virements, sans compter les titres de valeurs internationales. Ces substituts de la monnaie ont atténué en partie les conséquences de la contraction monétaire, si celle-ci a existé; avec les crises monétaires il y a dépression des prix, et même contraction des substituts de la monnaie. (La dernière crise d'origine américaine a coïncidé avec une contraction monétaire et une hausse des prix, mais la contraction était artificielle; elle fut l'effet et non la cause de la crise, celle-ci résultait de la surproduction et de la spéculation.)

Législation et situation monétaires spéciales de la Belgique

Le système monétaire de la Belgique a été réglé par la loi du 5 juin 1832; c'est le régime de la loi de Germinal an XI. Cinq grammes d'argent constituent l'unité monétaire, le franc au titre de 9/10 de fin et 1/10 d'alliage; le rapport de l'or à l'argent était fixé:: 1: 15 1/2.

Jusqu'en 1791, la frappe avait été un attribut du souverain; à partir de 1791, le pouvoir législatif, émanation de la nation souveraine, intervint dans l'organisation du système monétaire.

Postérieurement à la loi de 1832, le vice résultant de la fixation d'un rapport légal absolu se manifeste; l'or valait plus que le rapport fixé. La loi du 31 mars 1848 substitua aux pièces de 20 et 40 francs en or des pièces de 10 et 25 francs. On ne changea pas le titre mais le poids des pièces, de manière à relever le rapport de l'or à:: 1: 15.80. On adjoignit aussi des pièces de 2 fr. 50 à la série des pièces d'argent. Les pièces d'or eurent ainsi une valeur nominale supérieure même à leur valeur réelle et la frappe en fut limitée à 20 millions de francs.

A la fin de 1848, à peine la nouvelle loi en vigueur, une nouvelle baisse se produit dans la valeur de l'or. La loi du 28 décembre 1850 proclame en principe la démonétisation de l'or et la suppression du cours légal des monnaies d'or étrangères. L'arrêté royal du 11 août 1854 réalise en fait le régime de l'étalon unique d'argent proclamé en principe par la loi de 1850; les pièces d'or de 10 et de 25 francs sont démonétisées en ce sens qu'elles n'ont plus cours légal.

Nous avons vu que la production de l'or domine de 1850 à 1870; de là le régime de l'étalon unique d'argent; on tend à adopter comme étalon le métal relativement le plus précieux.

En méconnaissance de cette situation, la loi du 4 juin 1861 rétablit le régime du double étalon au rapport 1 à 15 1/2, malgré l'opposition de Frère-Orban. Les monnaies d'or françaises sont réadmises au cours légal et la fabrication des pièces d'or de 40, 20, 10 et 5 francs est autorisée au même poids, titre et dimension que les pièces d'or françaises. Le bimétallisme triomphe avec E. de Laveleye, et comme l'or est déprécié on achète de l'or avec de l'argent et on le fait frapper par l'Etat; les spéculateurs s'enrichissent; l'argument économique principal est qu'avec le double étalon, les prix montent et que cette hausse est un signe de prospérité.

A ce moment, en fait, sans accord, la France, la Suisse, l'Italie et la Belgique, avaient le même régime; dans tous ces pays les spéculateurs rafflaient l'argent pour le remplacer par de l'or; les pièces d'argent, surtout les pièces inférieures à 5 francs, étaient devenues introuvables.

En Suisse, on avait dû décider en 1860 que les pièces de 50 centimes, 1 franc et 2 francs ne seraient plus frappées qu'au titre de 800 millièmes, en France à 835, alors que le titre en Belgique

était de 900. On emportait donc aussi l'argent belge pour le faire monnayer en Suisse et ailleurs. Le franc valait plus en Belgique qu'en France, et en France qu'en Suisse. La loi du 20 décembre 1860 avait aussi créé en Belgique, une monnaie de nickel de 20, 10 et 5 centimes.

C'est dans ces conditions qu'en 1865 la Belgique provoque une *Conférence*; celle-ci donna naissance à l'Union latine (23 décembre 1865).

La Belgique, la France, l'Italie, la Suisse adoptèrent un système monétaire métallique commun.

Le double étalon fut maintenu au rapport de 1 à 15 1/2; c'était un peu moins que le cours réel qui avait été à Londres de 15.33, de 1862 à 1865, ou 61 1/2 p. par once standaert; 15.46 dans la suite, en 1866 et 15.58 de 1867 à 1870, c'est-à-dire le pair exact. La prédominance de l'or commençait donc déjà à se rétablir au moment où on maintient le double étalon.

Les quatre pays se mirent d'accord sur le poids, le titre, le module et le cours des pièces monnayées. Ils s'engageaient à ne pas admettre d'autres pièces d'or que celles de 100, 50, 20 et 10 francs. Ces pièces devaient être reçues sans distinction d'origine dans les caisses publiques des Etats adhérents. L'innovation principale était que les pièces divisionnaires d'argent (de moins de 5 francs) seraient frappées à un titre inférieur; ainsi leur valeur réelle étant inférieure à leur valeur nominale, elles ne seraient plus chassées de la circulation; pour l'or pas de danger, puisqu'il était effectivement déprécié. En outre l'émission de la monnaie divisionnaire d'argent était limitée pour chaque Etat, à 36 millions de francs pour la Belgique pour la première année. Il y eut un contingent général et spécial.

Ce qui est capital et constituait un progrès, c'est que l'Etat seul émet et frappe la monnaie; avant 1865, les particuliers pouvaient faire battre monnaie par l'Etat. En outre, l'Etat supporte l'usure des pièces; en revanche, il gagne sur l'émission.

D'après la convention, les Caisses publiques de chaque Etat ne doivent pas accepter plus de 50 francs de monnaie divisionnaire d'un autre Etat, par paiement. De même les particuliers entre eux en Belgique, suivant la loi de 1866 ratifiant la Convention monétaire de Paris. L'Etat lui-même n'est pas non plus obligé de recevoir plus de 100 francs en monnaies divisionnaires.

En 1868, la Grèce fut admise dans l'Union, seulement le système n'y fut appliqué d'une façon générale qu'à partir de 1883.

La dépréciation de l'or avait été la cause de l'Union latine; à peine celle-ci conclue, le rapport change et c'est, à partir de 1872, l'argent qui commence à être déprécié, son cours tombe à 60 1/4 % et le rapport devient:: 1: 15.65; cette dépréciation ne fit que s'aggraver. Il faut aussi noter qu'à partir de 1874, c'est la cote de Londres qui devient le régulateur central du rapport entre les deux métaux; Paris perd ce rôle pour le prix de l'argent.

J'ai indiqué les causes de la dépréciation de l'argent en dehors de sa surproduction : 1° le cours forcé des billets de banque en Italie et en France; 2° le moindre emploi de l'argent en Orient; 3° l'établissement de l'étalon unique d'or en Allemagne en 1871 et dans les pays scandinaves en 1873; 4° la suspension de la frappe d'argent en Hollande et de celle des pièces de 5 francs en Belgique en 1873, de même en France la limitation du monnayage des pièces de 5 francs pour compte du public, également en 1873.

Cette année, l'argent tomba à 59 1/4 l'once et le rapport à:: 1: 15.92.

C'est dans ces conditions que se réunit le Congrès de Paris de 1874. Un traité est conclu pour une durée d'un an, limitant d'une façon générale la frappe d'argent des pièces de 5 francs. C'est le système des contingents étendu à ces dernières; il n'est pas innové pour les pièces divisionnaires. La situation n'ayant fait qu'empirer, la loi de 1875 promulguée conformément au Traité fut successivement prorogée.

Pour 1874, 1875, 1876, les contingents attribués à la Belgique s'élevèrent en tout à 37,800,000 francs pour la frappe des pièces de 5 francs; le gouvernement utilisa l'autorisation d'une façon presque complète; sa frappe s'éleva en effet à 37,704,130 francs.

Sur cette frappe il réalisa pendant ces trois années un bénéfice de 1,342,000 francs.

Dans ces conditions, il est incontestable que la responsabilité du gouvernement est engagée pour les pièces de 5 francs qu'il a frappées.

Frappe de la monnaie métallique en Belgique depuis 1832 à 1905.

	Or	Argent
1832-1840	......	15,693,066.75
1841-1850	14,646,025	90,402,480
1851-1860	......	54,412,679.20
1861-1870	174,135,980	203,483,425
1871-1880	399,414,540	184,331,611
1881-1890	10,446,200	8,019,484
1891-1900	......	1,000,000
1901-1905	......	6,206,000
	598,642,745	563,548,745.95

598,642,745
563,548,745.95

Total......	1,162,191,490.95	de l'or et de l'argent
Plus	9,198,386.73	de pièces de cuivre
et	20,367,592.05	de pièces de nickel
	29,565,978.78	

Total des valeurs monnayées, valeur nominale

1,162,191,490.95
29,565,978.78

1,191,757,469.73 francs

Total des monnaies belges fabriquées de 1832 à 1913

Or	598,642,745	
—	14,646,025	pièces démonétisées
	583,996,720	
Argent	611,565,203	
—	77,482,503	pièces démonétisées
	534,080,700	
Cuivre	9,737,073	
—	3,959,944	pièces démonétisées
	5,777,129	
Nickel	26,854,463	
—	11,132,117	pièces démonétisées
	15,722,346	

La valeur des monnaies belges restant en circulation est de 1,139,576,896 francs, en tenant compte des démonétisations et refontes partielles.

Et il faut tenir compte des quantités disparues qui ont varié de 16.5 à 45.4 % pour les pièces d'or; de 10.6 à 55.4 % pour celles d'argent; 16.6 % pour le cuivre, et de 20.5 à 30.7 % pour le nickel, comme on l'a constaté à l'occasion de la démonétisation de certaines pièces.

Population au 31 décembre 1905 : 7,160,547 habitants, soit par tête 166 fr. 43. Seulement toute cette monnaie n'est plus en circulation.

La loi du 18 décembre 1873 autorise le gouvernement à limiter et même à suspendre la frappe de l'argent en pièces de 5 francs; la loi fut rendue obligatoire dès le lendemain de sa publication; elle devait être valable jusqu'au 1er juillet 1875; en conséquence, le bureau de change de la Monnaie ne reçut plus d'argent pour le monnayage à partir du 20 décembre.

En 1875, la dépréciation de l'argent n'a fait qu'empirer; il était à 56 7/8.

En 1878, les Etats-Unis reviennent au double étalon; néanmoins l'argent tombe à 52 9/16. La première conférence monetaire internationale se réunit à Paris. En mars 1879, l'argent tombe à 49.11.

Quant à l'Union latine, elle fut prolongée jusqu'au 1er janvier 1886; elle décida de suspendre complètement la frappe des pièces d'or et d'argent de 5 francs; les pièces divisionnaires auront cours légal dans les pays d'émission, à concurrence de 50 francs par paiement. L'Etat doit recevoir, sans limite, les pièces divisionnaires qu'il a émises; la limite antérieure de 100 francs est supprimée. Pour la Belgique, la limite de la monnaie divisionnaire est fixée à 33 millions. Les caisses publiques de chaque pays doivent recevoir les monnaies divisionnaires d'argent frappées dans les autres pays de l'Union à concurrence de 100 francs. Tous les Etats sont obligés d'échanger les monnaies divisionnaires qui leur sont présentées contre de l'or ou de l'argent, à condition que la somme offerte ne soit pas inférieure à 100 francs.

En 1881, deuxième Conférence monétaire internationale à Paris; l'argent est remonté à 51 11/16.

En 1883, le cours forcé des billets est aboli en Italie; l'argent tombe cependant à 50 9/16.

En 1885, l'Union latine est prolongée jusqu'au 1er janvier 1891; l'accord est maintenu de suspendre la frappe des pièces de 5 francs. Depuis lors, son existence est devenue moins stable; elle est prolongée d'année en année.

Le 28 juillet 1893, une loi prohibe l'importation des monnaies de bronze, de cuivre et de nickel que n'ont pas cours légal en Belgique.

La loi du 31 mai 1894 règle le retrait du billon étranger circulant en Belgique. Un crédit d'un million est accordé pour les frais de retrait et de rapatriement de ce billon et en outre un crédit de un million pour achat de matière et frais de fabrication de monnaie de nickel.

5,289,000 francs de sous français, 326,000 francs de pièces anglaises, 320,000 francs de pièces italiennes et 102,000 francs de pièces luxembourgeoises sont ainsi retirées de la circulation : l'opération coûte net au Trésor public 979,000 francs, mais par contre, la fabrication de la nouvelle monnaie de nickel laisse un bénéfice de 2,300,000 francs pour 2,766,000 francs mis en circulation.

La loi du 19 juillet 1895 interdit les monnaies de billon étrangères, de bronze, de nickel ou de cuivre, sauf dans les localités frontières désignées par arrêté royal, mais à concurrence seulement de 2 francs en valeur nominale par transaction, sous peine d'une amende de 5 à 200 francs.

Le 6 septembre 1895, deux arrêtés royaux: le premier règle l'échange de monnaies de nickel contre des monnaies de paiement; par modification à un arrêté précédent du 2 février qui restreignait cet échange aux bureaux des Caisses de l'Etat, à Bruxelles, Anvers, Gand et Liége, l'échange pourra désormais se faire à tous les bureaux à Bruxelles et en province, sauf aux agences de Courtrai, Furnes, Tournai et Péruwelz, par somme de 100 francs au minimum.

Le second arrêté admet de nouvelles tolérances pour la circulation des monnaies de billon étrangères pour les communes frontières.

Fin 1897, les contingents de monnaies divisionnaires d'argent furent augmentés pour la Belgique de 6 millions.

France et Colonies	130	millions
Italie	30	»
Suisse	3	»

En 1902, une convention additionnelle (29 décembre) autorise la Suisse à faire procéder à l'aide de lingots à une frappe exceptionnelle de pièces divisionnaires d'argent à concurrence de 12 millions au maximum à raison de l'insuffisance persistante des monnaies divisionnaires d'argent dans la circulation intérieure.

Enfin le 3 février 1908, la Belgique a créé une pièce de nickel de 25 centimes; la série est désormais 5, 10, 25. La frappe est de 2 millions. Le bénéfice étant de moitié, ne serait-il pas juste de le verser au fonds de prévision?

La Convention de 1885 prévoit en effet la dissolution de l'Union latine, et dès lors sa liquidation. L'art. 14 porte: « En cas de dénonciation de la présente convention, chacun des Etats contractants sera tenu de reprendre les pièces de 5 francs qu'il aurait émises et qui se trouveraient dans la circulation ou dans les Caisses publiques des autres Etats, à charge de payer aux autres Etats une somme égale à la valeur nominale des pièces remises. Le remboursement se fera en or ou en pièces d'argent de 5 francs frappées à l'empreinte de l'Etat créancier ou en traites payables dans cet Etat en même monnaie ou en billets de banque ayant cours. »

Cette clause avait été acceptée par tous les Etats de l'Union latine, sauf par la Belgique. Celle-ci y adhéra plus tard, à la suite de négociations, avec la clause spéciale suivante : « Si à la date où l'Union serait rompue, le gouvernement français se trouve, après la compensation opérée, détenteur d'un stock de pièces belges de 5 francs argent plus considérable que la Belgique n'a de pièces françaises, ce solde sera divisé en deux : la Belgique paiera la moitié en or ou en traites payables en France et s'engage à ne rien changer à son régime monétaire; l'autre moitié rentrera par la voie du commerce; toutefois le gouvernement belge garantit que le solde n'excédera pas 200 millions de francs; s'il y avait un excédent, il le remplacerait également par de l'or ou des traites. »

On calculait qu'il n'y aurait que 200 millions de pièces de 5 francs belges non compensées. Dans cette hypothèse, l'Etat belge aurait donc à reprendre 100 millions d'argent contre 100 millions en or.

En 1885, la perte sur l'argent n'était encore que de 33 % environ, cela faisait pour l'Etat une perte de 33 millions et autant

pour le commerce; depuis, la baisse de l'argent s'est aggravée; la perte serait encore plus considérable.

En 1906, la perte sur l'argent était de 48.26 %; l'Etat aurait donc perdu 48 millions 1/4, le commerce autant, soit en tout 96 1/2 millions.

Et le solde ne sera-t-il pas supérieur à 200 millions?

M. Beernaert, ministre des finances, s'était engagé à consacrer annuellement 5 millions à l'amortissement de cette perte. Cet engagement n'a pas été tenu.

En 1889 se réunit à Paris le troisième Congrès monétaire international; il n'aboutit pas plus que les précédents à aucune résolution pratique ni à aucun accord théorique.

En 1892, les pièces divisionnaires d'argent continuaient à circuler d'un pays à l'autre; celles d'Italie inondaient les autres pays de l'Union latine à cause du mauvais état du change en Italie; celle-ci devait en effet exporter tout son métal pour payer ses dettes à l'étranger. Sur 200 millions de monnaies divisionnaires, elle en avait plus de 100 à l'étranger, surtout en Suisse et en France.

En 1893, une Conférence se réunit; le 15 novembre, un arrangement est conclu : la France, la Belgique, la Suisse, la Grèce retireront, dans les quatre mois, de leur circulation les pièces divisionnaires italiennes et cesseront dès lors de les recevoir dans leurs caisses. Elles les expédieront en Italie qui dans les trois mois paiera moitié en or, moitié en traites sur les pays créditeurs, plus un intérêt à partir de l'expédition jusqu'au paiement. Après l'expédition et le remboursement, l'Italie ne devra plus rembourser aux autres Etats ses pièces divisionnaires. L'Italie retiendra l'argent dans ses caisses et remplacera ces sommes par des bons de monnaie qui n'auront cours que dans l'intérieur du pays et à concurrence de la monnaie divisionnaire se trouvant dans les caisses du Trésor italien.

En résumé, l'Union latine ou système du bimétallisme boiteux, a constitué un grand progrès malgré ses imperfections :

1° Elle a donné une base circulatoire commune à cinq pays et à environ 80 millions d'habitants;

2° Elle a réalisé en fait l'étalon monétaire unique d'or;

3° Elle a démontré qu'une monnaie métallique, en partie et même totalement conventionnelle, peut suffire aux transactions

intérieures (argent, nickel, France 1870-1877; Italie jusqu'en 1883, et pour la monnaie divisionnaire d'argent en 1892).

Au lieu de dissoudre l'Union latine, il vaudrait mieux chercher a l'étendre et à la perfectionner. Emile de Laveleye signale qu'un des premiers actes de Garfield, devenu Président des Etats-Unis en 1881, fut de proposer à l'Europe de former avec l'Amérique une Union monétaire et de recommander le recours à l'arbitrage dans les conflits internationaux. Sa voix ne fut pas entendue.

La Bulgarie, par exemple, a la même monnaie en titre et en poids, de même la Roumanie, la Serbie.

Constitution d'un Clearing international, ne fût-ce pour commencer qu'entre les pays de l'Union. La direction de l'évolution est donc tout indiquée.

Création d'une Banque internationale et d'un billet de banque international (voir ma brochure). Le résultat eut été un équilibre supérieur (économie de la monnaie métallique).

Alors on finira par comprendre de mieux en mieux que s'il est vrai, comme l'ont affirmé A. Smith, Ricardo et K. Marx, que le capital n'est que du travail accumulé, le travail n'a besoin en fait de capital que de crédit et peut se créer à lui-même son propre instrument de circulation et de crédit, par l'organisation du crédit mutuel et collectif au prix de revient, c'est-à-dire sous déduction des frais d'administration et d'une prime d'assurance pour les risques.

Tant que le socialisme n'aura pas son système de circulation et de crédit, il ne sera pas émancipé du capitalisme.

Circulation monétaire de la Farnce (y compris Algérie, enquête de 1909).

	Valeur des billets et espèces	Proportion p. c.
Billets de banque .... fr.	265,336,880	87.44
Monnaies d'or	25,026,300	8.25
Ecus de 5 francs	8,721,665	2.87
Monnaies divisionnaires	4,077,651.50	1.34
Billon	299,740.89	0.10
Total	303,462,237.39	100

En 1885 la proportion des billets n'était encore que de 67.63 %.
En 1897 la proportion des billets s'élevait à 82.91 %.
En 1903 la proportion des billets s'élevait à 85.96 %.

L'or est surtout abondant dans les départements pauvres et montagneux et dans ceux où la production agricole est principalement extensive. Les départements riches, de production industrielle active, sont relativement peu pourvus d'or; aux billets s'y joignent les procédés de compensation. L'or est rare aussi dans les départements algériens.

Les écus sont en abondance dans celui d'Oran et dans ceux de l'Aisne, dans le territoire de Belfort, le Doubs, le Nord et la Loire où l'argent est surtout employé pour le paiement des salaires.

Mais les 303 millions de monnaies recensées en 1909 par les 32,000 caisses publiques et privées ne représentent qu'une faible partie de la circulation monétaire de la France; c'est celle-ci qui a mis le plus d'or et d'argent en circulation de tous les pays du monde. Depuis 1793, époque de la réorganisation monétaire, jusqu'à la fin de 1909, elle a frappé 16,952 millions de monnaies d'or et d'argent. Seulement il faut en déduire 674 millions de pièces démonétisées, dont 294 millions d'or et 380 d'argent. Il restait donc en monnaie ayant cours 16,278 millions, dont 10,946 millions en or et 5,332 millions en argent représenteés par 2 milliards 58,641,249 de pièces, dont 610,620,102 d'or, 985,453,509 de pièces de 5 francs et 462,567,638 de monnaies divisionnaires.

Seulement beaucoup de ces pièces frappées en France ont disparu, détruites ou perdues (feu, eau); beaucoup ont émigré. Par contre, les pièces de l'Union latine circulent.

M. de Foville a estimé le stock réel en 1903 à 7 milliards. Il s'est sans doute élevé depuis à 8 ou 9 milliards, dont 7 d'or.

Circulation monétaire comparée de trois Etats pris comme types distincts à la fin de 1885, d'après Ottomar Haupt. (Histoire monétaire de notre temps, 1886. Statistique rectifiée en partie.)

En milliers d'unités.

	Belgique	Angleterre dans les banques	Russie
Or à la Banque Nationale.	60,000	£. 36,000	217,000
Or en circulation	210,000	75,000	25,000
Argent à la Banque Nationale	44,000	....	
Argent en circulation	200,000	....	
Monnaie d'appoint	33,000	21,600	78,000
Billon	15,200	1,600	10,000
Billets à découvert	262,000	12,000	667,000
	824,000	£. 145,000 ou 3,625 millions de papier.	2,886,000 rouble papier à 2.50.
Habitants	5,853,278	36,000,000	103,000,000

Par habitant

Or .... fr.	46.10	75.60	9.20
Argent	41.50	15.00	30.00
Appoint	5.60	1.00	1.80
Billon	2.60	—	0.25
Billets à découvert.........	44.70	8.20	16.00
Fr.	140.50	99.80	27.55

Fin 1896, d'après le rapport du Directeur de la Monnaie aux Etats-Unis :

Population

Belgique	Angleterre	Russie
6,300,000	39,300,000	126,000,000

		Par tête		
Or	fr.	39.65	73.30	19.40
Argent		45.25	15.50	1.75
Billets à découvert		57.55	14.20	18.50
	Fr.	142.45	103.00	39.65
		Beaucoup avec beaucoup de monnaie et plus encore de papier.	Beaucoup sans monnaie même de papier.	Peu avec peu de monnaie.

		Fin 1906		
Or	fr.	21.40	61.30	30.55
Argent		17.65	13.05	3.95
Papier		79.95	13.55	....
	Fr.	119.55	87.90	37.50

D'après la statistique dressée par l'Office du commerce et de l'industrie de la Grande-Bretagne, en 1907 la Belgique a occupé, au point de vue absolu, la cinquième place comme chiffre d'affaires après l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis et la France et la première place relativement à la population.

Chiffre d'affaires par habitant :

Belgique	900 francs
Grande-Bretagne	515 »
Allemagne	285 »
France	281 »
Etats-Unis	190 »

De tous les Etats de l'Europe, sauf la Grèce, c'est la Belgique qui a par habitant le plus de billets de banque à découvert.

	Bulgarie	Belgique	Angleterre	Russie
Or	2.55	17	75	32
Argent	2.55	11	13	3
Découvert	5.55	45	0	10

Tableau comparatif des populations suivant leur système monétaire en 1885.

Pays monométallistes or :

	Rapport légal	Population
Grande-Bretagne	1 : 14.28	39,300,000
Allemagne	1 : 13.957	52,300,000
Portugal	1 : 14.08	5,100,000
Autriche-Hongrie	1 : 13.69	44,500,000
Norvège	1 : 14.88	2,000,000
Suède	1 : 14.88	4,800,000
Danemark	1 : 14.88	2,300,000
Australie	1 : 14.28	4,900,000
Egypte	1 : 15.68	7,000,000
Canada	1 : 14.28	5,800,000
Japon depuis 1897		44,000,000
		212,000,000

Le Brésil, le Chili, la Finlande, le Mexique, le Monténégro, le Panama, le Pérou, les Iles Philippines, les Portugal, la Roumanie, la Russie, Salvador, Transvaal, Turquie, Uruguay ont adopté l'étalon d'or. En 1914, l'Abyssinie, l'Afghanistan, la République Argentine, le Bockara-Chiwa, Costa Rica sont également monométallistes or.

Pays monométallistes argent en 1885 :

	Rapport légal	Appoint	Population
Russie	1 : 15 1/2	1 : 12.90	126,000,000
Mexique depuis 1897.	1 : 16 1/2	......	12,600,000
Etats-Unis d'Amérique centrale	1 : 15 1/2	......	5,600,000
Id. du Sud	1 : 15 1/2	......	36,000,000
Chine......................	......	......	360,000,000
Siam	......	......	5,000,000
			545,200,000

Bolivie et Colombie, après 1885, sont monométallistes or mais l'argent y a cours au poids ; autrefois, en Chine l'argent et l'or avaient également cours au poids. L'Ethiopie, Indes anglaises, Indo-Chine, Hawaï, Perse, étalon d'argent.

Pays bimétallistes en 1885 :

	Rapport légal	Appoint	Population
Union latine (Boîteux).	1 : 15 1/2	1 : 14.38	80,800,000
Id. Id.	1 : 15.98	1 : 14.95	71,900,000
Etats-Unis	......	......	5,400,000
Roumanie	......	......	2,300,000
Serbie	1 : 15 5/8	1 : 65	4,800,000
Pays-Bas	1 : 15 7/8	1 : 15 7/8	22,000,000
Turquie	1 : 15 1/2	1 : 14.38	3,300,000
Bulgarie	1 : 15 1/2	1 : 14.38	2,900,000
Cuba, Haïti, Hawaï	......	......	3,800,000
Varia (Streat Settlements)			197,000,000

La République Argentine, le Congo, l'Espagne, le Maroc, Monaco, la République d'Andorre ont le double étalon.

En somme, en 1907, le monométallisme or s'est développé aux dépens du bimétallisme et du monométallisme argent. Il comprend les pays les plus importants, sauf l'Union latine qui en réalité n'est pas bimétalliste.

L'étalon unique et le double étalon

(Voir mon ouvrage *Le Crédit commercial et la Banque Nationale*, 1898.)

En fait, en 1903, l'étalon unique d'argent n'existe plus en Europe.

Les principaux partisans du double étalon étaient : Wolowski, Courcelle-Seneuil, de Laveleye, Hector Denis (1), Stanley Jevons. Ceux de l'étalon unique d'or: M. Chevalier, Frère-Orban, Levasseur, Clément Juglar.

---

(1) Tout au moins dans ses premiers écrits.

Nous avons constaté les divers inconvénients du bimétallisme; nous avons vu qu'en réalité, avec le double étalon, avec un rapport légal fixe, la monnaie courante ne se compose jamais en fait des deux métaux, mais uniquement de celui qui, dans le moment, comme dit J.-S. Mill, convient le mieux à l'intérêt des débiteurs; ce sera tantôt l'or, tantôt l'argent, c'est-à-dire toujours le métal inférieur; ce sera le métal le moins apprécié qui servira d'intermédiaire à l'intérieur; le métal supérieur ne servira que comme étalon et pour les affaires extérieures. Le régime sera donc en fait l'alternance et non le bimétallisme. La loi de variation du double étalon sera une tendance à la baisse de l'un d'eux.

Si l'un des deux métaux dépasse notablement, relativement à l'autre, la valeur qui lui est attribuée par le rapport légal de 1 à 15 1/2, et c'est le cas actuellement, en régime bimétalliste pur on importera le métal qui est en baisse, actuellement l'argent, pour le faire monnayer et l'échanger contre la monnaie de l'autre métal, l'or, qui sera fondu ou exporté. Dans ces conditions, les pays à double étalon absorbent donc le métal qui est en baisse et le métal en hausse qu'ils émettent comme monnaie est exporté.

Les bimétallistes reconnaissent ce fait incontestable, mais ils en tirent précisément leur principal argument en faveur de leur théorie. Ils soutiennent que ce jeu des deux étalons a pour effet de maintenir la baisse dans certaines limites. Ils invoquent l'exemple de la France où la masse principale de la monnaie était surtout composée d'or en 1860. Avec les deux étalons, les variations furent moins fortes que s'il n'y avait eu qu'un étalon. Cet argument des bimétallistes est le plus sérieux. Ils reconnaissent qu'en fait le double étalon n'est qu'alternatif, mais Stanley Jevons, bien que monométalliste, reconnaît que les prix des marchandises ne sont pas déterminés par les écarts les plus considérables dans la valeur relative des deux métaux, mais seulement par le cours du métal dont la valeur vient à tomber au dessous du rapport légal de 15 1/2 à 1. Dans ces conditions, on obtient des variations dans les prix, plus nombreuses que celles de la courbe, soit de l'or, soit de l'argent, considérés à part, mais les variations seront moins excessives.

Fort bien, mais depuis 1874, la valeur de l'argent a toujours été inférieure au cours légal, donc encore une fois c'est lui seul, d'après cette théorie, qui a réglé le prix des marchandises et il n'y a pas eu d'action compensatrice; la courbe est restée unique

et il n'y a pas d'apparence de changement au point de vue de l'infériorité de l'argent. La théorie peut être juste mais ne reçoit pas d'application.

Stanley Jevons assimile cette loi de compensation à deux réservoirs d'eau, selon qu'ils communiquent ou ne communiquent pas entre eux; s'ils communiquent entre eux, et c'est le cas du bimétallisme, l'augmentation ou la diminution de la masse d'eau se répartira sur les deux réservoirs; le rapport légal de 1 à 15 1/2 sert de tuyau de communication entre les deux réservoirs de la monnaie métallique.

On dit que dans ces conditions, le bimétallisme exerce une influence compensatrice et régulatrice; la valeur de la monnaie est représentée par la moyenne des variations des deux métaux; variation de leur valeur respective qui résultent de l'augmentation relative de leur stock, c'est-à-dire de leur offre et de leur demande sur le marché et non pas uniquement de leur production annuelle; la production annuelle modifie seulement le stock général; ce dernier est l'élément essentiel de la valeur comparée des métaux.

Il y a un autre défaut à cette théorie des deux réservoirs d'or et d'argent; c'est qu'en dehors du tuyau de communication il y a un trou à la base du réservoir dont le métal a le plus de valeur, son contenu s'écoule au dehors et est remplacé par le métal inférieur.

Un autre argument bimétalliste est que l'usage des deux métaux augmente la masse totale du stock monétaire métallique, une dilatation ou inflation; dès lors, les prix exprimés en monnaie tendent à être plus élevés que s'il n'existait qu'une seule monnaie métallique; le bimétallisme tendrait dès lors à la hausse des prix et aussi à l'élévation des salaires. Malheureusement cette hausse n'est que nominale; si tous les prix, y compris les salaires, prix du travail sont doublés par le fait que la quantité de monnaie l'est, la situation reste la même. Il est vrai, cependant, que tous les prix des utilités ne se règlent pas immédiatement ni même toujours sur le cours des monnaies; en ce qui concerne spécialement les salaires, ils ne suivent en général que de loin la hausse des prix. Même en admettant l'influence de la quantité de monnaie sur les prix, ce serait donc en général certaines industries, et surtout les salariés, qui en souffriraient jusqu'à ce que le niveau soit rétabli, s'il se rétablit. Nous avons vu du reste que

le progrès consiste dans l'économie de la monnaie métallique ; le bimétallisme est donc condamné par l'évolution.

M. de Laveleye justifiait aussi le bimétallisme par la considération suivante : « Dans l'antiquité, le législateur déclare souvent le débiteur quitte et libre ; ce système n'est plus possible, mais l'on peut obtenir une diminution des charges du débiteur par le cours naturel des choses ; il n'y a plus d'obstacle ; c'est une mesure démocratique. » D'après lui, le bimétallisme permet précisément de diminuer la dette des Etats et des particuliers et favorise l'élévation des classes laborieuses. Plus il y a de monnaie offerte, plus l'intérêt diminue et plus les salaires et les prix augmentent.

Observons que l'allègement des charges publiques et privées, la baisse de l'intérêt, la hausse des utilités et des salaires, en les supposant la coséquence du bimétallisme, ne seraient pas un *effet du cours naturel des choses*, mais du cours légal, obligatoire, artificiel des deux métaux. Le cours naturel n'existerait que si les deux métaux ne circulaient qu'à leur valeur réelle sous un régime de libre concurence absolue et de frappes illimitées. Mais alors nous retournons au stade de la monnaie marchandise et on ne pourrait rien acquérir, ni se libérer de rien qu'au moyen d'une monnaie de valeur marchande égale à l'achat ou à la dette.

Mais dans le système du bimétallisme à cours légal quatre pièces de 5 francs argent valet dans tous les cas 20 francs en or pour les particuliers et même les particuliers ne peuvet exiger 20 francs en or plutôt que de l'argent dans les banques ou des autres particuliers, sauf convention contraire. Qu'arrive-t-il dès lors ? L'Etat paie ses dettes en argent ou en billets de banque et pour les particuliers ces derniers ne sont en fait convertibles qu'en argent. L'Etat et la Banque bénéficient seuls de la situation ; l'Etat gagne sur la frappe, la Banque sur ses billets. Supposez même la frappe libre et illimitée, ce sont les spéculateurs qui bénéficient alors de la frappe de la monnaie inférieure dès qu'il y a un rapport légal. Le bimétallisme retourne donc à la monnaie marchandise, facilite les fraudes et les supéculations.

Il est par lui-même un agent de spéculation ; il l'est par le seul fait que le régime bimétallique ne peut plus avoir la prétention d'être universel. Ni en Orient, où domine l'argent, ni dans l'Union latine où domine l'étalon d'or en fait, c'est-à-dire dans la moitié au moins de l'humanité, l'action compensatrice et régulatrice du bimétallisme n'existe plus ; la frappe de l'argent y

est unique ou bien elle est limitée ou suspendue ; l'argent n'y peut donc plus atténuer les variations de l'or.

Dans les derniers temps, les bimétalistes ont incliné à reconnaître l'impossibilité, dans leur système, d'empêcher l'exportation du métal supérieur ; ils proposent, pour y obvier, de faire adopter universellement le rapport légal de 1 à 15 1/2. Il faudrait donc convertir environ 800 millions d'individus en Europe, en Asie, en Amérique à ce rapport uniforme, alors qu'ils sont actuelement monométallistes en or ou en argent ou que, même étant bimétallistes, ils n'ont pas adopté le même rapport.

Mais même dans ce cas d'un bimétallisme universel et uniforme, le métal qui a le moins de valeur chassera celui qui en a le plus. Or cette supériorité varie historiquement et alors c'est en fait l'alternance et c'est monométallisme alternant d'or ou d'argent ou la supériorité d'un des deux métaux qui reste constante, et c'est encore en fait le monométallisme.

Cette alternance et ces variations sont du reste aussi le défaut de l'étalon légal unique.

Pourquoi donc s'acharner à essayer de résoudre le problème de la stabilité et de la mesure invariable des valeurs par un ou des systèmes dont les éléments destinés à assurer cette stabilité et à fixer cette mesure, les métaux, sont eux-mêmes variables et instables ?

Pourquoi ne pas reconnaître que cet organe circulatoire et cet organe d'étalon et de commune mesure des valeurs qu'est la monnaie métallique a atteint son maximum de perfectionnement dans le monométallisme or avec, pour l'intérieur, une monnaie inférieure consacrée à la circulation intérieure ?

La monnaie métallique a évolué dans ce sens ; elle a réalisé historiquement tous les progrès économiques et sociaux dont elle était capable. Actuellement, elle représente un poids mort pour les progrès ultérieurs. L'évolution monétaire va-t-elle s'arrêter ?

En fait, elle a déjà continué ; l'un des deux métaux est déjà devenu en partie fiduciaire et en général la monnaie métallique en tant qu'instrument de circulation ne joue plus son rôle prépondérant antérieur ; tous les progrès accomplis tendent à l'économie de cette monnaie.

La monnaie métallique, à côté de ses avantages historiques signalés par nous et dont le principal fut autrefois d'être l'inter-

médiaire courant des échanges et de porter sa valeur en elle-même, a manifesté au cours même du développement consécutif de l'économie des peuples des vices devenus de plus en plus apparents.

Elle coûte à acquérir; c'est un instrument coûteux de circulation. Elle s'use par la circulation même.

L'or et l'argent ont historiquement rempli des fonctions multiples indivises : marchandise, thésaurisation, étalon, intermédiaire, unité de mesure monétaire, prêt ou crédit monétaire. Or, la sociologie nous enseigne que tout développement progressif se réalise par la différenciation croissante des fonctions dans un système général plus vaste, plus complexe et supérieurement coordonné.

L'or et l'argent peuvent continuer à être des marchandises ayant une utilité et une valeur d'échange.

Ils peuvent, à raison de leurs propriétés de conservation, continuer à être accumulés et thésaurisés, cependant les capitaux s'accumulent déjà autrement et de préférence dans les banques et les sociétés; le bas de laine est le résidu de la fonction primitive des grands trésors des rois de Perse, d'Argos, etc. Ils s'accumulent tout en se rendant utiles et en concourant à la production.

Le métal le plus précieux peut encore continuer à servir d'étalon de la valeur à raison de sa stabilité relative, sous réserve d'en adopter un autre, mais toujours une quantité fixe de substance : par exemple la force du travail. La fonction d'intermédiaire des échanges peut être déjà remplie par des monnaies métalliques en partie fiduciaires et par des substituts de la monnaie métallique.

L'unité monétaire peut être exclusivement numérique, par exemple : 1 gramme d'or valant 1 ou 100/100 comme étalon, 1 gramme d'argent vaut 1/38 environ ou 3/100.

Quant au crédit, déjà le prêt ne se fait plus qu'exceptionnellement en monnaie métallique; ce stade est dépassé; de même qu'avait été dépassé le stade du prêt en nature.

Nous avons vu aussi que l'extension des relations internationales fait de plus en plus du système économique mondial un organisme supérieur à toutes les économies sociales particulières. Cette organisation mondiale nécessite de plus en plus une monnaie internationale; composée des mêmes unités de valeur pour tous les comptes, tous les prix, toutes les statistiques, en un mot

pour tous les règlements de compte et l'établissement des prix. L'or ou le métal supérieur a longtemps servi à cette fonction, mais cependant pas exclusivement, car les versements et les compensations sont d'usage très ancien.

Au métal international se substituera plus que probablement le billet international émis par une banque internationale. Il y a déjà aujourd'hui en Angleterre des banques internationales de chèques payables dans tous les pays.

Cette unification de la circulation mondiale sera un nouvel élément d'ordre et de stabilité des valeurs; elle empêchera les spéculations de la part des commerçants en métaux, des banquiers et des financiers.

Par elle seule elle ne supprimera pas toutes les crises commerciales et autres, nationales et internationales, mais elle éliminera un des facteurs de ces crises, c'est-à-dire celui qui résulte de l'usage des métaux précieux comme intermédiaire des échanges et comme unités monétaires, alors que ces métaux sont eux-mêmes sujets à des variations de valeur en leur qualité de marchandises, et de ce fait seul accentuent et même parfois déterminent les crises dans la consommation et la production.

La solution des problèmes de la monnaie et du crédit n'est certes pas la solution de tout le problème social; Marx avait raison d'insister sur l'organisation indispensable de la production et l'on peut ajouter de la consommation; il n'en reste pas moins vrai que ces dernières ne peuvent s'organiser d'une façon indépendante du capitalisme qu'à condition d'affranchir de la domination de celui-ci les organes de la circulation sous la dépendance desquels sont toujours la production et la consommation. A cet égard, nous devons considérer comme complémentaires l'un de l'autre et non pas comme contradictoires les deux points de vue sur lesquels ont insisté d'une façon trop unilatérale Proudhon et K. Marx.

Faits principaux relatifs a l'histoire monétaire depuis 1860

1860. Traité de commerce entre la France et l'Angleterre.
1862. Cours forcé aux Etats-Unis.
1865. Union latine.

1867. Conférence monétaire de Paris.

1868. Entrée de la Grèce dans l'Union latine, mais application générale du régime seulement en 1883.

1870-1871. Cours forcé des billets de banque en France.

1871. Adoption de l'étalon d'or en Allemagne.

1872. » » » » aux Etats-Unis scandinaves.

1873. » » » » aux Etats-Unis.

1874. Nouvelles conventions, limitation des frappes d'argent de l'Union latine.

1875. Adoption de l'étalon d'or dans les Pays-Bas.

1876. Suspension de la frappe des écus de 5 francs en France.

1877. Cessation du cours forcé en France. Enquête américaine.

1878. Nouvelle Convention latine. Interdiction de la frappe des écus de 5 francs. Loi Bland aux Etats-Unis : double étalon; frappes obligatoires d'argent.

1879. Interruption des ventes d'argent en Allemagne.

1881. Conférence monétaire de Paris.

1883. Ralentissement momentané de la production de l'or. Cessation du cours forcé en Italie.

1885. Nouvelles Conventions latines.

1887. Enquête anglaise sur l'or et l'argent.

1889. Production croissante de l'argent.

1890. Loi Windom augmentant aux Etats-Unis les achats obligatoires d'argent.

1891. Augmentation des encaisses-or dans les grandes banques d'Europe.

1892. Réforme monétaire en Autriche-Hongrie : étalon d'or. Projet de conférence internationale. Conférence monétaire de Bruxelles.

1893. Fermeture des monnaies de l'Inde. Abrogation de la loi Sherman.

1894. Droit de 5 p. c. sur l'importation d'argent dans l'Inde. Guerre sino-japonaise.

1895. Crise monétaire aux Etats-Unis. Id. des valeurs minières du Transvaal.

1897. Adoption de l'étalon d'or au Japon et en Russie. Augmentation des contingents des monnaies divisionnaires dans l'Union latine.

1899. Etalon d'or dans l'Inde.
1900. Etalon d'or aux Etats-Unis; boiteux.
1902. Convention additionnelle à l'Union latine en faveur de la Suisse : frappe supplémentaire de monnaie divisionnaire.
1903. Etalon d'or aux Iles Philippines.
1904. » » dans la République de Panama.
1905. » » au Mexique.
1910. Nouvelle législation monétaire en Chine en projet. Nouvelle loi monétaire (4 mai) au Canada.
1912. Convention internationale de La Haye (23 juillet) pour l'unification de la législation concernant la lettre de change.

V.

LE CREDIT ET LES SUBSTITUTS DE LA MONNAIE METALLIQUE

Le prêt est un phénomène universel. Ses formes varient : crédit en nature, en monnaie métallique, en monnaie de crédit ou fiduciaire; individuel, collectif, mutuel, privé ou public.

Le crédit varie aussi suivant sa destination : crédit de production, de consommation, de circulation;

Crédit foncier, crédit immobilier, crédit industriel, crédit agricole, crédit commercial, crédit au travail;

Crédit personnel, crédit réel, crédit mixte.

La première fonction du crédit est d'être un *transfert* de moyens de consommation ou de production; en un mot de capitaux. Quand il s'agit d'un transfert pur et simple, il est certain que le même capital ne peut plus être employé par le prêteur. Dans ce transfert de capitaux, l'utilité du crédit consiste en ce que le capital disponible passe entre les mains de celui qui peut l'utiliser. Le stock des capitaux n'est pas augmenté, les capitaux sont seulement rendus actifs. Les banques de dépôt, qui sont en même temps banques d'avances, rendent ce service; ces banques de dépôt et de crédit *centralisent* les capitaux disponibles et les distribuent là où ils peuvent être le plus actifs.

En ce sens, le crédit est une force sociale qui concourt à la productivité. Il donne une puissance d'acquisition à celui qui l'obtient ; il tend ainsi à élever les prix non pas à raison des titres qui, à son occasion, peuvent être mis en circulation, mais parce qu'il crée des demandes d'utilités ; quand le consommateur a crédit chez son fournisseur, il augmente la demande et influe sur les prix tout comme s'il payait au comptant. Ce n'est donc pas l'émission des titres qui augmente les prix, mais c'est l'accroissement des demandes. (J. St. Mill.)

Le crédit sous sa forme la plus simple est en utilités mêmes ou en argent prêté ; on voit que, dans ces cas, il n'y a pas augmentation de la puissance d'achat absolue, mais seulement transfert de ce pouvoir du prêteur à l'emprunteur.

Seulement quand le simple transfert est accompagné de la remise de titre de reconnaissances susceptibles eux-mêmes d'être transférés ou escomptés, alors il y a en circulation non pas de plus de richesses, ni de plus de capitaux, mais de plus de titres ayant force acquisitive et libératoire ; par exemple, A..., fabricant de drap, vend à B..., marchand de drap, pour 1,000 francs de marchandises payables à trois mois, et B..., lui remet un billet de commerce à cette échéance ; d'un côté, A... pourra escompter ce billet et ainsi, sauf une légère réduction, reconstituer son capital ; de l'autre côté, B... pourra, dès les premiers jours, revendre lui-même sa marchandise au tailleur C..., également à trois mois, et il recevra aussi un effet, par exemple de 1,200 francs, qu'il pourra escompter ; enfin C..., avant l'échéance des trois mois convenus, pourra transformer le drap en habit, et s'il n'est pas payé comptant, il recevra aussi un titre, par exemple de 1,500 francs, qu'il pourra escompter.

Dans ces conditions, on constate fort bien qu'avec le crédit il y aura par exemple 3,700 francs de titres ou de capitaux en circulation pour une marchandise dont la valeur initiale était de 1,000 francs et a été augmentée de 200 francs par le marchand de drap et de 300 francs par le tailleur, soit en tout 1,500 francs quand elle est livrée au consommateur qui paie la valeur totale.

Il y a donc eu non seulement transfert de capitaux pour un temps déterminé, mais accroissement, pendant le même temps, et jusqu'au règlement final des titres acquisitifs et libératoires à la disposition de la série des prêteurs-emprunteurs. Leur chiffre

total d'affaires aura été de 3,700 francs, bien que la valeur totale livrée au consommateur final ne soit que de 1,500 francs.

Le crédit, sous une forme supérieure, peut donner le même pouvoir d'achat représenté par 3,700 francs quand, au lieu de transformer chaque fois les effets de A..., B..., C... en monnaie par l'escompte, les affaires se font sans intervention de la monnaie. Alors nous voyons apparaître une nouvelle fonction du crédit distincte du *transfert*, de la *centralisation* des capitaux et de celle de l'*accroissement des moyens d'acquisition*. Cette fonction consiste à *économiser l'usage de la monnaie.*

Ce fait se présentera déjà si A..., le fabricant de drap, remet en paiement au producteur de la matière première l'effet de 1,000 francs qu'il a reçu du marchand de drap. Dans ce cas, c'est le producteur de la laine qui encaissera lui-même, à l'échéance de trois mois, l'effet de commerce de 1.000 francs à payer par le marchand B... Il n'y aura entre le producteur de la laine et A... qu'un règlement de 100 francs, par exemple, si la laine transformée par le fabricant de drap a été vendue à ce dernier 900 fr. Sans le crédit, le fabricant A... aurait dû payer à son fournisseur de laine 900 francs en argent.

Cette économie est réalisée sous des formes plus simples encore:

A... et B... sont deux marchands qui transactionnent entre eux sous forme de ventes et d'achats réciproques; ils sont en compte et ne règlent les différences de leurs comptes respectifs qu'à la fin de l'année. Ces différences peuvent même être reportées sur l'année suivante; ils se font ainsi mutuellement crédit jusqu'au règlement du compte et dans la mesure où leurs comptes se compensent à l'époque du règlement;

Ou bien A... et B... ne sont pas en compte; A... seul est débiteur de B..., mais il est lui-même créancier de C... (cas ci-dessus du fabricant de drap et de son fournisseur de laine). Dès lors il pourra se libérer vis-à-vis de B... en lui cédant sa créance sur C...; cette opération sera facile s'il possède un titre de reconnaissance, surtout commercial, à lui remis par C... C'est ce qui se passe dans la lettre de change. Ici encore il y a économie de la monnaie. A l'échéance de la lettre de change, C... sera libéré vis-à-vis de C... et B... vis-à-vis de A... par un seul paiement et même sans paiement si C... se trouvait lui-même en compte avec A...

En résumé : 1° transfert; 2° accroissement des moyens d'acquisition; 3° économie de la monnaie métallique.

DES SUBSTITUTS DE LA MONNAIE METALLIQUE

On donne ce nom aux divers procédés employés précisément pour économiser l'usage de la monnaie métallique comme intermédiaire des échanges.

1° *Les billets de banque.*

Dans l'organisation actuelle dont la base est encore métallique au moins partiellement, les billets de banque sont une monnaie représentative de la monnaie métallique. Comme tout *bon* payable à vue et au porteur, ils sont convertibles à tout moment en monnaie métallique.

Ils se distinguent des effets de commerce : lettre de change, billets à ordre, promesses, en ce que ces derniers ne sont convertibles qu'à terme, à une échéance déterminée. Il y a encore cette différence que la garantie de la banque est une garantie collective plus étendue jusqu'au point de pouvoir être celle de toute la nation. L'effet de commerce revêtu de plusieurs signatures est déjà collectif.

Les billets de banque représentent en général soit de la monnaie métallique, soit des valeurs commerciales escomptées, c'est-à-dire remises à un tiers qui en avance l'import au bénéficiaire, moyennant une réduction variable suivant le taux de l'escompte ; la valeur commerciale escomptée est donc la garantie, le gage de l'escompteur ; cette dette n'est libérée que si elle est payée à l'échéance par le débiteur.

Cette forme de crédit est à la fois réelle et personnelle : réelle en ce que l'avance est faite contre remise de valeurs commerciales ; personnelle en ce sens que ces valeurs ne reposent elles-mêmes, sauf convention contraire, que sur la solvabilité générale des signataires de ces valeurs et la confiance inspirée par cette solvabilité et accessoirement leur honorabilité (*credere*, d'où crédit fiduciaire ; *fides*, foi).

Le crédit immobilier est en apparence plus sûr, mais les valeurs immobilières sont encore actuellement plus difficiles à escompter que les titres commerciaux ; de même le crédit mobilier.

Cependant l'expérience des assignats ou bons territoriaux en

France, ne prouve rien contre le crédit foncier; ces assignats ne correspondaient pas aux transactions immobilières, la valeur d'échange de ces biens fonciers ne pouvant être déterminée que comme résultat de l'échange; on commit la même faute, plus tard Owen dans sa branche d'échange; les assignats avaient dégénéré en une simple monnaie de papier, en une opération de crédit public; l'émission excessive de ce papier bouleversa naturellement tous les prix; la dépréciation de ce papier indiquait quelle aurait dû être la limite naturelle de son émission, c'est-à-dire la valeur même des terres vendues à crédit; quant aux terres à vendre, elles n'auraient dû donner lieu qu'à l'émission d'obligations hypothécaires à concurrence d'une partie de leur valeur et amortissable au fur et à mesure des ventes.

Quant aux billets de banque, les expériences faites en France et en Angleterre prouvent qu'ils peuvent circuler avec cours forcés sans qu'l y ait baisse de ce papier, à condition que leur émission corresponde exactement à la avleur des titres commerciaux escomptés au moyen de ces billets. Le cours forcé des billets de banque ne doit donc pas être confondu avec les papiers que les Etats eux-mêmes peuvent émettre à raison de leurs besoins financiers. Ce papier ne devrait jamais servir de monnaie, sinon il exercerait une influence sur les prix, y compris ceux de l'or et de l'argent. Ces billets d'Etat, cette monnaie de papier émis avec cours forcé, constituent des emprunts déguisés; le billet de banque est une forme vicieuse de ces emprunts. La confusion du crédit public et du crédit privé a été la cause de la ruine de plusieurs banques de commerce (Law, Banque de Suède, etc.); de même la confusion du crédit foncier et commercial. Cette confusion existe encore en partie dans la Banque de Bulgarie; elle fait des prêts sur hypothèque : ceux-ci s'élevaient, en 1914, à environ 30 millions alors que le portefeuille n'était que de 24 millions et demi. Cette Banque avançait de même environ 19 millions à l'Etat, aux départements et aux Communes.

A des fonctions différentes, il faut des organes différents. Cette différenciation croissante caractérise l'évolution progressive du crédit comme celle de toutes les institutions sociales où, dès lors, l'homogénéité confuse originaire fait place à une hétérogénéité mais coordonnée.

Parmi les causes qui peuvent amener le cours forcé des billets de banque, il faut distinguer : 1° les crises commerciales et finan-

cières qui, en épuisant les stocks métalliques des banques, les forceraient à liquider si elles n'étaient pas autorisées à suspendre la convertibilité de leurs billets en espèces; 2° les besoins pressants d'argent de l'Etat provenant de l'insuffisance ou du retard dans la rentrée de ses ressources, de ses difficultés à emprunter ou des conditions onéreuses pour lui à emprunter; s'il s'adresse à la Banque pour obtenir des avances en billets, cette émission non commerciale de billets ruine le crédit de la Banque et tend à amener le cours forcé.

Voilà le danger pour les banques à base métallique et dont le crédit n'est pas nettement séparé de celui de l'Etat.

Cependant une cause plus générale, réellement organique et bienfaisante, tend à la suppression, à l'intérieur de chaque société, de l'ancien principe de la convertibilité en espèces; c'est l'évolution même de la monnaie et du crédit qui tend à substituer de plus en plus la monnaie de papier à la monnaie marchandise, et même à économiser la monnaie de papier.

La monnaie fiduciaire ou représentative remonte à la plus haute antiquité. eC sont des jetons, des morceaux de cuir. On en fait usage dans les villes assiégées. Un siècle avant Jésus-Christ, un empereur de Chine émet des pièces de cuir blanc comme monnaie, à un taux très élevé; il a soin de s'assurer le monopole de l'émission, en réunissant dans un parc tous les daims blancs et en défendant à ses sujets d'en posséder de semblables. Au XIII[e] siècle de notre ère, en Chine encore, on crée un papier monnaie fait de produits végétaux.

Le plus ancien spécimen de véritable billet de banque figure au British Museum : c'est un billet émis en 1450, sous l'empereur Hung-Wu (21[e] dynastie), antérieur de deux siècles à ceux de la Banque de Stockholm (1656).

L'origine des billets de banque en Europe remonte aux banques de dépôt créées tout d'abord en Italie, à Venise en 1171, à Gênes, la Banque de Saint-Georges en 1407. Celles-ci avaient été précédées par les établissements de l'Ordre des Templiers, fondé en 1118. (Lire aussi du D[r] Friedlaender: *Die Münzen de Johanniter-Ordens and Rhodus* (1309*bis*, 1522. Berlin, 1843, trad. française de V. Langlois, Paris, 185.)

Les Banques de Barcelone, Amsterdam, Hambourg, Nuremberg, suivirent. Ces banques de dépôt furent créées primitivement

surtout pour obvier à la grande variété des monnaies en circulation dans les centres commerciaux ainsi qu'aux fraudes et aux altérations dont elles étaient l'objet. On en était arrivé au point que chaque fois le marchand devait peser et vérifier la monnaie qui lui était remise. On prit l'habitude de déposer cette monnaie dans les banques où elle était pesée et estimée une fois pour toutes et inscrite au nom du déposant pour sa valeur réelle.

L'argent inscrit au crédit des particuliers s'appelait *argent de banque* ou *argent de compte*; il donnait un *agio*, une prime correspondante à la dépréciation moyenne des monnaies. En outre, l'argent était ainsi bien gardé. En Angleterre, c'étaient spécialement les orfèvres qui recevaient l'argent en dépôt; surtout depuis que les dépôts faits à la Tour de Londres avaient été violés par le roi.

Le dépositaire, banque ou particulier, remettait au déposant un récépissé qui donnait droit au retrait en bonne monnaie de la somme y spécifiée. Ce récépissé pouvait être cédé; il circulait donc comme intermédiaire des échanges, comme substitut de la monnaie métallique. Sa circulation constituait par elle-même un virement.

Les banques de dépôt se transformèrent naturellement en *banques de virement*; comme celle de Venise, elles firent les paiements entre déposants par des transferts.

De là pour les banques de dépôt et de virement une nouvelle simplification consistant à émettre, au lieu de récépissés écrits, d'abord des billets en partie imprimés sauf les sommes, les noms et l'échéance, représentatifs des dépôts, et puis des billets impersonnels et d'un import déterminé, sans échéance fixe, circulant sans écriture de la main à la main et toujours convertibles en espèces.

Le changement opéré est que sous sa première forme, le récépissé était garanti par un dépôt spécial, tandis que maintenant sous sa forme de billet de banque, il n'a plus qu'une garantie générale; tous les billets émis sont garantis par la masse totale et équivalente du stock métallique. (Currency priple d'A. Smith par opposition au banking principle). Même évolution pour le crédit public : d'abord gage et but spéciaux, puis généraux, mais le crédit de l'Etat évolua plus lentement que le crédit privé.

Sous cette forme, les banques observèrent bientôt que, malgré

leur convertibilité à vue, les billets de banque n'étaient pas présentés immédiatement au remboursement en espèces, d'où la conclusion pratique qu'elles pouvaient disposer, en vue du crédit, d'une partie de leur stock métallique ou, ce qui est encore plus simple, émettre plus de billets qu'elles ne possédaient de métaux. Dès lors s'organisèrent les banques d'escompte et d'émission dont la première fut fondée par Palmstruck, à Stockholm, en 1658.

Alors nous sommes dans le stade fiduciaire du crédit ; sa base n'est plus qu'en partie métallique. Dans le système actuel, le billet de banque peut donc être défini : « un titre émis par un banquier, titre par lequel ce dernier s'oblige à payer *à vue et au porteur* la somme inscrite sur ce titre, en espèces métalliques ayant cours légal », ou en titre de même import et valeur qui rentrera à la banque à l'échéance de l'effet escompté.

L'évolution opérée est que la banque est de plus en plus une collectivité soit de capitalistes, soit nationale, et que la convertibilité n'est plus en partie qu'une fiction. Le billet devient convertible en espèces métalliques comme il l'était déjà en tous autres produits

Organisation des Banques. Types différents :

Banques d'Etat : Russie, Suède, Bulgarie.

Mixtes : Allemagne, à capital privé, mais dirigées par l'Etat qui peut racheter les actions.

Banques privilégiées : France, Belgique, Pays-Bas, Espagne, etc., etc.

Mixtes : Banque de Londres, coexistant avec 63 provinciales survivantes d'avant 1844.

Banques libres : Etats-Unis (4,370 nationale), Ecosse, aucune réglementation, mais responsabilité illimtée de chaque actionnaire.

Partout (sauf Ecosse) existe une réglementation pour garantir l'émission.

Divers principes adoptés :

1° Limitation de l'émission au chiffre de l'encaisse (Currency principle), 450 millions garantis par la Dette de l'Etat en Angle-

terre (Act de 1844 de R. Peel, avec division de la banque en deux directions :

1. *Escompte et dépôts.*

1° Escompte et dépôts ;

2° Emission ;

3° Fixation d'une proportion légale entre l'encaisse et l'émission (Belgique, Allemagne) ;

4° Fixation d'un maximum d'émission (France, 5,800 millions) ;

5° Garantie de l'émission par des valeurs sûres (Etats-Unis), (Banking principle).

Tous ces procédés, inefficaces en temps de crise, sont inutiles en temps normal ; le vice qui leur est commun est la convertibilité en espèces au lieu d'une convertibilité générale en marchandises, y compris les espèces métaliques.

2. *Les chèques.*

Un chèque est, comme le billet de banque, un titre substitué à la monnaie métallique comme intermédiaire des échanges, avec cette différence que ce titre est émis par un particulier à charge de son banquier et non par le banquier à charge de lui-même. Le système s'introduisit et réussit en Angleterre par opposition du public au privilège de la Banque d'Angleterre.

Le chèque est payable au porteur ou à une personne déterminée ou à l'ordre de cette personne. C'est un ordre adressé par un particulier à son banquier de payer la somme inscrite sur le chèque. Ici l'émission est faite par le particulier.

Le système des chèques paraît avoir été en usage à Anvers dès le XVI[e] siècle ; il y fut observé en 1557 par Th. Gresham, l'envoyé de la reine Elisabeth, sous le nom de « Bewys » et il en préconisa l'adoption dans son pays ; toutefois il s'établit et s'étendit en Angleterre, surtout en vue d'obvier par un moyen détourné au privilège de la banque.

Pour que cet ordre soit exeécuté, il faut nécessairement que celui qui crée le chèque ait un crédit chez son banquier. Dans ces

conditions, le chèque est un substitut au moins momentané de la monnaie métallique; dans certaines conditions d'organisation, cette substitution peut devenir encore plus complète et même définitive.

C'est ce qui est réalisé déjà dans certains pays de deux manières :

1° Par l'usage du chèque barré;
2° Par l'institution du Clearing house.

Le chèque barré, en usage en Angleterre et aux Etats-Unis, introduit enBelgique et bientôt en France n'est *jamais payé ni en espèces métalliques, ni en billets de banque.* Il peut donc être perdu ou volé sans risque; il ne peut être utilisé par celui qui l'a trouvé ou pris. Il y a donc non seulement économie de monnaie, mais accroissement de sécurité.

Le carnet de chèques barré n'est délivré qu'à des personnes solvables et sous la garantie rigoureuse de deux cautions connues et solvables; la provision en banque n'est, dès lors, plus une condition indispensable; s'il existe une provision, le client peut la dépasser; il est simplement débité de l'excédent et paie à son banquier sur cet excédent 1 % de plus en général que le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre.

Voici comment s'emploie le chèque barré : le titulaire du carnet remet à celui qu'il veut payer un chèque détaché du carnet; sur ce chèque il a tracé d'avance ou trace deux lignes parallèles, verticales ou diagonales. Entre ces lignes, celui à qui le chèque est remis inscrit le nom de son propre banquier et le transmet à celui-ci.

Le banquier remet ce chèque avec tous les autres chèques du même genre qu'il a reçus au cléaring house où se fait la compensation des chèques entre tous les banquiers.

Un inconvénient des chèques, c'est la difficulté de connaître le crédit des tireurs; de là l'usage existant à New-York, mais peu généralisé encore, de faire usage de *chèques* marqués ou *poinçonnés* indiquant ce crédit (voir projet Solvay). Ce chèque pourrait être délivré par les bureaux de postes; il comporterait des séries de chèques d'import maximum variable, 5, 10, 20, 100, 1,000 unités comme pièces et billets actuels; l'import maximum en serait garanti par le bureau d'émission, soit un carnet de 100

chèques de 50 francs chacun; le compte de son titulaire serait débité de cinq mille francs. Avec ces chèques, il peut faire des achats inférieurs à 50 francs et pouvant s'élever en tout à 5,000 francs; partout ces chèques seront reçus en paiement puisqu'ils sont payables à vue aux bureaux de la Poste où chaque commerçant affilié peut même se contenter de le faire inscrire à son crédit.

Le système des chèques facilite donc les règlements par compensation : si les parties ont le même banquier, celui-ci n'aura qu'à écriturer l'opération. Il déduira l'import du chèque à lui transmis du compte du tireur et le transfèrera au crédit du bénéficiaire. Le chèque représente alors en réalité un *mandat de virement*. La Banque Nationale de Belgique fait depuis 1896 ces opérations pour ses clients; ainsi la monnaie métallique est totalement économisée comme intermédiaire.

Le même perfectionnement a été adopté pour le service des chèques à la Caisse d'épargne de l'Empire d'Autriche. (Loi du 28 mai 1882, *Annales de l'I. des Sc. s.*, 1896, et aussi en Suisse et en Belgique.

Le fonctionnement des chèques ou mandats de virement est de la plus grande simplicité dans l'hypothèse d'une ville isolée du reste du monde et possédant une banque unique où chaque habitant a un crédit. Tous les paiements peuvent s'y faire par des remises de chèques et par des transferts. Il en est de même pour une institution spéciale et tous ses clients, comme une Caisse d'épargne. Dans ce cas, l'or et l'argent ne sont plus intermédiaire des échanges, mais peuvent rester étalons.

Mais qu'adviendra-t-il dans un système où il y a deux banques, chacune ayant une clientèle différente. A... ayant pour clients *a* et B... ayant pour clients *b*?

Les transactions des clients *a* entre eux se liquident comme ci-dessus chez A..., celles des client *b* entre eux, chez B...

Pour les transactions de *a* avec *b*, si *a* doit payer *b*, il lui remettra un chèque sur son banquier A...; ce chèque, *b* le remettra à son banquier B... qui pourra l'encaisser chez le banquier A... Seulement cet encaissement pourra être évité si A... et B... sont en compte, si A..., par exemple, a reçu lui aussi des chèques sur B... Dès lors, A... et B... pourront régler leur situation par une simple inscription à leur compte courant réciproque.

Il en sera de même si, au lieu de deux banques, il y en a un plus grande nombre. Seulement alors s'introduit un nouveau perfectionnement permettant de généraliser encore l'économie des transferts de monnaie métallique et même des billets de banque. Il suffit que les divers banquiers adoptent un banquier commun où ils aient eux-mêmes un compte courant.

Dès lors chacun des banquiers A, B, C, D, E, etc., peut envoyer en même temps et périodiquement son commis à la banque centrale avec tous les chèques, etc., qu'il a reçus payables par les autres banquiers. Là, à la banque centrale, on dressera leur compte réciproque par doit et avoir. Les différences mêmes entre ces comptes ne devront pas être réglées effectivement, mais simplement inscrites au droit ou à l'avoir de chaque banquier sur les livres de la banque centrale. Tout aura été réglé et payé sans qu'une seule pièce de monnaie métallique, un seul billet de banque aient été déplacés. Signalons l'importance d'une telle institution pour les coopératives ouvrières de production et de consommation si elles avaient une banque centrale.

Ce perfectionnement est réalisé par les Clearing-house. Il faut remarquer l'importance d'une telle institution pour les coopératives ouvrières de production et de consommation si elles avaient une banque centrale.

Les Cearing-house sont la systématisation de pratiques commerciales bien plus anciennes. Ainsi, autrefois à Lyon, il était d'usage dans le commerce de faire tous les paiements seulement à quatre époques fixes de trois en trois mois correspondant aux anciennes foires de la ville. Pendant les trois jours que duraient les paiements, toutes les affaires se soldaient ensemble. Les marchands se rassemblaient à la Bourse (banque) pour faire ce qu'ils appelaient des virements; ainsi ils réglaient uniquement les différences de leurs comptes réciproques. La Chambre de compensation de Lyon cessa d'exister en 1793 avec la suppression de la liberté d'association.

Au contraire, Edimbourg eut son Clearing dès 1760. Celui de Londres date de 1773. Il y en a à Manchester, Liverpool, Edimbourg, Glasgow.

L'Angleterre prit la tête de l'évolution économique par suite de son développement commercial; elle usa surtout des chèques et du Clearing par le fait même qu'elle semble n'avoir jamais possédé les usages en vigueur à Lyon, Bruxelles, Anvers, Brême,

Hambourg. (Description du fonctionnement du Clearing de Londres, p. 14 de mon *Crédit commercial).*

De nouveaux perfectionnements se sont introduits en Angleterre. En 1876 a été fondé la *Coton Clearing-house;* le système du Clearing y fut appliqué pour la première fois au commerce des produits mêmes ; on crédite ou on débite en effet en marchandises. En 1882 est fondé la *Settlement Association* dans le but d'assurer le paiement final d'affaires à terme ; enfin la fondation de la Cotton Bank compléta le système pour faciliter les paiements. (Schulze Gavernitz, *La Grande Industrie*, p. 107. — *Journal of the Insitute on Bankers*, 1880-81. — Arthur Elles, *The Clearing system applied to trade and distribution*, pp. 208-240.)

Le système a été appliqué aux titres et aux marchandises : café, laines, sucre, coton, huile. Les soldes sont établis non seulement en monnaies mais en marchandises. (*Bulletin de l'Institut international de Statistique*, t. X, 2e livraison 1897. *Les Chambres de Compensation et la Caisse de liquidation*, par G. François.)

Total des opérations des Clearing de Londres et de province (y compris les liquidations du Stock Exchange et des consolidés). (Complément de mon Tablaeu du Crédit commercial, p. 18.)

	(En liv. st.)		(En liv. st.)	
1898	8,898,291,800	1904	10,564,000,000	
1899	9,150,269,000	1905	12,288,000,000	ou 307,200 millions de francs.
1900	8,960,000,000	1906	12,711,000,000	
1901	9,651,000,000	1907	12,730,000,000	ou 350,075 millions à 25.10 la livre.
1902	10,029,000,000	1908	12,120,000,000	
1903	10,120,000,000	1909	13,525,000,000	ou environ 375 millards de francs
1910	14,658,000,000	1911	14,613,000,000	
		1912	15,961,000,000	ou environ 400 miliards de frs

Dans ces opérations celles de Bourse interviennent pour un cinquième environ.

Aux Etats-Unis, le premier Clearing, celui de New-York, date de 1853 ; il ena à Boston, Philadelphie, Chicago, ect.

En France, la Banque de France, elle, a un clearing fonction-

nant pour toute la France, mais n'opérant en général que pour ses clients, onze banquiers, par mandats de virement.

Il y en a un à Vienne, un à Berlin, un à Hambourg, Stuttgart, Cologne, Brême, Leipzig, Breslau et Dresden, une douzaine en Italie, mais relativement peu importants.

Depuis 1896, la Banque Nationale de Belgique a mis en pratique l'usage des mandats de virement. Elle vient d'organiser un Clearing réclamé par moi depuis près de cinquante ans.

Il y en a en Australie.

En 1898, à la Banque de l'Empire à Saint-Péterbourg, et en 1899 à Moscau et en Autriche à Vienne.

La conséquence de la non-application du système des compensations est l'immobilisation de capitaux énormes dans les caisses des commerçants, des banquiers et spécialement des banques privilégiées.

Ainsi fin décembre 1896, la Banque de France a une encaisse or et argent de plus de 3 milliards, soit de 67,13 % de ses engagements. Celle de Belgique, 36 %, et y compris le portefeuille étranger qui représente de l'or 72 % (les compensations n'y fonctionnent guère).

A celle d'Angleterre, l'encaisse était seulement 44 % de ses engagement (fin 1906 encaisse 961 millions de livres sterling, billets 712 millions de livres sterling).

Partout à des degrés divers, la circulation ressemble à une toupie dont la pointe seule est en métal ; cette pointe est très réduite, surtout en Angleterre.

Nous avons vu qu'en 1906 sa circulation en or était par tête de 61 fr. 30, en argent de 13.05, en billets de 13.55.

Si maintenant on tient compte des règlements par le Clearing de Londres seul, en 1889, la circulation réelle et totale des valeurs par tête a été de 5,290 francs par habitant.

Seulement il faut observer qu'un chèque ne circule qu'une seule fois, tandis qu'une pièce de monnaie et un billet de banque peuvent circuler un très grand nombre de fois.

Dans ces conditions, on a essayé en Angleterre et aux Etats-Unis de noter la proportion % des paiements ou recettes qui s'effectuent dans les banques .

John Lubbock, en 1881, à la suite d'une enquête sur sa propre banque, constate la proportion suivante :

		En 1881 pour Londres
Chèques ou mandats	96,80 %	97,23 %
Billets de Banque	2,80 %	2,04 %
Monnaie métallique	0,60 %	0,73 %

Septembre 1892 : Etats-Unis d'après l'enquête du Comptroller of Currency pour toutes les Banques Nationales d'émission.

Paiement p. c.	Pour les 3,475 banques nationales	Pour les 48 banq d'émission de New-York
Par chèques	92.35	90.61
Billets	7.53	8.10
Billon et dollars d'argent ...	0.11	0.41
Or		0.88
	100.00	100.00

Recettes de la Banque de France en 1904:

Espèces............	4,309	millions,	soit	2 p. c.
Billets..............	48,352	»	»	36 p. c.
Chèques, etc......	152,822	»	»	62 p. c.

Dans certains Etats des Etats-Unis, les salaires mêmes sont payés en chèques.

La législation du chèque en Belgique est régie par la loi du 20 juin 1873; on ne peut pas faire d'offres réelles en chèques. La loi du 6-14 septembre 1895 l'a dispensé de l'enregistrement de m ême que les lettres de change, mandats à ordre, bons ou mandats de virement, accréditifs, billets de banque à ordre et généralement tous titres à un paiement au comptant et à vue sur fonds disponibles.

La lettre de change, le billet à ordre, le billet de banque sont frappés d'un droit de timbre, le chèque pas.

3. *Les accréditifs.*

Ce système est en vigueur en Belgique, à la Banque Nationale. Le service en est gratuit là où la Banque a des agences.

Accréditifs délivrés:

1863	fr.	13,227,354	1911	fr.	1,796,694,618
1910	fr.	1,741,816,119	1912	fr.	1,367,686,402

Il y a économie de déplacement de la monnaie métallique et des billets de banque. La Banque elle-même a pendant quelque temps le capital versé par les particuliers dans sa caisse; c'est son seul bénéfice.

Des titres de crédit et du crédit.

Les billets de banque, les chèques, les compensations, les virements sont des intermédiaires des échanges; à à cet égard, ils sont des substituts de la monnaie métallique; ils économisent l'instrument métallique; les billets de banque n'ont de rapport avec le crédit que parce que, dans le régime légal actuel, ils sont des titres donnant droit à leur import métallique indiqué.

Il y a d'autres titres qui, tout en étant également des intermédiaires pour les échanges, sont surtout des titres de crédit : lettres de change, billets à ordre, promesses, warrants, etc. D'autres titres ne fonctionnent même généralement pas comme intermédiaires des échanges, par exemple les titres hypothécaires, ou lettres de gages, les obligations industrielles; ce sont exclusivement des titres de crédit.

Les titres de crédit ne sont pas exclusivement privés; il y a aussi des titres de crédit public : obligations des communes, des provinces, titres de rente des divers Etats. Au surplus, l'Etat pourrait lui-même. dans l'intérêt général, organiser des institutions de crédit privé, par exemple le Crédit foncier, en émettant des obligations qui dès lors auraient un caractère public.

Définition du crédit : *Le crédit est une opération par laquelle un individu ou des institutions collectives, privées ou publiques, avancent à un autre individu ou à des collectivtés, privées ou publiques, un capital moyennant remboursement, avec ou sans intérêt, pour le temps pendant lequel se fait l'avance de ce capital et pour les risques courus par ce capital pendant ce temps.*

La fonction du crédit se développe parallèlement à l'économie

de la monnaie, d'utiliser sce capital de manière à être à même de le rembourser à l'échéance fixée tout en en retirant la rémunération légitime du travail consacré par lui à la transformation de ce capital (dans les limites des institutions et du droit).

Le crédit apparaît naturellement dans toutes les sociétés où l'échange et la division du travail sont développés, là où chacun produit non pour sa propre consommation, mais pour celle des autres; il s'impose d'autant plus que la fonction capitaliste tend à se centraliser par différenciation sous des formes d'abord privées et peu à peu collectives, puis publiques.

Sous toutes ses formes, le crédit exige surtout la sécurité, la confiance et l'observation des contrats. Ces conditions se rencontrent surtout dans les formes collectives et publiques; celles-ci assurent le maximums de sécurité.

L'effet de commerce et l'escompte sont des institutions universelles au stade du crédit; on les observe dès la plus haute antiquité dans les sociétés commerçantes.

Le banquier ou la banque escomptant les effets de commerce, cela permet au porteur de l'effet d'utiliser lui-même le capital qu'il a avancé. Les effets de commerce sont ainsi recueillis dans le portefeuille du banquier; ils y représentent la monnaie métallique ou les billets de banque sortis de sa caisse par l'escompte des effets. Le banquier même privé exerce donc déjà en réalité une fonction collective, bien que l'organe de cette fonction soit encore individuel ; l'effet lui-même, avec ses multiples signatures, est aussi collectif. A plus forte raison, une banque qui opère avec les capitaux des autres est une institution collective, comme les banques constituées au moyen d'un capital-actions; à plus forte raison encore les banques qui jouissent d'un privilège légal et plus encore celles qui sont une institution au service e la collectivité entière et garantie par elle.

Celles-ci peuvent se passer d ecapital; leur garantie est l'ensemble des valeurs escomptées au moyen de billets ou d'autres titres de valeur équivalente. Ainsi étant économisé, le capital métallique et toute la société se faisant crédit à elle-même en remplaçant des valeurs à terme par des titres ayant une valeur immédiate, l'intérêt du capital n'a plus de raison d'être et il ne reste plus qu'à prélever une légère prime pour les frais généraux d'administration de la banque et pour les risques éventuels, en

supposant que la société entière ne les prenne même à sa charge. (de Bohm Bawerk; sa théorie de l'intérêt est individualiste.)

En fait, quand l'escompte des effets de commerce se fait au moye nde billets de banque, la banque n'avance que du papier contre du papier; le même résultat serait obtenu si la banque remettait au porteur de l'effet le même effet après y avoir apposé son cachet; l'effet portant ainsi la signature de la collectivité banquière, pourrait lui-même circuler sans écriture jusqu'à son échéance, comme le billet de banque. A l'échéance, le débiteur de l'effet n'aurait qu'à le payer au porteur; dans tous les cas, il ne pourrait plus circuler puisqu'il est échu.

Si le crédit ne crée pas à proprement parler des capitaux, il multiplie les instruments de circulation et dès lors il développe et active celle-ci. Ce résultat est déjà obtenu par les effets de commerce eux-mêmes; ils sont transmissibles par endossement. Il est évident que ce résultat est encore mieux atteint si une banque remet en échange de l'effet qu'elle escompt,e une monnaie généralement reconnue et acceptée comme intermédiaire des échanges et dont la signature n'a pas besoin de vérification, comme celle qui figurent sur les effets de commerce.

Si le crédit ne crée pas à proprement parler des capitaux, il multiplie les instruments de circulation et dès lors il développe et active celle-ci. Ce résultat est déjà obtenu par les effets de commerce eux-mêmes; ils sont transmissibles par endossement. Il est évident que ce résultat est encore mieux atteint si une banque remet en échange de l'effet qu'elle escompte, une monnaie généralement reconnue et acceptée comme intermédiaire des échanges et dont la signature n'a pas besoin de vérification, comme celles qui figurent sur les effets de commerce.

Nous avons vu qu'une fonction éventuelle du crédit est d'économiser le numéraire; sans les instruments de crédit, il faudrait à chaque échange donner des espèces.

Le crédit a aussi des rapports avec l'épargne; il permet à ceux qui ne dépensent pas tous leurs bénéfices en revenus et qui ne savent pas directement utiliser leurs économies, de les porter à une banque. Les petits capitaux s'y centralisent et peuvent être avancés pour de grandes entreprises dépassant la force d'un individu. Il est évident que, dans la mesure où l'organisation du crédit aura besoin de ces capitaux particuliers, ceux-ci ne seront

jamais confiés à la banque que moyennant un intérêt, à moins qu'ils ne se contentent du service qui leur est rendu par le fait d'être assurés et gardés (déjà la Banque Nationale de Belgique ne paie plus d'intérêt pour les dépôts faits chez elle en compte courant).

Le problème est donc de créer des institutions de crédit telles qu'elles n'aient pas besoin de recourir aux capitaux particuliers.

On a dit aussi que le crédit, en centralisant les capitaux et en les diffusant, obvie aux inconvénients du morcellement des fortunes; oui, mais il n'y obvie que par la centralisation du capital, en rapport avec la centralisation de la production et, sous sa forme actuelle, dans un intérêt surtout capitaliste, alors que le but à atteindre est la socialisation du capital partout où la circulation et la production tendent à devenir elles-mêmes collectives.

Cette socialisation ne peut être réalisée que par le crédit collectif basé lui-même sur l'assurance collective contre les risques.

La lettre de change.

La loi belge du 15 décembre 1872 ne définit pas la lettre de change; elle indique seulement les diverses conditions et dispositions de forme et de fond qui la concernent.

La lettre de change est un titre commercial, créé d'une place sur une autre, soit à vue, soit à terme, énonçant la somme à payer, le nom de celui qui doit payer, l'époque et le lieu du paiement, le nom de celui à l'ordre de qui elle est tirée, soit un tiers, soit le tireur lui-même et enfin la monnaie de paiement:

Bruxelles, le 1er juin 1908.

A trois mois, payez à l'ordre de M. A... (ou à mon ordre) la somme de mille francs en or.

A M. B..., à Paris. (signé) C...

La lettre de change remonte à la plus haute antiquité; on en a retrouvé en Assyrie en terre cuite. En fait, partout les formes commerciales se sont développées plus rapidement et plus librement que les autres institutions de la vie économique.

Les principaux avantages que la lettre de change a du reste en commun avec les autres effets de commerce sont :

1° La facilité de leur transport par simple endossement. Ce progrès en Europe ne semble dater que du XVIIe siècle. Avant, une procuration de toucher était jointe au titre. Au contraire, d'après le code civil, la cession d'une créance doit toujours être notifiée par le créancier à son débiteur ;

2° Les difficultés relatives aux lettres de change, billets à ordre, etc., sont transférées en général par des tribunaux de commerce dont la procédure est moins coûteuse, plus rapide. Les tribunaux ne peuvent accorder de délai au débiteur ; le non-paiement expose celui-ci à la faillite. A cet égard, les débiteurs non commerçants jouissent d'un véritable privilège qu'expliquent seules son ancienneté et la subordination historique du travail au capital ;

3° Le cédant d'une créance ne répond pas de la solvabilité de son débiteur ; au contraire, l'endosseur de la lettre de change et de tout effet de commerce répond du paiement de l'échéance. Plus le titre est transféré, plus sa garantie devient collective et augmente.

Le billet à ordre. — Dans la lettre de change, le créancier tire sur son débiteur ; dans le billet à ordre, le débiteur lui-même souscrit un effet à l'ordre de son créancier, qui peut l'endosser, l'escompter ou le présenter à l'échéance ; il peut en outre être créé sur une même place.

Billets à vue et au porteur. — Le souscripteur s'engage à les payer à présentation ; il n'y a ni endos, ni date de paiement. Les billets de banque rentrent dans cette catégorie ; ils circulent de la main à la main ; seulement leur type est uniforme, collectif.

Les *chèques* dont nous avons parlé sont aussi des titres de crédit, bien qu'en général une courte durée soit assignée à leur validité ; les garanties du chèque résident soit dans la confiance personnelle, soit dans le cautionnement par des tiers solvables, soit dans une provision préalable chez le banquier ; la garantie existe aussi dans le recours du créancier contre le créateur du chèque si celui-ci n'est pas payé. En Belgique, ce chèque doit être présenté à l'encaissement dans les trois jours y compris celui de sa date, si la disposition est faite sur la même place, sinon dans les

six jours. En réalité, le chèque est moins un titre de crédit qu'un mode de paiement.

Les *Warrants* (lire *Essais sur la monnaie et le crédit,* II, p.38). Ce système est régi en Belgique par la loi du 18 novembre 1862. Un négociant ou fabricant a des marchandises qu'il ne peut ou ne veut pas réaliser immédiatement pour éviter une perte ou réaliser un plus grand bénéfice; il veut cependant mobiliser ces capitaux pour continuer et développer sa production ou ses achats commerciaux. Il pourrait emprunter directement sur ses marchandises en les mettant en gage, mais alors il n'en a plus la disposition.

On a imaginé de créer des docks, magasins privés ou publics (Fourier-Bazard: création en France, en 1848, de ces institutions, sous l'influence de l'école Phalanstérienne et SaintSimonienne), où, moyennant dépôt de sa marchandise, le négociant peut se procurer le crédit nécessaire, en attendant qu'il puisse vendre avantageusemenet la marchandise consignée. Le déposant reçoit deux titres : la *cédule* et le *warrant.* La cédule représente le titre de propriété de la marchandise warrantée. Le warrant indique le droit de gage. La cédule ne donne donc droit en faveur du porteur à la délivrance de la marchandise que si le porteur présente en même temps le warrant portant ordre de la délivrance. Avec la cédule et le warrant, le déposant ou un tiers peuvent toujours retirer la marchandise moyennant paiement des droits de dépôt. Warrants et cédules sont transmissibles par endossement (voir aussi art. 14 de la loi du 5 mai 1872 confirmant le privilège du commissionnaire).

Les warrants n'étaient pas escomptés tout d'abord par la Banque Nationale; ils ne sont dispensés que de la troisième signature (j'en demandais l'escompte dès 1872). Les warrants sont escomptés par la Banque Nationale de Belgique depuis 1886.

Les *reconnaissances* des monts de piété sont aussi des titres de crédit sur gage mobilier.

Des diverses espèces de crédit.

1° On distingue le crédit, suivant sa destination, en *crédit de consommation* et *crédit de production.* On pourrait ajouter de *circulation,* par exemple, pour quiconque a un crédit à la banque;

2° Crédit personnel, basé sur la confiance inspirée d'une façon générale par une personne ou un groupe de personnes; la solvabilité est cependant un élément d'estimation de la personnalité;

3° Crédit réel, basé sur une garantie réelle. Il peut être mobilier, ou foncier, ou immobilier;

4° Suivant son objet économique : crédit commercial, industriel, foncier, agricole, crédit au travail;

5° Crédit privé et public. Le second se rapporte à l'Etat; les formes du premier peuvent être publiques;

6° Crédit national et international.

Du reste, toutes ces diverses espèces de crédits peuvent revêtir des formes soit privées, soit collectives, et du moment qu'elles sont collectives, elles tendent généralement à devenir publiques, c'est-à-dire à se transformer en institutions d'Etat. C'est ce qui apparaît particulièrement dans l'évolution organique du crédit et des banques. En général, les formes privées individualistes y précèdent les formes privées collectives (mutuellistes ou capitalistes) et celle-ci, les formes publiques. Toutefois les formes originaires sont également collectives mais indifférenciées.

Le crédit suppose une opération réalisée sauf pour le débiteur à qui est accordé un terme. En matière commerciale, il est le plus souvent à court terme, par exemple à trois mois; l'acheteur à terme de la marchandise, le crédité, compte sur la revente de celle-ci, transformée ou non, à bref délai. Dans le crédit industriel, l'opération est d'ordinaire à plus long terme; un charbonnage, une usine métallurgique ne peuvent amortir ou rembourser que lentement les avances qui leur sont faites pour leur établissement; au contraire, le crédit accordé par les industriels à leurs clients est un crédit commercial à court terme. Le crédit agricole mobilier est aussi naturellement à plus long terme que le crédit commercial; à plus forte raison le crédit agricole foncier et le crédit immobilier; le remboursement du capital y est plus lent.

Quant au crédit au travail, son absence d'organisation est à peu près complète; c'est en réalité le travailleur qui fait crédit de son travail au patron entrepreneur ou capitaliste d'ordinaire au moins pendant huit jours; l'ouvrier n'est en général payé de sa force de travail avancée qu'à la fin de la semaine; l'entrepreneur avance, il est vrai, le capital et les instruments de travail,

mais de cette avance il est rémunéré sous forme d'intérêts et de bénéfices, tandis que l'ouvrier est, en attendant le paiement de son salaire, exposé à se faire ouvrir chez son fournisseur un crédit qui est loin d'être gratuit.

Ceci nous montre, dans tous les cas, que l'organisation du crédit ne peut pas être identique dans ses diverses branches, les conditions du crédit n'étant pas absolument semblables. C'est le crédit commercial qui, présentant naturellement le plus de facilité, s'est organisé le premier et est le plus évolué.

Le crédit foncier.

(*Essais sur la Monnaie, le Crédit et les Banques*, II, p. 22.)

L'organisation du crédit foncier est moins perfectionnée que celle du crédit commercial; ses formes sont encore généralement individualistes et, dans tous les cas, capitalistes. Quoi d'étonnant puisque ces caractères sont conformes à ceux mêmes de la propriété privée du sol! L'emprunt hypothécaire par l'intermédiaire d'un notaire ou d'agents d'affaires est resté encore le mode le plus usuel. L'Etat n'intervient que pour la transcription et l'inscription de l'acte dans ses registres. Les frais de notaire et d'inscription sont onéreux; ils s'élèvent à environ 3 % sans compter, dans la suite, les frais de renouvellement de l'inscription et du titre, le premier tous les quinze, et le second tous les trente ans. A cause de ces frais, très lourds surtout pour la propriété rurale, et aussi à cause du but et de la nature des emprunts hypothécaires, ceux-ci se font généralement pour un terme assez long; on stipule d'ordinaire un terme de dix ans.

Bien que, sous le Code civil, la simple convention suffise pour la transmission de la propriété et des autres droits réels entre les parties contractantes, la publicité a été reconnue indispensable aux hypothèques; d'où leur inscription sur des registres publics. En Belgique, le régime hypothécaire a été organisé par la loi du 16 décembre 1851.

Seulement cette législation ne constitue que l'organisation formaliste du crédit foncier; elle ne se préoccupe que de la publicité des actes dans l'intérêt des prêteurs et des tiers; elle n'intervient pas au point de vue de l'organisation même du crédit.

Cependant, en 1849-50, comme complément à la création de la Banque Nationale, Frère-Orban avait présenté à la Chambre un projet de loi organique d'une Caisse de Crédit foncier (*Exposé des motifs*, 1849-50, pp. 1527 et suiv.) par l'Etat sur le modèle de l'Association de la Galicie, fondée en 1841 par les Etats de Galicie sous le patronage du gouvernement autrichien.

En Europe, le crédit foncier avait apparu pour la première fois, comme institution publique, en Prusse, après la guerre de sept ans qui avait ruiné l'agriculture du pays. Un négociant de Berlin, Büring, eut l'idée de substituer à la responsabilité individuelle de chaque emprunteur hypothécaire la *garantie collective et solidaire* de tous les emprunteurs. Telle fut l'origine de la première institution de crédit foncier fondée en Silésie en 1770. Les caractères essentiels en étaient : la garantie solidaire et collective, le prêt à long terme avec amortissement annuel, la réduction de l'intérêt des emprunts ; émission d'obligations rapportant un intérêt inférieur à celui perçu par les sociétés mêmes ; la facilité de circulation de ces obligations. Tels furent les principaux avantages de ces institutions qui depuis se sont répandues dans toute l'Allemagne. C'est sur ces principes que sont constituées les *Landschaften* actuellement existantes surtout en Prusse ; ce sont des associations de propriétaires fonciers émettant des lettres de gage et s'administrant elles-mêmes sous la surveillance de l'Etat. Elles ne sont généralement composées que de grands et moyens propriétaires. En Allemagne, une loi a réagi contre l'émiettement du sol en parcelles appartenant à un même propriétaire, comme c'est le cas pour la Belgique : elle prescrit, avec quelques variations d'après les Etats, que lorsque la majorité des propriétaires ruraux d'une commune, possédant les deux tiers des terres arables, est d'avis de répartir toutes les parcelles de façon à réunir en un seul lot les terres éparses de chacun, la minorité doit s'y soumettre. Une commission est chargée du nouveau lotissement et les actes de propriété sont établis en conséquence sans droits de mutation.

M. Tisserand a signalé, dans un rapport officiel français : que la commune saxonne de Hohenheide était divisée en 774 parcelles de 57 ares en moyenne ; le nombre des propriétaires était de 35 ; la répartition réduisit les parcelles à 57 et d'une contenance moyenne de 9 hectares 80 ares ; 10 hectares de chemin de desserte purent être supprimés. Le tout coûta 8,126 francs. Deux ans plus

tard, les propriétaires durent élargir leurs greniers de récoltes. Le résultat fut donc une plus-value et la possibilité d'emprunter plus et plus facilement.

Il faut signaler en outre qu'en Allemagne, le propriétaire a le droit de représentation de la valeur de sa terre, de tirer sur elle un certain nombre de bons fonciers, *Handfesten*, qu'il peut céder à ses prêteurs successifs; les différents bons tirés sur une même terre peuvent être numérotés et l'emprunteur n'est pas obligé de les céder en suivant leur ordre numérique. Il lui est dès lors possible, si sa situation inspire confiance, de se réserver du crédit pour l'avenir en n'affectant à ses premiers emprunts que les bons fonciers dont les numéros ont les derniers, c'est-à-dide les moins avantageux, tandis qu'avec le système hypothécaire généralement une première inscription même laissant une forte marge de valeur disponible, empêche souvent d'engager cet excédent de valeur ou du moins ne le permet qu'à des conditions onéreuse. La première forme inspire la défiance, la seconde la confiance pour l'emprunteur.

Tout ceci prouve que même le régime actuel de crédit foncier peut être amélioré, mais n'atteint pas le vice fondamental qui consiste en la concession à des particuliers d'un monopole naturel. En outre, ce qu'un particulier peut faire en émettant lui-même des bons fonciers, il faut nécessairement admettre que la collectivité représentée ou non par l'Etat pourrait le réaliser avec plus de sécurité encore.

Les *Caisses de crédit rural* répandues surtout dans le centre de l'Allemagne et soumises aussi au contrôle de l'Etat, consentent, au contraire, même des prêts de 50 marcs. Ce sont des banques de moyens et surtout petits propriétaires.

Enfin, en Allemagne, il y a des *banques hypothécaires par actions;* leur création doit être autorisée par le Conseil fédéral et elles sont soumises à une réglementation légale. Elles sont à la fois urbaines et rurales, surtout urbaines.

Schmoller, d'après l'*Annuaire statistique*, a estimé la dette hypothécaire de l'Allemagne à 42 milliards, dont, en 1906, 8,868.7 millions de marcs prêtés par les caisses hypothécaires, au nombre de trente-neuf, et environ 10 milliards par les institutions plus ou moins officielles, y compris les Caisses d'épargne.

En Bulgarie, la Banque Nationale fait des prêts hypothécaires de même qu'elle prête aux département et aux communes.

En Serbie, le Crédit foncier créée par les lois de 1898 et 1906 est une institution d'Etat servant en même temps de Caisse de dépôt et de consignations; il émet des obligations communales et départementales pour les emprunts autorisés par l'Etat en ce qui concerne ces deux dernières.

Malheureusement, en se répandant, les sociétés de crédit foncier se sont aussi souvent dénaturées; non seulement elles formèrent des institutions privées au lieu d'être publiques, mais tandis que le type supérieur était représenté par des sociétés d'emprunteurs solidaires, il se forma un type inférieur moins social basé sur le capital sous forme de sociétés de prêteurs-capitalistes.

Ce fut le cas pour la France, où la réforme préconisée en 1835 par Wolowski aboutit, en 1852, à la création d'une institution privée de capitalistes avec privilège gouvernemental; ce fut aussi le cas en Belgique, mais sans privilège.

En France, le Gouverneur et les deux sous-Gouverneurs sont nommés par le chef de l'Etat.

Dans ce système, le capital est le principal rouage; celui du Crédit Foncier de France est actuellement de 250 millions. Les associés sont donc les actionnaires et non plus les emprunteurs eux-mêmes; les actionnaires se partagent les bénéfices et supportent les risques. Les prêts hypothécaires sont consentis pour septante-cinq ans; les emprunteurs paient 4.48 % (actuellement 4 %), comprenant l'annuité destinée à l'amortissement de la Dette; la société émet des obligations dont les porteurs reçoivent un intérêt fixe inférieur à celui perçu par la société; les actionnaires ne sont responsables qu'à concurrence de leurs actions et il n'y a pas de solidarité entre les emprunteurs; la base de l'organisation n'est donc plus le crédit mutuel, c'est le crédit capitaliste.

Le solde des prêts réalisés par le Crédit Foncier de France s'élevait, fin décembre:

1854	50,000,000
1870	1,092,727,662
1895	1,022,969,282
1905	1,972,000,000

Le total des dettes hypothécaires en France est estimé à 18 milliards.

Depuis sa fondation, le Crédit Foncier a fait pour environ 5,3 milliards de prêts, dont, 3,3 environ ont été amortis. Le crédit sous forme privée est resté dominant.

L'importance moyenne des prêts était en 1905 de 26,400 francs; il s'agit donc surtout de prêts à de grandes et moyennes propriétés et les trois quatrs sont des prêts urbains.

C'est également, depuis la loi du 6 juillet 1860, le Crédit foncier qui intervient dans les emprunts communaux. De 1860 à fin décembre 1895, il a prêté aux communes 2,452,824,784 francs, dont le solde à cette dernière date se trouvait réduit par l'amortissement à 1,297,262,867 francs.

A la même date les obligations foncières en circulation s'élevaient à 2,311,218,100 francs. Les obligations communales, à 1,303,311,100 francs.

On peut évaluer à deux millions de francs la valeur des immeubles expropriés annuellement par le crédit foncier et rachetés par lui à charge de ses débiteurs insolvables.

Si le Crédit foncier avait été une institution d'Etat, d'abord il aurait pu prêter à des conditions moins onéreuses, ensuite l'expropriation des propriétaires insolvables, en la supposant nécessaire, aurait constitué au profit de l'Etat un domaine qui, en comptant depuis la fondation du Crédit foncier (1852) aurait une valeur de plus de 100 millions. Cela eut permis de faire une expérience de collectivité agraire. Le Crédit foncier s'efforce, au contraire, de revendre les propriétés qu'il a été forcé d'acheter et il ne rachète pas toutes celles qui sont expropriées.

Fin décembre 1895, le Crédit foncier possédait lui-même, en dehors de ses établissements privés, un domaine de 488 immeubles rachetés par lui pour 12 millions 805,913 francs, mais en y ajoutant les frais d'acquisition, ceux de restauration et de gestion des cheptels et du matériel d'exploitation, ainsi que l'excédent de ses créances sur les prix d'acquisition, ces immeubles lui revenaient à un prix total de 28,647,681 francs.

De ces immeubles, 294 étaient ruraux, dont 92 exploités directement par le Crédit foncier, 55 à demi-fruit, 147 affermés en argent. Le revenu net n'en était que de 312,757 francs, soit seulement 1,07 %. Cela ne prouve rien contre l'expérience à faire par

l'Etat; mon projet supprimerait naturellement tous les frais de vente; la fablesse du revenu net provient aussi, dans l'espèce, de causes spéciales telles que la surestimation des propriétés en vue des prêts, certaines maladies comme dans la Gironde, le mauvais état des immeubles urbains et ruraux résultant de la situation obérée des propriétaires et du manque de surveillance, à cet égard, de la société du Crédit foncier. Avec un domaine de plus en plus étendu, le revenu net moyen pour l'Etat augmenterait.

Une telle organisation capitaliste du Crédit foncier ne rend nullement les services qu'elle pourrait produire en mode social. Elle ne parvient pas même à englober la généralité, ni même la partie la plus considérable de la dette hypothécaire, laquelle reste soumise aux formes individualistes du prêt avec intervention des notaires et des agents d'affaires.

En France, la dette hypothécaire inscrite s'élevait en

1820 à .... fr.	8,863,894,965
1832 à	11,233,265,778
1840 à	12,544,098,600
1868 à	16,000,000,000
1889 à	20,000,000,000

En Belgique :

1850 à...... fr.	798,103,870 (doc. du Ministère des Finances).
1878 à	1 milliard (de Laveleye).
1900 à	1 milliard et de mi environ.

En 1884, les immeubles des particuliers étaient estimés par le gouvernement belge à 15,700 millions, dont 6 milliards pour les immeubles urbains, 9,700 millions pour les immeubles ruraux bâtis et non bâtis. Leur ensemble serait donc grevé d'environ un dixième de leur valeur.

On comprend dès lors l'importance que peut avoir une organisation du crédit foncier basée soit sur la mutualité, soit sur l'Etat ou sur les deux modes combinés, tant au point de vue du soulagement des débiteurs qu'au point de vue de l'extension progressive et expérimentale des domaines communaux et collectifs en général. Cette organisation pourrait aussi favoriser la formation d'associations et de syndicats de cultivateurs.

A ce point de vue, une circulation plus facile de la propriété, sa mobilisation comme on a dit, favoriserait certainement l'éclosion de formes nouvelles. Dans le système de Fourier, les propriétaires de terre recevaient des actions, lesquelles s'amortissaient peu à peu; les disciples de Saint-Simon et C. Pecqueur poursuivaient le même but, et aussi Vidal vers 1848.

La loi belge du 16 décembre 1851 ne s'est occupée que des formes extérieures du crédit hypothécaire; un bon système de crédit foncier suppose certainement une bonne organisation du système hypothécaire; il ne faut pas, par exemple, qu'il puisse y avoir des hypothèques occultes, dépourvues de publicité; la loi a eu raison de supprimer les hypothèques occultes de la femme mariée et du mineur. Tout cela cependant est insuffisant même dans l'organisation actuelle de la propriété. Il faut que les immeubles, grevés ou non, puissent circuler facilement et à peu de frais. Ainsi les droits de mutation sont excessifs, ils s'élèvent de 9 à 10 % et plus en cas de vente publique; cela ne se comprendrait que si ces droits devaient servir à reconstituer le domaine public. Actuellement ces droits sont perçus à chaque mutation et dès lors, au bout d'une dizaine de mutations et moins en cas de vente publique, toute la valeur de la propriété est absorbée par les frais. Il serait plus juste de percevoir les droits périodiquement; en Belgique, par exemple, la révolution totale de la propriété s'effectue en moyenne en trente-cinq ans environ; dès lors, toute propriété, qu'elle se vende ou non, devrait payer le droit de mutation tous les trente-cinq ans ou, si l'on préfère, un trente-cinquième de ce droit annuellement; moyennant quoi elle pourrait circuler librement comme toute autre marchandise. L'échéance du droit serait calculée dans le prix à fixer entre vendeurs et acheteurs. Les fonds provenant des droits de mutation pourraient être affectés spécialement à l'extension du domaine collectif et iraient s'ajouter aux droits de succession de l'Etat où ce dernier pourrait recevoir en nature sa part dans la succession foncière. Ce régime pourrait être étendu aux successions comprenant des valeurs industrielles et commerciales.

A ce point de vue, il convient de noter parmi les faits relatifs à l'évolution du crédit foncier, le célèbre *Act Torrens*, ainsi appelé du nom de son promoteur Robert Torrens, *registrar General* à Adélaïde, en Australie (1780-1864). La première application de cet Act eut lieu, en 1858, dans l'Australie méridionale.

(R. Torrens, *An Essay of the transfer of land by registration.*) D'après cet Act, tout propriétaire peut faire dresser un plan et une description de sa propriété; il dépose ces pièces avec ses titres de propriété au bureau de l'enregistrement. Après enquête et vérification, une inscription est faite des titres de propriété sur un registre spécial; le plan et la description y sont annexés avec mention des charges hpothécaires et de servitudes, s'il en existe. Le propriétaire reçoit une expédition de cette inscription. Cette expédition est donc entre ses mains un nouveau titre garanti et certifié exact par l'administration; ce titre, il peut dès lors l'aliéner par un simple transfert; il suffit que celui-ci soit enregistré pour que la mutation soit valable. Cette législation a été introduite dans certaines colonies européennes, en Nouvelle Zélande, aux îles Fidji, dans l'Etat américain d'Iowa, depuis 1885 en Tunisie.

En sens inverse de la tendance à la mobilisation du sol, il y a la loi d'origine américaine du *homestead*, laquelle autorise le propriétaire exploitant lui-même à rendre insaisissable sa maison et une certaine étendue de terre à l'entour jusqu'à concurrence d'une valeur déterminée. Le maximum est de 25,000 francs en Californie. Le *homestad* est préconisé par l'Ecole de Le Play. Ici le but est de rendre plus solide la petite propriété privée et familiale; mais la conséquence est que le propriétaire ne peut plus recourir au crédit.

En France, une loi du 10 avril 1908 a essayé de rendre la propriété de la terre accessible aux ouvriers agricoles. L'Etat a inscrit à son budget un crédit de 100 millions. Il aide les petits travailleurs (ce sont ceux qui ne paient qu'un petit loyer au maximum de cent douze farncs dans les communes de moins de 1,000 habitants et plus dans les autres) à acquérir un hectare de terre de la valeur au maximum de 1,200 francs, à condition qu'ils le cultivent eux-mêmes. L'Etat avance les fonds à des sociétés agricoles qui assument les risques et acceptent ou non les demandes de prêts. Ces sociétés doivent déposer 200,000 francs de cautionnement, moyennant quoi l'Etat avance les capitaux remboursables en vingt-cinq ans à l'intérêt de 2 %.

Il faut qu l'emprunteur puisse avancer le cinquième de la valeur de la terre, soit 240 francs sur 1,200, et qu'il donne hypothèque ou que la société se fasse subroger aux droits du vendeur,

dont coût 24 fr. 70 cent.; l'emprunteur doit en outre s'assurer sur la vie.

Donc 240 francs + 5 francs par mois pendant vingt-cinq ans, assurance comprise = 1,500 francs + 240 francs. = Total : 1,740 francs.

L'Etat emprunte les fonds à la Caisse des Dépôts et des Consignations à 3 1/2 %. Ceci est antiéconomique et purement opportuniste.

Des lois analogues existent en Angleterre et en Danemark; seulement elles font payer l'intérêt normal; elles accordent plus de temps pour se libérer et la propriété à acquérir peut être plus grande : en Danemark, 4 hectares et demi, valant 5,600 francs; en Angleterre, 20 hectares, rapportant jusqu'à 1,200 francs par an.

En outre, la loi française veut stabiliser le foyer familial. Elle étend aux jardins et aux champs n'excédant pas un hectare la loi du 12 avril 1906 relative à la maison à bon marché : « Chacun des hértiers », dit cette loi, « le droit de reprendre la maison (ou le champ) sur estimation. Lorsque plusieurs intéressés veulent user de cette faculté, la préférence est accordée d'abord à celui que le défunt a désigné; puis à l'époux s il est copropriétaire. Toutes choses égales d'ailleurs, la majorité décide; à défaut de majorité, il est procédé par voie de tirage au sort. »

La loi allemande et la loi autrichienne assurent le même avantage à toute propriété rurale, *Hof* (la ferme avec ses dépendances). C'est le *Hoeferecht*, qui n'existait d'abord que dans quelques régions de l'Allemagne et qui a été généralisé; l'Autriche l'a adopté en 1889; l'Espagne avait déjà une législation identique. La Belgique l'a imitée plus timidement (loi du 16 mai 1900), l'Italie s'y prépare. Tout ceci tend à généraliser la petite propriété.

M. Bertillon a signalé que dans certaines parties de la Bretagne, il est de tradition que le jeune soldat libéré loue pour presque rien, pour trente ou quarante ans, un hectare environ de lande stérile et s'y bâtit une maisonnette en bois et en argile, puis il défriche un jardin potager, puis un verger et laboure le reste. Le bail fini, le propriétaire le lui renouvelle à un prix plus élevé ou lui paie la valeur des améliorations. Le mariage accompagne la construction de l'habitat. A Fouesnant, les familles ont

en moyenne de cinq à six enfants; la natalité y est de 43 °/₀₀ alors que la moyenne en France n'est que de 20; c'est plus qu'en Allemagne. On voit que la *possession assurée* de la terre suffit au paysan; les enfants de ce cultivateur pourront faire la même chose que leur père. Seulement la propriété devrait appartenir à la collectivité comme dans le cas suivant :

Près de Dunkerque, à Fort-Mardyck, village maritime de Flamands de 300 habitants, en 1821, de 650 en 1858, de 1,700 en 1908, en vertu de la coutume, chaque famille reçoit de la commune l'usufruit d'une dot d'un quart d'hectare inaliénable donc et indivisible. Au décès des époux, cette doit fait retour à la commune, qui l'attribue à un nouveau ménage, de préférence à un des enfants des décédés. Donc ni héritage, ni partage; le sort des enfants est assuré; à son mariage chaque enfant aura sa dot s'il habite la commune et s'il est *inscrit maritime*. La natalité est d'environ 45 °/₀₀ (voir aussi la *Législation graire de l'Irlande* de Gladstone et des Tories, en 1903). Tout cela est dû moins à la propriété qu'à la possession. Les nouveaux propriétaires créés par la loi de 1908 en France n'auront-ils pas une mentalité de propriétaires? Pourquoi ne pas affermer simplement la terre pour un temps suffisant?

Schmöller considère (*Principes*, III, 581) que le résultat de l'évolution du crédit foncier au XIXe siècle a été de soumettre une part de plus en plus considérable de la propriété foncière (sol et maisons) dans la dépendance de créanciers, mais impersonnels (banques publiques et privées). « On peut y découvrir les indices d'une marche rapide vers la socialisation de notre vie économique. »

Il est intéressant de comparer un autre pays aux pays occidentaux et centraux dont nous nous sommes spécialement occupés; prenons comme exemple la Pologne russe.

Pologne russe. Sa population totale s'est accrue, e 1823-27, de 3,682,547 à 11,588,581 en 1901-1906;

Le % de la population rurale est tombé proprement dite, de 88 à 75 par rapport à la population totale.

Malgré la progresson plus rapide de la population urbaine, l'agriculture reste donc encore dominante; il faut remarquer, en outre, que l'exact équilibre qui existait en 1823-27 entre le pour cent de la population totale et le pour cent de la population agri-

cole par rapport à la population rurale a été détruit au détriment de la première.

En 1909, il y avait par kilomètre carré :

En Belgique, 251 habitants; en Hollande, 176; en Grande-Bretagne, 144; en Italie, 118; en Allemagne, 112; dans le Grand-Duché de Luxembourg, 95; en Pologne, 89.4; en France, 73.

D'après les statistiques officielles, la superficie de la Pologne russe est de 22,044,337 arpents. Elle se répartit comme suit :

Fermes, maisons, jardins : 734,451 arpents.

Champs : 12,139,547 arpents.

Prairies : 1,890,432 arpents.

Pâturages : 1,669,191 arpents.

Bois : 4,534,596 arpents.

Eaux, routes, etc.: 1,076,120 arpents.

Les *paysans* possèdent au total 10,748,173 arpents en champs, les habitants des bourgs, 570,506, dont 318,439 en champs.

La *petite noblesse* possède 1,271,776 arpents, dont 747,964 en champs.

Au total, la petite propriété possède 12 millions 590,455 arpents, dont 8,256,890 en champs.

Les *grands propriétaires* (non compris les fidéicommis-majorats) possèdent 6,990,513 arpents, dont 3 millions 101,861 en champs.

Les *majorats* possèdent 757,519 arpents, dont 522,248 en champs.

Les *bourgs* possèdent 299,632 arpents, dont 157,646 en champs. Le *domaine de l'Etat* possède 1,307,359 arpents, dont 50,243 en champs.

Institutions autres : 98,705 arpents, dont 50,428 en champs.

Pour les champs seuls, la petite propriété absorbe 8,256,890 arpents, et la grande propriété, 3 millions 882,522.

En 1864, année de la promulgation de la Charte rurale, l'étendue des champs exploités par la propriété paysanne est moindre qu'en 1904, d'après les travaux du Comité de statistique de Varsovie. (Livraison XXI, 1905.)

La répartition des terres parmi les paysans proprement dits était en 1904, d'après leur superficie :

Superficié		Nombre de propriétés	Pour cent
Propriétés de 0 à 3 arpents	....	171,250	17
— — 3 à 9 —	....	379,925	37.5
— — 9 à 15 —	....	238,311	23.5
— — 15 à 30 —	....	163,600	16.2
— au-dessus de 30 —	....	59,137	5.8

La petite propriété est donc, en ce qui concerne l'exploitation paysanne, la forme de propriété dominante.

C'est dans ces conditions qu'a été créé la *Banque des Paysans*. Celle-ci est une Banque d'Etat administrée directement par le ministère des finances ; elle fonctionne dans toute la Russie et a une succursale à Varsovie ; celle-ci est relativement autonome et ne s'occupe que des opératons à l'intérieur de la Pologne. Même son statut différe notablement de celui de la Russie. Elle commença ses opérations en 1890.

C'est une banque de crédit foncier, c'est-à-dire sur hypothèque ; elle fait des avances aux paysans pour l'achat des terres ; les terres ainsi acquises ne peuvent être vendues sans le consentement de la Banque avant le remboursement total de la dette et elles ne peuvent l'être qu'à des paysans.

La Banque fait des avances sur les prix des contrats d'achat dont elle examine d'avance les conditions afin de les autoriser ou non. Le *projet d'achat* est donc *présenté* au préalable à la Banque. Celle-ci examine aussi si l'emprunteur possède la somme nécessaire pour compléter l'avance à faire par elle.

La Banque prête : 1° aux paysans d'un village qui sont dans ce cas solidairement responsables ; 2° à des sociétés de paysans composées au moins de trois membres ; 3° aux paysans individuels. Des clauses spéciales du statut stipulent que : 1° le prêt peut être alloué à des personnes d'origine paysanne ; 2° qu'il ne peut l'être pour l'achat des terres poșédées en vertu de la Charte de 1864 ; 3° ni pour l'achat des terres grevées de certaines servitudes.

La Banque n'avance que les neuf dixièmes du prix ; le prêt est

soldé par elle en titres spéciaux de 100 roubles dont le cours est, malheureusement pour les paysans, toujours inférieur au pair (96 roubles en 1909).

L'amortissement se fait, suivant les cas, à long terme, de treize à cinquante-un ans. Pour l'amortissement en trente-huit ans, par exemple, l'annuité est de 5 %. Les formalités bureaucratiques sont compliquées et coûteuses, peu intelligibles aux paysans.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1904, les paysans, par l'intermédiaire de la Banque, ont acheté 697,912 arpents d'une valeur de 55,104,507 roubles, somme sur laquelle la Banque avait avancé 40 millions 821,717 roubles, les pasans ayant paté la différence, soit 14,282,790 roubles de leurs propres capitaux.

M. Jean Block (*La Banque des paysans et le morcellement*, Varsovie, 1895) constate que les sociétés de paysans solidairement responsables ont beaucoup plus utilisé l'aide de la Banque que les paysans isolés. La Banque favorisait au surplus ces sociétés, mais actuellement et par malheur, sous l'influence des économistes individualistes, la Banque a renoncé à demander la solidarité.

La Banque peut acheter elle-même des terres pour les revendre; les opérations de ce gente n'ont pas été considérables; jusqu'en 1903, elle n'avait acheté que 31,524 arpents.

Le nombre des succursales de la Benque est insuffisant.

Autrefois le prêt à un paysan isolé ne pouvait dépasser 500 roubles; à une société, 125 roubles par membre.

Dans les dernières années, parmi les conditions du prêt d'achat figure celle que la terre forme un bloc non disséminé, que sa forme soit rationnelle, etc. Ces tendances sont significatives.

En somme, la Banque a contrbué à l'accroissement des terres paysannes; la superficie des terres possédées par le petite noblesse n'avait pas accès au crédit de la Banque des paysans. Cependant la Banque n'est pas la cause du morcellement de la terre, elle n'a fait que l'accélérer.

D'après les statistiques mêmes de la Banque, les paysans n'avaient acheté jusqu'en 1902 que 452,557 arpents avec l'aide de celle-ci et 532,957 sans son aide.

Le morcellement de la terre est général, mais certaines provinces et régions y offrent une résistance plus grande. En général, le morcellement, surtout celui effectuée par l'intervention de la

Banque, agrandit le nombre d'exploitations au-dessus de 15 arpents; cependant, de 1872 à 1904, le nombre de cette catégorie d'exploitations a diminué là où le morcellement est le plus intense.

De leur côté, les exploitations de 3 à 15 arpents augmentent. En somme, le morcellement des grands domaines ne parvient pas à neutraliser le morcellement général, et c'est le type de 3 à 15 arpents qui tend à devenir le type dominant. Or, d'après M. Grabski (*Matériaux*, 1 vol., p. 50), le paysan qui ne fait pas de travail supplémentaire, doit avoir au moins douze arpents s'il n'a pas de dettes et 16 si son exploitation n'est pas encore entièrement remboursée; alors même son niveau économique n'est qu'égal à celui du valet de ferme. Or, telle est la situation de la majorité de la classe paysanne. Ils ne peuvent y obvier que par des travaux auxiliaires; alors même leurs exploitations peuvent se réduire à 3 1/2 ou 4 arpents et demi.

La question n'est donc pas résolue par la *Banque des paysans*, dont la base est capitaliste et tend à généraliser l'abus propriétaire au lieu d'y substituer la passession et l'association.

De tout cela résulte aussi le taux très bas des salaires agricoles en Pologne où l'offre du bras est abondante, contrairement à l'Allemagne, aux Etats-Uns, au Danemark, en Angleterre, en France, etc.

	Avec nourriture		Sans nourriture	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Royaume de Pologne	40	25	56	36
Allemagne	70	50	110	70
Etats-Unis	220	140	320	220
Danemark	95	55	125	75
Angleterre	150	100	200	150

De là l'émigration des paysans polonais soit temporaire, soit définitive. Ceux-ci émigrés aux Etats-Unis, ont envoyé à leurs familles ou rapporté eux-mêmes, d'après la statistique officielle de 1904 :

De l'Allemagne	9,041,629	roubles.
Des Etats-Unis	2,319,425	—
Du Danemark	54,950	—
De l'Angleterre	9,180	—

Ces économies envoyées ou rapportées en Pologne proviennent surtout des travailleurs agricoles, beaucoup moins des artisans qui, habitant les villes étrangères, y font beaucoup moins d'épargne.

Conclusions en ce qui concerne l'organisation du crédit foncier.

Cette organisation peut être basée sur la mutualité et l'initiative des intéressés, ou bien sur l'intervention directe de l'Etat, ou bien sur ces deux formes combinées.

Dans la mutualité simple, les sociétés de crédit foncier doivent être des sociétés d'emprunteurs solidairement responsables; sans capital-actions, mais émettant des obligations. A défaut d'intervention de l'Etat, ces obligations doivent nécessairement se placer dans le public et rapporter à leurs acquéreurs un intérêt, lequel sera naturellement inférieur à celui perçu par la société de crédit foncier, laquelle doit en effet se couvrir de ses frais et de ses risques. Quant au taux d'intérêt des obligations de crédit foncier et des avances à faire par les sociétés, il dépendra des conditions du marché des capitaux.

Il en sera ainsi à moins que les sociétés mutuelles de crédit foncier ne puissent elles-mêmes escompter les obligations émises par elles à une banque centrale d'escompte et d'émission, laquelle, en échange des obligations représentées de leur côté par les promesses des emprunteurs recueillies par les sociétés de crédit foncier et destinées à être remboursées par annuités.

Quant aux sociétés de crédit foncier, elles auraient pour devoir de contrôler non seulement la destination des emprunts et leur usage, mais de ne faire les avances que sur des gages hypothécaires ou sur des travaux d'amélioration et autres réalisés au fur et à mesure des travaux.

Le crédit foncier pourrait, dans ces conditions, fonctionner non seulement en faveur de sociétés mutuelles d'emprunteurs, mais également pour les particuliers, sauf à faire des conditions plus avantageuses encore aux sociétés puisque celles-ci, étant basées sur la solidarité de leurs membres, offrent évidemment des garanties plus certaines; il en serait de même pour les collectivités publiques telles que les communes et les provinces désireuses soit d'agrandir leurs domaines, soit de les améliorer.

Cependant qui ne voit que dans les pays où le crédit foncier, bien que sous forme capitaliste, est fortement développé et où il existe en outre des banques d'escompte et d'émission soit privilégiées,, soit d'Etat, le plus simple et le plus rapide est d'organiser directement par l'Etat le crédit foncier sur les bases que je viens d'indiquer? Il y aurait ce seul changement dans le mécanisme et c'est un changement favorable que le crédit foncier ne serait plus seulement garanti par l'ensemble des emprunteurs solidaires, mais par la collectivité entière. Dans ces conditions, le crédit foncier serait représenté par une banque centrale de crédit foncier, ayant le plus grande nombre possible d'agences et de succursales. Bien qu'indépendant de la banque centrale d'escompte et d'émission, il s'y rattacherait en réalité par le fait même de l'escompte de ses obligations. Ceci implique évidemment de la part de la Banque d'escompte et d'émission un droit et un devoir de contrôle de toutes les opérations. C'est ainsi que celle-ci devient le régulateur supérieur de l'Economie sociale et plus spécialement de sa circulation.

La même solution s'applique au crédit immobilier proprement dit; celui-ci pourrait faire l'objet d'une administration distincte.

L'escompte et l'émission se faisant au prix de revient à la banque centrale, le crédit foncier se ferait dans les mêmes conditions, de telle sorte que le placement des capitaux en terres et maisons tendrait à ne donner aucun intérêt ni rente; dès lors ou le propriétaire ne peut qu'exploiter directement, ou il se contenterait d'être simplement possesseur-fermier ou locataire de la collectivité représentée par le crédit foncier.

Bibliographie. Paul Smets, *Organisation du crédit foncier dans la République Argentine*. Anvers, 1911.

Le crédit mobilier.

Le Code pénal, art. 306-307, interdit au xparticuliers de tenir des maisons de prêts sur gages, sur nantissement, su effets mobiliers; son but est d'empêcher la spéculation sur la misère; ces articles ne concernent pas les prêts sur titres, actions et obligations. Mais qu'a-t-on fait pour organiser le crédit mobilier?

Monts-de-Piété. Ceux-ci, à partir du XVI[e] siècle, s'étaient eux-mêmes substitués aux *Lombards*.

*Tableau du taux des intérêts perçus par les Lombards, en Belgique d'après l'*Usure ensevelie de Jean Boucher.

1499 à 1515......	130 %	1540 à 1574......	43 1/2 %
1515 à 1549......	68 3/4 %	1575 à 1593......	32 1/2 %

Cet abaissement régulier du taux de l'intérêt au cours du XVI[e] siècle doit être attribué : 1° à l'afflux monétaire pendant cette période; 2° à l'intervention des pouvoirs sociaux.

Les premiers mont-de-piété italiens datent du commencement du XV[e] siècle; en Belgique celui d'Ypres remonte à 1534, celui de Bruges à 1572. Albert et Isabelle réduisirent le taux de l'intérêt à 21 2/3 % au lieu de 32 1/2 %. En 1618, par un Edit, ils chargèrent Van Cobberghen d'établir des monts-de-piété dans les principales villes.

Actuellement les intérêts perçus varient encore de 5 à 15 %; moindre est la valeur des gages, plsu en général les intérêts sont élevés. En Belgique, ce sont des institutions laïques, leurs règlements sont l'œuvre des conseils communaux sous le contrôle des députations permanentes; leurs bénéfices reviennent à la Bienfaisance publique représentée par l'Administration des Hospices; seulement ces bénéfices sont très faibles et parfois nuls et même négatifs, les frais d'exploitation étant considérables.

Actuellement 1909), il y a encore en Belgique treize monts-de-piété.

En 1909, 820,669 articles engagés ou renouvelés; en 1912, 808,869.

Sommes prêtées : 14,690,455 francs; en 1890, 11 millions 230,884; en 1900, 12,093,746; en 1905, 12 millions 262,454, dont sommes prêtées sur marchandises neuves, 499,243 francs en 1909 et 460,319 et 1912.

Intérêts sur les prêts, variables de 4 à 16 %.

Total des sommes prêtées en 1909 : 15,189,689 fr.; en 1912, 17,380,606 francs.

Produit net en 1909 : 170,208 francs; deux monts-de-piété en déficit; en 1912, 146,917 francs; deux monts-de-piété continuent à être en déficit.

Prfojet d'escompte des reconnaissances par la Banque Nationale.

Dans mes *Essais sur la Monnaie, le Crédit et les Banques* (fasc. 11, p. 21, 1896, *Annales de l'Institut des Sciences sociales*), j'ai signalé que « lors de l'enquête de 1844 et dans son ouvrage sur les monts-de-piété, D. Arnould ne proposait pas seulement d'annexer les monts-de-piété aux Caisses d'épargne en substituant celles-ci aux Administrations des Hospices, qui, lorsqu'elles ne sont pas en déficit elles-mêmes, prêtent leurs capitaux à un taux qu'ils ne trouveraient pas ailleurs, mais qui est encore plus élevé pour les emprunteurs malheureux; sa propsition consistait également à annexer aux Caisses d'épargne des services d'escompte destinés à rendre productifs leurs capitaux, le tout sous le contrôle et la garantie soit des communes, soit de l'Etat. » J'ajoutais que « Ducpétiaux, dans le même ordre d'idées, proposait aussi la création d'une banque des établissements de bienfaisance ». Après avoir indiqué ces tendances organiques, je concluais : « La vérité nous apparaît aujourd'hui bien plus nette; il n'est pas question et il ne doit plus être question de charité et de bienfaisance dans l'organisation du crédit sur gage mobilier; le malheureux qui engage ses habits et le commerçant qui engage ses marchandises font la même opération; ils demandent à une institution publique une avance garantie, dans les deux cas, par leur consignation et par la solidarité collective; leur gage doit seulement être mobilisé à concurrence d'un quantum à fixer par expertise, et cette mobilisation doit s'effectuer par la simple émission d'un signe social, billet de banque, d'après moi, inscription à un carnet de crédit, d'après M. Solvay, destiné à être annulé à l'expiration du terme fixé au crédit ou lors de la réalisation du gage. » Ajoutons que, comme pour le système du crédit sur titre ou valeurs mobilières, le crédit avancé d'après expertise pourrait donner lieu à une garantie supplémentaire en cas de dépréciation du gage à un moment quelconque de la durée fixée pour l'échéance du terme.

En Angleterre, pas de monts-de-piété; le prêteur sur gage (Schylock).

France : 1834, 30 monts-de-piété, 44 en 1854, 44 actuellement, le plus important à Paris. En 1906, il a prêté 46 millions; les 43 autres, seulement 27 millions.

Moyennes annuelles pour la France :

	Nombre d'articles	Sommes prêtées	Valeur moyenne des prêts
	—	—	—
1844-1854.	2,442,856	30,438,652	12.45
1871-1880.	2,973,991	50,654,517	16.95
1881-1890.	3,178,300	61,080,832	19.20
1891-1900.	2,942,185	64,848,155	22.05
1901-1905.	2,649,187	70,553,932	26.65
1834-1843.	2,686,325	35,966,753	135.40

Causes de la diminution

Moindre valeur de l'argent et des monts-de-piété et utilisation de ceux-ci par le petit commerce.

Les trois quarts des objets engagés (Paris non compris) ne donnent lieu qu'à des prêts de moins de dix francs. Le plus grand nombre des prêts se faits en janvier, avril, juillet, octobre, mois de terme. Les engagements les plus nombreux s'effectuent en été et au printemps; on retire en hiver.

Pour les deux tiers des articles, l'engagement est renouvelé. Cette proportion est restée à peu près invariable depuis vingt-cinq ans. Environ un dixième est vendu.

Les prêts sont modérés; en revanche, on n'avance qu'environ les trois quarts de la valeur. Les monts empruntent eux-mêmes à 1 à 3 %; cela n'empêche pas les monts d'être parfois en déficit, comme celui de Paris qui perdit 15,039 francs en 1906 parce que, sur 88,119 articles qu'il fut forcé de vendre, 4,424 le furent à un prix inférieur aux prêts consentis. (Voir un projet de réforme publié, je pense, dans ces dernières années, de la *Revue Socialiste* et basé également sur le rattachement à la Banque de France.)

En France, il a la Société de Crédit mobilier, fondée en 1852 par Isaace Péreire au capital de 60 millions, société financière: chaque action de 500 francs donna à un certain moment 40 % de dividende, en 1855, mais celui-ci tomba à 5 % en 1857; la société fut reconstituée en 1884 au capital de [illegible] millions divisé en 60,000 actions.

Son objet est « de faire toutes opérations de crédit, de banque et de commission sur valeurs mobilières, soit en son nom et pour son compte, soit pour le compte de tiers, soit en participation, soit par voie de commandites données ou acceptées, ou sous toutes autres formes ». Son capital a été fixé en 1909 à 45 millions; il s'est fusionné en 1902 avec l'Office des Rentiers sous le nom de *Crédit mobilier français*.

En Belgique, la Caisse générale de Reports et Dépôts a été créée en 1879 au capital de 10 millions en actions de 500 francs, porté à 20 millions en 1909. Les actions cotaient en 1910, 1,515 francs et avaient donné en 1909 un dividende de 70 francs ou 14 %.

Au 31 décembre 1910, ses dépôts s'élevaient à 230 millions 648,587 francs.

Au 31 décembre 1911, dividende 70 francs ou 14 %.

Compte de dépôts 233,694,971 francs.

Compte titres déposés 179,819,910 francs.

Sa réserve atteint 19,852,241 francs et fin 1912, 20,402,241 fr.

Le bénéfice net réalisé en 1912 : 3,617,110 francs ou 18 %; 70 francs par action ou 14 %. Les cinq administrateurs : 357,428 francs; trois commissaires 71,787 francs. Directeur percevait en dehors de ses appointements : 119,143 francs ou tantièmes sur les bénéfices. Notons qu'il n' a pas de risques, car il n'existe pas de crédits à découvert.

Nous avons vu qu'en 1844, D. Arnould proposa d'annexer les monts-de-piété aux Caisses d'épargne et que Ducpétiaux proposait la création d'une banque des établissements de bienfaisance. Il faut en effet organiser socialement le crédit mobilier tant sur gage de marchandises que de titres. Actuellement et depuis longtemps, même les commerçants se servent parfois des monts-de-piété en temps de crise; de là en cas de non paiement, des ventes de marchandises neuves à bas prix, ce qui accentue la crise.

Les monts-de-piété représentent l'organisation du crédit à la misère et souvent au vice (bijoux, etc.).

Les *warrants* sont aussi un mode de crédit mobilier, mais présentent déjà un caractère véritablement organique.

Dans la *Liberté* du 21 avril 1870, du 20 août 1871, j'ai préconisé l'organisation des docks et des warrants et l'escompte de

ceux-ci par la Banque Nationale. L'idée ne fut adpotée que depuis 116. Le 10 septembre 1871, j'exposai mes vues sur la réorganisation des monts-de-piété, dans le même journal.

En France, ce n'est que depuis la loi du 30 avril 1906, abrogeant celle du 18 juillet 1898, que le paysan peut donner ses récoltes en gage sans s'en désaisir, par le moyen de warrants.

Le crédit agricole mobilier.

En Allemagne, le principe qui avait présidé aux premières institutions de crédit foncier était la solidarité des emprunteurs; ces institutions s'y étaient appliquées d'abord aux grands propriétaires fonciers; peu à peu elles s'étaient étendues à la moyenne et à la petite propriété. Le mouvement révolutionnaire de 1848 mit au premier plan l'organisation du travail et du crédit.

On essaya et on réussit, toujours en se basant sur le même principe de solidarité, à organiser un crédit spécial accessible également aux propriétaires et aux fermiers agriculteurs. La difficulté à résoudre était que les cultivateurs ne peuvent pas, comme les commerçants, escompter des effets à courte échéance; les avances engagées par le cultivateur dans la terre ne rentrent qu'après une période assez longue; d'un autre côté, les cultivateurs ne peuvent recourir au crédit sur gage sans perdre la possession de leur mobilier agricole, de leur matériel d'exploitation. En outre, quand il s'agit de fermiers, le propriétaire a un privilège pour ses fermages.

L'initiative des réformes vint d'Allemagne; les initiateurs en furent Schulze-Delitzsch et surtout Raiffeisen.

C'est en 1849, dans son village de Flammersfeld, que Raiffeisen fonda sa première Caisse de crédit agricole mutuel. Les soixante paysans fondateurs formèrent une société d'emprunteurs, solidairement responsables, sans capital-action. La deuxième Caisse fut constituée sur les mêmes bases à Heddesdorf, dont Raiffeisen était bourgmestre; il n'y avait pas de capital; les associés ne faisaient pas de versements; on opérait seulement de légers prélèvements sur les bénéfices pour former une réserve.

A la mort de Raiffeisen, en 1888, il avait en Allemagne 862 Caisses, actuellement il en existe environ 4,000.

Traits caractéristiques de ces Caisses.

1° Elles sont limitées à la circonscription communale; tous les membres se connaissent;

2° Solidarité illimitée des emprunteurs;

3° Prêts à long terme et intérêts relativement faibles;

4° Autrefois pas de capital; mais la loi les y a contraintes; on émet de petites parts en général de 10 marks;

5° Pas de répartition des bénéfices; ils sont versés à un fonds perpétuel inaliénable;

6° Administration gratuite, sauf légères indemnités pour le secrétaire et le trésorier;

7° Patronage moral trop souvent religieux et politique.

Les Caisses Raiffeisen sont rattachées à la Fédération de Neuwied.

Cette Fédération comprenait en 1900, 3,288 sociétés avec 236,721 membres et elle faisait pour 440 millions d'affaires. En 1904, 3,982 sociétés avec 288,000 membres et environ 600 millions d'affaires.

Les engagements des Caisses Raiffeisen en Allemagne sont en moyenne garantis vingt-neuf fois et dans tous les cas entièrement et au delà. Aucune de ces Caisses n'a jamais fait perdre un centime à ses créanciers ni à ses membres; elles fonctionnent sans risque, grâce à la mutualité et à la solidarité.

Il y a encore en Allemagne « L'Union impériale des Sociétés coopératives d'Offenbach », dont le siège actuel est à Darmstadt, sociétés du type Haas du nom de leur directeur. Leurs actions sont de 100 morks en général; elles distribuent des bénéfices mais jamais supérieurs au taux d'intérêt perçu sur les emprunteurs. Leur solidarité n'est pas illimitée; leurs caisses locales et leurs unions régionales sont plus indépendantes les unes des autres que celles de Raiffeisen. Elles comptaient en 1900 4,440 sociétés avec 290,367 membres et 804 millions de francs d'affaires. En 1904, 7,000 sociétés avec plus de 500,000 membres et 1 milliard 700 millions d'affaires.

D'autres groupements comptent d'après Gide 1 millier de Sociétés avec 170,000 membres et 391 millions d'affaires.

Il faut y ajouter les Banques Schulze-Delitsch qui servent en partie à l'agriculture pour un tiers de leur clientèle; leur fédération de Berlin embrasse 960 sociétés, 542,000 membres et fait plus de 3 milliards de francs de prêts.

Au total, d'après Gide, en Allemagne, il existait en 1900, y compris les sociétés indépendantes, plus de 12,000 sociétés de crédit agricole disposant de 1 milliard 1/2 de capitaux.

En Allemagne, en 1904, il y avait 13,700 sociétés coopératives de crédit agricole groupant plus de 1 million 800,000 membres (ou 7 à 8 millions d'individus) et disposant de 2,570 millions de capitaux, dont 2 milliards 300 millions empruntés, avec lesquels elles prêtent annuellement le double ou le triple à leurs membres. Les Etats ont favorisé ce mouvement; l'Etat prussien a créé en 1895 une Caisse centrale des Associations coopératives, actuellement dotée de 70 millions de M.

Cette Caisse avance des capitaux aux Caisses régionales et locales. Le chiffre d'affaires de cette Caisse de l'Etat s'est élevé de 141 millions de M. en 1895, à 5,862 millions de M. en 1901.

Les banques d'avances Schulze-Delitzch. — La première commença ses opérations à Eulenbourg en 1850. Elles sont aussi basées sur le principe de la solidarité illimitée de leurs membres mais leur administration n'est pas gratuite et elles possèdent un capital social constitué au moyen de droits d'entrée et de cotisations mensuelles à verser jusqu'à complément d'une somme déterminée en actions. Celles-ci varient de 1,000 à 1,250 francs et donnent lieu à un droit proportionnel sur les bénéfices, tandis que les emprunteurs ne participent pas comme tels aux bénéfices sous forme de ristournes. Ces banques prêtent d'ordinaire à leurs affiliés à 5 % plus 1/4 de commission par mois, soit 8 %. A ce taux tout sociétaire peut emprunter son propre boni sur sa seule signature; audelà il faut la signature d'un associé.

Les sociétés S. étaient fin 1890 au nombre de 1,072 environ avec 518,003 membres et un capital de 600 millions de m.; leurs avances pendant l'année s'étaient élevées à 1,641,574,191 m. soit à 3,111 m. par membre, leurs bénéfices nets à plus de 9 millions de m. Elles reçoivent les dépôts en compte courant et sont surtout utilisées par le petit commerce et la petite industrie. Pour les prêts agricoles elles exigents en général une hypothèque et ne servent dès lors qu'aux propriétaires.

Les banques S. sont groupées pour la plupart en fédérations dont la principale ayant son siège à Berlin groupait en

1900	1903
Sociétés : 936	*Sociétés :* 969
Membres : 511,000	*Membres :* 542,000
Capital social	Capital social
164	187 millions de francs
750	922 id. id. empruntés
51	71 id. id. réserve
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires
3,115	3,155 millions

Les caisses Reiffeisen se sont surtout introduites dans les pays de petite culture : Saxe, Wurtemberg, Provinces Rhénanes; les Caisse Schulze dans les régions où existent la moyenne et petite industrie et entreprise.

En Autriche, il y a environ 5,000 caisses de crédit dont 1,500 du type Schulze comptant à elles seules 924,000 adhérents ayant fait pour 820 millions de francs de crédit.

En Italie, les banques populaires sont toutes en partie consacrées au crédit agricole. Mais il y a des caisses exclusivement rurales crées par Léo Wollemborg sur le type Raiffeisen; bien que fondées par un israëlite, elles sont dirigées par le clergé. Elles sont surtout répandues dans la région de petite et moyenne culture intensive; presque toutes se trouvent dans l'Italie du Nord. Le but est « le relèvement matériel et moral des membres » par le crédit à bon marché. Le type juridique est la « Société Coopérative *in nome collettivo* ». En général le crédit ne s'accorde que pour un terme court de deux ans, exceptionnellement pour dix ans.

La première Caisse fut fondée à Loreggia en 1883 avec 32 membres. Il y en avait :

En 1889, 42 caisses
— 1890, 43 »

1891,	52	»
1892,	91	»
1893,	136	»
1894,	236	caisses avec environ 20,000,000.

En 1893 leur actif et leur passif se balançaient par 1,605,466 francs.

En 1912, il y avait 652 caisses rurales de crédit dont le capital versé et les réserves s'élevaient à 4,011,535 L. Leur nombre était en 1913 de 1,732, mais la reddition de leurs comptes n'étant pas obligatoire, les renseignements nous font défaut pour le reste.

Dans les banques d'avance de Schulze on n'admet pas d'échéance à plus de trois mois parce que les dépôts faits à la Banque ne le sont que pour trois mois. Les Caisses Raiffeisen prêtent à plus long terme, mais elles peuvent dénoncer tout prêt moyennant de prévenir quatre semaines à l'avance; de même les Caisses Wollemberg prêtent à long terme mais *sur effets à trois mois dont le renouvellement peut être refusé.* Ceci est important car il en résulte que le crédit agricole peut être rattaché au crédit commercial en général.

En Italie on a essayé d'obvier au danger du remboursement auquel les emprunteurs seraient exposés en temps de crise. En 1879, le groupe des banques de crédit mutuel de la province de Trévise constitua un syndicat pour émettre, sous le contrôle de celui-ci et sous la responsabilité exclusive de chaque banque, des bons à échéances fixes. Ces bons sont destinés à procurer aux banques un fonds spécoial pour faire des prêts agricoles à long terme pour l'irrigation, le drainage, l'acquisition de matériel, la plantation, l'amélioration des terres, l'acquisition et l'élevage du bétail, etc. Ces avances sont d'une année; des prud'hommes agricoles sont choisis par le conseil d'administration; ils donnent leur avis sur les prêts. Les titres émis par ces banques de Trévise portent le nom le *bons du trésor de l'agriculture;* les caisses d'épargne en souscrivent parfois; ils sont à échéance fixe et plus leur terme est éloigné plus ils rapportent d'intérêt aux prêteurs.

La loi italienne du 23 janvier 1887 autorise les institutions de crédit agricole à émettre des bons agraires, à intérêt et amortissables à concurrence du quintuple du capital versé pourvu qu'elles justifient de l'existence de créances hypothécaires pour la moitié de ce capital. Les bons doivent, dans tous les cas, être retirés de la

circulation dans les dix ans de leur émission. Fin 1892, il y en avait pour 4,833,350 en circulation. En Italie aussi le parti catholique a pris la direction du mouvement (Congrès catholique de Vicenza, septembre 1891). Dans les Caisses catholiques au nombre de 63 (*Riforma sociale*, 10 mai 1895, et *Revista internazionale di scienze sociali*, vol. IV, p. 537), le curé est président, tous les membres doivent être de religion catholique et reconnaître la forme du gouvernement.

En Italie, nous avons vu que des syndicats ouvriers ont été chargés par l'Etat de la construction de chemins de fer. De même, il y existe des *Coopératives de location (Affitanze collettive)*, groupements d'ouvriers agricoles qui prennent collectivement à bail des domaines souvent considérables et se substituent ainsi au fermier capitaliste qui, simple intermédiaire individuel et toujour en pénurie de main d'œuvre, est ainsi avantageusement éliminé. Dans cette forme qui réalise un équilibre supérieur, on distingue deux types distincts : 1° le type de location à « *conduzione eunita* », et 2° le type à « *conduzione divisa* ». Le premier est supérieur au second ; en effet, la société ouvrière y assume la *direction* de l'exploitation tandis que dans le second, il s'effectue un morcellement des exploitations entre associés.

En 1906, il y avait en Italie 108 fermages collectifs, à des sociétés comprenant environ 37,000 membres. De ces 108 associations 25 appliquaient le mode de culture collectif à direction unitaire, 83 le mode de culture individuelle.

En France, les caisses rurales se sont aussi propagées par l'initiative de M. Durand et sous la direction du parti catholique. La loi du 5 novembre 1894 a organisé le crédit agricole et elle est applicable en Algérie et aux colonies. Des sociétés peuvent recevoir des dépôts en compte courant avec ou sans intérêts ; elles peuvent contracter des emprunts pour former ou augmenter leur fonds de roulement. Le capital social ne peut pas être constitué par des souscripteurs d'actions, mais il *pourra* l'être au moyen de versements égaux ou inégaux des membres ; ces parts doivent être nominatives et ne sont cessibles qu'à des membres des syndicats avec l'agrément de la société. La société ne peut être constituée qu'après versement du 1/4 du capital souscrit.

Les statuts règlent l'étendue et les conditions de la responsabilité de chaque sociétaire, les prélèvements à opérer au profit de la société. Ces prélèvement après paiement des frais généraux,

des intérêts des emprunts et du capital social doivent être affectés à concurrence des 3/4 au moins à la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint au moins la moitié du capital. Le surplus *pourra* être réparti entre les membres du syndicat au prorata des prélèvements faits sur leurs opérations, mais ne pourra dans aucun cas être partagé sous forme de dividende entre les membres de la société.

En cas de dissolution de celle-ci, le fonds de réserve et l'actif sont partagés entre les sociétaires proportionnellement à leur souscription, à moins que les statuts n'en aient affecté l'emploi à une œuvre d'intérêt agricole.

Les sociétés ainsi constituées sont commerciales mais exemptes du droit de patente et de l'impôt sur les valeurs mobilières. La loi organise ainsi les conditions de publicité : les noms des administrateurs et des sociétaires, les bilans doivent être déposés au greffe de la justice de paix et à celui du tribunal de commerce où ils sont communicables au public. En cas de violation des statuts ou de la loi, les administrateurs sont personnellement responsables et punissables d'une amende de 16 à 200 francs et en outre le tribunal peut à la diligence du Procureur de la République, prononcer la dissolution de la société.

Lors du renouvellement du privilège de la Banque de France en 1897, l'Etat a imposé à celle-ci de mettre 40 millions à titre de prêt *sans intérêts* à la disposition des sociétés de crédit agricole et il leur a abandonné en leur faveur et à titre définitif sa part de bénéfices dans la Banque, part qui ne peut être inférieure à 2 millions et qui, en fait dans les dernières années a dépassé 5 millions.

Dès lors, il a fallu créer,pour distribuer ces capitaux aux sociétés de crédit agricole, des institutions intermédiaires : ce sont les Caisses régionales créées par la loi du 21 mai 1899. Elles sont chargées de répartir ces fonds entre les caisses locales.

Néanmoins, il n'y avait en 1903, que 42 caisses régionales et de 1901 à 1903 elles n'avaient eu recours aux avances de la Banque de France que pour moins de 9 millions alors que le crédit disponible dépassait 63 millions; le capital et les annuités disponibles depuis 1897 s'élevaient en 1906 à 73 millions dont le crédit agricole n'a usé que pour 18 millions; avec les 9 millions les caisses régionales ont réalisé de 1901 à 1903, 42 millions de prêts.

En 1906, il avait 60 Caisses régionales et près de 2,000 sociétés ou Caisses de crédit rural. Le groupe Durand (type Raiffeisen) avec solidarité complète sous le nom d'Union des Caisses rurales en comprenait environ 800. Elles ont adopté la forme des sociétés coopérative de la loi de 1867 et ont en dehors du mouvement syndical; elles bénéficient cependant des lois de 1897-99.

Un autre groupe laïque, *Fédération du Crédit populaire* en comprend 600; elles ne sont pas basées sur la solidarité, environ 500 sont indépendantes ou émanent de syndicats agricoles. Au total ces caisses ont fait neviron 25 millions de prêts.

En Autriche, les banques Raiffaisen et Schulze se sont répandues et il y en a plusieurs milliers.

En Russie, il y a :

1° Des « associations de prêt et d'épargne » en général conformes au type Schulze, au nombre de 745 en 1900, en partie agricoles;

2° Des associations type Raiffeisen, sans capital versé, mais fonctionnant avec des fonds avancés surtout par la Banque de l'Empire ou par les communes ou des philanthropes. Elles datent d'une loi de 1895 et n'étaient qu'une vingtaine en 1900;

3° Des « banques rurales » ou caisses communales exclusivement destinées aux paysans et qui fonctionnent avec des fonds fournis par la commune ou la province. Il y en a 2,500 environ avec 300 millions d'affaires.

En Pologne (lire les Sociétés coopératives polonaises de crédit Lwow (Léopol) 1914. En 1910, a été créée à Varsovie la « *Banque des Sociétés coopératives* » destinée à servir de banque centrale aux sociétés coopératives. C'est une société par actions, mais la plupart de celles-ci sont réservées aux coopératives elles-mêmes; la direction tend, en pratique, à exclure complètement les actionnaires particuliers. Le but de la Banque est d'aplanir les inégalités entre les banques populaires, de recevoir le superflu des unes pour l'avancer aux autres et également de fournir des renseignements et d'aider au mouvement coopératif. D'après le premier compte rendu de la Banque, publié le 8 avril 1911, sur 4,000 actions à 250 roubles émises par la Banque, 1,660 représentant un capital de 413,000 roubles appartenaient à 197 sociétés de crédit populaire; 97 actions représentant un capital de 24,250 roubles,

appartenaient à 17 cyndicats de paysans; 44 soit 11,000 roubles appartenaient à 13 coopératives de consommation : enfin, des sociétés de crédit mutuel dans les villes possédaient 581 actions d'une valeur de 145,250 roubles et d'autres sociétés coopératives 210 actions. Il n'en faut pas moins condamner la forme capital-actions comme impliquant un but de lucre sinon individuel dans tous les cas collectif et particulariste.

En Bulgarie, la Banque Agricole à Sophia est l'organe central des caisses agricoles conformément aux lois du 31 décembre 1903 et 24 mars 1905. Le capital était de 35 millions de francs, en 1913 il s'élevait à 52 millions,et 1/4 des bénéfices annuels doit être consacré à l'amélioration de l'agriculture. La Banque a des succursales dans 85 chefs-lieu d'arrondissement et des agences dans les principaux villages.

La Banque fait des prêts non seulement hypothécaires et sur titres mais sur des biens meubles (bétail, semences, produits agricoles), elle fait des avances pour leur achat et pour celui des instruments; ouvre des comptes-courants aux agriculteurs et aux coopératives; elle achète même les instruments, machines, bétail, semences pour le compte et à la demande des agriculteurs — elle prête aux départements et aux communes en faveur de l'amélioration rurale du pays.

Il y a des coopératives agricoles en Bulgarie ainsi que des coopératives de crédit agricole; leur type est celui des Caisses Raiffeisen.

En Belgique, la loi du 15 avril 1884 permet de stipuler au profit du prêteur un privilège sur les objets qui garnissent les fermes: matériel d'exploitation, bétail, récolte. Toutefois, ce privilège ne vient qu'après celui du propriétaire à moins que celui-ci ne consente à céder son rang. Le privilège doit être rendu public, c'est-à-dire inscrit chez le receveur de l'enregistrement. La loi autorise la Caisse d'épargne à faire des opérations de ce genre; à cet effet des comptoirs de la Caisse peuvent être établis dans les communes où l'utilité en sera reconnue. Ces comptoirs sont créés sous forme de sociétés en nom collectif dont tous les membres sont responsables solidairement. Il en résulta que les membres de ces comptoirs réclamaient souvent des hypothèques aux emprunteurs et dès lors le crédit agricole mobilier tendait à se restreindre aux propriétaires. En outre, le taux des prêts était trop élevé. Les résultats furent insignifiants. De 1884 à 1893 inclus, il ne s'était

créé que quatre comptoirs (Cenappe, Thuin, Vielsalm, Court-Saint-Etienne) ; en tout 477 prêts agricoles avaient été consentis par la Caisse d'épargne pour un montant de 3,570,195 francs; en 1894, 61 prêts pour 447,210 francs. Au total 538 prêts pour 4,017,405 francs. Après les remboursements effectués le solde au 31 décembre 1894 n'était que de 2,319,785 francs.

La loi du 21 juin 1894 essaya d'améliorer cette situation; elle autorisa la Caisse d'épargne à avancer des capitaux aux sociétés coopératives de Crédit agricole et non plus seulement aux agriculteurs. Les prêts faits aux sociétés coopératives, et ceux faits par ces sociétés à leurs associés sans garantie hypothécaire ainsi que les quittances jouissent de certaines réductions des droits d'enregistrement; en outre les obligations ou billets de sommes supérieures à 1,000 francs souscrits par ces sociétés ou pour les associés ne sont plus assujettis qu'au timbre de dimension.

Cependant la Caisse d'épargne, dans l'application et par prudence ne consent à fournir à l'agriculteur que les capitaux destinés à améliorer la terre, à en obtenir un meilleur rendement.

En 1906, il y avait 13 comptoirs; le solde de leurs prêts agricoles s'élevait à 9,140,285 francs.

En 1909, 13 comptoirs; solde des prêts agricoles 12,761,020 fr.

En 1910, 15 comptoirs 786 prêts pour 2,927,045 francs.

En 1912, 16 comptoirs 709 prêts pour 1,867,825 francs.

En 1913, 16 comptoirs 933 prêts pour 2,457,840 francs.

Solde des prêts agricoles au 31 décembre 1912, 14,689,717 fr. et en 1913 : 14,920,212 francs.

Les Caisses Raiffeisen ont été introduites en Belgique par l'abbé Melaerts. A la fin de 1897 elles ne comptaient encore que 4,475 membres cultivateurs et 158 caisses et avaient 5 caisses centrales à Louvain, Liége, Enghien, Arlon et Bruges, plus 1,214 non cultivateurs exerçant d'autres professions.

En général elles ne recouraient pas à la Caisse d'épargne; sur 41 qui avaient demandé un crédit à cette dernière 4 seulement en avaient usé pour 24,628 francs. Par contre 103 y étaient titulaires d'un compte-courant de dépôt dont le solde au 31 décembre s'élevait à 763,870 francs.

1,261 prêts avaient été faits aux cultivateurs.

110 prêts avaient été faits aux non-cultivateurs.

Prêts de moins de 250 francs, 724.

Prêts de 250 à 500 francs, 472.

Prêts de 500 à 1,000 francs, 119.

Prêts de plus de 1,000 francs, 56.

Donc, les Caisses servent surtout aux petits cultivateurs; 28 prêts étaient garantis par un privilège agricole, 24 par une hypothèque, 10 par n gage et 1,309 par une simple caution.

Le montant des dépôts confiés aux caisses était supérieur à celui des sommes prêtées. C'est une preuve de la sécurité résultant du principe de solidarité; montant des dépôts en 1910: 22 millions 912,282 francs.

En 1900, il y avait en Belgique 266 caisses du type Raiffeisen mais elles n'avaient fait que 1,545,000 francs de prêts, soit moins de 6,000 francs par caisse. Il y en avait deux du type Schulze qui avaient fait 267,000 francs de prêts. Au 31 décembre 1906, il y avait 469 caisses du type Raiffeisen avec 21,607 membres ; elles avaient consenti pendant cette année 3,200,000 francs de prêts — 440 de ces caisses étaient affiliées à 7 caisses centrales.

En 1910, 697 coopératives de crédit agricole du type Raiffeisen avec 27,334 membres; prêts en cours 10,955,072 dépôts et capitaux d'emprunts accumulés, 22,912,282.

En 1912, 651 coopératives de crédit agricole avec 40,978 membres, prêts en cours 20,498,514; montant des dépôts et capitaux d'emprunts accumulés, 28,763,841.

En 1910, montant des prêts consentis aux membres cultivateurs, 3,164,556; non cultivateurs, 886,674.

En 1912, montant des prêts consentis aux membres cultivateurs et non cultivateurs, 7,397,939.

En somme, de même que le gouvernement a réduit uniquement les droits d'enregistrement et de transcription pour les acquisitions de petites propriétés rurales, au point de vue du crédit agricole mobilier il n'est pas arrivé à créer une véritable institution organique; il n'a cherché qu'à consolider la situation existante caractérisée par l'existence des classes distinctes des propriétaires, des fermiers et des ouvriers agricoles. Il n'a pas tenté une véritable expérience de réforme sociale. Ce qu'il aurait fallu faire au point de vue du crédit foncier, c'était de l'organiser par l'Etat et de s'en servir, en même temps que de l'extension du droit succes-

soral de l'Etat, pour étendre progressivement et régulièrement le domaine foncier de ce dernier. De même, en ce qui concerne le crédit agricole mobilier ; c'était à l'Etat qu'il incombait de l'organiser en se basant comme pour le crédit foncier sur des caisses rurales d'emprunteurs. Les emprunts faits au Crédit foncier et au Crédit agricole mobilier seraient représentés par des effets de commerce à trois mois amortissables et renouvelables jusqu'à remboursement total. Dans ces conditions ces effets seraient escomptables par la Banque Nationale au même titre que tous les autres. Ensuite il fallait supprimer le privilège du propriétaire ; il est injustifiable, il n'est pas plus sacré que les autres créances, du boulanger, de l'épicier, du boucher par exemple ; il fallait en outre garantir aux fermiers le droit à la plus-value résultant des améliorations apportées par eux à la terre. Quant aux ouvriers agricoles il faudrait favoriser leur organisation en syndicats et en coopératives, de manière à leur concéder l'exploitation des terres au fur et à mesure qu'elles feraient retour à la collectivité, et leur permettre comme en Italie, d'entreprendre collectivement les travaux des champs en attendant que la direction elle-même en devienne collective. Cela même en enlevant aux propriétaires et aux grands fermiers une partie de la main d'œuvre, en la raréfiant aurait tendu à hausser les salaires agricoles et à faire de la propriété foncière une forme de plus en plus antiéconomique de la production agricole.

LE CREDIT INDUSTRIEL

Il est entre les mains des banques, spécialement de celles qui lancent les émissions de titres. Les grandes sociétés industrielles ont aussi des crédits dans les banques commerciales d'Etat ou privilégiées. Celles-ci commanditent les sociétés industrielles en prenant les titres, actions ou obligations de ces dernières.

Son type le plus puissant en Belgique est la *Société générale pour favoriser l'industrie nationale*. Il manifeste non seulement le phénomène de la concentration de la grand eindustrie mais le fait que cette concentration de la production est dominée elle-même par une concentration capitaliste et financière.

Sa fondation date du 13 décembre 1822.

Son capital social est de 32,804,200 francs divisé en 31,000 actions de 1,058 fr. 20 c.

Sa réserve est presque aussi importante que son capital et elle a été également divisée en 31,000 parts.

Voici les cours moyens des actions et parts de réserve :

1822	Actions	1058	Parts		
1890	»	3400	»	2150	
1891	»	3425	»	1925	crise
1892	»	3250	»	1800	crise
1893	»	3050	»	1650	crise
1909	Action et part de réserve			4650	
1912	»	»	»	6450	

Le crédit industriel est naturellement à long terme. La *Société générale* patronne et commandite un grand nombre d'établissements industriels notamment de charbonnages dont elle est la principale actionnaire. Elle représente une véritable oligarchie. Pour assister aux assemblées il faut être titulaire de 20 actions complètes ou de 40 parts de réserve. C'est donc un type capitaliste renforcé dépassant même sous ce rapport la Banque Nationale, tout à fait distinct des sociétés de crédit industriel et surtout des caisses basées sur le principede la solidarité des emprunteurs. En outre ici, comme dans toutes les sociétés par actions, il n'y a plus du tout de rapports personnels et directs entre le capitaliste et le travailleur.

Il est évident que si les charbonnages qui constituent un monopole naturel et que si les autres grandes industries d'intérêt général qui dépendent des charbonnages, comme la métallurgie,appartenaient à l'Etat, celui-ci pourrait les exploiter soit directement, soit par l'intermédiaire de syndicats auxquels il fournirait les capitaux nécessaires sous forme de crédit dans les mêmes conditions qu'il peut fournir le crédit au commerce en général, c'est-à-dire au prix de revient, le montant des avances étant amortissable régulièrement; ce montant serait encore une fois représenté par des effets de commerce convertibles en billets d banque par la Banque Nationale et garantis solidairement par les emprunteurs.

Toute l'évolution du crédit tend à l'organisation du crédit au travail soit commercial, soit agricole, soit industriel. Les agents naturels limités ne peuvent appartenir qu'à la collectivité; le capital né du travail doit retourner au travail, non comme propriété mais comme instrument et moyen de production.

C'est surtout actuellement en Allemagne que de grandes banques commanditent les entreprises industrielles et commerciales dans le pays et à l'étranger. Il y a là une différence notable entre l'économie allemande et la française. Les capitaux allemands développent l'industrie nationale; les capitaux français développent l'industrie étrangère allemande et russe par exemple.

LES UNIONS DE CREDIT ET LES BANQUES POPULAIRES

Ne parlons pas ici des tentatives de R. Owen et de Proudhon d'organiser des banques d'échange et de crédit cependant la même tendance se manifeste aussi dans l'institution des unions de crédit et des banques populaires spécialement en Belgique. Ce mouvement se rattache à celui qui se fit en Allemagne et en France avant, pendant et après la révolution de 1848. En Belgique, Fr. Haeck (voir son *Organisation du Crédit 1857*) fut un des principaux théoriciens du mutuellisme.

L'Union du Crédit de Bruxelles fut fondée sous forme de société anonyme en vertu d'une autorisation par arrêté royal du 1er juin 1848 et prorogée en 1872 jusqu'au 1er juin 1898, etc.

Son objet était l'escompte des e ffets de commerce; son capital nominal consiste dans l'ensemble des crédits ouverts à ses membres; c'est donc en principe une société de crédit mutuel. Elle se distingue des banques Raiffeisen et Schulze en ce que chaque sociétaire est seulement responsable à concurrence de son capital individuel; c'est de la mutualité sans solidarité. Le capital réel ou fonds de roulement se forme au moyen d'un versement effectué lors de l'admission de chaque sociétaire, soit à Bruxelles, de 5 p. c. du crédit ouvert.

Dans certaines unions créées sur le même type, le droit s'élève jusqu'à 10 p. c. Ce fonds de roulement s'augmente d'une retenue sur les bordereaux d'effets présentés à l'escompte; cette retenue

faite sur les bénéfices constitue le fonds de réserve. Le fonds de roulement est alimenté en outre par les dépôts en compte-courant auxquels il est alloué un intérêt variable suivant les circonstances et suivant qu'ils sont effectués par des sociétaires ou des non-sociétaires.

	Nombre de sociétaires	Capital nominal (crédits ouvert)	Montant des escomptes	Moyenne de l'import des effets escomptés
	—	—	—	—
1848	218	2,049,600	1,947,669	681
1850	532	5,089,600	15,077,913	702
1877	3900	53,800,000	137,800,000	365
1892	3577	47,220,460		
1895	3895	50,404,000	164,758,475	251
1896	3979	51,812,700		
1900	4621	64,088,300	236,808,016	280
1905	5265	70,678,700	250,519,972	293
1906	5323	71,268,800	256,542,983	303
1909	5245	70,432,000	254,179,567	310.57
1910	5232	71,038,000	251,000,000	314
1911	5942	84,451,300	286,000,000	343.36
1912	6287	96,036,700	362,348,959	379.72
1913	6584	98,752,500	390,590,643	393.08

L'Union du Crédit de Bruxelles n'est, en réalité, utilisée que par une partie des commerçants et industriels bien que d'après les statuts elle puisse aussi escompter les valeurs agricoles. En fait, elle sert à remplacer la troisième signature exigée par la B. N.; elle est obligée, en somme, d'escompter elle-même son portefeuille à celle-ci; elle subit donc les conditions de cette dernière et est obligée d'escompter plus cher qu'elle. Le taux de son escompte est, en général, celui de la B. N. plus une commission de 1/2 par mille sur les effets de commerce et le 1 1/2 par mille sur les promesses émises à l'ordre de la société.

Sa fonction décroissante depuis 1877 malgré l'augmentation de ses membres résulte de son impuissance constitutionnelle et accessoirement des crises particulières qu'elle a subies ainsi que des crises générales et quasi périodiques du commerce, caractérisées

par la dépréciation des matières premières et manifestées par la réduction de l'import moyen des effets escomptés.

L'Union du Crédit est un type inférieur aux Caisses Raiffeisen et même Schulze; en fait, les crédits n'y sont généralement accordés que sur garantie hypothécaire ou dépôt de bonnes valeurs; malgré cela les crédits ouverts n'y sont garantis qu'à concurrence d'environ 43 1/2 p.c. alors que les engagement des Caisses Raiffeisen le sont en moyenne 29 fois.

En 1892, il n'y avait que sept unions en Belgique: Bruxelles, Charleroi, Gand, Liége, Mons, Tournai, Verviers. Les unes sont des sociétés anonymes comme celle de Bruxelles, les autres comme celles de Charleroi, Verviers, Tournai sont des sociétés coopératives soumises au régime de la loi du 18 mai 1873. En 1909 il n'y en a plus que six.

En 1892, le nombre total de leurs sociétaires était de 5,267; en 1896, de 5,454; en 1906, 7,129. Celles de Tournai et d'Anvers sont en liquidation depuis 1889 et 1898 respectivement; Bruxelles à elle seule a 5,323 membres. En tout en 1909, 7,079 sociétaires.

Ce sont, par conséquent, des institutions dont les tendances démocratiques sont viciées; elles sont basées sur un mutualisme individualiste; chaque sociétaire n'est responsable qu'à concurrence de son capital et leur crédit est subordonné comme tous les autres à celui de la Banque Nationale dont la base est restée capitaliste.

LES BANQUES POPULAIRES

En Allemagne, les sociétés Schulze dont nous avons parlé à propos du crédit agricole, sont surtout utilisées par les commerçants et industriels petits et moyens. Au total il y avait en 1904, 13,700 sociétés coopératives de crédit groupant 1,800,000 membres et disposant de 2,750 millions de francs de capital avec lesquels elles peuvent faire le double ou le triple de prêts.

En Autriche, en 1900, environ 5,000 caisses de crédit.

En Italie ,en 1898, 700 banques populaires.

Répartition des crédits par profession en Italie et en Allemagne (d'après Luzatti et Gide) :

	Italie	Allemagne
	—	—
Grands agriculteurs	5.86	29.6
Petits agriculteurs	25.03	
Journaliers paysans	4.37	2.8
Grands industriels et grands commerçants	4.12	44.1
Petits industriels et petits commerçants	24.47	
Ovriers salariés	8.75	5.9
Employés et professionnels ...	18.65	9.7
Sans profession ou mineurs ...	8.75	7.9
	100.00	100.00

En France les banques populaires sont peu importante en ce qui concerne le crédit populaire urbain. Les plus importantes sont à Cannes, Menton et Lorient ; elles sont affiliées au « *Centre fédératif du Crédit populaire en France* » dont le siège est à Marseille.

A Paris il y a même une banque créée par des coopératives de production. Presque tout son capital provient de libéralités. Après l'avortement du mouvement de 1848, quelques ouvrires fondèrent en 1857une association « *La Solidarité commerciale* ». Puis de 1863 à 1866, on essaya de reprendre l'idée du Crédit populaire toujours en fondant la coopérative de production sur la coopérative de crédit. L. Walras, L. Say et Beluze, le premier collectiviste spécialement pour la terre, le second libéral, le troisième fouriériste, prirent part à ces tentatives.

Le Congrès du Crédit populaire de 1900 exprima le vœu de fonder le Crédit populaire sur les coopératives de production et de consommation. R. Owen, Proudhon avaient, en réalité, le même idéal mais en outre ils avaient compris que le capitalisme avec sa fiction qu'il est productif par lui-même et qu'il est indispensable sous sa forme métallique, vicie nécessairement le mécan'sme des échanges.

En Belgique, au 31 décembre 1906, il existait :

18 sociétés coopératives de crédit et de construction d'habitations à bon marché ;

9 sociétés coopératives de crédit d'habitations ouvrières.

Le 1er janvier 1892, il avait en Belgique 24 banques dites populaires ou coopératives, le 1er janvier 1897, 23. La plus ancienne, celle de Liége, date du 1er juin 1864. Ce sont des coopératives; leur principe est la mutualité; il n' a pas de solidarité entre les membres. A la dernière époque renseignée par l'*Annuaire statistique* (1er janvier 1897), le nombre total de leurs sociétaires était de 13,341 au lieu de 10,603 fin 1892.

	1897	1892
	—	—
Capital versé	2,895,340	
Chiffre d'affaires	309,170,923	
Chiffre des avances pendant la dernière année	67,437,490	38,277,382 (1)
Fonds de réserve et de prévision	735,894	
Dépôt à la Caisse d'Epargne ...	12,235,025	
Montant du portefeuille	5,251,149	
Nombre des sociétaires	13,341	10,603

Ces banques dites populaires sont en réalité des diminutifs des unions du crédit. En tant que coopératives le nombre de leurs membres est illimité et aussi le capital. L'associé en se retirant retire son boni tandis que dans les sociétés anonymes, l'actionnaire vend simplement son titre (sauf stipulation contraire).

Les banques populaires belges n'admettent pas en général la pluralité indéfinie des apports ou parts sociales; cela seul en réalité les distingue des pures sociétés par actions. Comme les unions de crédit la clientèle de leurs sociétés se compose de petits patrons et petits commerçants, mais d'un degré inférieur.

Leurs dividendes varient de 2 1/2 à 8 p. c.

Le défaut des Caisses Raiffeisen, Schulze-Delitsch et de toutes les unions de crédit et banques populaires, même basées sur le principe de la mutualité et de la solidarité des emprunteurs, est que leurs émissions de valeurs ne sont pas escomptables à une banque centrale d'escompte et de circulation au prix de revient;

(1) Voir *Annuaire* 1902, p. 196-197.

dans ces conditions leur crédit reste subordonné au crédit capitaliste ; toute leur économie circulatoire est elle-même dominée par le faux principe de la productivité du capital incarné dans l'organisme central du crédit (banque privilégiées et banques dEtat).

L'objection est : si vous faites circuler toutes les valeurs comme déjà circulent les valeurs commerciales en les escomptant sous forme de billets de banque, vous augmenterez la circulation de la monnaie, les prix s'élèveront car cette monnaie sera dépréciée. Je réponds : les titres en circulation, que ce soient des billets de banque ou des chèques, etc., n'influent pas sur les prix, mais bien la quantité de l'offre et de la demande suivant J.St.Mill. J'ajoute que par le crédit et par les titres et billets qui en sont les signes ce sont toutes les utilités qui circulent à leur valeur faite et constituée et cela quelle que soit la théorie de la valeur que l'on adopte et quelle que soit l'institution banquière qui en soit l'organe, en un mot, quels que soient les éléments qui, dans les conditions historiques, influent sur la valeur d'échange comme il résulte de ma théorie sociologique de l'échange. Dans mon idée tous les billets en circulation correspondant à des valeurs réelles, l'équilibre est créé au contraire entre la circulation monétaire et celle des utilités. Il reste alors à créer l'équilibre entre la production et la consommation.

VII

DES BANQUES CAPITALISTES PARTICULIERES ET DE LEUR EVOLUTION ACTUELLE EN DEHORS DES BANQUES D'ETAT OU PRIVILEGIEES D'EMISSION (1)

En France, on constate un développement croissant et énorme de certains établissements de crédit. Le crédit s'y développe et se concentre comme dans les autres pays ; ce n'est pas, comme dans l'industrie, à raison de leur supériorité technique mais surtout à raison de la supériorité au point de vue des risques d'une grande institution de banque sur une petite que ce développement se réa-

(1) Voir ma brochure 1911.

lise. Plus la clientèle et les opérations d'une banque s'étendent, mieux celle-ci est renseignée. Une grande banque peut seule faire des opérations énormes comme celle de l'émission de titres.

Les banques sous forme de sociétés anonymes ont pris l'avance sur les anciennes grandes banques d'individus ou de familles, telles que celles qui s'étaient établies en Angleterre, Allemagne, Hollande et France.

Tableau des affaires des cinq principales banques françaises (en millions de francs) comparé à la Banque de France:

En 1907 (décembre)

	Capital versé	Encaisse	Dépôts	Portefeuille avances et reports
Banque de France......	182.5	3,622	512	1,841
Crédit Lyonnais	250	149	1,789	1,384
Société Générale	125	85	1,160	799
Comptoir d'Escompte.	150	84	1,057	816
Crédit industriel	20	18	191	168
Société Marseillaise ...	15	3	47	99
Total des cinq dernières.	560	339	4,244	3,266

En 1875

Banque de France......	182.5	1,665	279	1,195
Crédit Lyonnais	37.5	......	155	217
Société Générale	60	......	211	150
Comptoir d'Escompte.	80	......	122	101
Crédit Industriel	15	......	63	89
Société Marseillaise ...	5	......	14	25
Total des cinq	197	61	565	25

Total des dépôts de la Société Générale, du Crédit Lyonnais, du Comptoir d'Escompte et du Crédit Industriel et Commercial, fin décembre :

1897	1,428	millions	1902	2,045	millions
1898	1,501	»	1903	2,276	»
1899	1,665	»	1904	2,756	»
1900	1,697	»	1905	2,619	»
1901	1,901	»	1906	3,080	»
			1907	3,019	»

Ces énormes dépôts sont de plus en plus utilisés en achats de titres émis et en vente de ceux-ci à bénéfice.

La Banque de Paris et des Pays-Bas a pour spécialité les négociations des emprunts. Les mêmes personnalités siègent dans ces divers conseils d'administration. La direction devient homogène mais avec division des fonctions.

Crédit Lyonnais (31 décembre 1912)

Portefeuille avances et reports	1,770,719,229
Capital versé	250,000,000
Espèces en caisse	192,946,513
Dépôts et comptes-courants	2,104,801,335

Crédit Lyonnais (bilan au 31 janvier 1910)

Capital versé, 250 millions. — Encaisse, 140,592 mille francs. — Dépôts, 843,663 francs.— Comptes-courants, 1,007,857 francs. — Portefeuille, avances et reports, 1,664,266 francs.

En France, les cinq grandes sociétés de crédit possédaient au 30 juin 1913, un capital total y compris les réserves de 1,140 millions de francs; leurs dépôts à vue et comptes courants créditeurs dépassaient 5 milliards, non compris 320 millions à terme; mais leur encaisse n'atteignait que 430 millions; leur portefeuille d'effets représentait 3,522 millions, leurs avances et reports 1,153 millions, leur portefeuille valeurs et participations 172 millions.

La Banque de France n'est plus supérieure que par son encaisse et son portefeuille. Elle escompte surtout les valeurs des autres banques et elle émet les billets. Elle détient la presque totalité de l'encaisse métallique et en fait le commerce surtout avec les banques étrangères.Assistance actuelle entre les grandes banques, et un fait de la plus haute importance. Ce sont en outre banques autres que la Banque de France qui font les principales émissions des titres et dirigent le placement des capitaux. Les banques se sont spécialisées de plus en plusç celle de France dans l'émission et l'encaisse, les autres dans divers genres d'opérations. C'est donc au centre le régulateur supérieur, la Banque de France,

qu'est le cœur du problème de la circulation capitaliste dont les formes de consommation et de production ne sont que les conséquences dérivées.

En France, la concentration se fait par l'établissement de succursales des grandes banques qui absorbent par leur concurrence les banques locales. En décembre 1904 le Crédit Lyonnais, le Comptoir d'Escompte et la Société Générale avaient ensemble 901 bureaux, agences et succursales. C'est une concentration relative en ce sens que les capitaux se centralisent dans de grandes banques, mais il y aurait à étudier si les possesseurs de ces capitaux diminuent ou augmetnet. J'ai fait ce travail pour la Banque Nationale de Belgique.

Allemagne

En Allemagne, la concentration se fait surtout par amalgamation. Cette évolution a été facilitée par la législation, notamment par la loi sur les bourses et par la crise économique de 1900-1901 et celle de 1907, 8 et 9 (1).

Banques de crédit en Allemagne, par actions.

	Nombre	Capital en action	Capital moyen
	—	—	—
1883	71	705 millions de M.	9,929 mille M.
1891	95	1,053 »	11,098 »
1900	118	1,959 »	16,200 »
1905	129	2,066 »	16,016 »

En juillet 1905, le capital de neuf principales banques de Berlin s'élevait à 1,099 millions de M. alors que leur capital de fondation n'avait été que de 206,3 millions. Les huit principales n'avaient que 216 agences et filiales; ces dernières sont souvent d'anciennes banques indépendantes absorbées, et en outre les grandes banques commanditent celles-ci ou participent à leurs

(1) J. Rieser. — Die Entwicklunhsgeschichte der deutschen Grossbanken mit besonderer Rücksicht auf die Konzentrationsbestrebungen 1905.
Id. Die deutschen Grossbanken und ihre Konzentration. Iéna 1912.

affaires. Avant la guerre, les neuf grandes banques berlinoises avaient plusieurs centaines de succursales, leur capital (réserves comprises) dépassait 1,900 millions de francs, leurs dépôts, comptes courants créditeurs et acceptations, 7,502 millions ; leur encaisse seulement 770 millions alors que leurs portefeuilles d'effets était de 2 milliards, leurs reports et avances sur titres de 1 milliard, leurs avances sur marchandises de 360 millions et leurs portefeuilles de valeurs mobilières de 470 millions de francs.

Les 129 banques allemandes de crédit dont les bilans ont été publiés avaient un capital de 2,066 millions de M. en 1905 ; les neuf principales en avaient donc plus de la moitié. Il faut y ajouter 448 millions de M. de réserves.

Ces 129 banques sont sous le contrôle presque toutes de quatre banques: 1, Deutsche Bank; 2. Discontogesellschaft; 3. Dresdner Bank; 4. Darmstädter Bank. La Deutsche Bank est maintenant maîtresse de huit banques subordonnées et assez importantes dont elle dispose comme de simples succursales.

Ces groupes eux-mêmes forment, à l'occasion, des consortia pour d'importantes et fructueuses opérations.

	Millions de M. 1883	1904
	—	—
Montant des dépôts des 129 banques	250	1,565
Montant des comptes créditeurs	498	2,790
Montant du portefeuille commercial	453.3	1,773.7
Montant des prêts sur titres	......	773
Montant des crédits en comptes courants		2,996

En 1900, plus de 31 p. c. des crédits étaient accordés à découvert; c'est la caractéristique des banques allemandes et aussi la durée plus longue des crédits. Au 31 décembre 1903, pour les neuf principales banques allemandes, le rapport de l'actif réalisable (dépôts et comptes courants créditeurs) au passif était de 42 p. c. alors que pour les trois plus grands établissements français il était de 70 p.c.

Les banques allemandes dirigent le développement commercial et industriel; en 1904 elles possédaient 956 millions de M. de parts et commandites, dont 812 pour les neuf principales; et c'est en généraal dans des affaires allemandes; au contraire les princi-

pales banques françaises lancent surtout des emprunts d'Etats et des titres étrangers et même avancent leurs capitaux aux banques allemandes, anglaises et américaines.

L'expansion de toutes les entreprises allemandes par l'envahissement des marchés étrangers et des centres principaux de change international tel est le but visé par la grande banque allemande. Elle l'a atteint en commanditant directement et largement le commerce et l'industrie, les importations et les exportations, en un mot en facilitant les débouchés sans lesquels la production moderne ne peut vivre. Les débouchés intérieurs sont devenus insuffisants pour l'écoulement des produits de la grande industrie moderne, de même sont insuffisantes les matières premières destinées à alimenter celle-ci et même les produits alimentaires pro- d'abord largement commandité les services ou entreprises terrestres et surtout maritimes consacrés aux importations et aux exportations. C'est le banquier allemand qui en fait a assuré la direction et le contrôle non seulement du commerce mais de la production allemande, de là l'installation de banques allemandes dans le monde entier.

Or, l'importateur et l'exportateur de tout pays ont surtout besoin de crédit beoucoup plus que d'un gros capital; ce crédit surtout doit être important parce que seules les grosses affaires laissent une marge suffisante pour les bénéfices; un fort capital viendrait lui-même réduire ceux-ci, c'est un poids mort onéreux. Supposons un exportateur allemand de rails ou de machines pour l''Amérique du Sud; il y a une commande de la valeur de 1 million de M. La marchandise mettra plusieurs mois à être livrée à destination; voilà donc tout un capital immobilisé, voilà donc l'industriel ou l'importateur obligé de réduire ou même d'arrêter sa production ou ses opérations pendant tout un temps, de même et à plus forte raison si l'exportateur envoie ses machines ou ses rails non encore vendus à un comptoir américain qui a chargé de leur placement. Tout cela accroît les frais généraux et peut le mettre dans une situation d'infériorité au point de vue de la concurrence internationale et même nationale; c'est le cas précisément pour la Belgique, la France, etc.

En Allemagne la technique du crédit y obvie, tant en faveur de l'exportation que de l'importation. L'industriel exportateur et de même l'importateur s'adressent à l'une des grandes banques. Ils remettent à celle-ci leurs documents: facture, connaissement,

police d'assurance, etc. La banque avance par exemple à l'importateur 750,000 M. sur le total de 1 million à expédier. Le directeur de l'Etablissement Sud-Américain en rapport avec la Banque Allemande, lors de l'arrivée de la marchandise et déjà nanti des documents la délivrera au destinataire contre traite acceptée par celui-ci. En somme, la Banque est remboursée, et sa garantie de paiement était d'autant plus assurée, que le progrès de la méthode avait consisté surtout à transformer le crédit personnel en crédit réel accessible.

Il en est de même pour l'importation en Allemagne. Voici le procédé tel que l'expose Rieser :

Il en sera de même si la marchandise exportée est simplement xpédiée en consignation à un comptoir chargé de la vente ; alors la Banque l'emmagasinera en son nom au comptoir et sera remboursée au fur et à mesure des ventes.

« Tout d'abord, l'acheteur indigène de la marchandise (l'importateur) se fait accorder à la banque allemande avec laquelle il est en relations un crédit de remboursement de la valeur approximative du montant de la facture en faveur du vendeur d'outre-mer, des marchandises (laine, cotons, grans, riz, café, minerai, etc...) avec la convention que celui-ci, ou la banque avec laquelle il est en relations doit être autorisé à faire traite sur la banque de l'importateur pour la valeur du prix de l'achat.

» La banque ne doit accepter ces traites, que le vendeur d'outre-mer ou la banque avec laquelle il est en relations, lui envoie après chargement des marchandises ou qu'il lui fait présenter à l'acceptation par l'intermédiaire d'une banque allemande avec laquelle il est en relations, la banque, disons-nous, ne doit accepter ces traites que si on lui remet en même temps et au complet avec les connaissements, la police d'assurance, la facture, l'indication du poids spécifique et de la quantité et, au besoin, l'attestation d'origine.

» Alors, grâce à ces papiers, d'une part, la restitution de la marchandise à la banque est assurée ; d'autre part, si l'identité de la marchandise est la même que celle de la marchandise dont la description exacte se trouve à la banque de l'importateur, avec indication des conditions de vente, cela établit d'indubitable façon que vraiment, conformément aux déclarations de l'importateur, il existe bien une transaction concernant ces marchandises.

» Après l'acceptation par la banque de la traite, qui est généralement à 30 ou 180 jours de vue, le vendeur peut l'escompter soit à une autre banque allemande, et la banque doit payer son acceptation à l'échéance.

» Si l'importateur a déjà revendu la marchandise dans l'intérieur, ce qui se produit ordinairement, la marchandise doit être renvoyée au nouvel acheteur. La Banque doit alors remettre « en mains propres », à ses clients les pièces et autres papiers nécessaires à la réexepédition, pour faire cesser sa couverture par les marchandises *et ainsi jusqu'au paiement de l'acheteur, elle se trouve accorder un crédit à découvert*, crédit d'ailleurs d'assez courte durée généralement. Une fois la remise de l'acheteur effectuée, elle l'escompte; le jour de l'échéance, elle en porte le montant au crédit de l'importateur, et, en général, elle se trouve en possession de la couverture avant l'échéance de sa propre acceptation.

» Mais, si l'importateur n'a pas revendu la marchandise, celle-ci, dès l'arrivée en Allemagne, est emmagasinée avec le concours de la banque ou d'un représentant. Le bulletin de magasinage constitue alors pour la banque une nouvelle garantie, puisque, au moment du déchargement, elle avait dû rendre le connaissement au capitaine du navire.

» On peut encore demander des autorisations de crédit pour les affaires d'importation lorsque l'importateur allemand doit verser le prix d'achat des marchandises achetées à l'étranger. Dans ce cas, la banque allemande avec laquelle il est en relations lui accorde un crédit de remboursement de la façon suivante: elle charge la banque d''outre-mer avec laquelle elle correspond de payer le prix d'achat contre réception des pièces. L'importateur rembourse ensuite le prix d'achat à l'arrivée de la marchandise, ou, après avoir revendu celle-ci, contre restitution des pièces.

» Au cas, enfin, où l'importateur a revendu dans un autre pays les marchandises avant même qu'elles lui soient expédiées, la banque allemande avec laquelle il est en relations envoie alors les connaissements et autres à sa banque correspondante dans ce pays et la charge de remettre les pièces à l'acheteur ou à sa banque contre paiement du prix d'achat ou contre acceptation.

» C'est ainsi que se font les très importantes importations de coton d'Amérique ,de laine êd'Australie, de la colonie du Cap, de l'Argentine, de blé de Russie ou d'Amérique, de riz de l'Asie

orientale, de cuivre d'Amérique, de minerais de Suède et d'Espagne, importations qui, chaque année, s'élèvent ensemble à plusieurs milliars.

» En général, ce règlement s'effectue sans aucune difficulté, car, en fait, comme l'a fait remarquer avec raison Waldemar Muller, cette réunion des crédits de remboursement et d'acceptation ne peut présenter de danger pour la banque que si les pièces sont falsifiées, ou si, après que les marchandises ont été remises à l'importateur en mains propres, celui-ci et son acheteur font faillite en même temps, ce contre quoi on peut prendre certaines précautions.

» Des prêts sur marchandises peuvent encore se trouver mêlés au remboursement, lorsque l'importateur ou son commissionnaire acheteur veulent acheter à l'étranger des matières premières en prévision. La marchandise contre laquelle est donnée l'acceptation, est alors prise en dépôt assuré par l'expéditeur, à qui la banque envoie les pièces et reste à la disposition de la banque jusqu'à ce que le client en permette la libre disposition en entier ou en partie en remettant à la banque le prix d'achat corrspondant ou un partie de ce prix d'achat.

Angleterre

Compagnies par actions, 1897, 23,728, capital 1,285,042,021 L.
Compagnies par actions, 1907, 43,038, capital 2,061,010,586 L.

En Angleterre, en 1819, 40 banques étaient membres du Clearing house; en 1873, 17; en 1900, 3.

Autrefois, la Banque d'Angleterre avait soulevé la prétention d'être la seule banque par actions qui pût être constituée à Londres. En 1822, il fut établi juridiquement que son privilège ne comportait pas une telle extension; une loi de 1883 confirma cette interprétation et immédiatement plusieurs Joint-Stock banks furent fondées dans la métropole.

Joint stock banks par actions

1844	72		En dehors des banques coloniales et étrangères.
1864	117		
1879	79		
1885	110		
1901	77	par suite de fusion	
1905	62	» »	

En 1883, 100 Joint-stock banks par actions ayant 1,487 succursales avaient 54,851,000 L. de capitaux et réserve.

En 1913, 42 ayant 5,571 succursales ont 78,977,00 L.

Le total du capital versé des J. S. B. s'élevait en 1905 à 79.4 millions de L. et plus de 50 million de L. de réserve.

Les dépôts et comptes courants atteignent 850 millions de L.

Les dix principales banques privées anglaises dont le capital est de 520 millions de francs ont payé les dividendes suivants minima et maxima pendant les dernières dix-neuf années jusqu'à fin 1907 :

Barclay's	15 %	de 10 à 22 %
Capital and Countries	16 à 18 %	
London and Countries	20 à 22 %	
London and Westiminster	13 à 16 %	
Union of London and Smith's.	10 à 11 %	
London City and Midland	18 à 18 1/2 %	
Lloyd's	18 %	
London Joint stock	10 à 12 %	

Il n'est arrivé que deux fois que l'une d'elles ne payât que 10 p. c.

Avant la guerre, le nombre des grandes banques par actions (Joint Stock banks), y compris la Banque d'Angleterre était de 45 avec 5,268 succursales ; leur capital dépassait 4 milliards, les dépôts et comptes courants s'élevaient à 20 milliards, leurs escomptes et avances, à plus de 12 milliards, le tout avec l'encaisse métallique relativement la plus insignifiante.

» Il est évident que ce genre d'affaires par remboursement ne peut être traité que par des maisons de banque de premier ordre dont l'acceptation, même à l'étranger, sera considérée comme étant excellente et pourra être prise sans hésitation, même pour des sommes importantes. De semblables acceptations de banque sont préférables à l'acceptation de la maison qui doit recevoir les marchandises, surtout parce qu'elles peuvent être utilisées pour l'escompte privé.

» Pour cette raison, les crédits de remboursement ne peuvent naturellement être ouverts en monnaie allemande que par de telles banques ou maisons de banque ; par exception seulement, par exemple, dans quelques pays de l''Amérique du Sud, en Asie

et en Australie, ces banques ouvrent, actuellement encore, des crédits de remboursement en livres sterling et doivent tenir l'acceptation à la disposition de leur maison à Londres. »

En France, les art. 92 du Code de commerce et 2076 du Code civil sont encore des obstacles au progrès réalisé en Allemagne; il faut, en effet, que le gage reste en la possession du créancier ou du tiers convenu. En Belgique, il en est de même, mais nous avons que dans notre pays on a dérogé à ce principe en ce qui concerne le crédit agricole mobilier; il convient de généraliser de plus en plus ce qui n'est encore qu'une exception. Le capitalisme allemand nous a indiqué la voie dans laquelle nous devons résolumen tentrer; de personnel le crédit doit devenir de plus en plus réel et en même temps collectif; étant basé sur des réalités il n'en accquerrera que plus de stabilité et de sécurité ce qui est la condition essentielle pour que ce facteur de la production le réduise socialement au minimum posible de son propre coût ou prix de revient.

En Angleterre et dans les pays anglo-saxons on est entré pratiquement dans la même voie; la loi, tout en n'y ayant pas reconnu comme en Allemagne le mode de livraison *in trust*, admet dans la pratique, et que, en cas de suspension des paiements par l'importateur, la marchandise qui a été livrée en vertu d'une couverture par lettre, *letter of liens* doit être rendue à la banque, si elle se retrouve en nature avec des marques conformes à celles spécifiées dans la *letter of liens*. Si cette preuve est faite, il y a un droit de suite. Cette coutume est consacrée par la jurisprudence. Dès lors il est possible à la banque de livrer la marchandise à l'importateur contre son acceptation pendant une période de courte durée ce qui permet à ce dernier de livrer lui-même cette marchandise à ses clients acheteurs sans immobiliser son capital.

Reste toujours l'éventualité possible d'une guerre; cette éventualité proviquée par le capitalisme même à raison de ses besoins croissants de débouchés, le capitalisme ne peut y obvier que par l'accumulation d'immenses réserves d'or et même de matières premières non seulement dans les banques centrales de chaque Etat mais dans les banques sur les places étrangères. Cette solution empirique purement empruntée à la vieille superstition du capital et de la monnaie métallique doit faire place à une organisation sociale, basée non plus sur l'or et l'argent mais sur le crédit national et international. Telle est la condition *sine qua non* et fondamentale de la grande paix mondiale.

Belgique

En 1893, cinquante-huit sociétés de banque et opérations financières réalisaient 18,338,000 francs de bénéfices nets.

En 1900:

98 sociétés de banque et opérations financières :

3	sociétés ayant chacune moins de 1000,000 fr. de capital	10,000
9	sociétés ayant de 100,000 à 500,000 fr.	281,000
16	sociétés ayant de 500,000 à 1 million	2,378,000
36	sociétés ayant de 1 à 5 millions	9,116,000
34	sociétés ayant plus de 5 millions	36,553,000
	Total......	48,338,000
1	seule a subi 65,000 fr. de pertes	65,000
		48,273,000

1900	Sociétés en commandite	Anonymes
A. Capital global	0	325,000
B. »	497,000	2,834,000
C. »	1,000,000	13,127,000
D. »	11,250,000	222,571,000
E. »	25,000,000	497,054,000
	37,747,000	735,911,000
	735,911,000	

Capital global 773,658,000 soit en moyenne 6 1/4 p. c. de bénéfices nets du capital.

Il y a en outre une foule de petits banquiers, agents de change, etc., qui font l'escompte et d'autres opérations de crédit, 1,668 en 1890, 2,506 en 1900, mais l'escompte se fait surtout par le Crédit Lyonnais et la Deutsche Bank.

Etats-Unis

Il y avait au 31 décembre 1906, 6,255 banques nationales soumises à la loi fédérale avec un capital de 845 millions de dollars (4,225 millions de francs). C'est à New-York que se trouvent les plus grandes; en 1902, il y en avait 45 qui avaient 414 millions de dépôts d'autres banques, et en 1904, 1,224 millions. La concentration s'y fait non pas par la diminution du nombre des banques, mais par la formation de groupements, ou *chaînes* de banques, dirigés par les mêmes financiers qui ont fondé les grands trusts. Les groupes les plus importants sont ceux de Rockfeller et Morgan.

En résumé, la direction des affaires appartient au capitalisme. Les banques d'Etat et privilégiées fournissent l'instrument monétaire.

LES BANQUES CENTRALES D'ESCOMPTE ET D'EMISSION

Il y a dans l'évolution des banques et du crédit une double évolution. D'un côté elles tendent à se centraliser ou du moins à superposer de grandes institutions centrales aux formes particulières à la fois individualistes et capitalistes qui même, dans certains cas se maintiennent et se multiplient mais perdent de leur importance relative. D'un autre côté, elles tendent à se différencier suivant la nature de leurs opérations et les conditions différentes des diverses espèces de crédit.

De cette double tendance dynamique se dégagent la nécessité et la possibilité d'organiser des centres supérieurs d'escompte et d'émission destinés à faire entrer dans la circulation sous forme de monnaie ou de liquidation par des virements ou des compensations les diverses opérations de crédit; c'est ce qui se fait déjà pour le crédit commercial proprement dit qui est le plus évolué; cela se fait moins pour le crédit mobilier (warrants, reconnaissances de dépôts, etc.) et pour le crédit agricole mobilier (rappeler l'Italie); cela ne s'effectue pas du tout pour le crédit industriel et foncier. Quant au crédit au travail qui est en somme le but à atteindre, son organisation est en réalité nulle. Ici surtout rien n'a été fait pour rendre l'instrument de travail, le capital et les agents

naturels accessibles au travailleur. Une objection est faite relativement aux prix. On dit que le résultat de mes théories serait la hausse des prix. J. S. Mill (*Principes d'E. P.*, tome II, p. 48 et suiv.), répond en partie à cette objection. Sa conclusion est :

« Je crois que les billets de banques, les lettres de change ou » les chèques n'exercent par eux-mêmes aucune influence sur les » prix : ce qui affecte les prix c'est le crédit, sous quelque forme » qu'il soit accordé et soit qu'il donne ou ne donne pas lieu à la » création de formules transférables susceptibles de prendre une » place dans la circulation. » Mais, bien entendu en tant que le crédit facilite les affaires, il agit sur l'offre et la demande et dès lors sur les prix. La monnaie *métallique* agit sur les prix suivant qu'elle est plus ou moins proportionnée à la circulation parce qu'elle est elle-même une marchandise.

L'évolution se poursuit donc dans le sens de la constitution de grandes banques centrales d'escompte et d'émission sous forme de banques soit privilégiées soit d'Etat. Et, dans tous les cas, l'émission tend sous l'une ou l'autre de ces formes à se centraliser.

Sous ce rapport nous avons dépassé l'évolution des sociétés antiques. Il y avait bien eu en Grèce des changeurs et trapetzitai et à Rome des *argentarii* et des *Nummularii* appelés aussi *Collectarii Mensularii*. De même au moyen âge dans les villes italiennes, il y avait eu des *bancs* ou tables sur lesquelles les changeurs faisaient leurs opérations. L'organe du change avait commencé partout par être individualiste; puis les changeurs étaient devenus naturellement les *dépositaires* et les *prêteurs* des capitaux monnayés, et avec l'usage des effets de commerce, ils étaient devenus les *escompteurs* de ces derniers.

Cependant, dans l'antique Egypte et dans les pays de civilisation grecque on était arrivé très anciennement à instituer des espèces de banques comme à Tenos, Ilium, Temnos en Eolide. En Egypte, dans chaque nöme il y avait une banque (trapetza basilica) dirigée par un fonctionnaire par l'intermédiaire duquel se faisaient les paiements et certains prêts. Chez les Romains, bien moins commerçants que les Grecs et les Egyptiens, ce ne fut que dans des circonstances exceptionnelles que l'Etat créa des banques publiques sous la direction de ses fonctionnaires, *mensae publicae*.

Que l'organisme banquier soit un individu ou une Société privée ou la société elle-même représentée par l'Etat, dans tous les cas les diverses opérations ou fonctions des banques peuvent se

ramener aux suivantes : le change, les dépôts, les comptes courants, les compensations, les virements, l'escompte, les ouvertures de crédit, l'émission des billets.

Nous avons déjà vu que les premières banques furent des banques de dépôts, c'est-à-dire d'abord des lieux de refuge et d'accumulation des capitaux monétaires; même le déposant y payait un droit de garde. Telle fut la destination primitive des banques de Venise, d'Amsterdam, de Hambourg, etc.

Ces banques de dépôt évoluèrent et devinrent naturellement des banques de *compensation* et de *virement*. Le récépissé des banques de dépôt se transforma à son tour en billet de banque; là est l'origine des banques d'émission. En effet, alors pourquoi ne pas remettre aussi des récépissés en billets de banque à ceux qui offraient de déposer non pas du numéraire mais des effets commerciaux payables à date fixe par des débiteurs solvables avec la garantie supplémentaire du déposant de ces effets, et moyennant un intérêt intercalaire? De là les banques d'escompte et d'émission. Il y a dès lors cette différence que la couverture de l'avance faite n'est plus simplement un dépôt de métal, mais un dépôt de titres de créances commerciales qui entrent dans le portefeuille du banquier escompteur et contre lesquels celui-ci remet des billets de banque. Seulement ces billets sont, dans cette combinaison, comme encore actuellement, payables à vue et en espèces. La fonction et l'utilité des dépôts, dans le système des banques d'escompte et d'émission instituées d'après ces principes plutôt pratiques que théoriques se développa dès lors en ce qui concerne les dépôts métalliques et même les dépôts de billets de banque. Tandis que primitivement le déposant avait à payer un droit de garde au banquier dépositaire, maintenant c'est le déposant, le capitaliste qui a des métaux ou billets de banque disponibles qui sera considéré comme rendant service au dépositaire, et c'est le déposant qui recevra un intérêt, bien entendu, inférieur à celui perçu par le banquier sur les escompteurs. L'intérêt payé aux déposants et celui perçu à charge des emprunteurs sera plus ou moins élevé suivant l'abondance des capitaux offerts et demandés; l'offre et la demande déterminent dans ces conditions le taux de l'escompte des effets et le taux de l'intérêt des dépôts. On tint aussi compte naturellement des risques.

Les banques d'escompte prêtent leurs capitaux sur des effets de commerce qui représentent ou sont censés représenter des opé-

rations réalisées dont la valeur est constituée antérieurement à l'escompte; elles font ces escomptes sous déduction des *intérêts*, des *frais* et des *risques*. Elles perçoivent un intérêt parce que leurs capitaux sont fournis par des particuliers moyennant intérêt, ou une part dans les bénéfices et non pas, en réalité, parce que leurs billets de banque sont des titres acquisitifs et libératoires *immédiats*, tandis que les effets de commerce ne le sont pas; ceux-ci pourraient aussi circuler jusqu'à l'échéance; la banque ne fait qu'ajouter sa signature à celles figurant déjà sur l s effets. Le prélèvement pour les frais n'a pas besoin de justification; quant aux risques, il en est de même sauf bien entendu que, comme les frais, ils sont répartis sur l'ensemble des escompteurs. Les risques peuvent résulter non seulement de l'insolvabilité du signataire des effets au moment de l'escompte ou antérieurement mais même de son insolvabilité postérieure. Il y a toujours une certaine difficulté à discerner la circulation, dite en l'air, des billets dits de complaisance, des titres de commerce sérieux c'est-à-dire relatifs à des opérations réellement effectuées.

L'art. 573 du Code pénal punit le tireur sur une personne inexistante ou non débittrice, *sauf si celle-ci a donné son consentement*. Ainsi le fait qu'il y a un coauteur d'une fausse émission de titres de crédit devient une cause de justification! Cela ne s'explique que par le fait que de telles émissions sont trop ordinaires et même utiles au commerce pour pouvoir être réprimées.

Les banques ont en général des comités d'escompte qui examinent la solvabilité des tireurs et des tirés.

En Belgique et ailleurs ce n'est qu'exceptionnellement que les commerçants peuvent escompter directement à la Banque Nationale, les banques privilégiées et d'Etat exigent en général que les effets présentés soient garantis par trois signatures; le propriétaire d'un effet de commerce ne comportant que la signature du tireur et du tiré est donc obligé de recourir, suivant sa solvabilité sur le marché, à des banquiers de deuxième à dernier ordre, c'est-à-dire jusqu'aux usuriers proprement dits (bien que tout le crédit en ordre capitaliste soit en réalité usuraire). Ceux-ci étant les intermédiaires obligés du crédit escomptent les effets de commerce à des taux plus ou moins supérieurs à celui des banques nationales; ces banquiers fournissent la troisième signature et dès lors, à moins qu'ils ne disposent de capitaux suffisants, ils rées-

comptent eux-mêmes les effets à la Banque Nationale où ils ont généralement un crédit.

Les banques font aussi des *ouvertures de crédit*, soit sur hypothèque, soit sur nantissement de titres, soit même sur simple signature. L'ouverture de crédit est une opération par laquelle un particulier ou une banque mettent une somme à la disposition du crédité auquel il est ouvert un compte. La loi hypothécaire belge a décidé que l'hypothèque donnée en garantie de l'ouverture de crédit est valable à partir jour de son inscription, sans égard aux époques successives de la délivrance des fonds; cette délivrance peut être établie par tous moyens légaux (art. 80, loi du 16 décembre 1851).

DE L'EMISSION DES BILLETS DE BANQUE ET DES BANQUES D'EMISSION

Différents systèmes sont possibles et ont été pratiqués; cependant on reconnaît dans leur développement une évolution naturelle suivant une direction de plus en plus précise. L'émission des billets de banque, comme celle de la monnaie, tend de plus en plus à devenir la fonction d'institutions collectives, un droit de la collectivité; c'est la signification même des monopoles et des privilèges octroyés à certaines sociétés et on peut dire que c'est le résultat du monopole de fait auxquels aboutit la libre concurrence en matière de crédit et d'émission.

1° L'escompte et l'émission peuvent être laissés l'un et l'autre à l'initiative privée; c'est le système absolu de la liberté des banques;

2° L'escompte peut être et a été abandonné à l'initiative privée individuelle ou collective et l'émission réservée à l'Etat; c'est le système en vigueur aux Etats-Unis;

3° L'émission peut être laissée en partie aux banques d'escompte : Canada.

4° L'escompte peut être laissé en droit à l'initiative privée mais l'émission concédée à une société capitaliste privilégiée qui dès lors est en fait l'organe régulateur de l'escompte même privé. C'est le système belge, français, hollandais, etc.

5° L'émission peut être laissée à plusieurs banques privilégiées.

C'est le système du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, de l'Empire Allemand.

6° L'émission peut être uniquement réservée à l'Etat, sans que celui-ci intervienne dans l'escompte: Etats-Unis;

7° L'Etat peut se charger seul de l'émission et en même temps organiser l'escompte, tout en n'empêchant pas l'escompte privé. Russie, Bulgarie, Suède.Dans les derniers temps, avant la guerre, l'Australie a créé une Banque d'Etat établie dans la capitale avec des succursales sur les marchés importants et même et même un comptoir à Londres (1);

8° Il y a des combinaisons mixtes: Etat, cantons, banques privées avec droit d'émission comme en Suède.

Malgré les modalités diverses des divers systèmes pratiques adoptés au point de vue de l'émission, il est un fait général, que la circulation fiduciaire est de plus en plus la caractéristique de notre économie, même si l'on ne considère que l'émission de billets de banque qui déjà est considérablement dépasée notamment par les modes comptabilistes de liquidation.

Au 30 septembre 1912, le montant des billets de banque en circulation en Europe s'élevait à 23,936 millions de francs. A la même date en 1913, il atteignait 25,395 millions; la progression en un an avait été de 1 milliard 459 millions.

Circulation fiduciaire au 30 septembre, en millions de francs

	1912	1913
Allemagne	3,044	2,259
Autriche-Hongrie	2,584	2,571
Italie	2,249	2,177
Angleterre	1,080	1,129
France	5,186	5,740
Russie	4,079	4,523
Autres pays	5,714	5,996
	23,936	25,395

(1) Cette création est due au ministère socialiste qui représenta pendant un certain temps la majorité socialiste du Parlement. Toutefois le mécanisme de cette banque d Etat est capitaliste.

Tandis que pour l'ensemble de tous les autres pays d'Europe la circulation ne s'est accrue que de 282 millions, pour la France, l'Allemagne, l'Angleterre et la Russie, elle a augmenté de 1,274 millions, soit de 565 pour la France, 445 pour la Russie, 215 pour l'Allemagne. En revanche, l'Autriche-Hongrie présente une diminution de 13 et l'Italie de 72 millions.

La circulation des billets européens dépassait de 8,312 millions l'encaisse métallique totale et de 10,830 millions l'encaisse or; le rapport de la première à la circulation était de 67 p. c. et pour l'encaisse or seulement de 57 p. c. Toutefois, le rapport varie de pays à pays.

	Rapport de l'encaisse or	Rapport de l'encaisse métallique total
Angleterre	plus de 100 p. c.	
Russie	86 p. c.	90 p. c.
Italie	63 p. c.	69 p. c.
France	60 p. c.	71 p. c.
Autriche-Hongrie	49 p. c.	60 p. c.
Allemagne	46 p. c.	56 p. c.

On ne pourrait du reste, sans se tromper lourdement, se baser sur ces rapports pour évaluer le degré d'évolution des pays indiqués, non seulement au point de vue de leur développement économique mais même uniquement en ce qui concerne leur organisation monétaire et fiduciaire; l'Angleterre et la Russie notamment constituent deux types extrêmes très distincts; comme nous l'avons déjà signalé, en réalité, c'est l'Angleterre qui règle le plus d'affaires avec le minimum d'espèces métalliques et même de billets de banque.

1. *La Banque de Suède ou Riksbank*
Type n° 7.

Palmstruck fonde en 1656 la Banque de Stockholm dont les premiers billets sont émis en 1658. C'était à l'origine une compagnie privée avec privilège de 30 ans. Son principe empirique était que l'encaisse métallique peut être inférieure aux billets émis. Cela résultait de l'observation faite que les billets émis par les banques de dépôt restaient dans la circulation dans une proportion supérieure aux effets escomptés.

En 1668, la banque fut forcée de suspendre ses paiements. Elle était à la fois commerciale et foncière. La même année elle est remplacée par une banque royale ou d'Etat, mais aussi foncière. D'un autre côté, elle émettait des billets au profit de l'Etat. Il en résulta une crise. De 1745 à 1776, le cours des billets est forcé. Elle fait faillite, les billets sont remboursés à 50 p. c. Reconstituée, elle persiste dans la même confusion. Le cours forcé est remis en vigueur de 1818 à 1834 et en 1837, les billets sont remboursés à 37 1/2 p. c. Elle fut immédiatement reconstituée comme Banque d'Etat, mais elle cessa ses opérations de crédit foncier et de crédit public; depuis lors elle fonctionne régulièrement.

Elle est administrée par un Comité élu annuellement par la Diète. C'est celle-ci qui surveille l'institution et répartit les bénéfices (Loi de 1897). La circulation non couverte par l'encaisse ne peut dépasser 100 millions. Quand l'encaisse métallique ne dépasse pas le minimum de 25 millions, la banque peut la dépasser de 60 millions; au delà l'encaisse doit être renforcée de 30 p.c. de l'émission.

La banque a le monopole de l'émission depuis le 1er janvier 1904 (loi de 1897).

Le capital est de 35 millions de couronnes; il a été formé par l'Etat au moyen de bénéfices réalisés par la banque. Quelle contradiction !

Le fonds de réserve doit être de 5 millions de couronnes.

Le tout est représenté par des fonds d'Etat, même étrangers.

Situation fin juin 1906 en millions de francs :

Encaisse or, 97.6; argent, 5.6; le régime est le monométallisme or.

Billets en circulation : 261.1. Rapport, 39.

Comptes courants particuliers : 61.2.

Portefeuille : 164.5 dont 4.2 étranger.

Royaume-Uni. Angleterre et Galles

Type n° 5

W. Paterson, disciple de Law, homme surtout pratique, grand entrepreneur, très peu théoricien, avait parfaitement observé que, dans les banques de dépôt comme celle d'Amsterdam et même

chez les orfèvres comme en Angleterre, les déposants ne redemandent pas tous à la fois leurs dépôts. C'est ce qu'avait également démontré la pratique de la Banque de Venise, qui en même temps qu'elle créait sa banque *del giro* ou de virement, laissa en plusieurs circonstances emporter pour les besoins de la République tout ou partie des dépôts métalliques appartenant aux citoyens « sans que le commerce s'en émût » dit Mac Cullock. En somme, il comprenait que le billet de banque constituait par lui-même un virement continuel de compte avec cet avantage qu'il ne nécessite même pas de comptabilité. Il semble avoir aussi compris qu'une banque peut fonctionner sans capital proprement dit; dans son projet primitif il n'y avait pas de capital. En effet, en 1691, il présente un projet de banque dont les billets auraient non seulement cours légal mais forcé. Ce projet fut rejeté.

Il présente alors un nouveau projet : Fondation d'une compagnie avec privilège d'émission et prêt au gouvernement de son capital à 8 p.c.; celui-ci fut accepté. Le capital était de 30 millions de francs (1694), 1,200,000 L.

Le privilège d'émission était limité à neuf ans et n'était pas exclusif; ;en outre, la charte de concession stipulait que la banque ne peut prêter à l'Etat sans le consentement du Parlement.

En 1697, le capital est augmenté, de nouveau prêté à l'Etat et le privilège prorogé jusqu'à 1711. En outre, le Parlement ne peut plus accorder le droit d'émission à des sociétés de plus de six personnes.

En 1699, l'intérêt du capital prêté à l'Etat est réduit à 6 p. c.

En 1709, renouvellement du privilège jusqu'en 1728. Le capital de la banque est doublé — prêté à l'Etat — dont 400,000 L. gratuitement; son privilège est renforcé: il est défendu aux sociétés de six personnes de faire de l'émission.

En 1713, prorogation du privilège jusqu'en 1742.

En 1742, prorogation du privilège jusqu'en 1764; le capital est porté à 9,800,000 L. moyennant une avance à l'Etat. Celui-ci doit à ce moment à la banque, 10,700,000 L.

En 1764, renouvellement jusqu'en 1786. Nouvelle avance à l'Etat.

En 1781, prorogation jusqu'en 1812. Nouvelle avance à 3 p.c.

En 1789, tout le capital de la banque, soit 11,642,000 L. est exactement immobilisé en rentes perpétuelles sur l'Etat.

A partir de la guerre, la banque fait des émissions énormes pour l'Etat. Pitt fait même voter l'autorisation d'emprunter sans limite à la banque contre remise de bons du Trésor.

Suspension en juin 1797 du remboursement en espèces — les marchands conviennent de recevoir les billets au pair. Soulagement immédiat.

En 1800, prorogation jusqu'en 1821; nouvelle avance à 3 p.c. Renonciation à cet intérêt à partir de 1807.

En 1814, les avances à l'Etat s'élèvent à 35 millions de L. soit à environ 1 milliard de francs.

Débats entre les partisans du Currency principle (Ad.Smith) et les partisans du banking principle. Pour les premiers, le papier reste au pair tant qu'on est à même de le rembourser en espèces; le papier n'est qu'une économie; pour les seconds le papier reste au pair tant qu'il correspond à une circulation vraie et qu'il est convertible. Le moyen, en cas de crise, est soit la suspension de la convertibilité soit le relèvement du taux de l'escompte.

1811, Ecrits de Ricardo sur la monnaie et le crédit : *le haut prix des lingots est la preuve de la dépréciation des billets;* les lingots sont une marchandise qui, comme les autres, a une valeur égale à la quantité de travail nécessaire à leur production et a leur arrivée sur le marché. La monnaie de papier est la plus parfaite.

Son projet de Banque d'Angleterre : deux directions distinctes pour l'escompte et l'émission. Celle-ci à l'Etat. De cette manière plus de confusion.

Que celui qui veut de l'or le paie à sa valeur.

En 1821, reprise complète des paiements en espèces. L'expérience faite de 1797 à 1821, dit J.-B. Say, est la plus grande expérience du siècle. Malheureusement, elle ne nous a pas profité.

En 1833, prorogation jusqu'en 1855 mais avec faculté de résilier en 1845 moyennant préavis avant le 1er mai 1844.

L'Act de R. Peel de 1844:

La B. d'Angleterre et celles existantes conservent le privilège d'émission mais défense est faite d'en créer de nouvelles sans autorisation légale en même temps l'Act limite leurs émissions à la moyenne de l'année antérieure à l'Act. Celui-ci adopte aussi

la division de la B. d'A. en deux directions (plan de Ricardo). La direction de l'émission détient tout le capital ainsi que toutes les espèces d'or et d'argent dans la mesure où celles-ci ne sont pas nécessaires au service de la direction de l'escompte.

En échange la direction de l'émission remet à celle de l'escompte des billets à concurrence de la valeur des remises lui faites.

La circulation non garantie par des espèces ne peut dépasser 14 millions de L. sauf si une banque particulière ayant droit d'émission vient à disparaître ou sauf autorisation. (Ce fut le cas lors des crises de 1847, 1857 et 1866).

Tel est le système en vigueur encore aujourd'hui.

En 1896, le pouvoir d'émission de la B. d'A. s'élevait à 17,310,000 L.; il est actuellement (1913) de 18,450,000 L.; dans ce cas le bénéfice de l'émission supplémentaire revient à l'Etat.

Crise en 1846, mauvaises récoltes — exportation de l'encaisse, spéculations foncières.

L'escompte est porté jusqu'à 12 p. c.

Suspension de l'Act de 1844.

Nouvelle crise en 1857 après la guerre de Crimée, dont il fallait solder les dépenses. La B. est autorisée à dépasser les limites légales de son émission.

En 1866, nouvelle crise, nouvelle suspension. Causes : speculations du public et des banques. C'est toujours l'émission, le crédit qui sauve la Banque.

En 1900, guerre du Transvaal; à la fin de 1900 la B. a fait environ 8 millions de L. d'avances à l'Etat. De 1900 à 1910, la Banque de France vient encore au secours de la Banque d'Angleterre.

Administration de la Banque. — Caractéristique : indépendance complète vis-à-vis de l'Etat.

Succursales : Presque toutes les opérations s'effectuent à Londres; il n'y a de succursales que dans les principaux centres d'affaires. Les banques privées en tiennent lieu ailleurs. Le détail des opérations des succursales est transmis chaque jour au siège central.

Opérations de la B. déterminées par la charte de 1694 et l'Act de 1844. La Banque est chargée des opérations suivantes :

1° Administrtion de la Dette publique et du service financier de l'Etat; l'Etat paie de ce chef une redevance dont le produit annuel pour la B. est d'environ 20,000 L. soit plus de 5 millions par an. (Supériorité de la Belgique sous ce rapport) ;

Elle fait les recettes et les paiements ; ouvre à l'Etat un compte courant semblable à celui des particuliers, sauf qu'elle s'engage à faire des avances en cas de nécessité ;

3° L'émission des billets de banque et l'encaisse métallique.

L'émission à découvert est actuellement autorisée à concurrence de 18,450,000 L. Elle est considérée comme compensée par la Dette de l'Etat et par les valeurs de premier ordre que la direction de l'escompte remet à celle de l'émission.

C'est la direction de l'émission qui fabrique les banknotes et les remet à celle de l'escompte pour le montant du numéraire et des lingots lui remis plus le montant de l'émission autorisée ; au delà elle doit être couverte par la Dette et les bonnes valeurs.

Le département de la banque ne fonctionne qu'avec des billets et très peu de numéraire pour les besoins du service. Sitôt qu'il y a trop d'espèces il demande des billets.

Ce département escompte d'abord au moyen des billets non couverts par du métal, en dernier lieu seulement au moyen de ceux couverts par du métal ; ceux-ci constituent sa réserve.

Quand cette réserve est trop fortement entamée, ou bien elle rélève le taux de l'escompte ce qui met un frein aux affaires et empêche le drainage des métaux pour l'exportation, ou bien elle demande la suspension de l'Act de 1844 limitant l'émission. C'est alors en réalité le cours forcé, mais chaque fois la crise est apaisée. Le système actuel, comme partout, est maintenant le relèvement de l'escompte.

La loi artificielle est donc violée chaque fois qu'elle devrait être appliquée ; en temps normal la convertibilité en espèces est exceptionnelle ; en temps de crise elle est vinculée par la hausse de l'escompte si même elle n'est pas supprimée par le cours forcé.

Autres caractéristiques : les billets rentrés à la B. ne sont jamais remis en circulation (il y en a de 40 à 50,000 remboursés par jour). C'est un obstacle aux falsifications des billets, à leur malpropreté et à leur usure.

L'émission joue, du reste, un rôle de plus en plus secondaire, elle est souvent en fait dépassée par l'encaisse métallique; c'est même ce qui arrive de plus en plus en temps normal.

		Moyennes Circulation	Encaisse en million de L.
		—	—
	1844	20,250	14,664
Crise	1847	19,123	10,428
»	1857	19,467	10,118
	1864	20,605	13.482
	1885	presque égalité	
	1895	25,815	38,951
30 juin	1900	30,192	33,644
»	1906	29,368	37,568
	1909	25,813	38,337
	1912	28,373,135	36,248
	1913	28,879	36,284

Ce phénomène est la confirmation de l'accroissement du stock métallique dans les principales banques centrales de plus en plus réduites à la fonction de réservoirs et de régulateurs.

3° *Opérations de la direction de Banque.*

a) *Dépôts publics et privés* — ouverture de comptes courants de chèques, avance sur titres. Cette direction est le banquier des banquiers, ceux-ci ont un compte courant chez elle. C'est en chèques sur la B. que se soldent toutes les affaires liquidées par le Clearing entre banquiers et généralement par simples virements.

Moyenne annuelle des dépôts publics (Etat et institutions publiques) et privés en millions de francs :

1900	1,031 privés	180	publics, guerre Transvaal.
1906	1,115 privés	2.853	»
1913	dépôts en gén. fin déc.	1,252	

Les comptes courants ne sont gratuits que si l'importance des dépôts est assez grande pour donner un bénéfice à la banque.

b) *L'escompte* des effets de commerce dont l'échéance ne dépasse pas 95 jours et des lettres de change sur des maisons anglaises honorables et garanties par plus de deux bonnes signatures anglaises.

Londres est le marché central des métaux précieux; c'est à Londres que sont demandés ces métaux pour les paiements à l'étranger, — le chiffre des escomptes y est dès lors très variable suivant la demande des métaux. En général, on n'escompte à la B. que lorsqu'on a besoin de numéraire, or c'est elle qui détient la réserve métallique du pays. Pour les paiements à l'intérieur on s'adresse aux banques privées, on n'a besoin que de papier et pas de métal.

Le taux d'escompte de la B. d'A. n'est donc pas le prix du capital qu'elle avance, il est le prix du capital représenté par une marchandise spéciale, le métal, mais tout le monde paie ce prix alors que seuls les débiteurs de l'étranger ont besoin de métal dans l'organisation actuelle et devraient seuls le payer.

Cela explique aussi que le taux d'escompte privé est le plus souvent inférieur à celui de la B. d'A.

Depuis 1844 le taux de l'escompte de celle-ci n'a jamais été au-dessous de 2 p. c. ni au-dessus de 10 (il atteignit momentanément 12 p. c. en 1846). Les grandes oscillations tendent à être remplacées par des variations plus nombreuses mais moins fortes (différence avec la France où le taux de l'escompte est très stable).

Bilan de la Banque d'Angleterre au 17 mars 1909
suivant la forme établie par la loi du 26 juillet 1844 (en liv. st.)

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION

Actif :		Passif :	
Dette fixe de l'État . . .	11,015,100	Billets en circulation .	56,787,265
Autres garanties en rentes immobilisées	7,434,900		
Or monnayé et lingots . .	38,437,265		
Total de l'actif. . .	56,787,265		

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE BANQUE

Actif :		Passif :	
Titres du Gouvernement disponibles	15,140,327	Capital social	14,553 000
Autres garanties, portefeuille et avances. . .	33,553.588	Réserve et profits et pertes.	3.704,172
Billets en réserve . . .	28,103,440	Dépôts publics (Trésor et Administrations publics).	18,829,677
Monnaies, d'or et d'argent.	1,629,861	Autres dépôts (privés) . .	41,302,488
		Billets à 7 jours. etc. . .	37.879
Total de l'actif. . .	78,427,216	Total du passif. . .	78 427,216

On remarquera que dans les dernières années le total des billets en circulation dans le public a été de beaucoup inférieur à celui de l'encaisse métallique. En 1909, l'encaisse métallique était, en effet,de 38,337,265, alors que les billets en circulation sous déduction de ceux en réserve, ne s'élevaient qu'à 28,683,825 liv. st.

Au contraire, en 1885, l'encaisse métallique s'élevait à 26,014,000 tandis que les billets en circulation, sous déduction de ceux en réserve s'élevaient à 25,813,000 liv. st., c'est-à-dire qu'il y avait presqu'égalité.

Le capital de la B., ses dividendes

Capital actuel: 14,553,000 L. ou 363,825,000 francs.

Son capital n'est pas représenté par des actions. Il consiste en fonds inscrits ou parts qui se négocient en bourse su rle pied de 100 L. Il est représenté par la Dette de l'Etat perpétuelle.

Valeur d'une part de 100 L.:

1706	76 L.	cours le plus bas.
1792	217 L.	avant la guerre.
1884	312 L.	
1900	333 L.	
1905	340 L.	

En décembre 1906, le cours est tombé à 285 1/2 et décembre 1907 à 277 1/2. (Crise américaine.)

Dividendes:

XVIIe S.	10 à 27 p.c.	
XVIIIe S.	5 à 7 p.c.	
XIXe S.	8 à 10 p.c.	(après 1806).
XXe S.	3 à 4 p.c.	soit 1 p.c. eviron au cours de 340 L. en 1905.

En 1907 la Banque de France achète 3 millions de L. d'effets anglais qu'elle paie en or, celles de l'Empire d'Allemagne, de la Suède et de la Norvège interviennent également dans de plus faibles proportions et tout cet or partait de suite pour les Etats-Unis. Ce fait prouve l'accroissement de la solidarité économique en général et des banques en particulier; seulement, cette solidarité effective réclame une organisation internationale de la monnaie et du crédit.

Les banques d'Ecosse.
(Type 5.)

Fondation de la Banque d'Ecosse en 1695 avec privilège exclusif d'émission pour 21 ans, sur le modèle de la Banque de Londres. Pendant tout ce temps les actionnaires reçurent de 30 à 40 p. c. de dividende.

A l'expiration du privilège, celui-ci n'est pas renouvelé mais la Banque persiste. D'autres banques se constituent. En 1840, il y en a 36 importantes, émettant des billets et avec 314 succursales.

En 1844-45, comme en Angleterre, toute nouvelle banque d'émission est interdite.

En 1897, leur nombre est réduit par la concurrence à 10 mais avec 949 succursales; les capitaux se sont concentrés; et de plus en plus entre les mains d'un plus petit nombre d'associés.

Au 25 juillet 1908, il n'y en a plus que huit ayant le droit d'émission.

Leur caractéristique est qu'outre les opérations ordinaires commerciales, elles ouvrent des crédits aux cultivateurs et sur hypothèques (mais elles se font donner procuration de vendre). C'est pour cela aussi qu'ayant immobilisé leurs capitaux, y compris leurs dépôts dans des opérations à long terme, elles ont subi de fortes crises.

Le crédit s'y appuie surtout sur les dépôts en compte courant avec chèques. La circulation des billets des 10 banques est, au surplus, très faible:

1887	142	millions	de francs		
1897	182	»	»	encaisse:	155
1905	175	»	»	»	136
1906	190	»	»	»	155

Les dépôts avaient dépassé 2 milliards de francs en 1893.

Une caractéristique de ces banques est la grande extension donnée en Ecosse au crédit personnel, *Cash Credit, à découvert*, généralement abandonné en Angleterre et sur le continent. Elles accordent ce crédit moyennant la caution de deux ou trois amis honorablement connus.

Au 25 juillet 1908, leur circulation autorisée au-delà de l'encaisse était de 2,676,350 liv. st.; leur circulation totale était d'environ 7 millions 1/4 de liv. st.

Toutes les actions sont nominatives, les actionnaires sont solidairement responsables et d'une façon illimitée.

La Banque d'Irlande

(Type n° 5.)

Cette banque d'émission fut fondée en 1683 au capital de 600,000 livres irlandaises, prêté au gouvernement à 4 p.c. Le Parlement interdit l'émission aux banques formées de plus de six personnes. Elle eut ainsi un quasi monopole. En 1821, son privilège est renouvelé mais limité à 50 milles autour de Dublin. Il se forme alors de nouvelles banques. Puis, comme toujours entre concurrents, des fusions s'opèrent et, en 1845, il n'en reste que six, chiffre resté le même jusqu'aujourd'hui.

La circulation moyenne :

1897	155	millions	de francs.	Encaisse	métallique:	77
1905	161	»	»	»	»	17.8
1906	153.1	»	»	»	»	753

Pour les six banques:

Circulation autorisée (1908)

6,354 mille L.

Circulation moyenne	Encaisse moyenne
des quatre dernières semaines	
6,291 mille L.	3,452 mille L.

Royaume-Uni

Caractéristiques générales :

1° Faible circulation des billets; calculée par habitant elle est trois fois plus forte en France, mais le Royaume-Uni a le système des chèques et des Clearing incomparablement plus développé ;

2° La législation s'oppose à la centralisation qui sans cela serait plus intense.

Phénomènes communs avec les autres pays :

1° Centralisation de la monnaie métallique comme marchandise destinée à faire les paiements à l'étranger, spécialement de l'or;

2° Accroissement des dépôts.

A la Banque d'Angleterre la circulation moyenne des billets était :

En 1844, de 20,250,000 L., en 1906, de 29,368,000 L.

L'encaisse métallique était :

En 1844, de 14,664,000 L., en 1906, de 37,568,000 L.

Il en est de même pour les dépôts publics et privés:

1844, dépôts publics 5,231,000 L., privés, 8,069,000 L., total: 13,300,000 L.

1906, dépôts publics 113,665,338 L., privés 44,458,000 L., total : 158,123,330 L.

3° Abandon des opérations réelles de crédit aux banques privées ;

4° Règlement du doit et de l'avoir des banques privées entre elles si paiement est exigé pour les différences. Ce règlement se fait en général par simple virement.

L'émission en Allemagne

(Type n° 5.)

Avant 1875, chaque Etat possédait une ou plusieurs banques d'émission dont la circulation était limitée à chacun d'eux, sauf pour la Banque de Prusse.

Depuis 1875, l'émission est centralisée par une Banque de l'Empire et par cinq banques ou sociétés, celles de Bavière, Saxe, Wurtemberg, Bade et Brunswick; en 1910, il en reste quatre: celle de Brunswick disparaît.

C'est la loi du 14 mars 1875 qui a établi l'unification du type de la monnaie fiduciaire et donné à l'Etat la direction du système en attendant une unification encore plus complète.

La Banque de Prusse fut ainsi transformée en Banque d'Empire et les banques en possession du privilège à ce moment ne pouvaient plus ni émettre des billets ni faire des opérations quelconques en dehors de l'Etat qui leur avait accordé le privilège.

Exception était faite au point de vue de la circulation pour celles dont, d'après leurs statuts, l'émission était limitée à une somme égale à leur capital de fondation effectivement versé antérieurement à la loi.

La loi de la Banque d'Empire a été prorogée en 1899; à ce moment les agrariens réclamèrent la suppression complète du capital privé. Malgré leur opposition, ce capital fut porté à 180 millions de M.; la part de l'Etat dans les bénéfices fut augmentée et le droit d'émission fut élevé à 541,600,000 M. à découvert.

La Banque de l'Empire n'est donc pas absolument une Banque d'Etat puisque le capital est privé, mais l'Etat en a la direction suprême par un comité de cinq curateurs: le Chancelier de l'Empire, président; un membre nommé par l'empereur et trois par le Conseil fédéral.

La direction exécutive (Reichsbank Direktorium) se compose de membres nommés à vie par le gouvernement impérial, sur la proposition du Conseil fédéral.

L'assemblée générale n'est composée que des 200 plus forts actionnaires qui nomment dans leur sein une commission centrale dont les membres doivent être domiciliés effectivement en partie à Berlin en partie dans l'Empire. Cette commission surveille mais n'administre pas.

La Banque de l'Empire a environ 400 succursales hiérarchisées et centralisées et avec des attributions spéciales (488 en 1911).

L'encaisse métallique de la banque doit être égale au moins au

tiers de son émission. Le billet n'a pas cours légal pas plus que celui des autres banques.

	Circulation moyenne. Progression en millions de M.		Réserve métallique moyenne y compris billets d'autres banq.	
	Circulation	Progression	Réserve	Progression
1876-1880	681	100	578	100
1881-1885	736	108^{2}	619	107
1886-1890	913	134^{1}	839	145
1891-1895	1,007	147^{9}	958	165
1896-1900	1,115	163^{7}	886	153^{1}
1906-	1,704	250^{2}	1,055 1/2	182^{8}
1907	$1,678^{8}$			
1908	$1,524^{1}$			
1909	$1,576^{5}$			
1910	$1,605^{9}$			
1911	$1,663^{6}$			

Ce qui prouve l'absorption des métaux par la Banque d'Empire c'est le fait de la progression plus rapide de sa propre encaisse relativement au métal en circulation.

	Encaisse métallique à la Banque en millions de M.		Circulation métallique hors de la Banque	
1876	510^{6}	100	2,670	100
1900	817	160	2,983	111 1/2

La Banque centralise aussi de plus en plus les dépôts, surtout en compte courant.

Depuis 1878, les dépôts simples ne produisent plus d'intérêt, aussi tandis qu'ils étaient encore en 1876 de 1,164 mille M., à la fin de 1900 ils n'étaient plus que de 320 millions de M. avec 191 déposants tous à Berlin et à Cologne.

Il n'en est pas de même pour les dépôts en compte courant, on y a appliqué le système des virements et des compensations au moyen de chèques. La Banque se charge aussi du recouvrement des effets et les porte au compte des titulaires. Les compensations ont été facilitées par la création de chambres de compensation. Il y en avait 10 en 1900 qui avaient compensé 29 milliards 1/2.

En 1911, il y en avait 21 qui avaient liquidé 63,015 millions de M. Le nombre des participants s'était élevé de 112 en 1884 à 242 en 1911.

Moyenne des comptes courants en millions de M.

1876	72	
1879	148	
1882	135	crise.
1886	238	
1900	333.6	
Fin décembre 1905	630	y compris dépôts simples.

Le montant des billets en circulation doit être garanti pour un tiers au moins par des espèces métalliques et lingots en caisse; l'excédent doit être couvert par le portefeuille. Lorsque le montant de la circulation des billets surpasse la couverture métallique de plus de 500 millions de marks (aux fins de trimestre 750), l'excédent est passible d'un impôt de 5 p. c.

Proportion de l'encaisse à tous les engagements à vue.

1880	59^{3} p. c.
1890....................	54^{3} »
1900....................	39^{9} »
1905....................	36^{3} »

Rapports de la Banque avec l'Etat

Elle gère gratuitement la Caisse de l'Empire en recettes et dépenses, et aussi celle des Etats confédérés.

L'Etat touche une taxe de 5 p. c. sur l'émission de l'excédant autorisé de 450 millions de M.

Le dividende ordinaire des actions est fixé à 4 1/2 p. c. du capital; sur le surplus du bénéfice l'Etat perçoit les 3/4, les actionnaires 1/4.

Répartition p. c. entre l'Etat et les actionnaires, en millions M.

	Bénéfices nets	Actionnaires	Empire	Réserve	Dividende p. c.
	—	—	—	—	—
1903	26.4	9.2	12.0	0.4	6.18
1904	25.4	10.5	15.9		7.04
1905	25.4	11.0	14.3		6.15
1906	40.2	14.7	25.4		8.22
1907	52.3	17.8	34.5		9.89
1908					
1909	16,7	4.2	12.5	0.6	

En 1890, l'intérêt aux actionnaires a été réduit à 3 1/2 p. c.

20 p. c. doivent être versés à la réserve jusqu'à ce qu'elle ait atteint 60 millions, d'après la loi de l'Empire; suivant une loi de 1909 la moitié de cette réserve appartient à l'Empire.

Depuis la fondation de la Banque, de 1876 à fin 191 , sur un total de 691 millions de M. de bénéfices nets, la Caisse de l'Empire en a reçu 323 1/2, les actionnaires 336,4 soit un dividende moyen pour ces derniers de 6.92 p. c.; le surplus a été porté à la réserve.

Loi de 1900: au lieu du 1/4 du capital d'après les lois de 1875 et 1890, la moitié de la réserve appartient à l'Empire; loi de 1909: le surplus partagé 1/4 aux actionnaires 3/4 à l'Empire d'après la loi de 1900.

Loi de 1909: service gratuit de la Caisse de l'Empire.

Les bons du Trésor sont escomptés par la Reichsbank.

Portefeuille moyen de bons (en millions et centaines de mille M.)

1907..................	99.7
1908..................	149.6
1909..................	276.3

Les actions peuvent être remboursées dans deux cas : 1° En cas de suppression de la Banque; 2° En cas de rachat par l'Etat et dans ce cas à leur valeur nominale; l'Etat peut opérer ce rachat de 10 en 10 ans en prévenant une année d'avance.

La voie est donc ouverte à la constitution d'une Banque d'Etat pure et simple.

L'émission en France
(Type n° 4.)

Origines :

1° Law (1715) ;

2° La Caisse d'escompte 1776 de Turgot : son histoire succincte : capital initial 15 millions de francs dont 10 prêtés à l'Etat ; émission de billets convertibles au porteur ; taux d'escompte fixé à 4 p. c. en temps de paix ; 4 1/2 en temps de guerre ; pas de privilège. Prêts incessants au gouvernement ; suspension de la convertité en 1783 ; elle rembourse ses billets en effets de commerce. Sa réorganisation, nouveau prêt à l'Etat, crise en 1787, de nouveau remboursement des billets en effets échéant le lendemain ou le surlendemain chez les banquiers qui payaient de leur côté en billets.

Jusque vers la fin de 1789 continuation des prêts à l'Etat. A partir du 17 novembre, l'émission continue avec cours forcé.

Suppression de la Caisse d'escompte par la Convention le 24 août 1793. Période des assignats.

De 1796 à 1800 création de trois banques particulières.

La Banque de France

18 janvier 1800, fondation de la Banque de France au capital de 30 millions.

En 1802 la loi lui donne le monopole de l'émission pour Paris et aucune banque ne peut être établie dans les départements sans l'autorisation du gouvernement ; son privilège est fixé à 15 ans. Le capital porté à 45 millions en 1803.

Opinion en 1810 de Napoléon Ier sur le capital de la Banque (lire mon *Crédit commercial*, pp. 133 à 135). Le capital, d'après lui et avec raison, ne constitue pas un des moyens financiers de la Banque.

En 1805, crise provoquée par l'escompte excessif des valeurs que le Trésor remettait aux fournisseurs des armées. La Banque est autorisée à ne payer qu'un certain nombre de billets par jour (500,000 francs). Le capital porté en 1806 à 90 millions et le privilège prorogé jusqu'en 1843.

En 1808, elle jouit du privilège d'émission dans toutes les villes où elle a des comptoirs.

En 1814, la Banque n'est sauvée que par les négociants de Paris qui en prennent la direction avec Jacques Laffitte.

En 1818, nouvelle crise; la Banque n'escompte plus que les billets à 45 jours au maximum. Même crise en 1825.

En 1840, son privilège est prorogé jusqu'en 1867, et la création de toute nouvelle banque départementale interdite.

1847, crise: mauvaise récolte, construction de chemins de fer, crise financière en Angleterre, l'or s'écoule vers Londres. La Banque de France relève le taux de l'escompte; rachète de l'or à Londres en y vendant ses rentes ,de même elle cède 50 millions de rente à la Russie d'où provenait la plus grande partie de son blé importé.

Révolution de 1848. Cours forcé et légal des billets à partir du 15 mars « attendu, disait le Rapport de son gouverneur que, dans quelques jours, la Banque n'aura plus d'espèces ». Suppression du droit d'émission des banques départementales. Attribution du monopole exclusif d'émission à la Banque de France. Le capital réduit en 1823 à 67,900,000 francs est reporté à 91,250,000 francs.

Cessation du cours forcé en 1852. Déjà, en 1850, la Banque avait repris ses paiements en espèces, mais le public continuait à préférer les billets et l'encaisse métallique arrive à un certain moment à dépasser l'émission de 110 millions.

En 1857, prorogation du privilège de 30 ans à partir du 31 décembre 1867 jusque fin décembre 1897. Le taux de ses escomptes cesse d'être limité à 6 p.c. par la loi; son capital est porté à 182,500,000 francs dont 100 millions sont de suite convertis en rentes sur l'Etat, rentes remises par celui-ci à valoir sur sa dette vis-à-vis de la Banque.

J. Pereire estimait que ce renouvellement avec la faculté d'émettre au moins 800 millions de billets par an, sans intérêt, équivalait à une subvention de 1,200 millions.

La Banque fournit à l'Etat les fonds nécessaires à la guerre, à la rançon de la Ville de Paris et participe aux emprunts pour le règlement de l'indemnité.

La dette de l'Etat à la Banque s'élève à 1 milliard 530 millions au taux ordinaire de l'escompte. Le cours forcé est en vigueur de 1870 à 1878.

La Commune se fait verser par la Banque 16.765,202 francs.

En 1873, la dette de l'Etat à la Banque est encore de 1,200 millions mais à 90 centimes p. c. preuve qu'elle pouvait faire les mêmes conditions au public. L'Etat ne pouvait emprunter alors qu'à 6 p. c.; c'était donc une économie pour lui d'environ 60 millions par an.

Le billet de banque ne fut déprécié que pendant quelques semaines et en 1877 même il fait prime; le 15 mars l'encaisse était de 2,561 millions et la circulation de 2,211 millions, soit inférieure de 15 p. c. à l'encaisse. Le public préférait les billets, la Banque préférait payer en or vu que les billets supportaient un droit de timbre de 1 par mille. La convertibilité fut rétablie à partir du 1er juillet 1878.

Le 17 novembre 1897, prorogation du privilège jusqu'au 31 décembre 1920, seulement la loi stipule que le privilège pourra être supprimé en 1911 par une loi qui entrerait en vigueur fin décembre 1912. Viviani se rallie aux principes organiques développés dans mes ouvrages.

L'Etat obtint ainsi une part dans les bénéfices mais le capital ne fut pas augmenté; et la Banque dut mettre gratuitement 40 millions à la disposition de l'Etat pour le crédit agricole.

Caractéristiques de la Banque de France. — Son importance comme institution d'escompte a diminué tandis que son rôle de réservoir de la monnaie métallique a augmenté; c'est elle qui possède la plus forte encaisse du monde.

La loi de février 1906 a élevé son droit d'émission à 5,800 millions.

	Circulation moyenne		Dépôts moyens en compte-conrant	
	—		—	
1800	12,466,000	fr.	4,017,000	
1820	153,000,000			
1848	373,510,000		85,400,000	
1869	1,354,493,000			
1880	2,305,435,000		411,500,000	
1890	3,186,098,000	fin décembre	469,226,000	fin décembre
1900	4,186,098,000	»	533,080,000	»
1905	3,562,883,000	»	741,835,000	»
1909	5,139,500,000			

Valeur des titres déposés moyennant un droit de garde :

31 décembre	1853	80,862,000
»	1870	900,406,321
»	1880	1,569,400,509
»	1887	2,182,109,473
»	1903	5,948,000,000
»	1904	6,851,000,000

	Moyenne du portefeuille d'escompte		Valeur moyenne des effets
1800	10,900,000 fr.		
1813	113,900,000		
1830	144,800,000		
1869	568,000,000	1870	1,524 fr.
1875	1,305,200,000	1887	688
1884	996,700,000	1903	633
1905	640,500,000	1904	566
		1905	573

Moyenne de l'encaisse métallique.

1820	194,945,000	1905 3,953,284,000 dont
1860	513,509,000	2,873,356,000 en or.
1869	1,189,800,000	1909 fin décembre 4,360 millions
1873	762,800,000	3,487 d'or.
1883	2,046,506,000	proportion de l'encaisse à la
1890	2,361,000,000	circulation 84.8 p. c.
1900	3,446,740,000	
1904	3,760,857,000	

Rapport de l'encaisse à la circulation en millions de francs.

	Proportion	Encaisse	Circulation
1877	115 p.c.		
1894	94 »		
1895	92 »	3,202,920	3,484,935
1896	82 »	3,142,859	3,838,822
1906	88 »	4,017,200	4,544,200 fin du
1909	84.8 »	4,360,000	1er trimestre.

Causes : exportations payables en espèces, développement des substituts de la monnaie métalique.

Depuis 1875 le capital n'a pas varié à 182,500 actions de mille francs. Les titres sont fortement concentrés ; en 1888 le moins fort des 200 plus forts actionnaires en avait 60. En décembre 1896 l'action était cotée à 3,644 francs.

En 1911, le maximum de l'émission autorisée a été fixé à 6,800,000,000 francs qui doivent être couverts par le portefeuille et l'encaisse.

Fin 1912, la circulation était de 5,537 millions de francs ; l'encaisse or, 3,207, argent, 726, ensemble, 3,933.

Fin 1913, la circulation était de 5,718 millions et l'encaisse de 4,146 millions dont 638 seulement en argent.

Les billets en circulation étaient couverts à raison de 70 p. c. par l'encaisse.

Quant au portefeuille, il comprenait :

1912	report:	3,933	
Papier indigène	1,694	1,719	
Papier étranger	25		
	Total	5,652	millions

Depuis le renouvellement du privilège en 1897, le nombre des comptes est passé de 31,000 en 1898 à 128,000 en 1913 ; la masse des opérations de 16 milliards à 38 milliards de francs ; les effets escomptés de 11 à 20 milliards ; le mouvement des caisses de 164 à 381 milliards de francs.

La progression la plus frappante est celle des avances sur titres ; de 1 milliard 1/2 de francs elle a passé à 6 milliards (1).

L'émission en Suisse

(Type n° 9.)

La première banque d'émission fut la Banque cantonale de Berne créée en 1834.

En 1850, il y avait 10 banques d'émission, en 1870, 27, en 1872, 32.

Dans la Suisse romane c'étaient des banques formées au moyen

(1) Bibliographie : DE SAINT-MAURICE. *Histoire générale des sociétés de crédit en France*, 2e édit. Paris 1900.

de capitaux privés; dans la Suisse allemande, le droit d'émission appartenait au Cantons. La circulation de chacune ne dépassait pas la Canton. Les billets étaient variés.

A partir de 1870, la tendance est vers la fédération centralisée. La circulation totale était du reste faible mais croissante.

1869	18,500,000	francs
1871	25,000,000	»
1874	65,000,000	»

En 1876, un premier projet est rejeté au referendum par 193,000 voix contre 120,000. Il s'agissait simplement d'unifier le régime des banques sans créer de monopole et d'imiter les Etats-Unis.

Cependant déjà, en 1872, 24 banques sur les 32 existantes s'étaient engagées à recevoir mutuellement leurs billets et l'une d'elles avait été chargée d'être le Clearing house central de leurs billets réciproques.

En 1879 et 1880, des projets consistant à attribuer le monopole de l'émission à la Confédération sont repoussés; on était partisan de la réglementation mais pas du monopole.

En 1881, une loi est votée d'après les principes suivants :

1° Toute banque d'émission doit être autorisée par le Conseil fédéral, cette autorisation est toujours révocable;

2° L'émission doit toujours être garantie à raison de 40 p. c. *en espèces monnayées*, le surplus soit par un dépôt de titres dans une caisse publique soit par la garantie du canton; enfin pour certaines banques le gage consiste uniquement dans le portefeuille d'escompte; celles-ci ne peuvent faire que de l'escompte commercial, les premières en outre des opérations de crédit hypothécaire;

3° Le capital minimum de toute banque d'émission doit être de 500,000 francs et son droit d'émission est limité au double.

4° Les banques sont tenues, sous certaines conditions, de recevoir réciproquement leurs billets;

5° Le pouvoir fédéral a un droit d'inspection, pour lequel il impose d'un p. c. l'émission autorisée de chaque banque. Les cantons ont aussi le droit d'imposer l'émission mais seulement à concurrence de 60 centimes p. c.

31 des 36 banques existantes à ce moment demandèrent et obtinrent l'autorisation.

Evolution consécutive : tendance à remplacer la garantie en titres déposés, par la garantie du canton — tendance au développement des grandes banques et à la concentration de l'émission entre leurs mains.

De 1885 à 1904, les banques ayant un droit d'émission de plus de 10 millions, élèvent leur quote part dans la circulation totale de 34.43 p. c. à 58.02 p. c.

En 1904 cette circulation moyenne totale était de 213 millions.

En 1900, les banques se sont entendues pour fixer le taux de l'escompte mais le minimum fixé est seul obligatoire, avec une latitude de 1/4 p. c. au dessous en faveur des effets de premier ordre.

En 1905, une nouvelle convention a été conclue à laquelle 20 banques ont adhéré, les autres préférant la lbre concurrence.

En 1894, avait été présenté un projet de banque centrale d'escompte et d'émission chargée aussi du service financier de la Confédération — le siège devait être à Berne, le capital de 25 millions fourni par la Confédération et les bénéfices répartis entre celle-ci et les Cantons. C'était une banque d'Etat. Les libéraux, après le vote du projet légèrement amendé réclamèrent l'appel au peuple. Le referendum rejeta la loi par 255,984 voix contre 195,764.

Ce n'est que le 6 octobre 1905 qu'a été votée la nouvelle loi qui constitue une transaction hybride. La B. N. suisse est une société anonyme au capital de 50 millions divisé en 100,000 actions.

Les 2/3 des actions sont réservés aux Cantons, 1/5 aux autres banques d'émission, 2/5 en souscription publique.

Le dividende maximum est de 4 p. c. et aucun minimum n'est garanti.

La Banque a le monopole de l'émission pendant 20 ans sous le contrôle de l'Etat. Elle est autorisée à négocier le rachat ou la fusion avec elle des anciennes banques et à les transformer en succursales.

Le pouvoir exécutif appartient: 1° au *Directoire* composé de trois directeurs nommés par le Conseil fédéral, et 2° au *Conseil* de la Banque composé de 40 membres dont 15 élus par l'assemblée des actionnaires et 25 par le Conseil fédéral, ce Conseil nomme 5 membres du Comité lequel détient le pouvoir exécutif avec le Directoire.

La Banque a commencé ses opérations en 1907.

Situation fin 1908 et fin 1909

	Circulation de la B. N.	Des autres banques d'émission
	—	—
1903	204 millions	73 millions
1909	261 millions	25 millions

Proportion fin 1909 de l'encaisse 53 p. c.

Les banques d'émission aux Etats-Unis

(Type n° 2.)

L'émission y est réservée à l'Etat sans intervention de celui-ci dans l'escompte.

Pendant une période première, de 1780 à 1837 les Etats-Unis expérimentent la banque unique et la liberté des banques suivant les partis qui sont au pouvoir.

Le régime actuel a été inauguré en 1863.

Il y a deux espèces de banques d'émission, mais elles n'émettent qu'en apparence : les National Banks et les State Banks. Ce sont toutes des compagnies privées.

Les *National Banks* ont le droit de faire circuler leurs billets dans toute la Confédération; elles sont dès lors soumises à la législation fédérale.

La circulation des *States Banks* est limitée à chaque Etat et relève de la législation de ce dernier. Le gouvernement n'intervient dans l'administration ni des unes ni des autres.

En ce qui concerne les banques nationales, leur émission totale était primitivement limitée à 300 millions de dollars, elle fut portée à 354 en 1870, elle fut déclarée illimitée par la loi du 14 janvier 1874, seulement elle resta limitée pour chaque banque en particulier.

La loi du 22 juin 1874 (National Currency Act) les a dispensées de conserver une réserve en monnaie légale.

La caractéristique est que c'est l'Etat qui émet les billets qui sont remis par lui aux banques nationales contre remise de leurs billets particuliers et moyennant certaines garanties.

La législation de 1874 fut établie à la suite de la crise de 1873,

où le cours forcé fut mis en vigueur et dura 40 jours, par le moyen d'une entente entre les banques.

Il en fut de même en 1884 où les principales banques suspendirent leurs paiements ; c'est alors que le Clearing house de New-York intervint en émettant des certificats qui furent acceptés pour le compte des banques les plus compromises.

Des crises analogues se sont produites en 1893 et en 1896, la dernière s'est produite en novembre 1907 ; tous les paiements en espèces furent suspendus, il fallut de nouveau recourir aux certificats sur dépôts de titres délivrés par le Clearing, le Trésor public a, lui-même, fait des avances aux banques et les Etats-Unis d'où provient une bonne partie de l'or ont dû s'en procurer dans les principales banques de l'Europe.

En réalité, aucun système à base métallique ne donne de sécurité, au contraire, tous les systèmes de ce genre sont des causes surajoutées aux autres causes d'instabilité ; les crises de production se compliquent ainsi nécessairement de crises monétaires. Toute crise est toujours en somme une crise de circulation résultant elle-même de l'inéquilibre de la production et de la consommation ; celles-ci sont les deux phases du mouvement circulatoire général ; cet inéquilibre est en corrélation avec la structure vicieuse à base métallique de la circulation, structure qui, en fait, ne correspond plus à la réalité et n'est plus qu'une fiction, une survivance.

Les banques dont le capital versé est supérieur à 3 millions de dollars doivent limiter leur émission à 60 p.c. de ce capital — celles dont le capital versé varie entre 1 million et 3 millions peuvent émettre à concurrence de 70 p. c. ; celles dont le capital est de 500,000 dollars à 1 million, 80 p. c. ; celles dont le capital est inférieur à 500,000 dollars, à concurrence de 90 p. c.

Nombre et capital total des Banques nationales

	Nombre	Capital en dollars	
	—	—	
1886	2,270		
1893	3,856	698,454,665	crise
1894	3,791	693,353,165	
1895	3,748	670,906,365	
1896	3,711	664,076,915	crise. Circulation: 169,337,071.

	Nombre	Capital en dollars	
1897	3,668	655,334,915	
1898	3,611	639,440,295	
1899	3,590	622,482,695	
1900	3,606	608,558,045	adoption de l'étalon d'or et réduction du capital nécessaire de 50,000 à 25,000 dollars. Circulation 204 millions 925,357.
1901	3,981	635,309,395	
1902	4,377	670,164,195	
1903	4,756	723,416,695	
1904	5,184	767,567,095	
1905	5,554	785,411,335	circulation 424,345,432.
1906	5,898	818,482,075	
1907	6,283	862,016,775	crise commencée en novembre.
1908			
1909	6,955	947,000,000	circulation : 689,000,000.

De 1899 à fin 1907, les banques nationales ont augmenté en nombre de 80 p. c. et en capital de 50 p. c.

Toutes les banques sont surveillées par le contrôleur de la circulation nommé par le Président des Etats-Unis. Ce fonctionnaire constate simplement si elles sont constituées et fonctionnent conformément aux lois. C'est ce contrôleur qui leur délivre les billets dans la proportion de 90 p. c. de la valeur des *bonds* remis par les banques; les bonds sont des titres de la dette fédérale. Si ceux-ci ne sont pas au pair, les banques doivent fournir un dépôt supplémentaire égal à la dépréciation. Dans les dernières années avant la guerre, la proportion unique de 90 p. c. a été supprimée; la garantie peut être fournie par moitié en hypothèques sur terres en plein rapport. Dans tous les cas, chaque banque doit déposer au minimum le 1/4 de son capital et laisser en dépôt dans les caisses du Trésor au moins 5 p. c. de sa circulation fiduciaire, en monnaie légale. L'intérêt des bonds déposé au Trésor est servi aux banques.

Les banques nationales dont le capital versé est supérieur à 3 millions de dollars, doivent limiter leur émission à 60 p. c. de ce capital; celles dont le capital versé varie entre – et 3 millions peuvent émettre à concurrence de 70 p. c.; celles dont le capital

est de 6 millions à 500,000 d. à concurrence de 80 p. c.; enfin, celles dont le capital est inférieur à 500,000 d. à concurrence de 90 p. c.

Aucun billet des banques nationales n'a force libératoire, *mais il est remboursable par la Trésorerie;* les B. N. sont obligées de changer au pair et à présentation en monnaie légale leurs propres billets et en outre de recevoir comme monnaie libératoire les billets de toute autre B. N.

Les B. N. doivent en outre avoir une réserve liquide soit en espèces métalliques soit en billest de l'Etat ayant cours légal; cette réserve est fixée par la loi.

Le taux maximum de l'escompte est fixé par la loi de chaque Etat où la B, a son siège; à défaut de loi spéciale, le taux est fixé par l'*Act* général à 7 p. c. D'après les lois spéciales le taux maximum varie de 6 à 10 p. c.

Montant des dépôts privés

1865..............	183,479,636	dollars
1875..............	682,846,607	»
1885..............	987,649,055	»
1895..............	1,695,489,346	»
1900..............	2,380,610,361	»
1905..............	3,612,499,598	»

	Avances et escomptes	Circulation
	—	—
1865	166,448,718	66,769,375
1875	955,862,580	331,193,159
1885	1,234,202,226	280,197,043
1895	1,991,913,123	169,337,071
1900	2,479,819,494	204,925,357
1905	3,728,166,086	424,345,432

Changement produit : avant 1860 les dépôts ne dépassaient pas la circulation et les dépôts et la circulation réunis étaient inférieurs au capital; depuis 1860, les dépôts ont tendu à dépasser de plus en plus le capital et la circulation réunis.

Comme le montre Conant, actuellement et de plus en plus les B. N. opèrent non avec leur capital mais avec les fonds leur confiés par les particuliers. (T. II, p. 218.)

Le phénomène général que le rôle des dépôts corrélatif à celui des chèques, des virements et des compensations devient de plus en plus considérable comme nous l'avons vu aussi en Europe, s'est manifesté aux Etats-Unis spécialement par le grand développement des Banques d'Etat et des sociétés (trust companies) où l'intervention des dépôts dans le fonctionnement dépasse de plus en plus l'intervention du capital actions. Les trusts companies n'émettent d'aileurs pas de billets et les banques d'Etat ont cessé d'en émettre; elles étaient plus fortement imposées et ont préféré se consacrer à d'autres affaires avec les fonds mis à leur disposition.

Tableau, d'après Conant, des banques d'Etat.

	Nombre de banques	Capital actions	Dépôts privés
1882	5,063	234,900 mille d.	1,718,700 mil. d.
1892	5,579	386,394 »	2,911,594 »
1902	11,621	638,169 »	6,484,440 »
1904	13,513	706,526 »	7,136,106 »
	Banques triplées	Capital triplé	Dépôts plus que triplés.

Banques Canadiennes.

(Type n° 3.)

Emission laissée en partie aux banques d'escompte

A côté des billets émis par le Dominium, ily a des billets émis par les banques particulières.

Le Dominium a le monopole des billets de 1, 2, 3, 4 piastres. Le gouvernement doit conserver comme garantie de ces billets, jusqu'à concurrence de 30 millions, limite fixée à leur émission, 15 p. c. en or ou en titres du Dominium garantis par le gouvernement impérial. Au delà des 30 millions toute la circulation doit être garantie par de l'or.

Circulation des billets du Dominium.

1894	environ 18 millions de piastres.
31 décembre 1904	47,772,877 piastres

Il y a 35 banques particulières autorisées à faire l'émission sous la surveillance du gouvernement, avec un millier de succursales.

Chaque banque peut émettre des billets d'au moins 5 piastres (dollars) jusqu'à concurrence de son capital versé et intact. Certaines seulement jusqu'à concurrence de 75 p. c. sauf au delà à verser au Trésor des espèces ou des titres du gouvernement.

Les banques doivent déposer entre les mains de ministre des finances, une somme égale à 5 p. c. de la moyenne de leur circulation pendant l'année antérieure. Ces sommes accumulées constituent un fonds de rachat de leurs billets en cas de suspension de paiement de leurs billets en espèces ou en billets de l'Etat.

La loi ne fixe aucun rapport entre la circulation et l'encaisse métallique, mais les billets fédéraux doivent toujours représenter 40 p. c. de l'encaisse.

Les dépôts privés y augmentent comme ailleurs. Il n'en est pas de même de la circulation en billets ; celle-ci ne croît que lentement ; la cause en est dans le développement du système des chèques, des virements et des compensations. Cependant, dans ces dernières années a circulation des billets a cru plus rapidement (comme aux Etats-Unis) :

1893..............	32 millions de piastres
1898..............	40 » »
1904..............	61,507,384

Nous avons donc rencontré des banques d'émission de tous les types au nombre de huit de notre classification, sauf du type 1 (liberté absolue de l'escompte et de l'émission). Ce principe de la liberté absolue, si longtemps préconisé, est en fait abandonné aussi bien dans la théorie que dans la pratique actuelles. L'organisation de la circulation est la plus avancée, l'interventionnisme collectif de l'Etat y domine spécialement en matière d'émission.

Avant de de caractériser les tendances générales des banques d'émission, nous croyons devoir compléter les descriptions précédentes par celles du système belge et ce dans l'intérêt des citoyens de notre pays.

Organisation de l'émission en Belgique

Nous ne noterons ici que les faits postérieurs à la publication de mon ouvrage sur le *Crédit Commercial* et la *Banque Nationale* en 1898.

Au point de vue historique M. Brants a découvert dans les Archives générales du royaume et la Bibliothèque royale des documents se rapportant à des projets d'organisation de la circulation en Belgique sous le régime autrichien. La question y fut étudiée par une junte des conseils privés et des finances; un mémoire fut présenté dans la suite à l'empereur par le comte Proli en 1787 en faveur de l'organisation d'une banque dans les Pays-Bas. On tenta aussi en 1788, d'introduire en Belgique des billets ou lettres de change à vue et au porteur de la Banque viennoise de commerce et d'échange.

En 1898, le gouvernement présente un projet de loi prorogeant de trente nouvelles années le privilège d'émission de la Banque Nationale qui n'expirait qu'en 1903.

Discussion du projet de loi (voir R. Ulens, pp. 353 à 358, lire le même, pp. 483 à 493). *Les Banques d'émission 1908* et aussi E. Van Elewyck, *La Banque Nationale de Belgique. Les théories et les faits, 1913.*

La nouvelle loi fut votée et sanctionnée en 1900.

L'organisation administrative de la banque n'a pas été modifiée. La direction, bien que le gouverneur soit nommé par l'Etat et que celui-ci ait un droit de surveillance, appartient à l'assemblée des actionnaires ayant au moins dix actions nominatives.

Opérations de la Banque :

A. — Services financiers effectués pour l'Etat:

1. Service de caissier de l'Etat. Pas de modification légale. Il est gratuit et le disponible placé. En 1905, le montant des paiements effectués par elle pour l'Etat a été de 2,769,438,000 fr.

2. Service financier de la Caisse d'épargne; pas de modification; il est gratuit.

B. — Opérations banquières :

Circulation fiduciaire moyenne		Circulation au 31 décembre	
—		—	
1898......	445,490,000	1898......	544,652,041
1899......	538,076,400	1899......	589,504,170
1900......	576,483,510	1900......	631,631,800
1901......	599,265,950	1901......	649,330,330
1902......	621,568,640	1902......	676,140,330
1903......	636,760,360	1903......	671,006,560
1904......	694,529,290	1904......	694,429,290
1905......	676,841,990	1905......	724,082,140
1906......	702,363,760	1906......	770,423,340
1907......	743,404,700	1907......	798,167,760
1908......	753,079,970	1908......	806,878,060
1909......	770,401,970	1909......	845,015,550
1910......	826,272,220	1910......	904,534,150
1911......	882,189,809	1911......	979,763,560
1912......	946,149,930	1912......	1,034,616,210
1913......	1,004,121,390	1913......	1,067,000,000

La circulation à découvert augmente à la différence de celle de la France (forte encaisse métallique) et de l'Angleterre (chèques et virements).

La circulation annuelle est frappée d'un droit de timbre de 50 centimes par 1,000 francs et l'Etat touche une taxe de 1/4 p.c. sur la circulation moyenne semestrielle dépassant 275 millions.

Innovation de 1900. La Banque doit au Trésor le montant des billets perdus ou accidentellement détruits.

2. Comptes courants.

Ils restent non productifs d'intérêts — le service est gratuit — il comprend l'encaissement à frais modiques des effets, quittances pour les personnes ayant un compte.

Presque tous les dépôts en comptes-courants sont à de grands établissements et servent à des virements.

A Anvers et à Bruxelles, ces virements peuvent se faire par des mandats de virement.

Soldes créditeurs des comptes courants créditeurs.

	Au 31 décembre	Moyenne de l'année
	—	—
1898......	98,975,211	
1899......	88,765,140	
1900......	81,754,197	53,316,779
1901......	89,513,811	60,644,173
1902......	78,854,638	58,764,239
1903......	86,971,009	54,496,844
1904......	93,374,199	61,043,893
1905......	98,615,552	63,189,661
1906......	95,128,821	
1910......	105,119,455	
1911......	133,541,140	
1912......	144,588,272	
1913......		
1914......	105,747,419	

Au moyen du solde créditeur de 63 millions en 1905, les titulaires de ces comptes courants ont liquidé entre eux 20,522 millions d'opérations, c'est-à-dire qu'ils ont économisé le numéraire (espèces et billets) dans la proportion de 75 p.c. Un Clearing a été récemment institué comme je le demandais dès 1870-1872.

3. Accréditifs.

Leur service continue à être gratuit depuis 1871. Depuis 1900, ils doivent être au minimum de 50 francs seulement au lieu de 100 francs. Ils sont transmissibles par endossement.

Dès 1872, la gratuité des accréditifs entraîne une progression de 170 p.c., leur réduction au minimum de 50 francs en 1900 eut pour conséquence une progression de leur nombre en même temps qu'une diminution de leur valeur moyenne.

Nombre et valeur des accréditifs délivrés.

	Nombre	Valeur	Import moyen pour période	
	—	—	—	
1900	413,735	pour 1,450,250,102 fr.	1868-1870	3,209
1901	435,208	1,353,902,445	1871-1875	4,688
1902	448,913	1,293,172,822	1876-1880	3,703
1903	466,736	1,332,003,087	1881-1885	3,195
1904	485,874	1,395,389,698	1886-1890	3,040
1905	508,034	1,438,588,697	1891-1895	3,056
1906	535,451	1,634,527	1896-1900	3.406
1907	552,345	1,675,832	1901-1905	2,927
1908	567,201	1,645,064	1906-1910	2,971
1909	576,843	1,675,423	1911	1,796,694,610
1910	586,144	1,741,816,119	1912	1,867,686,402
1911	590,627	1,796,694,610	1913	1,798,187,242 (1)
1912		1,867,686,402		

L'import moyen des accréditifs a aussi tendu à diminuer sous l'influence du développement de l'usage des lettres de crédit et des procédés de virement et de compensation dont le service est aussi gratuit. Sous ce rapport cette gratuité est un obstacle au développement du chèque postal. Il faudrait peut-être les soumettre à d'égales taxes et se baser non pas sur le principe de gratuité mais sur ceui du prix de revient; vu que tout service social entraîne des frais. Ce principe peut cependant être basé sur la gratuité en cas d'intérêt général; ce dernier même peut rendre avantageusement l'exploitation à perte. Je persiste du reste à estimer qu'au moins actuellement l'accréditif est un procédé démocratique et que c'est le chèque postal qui est un instrument « de grande maison ».

Encaisse métallique.

La proportion par rapport à la circulation n'est pas fixée par la loi, mais seulement par les statuts; la Banque peut donc y déroger mais avec l'autorisation du ministre des finances. La proportion est de 1/3 des billets et des sommes déposées.

Tableau de l'encaisse métallique moyenne et effective
(en milliers de francs).

1898	108,223
1899	113,344
1900	107,905
1901	113,165
1902	117,608
1903	116,019
1904	122,213
1905	120,154
1906	121,766
1907	122,609
1908	151,950
1909	155,130
1910	178,110
1911	243,300

Depuis 1872, le portefeuille étranger d'effets or est assimilé à l'encaisse métallique; la Banque a diminué d'autant cette dernière

Portefeuille étranger fin decembre

1873	1,570,000 fr.
1900	135,944,000
1905	134,856,000
1914	101,101,108

On objecte la difficulté de le convertir en temps de guerre, mais il faut organiser la paix; *si vis pacem, para pacem*. Cette difficulté, si elle existe, est en réalité bienfaisante au même titre que le danger pour une banque d'Etat d'être spoliée par l'ennemi; ce dernier du reste ne ménage pas les banques comme l'expérience l'a prouvé.

Encaisse métallique proprement dite

31 décembre 1900	108,757,109	
» 1901	116,153,170	
» 1902	114,170,310	
» 1903	117,117,388	
» 1904	119,366,357	
» 1905	117,621,107	
» 1906	124,185,127	
» 1910	203,401,323	
» 1911	246,707,113	
» 1912	283,493,930	
» 1913		
» 1914	293,360,603	dont 264,058,612 en or.

Proportion de l'encaisse métallique à la circulation.

Banque de France.....	72 p. c.	
» d'Angleterre..	69 »	
» d'Autriche.....	63 »	
» d'Allemagne ..	55 »	
» de Hollande...	50 »	
» de Belgique...	27 »	non compris le portefeuille or.

Depuis la constitution de l'Union Latine l'encaisse se compose surtout d'or. Dans tous les cas notre stock métallique joue un rôle de moins en moins important grâce au billet de banque, aux accréditifs, aux mandats de virement, au Clearing et au chèque postal dont le service vient d'être annexé à la Banque Nationale.

5. Escompte.

Nous avons vu que les Banques de France et d'Angleterre ne sont plus que secondaires au point de vue de l'escompte.

En Belgique la Banque escompte les effets de commerce à ordre, timbrés, ayant une cause réelle, garantis par trois signatures.

Ils sont soumis à l'examen des Comités d'escompte composés de négociants et de censeurs de la Banque à titre consultatif.

Sont considérés depuis 1900 comme effets escomptables, ceux

relatifs aux achats-ventes des agriculteurs, en bétail, matériel, engrais, semences, récoltes, etc.

La Banque escompte les valeurs sur la France, l'Angleterre, l'Allemagne et la Hollande au taux du change fixé par elle; elle escompte les effets étrangers payables en Belgique en monnaie nationale.

Elle escompte les coupons d'emprunts de l'Etat belge et de tous les titres garantis par l'Etat (Caisse d'annuités, Société nationale des chemins de fer vicinaux).

Elle escompte les bons du Trésor; en 1900 le maximum escomptable a été porté de 10 à 20 millions (Confusion du Crédit public et privé).

Elle escompte les warrants depuis 1886 — suivant ma proposition de 1870-72 — bien que les warrants ne soient pas des titres immédiatement réalisables.

Elle escompte en principe le papier à 100 jours. En fait, la moyenne annuelle de cette durée s'est abaissée. Elle oscille dans les dernières années entre 39 et 44 jours. Cela indique que la banque escompte de moins en moins directement.

	Valeur totale des effets escomptés	Valeur moyenne des effets acceptés	non acceptés
	—	—	—
1900	3,442,889,721		
1901	3,370,838,904		
1902	3,428,962,667		
1903	3,635,330,287		
1904	3,603,115,198	2,301	309
1905	3,861,905,819	2,276	300
1906	4,255,516,809		
1910	4,228,352,758		
1911	4,639,259,807		
1912	5,368,704,305		

Montant du portefeuille fin décembre

1900	465,244,299
1901	478,293,671
1902	513,750,490
1903	533,069,957
1904	557,740,495

1905	570,024,215		
1906	597,370,467	+ sur l'étranger	161,000,000
1909	566,524,000	+ sur l'étranger	149,166,621
1910	697,390,000	y compris sur l'étranger.	
1911	745,832,400		
1912	785,031,750		

Il est à remarquer que la proportion du portefeuille étranger devient de plus en plus considérable, fin décembre 1906 celui-ci était de 161 millions y compris celui du Trésor.

6. Avances sur titres.

Les titres admis sont les fonds nationaux et autres valeurs de premier ordre garantis par l'Etat. Chaque semaine la Banque fixe le taux de l'intérêt; e maximum de l'avance est des 4/5 de la valeur au cours du jour. Durée minima : 10 jours ; maxima : 4 mois; un seule renouvellement.

Montant des avances au 31 décembre

1899	286,000,000	1903		1910	88,464,693
1900	246,000,000	1904	171,000,000	1911	90,914,597
1901		1904	199,000,000	1912	91,443,886
1912		1909	63,304,000		

7. Dépôts de titres, valeurs, etc., moyennant un droit minimum de 1/2 par mille, au minimum 21 francs.

Elle reçoit aussi des dépôts de titres à découvert et dont elle fait le service moyennant un droit très faible.

Accroissement des dépôts en général:

1865	10 millions	1900	390 millions	
1870	50 »	1904	615 »	dont 2/3 à découvert
1887	110 »	1909	966,231,000	

Pour la moitié du nombre des déposants le capital est inférieur à 5,000 francs.

Parts de l'Etat dans les bénéfices %

La part fixée en 1850 fut augmentée en 1872 et aussi par la loi de 1900. La loi de 1900 a porté la part dé l'Etat au 1/4 des bénéces excédant 4 p. c. du capital. (Antérieurement la part était de 1/4 des bénéfices excédent 6 p. c.) plus un impôt de 1/4 p. c. par semestre sur la circulation moyenne excédant 250 millions au lieu de 275 millions.

L'Etat perçoit aussi le bénéfice résultant pour la Banque de la différence entre l'intérêt de 3 1/2 p. c. et le taux perçu par elle, antérieurement 5 p. c.

Il faut ajouter 175,000 francs pour les frais de Trésorerie en province, le service gratuit de Caissier de l'Etat; en outre, les fonds disponibles du Trésor sont placés en valeurs commerciales par la Banque.

Part totale de l'Etat dans les bénéfices de la Banque

1900	8,489,567	1906	
1901		1907	12,721,111 (taux élevé de l'escompte)
1902		1908	6,951,135
1903		1909	7,071,000
1904		1910	9,594,372
1905	5,835,737	1911	10,019,162

Répartition des bénéfices

	Actionnaires	Etat	Moyenne annuelle en faveur des actionn.
	—	—	—
1851 à 1872	79,400,600	7,903,123	23 ans 3,780,000
1873 à 1897	139,487,500	45,779,899	25 ans 5,579,000
1898 à 1907	72,250,000	57,907,781	10 ans 7,250,000
+ réserve	34,968,110		
	326,106,210	11,590,803	

Total des bénéfices 437,697,013

non compris la valeur des immeubles et du mobilier amortis et les tantièmes distribués aux administrateurs. Le capital actions

a été remboursé plus de 6 fois 1/2 puisque jusqu'en 1873 il n'était que de 25 millions.

Part de l'Etat provenant de l'attribution à celui-ci à partir de 1900 du quart au delà du 4 p. c.

Part moyenne annuelle

1898-1899	1,284,243	régime antérieur du 1/4 au delà de 6 p.c.
1900-1904	2,247,955	régime actuel
1905-1909	2,547,977	» »
1910-1911	2,635,425	» »

Produit pour l'Etat sur l'excédent de la circulation fiduciaire
Moyennes annuelles

1873-1899	481,520	période antérieure
1900-1911	2,080,205	régime actuel

Produit du tantième sur les bénéfices

1878-1899	1,153,252	régime antérieur
1900-1911	2,437,543	

Au total la part perçue par l'Etat dans les bénéfices de la Banque Nationale figurait en 1911 au budget des recettes ordinaires (parmi les Capitaux et Revenus) pour 10,019,162 francs.

Capital et dividendes

Le capital fixé à 25 millions en 1850 fut porté à 50 millions en 1872, il fut maintenu au même chiffre en 1900, mais l'augmentation de 1872 ne fut, en réalité, que de 12 millions, les 13 autres étant pris sur la réserve.

Depuis 1900, comme antérieurement, tout le *Capital* et la *Réserve* ont été constamment représentés par des titres de la Dette publique et n'ont servi qu'à fournir à la Banque un bénéfice supplémentaire représenté par l'intérêt de ces fonds de l'Etat.

En 1851, sur 15 millions versés de capital, 14,627,506 étaient placés en Rentes de l'Etat et le reste consacré et au delà aux frais de premier établissement.

A partir de 1900, le capital de 50 millions est représenté : en 1900, 1901, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 1910, par 49,913,427 francs invariablement.

De même la réserve ;

Elle s'élève progressivement	de	27,629,794 fr. en 1900
	à	28,617,454 fr. en 1901
	à	29,621,665 fr. en 1902
	à	30,642,531 fr. en 1903
	à	31,680,084 fr. en 1904
	à	32,734,328 fr. en 1905
	à	32,734,328 fr. en 1905
	à	33,813,855 fr. en 1906

Elle est en 1907 de 34,968,000 francs ; en 1908 à 36,122,485 ; en 1909, 37,276,000 francs dont

En 1910	réserve	38,430,999
1911	»	39,622,450
1912	»	40,693,280

Aujourd'hui les 50,000 titres d'actions de mille francs valent chacun environ 4,450 francs, soit pour les 50 millions de capital 222 millions ou une plus-value de 172,500,000 francs.

Moyennes annuelles du taux de l'escompte par périodes

	Lanque de France	Banque d'Angleterre	Banque de HOllande	Banq Nat. de Belgique	Banque de l'Empire d'Allemagne
1852-1872	4.17	4.09	3.81	3.49	
1873-1898	3.30	3.19	3.12	3.31	3.88 (1876 à 1898)
1899-1910	3.06	3.69	3.52	3.62	4.49

Moyennes annuelles des variations du taux
par périodes quinquennales

1896-1900	1.2	5.4	2.2	2	4.08
1901-1905	0	3.4	1.4	1.2	3.4
1906-1910	1:4	5.6	2.8	3.4	4.6

La France, avec le moins de variations, réalise le taux le plus élevé à partir de 1873 ; l'Angleterre, avec le maximum de variations a, au contraire, un taux plus élevé depuis 1873 que la

France, la Hollande et depuis 1899-1910 la Belgique. Mais c'est tout de même l'Allemagne, dont le taux moyen est le plus élevé de tous bien que les variations y soient presqu'aussi nombreuses qu'en Angleterre.

Il semble cependant qu'il n'y a pas de rapport causal entre le nombre de variations et le taux des escomptes et que ces phénomènes sont en corrélation avec des causes qui leur sont communes et d'autres qui leur sont propres à chacun d'eux; ainsi, une cause de l'abondante réserve métallique, en Angleterre, est le grand développement du chèque et des compensations. Le facteur le plus influent serait donc le système même de circulation.

La réserve constitue en réalité une source de plus-value pour leurs actions qui, elles-mêmes, ont pour source illégitime une plus-value commerciale; en effet, ni le capital ni sa fille, la réserve, ne fonctionnent utilement dans les banques d'émissions privilégiées, ainsi que je l'ai démontré. La preuve en est que, de même que le capital, toute la réserve de la Banque est prêtée à l'Etat sous forme de placements en titres de la Dette publique. Il en a été ainsi pour toute la période postérieure à la publication de mon ouvrage sur le *Crédit Commercial* comme pour toute la période antérieure depuis la fondation de la Banque Nationale.

Fonds publics de la réserve (fin décembre)

1898	26,726,885
1899	27,463,699
1900	26,985,855
1901	28,123,580
1902	29,110,847
1903	30,131,181
1904	31,150,084
1905	32,203,509
1906	33,261,375
1907	34,389,700
1908	35,545,165
1909	36,699,540
1910	37,851,547
1911	39,622,440
1912	40,693,280
1913	41,780,788

Fin 1914 les fonds publics du Capital et de la Réserve réunis s'élevaient à 92,323,710 francs et, en fait le capital était doublé.

En ce qui concerne la réserve, les modifications introduites par la loi de 1900 ne sont pas importantes. Elle doit servir: 1° à réparer la perte sur le capital (il n'y en a jamais eu, pas plus qu'à la Banque de France à propos de laquelle on pu dire: « Les pertes » pour la Banque de France résultant des effets non payés, n'at» teignent pas, année moyenne, 1 million de francs sur 10 à 12 » milliards de francs d'escompte, c'est-à-dire moins de 1 centime » par 100 francs. » (*Gide Principes d'E. P.*, IIe éd. p. 347) ; 2° à suppléer aux bénéfices annuels jusqu'à concurrence d'un dividende de 4 p. c., au lieu de 5 p. c. du capital (ce dividende a toujours été supérieur). La retenue sur les bénéfices pour la réserve n'est plus que de 1 p. c. des bénéfices annuels au lieu de 15 p. c.

Moyennes annuelles du taux de l'escompte

	Amsterdam	Berlin	Bruxelles	Londres	Paris	Rome	St-Petersb.	Vienne
	—	—	—	—	—	—	—	—
1898	2.75	4.28	3.04	3.26	2.20	5.00	5.37	4.16
1899	3.83	4.98	3.91	3.75	3.06	—	5.59	5.04
1900	3.60	5.33	4.08	3.96	3.23		6.97	4.57
1901	3.20	4.18	3.28	3.72	3.00		5.67	4.08
1902	3.00	3.32	3.00	3.33	3.00		5.07	3.55
1903	3.40	3.84	3.17	3.75	3.00		4.65	3.50
1904	3.24	4.22	3.00	3.30	3.00		5.38	3.50
1905	2.68	3.81	3.18	3.00	3.00		5.63	3.70
1906			3.84		—		+	
1907			4.95					
1908			3.56					
1909			3.12					
1910			4.15					
1911			4.41					
1912			4.15					
1913			4.15					
1914			4.00 jusqu'au 30 juillet puis 5 p. c., le 30 juillet 6 p. c., le 1er août, le 3 août 7 p.c.					

Au commencement du XIXe siècle, les oscillations de l'escompte étaient bien plus fortes qu'actuellement. Paris et Rome ont aujourd'hui, c'est-à-dire au commencement du XXe siècle, atteint le plus grand nivellement, mais à Paris, le taux est bas, tandis qu'à Rome il est élevé. Voici comment les places principales se classaient :

De 1882 à 1896				De 1898 à 1900			
1. Paris	2.85	taux	moyen	1. Paris	3.06	taux	moyen
2. Amsterdam	2.97	»	»	2. Amsterdam	3.52	»	»
3. Bruxelles	3.09	»	»	3. Londres	3.62	»	»
4. Londres	3.11	»	»	4. Bruxelles	3.69	»	»
5. Berlin	3.72	»	»	5. Berlin	4.49	»	»

L'évolution sociale a spontanément et universellement tendu à faire des principaux services, relatifs à la circulation en général, des fonctions collectives. Le billet de banque, le chèque sont des intermédiaires des échanges et des signes représentatifs des valeurs ; ils sont devenus de plus en plus à cet égard les substituts de la monnaie métallique. Le droit de battre ou d'émettre la monnaie est un attribut de la collectivité organisée ou, comme on disait, de la souveraineté. C'est une fonction d'intérêt général ; c'est du consentement collectif que la monnaie tire sa force acquisitoire et libératrice.

Le crédit, lorsqu'il opère au moyen de billets, est, comme l'échange lui-même toujours mutuel ; si la banque fait crédit au public en escomptant ses effets, le public de son côté fait crédit à la Banque en acceptant ses billets ; en créant un monopole, un privilège d'émission en faveur d'une compagnie particulière et en faisant payer au public son papier comme si c'était de l'or ou de l'argent, on perd de vue cette notion fondamentale que les billets émis ne sont que des titres représentatifs des valeurs ou titres remis à la banque par les particuliers.

Si des bénéfices doivent résulter de l'émission des billets de banque, n'est-il pas juste que ces bénéfices reviennent à la collectivité qui les a émis ?

On objecte que le commerce demande la simplicité et la rapidité ; que les administrations publiques et aussi les Banques d'Etat sont, au contraire, compliquées et lentes. Cette objection

n'a pas de valeur, présentée par les partisans du monopole privé. Celui-ci a tous les inconvénients du monopole sans en offrir les avantages; l'objection est aussi réduite à néant par l'expérience faite pour d'autres organes de la circulation : routes, canaux, chemins de fer, postes, télégraphes.

Autre objection : la Banque d'Etat serait un instrument politique soumis aux fluctuations des partis politiques. Mais n'est-ce pas ce qu'elle est aujourd'hui sous le régime du privilège ? On peut du reste faire de la Banque une institution en dehors de tous les partis politiques.

On dit encore contre la Banque d'Etat que la tentation serait grande pour les ministres des finances de recourir à des émissions excessives entraînant finalement le cours forcé et la dépréciation des billets. On oublie qu'un pays à institutions démocratiques, c'est-à-dire représentatives, est toujours à même d'interdire cet abus en limitant par une loi organique les émissions de billets à la valeur exacte des titres admis à l'escompte. C'est, du reste, ce qui se pratique déjà. En Belgique, l'émission est entièrement couverte par le portefeuille, l'encaisse métallique et les fonds publics (1906).

1906	Circulation 770,423,340.	Encaisse	124,185,127	
		Portefeuille	597,370,467	
		Fonds publics	49,913,427	(capital)
			771,469,021	

Il faut ajouter que le régime des sociétés privilégiées n'a empêché le cours forcé ni en France, ni en Angleterre, ni en Italie, ni ailleurs.

On craint également que la Banque étant d'Etat, son capital, son encaisse étant propriété publique, puissent être confisqués en temps de guerre. A cela je réponds que le meilleur moyen de contraindre les peuples et les gouvernements à éviter la guerre, c'est d'organiser la paix en renforçant les institutions dont l'existence est incompatible avec la guerre. Travaillons donc à généraliser les Banques d'Etat. Ensuite, le danger signalé peut encore mieux être évité en créant des Banques d'Etat fonctionnant sans capital et même sans encaisse métallique.

Le grand avantage d'une banque véritablement nationale,

fonctionnant sans autre capital que la valeur même des titres escomptés par elle et sous la garantie de la collectivité, même sous le régime de la convertibilité des billets en espèces, est que le taux de l'escompte pourrait être réduit au prix de revient, c'est-à-dire, comme je l'ai calculé pour la Belgique pour toute la période écoulée depuis la création de la Banque, à 10 centimes environ p. c. Moyennant ce taux modique notre Banque aurait couvert tous ses frais d'établissement, d'entretien, ainsi que tous les risques et tous ses frais d'administration. En France, 1 centime serait suffisant pour couvrir les pertes. (Gide).

Nous concevons donc la Banque centrale ou d'Etat comme le centre régulateur suprême où toutes les valeurs privées escomptées soit directement par elle, soit indirectement par les institutions spéciales de Crédit foncier, mobilier, industriel, etc., viennent se convertir en titres ayant force acquisitive et libératoire immédiate.

Une banque d'Etat de ce genre peut et doit en outre avoir des agences et succursales dans toutes les localités où il sera nécessaire d'en établir. Dans ma pensée, mais suivant des modalités différentes, suivant les diverses espèces de crédit, commercial, foncier, immobilier, mobilier, agricole, industriel et de crédit au travail, les divers titres ou obligations souscrits par les emprunteurs — individus ou sociétés — arriveraient à se convertir en titres ou effets commerciaux, escomptables et convertibles eux-mêmes en billets de banque de la même manière que les effets de commerce proprement dits. Nous avons déjà vu que cela s'effectue en matière de crédit agricole en Italie. Il va sans dire que pour le crédit foncier, le crédit agricole, industriel et au travail, une surveillance doit être exercée par les institutions de crédit et de leurs membres au point de vue de l'utilisation des capitaux empruntés. Du reste, un contrôle plus exact ne s'imposerait-il pas avantageusement pour le crédit commercial proprement dit?

Une Banque d'Etat ne se conçoit donc pas, si ce n'est basée elle-même sur toute une série d'institutions de crédit de diverses nature, unions, coopératives, mutualités, syndicats d'emprunteurs. Nous avons étudié la formation spontanée de ces institutions collectives de crédit dans chacune des catégories de celui-ci. Ainsi le crédit devient de plus en plus collectif; chaque association de Crédit apporte à la Banque centrale pour y recevoir l'équivalent en billets non seulement les valeurs souscrites par les par-

ticuliers qui les ont créées, mais des valeurs garanties solidairement par l'institution de crédit à laquelle ces particuliers sont affiliés ; à cette première garantie collective, la Banque centrale, exerçant son contrôle en dernier ressort, ajoute en dernier lieu, la garantie de toute la société, en remplaçant dans la circulation les engagements individuels, déjà garantis par la collectivité particulière de crédit, par des billets de banque garantis par la société entière.

Dans tous les cas, le résultat est le même, que l'initiative de l'organisation de la circulation parte d'en bas comme le voulait Proudhon, ou que l'on utilise les institutions actuellement existantes, sauf à les transformer, soit ce qui semble préférable et plus probable, que l'initiative soit double, spontanée à sa base, dans les diverses unions, caisses, etc. d'emprunteurs et collective ou d'Etat au sommet dans la Banque centrale.

Objection : la grande quantité des billets augmentera les prix. Erreur réfutée déjà par J. St. Mill; et puis les billets eux-mêmes peuvent être économisés. C'est un fait d'expérience que la quantité des billets en circulation ne varie pas en proportion exacte avec les prix, mais seulement le montant des offres et des demandes réelles; il en est de même pour les effets de commerce en circulation.

Reste le problème de la convertibilité des billets en espèces métalliques.

1° Cette convertibilité n'est qu'apparente, fictive; elle serait en fait impossible, la circulation des billets dépassant partout l'encaisse métallique.

Tableau de l'encaisse des 26 principales banques d'émission relativement à leur circulation en billets fin décembre:

	Encaisse M. 1894		Circulation 1906-1913	Rapport de l'encaisse 1894-1906	
	—		—	—	
Impériale d'Allemagne	1,148.9	1,408.0	1,502	74 %	51 %
d'Autriche-Hongrie	604.0	1,056.1	1,281	57 %	79 %
Belgique	113.9	451.3		27 %	17 %
			(non compris le portefeuille étranger)		
Bulgarie	6.5	1.6		406 %	+ 88 %
A reporter	1,873.3	2,916.0			

Report	1,873.3	2,916.0			
Danemark	72.7	104.7		69 %	77 %
Espagne	441.3	925.9		48 %	65 %
Finlande	25.1	46.4		61 %	28 %
France	3,163.9	3,377.9	3,460	94 %	88 %
Grèce	2.1	110.8		2 %	2 %
Italie	357.1	833.4	1,379	43 %	71 %
Naples	111.3	234.9		48 %	49 %
Norwège	33.0	67.2		49 %	37 %
Sicile	36.7	50.6		72 %	61 %
Ottomane	55.5	25.1		45 %	200 %
Pays-Bas	275.3	427.4		64 %	50 %
Roumanie	52.2	115.8		55 %	34 %
Angleterre	967.5	637.5	1,178	155 %	127 %
Portugal	....	....		... .	17 %
Ecosse	126.7	167.2		75 %	81 %
Irlande	75.2	146.3		51 %	49 %
Serbie	10.6	26.2		40 %	66 %
Russie	1,520.0	3,919.0	3,923	39 %	75 %
Suède	30.6	64.5		47.44 %	.39 %
Suède privées ...	23.3	79.0		30.00 %	%
Associées de New-					
Suisse	92.7	165.4		55 %	49 %
York	460.0	54.0		11.7 %	386 %
	9,814.1	14,461.2	découvert moyen 33 p. c.		

Tandis que l'encaisse or des banques d'émission d'Allemagne, d'Italie, de Russie et de France s'est accrue de 1912 à 1913 de 957 millions, l'Allemagne a progressé de 402 et la Russie de 387 millions, la Banque de France seulement de 185, l'Italie de 93; celles d'Angleterre et d'Autriche-Hongrie étaient en diminution sur l'année antérieure, a premieère de 83 millions, la seconde de 19 — l'accroissement de tous les autres instituts d'émission d'Europe avait été de 1,069 millions. L'encaisse argent a diminué de 235 millions. L'explication est que pour défendre l'or on a payé en argent; pour le même motif la circulation des billets a augmenté.

Il résulte de ce tableau que la circulation fiduciaire était à découvert universellement à cette époque sauf en Bulgarie et en

Angleterre pour des causes évidemment différentes et même tout à fait contraires. Le découvert général était de 4,647,100,000 fr. soit de 33 p. c. environ de la circulation des billets.

Fin 1906, la Banque de Bulgarie fonctionne à découvert; en revanche l'encaisse dépasse la circulation dans les banques associées de New-York et dans les Banques ottomanes.

Il est remarquable que c'est précisément au tiers de la circulation que la proportion de l'encaisse métallique a été fixée en théorie et aussi dans la pratique; en Belgique cette proportion ne peut descendre au maximum qu'au 1/4 et en vertu d'une autorisation du ministre des finances. Mais l'histoire prouve qu'en temps de crise cette limite est vaine et que le cours forcé est le seul remède. La proportion du 1/3 ou du 1/4 est du reste arbitraire et ne présente aucun caractère scientifique. La véritable garantie de la circulation est le portefeuille escompté et assuré contre les risques par la collectivité au moyen de la prime d'assurance perçue au moment de l'escompte.

2° La convertibilité, personne ne la réclame en temps normal, car le billet de banque circule au pair comme intermédiaire des échanges à l'intérieur de chaque pays; en temps de crise, au contraire, la convertibilité serait impossible et dans les circonstances graves il a toujours fallu décréter le cours forcé. Pour les relations intérieures, la convertibilité en espèces est inutile, le métal or ou argent constitue un poids mort pour la circulation; il faut en faire l'économie.

3° L'or et l'argent ainsi que le prouve notre diagramme pour la Banque de Belgique (diagramme XI, p. 423), jouent un rôle relativement de moins en moins considérable dans le fonctionnement des banques. L'usage spécialement de l'or se restreint de plus en plus aux paiements internationaux et ici encore interviennent aussi de plus en plus les paiements par chèques, mandats et transferts même télégraphiques, remise de titres, etc.

Intervention proportionnelle des espèces et des billets dans les recettes et paiements en espèces et en billets de la Banque Nationale de Belgique:

En 1884, billets :: 9 : 10 espèces :: 1 : 10

En 1885, billets :: 10.03 : 0.97 espèces :: 0.97 : 10.3

En 1895, le mouvement général d'entrée et de sortie des caisses a été de 20,830 millions.

Le mouvement des recettes et paiements en billets et espèces, 7,387 millions.

Le mouvement des recettes et paiements en espèces, 766 millions.

En représentant le mouvement général par 100, nous avons : mouvement général 100.

Mouvement sans billets ni espèces		62.2	=100
»	avec billets et espèces	37.8	
»	avec billets seuls	34.2	
»	avec espèces seules...........	3.6	

Les billets remplissent donc dans le mouvement général une fonction 11 fois plus importante que les espèces, et le simple comptabilisme une fonction 20 fois plus importante que les espèces, et 2 fois plus importante que les billets.

Cette tendance est progressive et universelle.

Recettes p. c. des Banques Nationales aux Etats-Unis en 1892.

Espèces 1.29 p. c. billets 8.10 chèques, etc., 90.61.

A New-York

Espèces 0.11 p. c. billets 7.35 chèques ,etc., 92.36.

Recettes de la Banque de France en 1904, en millions de francs.

Espèces 4,309,7 billets 48,352,0 chèques, etc., 152,822,5.

Soit 1 fr. 92 c. p. c. d'espèces dans les recettes.

4° Nos idées ne sont pas purement théoriques; elles résultent de l'expérience; elles sont l'aboutissement d'une évolution naturelle. Je propose du reste d'en faire l'expérience dans chaque Banque Nationale privilégiée ou d'Etat. Ma proposition consiste à créer deux directions spéciales pour l'émission des billets de banque, la première pour l'émission des billets convertibles comme actuellement en espèces: elle continuerait à fonctionner dans les conditions présentes; rien ne serait innové. La seconde émettrait des billets non convertibles, dans les mêmes conditions où se fait actuellement l'escompte en représentation des valeurs commerciales, mais avec cette différence légitime que comme la Banque ne remet que du papier non convertible contre du papier, son service ne serait payé qu'à concurrence de 10 centimes p. c.

environ, retenue suffisante pour couvrir, comme je l'ai démontré, tous ses frais et tous ses risques.

Les amateurs de billets convertibles en or pourraient obtenir ces billets à la Banque au cours de l'or; ceux qui se contentent de billets non convertibles n'auraient pas à payer ce qu ils ne reçoivent pas. Le mécanisme pourrait être encore simplifié en n'émettant qu'une seule espèce de billets mais convertibles facultativement en or; celui qui réclamerait cette conversion en or paierait celui-ci au cours du jour, comme il paierait toute autre marchandise.

5° La monnaie remplit trois fonctions fondamentales au point de vue des échanges en dehors de celles qu'elle a en commun avec les autres marchandises. Elle est: 1. L'intermédiaire des échanges; 2. L'étalon de la valeur; 3. L'unité de mesure.

Ces trois fonctions sont encore actuellement ermplies par un seul et même organe, bien qu'en fait elles le soient déjà de moins en moins. Il faut leur donner des organes distincts, c'est l'application pure et simple de la loi de différenciation, loi constante du progrès. L'intermédiaire des échanges au stade fiduciaire devient naturellement un simple titre ayant force acquisitive et libératoire immédiate en vertu de la garantie collective et remplaçant ainsi les valeurs particulières souscrites à terme par des individus ou des groupes d'individus.

Quant à l'*unité de mesure* elle consiste uniquement dans l'indication numérique imprimée par la collectivité sur les titres à vue remis par elle en échange des valeurs à terme présentées à l'escompte. Seulement, et c'est ici que je me sépare des utopistes qui ont soutenu que cette empreinte était purement arbitraire et conventionnelle, l'unité de mesure, c'est-à-dire les indications numériques doivent correspondre à une certaine quantité de substance adoptée par la collectivité comme étalon de la valeur que ce soit une quantité d'or ou l'heure de travail ou l'intensité de celui-ci, peu importe. La valeur de cet étalon sera toujours elle-même naturellement variable comme celle de toute autre marchandise; on ne peut conseiller que d'adopter comme étalon, une quantité fixe d'une marchandise dont la valeur est sujette aux moindres variations; l'or a paru jusqu'à présent remplir le mieux cette condition.

Le vice de l'organiation actuelle, vice qui fait que cette organisation ne correspond plus au développement social déjà réalisé,

réside particulièrement en ce que l'or remplit plusieurs fonctions différentes dont les organes eux-mêmes ne sont pas différenciés; il est à la fois marchandise, étalon et unité de mesure et en outre intermédiaire des échanges; en fait, il ne remplit plus cette dernière fonction si ce n'est fictivement sauf en partie pour ce qui concerne les paiements internationaux. Le caractère de marchandise qu'il a en commun avec toutes les utilités qui ont une valeur d'échange ne peut lui être enlevé, sa fonction d'étalon peut lui être conservée sans grand inconvénient en tenant compte que tout étalon, fût-ce l'heure de travail, bien que fixe en quantité est variable lui-même comme valeur. Comme intermédiaire des échanges, l'or et l'argent doivent être remplacés par des substituts moins onéreux et même sans valeur autre que les engagements qu'ils représentent, engagements à terme escomptés par la collectivité et contre remise desquels cette même collectivité délivre des titres sociaux ayant force acquisitive et libératoire immédiate.

Ainsi nous ne faisons et les sociétés ne font que développer la loi de Gresham que la mauvaise monnaie chasse toujours la bonne et que la bonne ne peut jamais chasser la mauvaise; le principe de Ricardo que « la monnaie est dans l'état le plus parfait quand elle se compose uniquement de papier », n'est qu'une application de cette loi; seulement Ricardo se trompait comme Ad. Smith, en ajoutant conformément à leur principe commun du *currency principle* en matière de banque « mais d'un papier dont la valeur est égale à la somme d'or qu'il représente »; l'un et l'autre se trompaient car le papier émis doit uniquement correspondre à la somme des valeurs escomptées par la société.

La monnaie divisionnaire d'argent et de nickel devrait seulement être conservée comme jetons pour la facilité des petits paiements au comptant; en fait, nos monnaies d'argent et de nickel sont déjà des jetons puisque leur valeur nominale est du double environ de leur valeur réelle.

Quant à la monnaie d'or et d'argent actuellement dans la circulation, elle en serait retirée par la Banque et remplacée dans la circulation par des bilets pour une somme égale à leur valeur de l'or et de l'argent à ce moment. Ces billets rentreraient à la Banque au fur et à mesure et en proportion que celle-ci réaliserait son stock métallique.

Dans le système actuel, dans les temps de crise, les banques sont obligées d'augmenter le taux de leurs escomptes c'est-à-dire de restreindre les crédits au public précisément au moment où celui-ci en a le plus besoin; elles le font non pas parce que les effets qui leur sont présentés sont moins bons qu'en temps normal, mais pour empêcher l'écoulement du réservoir métallique qu'elles s'efforcent de maintenir en équilibre avec la circulation des billets. Cet équilibre est irréalisable, en fait il est fictif en temps normal; en temps de crise, l'usage de la monnaie métallique est une cause surajoutée d'inéquilibre. La seule correspondance exacte de l'émission avec portefeuille réalise l'équilibre entre la circulation d'un côté et la consommation ainsi que la production de l'autre. Quant à l'inéquilibre entre la consommation et la production il a des causes spéciales et il exige des remèdes spéciaux que nous étudierons dans les parties de notre étude consacrées à ces deux branches de l'économie.

Dans l'organisation actuelle qui pivote sur la monnaie métallique, la loi de l'offre et de la demande fonctionne contre le public qui a recours au crédit; plus la demande de crédit est grande sous forme d'effets de commerce présentés à l'escompte, plus l'offre de crédit tend à se restreindre et plus le taux de l'escompte s'élève.

Au contraire, dans une organisation véritablement sociale du crédit et de la monnaie, on observerait que plus grand est le nombre d'effets sérieux présentés et admis à l'escompte, plus les risques et les frais de la Banque se répartissent sur un plus grand nombre d'affaires et tendent à se réduire. Alors le Crédit, basé sur la solidarité collective des créditeurs et des crédités dans la Banque d'Etat, au lieu d'aggraver les crises comme aujourd'hui, les réduirait à leur minimum d'intensité.

Les Banques d'escompte et d'émission sont donc les centres régulateurs suprêmes de la circulation. Dès lors, naturellement, il rentre dans leurs fonctions d'exercer un contrôle sur la production et la consommation et d'intervenir à côté des organes de celles-ci pour modérer, intensifier, et diriger au besoin leur activité. Elles en ont le pouvoir par le fait même qu'elles centralisent l'escompte et l'émission. Rien n'empêche en outre et, au contraire, tout semble conseiller de mettre la Banque d'Etat en rapport permanent avec les Conseils de l'Agriculture, du Com-

merce, de l'Industrie et du Travail dans une assemblée représentative centrale de tous les grands intérêts sociaux.

Les résultats de tous les progrès déjà effectués et à effectuer encore dans le domaine de la circulation, domaine dont nous venons de parcourir les parties relatives au transport des utilités et des hommes, à l'échange, à la monnaie et au crédit peuvent tous se résumer comme suit :

En ce qui concerne le transport : économie du poids mort, économie de l'espace, économie du temps, économie de l'effort. En ce qui concerne l'échange : mêmes résultats mais surtout économie des intermédiaires devenus inutiles d'abord par l'économie de l'usage de la monnaie.

En ce qui concerne la monnaie elle-même, économie de la valeur marchande du coût de la monnaie.

En ce qui concerne le crédit : économie surtout du temps, par conséquent de l'intérêt (de Bohm-Bawerk). Par le crédit collectif, le terme est assimilé au comptant, sous déduction des frais et des risques.

Tous ces progrès concourent à augmenter l'effet utile.

Il va de soi que les théories que nous venons d'exposer ne préjugent pas la solution du problème relatif à la détermination du domaine même de l'échange. Le domaine de l'échange n'est pas universel ni immuable; toutes les utilités ne sont pas soumises à la loi de l'échange, ni par conséquent à celle de la valeur d'échange. Le domaine de l'échange se modifie continuellement. Une part plus grande de ce domaine pourra être exploitée en mode communiste ou collectiviste. L'organisation de l'échange, de la monnaie, du crédit telle que nous venons de l'exposer n'est applicable qu'aussi longtemps et dans la mesure où il y aura échange et crédit. J'ajoute que, dans ma pensée, ils sont éternels et que le communisme l'est aussi; ils se mèlent et continueront sans doute toujours à se mêler dans des proportions variables suivant les circonstances sociales.

Il me resterait à montrer comment la monnaie métallique et spécialement l'or une fois éliminés de la circulation intérieure arriveront également à l'être de la circulation internationale. Au fur et à mesure que les nations arrivent à vivre d'une vie internationale, elles tendent à se créer des institutions économiques. Dans l'ordre économique lui-même les premières qu'elles

tendent à réaliser sont aussi les plus fondamentales, celles relatives à la circulation en général : transport, monnaie, crédit. Le même mouvement qui a donné naissance aux nations se reproduira dans l'organisation des internationalités. Déjà actuellement, toutes ces fonctions économiques circulatoires ont des directions internationales, des offices centraux; plusieurs pays ont le même système monétaire en fait, quelques-uns même se sont liés par des traités.

Dès lors, rien de plus facile pour ces pays soumis au même système monétaire que de créer en ce qui les concerne, une Banque internationale des valeurs ayant ses agences dans chaque pays particulier et où seraient escomptées toutes les valeurs sur l'étranger au moyen de billets internationaux non convertibles en espèces métalliques si ce n'est aux mêmes conditions que celles que j'ai indiquées pour les Banques nationales d'émission.

Dans ces conditions, entre pays jouissant du même système monétaire, le change n'a pas plus de raison d'être qu'il n'en a dans chaque pays particulier où il existait antérieurement aussi d'une place à l'autre. La Banque internationale des valeurs devrait aussi servir de Clearing international. Je réserve le développement de ces idées pour la partie de mon ouvrage relative au change. (Voir ma brochure de 1911. *La Monnaie, le Crédit et le Change*) (1).

En ce qui concerne spécialement l'émission, ses formes les plus anciennes ont été individualistes; successivement l'émission se centralisa sous forme capitaliste dans les banques de dépôt, de virement et d'escompte; l'émission de la monnaie métallique fut, dès les temps les plus anciens, l'attribut du chef

---

(1) Indication de quelques écrits et ouvrages où sont combattus mes théories et projets relatifs à la monnaie et au crédit et aux banques:

R. ULENS, *Les Banques d'émission*, 1908, pp. 353-358 et 483-493.

A. LORIA, *Revue d'Economie politique*, février 1902. « Des méthodes pour régulariser la valeur de la monnaie.

Ch. GIDE, *Principes d'Economie politique*, 2e éd., p. 285. Semble favorable.

Ch. CONANT, *Monnaie et Banque*, trad. franç., 1907.

AUCUY, *Les systèmes socialistes d'échange*. Paris, 1908.

LESCURE dans la *Vie internationale*, T. II, 1912, fasc. 8, p. 383.

E. VAN ELEWYCK, *La Banque Nationale de Belgique*. Les théories et les faits, 2 vol. Bruxelles, 1913.

de l'Etat; ce principe s'étendit de plus en plus à l'émission des billets convertibles en espèces métalliques dans les banques privilégiées et maintenant, comme nous l'avons vu, l'émission des billets est de plus en plus fonction de l'Etat.

En outre, de même que les diverses banques de crédit se sont de plus en plus différenciées suivant les divers objets du crédit, de même une nouvelle et décisive différenciation tend à s'accomplir entre l'escompte et l'émission. Ricardo, dans un écrit publié seulement après sa mort, avait proposé la division de la Banque d'Angleterre en deux directions distinctes, celle des opérations de Banque proprement dites et celle de l'émission. Cette idée féconde a été adoptée en 1842. Depuis lors, toutes les valeurs métalliques sont au mains de la direction de l'émission ainsi que les autres valeurs, titres, etc., destinés à servir de garantie à la circulation des billets; la Direction de la Banque ne fonctionne plus qu'avec les billets, virements, compensations. Nous avons vu qu'à leur tour, les Etats-Unis, le Canada, etc. ont appliqué le même système. Il faut maintenant faire un pas de plus dans cette évolution naturelle de notre économie sociale. Il faut qu'au-dessus de toutes les banques d'escompte déjà elles-mêmes de plus en plus différenciées suivant leur nature et leur affectation aux divers genres de crédit, soit établie une banque consacrée exclusivement à l'émission des billets dont la couverture lui sera présentée par les diverses banques de crédit qui tendent elles-mêmes, du reste, à devenir Banques d'Etat. Ainsi, la Banque unique et centrale d'émission deviendra elle-même le régulateur suprême de toute la circulation d'abord nationale et puis de plus en plus internationale et finalement mondiale; cette Banque d'émission ayant le contrôle de la circulation entière aura nécessaiœrement aussi celui de la production et de la consommation dont les stades successifs constituent le cycle général de la circulation économique.

Nous concevons, par conséquent, les diverses banques de crédit et d'escompte comme les véritables succursales et filiales d'une banque centrale d'émission qui leur délivre, régulièrement, sous forme de billets et moyennant un contrôle rigoureux une monnaie sociale (billets) dont l'import lui-même doit toujours être garanti par les obligations souscrites par les diverses banques d'escomptes et de crédit, obligations de leur côté garanties par les promesses (lettres de change, gages, hypothèques,

etc., etc.), préalablement souscrites par les clients crédités par ces banques. Sans y insister, je rappelle que j'ai indiqué que, dans cette organisation perfectionnée, le contrôle doit s'exercer spécialement par les diverses banques de crédit sur la valeur réelle des garanties présentées par les particuliers ou groupes de particuliers, et aussi sur l'affectation utile du crédit accordé de manière que le crédit ouvert ne soit effectivement réalisé qu'au fur et à mesure du degré d'avancement de son emploi productif.

Dans ces conditions, la circulation et le crédit trouvent leur équilibre en eux-mêmes et alors peu s'appliquer notre principe de l'escompte et du crédit au prix de revient, c'est-à-dire sous déduction des frais et des risques.

Dès lors le capital et la couverture métallique n'ont plus de raison d'être; la fonction actuelle des banques d'escompte et d'émission d'être les réservoirs de la monnaie métallique a déjà été de plus en plus enlevée par le cours naturel des choses aux banques d'escompte et de crédit; elle est de plus en plus la fonction spéciale des banques privilégiées ou d'émission. Le Trésor métallique des divers pays n'est plus en réalité qu'un Trésor de guerre.

La première condition pour créer la paix entre nations est d'établir entre elles une circulation commune et notamment une banque internationale d'émission qui,elle-même escompterait par l'émission de billets internationaux, et conformément aux principes exposés par nous, tous les billets émis par les banques d'émission nationales. Alors et sur cette base se développerait régulièrement l'Etat international qui seul correspond à l'extension en fait de nos relations économiques et autres. Nous vivons en réalité déjà dans un monde nouveau, mais auquel nos institutions sociales ne sont pas adaptées; de là la forme de barbarie inouïe et l'ampleur des crises économiques et autres qui caractérisent l'inéquilibre actuel.

Le stade à organiser en économie sociale est donc tout d'abord celui d'une économie internationale basée usr une circulation commune à un nombre plus ou moins considérable d'Unions ou d'Etats associés. A l'intérieur de cette société de sociétés, la circulation pourra naturellement s'effectuer par de la monnaie purement fiduciaire : billets de banques, chèques, compensations, virements, etc. L'oret l'argent joueront encore un certain rôle

au point de vue de la liquidation des comptes avec les pays qui ne feront pas encore partie de l'Union; cependant, même déjà dans la pratique actuelle, les règlements de comptes entre pays dont le système monétaire est différent de celui des pays les plus évolués, s'effectuent sans envoi d'or ou d'argent. Dans tous les cas, suivant ce que nous avons vu antérieurement au sujet de l'émission, les banques d'émission qui jouissent dès maintenant du droit de faire le commerce des métaux précieux ne seraient pas privées de ce droit; elles continueraient à émettre des billets convertibles en espèces pour lesquels le prix de revient ou taux d'escompte tout en étant appliqué en principe, comprendrait nécessairement outre les frais d'administration et les risques, ce qu'il en coûte pour se procurer la monnaie métallique, or ou argent assimilée sous ce rapport à toutes les autres marchandises mais dont il semble avantageux d'attribuer aux banques d'émission le droit et même le privilège de faire le commerce.

En fait, une économie circulatoire et purement fiduciaire, à l'exclusion de la monnaie métallique, ne pourra se réaliser que quand l'économie internationale sera, à son tour, devenue mondiale sous une direction unique et commune de la circulation, direction commune destinée à entraîner elle-même comme conséquence une direction méthodique et centrale de la production et de la consommation.

Au fur et à mesure de ce développement progressif, la paix s'étendra sur le monde par l'affaiblissement des antagonismes et de l'inéquilibre économiques dont la cause la plus générale est dans la vicieuse ou incomplète organisation de la circulation d'où les crises monétaires et les crises de consommation et de production.

Dans mes prévisions les plus prochaines, la Banque internationale d'émission serait, en fait, le grand réservoir des métaux précieux et leur dispensatrice aux Banques nationales d'émission affiliées à l'Union. Ce réservoir assurerait par lui-même la paix constante entre les divers pays affiliés à l'Union, aucun de ces pays n'en ayant plus la propriété particulière et ne pouvait en disposer comme trésor de guerre.

Ne le dissimulons pas, c'est surtout l'encaisse métallique des banques actuelles tant privilégiées que d'Etat qui permet l'explosion de ces crises les plus formidables de toutes que sont les guerres. Les guerres sont, en effet, à la fois cause et effet du capi-

talisme dont la base principale est la monnaie métallique et dont le culte est le plus difficile à déraciner parmi nos anciennes superstitions dont il est en réalité l'armature. C'est la fonction et la superstition de l'or et l'argent qui, en accumulant dans les principales banques d'émission du monde tous ou presque tous les métaux dits précieux, permettent seules aux grandes puissances de la terre de faire cette énorme circulation à découvert sans laquelle les guerres ne pourraient se soutenir, circulation en l'air essentiellement, destructive prévue par le Code pénal mais malheureusement et seulement par rapport aux seuls commerçants particuliers. Les guerres aussi n'enrichissent que les banques et les autres institutions capitalistes et notamment les industries consacrées à la guerre. Si donc nous voulons sincèrement la paix, commençons enfin à organiser celle-ci sur des bases positives ; ces bases sont économiques et surtout circulatoires ; le reste viendra par surcroît.

VII

L'EPARGNE, LES CAISSES D'EPARGNE

dans leurs rapports avec la circulation et le crédit privé et public

La forme primitive de l'accumulation du capital est l'épargne physiologique des forces humaines d'un côté, de l'autre la mise en réserve de certains produits naturels combinés plus ou moins avec le travail, c'est-à-dire d'utilités conservables pendant un temps variable d'après leur nature.

Les deux éléments que nous trouvons partout à la base de tout phénomène social, le milieu physique e tl'homme, nous les retrouvons donc également comme sources originaires du phénomène économique de l'épargne : réserve disponible de forces physiologiques d'un côté, thésaurisation d'utilités économiques conservables pendant un certain temps de l'autre.

Cette double réserve est nécessairement plus ou moins limitée; les avantages qu'elle procure peuvent devenir en cas d'excès, nocifs; un loisir physiologique trop prolongé peut, lui-même, devenir une fatigue et s'il n'y est mis fin une cause de dégénérescence; de même la thésaurisation, une détérioration de substance; l'une et l'autre dès lors si elles sont réunies ne peuvent être avantageuses au point de vue économique.

La nature elle-même indique tout d'abord le remède; en ce qui concerne l'accumulation excessive des forces physiologiques celui-ci consiste dans leur retour au travail, à l'activité normale; en ce qui concerne les utilités économiques il consiste dans leur mise en circulation en vue soit de leur consommation soit de leur reproduction.

Il en résulte en somme, que le développement du capital est essentiellement attribuable au travail et que c'est celui-ci qui combiné avec les forces naturelles est le générateur du capital. considéré tant dans ses formes primitives que dans ses formes successives et dans ses formes contemporaines et futures.

L'épargne donc, sous toutes ses formes n'est avantageuse que socialement; par elle-même l'épargne ne produit rien pas plus que le capital; elle ne devient capital qu'en fonctionnant socialement.

L'épargne sous forme de thésaurisation n'est devenue socialement un des facteurs de la production que quand elle a eu pour destination la reproduction des richesses, après que l'on eut observé que certaines utilités accumulées pouvaient, en étant affectées à la reproduction donner un rendement supérieur à la quantité qu'elles représentaient; ce fut le cas pour le blé et pour les animaux domestiques par exemple, dont le croît ou accroissement est naturel. Ce fut là une des sources naturelles du capitalisme; la notion des fruits naturels s'étendit de là aux fruits civils et notamment à l'intérêt de l'argent quand la monnaie métallique servit d'intermédiaire aux échanges et même quand la circulation devint fiduciaire. Toutefois, nous avons par contre observé qu'au fur et à mesure que celle-ci se développe et se perfectionne socialement, l'intérêt du capital tend à se réduire aux risques et aux frais de son administration, c'est-à-dire au prix de revient de son concours à la circulation générale dans les divers processus de consommation et de production que cette circulation embrasse.

Dans toute économie tant privée ou domestique que nationale ou sociale, même dans toute économie publique ou de l'Etat, il faut tendre directement ou indirectement à constituer une épargne au moyen d'un prélèvement sur le revenu net et cela non seulement en vue de la reconstitution et du maintien du capital transformé au cours de la production, y compris celui consommé même improductivement mais également en vue du développement progressif de la production et du revenu. A cela même ne se réduit pas le rôle social de l'épargne; elle doit aussi intervenir à titre de sûreté ou d'assurance contre les risques auxquels est exposé le capital spécialement dans un régime de libre concurrence et de lutte où l'individu même le plus éclairé est, en tant que capitaliste et entrepreneur, soumis à la conjoncture, c'est-à-dire à un ensemble de circonstances plus fortes que sa volonté et sa raison individuelles; ceci s'applique encore à plus forte raison, au travailleur manuel et salarié proprement dit lequel est, en outre, exposé à la conjoncture capitaliste et, en outre, aux conséquences des erreurs et des fautes de ceux qui, seuls, ont la direction des capitaux et des entreprises, direction dans laquelle il n'a pas voix au chapitre bien que membre de la société de fait qui existe entre le travail et le capital. Ce n'est pas tout encore, le salarié ne subit pas seulement les funestes consé-

quences de la conjoncture en régime capitaliste mais encore celles de la conjoncture propre du salariat; en effet, une foule de circonstances indépendantes de la volonté et de la sagesse des ouvriers, attribuables seulement au marché général du travail peuvent, à tout moment tarir ou diminuer les revenus de leur travail et parmi ces circonstances il ne faut pas seulement comprendre les crises économiques et autres mais les accidents, la maladie, qui pas plus que le chômage ne peuvent être prévus par l'ouvrier abandonné à sa capacité individuelle de prévision; il en est de même pour la vieillesse à laquelle il n'atteint pour ainsi dire qu'accidentellement et que dès lors il ne prévoit guère dans ses calculs de faible portée. L'organisation progressive des assurances ouvrières peut être considérée comme une transformation heureuse de l'épargne ouvrière proprement dite généralement incapable de remplir cet office de sécurité pour les travailleurs et qui, d'un autre côté est négligé par les capitalistes, ceux-ci préférant en général placer une partie de leur revenu dans des entreprises à leur choix et soumises à leur direction.

Les formes historiques de l'épargne évoluent dans le temps; même elles se diversifient d'après les classes. Dans tous les cas, l'épargne n'est possible que là où le revenu brut laisse, tous frais payés, un revenu net ; elle ne se produit pas nécessairement notamment dans le stade de l'économie naturelle, soit que l'homme y trouve à peine le strict nécessaire à sa subsistance, soit que la nature y soit tellement généreuse qu'elle lui fournit quotidiennement et amplement de quoi satisfaire ses besoins les plus naturels. Humboldt signale que dans l'Amérique espagnole 100 m. c. de terre cultivés avec un capital très faible ou même nul donnent annuellement 2,000 k. de substances nutritives en bananes, c'est-à-dire plus que le nécessaire à la subsistance d'un travailleur; dans ces conditions, une famille pourra se maintenir et se perpétuer; c'est la nature qui assure sa conservation. A l'autre extrémité de l'économie naturelle, quand la nature est rigoureuse et parcimonieuse dans ses dons, le summum d'insécurité de la vie entraînera aussi l'impossibilité de la prévoyance et de l'épargne.

Dans l'un et l'autre cas, le travail sinon individuel, tout au moins familial tendra à être isolé, sans association; même l'esclavage n'apparaîtra pas comme première forme d'association du capital et du travail par la contrainte; cette espèce d'association

ne pourra se produire qu'à deux conditions: 1° que l'adjonction d'un individu au groupe puisse subvenir à la fois à la subsistance de cet individu et à celle du groupe, soit en diminuant soit même en supprimant le travail de ce dernier; 2° que le produit à réaliser exige un effort plus considérable que dans les cas où ce produit est fourni en abondance par la nature et pour ainsi dire sans effort.

L'épargne, tout d'abord, tant qu'elle n'est pas capitalisée, c'est-à-dire absorbée dans un régime de circulation où les capitaux plus ou moins dissociés du travail, donnent un intérêt, n'est pas directement productive; elle ne produit indirectement que de la sécurité pour celui qui thésaurise; tel est le cas, encore aujourd'hui, mais déjà devenu exceptionnel, du paysan français qui accumule ses économies dans un bas de laine. Cet usage est facilité nécessairement quand la thésaurisation proprement dite, c'est-à-dire l'accumulation de certains produits conservables et d'une grande stabilité de valeur, fait place à une épargne monétaire dans un régime de circulation monétaire. Ceci nous montre que l'épargne est une forme primitive de l'assurance qui, de plus en plus, a tendu à garantir l'homme et spécialement le travailleur et sa famille contre tous les risques de la vie y compris le moins évitable, les risques de la mort.

Nous verrons d'un autre côté que l'épargne tend de plus en plus, en régime capitaliste, à être entraînée dans le système général de la circulation et spécialement du crédit.

Ce développement se produit surtout avec la division progressive du travail,, quand le travail isolé devient insuffisant; alors avec la division du travail se développe l'association soit libre, soit le plus souvent, comme nous le montre l'histoire des sociétés anciennes et même modernes, sous forme de contrainte exercée par les castes ou classes supérieures et dirigeantes représentant l'Etat et la loi. Cette association, libre ou forcée a, dans tous les cas, pour but d'accroître la productivité du travail par rapport au régime antérieur d'indivision et d'isolement de celui-ci.

Ainsi l'épargne, dans sa forme primitive, représente d'une façon indifférenciée, les diverses nécessités que l'homme ressent au cours de ses expériences et de son esprit de prévision croissante de s'assurer contre les risques de la vie : chômage, invalidité, vieillesse, maladie, accidents, disettes possibles. Cette prévoyance peut s'étendre même au delà de la vie, dans les sociétés où la

famille est devenue un organe spécial de continuité, d'hérédité et de conservation sociales. Ceci explique aussi comment l'épargne se transforme au cours de l'évolution tout en conservant ses fonctions constantes, comment elle multiplie ses institutions en les différenciant en vue de buts de plus en plus sociaux.

Quel que soit sa forme, l'épargne est une partie du revenu mise à part et réservée en vue de besoins ultérieurs ou d'une circulation ultérieure en rapport avec les besoins sociaux; ce dernier cas caractérise surtout le régime capitaliste, mais il n'est pas essentiellement en contradiction avec un régime socialiste où le capital bien que n'étant plus propriété privée, pourrait se développer sous forme d'épargne collective.

Comme on le voit en outre dès maintenant, le capital n'est pas le produit de l'épargne; c'est uniquement le travail combiné avec les agents naturels qui produit toutes les utilités et c'est la production préalable de ces utilités qui, dans ces conditions crée un revenu brut et par suite, dans les cas favorables, un revenu net dont une partie peut êtreréservée et épargnée non seulement en vue de l'accroissement du capital consacré à la reproduction mais en vue de l'assurance et de la sécurité des producteurs et de leurs produits.

L'économie politique avec Senior, et à sa suite l'économie capitaliste continentale, ont fortement exagéré le rôle de l'épargne dans la formation du capital. Lassalle s'est élevé spirituellement contre cette opinion; le capital naît, en effet, directement du travail déjà lui même combiné avec les forces naturelles dans lesquelles on peut toutefois comprendre une espèce de capital physiologique humain originaire transmis et perfectionné par hérédité; capital représenté par la force musculaire et nerveuse de travail auquel il faut ajouter notre système osseux auquel nos muscles et nos nerfs se rattachent et qui constituent les premiers instruments de travail, le premier capital relativement fixe de l'espèce humaine. La critique de Lassalle paraît cependant trop absolue, car il n'en reste pas moins vrai que, *dans le système actuel d'appropriation privée du capital*, ce sont les capitalistes, grands et petits, qui ont pour fonction de réserver une part variable de leurs revenus en appointements et même salaires, et spécialement de revenus non gagnés par le travail pour constituer le supplément de capital nécessaire à la reproduction et à son développement. Seulement, cette école a le tort de considérer le

stade capitaliste comme éternel, comme ayant toujours existé et devant toujours exister. Même dans cette hypothèse cette école perd de vue que le supplément de capital provenant de l'épargne est un tantième prélevé sur le revenu net national, revenu créé lui-même par l'application du travail aux forces naturelles et au capital déjà antérieurement formé. Cette fonction actuelle des capitalistes d'épargner n'est qu'une fonction historique, comme celle de diriger et d'administrer le capital dans un système d'économie individualiste et capitaliste de libre concurrence. Ce système peut-il être modifié en tout ou en partie? Dans tous les cas, il fut lui-même une innovation. Pour l'avenir cette question concerne spécialement la répartition des richesses où le problème devient à la fois économique, moral, juridique et même politique.

Les caisses d'épargne, dont l'origine ne remonte qu'au commencement du XIXe siècle, se distinguent des institutions de crédit proprement dites, en ce qu'elles ont pour fonction spéciale et essentielle de recueillir et de faire fructifier les économies que leur apportent les particuliers; leur but est d'encourager l'épargne des petites gens, épargnes qui, prises individuellement sont trop faibles pour être directement capitalisées; en draînant ainsi les plus modestes capitaux, les caisses d'épargne les centralisent et les utilisent directement ou non dans des opérations de crédit parfois considérables et ainsi les petites économies des classes médiocres sont absorbées dans l'économie capitalistique sous la direction des dirigeants de celle-ci. Accumulation, conservation, placement des petits capitaux, garantie de leur sécurité, de leur productivité et de la facilité de leur retrait, voilà les fonctions fondamentales de l'organisation de l'épargne dans l'économie contemporaine; moralement et politiquement cette organisation tend, qu'elle le veuile ou non, à intéresser les classes inférieures à la conservation de l'organisation sociale existante.

La fonction de l'épargne n'en est pas moins une fonction sociale constante malgré ses modalités historiques variables; on l'observe dans les formes les plus anciennes de la conservation des utilités, des provisions, des bijoux, des monnaies, sauf en partie en ce qui converne leur productivité; en effet, pour que l'épargne devienne productive, il faut nécessairement qu'elle se transforme directement ou indirectement en capital consacré à la production (capital fixe ou capital circulant), et au crédit. Par

là aussi l'épargne se relie non seulement à ce dernier mais à l'assurance; toutes les institutions modernes relatives à cette dernière, tant en ce qui concerne les risques auxquels sont exposés les hommes qu'à ceux auxquels le sont les utilités et les capitaux produits par la combinaison du travail et des agents naturels, ne sont que des développements de la forme tout à fait primitive de la *provision*, c'est-à-dire de la *prévision* ou *prévoyance* humaine. Cette provision peut même s'étendre à l'épargne et à l'accumulation de la force de travail par le repos plus ou moins prolongé ou épargne physiologique.

Les caisses d'épargne ont pris naissance, en Allemagne et en Suisse, vers la fin du XVIIIe siècle; en France, la plus ancienne, celle de Paris, date de 1818.

La première caisse d'épargne fut fondée à Hambourg en 1778; elle liquida en 1814.

En Angleterre, la première date de 1781; la première *Saving Bank* fut fondée sous ce nom en 1801.

Il existe actuellement diverses espèces de caisses d'épargne :

1° Privées et publiques;

2° Locales, également privées ou municipales, soumises à une certaine surveillance et réglementation administratives;

3° Des caisses d'épargne postales; la première fut créée en Angleterre en 1861;

4° Des caisses d'épargne scolaires;

5° Des caisses d'épargne patronales; elles sont en régression;

6° des sociétés d'épargne en participation (achats de valeurs à lots).

Allemagne.

En Allemagne il n'y a pas de caisse d'épargne nationale; les caisses publiques sont aux mains des communes et des cercles; il y a des caisses privées. Fin 1904, il y avait 2,821 caisses privées avec 6,033 succursales, 17,294,217 comptes et 11,896,356,000 M. de dépôts. En général ces caisses disposent plus librement de leurs capitaux qu'en France.

Vingt années auparavant, en 1884, le nombre des comptes ou livrets n'était que de 6 millions comportant 2,834 millions de M. de dépôts.

En 1897-99, le total des livrets était de 13,800,000 avec un montant de 8,186 millions M.

En 1898, il y avait 2,774 caisses publiques avec 6,743 filiales, 18,254,006 livrets, 13,399,555 mille M. de dépôts. Les caisses privées n'étaient qu'au nombre de 232 avec 312 filiales, 1,591,323 livrets pour 1,153 milions de M. Donc, en Allemagne, il y avait en moyenne 1 livret environ par 4 personnes.

Ensemble des caisses publiques et privées en Allemagne

	Nombre de caisses	Filiales	Livrets	Montant (en mille M.)
1902	2,735	5,695	16,002,088	10,313,315
1903	2,792	5,899	16,612,771	11,090,716
1904	2,821	6,033	17,294,217	11,896,356
1905	2,843	6,284	17,947,532	12,675,124
1906	2,889	6,531	18,658,460	13,411,271
1907	2,956	6,896	19,291,320	13,920,609
1908	3,006	7,055	19,845,329	13,552,555
1909	3,039	7,186	20,616,699	15,672,119
1910	3,072	7,698	21,534,034	16,780,568
1911	3,104	8,044	22,349,570	17,821,684
1912	3,127	8,235	22,979,254	18,679,973
1913	3,133	8,425	23,871,657	19,689,973

Prusse

Caisses publiques

1908	1,488	3,936	11,145,685	8,970,540
1909	1,506	4,109	11,657,128	9,706,945
1910				
1911	1,555	4,817	12,768,681	11,173,794
1912				
1913	1,589	5,164	13,752,702	12,478,885

Caisses privées

	Nombre de caisses	Filiales	Livrets	Montant (en mille M.)
1913	176	104	664,940	632,383
1908	190	130	697,007	600,836
1909	186	133	705,228	625,748
1910				
1911	181	103	648,713	610,587
1912				

L'évolution des caisses d'épargne tant privées que publiques en Prusse, avait été comme suit :

	Caisses	Livrets	Imports en millions M.	Moyenne par livret
1835	80	99,645	16	160
1865	323	919,313	268	291
1895	1,483	6,527,337	4,000	613
1900	1,490	8,670,709	5,745	662
1908	1,670	11,842,692	9,571	808
1911	1,736	13,417,394	11,840	882

En Prusse, en 1900, 33,48 p. c. des capitaux étaient placés en hypothèques urbaines et 24,88 p. c. en hypothèques rurales;; par conséquent 58,36 p. c. des capitaux étaient immobilisés au moins temporairement. Ceci montre également les rapports de l'épargne avec le crédit même foncier.

Comme on le voit, en Allemagne, le rôle principal de l'épargne appartient aux caisses publiques et il en est surtout ainsi en Prusse où les fonctions de l'Etat sous forme autoritaire sont le plus développées.

France

En France, il y a des caisses d'épargne privées et une Caisse nationale d'épargne. Les premières étaient, fin décembre 1905, au nombre de 545, comprenant avec leurs succursales, etc., 2,199 établissements; le nombre des livrets s'élevait à 7,853,838; le solde dû aux déposants à 3,473 millions. La moyenne des livrets

était de 442 francs. La Caisse nationale d'épargne ne date que de 1882. En 1909, 550 caisses et 1,732 succursales.

La Caisse nationale d'épargne, fin 1904 avait 4,345,446 livrets d'un import total de 1,187 millions soit en moyenne 273 francs par livret. On voit qu'en France, à la différence de l'Allemagne et surtout de la Prusse, les caisses privées jouent un rôle plus important que les caisses publiques.

La loi de 1895 a fixé le maximum de chaque dépôt à 1,500 fr. au lieu de 2,000 fr. antérieurement et le taux d'intérêt qui était de 4 p. c. est devenu variable. La Caisse des dépôts et consignations payait en 1908, 3 1/4 p. c. aux caisses d'épargne qui, elles-mêmes ne payaient plus que 3 ou 2 3/4 p. c. aux déposants.

D'après la loi de 1835, les caisses d'épargne privées devaient verser tous leurs fonds au Trésor; la loi de 1895 maintint ce principe, mais leur permit de disposer librement du 1/3 de leur fortune personnelle et de tous leurs revenus. La fortune des caisses privées était fin 1904 de 160,900 mille francs, dont 75.6 étaient confiés par elles à la Caisse des dépôts et consignations; 31.8 étaient placés en rentes; 8.60 en valeurs garanties par l'Etat; 39.3 en immeubles; 2.3 en habitations construites à bon marché par les caisses; 1 million en prêts hypothécaires pour la construction de ces maisons, 1.1 en autres valeurs locales.

Ceci montre les rapports des caisses privées aussi bien que de la Caisse nationale avec le crédit public et privé.

Situation des caisses d'épargne au 31 décembre :

	Nombre de livrets	Solde dû aux déposants
	—	—
1882	4,645,893	1,802.4
1883	4,938,290	1,893.8
1884	5,293,053	2,137.3
1885	5,630,188	2,365.5
1886	5,941,769	2,504.6
1887	6,186,951	2,587.9
1888	6,491,892	2,762.1
1889	6,840,381	3,015.6
1890	7,266,960	3,325.1
1891	7,672,105	3,559.1
1892	8,084,435	3,843.8

	Nombre de livrets	Solde dû aux déposants	Moyenne des livrets en millions de francs
	—	—	—
1893	8,251,431	3,751.0	
1894	8,609,008	3,977.3	
1895	8,984,891	4,148.9	
1896	9,314,879	4,167.3	
1897	9,662,452	4,271.3	
1898	9,964,662	4,275.2	
1899	10,316,674	4,336.7	
1900	10,680,866	4,274.2	
1901	11,051,979	4,429.4	
1902	11,315,768	4,394.0	
1903	11,487,588	4,310.0	
1904	11,785,900	4,437.9	
1905	12,153,084	4,659.3	
1906	12,481,044	4,777.4	382.75
1907	12,847,599	4,981.1	388
1908			
1909			
1910			
1911			
1912		6 milliards environ	
1913			
1914			

Lors de la guerre franco-allemande la proportion des retraits de fonds a été en 1870, de 21.85 p. c. et en 1871, de 21.26 p. c. Supposez la France conquise, le vainqueur devait reprendre la charge des livrets. En Allemagne, le montant des dépôts atteint environ 20 milliards de M. mais l'Etat n'en est pas responsable, mais il y aurait un affollement du public comme lors de l'affaire du Maroc. Que devient, pour la France et la Belgique dans ces conditions, l'argument contre la Caisse nationale d'épargne, de même que contre la Banque d'Etat? Dans tous les cas l'économiste sociologue ne peut en conclure qu'une chose, c'est que en supposant que les établissements d'Etat sont exposés à des risques, c'est une raison de plus de les multiplier dans tous les pays pour asurer la paix.

Royaume-Uni de la Grande-Bretagne

Ici également coexistent depuis 1861, la forme publique et la forme privée; la première est la plus récente. Déjà en 1817 deux bills avaient consacrés l'existence légale des caisses.

Voici quelle était la situation des caisses d'épargne privées ou Trustee Savings Banks de 1899 à 1910 :

	Nombre de livrets	Solde dû	Moyenne par déposant
	—	—	—
1899	1,601,485	51,404,929	32. 2.0
1900	1,625,023	51,455,917	31.13.4
1901	1,647,202	51,966,386	31.11.0
1902	1,670,394	52,505,081	31. 8.8
1903	1,689,617	52,540,339	31. 1.11
1904	1,704,766	52,280,887	30.13.4
1905	1,731,869	52,723,436	30. 8.10
1906	1,760,999	53,009,299	30. 2.0
1907	1,782,252	52,153,595	29. 5.3
1908	1,788,033	51,715,950	28.18.6
1909	1,804,895	52,181,983	28.18.3
1910	1,827,460	52,257,806	28.12.0
1911	1,849,043	53,032,596	28.13.7

Dans les banques privées on économise donc *relativement* de moins en moins; l'évolution y est régulièrement décroissante en ce qui concerne la moyenne par dépôt.

Nous voyons par le tableau suivant que le même phénomène s'est manifesté ,au cours de la même période à la caisse publique d'épargne postale :

	Nombre de livrets	Solde dû	Moyenne par dépôt
	—	—	—
1899	8,046,680	130,118,605	16. 3.5
1900	8,439,983	135,549,645	16. 1.3
1901	8,787,675	140,392,916	15.19.6
1902	9,133,161	144,605,088	15.16.8

1903	9,403,852	146,135,147	15.10.10
1904	9,673,717	148,339,354	15. 6.8
1905	9,963,049	152,111,140	15. 5.4
1906	10,332,784	155,996,446	15. 1.4
1907	10,692,555	157,500,077	14.14.7
1908	11,018,251	160,648,214	14.11.7
1909	11,404,568	164,596,065	20.17.2
1910	11,832,176	168,890,215	20.04.9
1911	12,370,646	176,518,508	20.18.9

De 1892 à 1899, la moyenne des dépôts avait crû annuellement; elle décroît de 1899 à 1908 et augmente fortement en 1909, 1910; au contraire l'abaissement persiste dans les Trustes Saving Banks.

Comparaison entre l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France en 1910 pour l'ensemble des caisses d'épargne.

	Nombre de livrets	Montant en frs	Montant par habitant
	—	—	—
Allemagne	21,534,000	20,975,625,000	323.13
Royaume-Uni (1909)	13,209,000	5,527,875,000	122.13
France	14,069,000	5,643,125,000	142.50

Les caisses d'épargne jouent donc en Allemagne un rôle plus important qu'en France et surtout qu'en Grande-Bretagne. Cela tient en partie à la répartition différente du revenu national et à ce qu'en France et en Grande-Bretagne, les économies sont dirigées dans une plus grande proportion vers des placements plus avantageux.

Italie

En Italie, les Caisses d'épargne postales avaient, en 1910, pour 5,160,008 de comptes un solde débiteur de 1,702,500 mille lires soit en moyenne 330 lires par déposant. La seule Caisse d'épargne de Milan avait en 1900, 597 millions de dépôts tandis que celle de Paris n'en avait que 135 millions. En Italie, les caisses d'épargne ne versent pas, comme en France, leurs fonds à l'Etat; la

plus grande partie en est affectée au crédit foncier et agricole; li'ntérêt payé aux déposants est très petit, mais cela permet aux Caisses de faire à l'agriculture des avances à bon marché.

Hollande

Dans les Pays-Bas, alors que de 1841 à 1880, le rendement moyen des droits de succession par habitant avait régulièrement progressé surtout pendant la période décennale de 1871-1880, ce même rendement moyen pendant la période de 1880 à 1908 tout en augmentant de 39.' p. c. au point de vue absolu est resté stagnant au point de vue du rendement proportionnel par tête; il est resté de 2 florins 53 par tête pendant la période de 1904-08 comme pendant celle de 1880-84. Or, le revenu national a augmenté; on en conclut par conséquent qu'on a moins capitalisé. Même les statistiques des caisses d'épargne indiquent certaines fluctuations régressives.

	Nombre de livrets	p. c. habitants	Solde dû mille fl.	p. c. habitants	Par livret
1860	54,374	1.6	5,545	166	102
1870	89,704	2.4	11,105	307	124
1880	224,069	5.5	36,671	903	164
1890	583,788	12.8	82,796	1,813	142
1900	1,188,821	22.9	164,636	3,179	153
1905	1,583,620	27.3	222,124	3,973	140
1907	1,738,796	30.3	236,491	4,115	136

En 1911, les caisses d'épargne postales comportaient à elles seules 1,556,950 comptes de dépôt d'un montant total de 3,611,500 mille francs soit de 232 francs par livret.

Bulgarie

En Bulgarie, les caisses d'épargne postales ont été introduites en 1896. Les capitaux versés fin 1911 s'élevaient à 37,026,697 et les intérêts payés aux déposants à 2,260,329; le nombre des livrets était de 280,775. Le montant moyen des livrets était donc d'environ 132 francs. Le profit net réalisé par la Caisse était de 590,720 francs.

Sur 29,515 livrets ouverts en 1910, provenaient de :

Ménagères	5,205
Artisans	4,477
Agriculteurs, éleveurs, etc.	3,989
Domestiques	2,732
Fonctionnaires	2,073
Elèves	1,746
Ouvriers	1,603
Commerçants	1,151
Instituteurs, professeurs	1,021
Militaires	665

Russie

Il y avait, en 1908, 6,710 caisses d'épargne publiques et postales; le montant des livrets y était de 6,210,238 avec un avoir de 1,149,200 mille roubles soit en moyenne 185 roubles par livret.

Au 1er avril 1913, le montant des dépôts en espèces aux caisses d'épargne de l'Etat s'élevait à 1,606,500 mille roubles et en 1914, à la même date à 1,688,000 mille roubles. Ce ne sont certes pas les moujicks qui réalisent ces économies si faibles relativement à la population.

Japon

Les développements acquis par l'organisation de l'épargne en Europe, se sont étendus en Extrême-Orient dans le pays qui, le premier y est entré dans le courant de la grande vie internationale. La Caisse d'épargne postale y a été établie dès 1875. Actuellement le montant minimum de chaque dépôt est fixé à 10 sen et le maximum de chaque livret à 1,000 yen. Le taux d'intérêt fut abaissé à 4.3 p. c. en 1910.

Total du nombre des déposants et du montant des dépôts (en yen) fin mars.

	Déposants	Montant des sommes
1903	2,859,143	29,554,725
1904	3,501,353	31,643,881
1905	4,929,189	41,801,386
1906	5,848,498	54,248,775
1907	7,282,497	76,717,136

1908..............	7,886,279	92,889,473
1909..............	8,661,407	106,460,503
1910..............	10,052,641	127,112,097
1911..............	10,960,981	162,050,835
1912..............	11,538,285	183,132,697
1913..............	12,584,743	193,766,859

La poste inaugura en 1875 le service des mandats intérieurs, y compris les mandats télégraphiques à partir de 1885. Cette même année le Japon accéda à la convention relative aux mandats internationaux.

La poste a commencé en 1891 à se charger ,pour le compte de déposants à la caisse d'épargne postale de l'achat et de la garde des titres de rente sur l'Etat et même d'autres valeurs.

En 1906, elle a inauguré le système des livrets postaux de transfert ou de virement. A la fin de 1912, le nombre de personnes utilisant ce service s'est élevé à 46,000 et le montant des sommes reçues et payées pour leur compte dans le courant de l'année s'est élevé à 579,530,000 yens (fr. 1,496,925,990).

Depuis 1909, ce système de transferts est étendu à la percepion des impôts seulement dans les circonscriptions urbaines. Ceci nous conduit à une forme plus évoluée où nous voyons l'épargne se fondre dans la circulation fiduciaire générale de la monnaie et du crédit. Nous étudierons cette forme à propos des pays de l'Europe qui les premiers l'ont inaugurée.

Notons aussi qu'en 1912, sur 11,538,285 déposants pour 183,132,697 yens il y avait :

Cultivateurs	3,713,076	pour	52,938,331	yens
Industriels	640,458	»	13,193,667	»
Commerçants	1,277,811	»	32,136,682	»
Professions diverses	547,061	»	13,459,483	»
Ouvriers	801,347	»	11,670,300	»
Pêcheurs et marins	194,887	»	3,176,479	»
Fonction. civils et milit.	708.566	»	15,421,375	»
Ecoliers	2,838,900	»	15,383,500	»
Autres catégories	816,179	»	25,752,850	»
Total......	11,538,285	»	183,132,697	»

Remarquons la faible proportion des ouvriers et de leur épargne.

Belgique

(Consulter : Hamande et Burny. *Les Caisses d'épargne en Belgique*, 1903.)

La Caisse d'épargne et de retraite y a été constituée par la loi du 16 mars 1865 ; elle n'est pas un établissement de l'Etat, mais est seulement placée sous la garantie de celui-ci. Elle fonctionne également comme établissement de crédit commercial; de même nous avons vu qu'elle intervient dans le crédit agricole et fait des prêts, en vue de la construction de maisons ouvrières. Les placements provisoires de la Caisse se font par l'intermédiaire de la Banque nationale. Ces placements comprennent:

1° L'escompte des lettres de change et billets à ordre;
2° Les avances sur effets de commerce du pays et de l'étranger;
3° Les avances sur valeurs désignées des Etats étrangers, des communes ou des provinces de la Belgique, actions ou obligations de sociétés belges.

Les effets escomptés par la Banque Nationale pour compte de la Caisse peuvent avoir plus de cent jours d'échéance.

La Caisse d'épargne en Belgique est donc une institution à caractère public bien que privée et elle se rattache à la fois à l'organisation du crédit et à celle de l'assurance.

La création des Caisses d'épargne en Europe coïncide avec le développement industriel et de la classe des salariés qui se produisit après lès guerres de la Révolution et de l'Empire. Les premières caisses du royaume des Pays-Bas avaient été fondées en 1817 sur l'intiative d'une société philanthropique.

Le point de départ en avait été en Angleterre, en Russie et en Allemagne.

La première caisse d'épargne en Angleterre est sans doute celle fondée à Ruthwell en 1810; puis vient celle de Londres en 1816; en 1817 on en comptait 70 du même type en Angleterre, 4 dans le pays de Galles et 4 en Irlande.

En Suisse, la ville de Berne avait, dès 1787, fondé une caisse pour les domestiques; en 1816, il y en avait 11.

En Allemagne, la première caisse avait été fondée à Brunswick

en 1765, la deuxième dans la ville libre de Hambourg en 1768 par l'initiative d'une société philanthropique; l'institution se développa surtout à partir de 1816.

En France, la première idée d'une caisse d'épargne apparaît en 1611, dans un livre de Hugues Delestre : « Le premier plan de Mont-de-Piété français consacré à Dieu ». En 1786, Lavoisier propose la création d'une caisse à Orléans; en 1767 est ouvert à Paris un « bureau d'économies » par la Compagnie d'assurance sur la vie. En 1791, Mirabeau, à l'Assemblée nationale, prononce un éloquent discours sur l'épargne. En 1793, un décret de la Convention institue une caisse nationale de prévoyance; en 1802, la loi organique de la Banque de France, autorise l'ouverture d'une caisse de placement et d'épargne pour toute somme supérieure à 50 francs.

Ce n'est cependant qu'en 1818, qu'un industriel, Benjamin Delessert, administrateur de la Compagnie royale d'assurances maritimes fonde une institution spéciale, la Caisse d'épargne et de prévoyance de Paris.

De France, l'idée des caisses d'épargne s'introduisit aux Pays-Bas où elle fut vulgarisée à partir de 1784 par une société philanthropique « Société pour l'utilité générale » fondée cette année par Jean Nieuwenhuyzen, et encore existante.

Deux caisses furent fondées dès 1817 ; en 1827, on en constate 53.

Les provinces méridionales furent plus lentes à suivre le mouvement. La première fut fondée à Tournai en 1825 à l'initiative de la Chambre de commerce et d'un comité, d'autres suivirent, créées par les régences des villes et une société anonyme qui devint, en 1835, la Banque de Belgique.

Celles de Tournai, Nivelles et Malines survécurent seules à la révolution. C'est en 1831 que la Société Générale, etc., reprenant l'actif de la Caisse de Bruxelles prend la décision d'établir des caisses dans tous le royaume. L'épargne est ainsi entrée dans la phase de la grande industrie et des banques.

Ce n'est qu'à la suite des crises de 1838-39 et surtout de 1847-52 que le gouvernement propose l'institution d'une Caisse nationale d'épargne. Le projet fut déposé le 23 mai 1859 par Frère-Orban. Il n'entra en discussion qu'en 1862 et la loi ne fut votée et sanctionnée qu'en 1865.

Voici quelle est la situation de la Caisse nationale d'épargne depuis sa fondation.

Solde des dépôts à la fin de décembre

1865	529,632	1900	661,507,886
1875	19,620,727	1905	785,704,576
1880	125,098,287	1910	964,668,844
1890	325,419,412	1911	1,007,950,463
1895	453,429,304	1912	1,057,758,502

Moyenne générale du montant des dépôts par livret

1865......	656.48	1900......	376.30
1870......	374.83	1905......	339.86
1880......	623.73	1910.....	343.48
1890......	445.13	1911.....	347.40
1900......	398.00	1912......	351.03

Nombre des déposants
(y compris établissements publics et communaux.)

1865......	803	1900......	1,757,906
1870......	52,346	1905......	2,311,845
1880......	200,565	1910......	2,808,549
1890......	731,057	1911......	2,901,753
1895......	1,145,408	1912......	3,013,296

Classement des versements par catégories de quotité.

Francs.	1875	1880	1885	1890	1892
—	—	—	—	—	—
1 à 20	84.1	74.7	77.1	73.2	70.8
21 à 100	8.3	13.2	13.5	15.6	17.2
101 à 500	4.7	7.3	5.9	7.6	8.2
501 à 1000	1.4	2.3	1.8	2.0	2.0
1000 à 3000	1.0	1.5	1.1		1.5
3000et plus	0.5	1.0	0.6	1.6	0.3
	100	100	100	100	100

Id. des livrets.

1865	19.90	31.5	28.2	10.6	9.9
1870	52.00	28.8	9.9	3.9	5.4
1880	39.5	18.0	24.5	6.1	12.9
1890	42.9	20.7	16.8	6.7	12.9
1895	42.5	19.5	17.3	7.2	13.5
1900	41.5	19.2	19.1	7.2	13.0
1905	42.7	18.3	18.2	7.7	13.1
1910	43.3	18.2	17.8	7.6	13.1

Ainsi de 1875 à 1900, les livrets de 1 à 20 francs avaient diminué de 13 1/2 p. c.; ceux de 21 à 100 étaient restés stationnaires; ceux de 101 à 3,000 francs se sont relevés de 9 p. c.; enfin ceux au delà de 3,000 francs ont diminué de moitié.

Participation de la classe ouvrière dans les nouveaux livrets, suivant les constatations faites à partir de 1891.

	De 1891	à 1900
Ouvriers mineurs, houilleurs	1.79	1.98
Ouvriers industriels	12.98	15.51
Journaliers et ouvriers agricoles	9.00	6.17
Domestiques	6.92	6.17
Professions libérales	0.97	0.18
Chefs d'établissements ind., agric. et commerc.	1.78	0.28
Prop., rentiers, sans prof., ménagères	8.86	10.51
Militaires	2.44	0.83
Commerçants et détaillants	2.78	2.76
Prof. et instituteurs	0.61	0.47
Fonct. et employés	3.66	2.88
Enf. mineurs	47.38	53.62
Soc. de secours mutuels, d'ép. et diverses	0.85	0.93

Signalons que la statistique officielle elle-même constate qu'en 1909 la proportion des trois dernières catégories a cru, tandis qu'elle a diminué légèrement pour la plupart des autres.

L'administration de la Caisse en conclut que la classe laborieuse participe pour 85 p. c. dans les nouveaux versements depuis

1890 mais elle n'y arrive qu'en ajoutant aux ouvriers une partie des ménagères et des enfants mineurs; si on élimine les mineurs et ménagères seulement, il resterait 70 p. c.

Même d'après les relevés faits par M. Hankar, directeur de la Caisse, et publiés en 1897, le nombre d'ouvriers affiliés ne serait que de 1/3 de la masse des déposants; en revanche la valeur moyenne du livret de l'ouvrier (non compris les ouvrières) serait de 534 fr. 94, c'est-à-dire supérieur au niveau du livret moyen général qui n'est que de 378. Cela s'explique d'après lui par la participation en 1895 de 269,000 écoliers dont le livret moyen n'était que de 21 francs.

Statistiques relatives aux *placements* opérés par la Caisse d'épargne. Voici dans quelles proportions chaque espèce de placement intervenait dans le total au 31 décembre 1900 (en millions de francs).

Fonds de l'Etat et Bons du Trésor.	187	soit	27.5 %	49.5 %
Obligations de sociétés garanties par l'Etat	53	»	7.7 %	
Obligations du Crédit communal et des provinces	98	»	14.3 %	
Prêts hypothécaires	2	»	0.3 %	50.5 %
Obligations de sociétés belges	100	»	14.7 %	
Avances pour habitations ouvrières.	38	»	5.5 %	
Prêts agricoles	5	»	0.8 %	
Avances sur nantissements	90	»	6.9 %	
Effets sur l'étranger	90	»	13.2 %	
Effets sur la Belgique	61	»	8.9 %	
Total des placements	682	»	100 %	

Le revenu des placements décroissait régulièrement; de même décroissait la plus value des valeurs côtées en bourse; cette plus value était fin 1892 de 8.44 p. c.; en 1900, son rapport au prix de revient était graduellement descendu à 0.19 p. c.

La Caisse ne peut avoir de portefeuille de fonds étrangers; en principe ses capitaux doivent être placés dans le pays. L'existence d'un portefeuille d'effets sur l'étranger semble une infraction à cette règle.

Comme le montre le tableau ci-dessus, les placements de la

Caisse sont investis à peu près également en valeurs publiques et en valeurs privées.

De 1868 à 1889, la part placée en fonds d'Etat et bons du Trésor a cru de 3.93 p. c. mais en 1900 elle n'était plus que de 27.50 p. c. La proportion du portefeuille des effets sur l'étranger qui oscillait de 8 à 69 p. c. de 1865 à 1870 et de 8 à 33 p. c. entre 1871 et 1880 tombe en 1900 à 13.24 p. c.

L'explication semble en être que la Caisse a de plus en plus de fonds disponibles et qu'un portefeuille de disponibilités en effets sur l'étranger devient de moins en moins nécessaire. Cependant, d'un autre côté, la difficulté des placements dans le pays explique en partie le maintien de ce portefeuille productif.

Le tableau ci-dessous montre donc les rapports de l'épargne tant avec le crédit public qu'avec le crédit privé, et, en ce qui concerne ce dernier, avec le crédit commercial, foncier, immobilier, agricole et sur valeurs mobilières.

La Caisse d'épargne a aussi des rapports avec l'organisation de l'assurance; à ses fonctions ci-dessus sont annexés : 1° un service de la Caisse de retraite; 2° un service de laCaisse d'assurance sur la vie. Nous nous contentons, en ce qui les concerne des quelques indications ci-dessous, la matière des assurances devant être traitée à part et dans son ensemble.

Service de la Caisse de retraite.

	Nombre de versements	Montant	Rentes payées	Capitaux réservés remboursés
	—	—	—	—
1871-80	15,449	1,390,722	656,503	37,139
1881-90	43,491	3,922,528	1,635,184	125,423
1900	856,116	5,121,056	1,371,805	94,995
1910	1,868,610	15,789,668	2,248,005	528,109
1912	2,333,891	20,117,815	2,780,866	643,915

Situation de la caisse de retraite fin décembre.

	Fonds placés	Nombre des assurés entrés en jouissance	Montant des rentes servies
	—	—	—
1880	2,720,418	664	125,196
1890	7,971,742	1,445	353,817
1900	29,696,925	3,937	1,437,283
1910	157,487,105	61,397	2,552,378
1912	197,222,874	81,030	2,960,102

Service de la Caisse d'assurance sur la vie
(à terme ou à vie entière)

	Capitaux assurés	Nombre de contrats
Fin décembre 1906	63,548,136	31,068
» 1907	68,048,736	35,548
» 1908		
» 1909	79,728,365	
» 1910	85,007,505	44,989
» 1911	90,874,287	38,394
» 1912	96,127,3/3	51,606

Nous avons vu que le revenu des placements de la Caisse d'épargne décroissait régulièrement ; il a fallu dès lors diminuer l'intérêt alloué aux déposants. Aucune limite n'est assignée aux versements faits par des particuliers, mais le taux de l'intérêt bonifié diffère suivant l'import du solde du livret. Fixé d'abord en 1865 et uniformément à 3 p. c., il fut réduit en 1881 à 2 p. c. pour la portion du dépôt dépassant 12,000 francs, et en 1886, 5,000 francs. En 1894, l'intérêt est fixé à 3 p. c. pour les dépôts ne dépassant pas 3,000 frfancs et à 2 p. c. pour la totalité des dépôts au delà de 3,000 francs s'il a dépassé cette limite au cours de l'exercice.Enfin, en 1902 la limite a été abaissée à 2,000 francs.

Il y a, en Belgique, comme en France et ailleurs, un grand nombre de sociétés mutuelles d'épargne, par exemple pour l'achat des titres à primes.De même on a organisé en Belgique des Caisses d'épargne scolaires. L'épargne scolaire est due à l'initiative de Fr. Laurent, professeur à l'Université de Gand.

Epargne scolaire et gardienne
A. Ecoles primaires (situation fin décembre)

	Nombre d'écoles	Population	Ecoles avec caisses	Livrets d'enfants	Epargnant sans livret	Montant des épargnes
1885	7,022	827,670	4,697	133,416	38,634	2,838,835
1890	7,637	896,787	4,965	167,696	38,907	4,042,148
1905	9,915	1,129,260	8,117	375,239	56,658	11,533,332
1911	10,776	1,210,741	9,183	424,844	62,995	14,206,940

B. Ecoles moyennes et d'adultes.

En 1905, l'épargne n'était pas encore pratiquée dans les écoles moyennes de l'Etat; au 31 décembre 1912, elle l'était dans 35 écoles d'instruction moyenne de l'Etat; 2,762 élèves y participaient et le montant de leur épargne était de 165,472 francs. L'épargne semble donc moins correspondre à un besoin des classes moyennes. Dans les écoles supérieures, le besoin est nul.

Quant à l'épargne dans les écoles d'adultes, voici quelle était la situation :

		Nombre d'écoles avec épargne	Elèves épargnant	Montant de l'épargne
		—	—	—
Fin	1905	1,625	27,719	1,132,960
»	1908	2,021	35,646	1,438,946
»	1911	2,161	40,591	1,740,729

Caisses d'épargne patronnées par les communes

Ces caisses fonctionnent à Alost, Malines, Nivelles et Tournai.

		Solde des versements	Livrets ouverts
		—	—
Fin	1870	7,178,121	9,698
»	1880	10,605,086	13,978
»	1890	9,227,866	14,239
»	1900	10,646,359	17,436
»	1910	9,493,905	16,450
»	1912	11,119,732	18,091

La caisse de Malines est liquidée depuis 1905. Les autres, sauf celle de Tournai paraissent stagnantes.

Caisses d'épargne particulières et patronales.

Société Générale de Belgique.

		Livrets ouverts	Montant des dépôts	Taux de l'intérêt
		—	—	—
Fin	1840	36.955	49,477,624	4 et 3 p. c.
»	1870	19,704	13,203,771	3
»	1880	18,433	14,658,737	3
»	1890	16,072	15,506,940	3
»	1900	15,278	21,151,618	»
»	1910	21,123	38,237,849	»
»	1912	22,815	37,341,026	»

Le nombre des livrets diminue de 1840 à 1900 puis il se relève tandis que postérieurement à 1865, le montant des dépôts tend à se relever. La clientèle de la société est surtout celle des rentiers-capitalistes se contentant d'un revenu stable de 3 p. c.

Banque Liégeoise.

	Livrets ouverts —	Montant des dépôts —	Taux de l'intérêt —
1840	1,565	1,885,548	4 et 3 1/2 p. c.
1870	6,334	2,770,207	4 et 3
1880	8,319	3,883,091	4 et 3
1890	9,706	4,053,975	3 1/2 et 3
1900	11,858	4,894,796	3
1910	5,015	942,396	2 1/2
1912	4,932	1,113,427	2 1/2

La réduction du nombre des livrets et des dépôts postérieurement à 1900 s'explique par la diminution du taux de l'intérêt.

Société anonyme de la Vieille-Montagne (établissements belges mines et fonderies de zinc).

1850	90	42,747	5
1860	97	111,558	5
1870	221	214,475	5
1880	396	568,977	5
1890	558	1,174,412	5
1900	1,046	1,763,659	5 et 4
1912	1,736	3,789,313	5, 4 et 3
1910	1,498	2,845,968	5, 4 et 3

Société anonyme John Cockerill.

1880	410	969,980	5
1890	685	2,757,417	4 1/2 et 4
1900	1,094	4,033,936	4
1910	1,591	7,083,739	4 et 3 1/2
1912	1,745	7,752,982	4 et 3 1/2

Banque de Huy (Banque de Seraing jusqu'en 1875).

1870	212	86,526	3 1/2
1880	359	107,297	3 1/2
1890	190	73,817	3 1/2 et 3
1900	200	137,853	3 1/2 et 3
1910	189	248,084	3
1912	197	305,806	3

En général les caisses patronales sont stagnantes ou tendent à décroître; elles sont mal vues des ouvriers, de même que les habitations ouvrières créées par les grands industriels ; les ouvriers y voient une forme d'asservissement. La Vieille-Montagne et Cockerill semblent faire exception à la décroissance, mais il faut tenir compte de ce que leurs caisses desservent un certain nombre de petits établissements plus ou moinsdépendants et un grand nombre d'employés.

L'épargne par les sociétés coopératives de consommation.

Cette forme nouvelle reçoit son application dans les coopératives populaires, par exemple dans les Maisons du peuple du parti socialiste en Belgique. Ces coopératives achètent leurs matières premières au prix de gros et les revendent au prix de détail avec bénéfice. Ce bénéfice est, en partie, porté au crédit des coopérateurs. C'est une organisation *automatique* de l'épargne. Le parti socialiste ouvrier a aussi organisé, sous le nom de « La Prévoyance sociale », une société coopérative d'assurances (vie, rentes viagères, incendie); c'est en même temps une caisse d'épargne; ainsi les épargnes ouvrières seront détournées des entreprises capitalistes et consacrées à la création et au développement des œuvres du parti ouvrier.

Le projet est aussi en cours d'exécution, de concentrer l'épargne ouvrière dans les maisons du peuple pour organiser le crédit en faveur des coopératives de consommation et de production. Tel est le but que se proposent les fondateurs de la Banque du Peuple de Gand.

Tout cela, il est vrai, ne résoud pas encore le problème du crédit sans intérêt et sans intervention de la monnaie métallique; mais la situation de la classe ouvrière est améliorée en *régime*

capitaliste; cela démontre que la prétendue loi d'airain n'est pas aussi rigide qu'on le suppose.

Dans l'Etat contemporain, où le domaine public productif tend à se développer, se posera nécessairement aussi la question si l'Etat producteur, consommateur et échangiste ne doit pas épargner en vue de la conservation et du développement de son capital et également s'assurer et sous quelles formes, il convient de le faire.

Les caisses d'épargne dans le monde en :

	1895-1896			1905-1906		
	Nomb. de comptes en millions	Montant mill. doll.	Moyenne dollars	Nomb. de compt. en millions	Montant mill. doll.	Moyenne dollars
Angleterre	8.0	815	101.87	11.7	997	85.24
France	9.0	830	83.10	12.1	898	74.03
Allemagne	6.9	1,000	144.93	17.3	2,831	163.71
Russie	1.8	250	138.29	5.7	533	94.13
Autriche-H.	4.9	850	173.41	7.1	1,404	197.74
Italie	4.0	325	81.25	6.5	234	35.71
Belgique	1.1	113	98.73	2.3	151	65.59
Hollande	0.7	43	61.43	1.6	92	55.55
Suède	1.4	96	68.57	1.9	176	90.60
Norwège	0.5	60	120.00	0.8	100	126.85
Danemark	1.0	165	165.00	1.3	213	160.98
Suisse	1.2	178	148.24	1.3	193	148.46
Autres pays	0.1	6	60.00	1.1	104	91.27
Total d'Europe	40.6	4,731	116.28	70.7	7,926	112.07

Partout le montant moyen des dépôts a diminué sauf en Allemagne, Autriche-Hongrie, Suède, Norvège, Suisse et dans l'ensemble des pays non dénommés.

Etats-Unis	5.1	1,907	376.50	8.0	3,482	433.79
Canada	0.2	54	270.00	0.3	91	305.00
Colonies brit.	0.1	5	20.00	0.1	9	87.62
Autres pays	0.1	1	10.00	0.1	4	41.90
Total pour l'Amérique	5.5	1,967	357.57	8.5	3,586	421.89

Partout la moyenne des dépôts a crû.

Japon	3.0	29	9.66	12.6	77	6.05
Indes	0.7	31	44.29	1.1	45	40.69
Autres pays	0.1	5	50.00	0.2	8	34.65
Total	3.8	65	17.11	13.9	130	9.34

Partout la moyenne des dépôts a décrû.

Afrique brit.	0.1	8	80	0.2	23	109.30
Autres pays	0.1	3	30	0.1	3	39.02
Total	0.2	11	55.00	0.3	26	88.49

Ici la somme des dépôts a crû.

Australie	0.8	110	137.50	1.2	189	157.50
Nouv.Zélande	0.2	23	115.00	1.3	48	150.35
Total pour l'Australie	1.0	133	133.00	1.5	237	158.16

En Australie la moyenne des dépôts a crû.

Total mondial	50.1	6,807	136.9	94.9	11,905	125.43

Ainsi pour l'ensemble du monde, en dix ans, le nombre de livrets a presque doublé de même le montant des dépôts, mais la moyenne du montant des dépôts a diminué ; elle a décru de 136.9 à 125.45, soit de 9.1 p. c.

Tel est, semble-t-il, le résultat de l'extension de l'épargne en tant que limitée par la capitalisation directe des économies particulières et sous l'action en général restrictive de la loi.

Tableau de la situation des caisses d'épargne en 1907.

	Nombre de déposants	Rapport à la populat.	Nombre des dépôts en millions	Montant par livret
	—	—	—	—
France	9,662,000	4.25	4,271	442
Allemagne	13,500,000	3.26	9,500	710
Autriche-H.	5,421,000	6.12	6,006	1,107
Royaume-Uni	8,767,000	5.22	4,145	470
Belgique	2,753,000	2.42	1,046	386

Suisse	1,300,000	2.42	1,000	789
Danemark	1,063,000	1.46	897	844
Italie	4,976,000	7.16	2,146	431
Etats-Unis	5,688,000	7.50	11.553	2,031
Japon	3,001,000	6.50	266	75
Bulgarie	26,190	10.00	18	689
Pays-Bas	1,738,796	3.30	478	285

Evolution de l'épargne en rapport avec celle de la monnaie.

Nous avons vu les rapports de l'épargne et de son organisation avec la circulation en général, avec les banques, le crédit, les assurances, ainsi qu'avec la consommation et la production. L'organisation de l'épargne, poursuivant son évolution aboutit encore à se fondre avec les formes les plus évoluées de la monnaie et ainsi se vérifie historiquement la grande loi que nous avons observée à la base de tout le système économique à propos du transport des utilités et des hommes, loi suivant laquelle tout le progrès consiste dans la réduction constante du poids mort et l'accroissement correspondant de l'effet utile; cette loi domine toute l'économie sociale, laquelle domine de son côté tout le surplus de la structure et de la vie des sociétés.

Les caisses d'épargne nationales ont donné naissance aux caisses d'épargne postales; ce perfectionnement technique se complèta naturellement par le service des chèques postaux et des virements postaux. Cette organisation tendit à son tour à devenir internationale. C'est ainsi que d'après un traité entre la France et la Belgique on peut verser en France au compte de la Caisse Belge et en Belgique au compte de la Caisse Française et de même demander le transfert de l'une à l'autre ou le remboursement. Voilà les véritables bases positives de la paix entre nations; ces bases doivent être des institutions internationales spécialement économiques; la paix et l'équilibre résident essentiellement dans une structure et une vie sociale communes; la paix c'est la résultante du pacte, ces deux mots ont la même signification.

C'est par le chèque postal international que l'évolution nationale de la monnaie a progressé en dernier lieu au point de vue international. Le pays d'origine du chèque international est l'Autriche. Ce pays avait, depuis 1882, une caisse d'épargne postale semblable à celle créée en Angleterre dès 1866. C'est le

Dr George Coch qui le premier, peu après la fondation de la Caisse postale autrichienne préconisa le système du chèque postal et le réalisa. En 1882 fut aussi introduit le système des paiements mutuels au moyen de chèques de transfert d'un compte à un autre. En outre, il fut permis au titulaire d'un compte postal d'épargne de faire à *n'importe qui* des paiements au moyen de chèques et, en outre, il fut permis à *n'importe qui* de faire des paiements au crédit d'un compte postal au moyen de bons de paiement spéciaux (Erlachscheine).

Tous les bureaux de poste d'Autriche devinrent ainsi des agences autorisées à recevoir ou à faire des paiements pour les firmes ou pour les individus titulaires d'un compte à la Caisse d'épargne postale de Vienne.

Avant cette organisation en 1883, le montant des dépôts s'élevait à 8,176,889 florins. Dès 1884, il était de 56,586,461 dont 46,223,539 compris dans le service des chèques.

Accroissement des dépôts:

1883	322,284	fl. (le florin d'argent vaut 1 fr. 86 au pair.)
1890	592,089,250	
1895	969,479,217	

Le montant total de toutes les opérations réunies était :

1883	322,284 fl.
1885	263,853,687
1890	880,361,067
1895	1,485,308,862

En 1895, il y avait 190 adhérents étrangers dont 2 en Belgique.

En 1899, le montant moyen des dépôts est de 2,782 fl. Ceci montre que ce sont des gens aisés qui utilisent l'institution.

En 1887, le service des chèques postaux fut constitué par la loi en une branche autonome du service de la Caisse d'épargne postale, et la comptabilité pour la circulation par chèque et par compensation fut séparée de celle de la Caisse d'épargne postale. L'évolution se fit donc par variation et différenciation, le tout à la suite d'un développement de la fonction et de son organisation.

Toute personne put dès lors user de la circulation par chèques postaux même sans être titulaire d'un compte à la Caisse d'épargne postale.

Le chèque de paiement peut être *au porteur* à la Caisse de Vienne; le porteur peut le transmettre sans endossement pendant quatorze jours, ou *payable à vue* à une personne déterminée dans un bureau de poste, même à l'étranger.

Montant des paiements effectués (en fl.)

	Par chèques au porteur	Par chèques personnels	Par mandats-poste à l'étranger
	—	—	—
1885	78,375,622	132,053,520	777,914
1890	271,669,264	335,293,896	2,469,268
1895	463,540,198	524,212,798	3,781,586

Les titulaires de carnets de chèques peuvent faire acheter pour leur compte par l'Office postal, des fonds publics à concurrence de leur avoir et l'Office en encaisse les coupons et en porte l'import à leur crédit s'ils le désirent.

Enfin, les titulaires adhérents au service du Clearing peuvent compenser leurs comptes par des transferts de crédit dont les deux parties sont immédiatement avisées.

Accroissement des chèques de virement.

1885	40,271,880	florins
1890	264,262,296	»
1895	482,031,950	»
1906	10,156,000,000	couronnes

Service total des chèques et virements (millions de K.)

	Solde des dépôts		Chiffre total des opérations		
	—		—		
1903	264	millions	13,562	millions	
1904	264	»	14,861	»	
1905	282	»	16,226	»	
1906	347	»	18,373	»	dont 10,156 par compensation soit 55.2 p. c.
1907	375	»	21,584	»	dont 55.7 p. c. par compensation.

En 1911, plus de 115,000 personnes et firmes utilisaient les chèques postaux et, de 1883 à 1911 environ 300 milliards de couronnes avaient circulé de cette manière. Ainsi la circulation non seulement de la monnaie métallique mais même celle des billets de banque est économisée; résultat déjà obtenu en partie pour le mandat postal; mais la supériorité du chèque postal sur ce dernier consiste surtout en ce que le chèque postal ne nécessite pas un versement à la poste pour chaque opération; il suffit d'être titulaire d'un compte une fois pour toutes. Beaucoup de personnes ayant un tel compte, la compensation des paiements peut se faire par un simple transfert au moyen d'inscriptions. Il ne faut plus de monnaie; le rôle de caissier est simplifié; les dangers d'erreur et de vol disparaissent car il n'y a plus de service de caisse ni de transport d'argent par les facteurs de la poste. Le virement postal est dès lors plus économique que le mandat. Petits négociants et ouvriers peuvent l'utiliser, ce qui n'était possible avant qu'aux titulaires d'un compte de banque. On peut du reste adhérer soit au service des chèques seul, soit au service de chèques et de Clearing.

Le chiffre des adhérents au Clearing se rapproche de plus en plus du chiffre des adhérents aux chèques. En 1895, il y avait 28,363 adhérents aux chèques seuls et 20,750 pour le Clearing; en 1903, les affiliés au service des chèques et virement étaient au nombre de 57,038.

1905 67,804
1906 73,313
1907 79,710 dont 2,750 à l'étranger surtout en Allemagne et Hongrie.

Cependant, la base reste métallique.

L'usage du service a été accordé à toute personne moyennant un versement minimum fixé d'abord à 200 puis à 100 couronnes. Il est alloué à la balance active des comptes un intérêt de 2 p.c. Tout versement, transfert, inscription au débit ou au crédit coûte 4 heller (4 1/2 c.); il est en outre prélevé 1/4 p. c. sur les sommes jusqu'à 6,000 K. et 1/8 sur les sommes supérieures.

Les intérêts et les taxes ne sont pas payés, mais portés eux-mêmes en compte. Les versement peuvent s'effectuer par mandats postaux ou par mandats de transfert que l'on obtient au prix de 2 heller par exemplaire. On dispose du compte à son gré. Au

moyen de chèques on peut payer n'importe qui en Autriche et même à l'étranger.

Fin 1910, 102,574 titulaires de comptes utilisant le service des chèques étaient rattachés au bureau de Vienne, dont plus de [illegible],000 négociants, 12,000 chefs d'industrie, 9,000 fabricants, 5,000 particuliers, 3,000 avocats, 2,000 médecins; le surplus se composait d'employés, associations, banques, sociétés d'assurances, caisses officielles, fonctionnaires, églises, journaux, etc.

En 1910, la situation s'établissait comme suit :

Versements (y compris intérêts capitalisés)	Kr.	13,702,188,896.32
Retraits		13,668,729,434.50
Mouvement total		27,370,918,304.02
Id. en 1907		29,705,609,476.21

Il suffit d'un carnet de chèques pour payer comptes, loyers, appointements, impôts, taxes, abonnements, etc. Chaque titulaire a son numéro de compte, comme pour le téléphone. Souvent ce numéro est indiqué avec le nom du service de chèque postal sur les quittances, correspondances, etc.

Le chèque que l'on envoie doit être placé sous simple enveloppe non affranchie et déposé dans une borne postale. Si le bénéficiaire du paiement a, lui-même un compte, le montant y est inscrit et il en est avisé, sinon le montant lui est remis par le facteur. Le titulaire d'un compte est régulièrement renseigné sur l'état de celui-ci. Un système de transfert presque gratuit créé par la Banque Austro-Hongroise, permet en outre au titulaire d'un compte postal de compléter celui-ci par un simple virement opéré par cette banque, ou en sens inverse, de transférer toute somme superflue de son compte postal à son compte de banque.

Le but maintenant à atteindre est que : « De tous les endroits du globe, il soit possible de transmettre à tous les autres endroits, n'importe quelle somme d'argent, moyennant une taxe tout à fait minime. »

En Hongrie, le système fut établi en 1890 sur les mêmes bases.

20,000 personnes et firmes; mouvement annuel des transferts, 9 milliards Kr. environ actuellement — infériorité de la Hongrie.

Depuis 1896, les transferts réciproques entre les services des chèques postaux des deux pays ont été organisés. Le service hongrois est également relié au service des virements de la Banque Austro-Hongroise.

Remarquons encore que les frais d'administration diminuent avec l'accroissement des opérations; en 1886, ils s'élevaient à 6/100 de florins par 100 fl. d'affaires; en 1895, les frais étaient de 899,356 fl., soit 3/100 de fl. par 100 fl. pour 2,970,170,049 florins d'opérations.

En 1899, les mouvements de caisse s'élevaient à 4 milliards 5 de fl. dont 1 milliard 7 de paiements sans intervention de monnaie. En 1905, le mouvement de caisse s'est élevé à 16,222 millions de K. (93 c. au pair) et il y avait 67,804 adhérents.

1906 18,372 millions de K. dont 55.2 p. c. par compensation.
1907 21,584 millions de K. dont 57.5 p. c. par compensation.

Suisse et Allemagne.

Circulation par chèque postal établie en Suisse le 1er janvier 1906; en Allemagne, le 1er janvier 1909.

Ces deux pays n'ont pas de caisse d'épargne postale; il a donc fallu créer des bureaux spéciaux; en 1912, il y en a 23 en Suisse et 12 en Allemagne, et le système au lieu d'être centralisé comme à Vienne et à Budapest est décentralisé.

En Suisse, les paiements par *virements* postaux se sont élevés à 2,533 millions sur 4,096 millions de paiements soit 61,7 p. c. La Suisse a ainsi obvié à la pénurie métallique dont elle souffrait comme la Belgique. En 1906, il n'y avait encore que 1,479 comptes, en 1907 : 3,573.

En Allemagne existe aussi, outre le chèque de transfert, la carte postale de virement à port réduit, mais en Allemagne et en Suisse la correspondance avec le bureau des chèques postaux n'est pas gratuite comme en Autriche.

En Suisse l'intérêt des comptes n'est que de 1.8 p. c., en Allemagne nul.

Mouvement des comptes de chèques postaux en Suisse.

1910	3,297,602,297.83
1911	4,090,795,507.18

Les résultats financiers obtenus en Suisse, de 1906 à 1911, ont été les suivants :

Produit des placements.

	1906	1907	1908	1909	1910	1911
	—	—	—	—	—	—
Produit brut	160,219	248,133	280,713	438,140	612,290	880,957
Intérêts payés aux dépôts	40,194	55,463	71,587	98,103	117,667	151,104
Produit net	120,025	132,670	209,126	340,037	499,623	729,853
Frais de gestion	238,444	316,711	407,581	550,411	578,892	836,983

Il est à présumer que l'écart entre les frais de gestion et le produit net des placements s'amoindrira au fur et à mesure de la généralisation du chèque postal.

D'après moi, il faudrait renoncer à attribuer une rémunération aux comptes de dépôt; ce n'est qu'une mesure empirique de propagande; les prélèvements d'un autre côté doivent se réduire aux frais. La Suisse elle-même en mars 1908 est entrée dans cette voie en supprimant la taxe de virement, ce qui a favorisé les paiements sans monnaie et contribué à prolonger la permanence des dépôts et par ceci même, la proportion des placements par rapport à l'encaisse, but essentiel de l'institution et du crédit en général.

En Allemagne le mouvement annuel s'est élevé à 30 milliards.

Dans le domaine de la poste impériale (ne comprenant ni la Bavière ni le Wurtemberg), il a été transféré :

1909	9,820,801,470 M.
1910	18,451,530,915 M.
1911	25,117,267,997 M.

Nombre des participants à la circulation par chèque postal en 1912

Autriche	115,493
Hongrie	23,835
Suisse	13,398
Domaine postal allemand	71,837
Wurtemberg	4,194
Bavière	9,520
	238,277

En Bosnie-Herzégovine et en Belgique, le chèque postal est introduit en 1913.

Dans le Luxembourg en 1911.

Au Japon, il existe depuis mars 1906 et il y a 36,000 titulaires de comptes dont les transferts s'élèvent à plusieurs milliards de yens par an.

En Grande-Bretagne et aux Etats-Unis la circulation par chèques dans les banques étant très développée, l'absence du chèque postal n'est pas ressentie comme ailleurs.

Convention du 27 octobre 1909 entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse établissant un système international de virements postaux entré en vigueur le 1er janvier 1910. Chaque titulaire national d'un compte de ces pays peut opérer des transferts au compte d'un titulaire d'un autre moyennent une taxe de 25 centimes par 500 francs et 5 centimes pour chaque 100 francs en plus ; cette taxe est donc plus élevée qu'à l'intérieur mais moindre que celle des mandats internationaux et des lettres chargées.

La question du change a été résolue en ce sens qu'on a adopté le cours des deux bourses les plus importantes des pays intéressés, la poste ne tire donc aucun profit du change, et les spéculations sur le change au moyen du service postal sont rendues impossibles.

Transferts vers la Suisse.

	Nombre	Montant	Montant moyen
	—	—	—
De poste allemande	4,527	1,909,267.95	
Bavière	1,003	906,622.34	
Wurtemberg	561	341,778.10	
Autriche	1,294	817,629.56	
Hongrie	294	185,726.00	
Belgique		16,549.65	
Total en 1911	7,696	4,177,576.60	542.82
Total en 1910	4,901	2,307,956.44	470.91

Empire Allemand.

1910

	Transferts de l'étranger		Transferts vers l'ètranger	
	Nombre	Montant M.	Nombre	Montant M.
	—	—	—	—
Autriche	39,479	18,256,939	15,031	6,036,192
Hongrie	8,230	8,860,382	775	339,161
Suisse	16,157	2,530,030	2,910	968,649
Belgique	56	54,486	103	132,134
	63,922	29,701,837	18,819	7,476,156

1911

Autriche	60,267	25,942,107	19,718	1,146,261
Hongrie	13,985	15,205,948	1,178	933,051
Suisse	24,776	5,647,377	4,555	1,545,952
Belgique	364	360,784	518	827,284
	109,392	47,156,216	25,968	11,452,548

Autriche-Hongrie.

1910

	Nombre de transferts	Montant
	—	—
Vers l'étranger	46,925	25,538,924.82 K.
De l'étranger	19,168	9,124,436.99 K.

1911

De l'étranger	25,758	12,980.75 K.
Vers l'étranger	73,837	27,355,851.57 K.

« Un jour, la circulation par virements entre les banques » d'Etat sera mutuellement appliquée. Les autres banques adhé» reront à cette vaste circulation mondiale par virements et le » chèque postal complètera utilement ce système. Et de même » qu'il existe aujourd'hui à Vienne un formidable bâtiment où » plus de mille employés s'occupent de la circulation de l'ar» gent en Autriche, à l'intermédiaire du service de la caisse » d'épargne postale, de même plus tard s'établira une institution » comptable internationale pour les banques et les bureaux de » chèques postaux, Clearing House Mondial ou Banque Mon» diale ».

Observation: pour le commerce international du monde, ce sera d'une grande simplicité, la somme des importations étant égale à celle des exportations.

Belgique.

Le 1er novembre 1910, la Belgique a adhéré à la convention dont faisaient partie l'Autriche-Hongrie, la Suisse et l'Allemagne; mais ici c'est la Banque Nationale qui centralise les comptes et qui est devenue par conséquent le caissier des particuliers comme elle l'était déjà de l'Etat. Contrairement à l'opinion défendue par H. Denis, j'admets en principe le rattachement à la Banque Nationale, celle-ci étant la régulatrice suprême de la circulation mais d'un autre côté je propose que le service du chèque non seulement national mais international soit consti-

tué en une administration autonome chargée directement de la gestion avec un budget spécial comme il est à désirer pour les chemins de fer, postes et télégraphes. Ce service devant précisément avoir en vue d'appliquer le principe que la meilleure monnaie à l'intérieur d'un pays et entre pays unis par des conventions est la monnaie la moins coûteuse, il ne doit plus y être question de placer les fonds disponibles en vue de leur faire produire des intérêts; d'un autre côté aucun intérêt ne doit être alloué aux créditeurs mais en revanche toutes les taxes doivent être supprimées. Le but de l'institution n'est donc pas de favoriser l'épargne, mais de développer la circulation elle-même. C'est donc ici le cas ou jamais d'appliquer le principe de l'exploitation au prix de revient. Le service rendu est suffisamment grand; il consiste à affranchir la circulation d'un poids mort et onéreux; inutile d'y ajouter l'appât d'un intérêt; c'est la taxe sur les virements qu'il faut supprimer tout d'abord avant celle sur les prélèvements en espèces, car celle-ci peut se justifier en partie d'après notre théorie même.

Ce service international n'a donc été qu'une extension naturelle du service national instauré par un arrêté royal du 20 mars par lequel l'administration des postes était autorisée à émettre des mandats spéciaux pour l'envoi de sommes à verser à la Banque Nationale ou à ses succursales et agences soit au compte courant des déposants soit à celui de tiers désignés par eux ainsi que pour les paiements à effectuer à la demande de titulaires de comptes courants. Ce service comprend l'émission par la poste de mandats pour l'acquisition de fonds publics.

Au mois de décembre 1913, l'avoir global moyen des comptes ordinaires était de 6,393,148 francs seulement, celui des comptes officiels de 7,772,936 francs. Ceci montre que l'initiative de cette réforme est due surtout aux pouvoirs publics. Au 31 juillet 1914, le Bureau avait 6,423 clients mais dont l'avoir était de 15 millions 581,065 francs. Le 20 août 1914, au moment où les opérations ont été suspendues par suite de la guerre, il y avait 6,676 comptes comprenant un avoir de 23,680,453 francs dont 14 millions 210,748 afférant aux comptes officiels. Le progrès réalisé avait été très lent en ce qui concerne les concours privés car antérieurement, les comptables du Trésor réglaient leurs comptes réciproques par comptabilisme et non par envoi d'espèces; ils appliquaient donc le mécanisme perfectionné avant d'avoir été affi-

liés obligatoirement au service nouveau. Tout ou presque tout restait à faire au point de vue de l'extension de celui-ci dans l'ordre privé spécialement pour les banques, les grands établissements industriels et commerciaux et surtout les moyens et petits commerçants, artisans, les paysans et les ouvriers.

Les événements politiques ont malheureusement interrompu le fonctionnement de cette acquisition supérieure de l'organisation internationale à la quelle il est regrettable qu'on n'ait pas donné une impulsion plus active antérieurement à la guerre, de même qu'à beaucoup d'autres institutions analogues de nature à consolider les relations internationales en créant une structure et une vie économique commune seules capables d'établir un équilibre pacifique entre les nations particulières. L'initiative de cette œuvre aurait dû être assumée par tous les pays faisant partie de l'Union latine et se joindre ainsi à l'initiative des pays de l'Europe centrale. Malheureusement nos hommes d'Etat et nos diplomates ne sont encore que des métaphysiciens politiques.

A raison de la guerre, l'émission des billets « compte courant » en Belgique n'a duré que cinq mois. Cette trop courte expérience a prouvé cependant la vitalité de l'organisation.

En France, un projet de loi a été déposé en 1908.

Je tiens cependant à observer que le système des chèques nationaux est plus compliqué que celui des billets de banque nationaux et internationaux que j'ai proposé; ce dernier nécessite de moindres frais de bureau, moins d'écritures, il procède à peu près automatiquement, les versements s'y effectuent d'eux-mêmes par leur transmission de mains en mains et puis leur usage est plus répandu surtout sur le continent européen. Peut-être les deux formes sont-elles destinées à fonctionner parallèlement.

En résumé, la théorie de l'épargne se dégage d'elle-même de l'observation des faits y relatifs et de leur évolution.

Tout capital est le produit du travail combiné avec les agents naturels et accessoirement avec un capital préformé représenté par des forces naturelles. Les forces phisiologiques sont fonctions du squelette osseux, des muscles et des nerfs organisés par hérédité et transmissibles et perfectibles; elles sont le premier capi-

tal fixe, les premiers instruments de travail; elles peuvent et doivent elles-mêmes faire l'objet de la prévoyance sociale et être épargnées en vue de leur conservation, de leur reconstitution et de leur développement. Ce qui a créé la confusion et a donné naissance à la théorie d'après laquelle le capital a son origine dans l'épargne, c'est l'usage du capital-argent épargné et qui, sous cette forme est devenu productif d'intérêt, phénomène déjà réalisé dans les sociétés pastorales à raison du croît naturel des animaux. Quelle que soit du reste sa forme, l'épargne n'intervient dans la production que comme placement en capital destiné à être transformé plus ou moins rapidement dans la production soit comme capital fixe à transformation lente, soit comme capital circulant à transformation relativement rapide.

L'épargne peut être aussi, comme l'a indiqué M. Gide, ou bien de la *consommation économisée* et c'est, par exemple, un des buts que se propose, l'enseignement des écoles ménagères spécialement en Allemagne et en Suisse, ou bien de la *consommation différée* lorsque l'homme limite sa consommation actuelle en vue de ses besoins futurs, de ses vieux jours, de ses enfants, etc. Certains animaux, par exemple les fourmis, pratiquent ce genre d'épargne qui n'est autre chose que la thésaurisation forme primitive de l'assurance. C'est en généralisant la forme dite de consommation différée que Senior est arrivé à prétendre qu'il y avait, en dehors des agents naturels et du travail, un troisième facteur de la production, l'*abstinence*, et que le capital n'était que le produit de l'abstinence. De même, Courcelle-Seneuil a soutenu que l'épargne et le travail sont les facteurs du capital. C'est une erreur : l'abstinence ne produit aucun capital; elle empêche seulement le capital déjà existant d'être consommé et même, sous cette forme, l'abstinence peut nuire à l'individu et aussi à la production sociale si l'épargne ainsi réalisée est simplement thésaurisée.

C'est surtout en régime capitaliste, que la forme consommation différée s'associe à la pratique d'un capital-argent productif. La masse des petits capitaux épargnés est dès lors utilisée dans la production et dans ce régime où le capital fixe et le capital circulant sont propriété privée, naturellement les individus qui en sont les détenteurs n'avancent pas leurs capitaux à la production sans en retirer un intérêt, car effectivement ces capitaux combinés avec le travail et les agents naturels accroissent la production de ceux-ci. Les détenteurs de la propriété foncière et des

autres agents naturels auront naturellement les mêmes prétentions puisque l'usage de leurs monopoles est indispensable au travail et au capital.

L'épargne ne doit jamais se faire du nécessaire ; elle est alors antiéconomique et il est odieux de la prêcher à des ouvriers qui ont à peine le minimum indispensable à leur subsistance. L'épargne individuelle se développe sous forme collective dans les pays où la situation des ouvriers tend à s'améliorer et, dans ces conditions, elle accroît elle-même cette amélioration. L'épargne sous forme de cotisations versées aux syndicats, coopératives, sociétés de secours mutuels, caisses d'assurances, de chômage, coopératives, avec des apports minimes de la part de chaque individu peut arriver à créer un capital collectif conidérable au service à la fois de chacun et de tous.

L'épargne suppose au point de vue subjectif une certaine prévision (*prévision* d'où *provision*) ; au point de vue objectif, elle suppose un excédent sur ce qui est indispensable à la vie, donc une productivité suffisante du travail ; il faut, en outre, que la chose conservée soit conservable ; cette condition est réalisée par certains produits naturels, puis par les métaux, puis spécialement par certains de ceux-ci sous forme de monnaie et en dernier lieu par de simples titres fiduciaires ayant force acquisitive et libératoire, même en dernier lieu par une simple contrariété.

Dans quelle mesure la classe ouvrière intervient-elle dans les dépôts aux caisses d'épargne? Comme nous l'avons vu déjà pour la Belgique, le Japon et la Bulgarie, en général la proportion des livrets ouvriers est faible relativement à l'importance numérique de eur classe. C'est ce qui confirme le tableau suivant relatif à la France et qui indique la proportion p. c. des déposants d'après leur profession, fin 1908.

Ouvriers agricoles et industriels	27	p. c.
Employés	7	»
Domestiques	10 1/2	»
Propriétaires et rentiers	16 1/2	»
Petits patrons	2	»
Professions libérales	7	»
Militaires et marins	2	»
Enfants	28	»

Ce sont les propriétaires, rentiers et domestiques qui utilisent le plus la Caisse d'épargne; le nombre plus élevé des enfants s'explique par le fait des épargnes scolaires et spécialement par ce que l'avoir des orphelins mineurs lui est confié. La proportion relative du montant des dépôts ouvriers est encore inférieure à celle des déposants.

Actuellement les placements capitalistes plus ou moins directs entraînent dans leur centre d'attraction même une bonne partie des petites et moyennes épargnes; cellesci notamment s'engouffrent dans les valeurs à primes et à lots dont le jeu les attire et qui constituent une des formes les plus immorales de l'économie publique actuelle.

Au fur et à mesure qu'en régime capitaliste la technique de l'épargne se perfectionne et se fond, comme nous l'avons vu, dans l'économie monétaire de la circulation nationale et internationale, la participation de l'épargne ouvrière diminue et ne bénéficie pas de cette circulation générale ; elle est comme une goutte d'eau diluée dans le torrent universel.

Il faut donc considérer comme excessif l'optimisme de G. Schmoller lorsqu'il dit, en ce qui concerne spécialement son pays : « Aujourd'hui, il y a en Allemagne 13 millions de livrets » d'épargne, dans 50 ans, il peut y avoir le double et le triple. » Et quand il n'y aura plus d'ouvrier qui n'ait son livret de caisse » d'épargne, toutes les crises, tous les chômages se supporteront » tout autrement qu'aujourd'hui. » On peut objecter que déjà la limite des livrets relativement à la population semble atteinte puisqu'il existe actuellement environ un livret par quatre habitants soit par famille, cette proportion ne peut plus guère croître que par la participation des femmes et des enfants. Dans ces conditions, l'amélioration supposée pour la moindre souffrance à résulter des crises n'est pas probable et il est même à présumer que la classe ouvrière réagira de plus en plus contre les crises résultant de l'organisation capitaliste à raison de ce que ces crises engloutiront périodiquement ses épargnes si péniblement amassées; ensuite tous les livrets ne sont pas des livrets ouvriers même si avec Schmoller on considère comme livrets ouvriers tous ceux au dessous de 300 M.

Nous avons placé l'épargne à la suite de nos études sur la monnaie, le crédit et les banques, parce que, comme nous l'avons vu, l'épargne a des rapports étroits avec ces institutions; nous

avons même observé qu'elle est une forme primitive de l'assurance ; l'une et l'autre, en effet, ont leur origine commune dans la *provision* ou *prévision* et dans la thésaurisation ; celle-ci est également à l'origine de la monnaie et des Banques notamment de dépôt et plus tard d'escompte et d'émission. Encore aujourd'hui les caisses d'épargne, malgré la différenciation profonde accomplie entre elles et les institutions d'assurance, monétaires et fiduciaires concourent au fonctionnement de celles-ci ; en Belgique, la Caisse d'épargne est en même temps une Caisse de retraite, une Caisse d'escompte et de crédit .

En dehors de toutes les banques ou Caisses dont nous avons traité, i y a des banques qui ont pour objet spécial de détourner les capitaux disponibles du chemin des caisses d'épargne et même d'y enlever ceux qui y sont déjà placés. Ce ne sont pas, en réalité des institutions de crédit ; mais des établissements qui servent d'intermédiaires pour des grandes opérations de crédit public ou privé. Leur objet spécial de plus en plus distinct est le lancement des actions et obligations, des titres ; ce sont de simples agents de recrutement de capitaux, de véritables parasites ou des banques de pure spéculation. Ou bien elles acquièrent elles-mêmes à forfait les titres à émettre à un taux inférieur à leur valeur présumée ou bien elle n'assument que leur lancement, organisent la publicité, subventionnent la presse, etc., le tout moyennant commission. Ce sont des courtiers.

Le crédit public.

Lire mes études sur son évolution dans mon ouvrage : *L'Economie publique et la Science des finances,* T. II.

Schéma de l'évolution de l'épargne.

Agents naturels et capital physiologique — Travail

Capital économique

Revenu brut

Revenu net

prévision-provision — assurance

thésaurisation

en nature — en monnaie

en nature, individuelle — épargne monétaire individuelle,

en nature collective — collective

Caisse d'épargne

privées | publiques | ouvrières (coopératives,

banques de dépôts, | | banques du peuple)

de crédit

Caisses postales d'épargne nationales;

chèques, mandats, virements, compensations

Id. internationales | Monnaie, liquidation des paiements

Banque internationale des valeurs

Rappelons encore ici que les formes inférieures ne sont pas nécessairement éliminées d'une façon absolue par les formes supérieures; elles sont seulement en partie subordonnées par celles-ci et modifiées. Ainsi elles entrent dans le courant des nouvelles combinaisons; toute cette évolution est toujours aussi caractérisée par des formes mixtes et transitoires entre le type ancien et le type supérieur. Nous avons aussi observé que le développement de l'épargne, par suite de son évolution par différenciation, est limité notamment par celui de l'assurance, du crédit et de la monnaie.

Dans tous les cas, l'évolution de l'épargne confirme la loi générale du progrès de la circulation, loi déjà reconnue par nous dans le transport, la monnaie, le crédit; cette loi consiste toujours dans la réduction progressive du poids mort relativement à l'effet utile. Primitivement, sous la forme de provision en nature, le poids mort est égal à l'effet utile comme il l'était dans le colportage en nature de transport; finalement le poids mort n'est plus qu'une fraction de plus en plus petite et se fond dans l'effet utile; le dépôt en compte courant de l'épargne circule presque sans frais même internationalement; le risque y est supprimé; en revanche l'intérêt payé par les banques de dépôt ou les caisses postales devient de plus en plus faible et même nul, mais ce désavantage apparent au point de vue du capitalisme est compensé et au delà par une circulation plus intense, plus étendue, plus économique du capital. Aussi, l'évolution même de celui-ci ouvre la voie au principe socialiste de la circulation au prix de revient du capital et les diverses théories de l'intérêt plus ou moins exactes dans les conditions antérieures, y compris celle de de Bohm-Bawerk, cessent de correspondre aux conditions présentes et futures de la société.

VIII. — LES BOURSES

« Lorsqu'il est question de l'offre et de la demande, dit Mar-
» shall (T. II, chap. 11, p. 6), dans leur rapport l'une avec l'au-
» tre, il est nécessaire, bien entendu que les marchés auxquels
» elles se rapportent soient les mêmes. »

De même Cournot (*Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des Richesses*, chap. IV), dit : « On sait que les
» économistes entendent par *marché*, non pas un lieu déterminé
» où se consomment les achats et les ventes, mais tout un terri-
» toire dont les parties sont unies par des rapports de libre com-
» merce, en sorte que les prix s'y nivellent avec facilité et promp-
» titude. »

St. Jevons dit également : « A l'origine, un marché était une
» place publique dans une ville où des provisions et d'autres
» objets étaient exposés pour la vente ; mais ce mot a été généra-
» lisé au point de signifier un corps de personnes qui sont en
» étroites relations d'affaires et qui effectuént sur une large
» échelle des transactions relatives à une marchandise quelcon-
» que. Une grande ville peut contenir autant de marchés qu'il
» y a de branches commerciales importantes, et ces marchés
» peuvent être ou ne pas être localisés. Le point central d'un
» marché, c'est la Bourse, les hôtels de vente ou salles d'enchères
» où les commerçants ont coutume de se rencontrer et de traiter
» des affaires. A Londres, le Marché aux bestiaux, le Marché
» au blé, le Marché au charbon, le Marché au sucre et un grand
» nombre d'autres sont nettement localisés ; tels aussi à Manches-
» ter, le Marché au coton, le Marché aux déchets de coton (Cot-
» ton Waste Market), et autres. Mais cette localisation n'est pas
» indispensable. Les commerçants peuvent être disséminés sur
» toute une ville ou sur toute une région et néanmoins constituer
» un marché, si au moyen de foires, de réunions, de mercuriales,
» de la poste ou autrement, ils se trouvent en étroite communi-
» cation les uns avec les autres. » (*Theory of Political Economy*, chap. IV).

Les Bourses de commerce (*Stock Exchange* en Angleterre et aux Etats-nis), sont des marchés privés ou publics pour l'achat

et la vente en gros des marchandises ou spécialement de la monnaie et des titres. Les Bourses mettent donc en présence l'offre et la demande; en centralisant ces dernières, elles tendent à régulariser et à unifier les prix; elles facilitent aussi les approvisionnements nécessaires à chaque pays et leur distribution dans les endroits, dans les quantités et dans les moments convenables.

Les Bourses de commerce, ou de marchandises proprement dites, se rattachent originairement aux foires et aux marchés. Elles résultèrent du développement même de l'importance et du nombre des affaires traitées sur les marchés et de la nécessité d'adopter certaines règles uniformes notamment en ce qui concerne les quantités et la qualité des marchandises à livrer, les époques de livraison et les modes de liquidation. Elles s'appliquaient naturellement aux marchandises fongibles qu'on achète soit sur simple échantillon, sans les avoir vues soit même antérieurement à leur production.

Elles deviennent de plus en plus permanentes et continues en se fixant dans des centres appropriés.

J'ajoute que, dans les mêmes conditions, un marché peut être international, même mondial, et que généralement, il tend à relier ses diverses parties dans un centre finalement supérieur reliant entre eux des centres inférieurs.

Naturellement, plus le marché est étendu plus il faudra tenir compte des frais nécessités par le transport des marchandises dans des lieux plus ou moins distants de leurs lieux d'origine.

Un marché peut être très étendu, si les marchandises qu'il a pour objet sont demandées, surtout universellement demandées et susceptibles d'être exactement décrites. Il en est ainsi pour le fer, le blé, le coton, etc.; les grains par exemple et les cafés sont classés par qualités universellement connues; des échantillons même ne sont pas indispensables; là où il y a des élévateurs publics ou privés, les grains d'un fermier sont classés par le directeur par catégories; le fermier reçoit des certificats pour chaque catégorie. Son grain est alors versé, chaque catégorie dans celle correspondante des autres fermiers. Ainsi l'acquéreur des certificats ne reçoit plus les grains auxquels se raportent les certificats mais des grains analogues à ceux qui y sont spécifiés.

Les opérations faites dans les Bourses sont *au comptant* ou *à terme*; ces dernières sont surtout spéciales aux Bourses et, dans ce cas supposent une prévision de l'état futur du marché qui, si

elle n'est pas fondée sur des données positives, dégénère en spéculation et en jeu; l'acheteur à terme se fait *reporter* ou bien ne touche ou ne paie que la *différence* des cours. On achète ainsi et on vend parfois plus de produits qu'il n'en existe; c'est de la spéculation; mais l'achat effectif à terme est aussi une spéculation et même l'achat au comptant; la spéculation est inhérente au marché en régime de concurrence; même l'achat au comptant a toujours en vue la revente avec le plus grand bénéfice possible; il n'y a que des différences de degré et le profit commercial ne résulte pas uniquement de l'exploitation du travail et de la plus value créée par celui-ci; mais de l'exploitation de tous les consommateurs y compris les travailleurs.

Si les Bourses ont pour fonction organique de régulariser les prix en atténuant leurs fluctuations, résultat obtenu surtout quand les Bourses deviennent permanentes et que, chaque jour et plusieurs fois par jour, les cours varient mais plus faiblement, et si cette fonction pouvait, comme elle devrait, être facilitée par des renseignements statistiques suffisants relativement aux besoins de la consommation et en vue de leur satisfaction régulière par la production, leur but pourrait être atteint au moins progressivement; par malheur en régime capitaliste, l'élément spéculation semble à ce point inséparable du régime que Proudhon lui-même dans son *Manuel du spéculateur* à la Bourse, a considéré la spéculation comme un agent régulateur des prix; en fait cependant, les Bourses de commerce aggravent ces fluctuations surtout en temps de crise comme le font les Banques; elles rendent les crises plus aiguës et plus générales et même parfois les créent.

La spéculation a toujours tendu à l'accaparement et, par celui-ci, à la maîtrise du marché; quand on a tous les atouts dans son jeu ou presque tous, on est assuré de gagner; l'accaparement est le moyen naturel employé par le spéculateur pour réduire au minimum le risque couru par celui-ci. Le même résultat pourrait être atteint et dans l'intérêt de tous par une organisation collective des échanges nationaux et internationaux, de la consommation et de la production tout au moins pour les produits nécessaires et d'usage courant c'est-à-dire d'utilité générale; cette organisation elle-même suppose une savante organisation nationale et internationale de la statistique. L'artisan du moyen âge travaillait pour une clientèle connue, sur commande; le but à

ateindre est resté le même dans nos sociétés plus compliquées où la division du travail est devenue mondiale.

Bruges, Amsterdam, Venise ont eu des Bourses avant la France. La Bourse d'Amsterdam fut bâtie de 1608 à 1613. C'est dans cette grande cité commerciale que s'introduisit la forme nouvelle du commerce des actions; les sociétés par actions modernes ont pris naissance tout d'abord en Hollande et peu après en Angleterre. Elles s'y constituèrent aux XVIe et XVIIe siècle par l'amalgamation des anciennes sociétés d'armateurs déjà existantes, dans le but de commencer avec les pays d'outre-mer. C'est ainsi que dès 1602, par suite d'amalgamation des sociétés préexistantes, se constitua la *Compagnie des Indes Orientales*, la première des sociétés par actions et ses titres furent régulièrement cotés à la Bourse. Tandis que les sociétés antérieures ne comprenaient qu'un petit nombre de personnes associées momentanément et le plus souvent pour une seule expédition aux Indes, la nouvelle Compagnie fut créée pour dix ans; ce fut une entreprise continue dont les opérations régulières donnèrent lieu à des transactions régulières en Bourse. Ce fut un véritable monopole commercial; ses actions furent mises en souscription publique; on les rechercha à l'étranger et en peu de temps leur prix dépassa de 14 à 16 p. c. leur valeur nominale. Cette hausse dura plusieurs années, puis à la suite de nouvelles défavorables et de dissentiments entre les directeurs se produisit une crise en partie même artificielle; les baissiers vendirent de gros paquets d'actions *qu'ils ne possédaient même pas*. Le marché à terme était fondé sur ses bases modernes. Dès 1610, les premières lois prohibant les « ventes en blanc » réagissent et sont encore renforcées en 1621, 1623, 1624, 1677, mais sans résultats efficaces. Il en fut de même lors de la fondation de la *Compagnie des Indes Occidentales* en 1622. Ici la baisse se produisit dès l'origine artificiellement mais son excès eut pour conséquence la hausse.

Quant aux affaires en fonds d'Etats elles n'acquièrent d'importance à la Bourse d'Amsterdam qu'au XVIIIe siècle. Au contraire, la Bourse de commerce des marchandises date du XVIIe siècle et dans le commerce de celles-ci apparaissent les opérations de Bourse à terme dès 1720.

De Hollande après la révolution anglaise de 1688, le commerce des actions s'introduisit à Londres. Dès 1691 un grand nombre de sociétés industrielles par actions sont fondées; la Banque d'An-

gleterre se conforma à ce type nouveau. Le capitalisme moderne était fondé. Une spéculation jusque là inouïe se porduisit de 1711 à 1720. Le Chancelier de l'Echiquier, profitant de l'engouement du public pour les actions des mines de pierres précieuses sud-américaines, utilisa cet état d'esprit pour constituer la « Compagnie des Mers du Sud » dont le capital fixé à 10 millions de liv. st. servit à éteindre la dette flottante d'import égal de l Etat!

Les pamphlets du temps signalent que la Bourse des valeurs dans « Change Alley » entraîna une telle démoralisation publique que le gouvernement se vit obligé en 1697 et 1733 d'édicter des lois prohibitives, inefficaces du reste, le gouvernement lui-même ayant déchaîné le monstre capitaliste.

Ce n'est qu'à partir de 1760, lors de la transformation de la Bourse en coopérative qu'une amélioration *tout au moins apparente* s'effectua; en régime capitaliste, le jeu et le gain sont, en effet, les âmes damnées de toutes les entreprises et transactions qui font l'objet du commerce tant des marchandises que des titres dont la Bourse est le temple et l'or le dieu mystérieux et universellement adoré.

A Paris, les premières réunions se faisaient place du Change ou *le Change*; la réunion de Rouen était nommée *la Convention*.

Anvers, port de commerce où s'était spécialisé le *courtage*, avait une bourse dès 1460, une nouvelle y fut rebâtie en 1531; Lyon eut la sienne en 1548, Toulouse en 1549, Rouen en 1567, Bordeaux en 1571. En France, il y en a actuellement 73 y compris celle de Paris créée seulement en 1724. La Bourse de Londres fut fondée en 1700; le *Stock Exchange* y correspond à nos Bourses des titres, le *Royal Exchange* à la Bourse de commerce; on traite dans celui-ci les opérations sur marchandises et les négociations des lettres de change. Autrefois les Bourses de marchandises et celles des valeurs n'étaient pas différenciées; elles le sont en général maintenant; en France, ce n'est qu'après la crise de Law que la distinction se fit. Le Royal Exchange, bâti à Londres en 1566 et inauguré par la reine Elisabeth fut le premier. Le Stock Exchange s'en différencia pour les titres.

Voici comment un pamphlet anglais de 1719 appréciait les Bourses :

« Tout l'art de ces gens-là, n'est qu'un pur système de décep-
» tion et de fraude; leur caractère est aussi dégoûtant que leurs
» occupations et ils sont plus nuisibles au pays qu'une invasion

» d'étrangers. Le « Passage du Change » est aussi dangereux
» pour la sûreté publique qu'un magasin à poudre dans une ville
» remplie d'habitants. »

Environ un siècle et quart plus tard, Ad. Blanqui émit la même appréciation : « La Bourse de Londres continue d'être » l'objet de toutes les ambitions et de tous les ménagements. » Cette puissance marche l'égale des plus hauts pouvoirs de » l'Etat; elle influe sur la direction des affaires publiques et elle » présente, comme chez nous, l'affligeant tableau d'une institu- » tion qui pousse les hommes à s'enrichir sans travailler, à intri- » guer pour parvenir sans vertu, sans talent, sans prohibité, uni- » quement comme les vils joueurs gagnent au jeu ou à la loterie, » par la grâce du hasard, quand ce n'est pas le chemin du » crime. »

Ces dures appréciations étaient méritées; elles avaient cependant le défaut d'être purement négatives et critiques, négligeant le caractère du développement naturel, organique et historique de l'évolution dans le système économique où elle fonctionnait.

P.-J. Proudhon, quoique socialiste, a, dans son *Manuel*, insisté au contraire, sur le caractère organique des Bourses et même de la spéculation; en régime capitaliste, la spéculation elle-même tend à régulariser et à niveler les prix. Malheureusement, là où le profit capitaliste est le point de vue dominant de l'organisation économique, là où également les conditions statiques et dynamiques de la production, de la consommation et de la circulation des richesses sont encore incohérentes et imparfaitement coordonnées et mêmes connues, là où la production et la consommation ne sont pas équilibrées parce qu'elles ne sont pas organisées et adaptées l'une à l'autre, là où il n'y a pas même de statistiques impartiales et suffisantes, la Bourse devient naturellement un centre d'agiotage aussi bien pour les marchandises que pour les autres valeurs.

La Bourse des titres a donc été une forme différenciée de la Bourse des marchandises. L'apparition sur le marché des titres privés et publics a été naturellement postérieure, comme le prouve l'histoire de toutes les Bourses. En 1789, la cote de celle de Paris ne comprenait encore que : 1° les actions des Indes; 2° les billets des emprunts de 1782; 3° les lots viagers; 4° les titres de la Caisse d'escompte et 5° ceux des Eaux de Paris, donc en

général, des titres publics ou de sociétés privilégiées à caractère public.

En 1815 : 1° le 5 p. c. consolidé; 2° le 5 p. c. nouveau; 3° les actions de la Banque de France; 4° les obligations du Trésor et 5° les obligations des Ponts.

En 1830, 39 valeurs, dont plusieurs privées sont inscrites à la cote officielle; en 1852, 126 et le chiffre des valeurs privées l'emporte de plus en plus; en 1869, 379; en 1883, 783. Ce chiffre se réduit à 767 en 1888 à la suite du krach et déjà il y a 208 titres au comptant et à terme et 559 uniquement à terme. Enfin, en 1910, la cote de Paris tant au parquet qu'en coulisse comprend 1,771 valeurs cotées au comptant seulement et 709 cotées à terme.

On a essayé de réagir par la législation contre les abus des opérations à terme; celles-ci favorisent en effet la spéculation; mais toute opération à terme quand les éventualités *possibles* jusqu'au jour de l'échéance dépendent de conjonctures *impossibles* à évaluer n'est-elle pas une spéculation? En Allemagne la législation de 1896 autorisa les opérations à terme d'une façon générale; seulement elle réservait le droit de faire ces opérations aux professionnels, sous peine de nullité, c'est-à-dire à ceux qui sont inscrits sur un registre spécial; en outre les opérations à terme étaient absolument prohibées pour certaines marchandises, particulièrement les céréales et les produits miniers. Cette loi parut trop rigoureuse. D'après la nouvelle loi votée en 1908, une Commission d'admission des valeurs doit être formée près de chaque Bourse, et composée pour moitié de personnes n'exerçant pas la profession de négociant de valeurs de bourse. Le prospectus de l'émission des titres doit être publié non plus avant l'admission, mais avant l'introduction à la Bourse. Les emprunts d'Empire ou d'Etats sont admis de plein droit; ceux des communes et des provinces peuvent être dispensés du prospectus par le gouvernement, ce qui implique leur admission. Le régime des admissions au comptant n'est pas modifié. En ce qui concerne les opérations à terme, il faut, avant l'admission de ces opérations, que l'affaire soit bien déterminée, que l'ensemble des titres de l'affaire représente au moins 20 millions de M. nominalement; cette prescription ne s'appliquait antérieurement qu'aux valeurs industrielles; si les titres font l'objet d'une opération à terme, il faut l'autorisation de la société; en outre, la direction de la Bourse peut retirer l'autorisation; même le Conseil fédéral peut

interdire les affaires à terme sur certaines valeurs ou marchandises ou bien leur imposer certaines conditions. Les opérations à terme relatives à des titres de mines et de fabrication sont soumises à l'autorisation du Conseil Fédéral; cette autorisation ne peut être générale. Les opérations à terme en valeurs autorisées doivent être déclarées à une Chambre de commerce; ces opérations créent une obligation lorsque les deux contractants sont des négociants ou des associations inscrites au registre de commerce; même les petit industriels inscrits au registre de commerce ne peuvent y participer que s'il y a couverture en espèces ou valeurs ayant cours. L'exception de jeu n'est pas recevable si la transaction est effective et doit être rejetée entièrement jusqu'à concurrence de la couverture. Les opérations à terme en marchandises sont soumises aux mêmes conditions, mais les garanties n'y sont pas admises; en ce qui les concerne, il n'y a donc obligation que si ces opérations ont lieu entre négociants ou groupements inscrits et personnes assimilables. Comme dans la législation de 1896, les opérations à terme en blés, farines et autres produits de meunerie restent interdites, sauf celles entre producteurs et transformateurs; la pénalité peut s'élever à 10,000 M.

En France, depuis 1885, on a supprimé l'exception de jeu qui ne profitait qu'aux spéculateurs malhonnêtes; on se contente généralement de réglementer les opérations des Bourses de commerce et leur organisation formelle; même aux Etats-Unis et en Angleterre, on les laisse s'organiser et s'administrer elles-mêmes.

En Belgique, la profession d'agent de change est actuellement libre et tout le monde peut faire à la Bourse ses propres affaires et même celle des autres. En France, les agents de change sont investis d'un monopole légal, comme les notaires. En revanche, ils sont soumis à un tarif pour la perception des droits et sont solidairement responsables vis-à-vis des clients. Ils sont au nombre de 70 et chaque charge vaut 1,500,000 francs; les charges sont cessibles en tout ou en partie.

Nous avons vu qu'à côté de son caractère organique au point de vue de la régularisation de l'offre et de la demande, la Bourse est un agent parasitaire de spéculation et de jeu; ce sont principalement les *marchés à terme* qui donnent naissance à cet agiotage. On vend ou on achète à terme des marchandises ou des titres à un prix déterminé en prévision basée sur des renseignements et des calculs plus ou moins précis, sur de fausses nouveles

que le spéculateur fait souvent courir lui-même. Cependant les opérations à terme sont normales ; elles impliquent une prévision des rapports de la production et de la consommation dans un avenir plus ou moins lointain et cela est vrai pour un marché régional aussi bien que pour un marché universel. Dans tous ces cas, les spéculateurs tiennent compte des provisions existantes, des récoltes et produits en cours, des aires ensemencées pour chaque espèce, de la quantité et de la qualité probables des récoltes, de leur précocité ou de leur tardivité ; de l'influence des produits qui peuvent au besoin servir de substituts et même des prix probables d'autres produits qui, dans l'industrie se combinent avec l'article spécial qui fait l'objet de l'opération à terme, par exemple dans la brasserie le froment se combine avec le houblon et le sucre peut remplacer l'orge.

Tout cela nécessite une connaissance à la fois spéciale et même générale du marché très difficile à acquérir par un individu. De là, dans l'état actuel, la grande marge laissée à la conjoncture, sans compter l'influence exercée par le marché monétaire et par les crises politiques. De là la dégénérescence facile des opérations normales à terme en jeux, c'est-à-dire en opérations où dominent le hasard et l'ignorance.

Dans les périodes de prospérité on joue à la hausse jusqu'à ce que la réaction se produise et amène les kracks financiers. Les marchés à terme dégénèrent à leur tour en spéculations sur de simples *différences* ; on vend, on achète des marchandises ou des titres qui ne seront jamais livrés et qui souvent ne pourraient pas l'être ; les différences seules sont réglées ; ce sont de simples *jeux* de Bourse.

Le *Report* se rattache généralement à une opération à la hausse. On achète 99 francs un titre livrable dans un mois dans l'espoir qu'à cette époque, il vaudra 100 francs. Au lieu de cela, il n'atteint que 99 ou moins ; plutôt que de prendre livraison du titre et de le payer, on se fait *reporter* à un mois en payant un intérêt. En Belgique notamment, ce genre d'opérations est facilité par une institution spéciale, la *Caisse générale de Reports et de Dépôts*, société anonyme au capital de 10 millions à l'origine et de 20 millions depuis 1910. Les 20,000 actions nouvelles créées en 1909, ont été émises 1,200, c'est-à-dire à 200 francs au delà de leur valeur nominale, ce qui permit de porter 14 millions à

la réserve qui s'élevait déjà fin 1909 à 7,278,523 francs. Situation à cette date :

	Montant des prêts sur titres	Titres en depôts	Bénéfices nets	Dividendes aux actionn.
1909	1,594,327,337	157,040,164	2,101,507	14 p.c.

Les dividendes distribués depuis 1875 s'élevaient au total de 27,860,000 soit en moyenne à 7.96 p. c. du capital initial.

Au 31 décembre 1913, le capital étant de 20 milions et la réserve de 20,252,241 francs, la situation était :

Comptes titres	Bénéfices nets	Divid. aux actionn.
264,561,594	4.352,045	8 p.c.

Il y a aussi des *marchés à primes;* l'acheteur s'y réserve d'annuler son marché à une époque fixée d'avance moyennant l'abandon au profit du vendeur, d'une indemnité prévue appelée prime.

Toutes ces opérations se font aussi en gros sur les marchandises, spécialement sur celles d'utilité générale, d'usage courant: le blé, le café, le sucre, le coton, etc. C'est le contrepied le plus absolu adopté par notre régime anarchiste, de la saine politique sociale qu'il nous faudrait suivre pour échapper à la dissolution sociale. Les palliatifs sont insuffisants. On a proposé et même voté, en certains pays, l'abolition de l'exception de jeu; les art. 1964-1965 du Code civil n'accordaient aucune action en justice pour une dette de jeu ou pour le paiement d'un pari. En France, la loi de 1885 a supprimé l'exception de jeu pour les marchés à terme. Le remède est inefficace. Les dettes de jeu ne sont-elles pas considérées comme les dettes d'honneur par excellence, alors que le jeu lui-même est déshonorant? Toute notre organisation économique ne repose-t-elle pas en grande partie sur la loi de l'offre et de la demande, la spéculation,et dès lors aussi sur l'agiotage; le législateur lui-même ne nie-t-il pas la conception de toute valeur économique et morale quand il édicte que tout paiement libératoire doit se faire dans la somme de monnaie stipulée quel que soit la valeur de cette monnaie au moment de l'échéance? Il n'y a qu'une meilleure organisation des rapports sociaux et économiques qui semble capable de refrêner progressivement

l'anarchie actuelle. La force du capitalisme est dans sa formidable organisation ; il faut y opposer d'autres institutions nettement sociales.

De même que le système du Clearing en matière de titres fiduciares a été un merveilleux perfectionnement de la technique monétaire antérieure, de même les *Caisses de liquidation des opérations en marchandises* ont été un véritable retour mais amplifié et plus complexe au troc primitif en nature. Le but de leur création fut de limiter les risques au moyen du dépôt de sommes en rapport avec les oscillations des prix. Ces caisses s'appliquent spécialement aux opérations à terme. En 1876 fut fondée la « Cotton Clearing House » par laquelle le système du Clearing fut appliqué pour la première fois au commerce des produits. En 1882, fut créée la « Settlement Association » dans le but d'assurer le paiement final résultat d'affaires à terme ; la « Cotton Bank » fut instituée pour facilter ces paiements. J.-B. Morgan est le fondateur de la « Cotton Broker's Bank » dans le centre commercial de cette marchandise, Liverpool. Le résultat, d'après Schulze-Gavernitz, fut « une compensation des fluctuations excessives des prix et un abaissement du prix de la matière brute du coton. Donc, économie de l'effort, du temps, du risque, en un mot du poids mort de la circulation. »

Le fonctionnement des Clearing en marchandises est donc le même que pour les titres, et celui-ci que pour les titres fiduciaires, sauf que les soldes sont établis non seulement en monnaie mais en titres et en marchandises.

A Hambourg, la *Waaren liquidation Casse* compense les opérations sur les cafés, le sucre, le coton ; à Leipzig, sur les peignés et les laines brutes ; à Vienne, sur les blés, les farines, le colza, les alcools. En Belgique, une *Caisse de liquidation des affaires en marchandises* a été fondée à Anvers en 1887 ; celle du Havre date de 1882.

Ces caisses régularisent certes le marché et économisent la monnaie, mais elles favorisent en même temps la spéculation en ce qu'elles éliminent le risque que fait courir aux négociants et spéculateurs l'incertitude de l'exécution des opérations à terme directement traitées entre eux. C'est en partie une assurance mutuelle de joueurs. Par le moyen de la caisse, le négociant, joueur ou non, qui a acheté et vendu une même quantité de marchandises, effectivement ou fictivement, est assuré de liquider

cette affaire et de toucher son bénéfice ou de solder sa perte, sans attendre même l'échéance de l'opération. Quant à la caisse, elle est elle-même garantie par un *original deposit* en rapport avec l'importance de l'opération; ce dépôt est versé au moment de l'enregistrement du contrat, plus une *marge* que la société réclame ou restitue suivant les mouvements de la cote.

La Caisse garantit aussi les affaires à primes simples et à doubles primes; elle perçoit une commission à tant par contrat sur les affaires traitées par elle. Elle est donc à la fois une institution de crédit, un Clearing et une société d'assurance.

Ainsi nous voyons de nouveau que la Bourse, organe de circulation, est en rapport avec l'assurance et concourt à établir la statique économique, dans la mesure possible, dans le régime actuel de concurrence et d'instabilité.

Nous allons voir que l'organisation capitaliste a fini par s'étendre même au marché du travail. Celui-ci n'est-il pas, suivant l'économie capitaliste, une marchandise comme toutes les autres? Toutefois, en même temps et encore une fois, cette extension naturelle et logique du capitalisme à l'organisation de la valeur du travail montrera par elle-même la nécessité d'une intervention collective de la société dans ce domaine essentiel.

LES BOURSES DU TRAVAIL

L'origine des Bourses du travail se rattache aux marchés d'esclaves dont l'existence se prolongea même dans certaines partie de l'Europe, jusqu'au XIXe siècle. Une forme atténuée et persistante encore actuellement se rencontre dans les marchés et foires de beaucoup de pays où, périodiquement, journaliers agricoles et domestiques spécialement du sexe féminin, viennent offrir la location de leur force de travail; également dans les principaux ports souvent les travailleurs disponibles se réunissent dans des endroits déterminés. Les sans-travail des grandes cités flamandes au moyen âge « vont de ville en ville chercher à louer » leurs bras. Le lundi matin, on les rencontre sur la place, sur les » marchés, autour des églises, attendant anxieusement le patron » qui les embauchera pour huit jours. » Ces formes primitives des marchés se sont transformées et perfectionnées en rapport avec l'extension des relations économiques; les marchés et les

bourses qui tendent à se substituer aux marchés locaux et régionaux s'adaptent de plus en plus aux besoins non seulement nationaux mais internationaux de la marchandise spéciale, dite force de travail, dont doit se fournir le capital pour être productif et, qu'en régime capitaliste , il *commande* en la salariant.

En ce qui concerne l'origine idéologique des Bourses du travail proprement dites, c'est, me semble-t-il, Mercier qui, vers 1780, eut le premier l'idée de la création d'un registre public où viendraient se faire inscrire ceux qui étaient à la recherche de travail. L'idée fut ensuite reprise par l'Assemblée générale des représentants de la commune de Paris dans sa séance du 2 mars 1790.

A Dresde, en 1840, fut organisé un *Bureau officiel d'indication du travail*. La proposition fut préconisée de nouveau en 1845 par de Molinari et fit l'objet d'un projet de loi déposé le 3 février 1851 par Ducoux. Il convient de signaler que cette tendance à mobiliser le travail se rattachait aux plans de mobilisation de la propriété foncière et en général de toutes les valeurs émis par les écoles de Saint-Simon, de Fourier et plus tard par Vidal avant et après 1848.

En Belgique où il était rentré après le coup d'Etat, de Molinari organisa en 1852, en collaboration avec son frère, la publication hebdomadaire d'un Bulletin de la Bourse du travail; de même à Vienne en 1856, Max Wirth publie un bulletin sous le titre de *Arbeitgeber*. En 1875, une proposition dans le même but fut soumise au conseil municipal de Paris et, la même année parut à Londres le *Labour News*, dont le bureau installé au centre de la grande métropole commerciale fut une véritable Bourse du travail mais due à l'initiative privée.

Ce n'est qu'en 1884 que la Bourse du travail fut créée à Paris sur la proposition de MM. Mesureur et Millerand.

En 1885, H. Denis publiait sur le même objet un rapport à l'administration communale de Bruxelles; il y préconisait avec une hauteur de vue remarquable l'institution; Ad. Smith avait dit que « l'homme est de toutes les marchandises la plus « difficile à transporter » ; Ricardo avait insisté surtout sur ce que la force de travail était une marchandise comme toutes les autres et dont la valeur est réglée aussi par le coût de production. Avec le développement de l'industrie et des instruments de circulation,

avec la reconnaissance de plus en plus générale de la liberté de circuler, les obstacles naturels et artificiels qui s'opposaient jadis à la mobilisation du travail, avaient en grande partie disparu.

Rien de plus vrai ; seulement si le travail est une marchandise, le travailleur n'est-il pas un homme et l'évolution progressive de l'espèce humaine n'a-t-elle pas consisté essentiellement dans le passage de l'état nomade ou instable à l'état plus ou moins fixe et stable? Aujourd'hui même, ne voyons-nous pas que dans les pays les plus évolués industriellement, les syndicats ouvriers eux-mêmes demandent à être protégés contre une immigration inconditionnée et absolument libre en vue de maintenir leurs salaires?

Ce qu'on peut dire, c'est que la création de Bourses de travail correspond au régime de concurrence et d'instabilité économiques, spécialement au point de vue de l'offre et de la demande de travail sous un régime caractérisé par la non organisation sociale de la production et de la consommation et malgré tous les progrès déjà accomplis dans la circulation; la Bourse du travail est donc aussi relativement une adaptation à un état lui-même défectueux.

Le but direct de la Bourse du travai est de rapprocher l'offre de travail de la demande de travail en centralisant tous les renseignements relatifs au marché du travail et comme conséquence de faciliter le transport du travail là où il peut être utilisé. Dans le projet Denis, cette fonction restait la base du nouvel organisme, mais la Bourse devait étendre ses fonctions au delà:

« La Bourse de travail a pour fonction essentielle de servir » d'intermédiaire entre l'offre et la demande de travail: 1° en les » mettant en rapport permanent dans un lieu déterminé, et en » facilitant le placement et l'embauchage immédiat des ouvriers, » domestiques et employés de l'un et de l'autre sexe, sans frais » d'aucune sorte, ou aux moindres frais, et avec le plus de sin- » cérité et de promptitude possible ; 2° en organisant pour chaque » corporation, et en général pour l'ensemble de la population » industrielle, un système d'informations exactes sur l'état du » marché du travail en Belgique et, autant que possible à l étran- » ger; en renseignant les ouvriers de l'agglomération sur rap- » port de l'offre et de la demande de travail dans les principaux » sièges industriels et, spécialement, en signalant les points où » le travail est demandé... »

« L'administration de la Bourse du travail s'appliquera éga-

» lement: 1° à traiter avec les patrons des conditions de l'appren-
» tissage des enfants et à surveiller les contrats d'apprentissage;
» 2° à procurer, par son intermédiaire, aux ouvrières et aux ser-
» vantes sans travail, des logements présentant des garanties de
» salubrité, de bon marché et surtout de moralité...; 3° à réincor-
» porer à l'atelier les condamnés libérés dont le dernier domicile
» était dans l'agglomération... »

Enfin, d'après l'auteur du rapport, « l'objet le plus élevé de
» la Bourse du Travail sera de contribuer à la solution de la ques-
» tion sociale, et à cette fin: 1° de poursuivre la constitution
» d'unions syndicales dans toutes les professions; 2° de favoriser
» des règlements amiables entre les syndicats de patrons et ceux
» d'ouvriers, de toutes les difficultés se rattachant à la question
» du travail..., la constitution, dans toutes les industries, de con-
» seils permanents; 3° d'accroître, non seulement la puissance
» productive de la nation, mais surtout la régularité du travail
» national, en diminuant le nombre et la durée du chômage;
» 4° de favoriser le développement du système coopératif sous
» toutes ses formes et l'organisation de l'enseignement profes-
» sionnel. »

Les mêmes idées avaient été en partie exposées à Paris, bien qu'avec moins d'ampleur, par M. Mesureur dans son discours d'inauguration de 1884. A Bruxelles, le projet Denis parut trop tendanciel dans le sens socialiste à l'Administration communale de l'époque; on élimina des fonctions de la Bourse toutes celles qui étaient les plus hautes en ne lui réservant que la plus générale, celle d'intermédiaire pour le placement.

En 1911 et 1912, il y avait en Belgique 43 Bourses du travail dont 2 à Anvers, à Gand, Huy, Nivelles, Saint-Nicolas et Wavre, 3 à Bruxelles et 4 à Liége.

Le demandes d'emploi s'y étaient élevées en 1912 à 71,204 dont 55,057 d'hommes et 16,147 de femmes.

Les offres d'emploi s'y étaient élevées à 64,801 dont 48,743 hommes et 16,058 femmes.

La proportion de demandes pour 100 offres avait été en 1911 de 124 et en 1912 de 110; celle des offres pour 100 demandes avait été en 1911 de 113.

Les placements s'étaient élevés pour toutes les Bourses existantes, en 1912 à 36,092 dont 27,263 hommes et 8,829 femmes.

Le nombre de placements pour 100 demandes avait été, en 1912 de 51 ; celui des placements pour 100 offres de 56.

Ceci s'explique par la non coïncidence entre la nature de l'offre et celle de la demande malgré la coïncidence à peu près absolue au point de vue du nombre en ce qui concerne les femmes en 1912. En somme, l'équilibre n'est réalisé qu'à moitié.

A Paris, beaucoup d'ouvriers étaient hostiles à l'institution, ils pensaient que « la Bourse du travail doit être surtout un instru-
» ment destiné à intervenir *au profit des ouvriers*, dans les rap-
» ports de l'offre et de la demande de la marchandise-travail.
» Les conditions d'infériorité dans lesquelles sont placés les tra-
» vailleurs sont telles, que si la Bourse du Travail ne devait être
» destinée qu'à établir une harmonie artificielle entre les chefs
» d'industrie et les salariés, son objet serait insuffisant; car le
» progrès social n'a pas pour but de perfectionner l'antagonisme
» économique en le rendant supportable à ceux qui en sont les
» victimes, mais bien de tendre constamment à une égalité rela-
» tive des conditions en abaissant celle des parasites et en élevant
» celle des producteurs effectifs. »

Mais cela n'était-il pas également le résultat indirect des projets de Denis et de Mesureur ? Ceux-ci entraient en réalité dans la période de *garantisme* annoncée par Fourier comme période transitoire et préparatoire, tandis que les opposants Marxistes et aussi libertaires brûlaient l'étape. C'est pour cela que le rapport de la délégation parisienne ouvrière indépendante à l'Exposition internationale d'Anvers de 1885 concluait en proclamant que « la Bourse du travail réclamée à Paris par les syndicats ouvriers devra être exclusivement administrée par ceux-ci, de façon à ce que les avantages de cette institution profitent surtout aux travailleurs. »

La Bourse de Paris, bien que subsidiée, fut constituée comme organisme purement ouvrier, c'était du reste aussi la pensée de M. Mesureur. D'autres Bourses furent fondées successivement à Nisme (1887), Marseille (1888), Toulon (1889), Toulouse et Bordeaux (1890), six autres en 1891, sept en 1892.

Ces Bourses s'organisèrent en fédération au Congrès de Saint-Etienne en 1892 et les syndicats ouvriers y entrèrent en masse. C'est surtout Simon Pelloutier qui, de 1895 à 1902, fut l'âme de ce mouvement; on a de lui une *Histoire des Bourses du travail*. Celles-ci étaient au nombre de 114 en 1900, et de 157 en 908 avec

300,000 membres, soit environ seulement le tiers des ouvriers syndiqués et le cinquième de la population ouvrière. En 1900, les Bourses avaient placé 103,000 ouvriers; ceux-ci reçoivent un *viatique* auquel n'ont droit que les ouvriers faisant partie de la Fédération; ce viatique est de 2.40 p. c. par kilom.; cette institution existait dans les anciens compagnonages. Au 1er janvier 1912, il existait 141 Bourses avec 2,400 syndicats adhérents, comptant 556,676 membres.

Les Bourses de travail se rattachent naturellement aux syndicats mais elles en diffèrent non seulement par leur objet spécial, mais en ce qu'elles sont régionales; leur délimitation est territoriale tandis que la base et la délimitation des syndicats sont professionnelles.

Il y a actuellement des Bourses du travail en Allemagne, en Angleterre, etc. L'organisation des Bourses du travail et celle des syndicats ont également des rapports avec le chômage et dès lors avec les institutions d'assurance contre le chômage qui tendent à peu près partout à compléter le système plus général et antérieur des assurances ouvrières. Le chômage fait malheureusement partie de l'ensemble des conjonctures qui sont en régime de libre concurrence indépendantes de la volonté individuelle et même collective des travailleurs. Il se rattache aussi à l'émigration spécialement ouvrière et cela même prouve la nécessité d'une Bourse internationale du travail destinée avec d'autres institutions collectives, à régulariser l'émigration de manière à ne pas nuire à l'équilibre économique international mais au contraire à le consolider.

Les Bourses du travail à leur tour ont suscité l'organisation des caisses d'assurance contre le chômage et ainsi nous entrons de plus en plus dans la période de garantisme social prophétisée par Fourier. Cependant des réformes plus profondes s'imposent pour éviter les crises de plus en plus formidables qui nous menacent et qui de l'économie s'étendront à la politique internationale si nous sommes incapables d'y obvier avec l'énergie et même l'audace réformatrice que réclament de nous les méthodes scientifiques et les conclusions de plus en plus précises qui découlent de l'enseignement de l'économie sociale contemporaine.

De toutes nos études sur le transport, sur l'échange, la monnaie, le crédit et la banque, il me semble résulter et nous pouvons tirer cette conclusion que ce ne sont ni la production ni moins

encore la consommation, même sous forme de cartels, de pools, de rings et de trusts,qui dominent les marchés nationaux et internationaux, mais bien les diverses formes de la circulation elle-même et il en a été ainsi de tous temps; les maîtres de la circulation ont toujours été les maîtres de tout.

C'est ce qu'est venu démontrer avec plus d'évidence encore l'enquête parlementaire sur la concentration financière ouverte aux Etats-Unis et que le Président Taft, à la veille de quitter le pouvoir a eu bien soin d'étouffer dans l'intérêt du haut capitalisme dont il était le chef politique mais en somme le fidèle délégué. Il ressort de cette enquête que le puissant financier J. Pierpont Morgan était l'initiateur par excellence du développement des trusts. Avec ses associés, Morgan constituait une puissance financière supérieure à celle des Etats-Unis, de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, c'est-à-dire des cinq plus grandes puissances dont les budgets annuels réunis atteignaient un total de 4,000 millions de dollars. En effet, par l'intermédiaire de la Banque J. P. Morgan et Ce, de la Banker's Trust Cy, de la Première Banque nationale et de la National City Bank, J. P. Morgan dispose en maître de 16,000 millions de revenus, c'est-à-dire de 22 fois de plus revenus que l'Etat Américain et de 4 fois plus de revenus que les cinq grandes puissances.

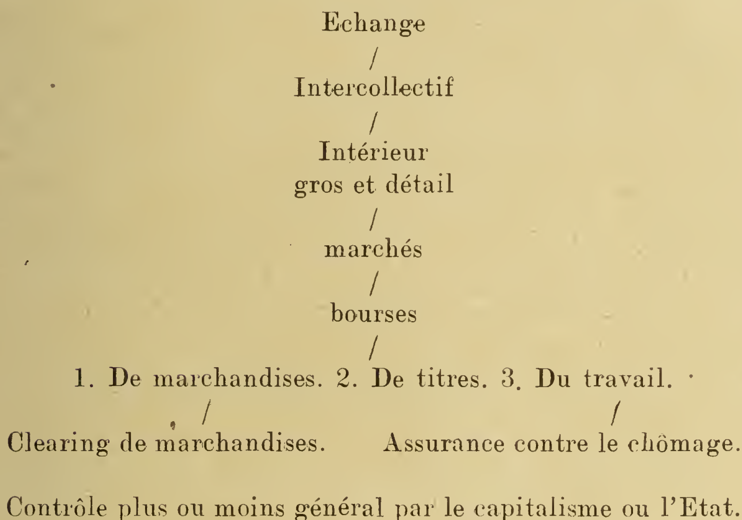
Cette main-mise est obtenue par le fait que les directeurs de ces banques sont les mêmes, sous la domination d'un chef absolu.

Des chiffres et des faits recueillis par l'avocat Untermeyer, fonctionnaire de la Commission parlementaire d'enquête, il résultait que le syndicat Morgan et les banques y affiliées contrôlaient un capital de 26,000 millions de dollars. Devant la commission, Morgan soutint que tout en aimant un peu la concurrence, il lui préfère cependant le monopole. « Ce qui importe, disait-il, c'est le contrôle; sans lui, il est impossible de faire quoi que ce soit de nos jours dans le domaine industriel. » En fait et même théoriquement, il avait raison; il ne reste à savoir que si le contrôle doit être social ou abandonné au capitalisme.

Morgan reconnut que son contrôle financier s'étendait à un certain nombre de lignes de chemins de fer et que ce contrôle était quasi absolu; d'autre part, il était l'agent financier du trust de construction des locomotives; de telle sorte qu'en résumé il représentait à la fois les acheteurs et les vendeurs. New-York est le centre suprême de la concentration banquaire. Plus de 19,000

banques de provinces y placent la totalité ou une partie de leurs capitaux ; la moyenne des dépôts de ces banques est de 1,600 millions de dollars généralement placés par les banques de la métropole en prêts sur valeurs cotées en Bourse. De là l'extension de la spéculation et la ruine ou la création rapide de milliers de fortunes suivant les combinaisons adoptées par la haute banque, ses chefs, féodaux et son monarque absolu.

Schéma de l'évolution.



DEUXIEME PARTIE

I

LE COMMERCE

L'importance du commerce, comme celle du transport, augmente avec la différenciation des travaux et l'étendue des relations économiques qui existent entre les divers pays. La technique, comme dans le transport, y joue un grand rôle et notamment l'organisation du service des renseignements; ce service se développe par l'extension du commerce et agit à son tour sur celle-ci. Ainsi le phénomène économique appelé commerce est étroitement lié à la technique et par celle-ci à l'organisation de la connaissance dont le progrès a pour effet de limiter et de réduire dans la plus grande mesure possible l'influence perturbatrice de la conjoncture et de réaliser la fonction commerciale avec le poids mort minimum et le maximum d'effet utile. L'inconnaissable et l'inconnu sont imprécis et indéfinis tandis que le connu est limité et défini; ainsi la conjoncture tend toujours à déjouer le calcul et la prévision exacts tandis que la technique scientifique tend a les garantir par le prefectionnement de l'organisation commerciale.

C'est Ad. Wagner qui, dans ses *Fondements de l'économie politique*, T. II, p. 67 et suiv., a surtout mis en lumière l'influence de la conjoncture sur la valeur des biens et du patrimoine. Suivant lui, la conjoncture c'est « l'ensemble des conditions techniques, économiques, sociales et juridiques qui déterminent » essentiellement dans l'économie nationale reposant sur la division du travail et la propriété privée, surtout sur la propriété » privée des moyens matériels de production (propriété foncière » privée et capital privé), la production des biens, leur demande » et leur vente, par conséquent leur *valeur*, surtout la valeur » d'échange et le prix des biens » en général et aussi de chaque » cas particulier, le plus souvent *indépendamment de la volonté*

» *et de l'activité* (actions et omissions) *du sujet économique* et » notamment du propriétaire, et par conséquent aussi *indépen-* » *damment du coût* (travail) individuel du bien considéré. » En vertu de la conjoncture ainsi définie par Wagner, l'individu obtient des gains ou subit des pertes « immérités ».

C'est exact, mais ce que dit l'Economiste allemand en le restreignant à l'Economie nationale basée sur la propriété et le capital privés s'applique également à tous les systèmes d'économie dans des proportions variables; en outre, son observation confirme ce fait que le sujet économique individuel n'a généralement pas la conscience claire et entière de l'ensemble des circonstances sociales qui englobent son action individuelle dans un système supérieur; enfin, Wagner se trompe en limitant la conjoncture à l'ensemble des conditions sociales positives qui agissent sur l'activité de l'individu; il ne tient pas compte de l'absence plus ou moins complète des conditions organiques de cette activité, c'est-à-dire de tout ce qui est encore inconnu et inorganisé sans compter ce qui ne peut pas l'être, c'est-à-dire l'inconnaissable dont nous ne pouvons rien affirmer ni nier.

Si de la conjoncture il résulte pour l'individu et ajoutons, pour le groupe plus ou moins étendu dont il fait partie, des gains ou des pertes immérités, il n'en reste pas moins vrai que, dans une certaine mesure, il est possible de s'assurer contre tous les risques de la vie, contre les risques commerciaux eux-mêmes et que les gains immérités eux aussi peuvent être tout au moins réduits. comme le montre Wagner, par des impôts sur la plus value et sur les opérations de bourse.

Analysant les principaux éléments constitutifs de la conjoncture économique, au sens étroit de sa définition, Wagner indique les suivants :

1. Perturbation dans les récoltes des aliments essentiels. influence du climat, de la guerre, etc.; cette influence est aujourd'hui contrebalancée par le développement des communications d'où des variations moins fortes.

2. Changements dans la technique et par suite dans l'économie de la production des biens; nouvelles méthodes de production; introduction de machines.

3. Changements dans les moyens de communication et de

transport; ils influent surtout sur la valeur du sol et sur celle des articles de valeur spécifique peu élevée.

4. Transformation dans les *opinions* des hommes sur l'utilisabilité même des biens, d'où changements dans l'appréciation de leur valeur concrète : modes, goûts.

5. Transformations dans les conditions générales de la *production* et de la *vente* des biens, puis du crédit qui dépendent elles-mêmes de la circulation nationale et internationale, de la confiance du monde des affaires, de motifs politiques.

6. Transformation dans l'organisation juridique de la circulation nationale et internationale. Exemple: la réforme des lois anglaises sur les céréales; elle a agi sur l'importation des céréales en Angleterre dans le même sens que le perfectionnement des moyens de transport.

7. Transformations dans la *répartition territoriale* et dans la *situation économique* générale de toute la population d'une branche de la production économique; émigration des campagnes vers les villes, hausse de la main d'œuvre rurale; hausse de valeur des terrains urbains.

8. Transformations dans l'*état social et économique* des diverses classes de la population. Elles influent sur le taux des salaires, de l'intérêt, de la demande des objets de consommation par les masses et des articles de luxe; déterminent la valeur du sol, du capital comme possessions privées ainsi que les conditions de production d'un grand nombre de marchandises. Exemple: la liberté de coalition, la législation protectrice du travail : élévation du salaire, abaissement de l'intérêt; des revenus du capital, réduction de valeur de certains placements de capitaux.

La conjoncture, d'après Wagner, représente donc l'ensemble des conditions physiques, psychiques et sociales qui exercent sur la distribution des biens et sur leurs valeur, une action indépendante de la volonté consciente des membres individuels de la société; il faut y comprendre suivant moi en outre toutes les circonstances inconnues et peut-être même inconnaissables dont l'action échappe à la connaissance et à la prévision scientifiques non seulement individuelles mais collectives et qui forment le domaine vague de ce que nous appelons le hasard, c'est-à-dire de notre ignorance.

II

NATURE ET FONCTIONS DU COMMERCE
SES AVANTAGES

Commercer, c'est échanger; or, comme nous sommes actuellement tous échangistes, nous serions donc tous commerçants; en effet, le producteur échange sa marchandise contre de la monnaie, le consommateur sa monnaie contre de la marchandise; l'oisif lui-même consomme improductivement ses capitaux en les échangeant; le travailleur échange sa force de travail contre un salaire et celui-ci contre des produits.

Tel n'est pas aujourd'hui le sens du mot commerce; le commerce remplit une fonction économique spéciale dans notre organisation basée sur l'échange. Dans cette organisation qui, elle-même, n'est pas originaire puisqu'il y a eu des sociétés sans échange, même en nature, le commerce, sous des formes qui elles-mêmes ont varié historiquement, a pour objet de *mettre par le moyen d'intermédiaires appelés commerçants,* les marchandises produites par des catégories différentes de membres de la société à la disposition des consommateurs. Il est une forme historique et différenciée de la distribution des utilités. Dès lors, il est un phénomène de circulation qui rattache la production à la consommation.

Le commerce proprement dit, sous toutes ses formes historiques variables a pour fonctions : 1° *de transporter les utilités d'un endroit dans un autre, de certaines mains dans d'autres dans la quantité nécessaire, au moment nécessaire et dans la région nécesaire;* 2° *de conserver plus ou moins longtemps ces utilités en gros ou en détail dans les mêmes conditions et de les préparer et entretenir pendant cette période en les assurant contre tous les risques possibles.*

Le commerce proprement dit, bien que se rattachant à l'échange n'est donc pas l'échange mais un organe intermédiaire des échanges. Il se manifeste dans les sociétés où existe l'échange, quand la division sociale des travaux provoque la formation de sa fonction spéciale. Dans ces conditions, il facilite la coïncidence de l'offre et de la demande dans l'espace et dans le temps; dans l'espace particulièrement par le transport, dans le temps par la création de centres d'abord irréguliers puis permanents pour les offres et les demandes au fur et à mesure de l'apparition de ces dernières.

Les physiocrates considéraient non seulement l'échange mais le commerce comme des actes improductifs; cela aurait pu en partie se soutenir pour l'échange direct et en nature où la valeur des produits n'est que faiblement augmentée par le travail supplémentaire y incorporé par le fait du troc; cependant l'échange et le commerce ajoutent à la valeur des utilités toute la valeur du travail nécessaire pour assurer la double coïncidence de temps et de lieu, coïncidence sans l'établissement de laquelle des produits naturels tels que la quinine par exemple, n'ont que peu ou pas de valeur dans leurs centres d'origine mais en acquièrent une considérable là où le transport et leur conservation régulières sont fortement appréciés. L'établissement de cette coïncidence comprend le coût de transport, la conservation et la manipulation dans des locaux appropriés des marchandises pendant la période intercalaire entre leur emmagasinement et leur revente. Même une organisation communiste de la distribution des richesses, c'est-à-dire sans échange, ne pourrait épargner absolument ces dépenses; ;elle ne pourrait que chercher à les réduire.

On se figure trop souvent que l'échange en général n'implique qu'un transfert idéal de titre, d'un droit de propriété; s'il en était ainsi, l'échange pourrait être considéré comme improductif en ce sens qu'il laisse toutes choses en état au point de vue de la valeur; en effet, le simple transfert d'un droit ne suppose aucun travail surajouté, c'est-à-dire aucune transformation matérielle, aucune modification de forme, ni même un changement de lieu. Mais, en réalité, l'échange implique toujours soit un déplacement de l'objet, soit un déplacement du possesseur de l'objet ou de son amateur et parfois leur déplacement général. Or, toute mutation ou modification sociale nécessite une dépense d'énergie, de travail. C'est pour cela qu'en définitive tout échange est normalement productif d'utilité pour les deux parties et qu'il faut admettre que par le fait de l'échange il s'est formé une plus value sociale, résultant d'une combinaison plus parfaite que celle existant avant l'échange. L'échange par le fait même qu'il suppose un déplacement des utilités apparaît dès lors lui-même comme un mode spécial, une étape du processus de la production, c'est-à-dire de la transformation des utilités; ce qui est déplacé est en réalité transformé et toute production n'est qu'une transformation d'éléments préexistants. C'est ce que comprirent très bien A. Smith et J.-B. Say. Au contraire, Vidal, communiste, sou-

tient avec les physiocrates, dans son ouvrage sur la *Répartition des richesses* que le commerce peut être utile mais qu'il n'est pas *productif*.

Le commerce est donc nécessairement un intermédiaire coûteux qui met lui-même en œuvre des agents naturels, du capital et du travail; il est donc en réalité productif de valeur. Il est une forme spéciale de la transformation de la force et de la matière; il est, par conséquent, une espèce de production puisqu'il crée des combinaisons irréalisables sans lui et résultant, comme toute création, d'un déplacement des éléments constitutifs des matières qui en font l'objet; dans le commerce la transformation consiste surtout dans le changement du milieu originaire des marchandises déplacées.

Le commerce est en corrélation avec la division du travail, les formes d'association ,les modes de production et les institutions à la répartition des richesses à chaque stade de civilisation. L'échange et le commerce, au point de vue organique et positif, sont eux-mêmes des modes plus ou moins parfaits non seulement de la division du travail mais de la coopération sociale.

Le commerce permet de tirer le meilleur parti des aptitudes des diverses régions et des diverses populations; par cela même il est un stimulant de la production; il assure à celle-ci des débouchés de plus en plus étendus; il réduit ainsi les frais généraux de la production; il est dès lors un stimulant de la consommation.

Nous avons déjà indiqué, à propos de l'échange, les diverses formes du commerce, le colportage, les caravanes, les comptoirs et stations le long des fleuves et rivières ou sur les rivages de la mer, le long des voies terrestres naturelles ou artificielles, les foires, les marchés, les boutiques, les magasins, etc., tantôt irréguliers ou fixes, tantôt privés ou publics.

Les avantages du commerce sont indiscutables, ces avantages sont la raison d'être de sa fonction sociale permanente partout où existe l'échange. Mais les formes, c'est-à-dire l'organisation de cette fonction évoluent et se modifient. Le commerce est lui-même une forme spéciale de la circulation et de la distribution des richesses; la distribution des richesses peut se faire en effet et s'est effectué,même dans de grandes societés historiques,comme l'ancien Pérou, sans échange mais alors aussi la fonction fondamentale du commerce est réalisée, c'est-à-dire le déplacement et la conservation des utilités dans la quantité nécessaire, au

moment nécessaire et dans le lieu nécessaire. Le commerce n'est donc qu'en forme spéciale de la distribution des richesses dans les sociétés ou entre les sociétés où existe l'échange. Nous avons vu également déjà que, même dans les sociétés où règnent l'échange et la loi de l'offre et de la demande, il existe dans tous les cas un grand nombre des prestations économiques auxquelles ne s'appliquent pas l'échange proprement dit ni la loi de l'offre et de la demande.

III

INCONVENIENTS DU COMMERCE

Si les avantages du commerce sont incontestables et en expliquent le développement, il n'est pas sans présenter dans l'état actuel de graves inconvénients: il absorbe notamment une part de plus en plus importante de la population.

En France, en 1897, les commerçants formaient 12.7 p.c. de la population active de toutes les catégories professionnelles. En 1866, ils étaient au nombre de 858,312; en 1896 de 1,492,921; en 1901 de 1,823,000; ainsi leur nombre avait plus que doublé alors que la population n'avait cru que de 3 p.c.

Par rapport à la population totale des familles consacrées aux diverses occupations, en 1866 le commerce représentait 7 p. c. et en 1901, 10 p. c. des catégories professionnelles.

En Allemagne, de 1882 à 1895, le nombre des entrepreneurs de commerce et transports s'est élevé de 668,729 à 846,655 et, y compris leurs famillles, de 4,531,080 à 5,966,846 et en 1907 à 8,278,239. Le nombre des négociants en gros s'est élevé en Prusse de 4,000 en 1837 à 15,167 en 1861 et 80,000 en 1895. Quant aux boutiques et maisons de détail, dans les mêmes anciennes provinces, elles ont augmenté aux mêmes dates de 47,000 à 82,000 et à 200,000.

Il faut ajouter que le négoce en gros est beaucoup plus spécialisé qu'autrefois quant à la marchandise et quant aux modes d'exploitation et qu'aux mêmes époques la profession commerciale auxiliaire des courtiers s'est élevée de 275 à 2,270 dont 349 dans le gros et puis à 20,000 courtiers commissionnaires et agents.

Il y a eu croissance *absolue* du nombre et du personnel des

petits établissements mais *relative* par rapport aux moyens et aux grands; malgré ces différences dans le degré de leur développement, tous ont en commun d'user de plus en plus du crédit, sans qu'on puisse affirmer avec une certitude absolue malgré la probabilité, que leur capital propre ait diminué soit relativement, soit absolument; les statistiques précises à ce sujet font défaut.

En Angleterre, en 1891, le commerce comportait 10 p. c. de la population ; en Belgique 10.2 en 1882, 11.52 p. c. en 1895 et 1900.

Aux Etats-Unis 10.7 p. c. en 1880; 14.6 p. c. en 1890; 16.3 p.c. en 1900.

En Italie 3.9 p. c. en 1881; en Autriche 6.4 p.c. en 1850.

En Belgique, de 1846 à 1900, le nombre des commerçants, d'après les recensements officiels, a oscillé de 5 à 5.75 p. c. de la population totale du pays, soit de 10 à 12 p.c. environ de l'ensemble des producteurs effectifs, ceux-ci ne représentant que 50 p. c. de la population.

C'est dans les pays les plus évolués que la proportion des commerçants est la plus forte. Le poids mort du commerce s'alourdit dans notre système de commerce, soit par sa spécialisation, soit même et surtout par le développement lamentable du petit commerce de détail dont les frais généraux sont relativement énormes et dont les bénéfices parviennent à peine à subvenir à l'entretien de la population qui s'y donne et qui tombe au même degré d'abaissement matériel, intellectuel et moral que la classe des petits cultivateurs parcellaires et cela au détriment de la masse des consommateurs. Le prix de détail dépasse le prix du gros de 20 à 200 p.c. Ce dernier pourcentage est atteint par exemple par la vente au détail du hareng dont l'abondance est cependant quasi illimitée et qui constitue un des meilleurs aliments populaires; et cependant, nécessairement, le petit commerce végète; avec sa petite clientèle, il appauvrit et abêtit ceux de plus en plus nombreux qui l'exercent; il est une cause de dégénérescence générale et spécialement du type urbain tant physiologique que moral.

La situation du commerce petit et moyen est devenue d'autant plus précaire que l'un et l'autre ont à lutter d'un côté contre les grands magasins capitalistes de l'autre contre les puissantes coopératives non seulement ouvrières mais d'employés, etc. Nous sommes ici en présence d'un véritable problème social pour la

solution duquel il ne faut pas seulement tenir compte des perfectionnements techniques dont l'organisation du commerce est susceptible mais du sort réservé dans cette réorganisation à cette population de plus en plus considérable de commerçants et de leurs familles; il faut ne jamais oublier, dans toute transformation régulièrement progressive, l'utilisation des êtres qui vivaient dans et de l'ancienne et défectueuse organisation. Sous ce rapport, la foules des petits détaillants bien que parasitaire est cependant plus intéressante que celle bien moins nombreuse des gros capitalistes; ceux-ci ont pu réaliser leurs gains, ceux-là n'ont accumulé que des privations et de la misère.

Le commerce de détail sous sa forme actuelle est un mal; il est la rançon du capitalisme; c'est celui-ci qu'il faut réduire en le socialisant. A Paris, il y avait vers 1880, une boulangerie par 1,800 habitants; en 1900, une par 1,300. Or, le prix des boulangers était de 35 centimes le kilo, celui des coopératives de 25 seulement. La consommation moyenne par jour et par tete étant de 550 grammes, la consommation annuelle du pain en France s'élevait donc à 7 milliards de kilog. Une majoration de 10 centimes au kilo ferait donc 700 millions de francs. Les coopératives ont réduit cette dépense dans la mesure où elles ont livré du pain à leurs affiliés. Elle est réduite aussi par le fait que certains ménages paysans font eux-mêmes leur pain, mais ces ménages deviennent de moins en moins nombreux tandis que les boulangeries coopératives se développent; celles-ci sont une adaptation progressive aux conditions sociales présentes; la fabrication dans le ménage est une forme vétuste parfois même de luxe; les boulangeries petites et moyennes de leur côté sont des formes adaptées au capitalisme commercial.

Tel peut être le développement de la coopération que son action peut arriver à embrasser la consommation de tous les habitants d'une ville. Bâle nous en fournit un exemple. La coopérative de consommation de Bâle a été fondée en 1865, le nombre de ses sociétaires s'élevait à la fin de 1912 à 33,950; son chiffre d'affaires avait été de 25,898,291 francs, soit une somme moyenne d'achats par sociétaire de 689 francs; chaque sociétaire représentant en moyenne une famille de quatre personnes, on peut estimer à 135,800 le chiffre des affiliés à la société sur une population de 180,000.

Les recettes se répartissaient comme suit :

Epiceries	Fr.	5,558,691
Fruits et légumes		914,704
Boulangerie		1,809,313
Vins		1,056,948
Bières		469,019
Lait		7,039,610
Combustibles		842,189
Eaux minérales		50,895
Chaussures		722,287
Boucherie-charcuterie		6,936,780
Articles de ménage		359,476
Tissus, bonnets, etc.		138,387
Total	Fr.	25,898,291

L'excédent brut de 1912 se montait à 2,186,136 francs. Sur cet excédent, 90,456 ont été consacrés à l'amortissement des immeubles, 165,249 à celui du mobilier; 16,096 francs à celui des chevaux; 15,000 francs à la réserve accidents, 44,997 francs à l'amortissement de la finance d'entrée du personnel dans la caisse d'assurances-invalidité; 6,000 francs à des œuvres d'utilité publique. L'excédent net de 1,850,335 francs a été affecté à raison de 5 p. c. au fonds de réserve et le reste fut réparti au prorata de la consommation entre les sociétaires, soit 8 p. c.

Tous les articles, sans exception, ont droit à la même ristourne. En fait de parts sociales, il n'est perçu que le droit d'entrée statutaire de 3 francs.

La Caisse des dépôts comptait 5,386 déposants pour une valeur de 1,706,391 francs. L'intérêt bonifié était de 4 1/4 p. c. La société devait, pour obligations émises, la somme de 2,095,300 francs.

La Coopérative avait 111 magasins; la valeur de ses 17 immeubles était de 4,591,000 francs. Elle payait 35,141.25 d'impôts plus 22,275 francs pour patentes de la vente au détail des vins et des bières.

Elle produit directement les articles qu'elle débite à concurrence d'une valeur totale de 8,399,332 francs.

Le nombre de ses employés était de 1,083 dont 171 affectés à la production directe; leurs salaires s'élevaient à 2,228,636 francs.

Des institutions analogues peuvent revêtir un caractère public. Nous en avons un exemple fourni par Chicago en 1912. L'administration de la bienfaisance publique de cette ville importante avait observé que les secours donnés aux indigents sous forme de bons d'épicerie étaient en réalité diminués de 30 p. c. de leur valeur nominale à raison du profit prélevé par les détaillants ; elle décida d'ouvrir elle-même un magasin et d'acheter en gros de manière à ce que ses propres porteurs de bons puissent profiter de l'achat en gros; elle se borna à majorer les prix de gros des frais de distribution.

« La liste des prix de ce magasin municipal fut une révéla-
» tion; en voici le tableau mis en regard des prix des mêmes arti-
» cles vendus par les commerçants affiliés à l'Association des épi-
» ciers détaillants, lesquels en réalité, ne se faisaient pas concur-
» rence mais s'entendaient pour imposer leurs tarifs. »

Articles		Prix des magasins de détail. Dollar	Prix au mag. de la ville. D.
Savon (morceau)		0.05	0.03 1/2
Haricots	(livre)	0.07	0.03 1/2
Riz	»	0.06	0.02 1/2
Porc fumé	»	0.30	0.17
Conserve	(boîte)	0.10	0.17
Farine d'avoine	(livre)	0.30 1/2	0.02
Café	»	0.35	0.19
Thé	»	0.60	0.24
Sirop	»	0.12	0.08
Lard (bidon de 3 livres		0.50	0.35
Sucre	(livre)	0.05 1/2	0.04
Farine (sac de 25 livres		0.65	0.04

Tel fut l'effet de la révélation que l'usage du magasin municipal dut être concédé à toute la population. Remarquez que l'administration de la ville n'est pas socialiste mais qu'elle a obéi au sentiment général en suivant du reste l'exemple donné déjà par plusieurs municipalités américaines où figurent et parfois dominent des mandataires socialistes. (Voir en général pour les prix de détail et les prix de gros les excellentes statistiques et les graphiques publiés par le Department of Labor des Etats-Unis).

Nous avons vu que les services rendus par le commerce peu-

vent se résumer comme suit : 1° Il est l'intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs; il réalise dès lors en leur faveur une économie de temps; 2° Il établit une coïncidence entre la quantité offerte et la quantité demandée et cela en se fournissant de la marchandise en bloc suivant les besoins de chaque ménage; 3° Il garde et entretient la marchandise en magasin en attendant le client; dès lors outre la coïncidence entre l'offre et la demande au point de vue de la quantité, il établit aussi une coïncidence entre l'offre et la demande à la fois dans l'espace et dans le temps.

Ainsi d'après l'économie libérale et classique se réalise automatiquement l'équilibre entre la production, la consommation et la population elle-même par le libre jeu de la concurrence et de l'offre et de la demande.

Cet optimisme mécanique est trop absolu et abstrait; les formes actuelles du commerce représentent une organisation technique très coûteuse de la distribution des richesses; les frais généraux résultant surtou tde la multiplication excessive des boutiques de détail sont énormes. La preuve en est que dans les boutiques de légumes, par exemple, les prix sont souvent le double de ce qu'ils sont sur les marchés publics où déjà les vendeurs sont eux-mêmes des revendeurs.

Les avantages du commerce semblent pouvoir être obtenus avec moins de frais : 1° par l'organisation de certains services commerciaux en services publics notamment communaux; 2° par des sociétés coopératives de consommation qui, achetant en gros et grâce à la facilité croissante des communications, peuvent se mettre directement en rapport avec les producteurs des pays les plus éloignés.

C'est ainsi qu'en Angleterre par exemple, les coopératives de consommation dont les initiateurs furent R. Owen et *les Equitables pionniers de Rochdale* (1844) ont pris un développement énorme. En 1900, les coopératives de consommation vendant au détail s'y élevaient à 1,439 et il y avait en outre deux grandes *Wholesale Societies*, l'une fondée à Manchester en 1864, l'autre à Glasgow, en 1868. Elles avaient un capital (actions et obligations) de plus de 122 millions de francs, employaient environ 16,000 ouvriers; elles produisaient dans leurs propres usines environ 114 millions de francs de valeurs et avaient un chiffre de ventes de 12 millions de francs.

Celle de Manchester avait 11 comptoirs à l'étranger où elle faisait directement des achats et des ventes, une flotte de 6 navires, de 8 en 1905, un domaine de 280 hectares à Roden-Estate où elle cultivait des fruits, 18 fabriques en Angleterre, une de suif en Australie; une plantation de thé à Ceylan; elle étudiait l'acquisition d'une mine de houille.

Ainsi la production arrivait à se combiner avec la consommation dans une même circulation, en même temps que se joignait l'industrie à l'agriculture, comme l'avaient préconisé R. Owen et Ch. Fourier.

Quant aux 1,439 coopératives de distribution au détail, elles ne comprenaient pas les boulangeries et moulins coopératifs, ni les laiteries et autres sociétés agricoles, nombreuses surtout en Irlande.

Sociétés coopératives de consommation en 1903
(d'après A. Landry)

Pays	Nombre	Membres	Vente en millions frs
Grande-Bretagne	1,481	1,987,768	1.542
Allemagne	1,915	1,023,000	300
France	1,909	500,000	200
Russie	654	85,000	72
Italie	976	194,000	62
Suisse	276	150,000	60
Danemark	1,000	160,000	50

Ce qui est remarquable, c'est la tendance des grandes coopératives à être à la fois de production et de consommation en même temps qu'agents de la distribution; ici nous voyons la possibilité, par une organisation collective, de réaliser plus parfaitement l'équilibre entre la production et la consommation et de réduire les frais généraux excessifs qui sont le grand vice du commerce et par conséquent de diminuer l'écart entre le coût de production et le prix de vente. En outre, la coïncidence entre l'offre et la demande, dans le temps, dans l'espace et au point de vue de la quantité serait établie d'une façon plus parfaite qu'actuellement, surtout à la lumière de bonnes statistiques de la consommation et

de la production. En somme, mais sous une forme plus adaptée à la vie internationale actuelle, les grandes coopératives de même que les services publics communaux, régionaux ainsi que ceux de l'Etat national et de l'Etat international déjà si développé dans d'autres branches de la circulation, pourraient réaliser surtout pour les articles d'utilité générale l'idée féconde contenue dans les coopératives communistes d'Owen et dans le phalanstère de Fourier, de combiner l'agriculture avec l'industrie et d'harmoniser la production avec la consommation en fondant l'une et l'autre dans un organisme commercial collectif.

Les organisations coopératives et publiques dont nous avons indiqué des exemples, tendent à créer l'équilibre économique mieux que la concurrence; elles tendent à rapprocher le prix du détail des prix du gros et l'un et l'autre du prix de production. Sous les formes individualistes et en réalité anarchiques du commerce; le prix du gros est moins élevé de beaucoup que celui du détail mais d'un autre côté il varie presque tous les jours, tandis que les prix de détail sont beaucoup plus élevés et varient moins et plus lentement. Les grands services collectifs réunissent les deux avantages; ils nous rapprochent de la solution pratique du problème de la valeur d'échange et aussi de la théorie qui se dégage naturellement de l'évolution pratique.

IV

L'évolution du commerce, spécialement international

La division du travail est antérieure à l'échange; elle ne suppose pas nécessairement l'existence de celui-ci; par exemple, dans une économie domestique ou domaniale se suffisant à elle-même, les travailleurs peuvent se livrer à de nombreux travaux différents, sans qu'il y ait échange. En général aussi, entre les membres d'une même horde, tribu, d'un même clan ou d'une communauté familiale, la conformité des travaux était trop grande pour donner lieu à des échanges. L'échange fut naturellement et tout d'abord intercollectif; il se produisit entre groupes plus ou moins distants et surtout entre ceux dont les produits étaient différents.

G. Schmoller indique comme causes du commerce : la différence des produits naturels, la différence de la technique et celle de la qualité. Nécessairement ces différences se rencontrent surtout entre tribus primitives, car, à l'intérieur d'une même peuplade, les objets utilisés sont les mêmes à ce triple point de vue d'où la conséquence qu'il n'y a pas d'échanges intérieurs. Au contraire, déjà à l'âge de la pierre polie, on trouve des outils et des ornements, des produits, à des centaines de milles de leur lieu d'origine, ce qui suppose des centres d'exportation ou de production et des centres d'importation ou de consommation. Entre les peuplades, ce sont généralement les chefs qui procèdent à ces échanges à distance entre groupes divers et ce contrôle des chefs est utile car l'introduction de produits du dehors contre livraison de produits du dedans est de nature à bouleverser toute la vie économique du groupe, à détruire son équilibre. Ceci montre dès maintenant que la forme actuelle est de beaucoup postérieure des droits de douane n'a pas seulement une origine fiscale, comme l'affirme Gide, mais un intérêt social de conservation. Il n'est pas exact, ainsi qu'il l'écrit, que les petits chefs africains n'ont rien à protéger, du reste là où il n'y a pas de chefs c'est le groupe toute entier qui se préserve contre l'introduction des étrangers et des produits étrangers.

Cependant, si l'étranger est souvent l'ennemi, parfois aussi il est l'hôte; dans les langues diverses, ces mots ont fréquemment la même origine, leur signification surtout a divergé. Le rapt par fraude ou violence ne s'oppose pas, dans des circonstances spéciales à des relations amicales, aux cadeaux réciproques. Mercure est le dieu des voleurs et des marchands, mais c'est aussi un négociateur habile et pacifique.

J'ai déjà exposé ailleurs que le mot marché a la même origine que les mots *marche* ou *marke*, frontière; c'est à la frontière que les membres de chaque tribu se rendaient pour faire leurs échanges, très souvent dans une zône déserte, séparative et neutre. Les marchands primitifs sont des acheteurs ou des vendeurs qui marchent; ils sont ambulants; ils se déplacent d'abord irrégulièrement, puis et de plus en plus régulièrement. Encore aujourd'hui, dans certaines îles des Nouvelles-Hébrides, comme le signale Gide, les indigènes déposent leurs produits à la frontière puis se retirent attendant que ceux d'autres tribus viennent déposer les leurs; l'échange proprement dit se fait ainsi à distance.

C'était de la même manière que, dans l'antiquité, et dans les temps modernes, opéraient les navigateurs des grandes nations d'Asie et d'Europe; ils déposaient des marchandises sur les rivages de la mer et les indigènes entraient en relations avec eux en y apportant les leurs.

Dans ces conditions, les primitifs ont naturellement une faible notion de la valeur d'échange; ils sont peu et mal renseignés; on en a vu en Amérique et en Afrique donner de l'or, de l'ivoire, leurs terres elles-mêmes pour quelques verroteries ou cotonnades. Comme les enfants, ils ont du reste envie de tout ce qu'ils voient. La rcherche individuelle ou en groupe de la nourriture est à la base de leur existence; le lien communautaire économique est réduit à sa plus grande simplicité et très faible; l'hérédité qui relie le passé, le présent et le futur est inconnue; au contraire, le mort emporte dans sa tombe ses armes, ses outils les plus précieux auxquels ou avec lesquels il a parfois travaillé toute sa vie; la hutte même qu'il a habitée est abandonnée; de lui il ne reste pas de trace; à lui s'applique la conception ultra individualiste de la vie telle que la formula le plus illustre représentant de la pensée bourgeoise sous la Révolution française, lorsque parlant du droit d'hériter, il alla jusqu'à dire : « Etre mort ou n'avoir jamais vécu, c'est la même chose! » Cela même toutefois ne s'appliquait pas absolument aux populations primitives; elles avaient leurs traditions, leurs coutumes, leurs croyances héritées, et tout au moins le culte de leurs chefs qui, même morts, continuaient, pensaient-ils, à les diriger. Même chez elles il y a une certaine différenciation du travail suivant les âges et les sexes; en général, chaque individu est propriétaire du produit de son travail à moins que ce produit ne résultât d'un travail collectif. Il n'y a pas encore d'économie domestique ; chaque individu a son habitation ou celle-ci est commune; souvent chaque sexe a son local, parfois commun. Hommes et femmes font parfois des échanges entre eux. Cette première période, ainsi que l'a observé Bücher, représente donc surtout une économie individuelle, ou plutôt une organisation économique incohérente et dispersée mais non, comme il le pense, une absence d'économie. Elle a duré des milliers d'années pour certaines populations qui, pendant ce temps restèrent plus ou moins stagnantes et même dégénérèrent. Dans tous les cas leur économie vis-à-vis de l'extérieur ne fut jamais individuelle mais collective, et il en fut ainsi de l'échange dont le

régime fut d'abord intercollectif et ne se produisit entre particulier à l'intérieur de chaque groupe que postérieurement. De même le commerce en gros et international a précédé le commerce de détail national et sa forme malgré tout, même actuellement, est plus collective tant à l'intérieur qu'à l'extérieur que le commerce de détail. Même au point de vue des prix leur évolution est loin d'être harmonique. Les oscillations des prix du gros et du détail, celles des matières premières et des produits manufacturés ne correspondent pas entre elles comme le montrent notamment la statistique des Etats-Unis.

Le commerce ambulant apparaît dans l'économie domestique fermée; l'économie urbaine, quoique également fermée, est caractérisée par le marché; que l'économie soit domestique, villageoise ou urbaine, le commerce n'intervient que pour combler les lacunes de la consommation ou pour se débarrasser du superflu de la production.

Dans l'Economie nationale,le commerce extérieur joue le même rôle, mais le commerce intérieur est caractérisé par le fait qu'il y devient sédentaire; il est devenu un intermédiaire indispensable. En outre, il se différencie du transport avec lequel il se confondait primitivement; le transport lui-même devient une fonction spéciale avec sa technique propre

Mais dans l'antiquité, les chefs et les rois ne sont-ils pas aussi les principaux marchands, comme à Tyr, Sidon et dans Israël? Dans les cités du moyen âge délivrées du joug féodal, c'est la classe des riches mrachands qui gouverne tout d'abord ; ;les Médicis sont des marchands enrichis de Florence.

La fonction du grand commerce extérieur se prête tout particulièrement à des formes collectives soit autoritaires, soit contractuelles ou mixtes. Le commerce par caravanes entraîne de lui-même une entente entre commerçants. Depuis longtemps, les Chinois faisant le commerce dans l'Asie orientale font partie en général d'organisations fermées; le fait que le plus ancien commerce maritime se faisait par une flotte d'une façon analogue aux caravanes terrestres de l'Inde, de la Chine ,de l'Arabie, de l'Afrique, etc., entraînait la formation de ce qu'on appela une *guilde*. En sanscrit, *maru* signifie à la fois mer et désert. Les mêmes conditions imposent les mêmes formes sociales.

La célèbre ligue hanséatique qui fut en même temps une puissance commerciale eut les mêmes origines. De même les compa-

gnies à chartes qui se développent du XIVe au XVIIe siècle sont des organes commerciaux corporatifs; parfois ces sociétés fusionnaient leurs capitaux. Après la conquête de leur indépendance, les Provinces-Unies concèdent à une compagnie l'exploitation de leurs possessions des Indes orientales avec privilège exclusif de navigation, droit de confiscation des navires étrangers, droit de guerre et de paix. Les corps commerciaux deviennent ainsi de vrais Etats comme dans les cités les commerçants enrichis devenaient chefs de la Cité. En 1609, la Compagnie avait une armée de 6,000 hommes, 9 vaisseaux de guerre et 11 forts. L'Inde fut, de même concédée par l'Angleterre à une Compagnie qui eut sa flotte militaire, des armées, des places fortes et constitua dès lors une véritable puissance poitique.

Nos Kartells commerciaux et autres sont la forme capitaliste contemporaine du même fait que la forme collective est dès l'origine la forme naturelle du grand commerce extérieur et que toujours il appartient à l'Etat d'y intervenir directement ou non vu qu'il l'a toujours fait sous des formes variables : entreprises directes, affermages, concessions de monopoles et de privilèges, restrictions, prohibitions, protections, etc.

Le trust, forme nationale et internationale de notre économie commerciale s'est développé spontanément et naturellement dans les entreprises de transport par eau ; la ligne hanséatique, les anciennes compagnies privilégiées des Indes orientales et occidentales, sans parler des corporations de bateliers, prouvent le caractère naturel de ce développement et de son apparition bien antérieurement aux formes de ce qu'on appelle le capitalisme moderne. M. L. Gérard, dans *A travers la Hollande*, Paris 1911, signale que le remorquage sur le Rhin s'est organisé ainsi sous des formes d'entreprises collectives depuis les temps les plus anciens; les firmes collectives ne firent que se développer avec le machinisme, car « dès 1829 on trouvait des remorqueurs sur le Rhin munis des machines préhistoriques de Watt, à vapeur basse pression, actionnant une grande roue à aîles placée à l'arrière du bâteau ! » Que de progrès réalisés depuis ! Les chantiers néerlandais se livrent aujourd'hui à la construction spéciale de remorqueurs industriels où la Hollande détient une véritable supériorité, « des milliers de ceux-ci sillonnent le Waal et le Rhin traînant les longues files de lourds chalands d'acier » entre Rotterdam et le vaste port fluvial de Ruhrort, le grand entrepôt de

la Westhphalie. Et qu'en est-il résulté? « La concurrence active entre les entreprises de remorquage a eu pour effet de maintenir les frêts à des prix invraisemblables de bon marché; ces prix baissent encore continuellement. » On a vu ces frêts tomber à 42 centimes et en temps de crise à 31 1/2 centimes, fait qui s'explique par la progression du nombre et de la puissance des remorqueurs plus rapide que celle du trafic. D'où cette autre conséquence: « les affrêteurs étant à la limite extrême du rendement, et comprenant que la concurrence ainsi poussée les mène à la ruine, ils vont s'entendre entre eux... J'ai noté comme un événement caractéristique la formation à Rotterdam, d'une société de remorquage dont le but est l'exploitation *en commun* de 300 remorqueurs appartenant à des propriétaires isolés, hier concurrents. » Le coût du frêt dès lors augmentera; ce sont les producteurs qui en souffriront et surtout les consommateurs; dès lors il arrivera qu'à leur tour, producteurs, industriels et transporteurs commerciaux finiront par se fusionner comme aux Etats-Unis; dès lors,l'intérêt général à défaut de la spontanéité collective plus difficile à obtenir et à utiliser aboutira à une réaction légitime de l'Etat contre la forme capitaliste des cartels et des trusts, réaction qui elle-même s'étendra aux formes de la production et de la consommation sous l'influence des modifications introduites dans le facteur le plus général et le plus simple, celui de la circulation.

Les formes du commerce international, bien que variables sont donc, de par leur nature, essentiellement collectives mais toujours en rapport avec la structure générale de la société à chaque stade .Comme le transport est la fonction fondamentale et la condition *sine qua non* du commerce, aucun développement extensif ni même intensif de celui-ci ne peut se produire sans un développement du transport et de sa technique ; c'est ce que démontre l'histoire du commerce et du transport depuis la forme la plus primitive de celui-ci, forme consistant, ainsi que nous l'avons vu, dans le simple déplacement des utilités et des hommes.

Parcourons rapidement ces stades en prenant en partie pour base leur classification et à partir du stade de l'économie naturelle dont nous avons déjà parlé ci-dessus et où le commerce avec les groupes extérieurs manifeste spontanément sa tendance à être intercollectif, même sous sa forme primitive de donation, de vol, de piraterie et d'échanges pacifiques en nature.

Les stades du commerce

A. — Stade de l'économie naturelle et à ordre dispersé.

Nous avons vu que l'échange y apparaît non pas d'abord à l'intérieur du groupe, mais dans ses rapports avec les groupes extérieurs et cela sous forme collective et en nature, de troc intercollectif. Complétons ce fait d'observation par quelques données psychologiques ; nous y rencontrerons l'âme même du commerce dès l'origine sous sa forme la plus simple.

D'après le dictionnaire de Littré, voici l'étymologie du mot troc et ses significations diverses. Wallon, trouk ; espagnol, trucque. Troquer : espagnol, trocar ; wallon, trouki ; anglais, to truck ; français, trocher d'où troquer.

Truc : avoir le truc : être habile, rusé, connaître le secret, le moyen. Etymologie : Provençal et Catalan, truc ; coup, choc ; Espagnol, Portugais et Italien, trucco ; Allemand, druck ; Anglo-Saxon, thryccan ; ancien Scandinave, thryckia. Les sens figurés paraissent provenir du *truc*, jeu, mot provenant de *truc*, coup, ce jeu étant une espèce de billard.

Trucage, désigne la fausse apparence donnée à un objet pour le placer avantageusement à un amateur. Tricher : tromper au jeu : provençal, trichar ; tric, tromperie ; italien treccare ; en latin, tricari ; tricharia en provençal était le nom d'une sorte de jeu de dés.

Ainsi le bénéfice même frauduleux ou résultant de l'ignorance de ce que nous appelons la conjoncture, le secret est l'âme même de l'échange sous sa forme la plus primitive du troc.

Le bénéfice commercial primitif résulte dès l'origine de l'ignorance de la conjoncture, ignorance elle-même en rapport avec l'absence du marché. Voici quelques faits empruntés à l'*Anthropologie* du Dr Letourneau ; on pourrait les multiplier à l'infini :

Les Hottentots, bien que supérieurs aux Bochimans, n'étaient pas meilleurs mathématiciens ; « comme eux, ils n'avaient que
» trois noms de nombre ; comme eux, ils comptaient sur leurs
» doigts, sans pouvoir dépasser le nombre 5 ; ils ne vendaient
» leurs moutons que l'un après l'autre. On a cité le cas d'un
» Hottentot Damara qui, ayant vendu cinq moutons pour cinq
» paquets de tabac, ne voulut pas recevoir les paquets en bloc
» et exigea qu'on les plaçât exactement au bout de chacun de ses

» doigts de sa main étendue. Enfin, ils ne connaissent encore » d'autres mesures du temps que les mois lunaires. »

Cook a observé que les Néo-Calédoniens ne connaissaient pas leur âge et n'ont pas d'autre année que l'intervalle qui s'écoule entre deux récoltes d'ignames, et les Néo-Guinéens n'avaient aucun moyen d'apprécier la durée.

Donc, pas d'esprit de prévoyance, pas même de prévision; pas de calcul quantitatif; ces arriérés n'appréciaient tout au plus que l'utilité immédiate; dans ces conditions la théorie de de Böhm-Bawerk de l'utilité finale et celle de l'intérêt basée sur la durée du temps ne sont pas applicables évidemmentfi pas plus les théories classiques antérieures. Dans la conjoncture c'est l'inconnu, le vague qui dominent.

Les Caraïbes, d'après un voyageur, vendaient leurs hamacs beaucoup moins cher le matin que le soir; l'appréciation de la valeur d'après le temps leur manque car la prévision leur fait défaut.

Mettez un commerçant avisé en relation avec ces populations et jugez des conséquences au point de vue de l'échange en nature!

Remarquons cependant l'ancienneté de ce commerce en nature; il est intercollectif car les groupes primitifs sont très homogènes et dès lors et en ce sens égalitaires; mais ce régime n'a persisté que chez les nomades « c'est-à-dire chez des groupes qui ont à » peine d'industrie et nulle agriculture ». Cette observation de Letourneau confirme ma théorie d'après laquelle le commerce a généralement précédé l'industrie et celle-ci l'agriculture. Ma théorie est confirmée également par les observations faites au Congo Belge :

« Le trafic est la pensée dominante de toutes ces peuplades; elles ne sont guerrières que pour leur défense, agricoles que pour leurs besoins propres; elles ne sont pas encore pastorales. *Elles sont commerçantes toutes* (*Le Congo illustré*, vol. I, fascicule II).

» Une preuve de l'esprit pratique des noirs sous le rapport commercial est le développement donné *partout* à l'institution des marchés... Dans la région qui s'étend entre Matadi et le Stanley-Pool, sur la route suivie habituellement par les caravanes... il y en a un dans chaque district habité. Dans la région du Haut-Congo... Stanley signale également l'existence de marchés se tenant aux abords du fleuve à des intervalles d'environ une lieue, sur des espaces ouverts où se réunissent les indigènes des diffé-

rentes tribus d'alentour et *qui, pendant toute la durée du marché, sont déclarés territoires neutres,* libres de tout droit, et que nul ne peut réclamer pour son usage personnel. »

D'après Livingstone, dans le Manyéma, « il y a des marchés toutes les trois ou quatre lieues ». (Ibid. vol. I, fascicule V.)

Les nains du Congo ne cultivent pas la terre mais vivent des produits naturels et de la chasse ; « en échange du gibier qu'ils livrent, ils reçoivent de leurs grands frères des produits des champs. » (Ibid. p. 43.)

La tribu des Bazoko où le cannibalisme était encore en honneur vers 1890, est une des plus intelligentes, elle « a une industrie rudimentaire ; ils façonnent grossièrement les fers de lance, qui sont leur monnaie principale, confectionnent des flotteurs, des hameçons, des nasses. Ils se servent de cuivre pour faire des perles, des ornements, fabriquent des boucliers, des paniers, des nattes et des filets, des étoffes en écorces d'arbres, des poteries, mais ne s'adonnent pas à l'agriculture. (Ibid., pp. 66-67.)

« L'industrie des Mombutttus est très développée ; comme potiers, sculpteurs et constructeurs de bateaux, ils n'ont pas de rivaux dans toute la région, de même dans l'art de bâtir... » Mais, « c'est celui de tous les peuples africains chez lequel la pratique de l'anthropophagie est le plus prononcée ». Ils vivent de la chasse et des produits naturels ; ils n'ont même pas de véritables villages mais des habitations espacées sur de grandes lignes discontinues. Les chefs avaient notamment le monopole du commerce de l'ivoire. (Ib., p. 98.)

Les nègres de la région de Boma, sont industrieux mais leur industrie disparaît depuis l'introduction des produits étrangers. « Le génie de cette race, c'est le commerce. Tous sont d'adroits et rusés négociants, connaissant d'instinct les lois de l'offre et de la demande et sachant admirablement en tirer parti. » (Ibid., p. 102.)

« Le souhahili ou langue commerciale de la côte de Zanzibar tend à devenir prépondérante en Afrique centrale » où elle a été introduite par les Zanzibarites et par les Arabes. (Ibid., p. 110.)

« L'occupation essentielle des Bateke... c'est le commerce. Maîtres des deux rives du Stanley-Pool, ils sont presque tous navigateurs et commerçants, et c'est dans leurs mains que se concentre le commerce indigène du haut fleuve ; c'est la source de leur richesse. » (Ibid., p. 123.) Ils ne travaillent guère, ce sont les

femmes qui s'occupent de la culture mais celle-ci est surtout consacrée à celle du tabac pour les hommes. D'où insuffisance des produits agricoles, nécessité de s'en fournir ailleurs, de trafiquer; ils cisèlent le cuivre, en forment des colliers, des bracelets et des (Ibid., pp.122, 123.)

Ce sont les Arabes essentiellement commerçants eux-mêmes qui ont appris aux nègres au lieu de se borner à se nourrir de manioc, de bananes, de chenilles, de sauterelles, à semer du riz, des haricots, du sorgho, du café. Antérieurement même ils ont introduit dans le Haut-Congo des bœufs, des chèvres, des moutons, etc. Tout cela a développé le commerce. L'Arabe a aussi trafiqué des nègres mais pas plus que les Portugais, Espagnols et d'autres Européens autrefois.

L'échange en nature a été tout d'abord intercollectif. D'après Finlayson, autour de Singapour qui à cette époque n'était pas encore un centre commercial civilisé, les Malais maritimes, vivant toujours sur leurs barques, rôdaient de crique en crique, à la recherche du poisson dont ils cédaient une part aux groupes de la terre ferme contre un peu de riz, de sagou, de bétel, d'étoffe.

B. — Stade de l'économie domestique.

Dans ce stade, toute la circulation, depuis la production jusqu'à la consommation s'effectue dans le cercle fermé de la *maison:* tribu, clan, famille au sens large. L'échange y est tout d'abord inconnu. On ne pratique vis-à-vis du voisin que le vol par fraude ou violence, parfois des cadeaux réciproques par exemple en cas d'accords pacifiques. Dans le vieil allemand, tromper et échanger s'expriment par le même mot : Trauschen et teüschen. Nous avons vu aussi qu'en Chine, dans l'Inde, en Grèce, les divinités du commerce sont aussi celles du vol et même du meurtre.

A l'époque historique, en Europe, on trouve la communauté organisée sous forme de gentes, clans, sippes, communautés familiales. Ce sont des groupes considérables embrassant plusieurs générations de personnes apparentées par le sang et vivant d'une économie commune; leur régime est d'abord matriarcal, puis patriarcal; leur économie et leur propriété communes se complètent par un droit commun.

Les grandes communautés donnent naissance à des communautés patriarcales plus petites à mesure que la possession du sol

devient plus stable et plus assurée : telles les Zadrouga encore existants des Slaves du Sud, de même en Russie ,au Caucase, dans l'Inde; les terres y sont possédées et cultivées en commun, les revenus partagés; seule la consommation est distincte.

Comme transition dans l'évolution deux modes apparaissent :

1er mode : les anciennes grandes tribus persistent comme groupements régionaux; elles effectuent les travaux économiques auxquels la famille réduite ne suffirait pas, par exemple, la garde du bétail, ou des travaux temporaires : construction d'une maison, d'un bateau, chasse au gros gibier ou à grande distance ou pêche dans les mêmes conditions ou certains travaux extraordinaires dans certaines saisons. De là, des communautés temporaires : l'*artell* chez les Russes, la *tscheta* ou *druzina* chez les Bulgares, la *moba* chez les Serbes, etc., l'aide muttelle qui se rencontre encore dans certaines régions rurales de l'Occident. Cependant, la base de l'économie reste encore familiale; il n'y a pas d'échange rémunéré, pas même dans les communautés villageoises; celles-ci ont des artisans fonctionnaires de la commune: pâtres, forgerons, etc.; ils travaillent pour tous et sont nourris par tous.

2e mode: le cercle de la famille se modifie artificiellement par l'incorporation d'éléments étrangers : esclavage et servage. Alors, mais toujours sous la forme familiale, la culture peut être plus étendue; le tissage, le filage, la mouture, la fabrication d'outils se spécialisent à l'intérieur de la famille; il y a division du travail sans échange; on produit pour la maison dont le père de famille est le chef. Cette forme se rencontre par exemple chez les Grecs, les Carthaginois, les Romains, etc.

L'économie domaniale du moyen âge se rattache à cette dernière forme de l'économie domestique; le *colonat* servit de transition; l'esclave et le chef de famille libre se transformèrent en colons par l'absorption de la petite propriété domestique par la grande; les prolétaires et les paysans autonomes, de même que les esclaves subissent un sort commun : le colonat, le servage plus accessoirement la petite propriété. Au moyen âge, le petit paysan libre met sa terre sous la dépendance du grand seigneur; il y a le village et la cour domaniale ou manoir; celle-ci est le centre de l'économie domestique fermée, se suffisant à elle-même; seulement l'asservissement est limité à la différence de l'esclavage

ancien. Les services ou prestations sont réciproques, en nature; on voit apparaître le prêt; un maître prête son serf tisserand ou charpentier contre du vin ou du bois que l'emprnteur a en superflu; de même on voit, pendant son temps disponible le serf travailler pour d'autres serfs à des travaux spéciaux moyennant nourriture.

L'échange proprement dit apparaît en nature pour le superflu contre le nécessaire; entre groupes distincts il apparaît surtout si les richesses naturelles de chacun de ces groupes sont différentes, ainsi qu'on le voit dans le commerce en nature qui s'effectue entre les diverses îles de l'Océanie; cependant ni dans l'antiquité ni dans le haut moyen âge, il n'y a d'échanges réguliers de produits de consommation courante (dans l'antiquité bien entendu au stade de l'économie domestique); quand certains articles provenant du dehors deviennent des articles de consommation courante, alors un changement se produit dans l'économie; on voit se former des *marchés et des centres*. Alors, même quand les métaux commencent à servir d'intermédiaire, ils sont assimilés aux marchandises d'autant plus qu'ils peuvent être utilisés dans l'economie domestique dans d'autres emplois que celui d'intermédiaire.

C. — Stade de l'économie urbaine.

(Lire: *Les anciennes démocraties des Pays-Bas*, par H. Pirenne, 1910.) La ville se différencie de la campagne. Il y a cette différence avec l'antique cité que celle-ci forme un Etat englobant sous un droit commun villes et campagnes, tandis qu'au moyen âge, la ville forme une économie distincte; pendant tout un temps, les cultivateurs et le bétail y rentrent chaque nuit.

Dans l'économie urbaine l'évolution consiste dans une modification de la circulation; la production ne se fait plus d'une façon directe et immédiate par la *famille* pour la consommation de la *famille*; la production se fait en vue d'une clientèle par échange; seul celui-ci reste direct.

A l'intérieur de l'économie familiale se sont développées des économies spéciales. De là des marchés pour ces produits spéciaux dont les créateurs sont plus ou moins libérés de la culture de la terre et du servage; cette classe même se compose souvent d'étrangers (métèques à Athènes); la ville et le marché se forment

au moyen âge sous la protection du burg; la ville elle-même est d'abord occupée par des paysans; (R. Maunier: L'origine et la fonctions économiques des villes, 1910); mais des travaux spéciaux s'y développent; la ville ne se suffit plus à elle-même; elle devient surtout industrielle; le marché met la ville et la campagne en rapport. Le marchand n'est pas seulement le vendeur, mais l'acheteur, Kaufman, de Kaufen. Pourquoi le marchand s'appelle-t-il Kaufman? Parce qu'il achète pour revendre; l'achat est à la base de sa fonction; c'est dans l'achat qu'il déploie son goût pour le lucre.

Quant à l'origine du Kaufman, c'est le colporteur par terre ou par eau; était *marchant*, le colporteur en marche.

Est marchand, quiconque fréquente le marché; il n'y a pas d'abord une classe professionnelle de marchands. La ville a son droit de bourgeoisie libre, sa paix, car le marché est pacifique et libre, tandis que les paysans restent dépendants des seigneurs ou sont dominés par la ville. Entre citadins et paysans se crée un abîme.

Une carte de l'ancien empire d'Allemagne montre que jusqu'à la fin du moyen âge, environ 3,000 localités jouissent d'un droit urbain; elles sont distantes les unes des autres de 4 à 8 lieues; toutes sont le centre d'un territoire économique se suffisant à lui-même, comme la cour domaniale pendant le haut moyen âge; le paysan peut y aller et en revenir en un jour. Le centre est donc en rapport avec l'étendue de la circulation.

Bücher dit : « Tout le droit intérieur du marché urbain au » moyen âge est établi d'abord par les seigneurs ruraux maî- » tres de la ville; plus tard par le conseil urbain. Ce droit est » basé sur deux principes : d'abord, autant que possible, les arti- » cles doivent se faire en public et de première main; ensuite » tout ce que la ville même peut produire, elle doit le produire. » Pas d'intermédiaires donc pour l'industrie urbaine ; elle est locale; l'exportation n'est autorisée que pour les marchandises n'ayant pas trouvé acquéreur au marché; le paysan fournit le bourgeois, celui-ci le paysan du territoire, à prix fixé; généralement, sans argent, par compensation.

Seuls les produits étrangers non représentés dans la ville sont admis; les artisans, travailleurs à domicile, habitent la même rue, près du marché : rue des Bouchers, des Fripiers, Tisserands,

Foulons, Tanneurs, Chapeliers, Armuriers, etc., etc. Les autres etaient sur le marché de même côte à côte; le consommateur était à même de comparer; il était protégé pour le prix, la qualité, le poids par des fonctionnaires publics, dans les halles.

Il y avait des détaillants sédentaires: merciers, drapiers, etc.

Le grand commerce, plus ancien, était resté exclusivement ambulant. Il a pour objet les marchandises non produites dans le territoire : 1° épices et fruits du midi ; 2° poissons séchés ou salés ; 3° fourrures ; 4° les vins. Souvent c'est le conseil urbain lui-même, composé lui aussi de marchands ou anciens marchands enrichis et compétents qui les fait venir en gros, par exemple le sel dont le monopole de vente est ensuite concédé au corps des sauniers.

Chaque cité a ses poids, ses mesures, sa monnaie.

Il y a des classes : agriculteurs, artisans, commerçants; la différenciation est plus grande que dans l'économie domestique ou domaniale. Sous la féodalité, la ville où le seigneur a son château, ses soldats et ses fonctionnaires est dominée d'abord par les seigneurs de la terre; puis les grands commerçants forment la classe dominante, le patriciat; plus tard, les artisans autonomes organisés en corporations luttent contre eux; en dernier lieu, quand le salariat s'est formé et développé dans la grande industrie notamment du tissage, ce sont les ouvriers proprement dits qui luttent contre les classes supérieures souvent coalisées.

L'entreprise n'existe pas encore si ce n'est dans le grand commerce; l'homme de métier se charge d'un travail à la journée chez le client ou à la pièce et en chambre; il incorpore son travail dans la matière qui lui est fournie par le client; la règle est le paiement comptant. Le crédit n'apparaît que dans l'achat de biens fonciers, moyennant une rente, ou dans l'achat de biens mobiliers moyennant un gage.

Le salaire de métier apparaît aussi, mais c'est le consommateur et non un entrepreneur qui achète la force de travail. Déjà cependant des maîtres-artisans ont des ouvriers qui, outre leur nourriture et leur entretien reçoivent des salaires.

Dans ce stade c'est le consommateur qui commande la production et qui la règle conformément à son appréciation de l'utilité du produit.

D. — Stade de l'économie nationale.

On dit ordinairement que l'Economie nationale procède directement de la centralisation politique exercée par les villes sur la campagne, tout d'abord dans l'Europe occidentale; mais cette centralisation politique a, elle-même pour facteur essentiel le grand développement économique suscité par la découverte du Nouveau-Monde et par l'afflux de l'or et de l'argent à partir du XVIe siècle. De là naquit le système mercantiliste; celui-ci du reste ne fut qu'un élargissement plus complexe des règles de la cité médiévale.

Il se forma alors une économie nationale fermée comme les précédentes. A partir du XVIe siècle, l'achat de rentes fait place au prêt à intérêt; au capital marchand s'ajoute le capital de prêt lequel deviendra capital d'entreprise à l'intérieur comme il l'était déjà depuis longtemps dans le commerce extérieur; le grand marchand donne naissance au banquier; le nombre des salariés s'accroît, les corporations, jurandes et maîtrises déclinent ou se figent en devenant stagnantes, mais l'ancienne réglementation persiste jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Au stade de l'économie domestique, chaque bien était consommé dans l'économie qui l'avait produit; au stade de l'économie urbaine, il passait *immédiatement* de l'économie qui l'avait créé à celle qui le consommait; maintenant au stade de l'économie nationale, il parcourt pour être créé et après l'avoir été des économies différentes; sa circulation générale comprend des circulations de plus en plus particulières. Dans le cours de toute cette évolution, la distance et le temps qui séparent la production de la consommation s'accroissent mais la circulation reste le phénomène fondamental. Au stade domestique, tous les produits sont valeurs d'utilité; à celui de l'économie urbaine quelques-uns deviennent valeurs d'échange; dans le stade de l'économie nationale presque tous deviennent des valeurs d'échange, des marchandises. L'offre dès lors arrive à commander et à régler la demande, la production a le contrôle de la consommation. Le principe de l'utilité est subordonné de plus en plus à celui du coût de production.

Toute cette évolution est déterminée par le développement de

la circulation en rapport elle-même avec celui de la société et de ses besoins.

Les petites communautés naturelles, domestiques, urbaines avaient eu leurs marchés, leurs économies plus ou moins fermées, mais en réalité de moins en moins étroitement bornées, car le cercle de leur circulation s'était de plus en plus élargi. Les grands Etats de la période dite moderne eurent aussi la prétention de se constituer en marchés fermés, mais nationaux. Leur constitution fut surtout déterminée par l'ouverture de grandes routes maritimes et même internationales qui, à partir du XVIe siècle donnèrent au commerce international un développement considérable. Cependant, tant que ce commerce n'eut pour objet que des articles de luxe, il ne pouvait guère être question de concurrence internationale; ce commerce fut affermé ou concédé en général sous forme de privilège et de monopole. Il n'en fut plus de même quand il s'agit d'articles d'utilité courante, comme on l'avait déjà vu même au moyen âge pour la grande industrie des draps de Flandre et pour le commerce des laines dont l'industrie drapière dépendait.

Alors se forme une Economie adaptée à l'Etat moderne ou plutôt à l'*état moderne*; alors s'affirme le *système mercantile* qui, du reste, avait déjà été celui des anciennes cités grecques : Athènes, Mégare, Corinthe et au moyen âge de Venise, Gênes, Florence.

Le *Bulionisme* fut la forme première de ce système; il n'envisageait que la balance commerciale en monnaie métallique. Le mercantilisme déjà plus compliqué eut pour but de créer et le développer l'industrie nationale; il s'efforça à cet effet d'empêcher l'émigration des ouvriers habiles et de favoriser leur immigration. Il se servit des droits de douane pour empêcher la concurrence étrangère. L'ouvrage de Thomas de Mun, *Le Commerce étranger, trésor de l'Angleterre*, paru en 1664 et le *Traité d'Economie politique* de Montchrétien qui l'avait précédé en 1615, représentent l'apologie du mercantilisme.

Les Acts de navigation de Cromwell (1650-1651), eurent pour but d'asservir à l'Angleterre le monopole du transport maritime, de même celui de 1660 dirigé plus spécialement contre la Hollande.

Le Colbertisme fut déjà une forme mitigée du mercantilisme; il se proposa : 1° de repousser par des droits protecteurs l'impor-

tation du produit fabriqué; 2° de favoriser par des réductions l'importation des matières premières et de toute ce qui sert à la fabrication; 3° de favoriser par des privilèges ou des primes l'exportation des produits du pays. Déjà cependant, dans sa conception, le système était assimilé à des béquilles destinées à soutenir l'organisme industriel dans la mesure où celui-ci était trop faible pour se maintenir de lui-même.

E. — Stade de l'Economie internationale.

Ce stade est, en premier lieu, caractérisé par un développement croissant de l'économie fiduciaire dans les relations extérieures d'abord et ensuite à l'intérieur de chaque nation; les métaux qui représentent l'étalon supérieur sont, de plus en plus utilisés pour les paiements internationaux, les métaux inférieurs suffisant à la circulation intérieure avec l'adjonction croissante des titres de crédit mais dont la couverture reste elle-même tout d'abord et complètement métallique. Puis, cette base métallique se réduit de plus en plus à l'intérieur. Ce développement de l'Economie fiduciaire à l'intérieur a été précédé par un accroissement des échanges internationaux et de la circulation fiduciaire internationale.

Un deuxième trait caractéristique de cette économie supérieure aux précédentes en étendue et en intensité circulatoires est la formation de grands marchés régulateurs spéciaux dans des centres superposés aux centres économiques et politiques nationaux; il s'opère une concentration relative du grand commerce et des transports; la technique se perfectionne; le régime des contrats, même en ce qui concerne le travail, tend de plus en plus à devenir collectif et intercollectif. D'un autre côté, en l'absence d'une économie mondiale unitaire et fermée, bien que celle-ci soit en voie de formation, le libre échange se mélange partout de protectionisme, sans que ni l'un ni l'autre des deux systèmes soit capable de prévaloir absolument.

Le stade de l'Economie internationale en tant que distinct de celui de l'Economie mondiale reste cependant caractérisé au point de vue idéologique par l'apparition des doctrines libérales en Economie politique; il en fut ainsi d'abord en Hollande. puis en Angleterre, ensuite en France. Déjà en fait, le traité de Methuen

en 1703 avec le Portugal et celui d'Eden avec la France en 1786, manifestaient que telle était la supériorité de l'Angleterre qu'elle pouvait proclamer le principe de la liberté et en poursuivre l'application. Les physiocrates en France, Ad. Smith en Angleterre furent les représentants de l'idée libérale. Après la guerre de Napoléon, l'Angleterre commença systématiquement à abaisser ses droits sur les produits industriels. En 1838, Cobden inaugura la lutte contre les droits protecteurs sur les céréales, droits établis et soutenus par les lords de la terre. En 1846, R. Peel les abolit en même temps que les Acts de navigation de Cromwell. Sa liberté économique était la consécration de sa force.

En France, la *Ligue* fondée en 1846 par Bastiat échoue ; cependant le traité de commerce de 1860 avec l'Angleterre fut libre-échangiste et il fut suivi de traités analogues avec toutes les puissances de l'Europe ; il faut toutefois observer que la libre importation n'était admise que pour les matières premières et les produits agricoles ; les produits manufacturés supportaient des droits s'élevant en moyenne à environ 15 p. c. *ad valorem.*

Depuis 1870, le protectionnisme a regagné du terrain en Europe et en Amérique ; les doctrines et les systèmes sont devenus moins absolus. On se trouve en effet devant un problème immense et compliqué à résoudre autrement que par des mots.

Le problème à la fois théorique et pratique soumis à nos investigations est celui de l'équilibre de la production, de la consommation et de la population dans une structure et une vie économique devenues en fait universelles et uniques. Nous sommes, en fait, en relations avec toutes les parties du monde habité, mais ces relations ne sont pas encore organisées ; ici aussi la fonction a précédé l'organe. C'est donc le problème de l'organisation économique de la vie économique qui s'impose à toute notre activité nationale sous sa forme encore internationale et contradictoire actuelle. Ce problème n'est pas insoluble ; il est seulement plus vaste et plus compliqué que les problèmes analogues qui se sont successivement posés dans les stades antérieurs, à l'économie naturelle, à l'économie domestique, à l'économie de la cité, à l'économie nationale et toujours dans des systèmes d'économie relativement fermée comme le sera nécessairement aussi l'économie devenue mondiale où toute l'organisation devient naturellement intérieure au sein de l'universelle société des sociétés.

LE COMMERCE INTERNATIONAL (1)

M. A. Landry, dans son *Manuel d'Economique* (1908) définit le commerce en disant qu'il consiste à acheter des biens pour les revendre. C'est le sens étroit du mot; dans ce sens, il ne s'applique qu'à la classe spéciale des intermédiaires qui achètent des marchandises et les revendent pour leur compte. Mais l'industriel qui vend ses propres produits ne fait-li pas acte de commerce ? D'un autre côté, les courtiers qui ne sont que des intermédiaires entre vendeurs et acheteurs, exportateurs et importateurs, ne sont-ils pas commerçants?

La définition de l'auteur ne s'applique donc qu'au commerce de gros et de détail, au grand et au petit commerce et encore pour autant qu'ils se réduisent à leurs fonctions d'intermédiaires. Cependant le fait que, aussi bien dans la grande industrie que dans la moyenne et la petite (charbonnages, fabrication des meubles, des chaussures, etc., etc.) le producteur peut, lui-même, être commerçant, comme le montrent aussi les coopératives, prouve que des rapports directs peuvent s'établir entre producteurs et consommateurs. Le grand commerce n'est pas non plus une forme exclusive du petit. Les grands magasins, sous forme coopérative ou capitaliste, font du grand commerce et peuvent ne vendre qu'au détail.

La définition que nous avons donnée du commerce et qui est empruntée à ses fonctions constantes est moins étroite, moins arbitraire et plus scientifique. Elle s'applique à toute espèce de commerce et aussi au commerce international.

En ce qui concerne ce dernier, certaines définitions spéciales sont d'usage courant.

On entend par *commerce général : à l'importation* toutes les marchandises qui pénètrent dans un pays sans égard à leur destination ultérieure; c'est-à-dire pour l'entrepôt, la consommation intérieure ou le transit; *à l'exportation*, toutes les marchandises qui quittent le pays, sans distinction de leur origine indigène ou étrangère.

(1) Ouvrage à consulter : LECARPENTIER, *Le commerce international* · Paris, M. Rivière, 1908.

Le *commerce spécial* comprend : *à l'importation,* toutes les marchandises déclarées pour la consommation intérieure à leur entrée dans le pays ou à leur sortie de l'entrepôt; à *l'exportation,* toutes les marchandises d'origine indigène qui quittent le pays et en outre les marchandises étrangères qui leur sont assimilées par le paiement des droits d'entrée ou qui, affranchis de ces droits ont été déclarées primitivement pour l'entrepôt.

On appelle *commerce de transit,* celui qui résulte de l'utilisation d'un territoire national pour le transport de marchandises venant de l'étranger et à destination de l'étranger. Ces marchandises traversent ce territoire. En Belgique et de plus en plus ailleurs, elles passent sans payer de droits. Le transit libre favorise le roulage et la navigation intérieurs. Le libre transit est un des caractères essentiels et les plus accentués de la formation de l'économie mondiale en préparation.

Valeurs transitées en Belgique.

Années	Valeur totale	Valeur par habitant
1831......	8,024,512 francs	2 francs
1840......	43,900,000 »	11 »
1850......	206,500,000 »	47 »
1860......	408,800,000 »	86 »
1870......	831,700,000 »	165 »
1880......	1,008,400,000 »	182 »
1890......	1,511,100,000 »	246 »
1900......	1,374,626,000 »	205 »
1910......	2,287,212,000 »	308 »
1911......	2,298,900,000 »	307 »
1912......	2,437,300,000 »	322 »

Une régression se produisit d'une façon continue de 1890 jusqu'en 1904; elle provint : 1° de la dépression des prix; 2° de la concurrence de Rotterdam, Dunkerque et Southampton. L'état du transit est donc un indice de l'état économique en général, en régime de concurrence internationale.

Les éléments les plus importants du commerce international sont : 1° les marchandises ; 2° les métaux précieux ; 3° les titres et les créances. Comme éléments accessoires il faut y ajouter: 1° les biens dits immatériels; 2° les services (par exemple le service du transport est lui-même un service commercial).

Le commerce international s'entend aujourd'hui des importatins et des exportations qui s'effectuent à peu près entre tous les peuples du monde, mais, en définitive son état actuel n'est qu'un développement de ce qui se passait lorsque de petits groupes de peuples transactionnaient entre eux soit dans l'antiquité, soit au moyen âge, soit encore du XVIe au XVIIIe siècle à l'époque où l'Europe se divisait encore en un très grand nombre d'Etats et comme c'était le cas pour l'Allemagne et l'Italie par exemple. Seulement alors l'idée prévalait que chaque Etat devait surtout se préoccuper d'augmenter ses exportations et d'importer le moins possible de manière à accroître sans cesse son stock de monnaie métallique. Du reste, en fait partout en Europe, si l'on ne tient compte que des marchandises proprement dites, les exportations dépassaient les importations ; la conception du commerce correspondait à la pratique réelle ; le fait était adéquat à l'idée et il serait difficile de dire lequel des deux était la cause de l'autre, d'autant que le fait implique l'idée et celle-ci le fait. Dans tous les cas le fait économique, entendu dans sa généralité, contribue pour le moins autant à constituer le système dit de la balance du commerce que la conception d'après laquelle cette balance était considérée comme favorable lorsque la valeur des exportations dépassait celle des importations. C'est le phénomène économique dans son intégralité matérielle et idéologique qui donna naissance d'un côté à l'organisation pratique, de l'autre à la conception théorique du système mercantile. A ce moment, du reste, pratique et théorie ne sont que faiblement différenciées, de même que l'économie est encore surtout politique.

Encore au cours du XVIIIe siècle en Angleterre, bien que celle-ci soit déjà le pays le plus commerçant, les exportations de marchandises l'emportent sur les importations. Ce n'est qu'à partir de 1781, et tout d'abord exceptionnellement, que le contraire se produit. Au XIXe siècle la situation est renversée et le même phénomène se produit successivement dans les divers pays de l'Europe.

Prenons comme exemple la Belgique:

Commerce spécial de la Belgique (en millions de francs).

	Importations	Exportations	Rapport des importations
	—	—	—
1831-40	180.4	128.2	48.23
1840	205.6	139.2	59.55
1850	236.5	263.6	47.28
1860	518.4	470.2	54.41
1870	920.7	690.1	57.16
1880	1,680.8	1,216.7	63.00
1890	1,672.1	1,437.7	53.78
1900	2.215.7	1,922.8	53.32
1910	4,265.0	3,407.4	56.00
1911	4.508.5	3,580.3	55.24
1912	4.958.0	3,951.5	55.64
1913	5,049.1	3,715.8	57.73

Le fait que depuis 1905 le mouvement du numéraire est compris dans cette statistique ne modifie pas la signification générale de ce tableau : à partir de 1860, la valeur des importations de marchandises dépasse régulièrement celle des exportations.

Si nous ramenons maintenant à 100 les chiffres de l'exportation en poids et en valeurs du commerce spécial de la Belgique en 1901, nous obtenons :

	Poids	Valeur
	—	—
1901	100	100
1902	103	105
1903	106	115
1904	109	119
1905	108	127
1906		152
1907		156
1908	113	133
1909	122	142

L'exportation comme poids a donc progressé moins vite que l'exportation comme valeur ; ou bien on a exporté des marchan-

dises relativement moins pesantes ou bien on a exporté des marchandises ayant plus de valeur et parmi celles-ci des métaux précieux et des monnaies. Ceci se rattache au commerce des métaux et monnaies dont nous traiterons plus loin.

Si nous considérons le commerce spécial dans le monde entier, voici le tableau sur lequel s'accordent généralement les statistiques internationales :

Commerce spécial dans le monde
(en millions de francs)

	Importations	Exportations	Total
1867-68	28,809	25,826	34,635
1880	42,338	36,529	78,867
1890	47,815	52,883	90,698
1900	61,905	57,136	119,041
1904	70,650	65,850	136,500
1910			140.000

Cela semblerait indiquer à première vue qu'il en est pour le commerce mondial en général comme pour le commerce spécial des nations les plus évoluées, c'est-à-dire que le chiffre des importations y dépasse régulièrement celui des exportations. Ce serait là cependant une illusion au même titre que la théorie de la balance du commerce telle que l'avaient conçue les mercantilistes et ce serait une erreur d'autant plus grossière qu'au point de vue mondial le montant des ventes est nécessairement égal à celui des achats; ce serait le cas dans une cité isolée; c'est aussi celui de notre planète. Nous aurons à revenir sur cette question qui se rattache de son côté à celle du profit commercial.

En réalité, le commerce extérieur n'est qu'une application plus étendue des principes de l'échange entre individus; toutes les différences signalées par les auteurs ne sont qu'apparentes ainsi que nous le verrons; l'échange, la division du travail, l'association se règlent d'après les mêmes lois aussi bien entre collectivités qu'entre membres d'une même collecticité; une nation, comme un individu, peut gagner aussi bien sur ses achats que sur ses ventes à l'étranger; de même elle peut perdre.

Bastiat dans ses *Sophismes économiques* a fort bien démontré

la fausseté théorique de la doctrine de la balance du commerce; seulement celle-ci s'explique historiquement par l'évolution naturelle des sociétés; elle fut un développement de l'économie urbaine au moment où cette économie se transforma en une économie nationale formée sur le modèle de la première. Le protectionnisme à son tour, avec le développement des relations internationales fut une forme mitigée du système mercantile antérieurement dominant; le libre échange absolu consiste surtout dans l'abolition de toutes les entraves à la circulation; en fait, il ne put jamais être appliqué rigoureusement que par certaines nations jouissant d'une supériorité manifeste sur les autres dans les branches principales de leur industrie et aussi dans le commerce du transport. Ce fut le cas d'abord pour la Hollande et l'Angleterre. Dès maintenant, dans notre économie qui devient de plus en plus mondiale, libre échange et protection apparaissent de plus en plus relatifs; la forme dominante, la seule actuellement possible entre groupes nationaux et autres devient de plus en plus le contractalisme comme nous le voyons par le développement et la spécialisation croissante des traités de commerce. On comprend parfaitement aujourd'hui que la liberté du commerce est une liberté relative et progressive résultant d'accords sociaux et non pas d'un principe naturel et à priori, d'une loi naturelle immuable et préétablie. Le contrat collectif que nous voyons se développer dans les rapports du capital et du travail,les formes collectives qui s'affirment également de plus en plus dans l'organisation de la production et de la consommation trouveront de plus en plus leur complément nécessaire dans les accords commerciaux intercollectifs. Cette évolution vers le stade supérieur de l'économie mondiale aboutira à un équilibre toujours perfectible et progressif de la production, de la consommation et de la circulation d'après le même mécanisme que celui qui réalisa le même équilibre dans le stade antérieur.

La liberté du commerce ne doit donc plus être envisagée comme la réalisation d'un principe métaphysique, mais comme le résultat de l'organisation progressive des institutions sociales, économiques et autres; la liberté est essentiellement organique et sociale, elle est donc une liberté toujours relative résultant d'une adaptation plus ou moins parfaite du superorganisme collectif à ses conditions d'existence.

Le *free trade* absolu pas plus que le *protectionnisme* absolu ne

sont en vigueur nulle part et ne peuvent l'être. La lutte entre les deux systèmes a dû toujours et partout aboutir à des transactions. *Free trade* et *protection* se sont fondus généralement en *fair trade*, c'est-à-dire dans un système de réciprocité, de concessions mutuelles dont la forme contractuelle s'affirme dans le régime actuel des traités de commerce.

L'école libérale classique soutient que l'échange international est toujours avantageux aux pays échangistes; elle étend ainsi à l'échange international la thèse émise par la théorie utilitaire et subjective pour l'échange en général, thèse d'après laquelle tout échangiste trouve un avantage à échanger car sinon il n'échangerait pas. Je ne nie pas l'influence du besoin, du désir, de l'utilité subjective dans le problème de la valeur d'échange, mais cette valeur n'est pas uniquement subjective; quand un paysan, qui possède du bétail, se voit obligé de vendre celui-ci à bas prix parce que les fourrages sont trop chers et qu'il a plus d'avantage dans ces conditions à vendre son bétail qu'à le conserver en le nourrissant, cette opération est certainement avantageuse pour lui en ce sens qu'il évite une perte supérieure, mais au point de vue objectif, le résultat n'en est pas moins une perte; il vend 150 francs ce qui, s'il n'était pas forcé de vendre, en vaudrait 300. Il fait, comme dans un incendie, la part du feu; il limite sa perte, mais le résultat n'en est pas moins une perte. N'en sera-t-il pas de même pour un pays agricole tout entier qui se livrant à l'élevage du bétail, se voit, à un certain moment en présence d'une hausse excessive des fourrages et obligé d'exporter son bétail?

L'école classique libérale dit encore : l'avantage pour chacun est dans l'importation; l'exportation n'est que le moyen; l'avantage est dans la supériorité de valeur des importations; il y a avantage à exporter des marchandises qui ne valent qu'un milliard dans le pays contre d'autres qui en valent deux dans ce même pays. C'est la théorie du coût comparé de production dans le commerce international. Ici, encore une fois, la valeur d'échange sera-t-elle autre entre nations qu'entre individus? Est-ce que la nation importatrice de 2 milliards contre une exportation de 1 milliard pourra maintenir son gain si par exemple la nation qui, à raison de son infériorité lui fournit 2 milliards pour 1 parvient à s'émanciper et à transporter elle-même ses produits là où ils sont demandés? Sachant qu'elle peut les vendre 2 milliards

en Angleterre par exemple, pourquoi dès lors les cèderait-elle contre des marchandises qui ne coûtent qu'un milliard à celle-ci? En fait donc, entre pays commerçant librement, on n'échangera des marchandises qu'après et d'après leur coût comparé de production car s'il y a un bénéfice suffisamment considérable à réaliser sur l'importation en tenant compte des frais de transport, ce bénéfice tendra à être réalisé directement par le producteur. En outre, si un pays se procure à l'étranger des produits qu'il achète 1 milliard et qu'il revendra 2 milliards à ses nationaux, pour qui est le profit, ce n'est évidemment pas pour les consommateurs, c'est-à-dire pour tout le pays mais uniquement pour la classe des transporteurs, importateurs, négociants en gros et négociants en détail; le profit sera commercial, il s'élèvera pour cette classe à 100 p. c. sauf les frais.

Alors on amende la théorie du coût comparé de production et l'on dit : l'avantage est le plus grand pour celui des deux pays pour lequel le coût de production épargné est le plus grand, c'est-à-dire pour le pays le moins développé; par exemple, l'Italie a avantage à importer ses machines d'Angleterre, d'Allemagne ou des Etats-Unis parce qu'elle les obtient ainsi à meilleur marché que si elle devait les produire elle-même. Evidemment, mais que faut-il en conclure? Qu'elle a intérêt à laisser pénétrer librement ces machines parce qu'en ne le faisant pas elle subirait encore une perte plus considérable; elle est inférieure au point de vue de la production des machines; elle paie cette infériorité que les pays supérieurs exploitent, de même que font entre eux les individus quand ils sont inégaux. La seule ressource pour l'Italie est dans ces conditions, de tirer profit de ses supériorités dans d'autres industries pour arriver à rétablir l'équilibre. De là le régime des droits de douane et des traités. Ni le principe libéral ni le principe protectionniste ne peuvent se généraliser dans l'économie internationale à raison même des divisions et des inégalités naturelles et sociales de la production. L'équilibre économique international ne peut se résoudre que par une organisation unitaire de la production et de la consommation pour tout ce qui concerne la circulation internationale.

L'école protectionniste envisage surtout les exportations; ce sont, dit-elle, les exportations qui donnent le profit commercial; il faut, au contraire, réduire le plus possible l'importation. Le protectionnisme comme le libéralisme assimile la nation à un

individu. M. Gide dit que c'est à tort parce qu'une nation se compose d'une masse d'individus à la fois vendeurs et acheteurs, mais chaque individu ne l'est-il pas aussi? Ces individus composant la nation ne s'inquiètent pas les uns des autres; les intérêts du pays et de chaque individu ne sont pas identiques. Evidemment, mais cela même n'est-il pas un argument pour le protectionnisme? Le libre échange profite à certaines classes, aux industriels; le protectionnisme à d'autres, les propriétaires agricoles; suivant les circonstances.

Les avantages des importations que fait ressortir le libre échange sont:

1° L'accroissement du bien être ; on importe des produits utiles que le pays ne peut produire;

2° L'accroissement des subsistances: l'Angleterre importe la moitié de ses céréales, viandes et boissons;

3° L'économie de travail : on pourrait produire les articles importés mais avec plus de frais. Ici on applique la théorie du coût comparé de production. La *loi des valeurs internationales* d'après Ricardo, J. S. Mill, Cairnes, Cournot et Bastable est régie par le principe de l'offre et de la demande. Combien la France doit-elle donner de vin en échange d'une machine fabriquée en Angleterre? Celui des deux pays dont le produit est le plus demandé en donnera le moins.

4° Même un pays peut avoir avantage à importer des produits qu'il pourrait produire à des conditions plus avantageuses que le pays qui les lui vend; ce cas se présente s'il peut tirer un plus grand profit de son travail et de son capital à créer d'autres produits? N'est-ce pas aussi ce que fait chaque individu?

Les avantages de l'exportation sur lesquels insiste surtout le protectionnisme sont :

1° De permettre d'échanger des utilités surabondantes. Le protectionnisme crée même artificiellement une surabondance de ce genre quand, par exemple, il frappe de droits d'accises la fabrication du sucre à l'intérieur et qu'il exonère leur exportation ce qui ouvre à cette industrie de vastes débouchés et permet une production continue mais au détriment des consommateurs nationaux. Ce n'est, encore une fois, pas le pays qui en profite, mais une classe dans un intérêt égoïste quoique collectif.

2° Les exportations permettent d'acheter des utilités qui n'existent pas ou sont insuffisants dans le pays;

3° D'abaisser les prix de revient de l'industrie nationale par la grande production et les débouchés. Seulement, le commerce international étant basé sur la division du travail, l'économie qui résulte de l'abaissement des prix par la division du travail a souvent pour effet de priver de travail toute une catégorie de travailleurs. L'achat des soies en Chine par exemple, en France est avantageux aux consommateurs, mais il a ruiné les sériculteurs et les travailleurs des Cévennes. On importe pour 100 millions de soies chinoises qui auraient coûté 120 millions à être produites en France, soit une économie de 20 millions, mais ces 20 millions payés en salaires faisaient partie du revenu national; les ouvriers chômeront, les capitaux fixés dans cette industrie seront en partie perdus.

Cependant, *indirectement* et *avec du temps*, de même que pour le machinisme, la quantité de travail pourra se rétablir et même augmenter si par exemple la France perfectionne sa technique de production.

Ce rétablissement de l'équilibre, disent les libre échangistes, sera automatiquement obtenu par les résultats du libre échange même. Celui-ci produit un abaissement du prix qui entraînera un accroissement de la consommation et dès lors de la production. Seulement cet accroissement se fera-t-il nécessairement à l'intérieur, par l'industrie nationale ?

Ensuite, l'équilibre, disent-ils, sera aussi rétabli parce que l'abaissement des prix sur un article permettra au consommateur de consacrer cette économie à d'autres dépenses ou à d'autres emplois des capitaux. Oui, mais l'industrie atteinte restera affaiblie et les ouvriers qui s'y consacraient se déplaceront-ils aussi aisément que les capitaux? Ce sont précisément ces transitions entre la perturbation produite et le retour à l'équilibre qui constituent la crise.

La libre exportation peut aussi être désavantageuse pour la société surtout quand il s'agit de produits naturels et que les exportateurs agissent suivant leur seul intérêt et contrairement à toute prévoyance sociale exportent par exemple leurs bois, leur guano, leurs nitrates comme font la Russie, la Perse ou leurs blés lorsqu'ils négligent de restituer à la terre les engrais chimiques suffisants.

En résumé, ni le libre échange absolu ni le protectionnisme

absolus ne sont capables de réaliser un équilibre régulier du commerce international.

C'est aussi l'opinion de Marx. Dans le discours prononcé par lui à Bruxelles en 1847, il considère le mouvement libre échangiste contre les droits sur le blé comme ayant pour but d'abaisser les salaires et d'augmenter les profits. Le libre échange, d'après lui, augmente la misère des sans travail et rend plus dures les lois économiques. Il est la liberté du capital international, il est l'exploitation de pays par d'autres, comme à l'intérieur d'une classe par une autre. Il est l'arme de la bourgeoisie contre la féoda[illegible] et l'autorité publique ; le protectionnisme est conservateur ; le libre échange dissout les nationalités, pousse à l'extrême la lutte des classes et brûle la révolution sociale. Et il conclut : « Dans ce sens révolutionnaire seulement, je vote pour le libre échange. »

La balance du commerce et la balance des comptes

On peut définir la balance du commerce, le rapport entre la valeur des importations et celle des exportations.

Prenons comme exemple le commerce spécial de la France pendant deux périodes distinctes embrassant chacune cinq années :

Première période (en millions de francs)

Années	Importation	Exportat.	Excédent des 1res	Accroissement total des export. des import. de l'un à l'autre période		
1876	3,988 +	3,576				
1877	3,670 +	3,436				
1878	4,176 +	3,180				
1879	4,595 +	3,231				
1880	5,033 +	3,468				
Total	21,462	16,891	4,571			
1903	4,801 +	4,252				
1904	4,502 +	4,451				
1905	4,779 —	4,867				
1906	5,627 +	5,267				
1907	6,223 +	5,596				
	25,932	24,433	1,499	31 p. c.	45 p. c.	21 p. c.

On dit que dans la deuxième période la balance est plus favorable parce que la France a relativement plus exporté que dans la première; l'écart entre exportations et importations a diminué. Cependant encore dans cette deuxième période, la France serait débitrice en moyenne d'environ 300 millions de francs par an vis-à-vis de l'étranger. Il aurait donc dû sortir de France environ 3 1/2 milliards d'espèces. Or, de 1903 à 1907, il en est entré 3,357 millions et sorti seulement 1,400 millions. Donc, le stock monétaire s'est accru de 1,957 millions ou de 400 millions environ par an au lieu de diminuer de 1,499 millions ou de 300 millions environ par an.

Métaux (or et argent) millions.

	Importat.	Exportat.	Ecart.
1876	803	159	
1877	683	141	
1878	543	189	
1879	332	424	
1880	296	470	
1881	363	302	
	3,020	1,685	1,335 : 6=222 millions par an.

L'accroissement du stock métallique est en outre prouvé par les encaisses croisantes des banques, notamment de la Banque de France. On peut du reste négliger les entrées et sorties d'espèces par les voyageurs et suposer qu'elles se compensent.

Voyons la Grande-Bretagne :

En 1840, ses importaions s'élevaient à 1,550 millions, ses exportaions à 2,752 millions. C'est avant les réformes de R. Peel.

	Importations	Exportations	Excédent des importat.
1905	14,249	8,317	
1906	15,329	9,470	
1907	16,289	10,749	
	45,867	28,536	17,331

Cet excédent représente le quintuple de toutes les monnaies métalliques de la Grande-Bretagne.

Les Anglais, en tant que nation ont évidemment gagné aussi bien sur leurs exportations que sur leurs importations, aussi bien avant R. Peel qu'après lui.

Le Board of Trade fournit le très intéressant tableau du commerce des quatre grandes nations commerciales du monde : l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne et la France, avec la comparaison entre les années 1903 et 1910:

		Articles complètement ou pattiellement manufact.		Matières brutes en tout ou pour la plus grende partie.	
		En millions de franos.			
Pays	Années	Imports de consommat.	Exports de produiti	Imports de consommat.	Exports de produits
Angleterre	1903	2,909,200	5,852,325	3,335,000	903,425
	1910	3,237,550	8,575,575	4,698,200	1,383,425
Etats-Unis	1903	2,362,000	2,436,975	1,721,300	2,128,550
	1910	3,401,525	4,001,600	2,959,100	2,942,850
Allemagne	1903	1,484,775	4,033,150	3,488,875	1,502,725
	1910	2,219,050	6,107,000	5,409,775	2,126,050
France	1903	818,900	2,163,500	3,020,700	1,175,700
	1910	1,347,900	3,425,750	4,146,125	1,798,925

Par tête d'habitants

		Articles manufacturés		Matières brutes	
		En francs.			
Pays	Années	Imports	Exports	Imports	Exports
Angleterre	1903	68.60	138.10	78.75	21.35
	1910	71.25	188.60	108.85	29.35
Etats-Unis	1903	29.35	30.30	21.45	26.45
	1910	37.80	44.45	32.90	32.70
Allemagne	1903	25.20	68.50	59.35	25.50
	1910	34.15	93.95	83.20	33.00
France	1903	20.90	61.65	77.15	30.00
	1910	34.25	87.15	105.50	45.80

On observe que dans les quatre pays les exportations d'articles manufacturés dépassent en valeur celles des importations et que la situation est inverse pour les matières brutes sauf aux Etats-

Unis et seulement en 1903 pour ce qui concerne ces dernières. Mais au total les exportations dépassent les importations.

La balance du commerce lorsqu'on l'apprécie uniquement d'après le rapport entre les exportations et les importations d'après l'excédent des premières sur les secondes repose évidemment sur un faux calcul; ce qu'il faut balancer ce sont les créances et les dettes en général résultant des transactions internationales.

Dans les créances, il faut comprendre :

1° Les exportations y compris les profits réalisés sur celles-ci;

2° Le frêt et l'assurance, c'est-à-dire les recettes qui en résultent pour l'exportateur si c'est lui qui les pratique comme c'est le cas pour l'Angleterre; celle-ci transporte non seulement ses propres produits mais encore ceux des autres pays et même une grande partie des produits importés chez elle. On peut estimer à plus de 2 milliards le revenu que l'Angleterre tire du frêt et de l'assurance (2,255 millions par an);

3° Les intérêts des capitaux placés à l'étranger; l'Angleterre en tire également environ 2 milliards par an. Titres d'emprunts de sociétés et même par exemple rente de 8 millions d'hectares de terre aux Etats-Unis, soit la superficie de l'Irlande. La France, d'après une évaluation datant de quelques années a un capital de 30 milliards environ à l'étranger lui donnant un revenu de 1,134 millions; Gide ajoute que ce revenu est au-dessous de la réalité. L'Espagne, la Turquie, la Russie, l'Egypte, les Indes, les Républiques de l'Amérique du Sud sont, au contraire, débitrices de ce chef (de là le change défavorable). Cependant, *parfois* ils sont créanciers au moment même des emprunts quand les pays prêteurs ont à leur envoyer des fonds;

4° Les dépenses faites par les étrangers. De ce chef, l'Italie, la France, la Suisse sont créancières; les Etats-Unis, l'Angleterre, la Russie débitrices. L'Italie perçoit environ 350 millions par an.

De même les dettes comprennent:

1° Les importations;

2° Les 2°, 3° et 4° pour les pays qui en sont débiteurs.

L'Office de statistique universel évaluait la valeur totale des importations du monde à 67 milliards de francs et celle des expor-

tations à 63 milliards. Cela n'est vrai évidemment qu'au point de vue des valeurs, car les entrées totales sont nécessairement égales aux sorties totales au point de vue quantitatif sauf les pertes en cours de route. La différence de 67 à 63 milliards doit etre considérée comme représentant les frais de transport, soit 4 milliards dont l'Angleterre toucherait ainsi au moins la moitié à elle seule. De ce chef, au contraire, la France a une dette d'environ 400 millions par an; elle ne transporte sur ses propres navires que la moitié de ses exportations et le tiers de ses importations.

Il faut ajouter à l'actif ou au passif:

a) Les commissions des banquiers: Londres, Paris, Hambourg, Berlin font des opérations avec le monde entier.

b) La vente des navires. — Ces navires ne figurent pas aux douanes; de ce chef surtout l'Angleterre est créancière.

Qu'arrive-t--il pour un pays dont le compte reste finalement débiteur? Ce pays se ruine-t-il? Non, disait en général l'Economie classique; elle invoquait à cet effet la théorie quantitative de la valeur de la monnaie. La monnaie s'écoule du pays débiteur, dès lors sa valeur y augmente, donc les prix baissent mais alors l'exportation de ce pays s'accroît puisqu'on y vend meilleur marché et l'importation diminue puisque l'étranger devra y vendre meilleur marché. L'équilibre se rétablira donc automatiquement; cela se fera encore plus vite si le pays débiteur dépourvu de monnaie métallique crée du papier monnaie; alors la monnaie métallique y fera prime et le pays débiteur aura intérêt à exporter parce qu'il sera payé en cette monnaie métallique faisant prime; ainsi l'exportation sera stimulée et l'importation découragée car les importateurs seront payés en papier déprécié ce à quoi ils ne pourraient remédier qu'en élevant d'autant leurs prix, ce qui restreindra leurs importations. La hausse du change qui sera le signe de cette situation produira automatiquement le même effet; elle stimulera les exportations et restreindra les importations, parfois même avant que la baisse des prix se soit manifesté.

C'est la théorie optimiste que Ricardo formulait en disant que « l'échange international tend toujours à prendre la forme du troc ». Toute dette d'un pays est payée par une exportation de marchandises de ce pays vers le pays créditeur et toute créance

pour une importation de marchandises du pays débiteur est payée par une exportation de marchandises du pays créancier, *comme si l'argent n'existait pas.*

Ceci, d'après cette théorie, expliquait pourquoi toutes les fois que les exportations augmentent, les importations augmentent également, par exemple à la suite d'un traité de commerce ou pour toute autre cause. Il en est de même si un tarif protectionniste réussit à diminuer les importations, alors les exportations diminuent. Le numéraire n'intervient du reste dans le commerce international que dans une très faible mesure, en France pour 6 à 7 p. c. dans le règlement des comptes. Créances et dettes tendent donc automatiquement à s'équilibrer. C'est une « harmonie économique », d'après l'école de Bastiat.

A cela on peut répondre qu'une balance défavorable des comptes est toujours désavantageuse. La diminution du stock monétaire est un appauvrissement relativement aux autres pays; la monnaie métallique est elle-même une marchandise; quand les prix baissent, les salaires baissent; une balance défavorable prouve qu'un pays ne peut payer avec son travail ce dont il a besoin de se fournir à l'étranger; pour y arriver il doit dépenser plus de travail, produire et fournir plus d'utilités à ses créanciers et généralement il finit par emprunter pour s'acquitter, ce qui empire sa situation à moins que les capitaux avancés par l'étranger ne lui permettent d'accroître sa productivité dans une mesure supérieure aux intérêts de ces capitaux; or, sa situation étant défavorable, ces intérêts sont d'autant plus élevés que la situation est plus mauvaise. Sous ce rapport aussi la situation des nations n'est pas différente de celle des particuliers; les nations inférieures sont comme les individus privés de capital, la proie du capitalisme.

Dans l'économie internationale, liberté et protection sont condamnés à se combiner; elles sont l'une et l'autre irréalisables d'une façon absolue aussi bien qu'il est impossible d'appliquer une théorie quelconque de la valeur entre les individus à l'intérieur d'une nation.

Les Etats-Unis restent actuellement protectionnistes en fait et en doctrine; John Rau et Carey dont les théories protectionnistes s'introduisirent en Allemagne par l'intermédiaire de F. List, jetèrent en Amérique les bases du protectionnisme national théorique; celui-ci l'emporta à la suite de la guerre civile pour

l'abolition de l'esclavage (1861-1865). Modéré au début, le protectionnisme s'aggrava d'abord pour protéger l'industrie naissante et après la guerre de sécession pour couvrir les frais de guerre, ensuite quand la dette fut remboursée et que le trésor débordait grâce aux douanes, pour distribuer un milliard de pensions aux invalides de la guerre; maintenant surtout pour maintenir les hauts prix et soi-disant les hauts salaires contre les prix et les salaires moins élevés d'Europe. Ce protectionnisme favorise en outre les Trusts. Les tarifs de Mackinley en 1890 et de Dingley en 1897 sont encore renforcés aujourd'hui. Les droits s'élèvent à 57 p. c. en moyenne; à beaucoup plus pour certains articles.

En 1872, en France, Thiers essaya de rejeter sur les produits étrangers le poids des charges, mais les traités en vigueur s'y opposaient, notamment celui de Francfort. Et, en 1879, c'est l'Allemagne qui inaugura en Europe le retour systématique au protectionnisme. En 1892-94, devenue une grande puissance industrielle et forcée de chercher des débouchés, elle a développé le système mixte des traités de commerce; sa politique économique est de favoriser l'Europe centrale qu'elle tend à unir sous sa direction.

Depuis 1892, la France libérée de ses traités antérieurs est entrée dans la voie du protectionnisme et de plus en plus encore actuellement.

En Angleterre, Chamberlain a imaginé la lutte contre l'école de Manchester pendant la guerre du Transvaal, sous son ministère; il poursuivit un but également politique: l'*impérialisme*. Il voulait une réduction réciproque des droits entre l'Angleterre et ses colonies; cela existait déjà en fait avec le Canada, l'Afrique australe et la Nouvelle-Zélande, mais il voulait en outre l'établissement ou le renforcement des droits sur les produits étrangers. Or, le commerce anglais avec ses colonies ne comprend que le quart de tout le commerce; sur ce point, le libéralisme persiste. Mais l'accroissement des charges militaires et des dépenses d'ordre social, comme pour les pensions de retraite, exigent de nouvelles ressources; l'augmentation des droits de succession, et le progressement de l'impôt sur le revenu figurent au programme radical socialiste.

Cependant, la Suisse elle-même a relevé ses droits de douane; le système des tarifs tend partout à remplacer les traités de com-

merce ; c'est une réaction nationaliste. Plus un pays est petit, plus son commerce extérieur est considérable par rapport au commerce intérieur; la Hollande, la Norwège, le Danemark sont encore libre échangistes. Dans les grands Etats, le commerce extérieur ne comprend que 10 à 15 p. c. du commerce intérieur.

Les statistiques commerciales sont, du reste, très défectueuses et difficilement comparables. Ainsi jusqu'en 1906 en Angleterre, elles ne distinguèrent pas le commerce général du spécial; ce n'est que depuis lors qu'on trouve la distinction dans la dernière section du *Supplément to annual statement.* En France, le commerce général s'élève à plus de 13 milliards.

Libre échange et protectionnisme sont, en somme, actuellement combinés en proportions variables; c'est une nécessité du nationalisme. Les deux thèses ont des arguments et se basent sur des faits.

Pour l'économie classique, les lois de l'échange sont les mêmes entre individus qu'entre nations; l'échange est une forme de la division du travail et de la coopération; ses avantages sont réciproques et égaux pour toutes les parties. Le protectionnisme condère le commerce comme une forme de la lutte pour la vie: repousser les produits étrangers, envahir l'étranger, c'est une nécessité de la concurrence, une des antinomies fatales de la liberté. La concurrence écrase les faibles. Ceux-ci doivent-ils renoncer à leur agriculture, à certaines de leurs industries, comme l'industrie vinicole et la sériciculture, l'élevage en France parce que d'autres pays fournissent ces produits à meilleur marché? Les capitaux et la population doivent-ils se résigner à émigrer. (Cependant, la même chose ne se produit-elle pas à l'intérieur de chaque pays?) Le protectionnisme en conclut qu'il faut égaliser les conditions de la lutte; il s'agit de la conservation d'une nation, d'une civilisation. Le résultat est atteint par des droits compensateurs. A ceux qui disent que chaque pays pourrait se spécialiser dans les branches où il est supérieur, il répond que même pour les individus la spéculation est mauvaise ; chaque nation deviendrait homogène. Il ajoute que toute importation non compensée par une exportation enlève le numéraire et rend l'importateur débiteur.

Caton le Vieux (De agricultura) conseillait au père de famille de toujours vendre et de ne jamais acheter; le Deutéronome XV commande de prêter à beaucoup de nations et de ne pas emprunter, « ainsi les nations ne domineront pas sur toi ».

Les droits de douane ne sont-ils pas les meilleurs des impôts; ils sont payés par l'étranger.

Dernier argument: la sécurité nationale exige la protection; les armements ne suffisent pas; il faut vivre de son propre fonds en temps de guerre.

Ces arguments sont graves: protectionnisme, inégalité, militarisme, nationalisme sont connexes. Aussi, n'est-il pas étonnant que le socialisme en attendant l'accomplissement de son œuvre penche plutôt vers la liberté du commerce sans cependant en adopter la doctrine. (Marx.)

La thèse libre échangiste riposte au protectionnisme: 1° S'il ne s agit que de protéger les faibles nations, pourquoi l'Allemagne, les Etats-Unis, etc., se protègent-ils? Oui, répond Patten, mais le *Standard of live* y est plus élevé; les Etats-Unis doivent se protéger contre les bas salaires et l'émigration de l'Europe. (Patten. Les fondements de la protection.) Patten oppose les sociétés à forme dynamique (Etats-Unis) à celles d'Europe à forme statique.

2° Le libre échange n'a pas pour conséquence nécessaire la spécialisation absolue. La Hollande, la Belgique, l'Angleterre ne sont pas absolument spécialisées;

3° Acheter n'est pas se ruiner; les peuples les plus riches sont les plus forts importateurs;

4ï Les droits de douane peuvent être supportés en partie par les importateurs étrangers mais en général, ils retombent sur les consommateurs. Ils ne sont supportés par l'importateur que si son prix de revient le lui permet ou quand il n'a pas de meilleur placement de ses produits sur un autre marché. Si les producteurs étrangers supportent le droit, les prix ne seront pas augmentés dès lors ils n'exerceront pas d'influence déprimante sur les prix du pays importateur; tout en n'excluant pas les produits étrangers, ils ne relèveront pas les prix nationaux; dès lors il ne servirait à rien (si ce n'est au fisc, en effet, celui-ci pourrait en affecter le rendement à diminuer ou à ne pas créer d'autres impôts);

5° Le protectionnisme est une forme de guerre et crée la guerre. « L'effet naturel du commerce, dit Montesquieu est de porter à la paix ». A. Comte, Spencer, St-Simon ont dit la même chose; en

somme il faut s'organiser en vue de la paix, c'est le meilleur moyen de rendre la guerre impossible;

6° Les droits protecteurs renchérissent le coût de la vie ou l'empêchent de diminuer. En Angleterre les utilités nécessaires sont moins coûteuses qu'en Allemagne et en France. Le coût de l'existence de l'ouvrier allemand est de 30 p. c. plus élevé que de l'ouvrier anglais d'après les rapports des consuls anglais pour l'année 1907.

Un droit de 7 francs sur le blé étranger soit sur 10 millions de quintaux valant 20 au débarquement aura pour effet que les 80 millions de quintaux de France se vendront ainsi 27 francs. L'Etat par ses douanes touchera $10 \times 7 = 70$ millions de francs; le public paiera $70 + 10$ millions de quintaux ou $80 \times 7 = 560$ millions de francs qui iront aux producteurs nationaux à concurrence de $560 - 70 = 490$ millions, mais les producteurs qui en bénéficieront seront surtout les propriétaires dont les fermages baisseront.

Cependant, d'après Gide, des droits élevés peuvent stimuler la production intérieure, mais cela même est dangereux car la surproduction peut ruiner les producteurs nationaux.

7° Au point de vue de la répartition, la protection garantit un minimum aux propriétaires; mais alors il faut aussi garantir un minimum aux salariés. La protection aggrave les inégalités existantes. Celui qui récolte 10 quintaux par hectare recevra une prime de 70 francs; celui qui en récolte 30 en recevra 210.

8° La protection est nuisible à la production nationale parce qu'elle renchérit les matières premières et son outillage. Les droits d'entrée sur les fils de soie, de laine ou de coton ruinent les industries du tissage.

9° La protection réduit les importations et dès lors tend à réduire les exportations; ;tandis qu'on diminue partout les frais de transport extra nation, de l'autre côté on crée des droits!

10° Elle ralentit le progrès industriel, en affaiblissant le stimulant de la concurrence extérieure.

11° Elle n'est avantageuse qu'au début pour le fisc, mais tarit la source de son revenu en diminuant l'importation. L'Angleterre qui frappe certains articles ne le fait que légèrement.

LE REGIME DES TRAITES DE COMMERCE OU DES CONTRATS INTERCOLLECTIFS

Les conventions, les traités de commerce sont les formes préférables ; ils sont une forme supérieure d'adaptation et d'équilibre ; ils semblent devoir être la méthode de l'avenir au point de vue des relations entre les divers groupements collectifs dans une économie mondiale ; ils sont une forme de contractualisme dans l'économie internationale. Ils permettent des Unions commerciales ; le protectionnisme et le libre échange absolus y deviennent relatifs et s'atténuent. Ils impliquent l'application d'une commune mesure des valeurs internationales ; tout cela suppose en même temps une certaine intervention de la collectivité dans le commerce en vue d'équilibrer la consommation et la production. Qu'est-ce qui empêche les Etats de s'entendre sur les quantités de certaines marchandises d'utilité courante à livrer réciproquement et même sur les prix de celles-ci? Vers 1880-82, dans le canton de Zurich, après la revision dans un sens démocratique de sa constitution en 1869, l'initiative de 5,000 citoyens soumit au referendum une proposition suivant laquelle l'Etat prenait en mains le commerce des blés. Cette proposition fut rejetée au referendum par 30,000 voix contre 16,000. Le serait-elle encore actuellement, alors que l'expérience de la guerre a forcé la plupart des Etats à intervenir même dans l'organisation du commerce intérieur?

Les Traités de commerce supposent des tarifs, donc une protection mais réciproquement consentie ; ils peuvent se concilier avec une liberté complète pour l'échange de certains articles.

Les Traités de commerce stabilisent les tarifs pendant des périodes plus ou moins longues ; ils atténuent donc les spéculations.

La *clause* usuelle *de la nation la plus favorisée* établit une solidarité même en dehors des contractants directs ; cette clause ne s'applique qu'à des produits identiques.

Ils donnent satisfaction à la fois au protectionnisme et au libéralisme ; le *free trade* s'y transforme en *fair trade* ou liberté réciproque, équitable. Cependant, les représailles ne sont pas désirables ; les consommateurs nationaux en paient toujours les frais ; elles ne sont qu'un moyen à utiliser en dernier ressort pour ame-

ner un pays à traiter; c'est mieux que la guerre mais cela peut dégénérer en guerre.

Les traités permettent de ménager les situations acquises par certaines industries comme la marine marchande et la viticulture en France.

Ils permettent certaines différenciations de droits pour les diverses industries de chaque pays, tandis qu'un tarif général des douanes est uniforme et ne peut établir de droits différents selon les pays de provenance sans paraître aggressif vis-à-vis des pays les moins favorisés. Dans les traités on précise le produit favorisé tandis que les autres produits sont exclus de la faveur. L'Allemagne a eu recours à ce système pour éluder la clause du Traité de Francfort de la nation la plus favorisée; elle faisait ainsi, par exemple, à ses alliés l'Autriche et l'Italie, des concessions qui ne pouvaient s'étendre à la France.

Les Traités de commerce peuvent également s'opposer à des actes de concurrence artificielle, par exemple aux primes d'exportation accordées naguère au sucre; ils font obstacle aux trusts qui se développent surtout à la faveur du protectionnisme et vendent leurs produits à un prix inférieur à l'étranger. Par exemple De Leener signale que le syndicat allemand des rails vendait ceux-ci 115 M. la tonne en Allemagne et seulement 85 à l'étranger. C'est ce qu'on appelle le *dumping*.

Depuis sa législation douanière de 1892, la France ne peut plus conclure que des *accords commerciaux* toujours révocables par une nouvelle loi.

C'est un mal et le gouvernement ne peut faire varier les droits que dans les limites d'un double tarif maximum ou général et minimum; en dehors de ces limites il faut une loi; cependant, dans des cas prévus par la loi, le gouvernement peut provisoirement créer ou supprimer certains droits.

Les *Unions douanières* sont une forme supérieure au nationalisme économique surtout protectionniste en ce qu'elles soumettent au même régime des pays politiquement distincts; l'Empire d'Allemagne forme une Union douanière; on peut prévoir de même celle de l'Empire Britannique, des Républiques Américaines, des Etats de la péninsule Balkanique. Cela suppose une grande circulation commune, une monnaie commune, un équilibre suffisant des conditions économiques des divers Etats ainsi *unis*.

LA LEGISLATION DOUANIERE

Les droits de douane sont *ad valorem* ou *spécifiques*.

Les inconvénients des premiers sont la fraude; les déclarations *ad valorem* se font d'après les factures; la loi américaine exige que la valeur déclarée soit conforme aux prix du gros d'après les cours côtés et que les factures soient contrôlées par les consuls dans les pays d'exportation; sinon on est frappé d'un double droit et parfois de confiscation.

Un autre remède est le *droit de préemption*.

Les droits spécifiques sont fixés mais établis d'après la nature de la marchandise ; la difficulté est la multiplicité des articles; le tarif allemand en comprend 946; le tarif français 654, mais avec des subdivisions. L'avantage est la moindre fraude; en outre, le système se prête mieux aux marchandages dans les traités.

Gide signale des produits qui, même en régime protectionniste, devraient être exempts de droits :

1° Les produits qui n'ont pas de similarité avec les produits indigènes: denrées exotiques. Ce sont des nécessités fiscales qui ont fait frapper le café en France; sa valeur réelle est de 80 c. le kilo, le droit est de 2 fr. 20. Le pétrole vaut 10 à 12 cent. le litre, le droit est de 9 cent. Il est vrai qu'il fait concurrence au colza, à l'huile d'olive.

2° Les matières premières indispensables aux industries nationales. Les houilles étrangères paient 1 fr. 20 à la tonne en France.

On restreint souvent l'exemption aux matières premières destinées à être réexportées après avoir été manufacturées : c'est l'*admission temporaire*. Pour éviter les fraudes on fait payer une caution de payer les droits si l'exportation n'a pas lieu dans un certain délai, c'est l'*acquit à caution;* ou on fait payer le droit sauf à le restituer, *drawback*. Les remèdes essayés pour empêcher les fraudes sont : *a*) d'exiger que la marchandise importée et transformée sorte par où elle est entrée: *régime des zones; b*) ou bien on fait escorter la matière à l'usine qui doit la transformer.

3° Il faudrait aussi exempter, même en régime protectionniste, les produits étrangers des pays qui ont une supériorité manifeste sur les produits similaires d'un autre pays : vins de France, blé

de Russie et de Bulgarie, oranges d'Espagne, machines des Etats-Unis (Gide);

4° Les produits qui correspondent à des besoins généraux et nécessaires, par exemple le blé qui était frappé à l'importation en France jusqu'en 1885 de 60 cent. seulement le quintal et qui le fut ensuite successivement de 3, de 5 et finalement de 7 francs.

Dans la plupart des pays, pour la graduation des droits l'administration continue à appliquer la classification Colbertiste; les tarifs sont décroissants en général dans l'ordre suivant : 1° produits alimentaires; 2° matières premières; 3° produits fabriqués. On estime que la situation commerciale est progressive quand l'importation des 1° et 3° diminue et que celle de 2° augmente. C'est le système notamment de l'administration française.

AUTRES MODES DE PROTECTION

I. — *Les primes à la production*

Il consiste à protéger sans recourir aux droits de douane. L'Etat alloue certaines sommes à certaines conditions à certaines industries nationales. Ce système permet la libre entrée des produits étrangers, il réduit les frais administratifs, supprime la contrebande; il restreint les conflits internationaux; li est favorable aux consommateurs en même temps qu'aux producteurs mais crée des avantages artificiels, des industries privilégiées. Ainsi en France, des primes plus ou moins fortes sont accordées aux navires à voile et à vapeur, en bois ou en fer, d'après la vitesse; la loi de 1891 a octroyé des primes aux filatures de soie d'après le perfectionnement de leur outillage; il y a même des primes pour le sucre de betterave. Ces industries sont considérées comme d'intérêt national. L'inconvénient est que les douanes procurent des recettes, tandis que les primes chargent les dépenses de l'Etat. Les primes revêtent aussi beaucoup trop le caractère de faveurs personnelles. En France, les primes allouées s'élèvent à environ 70 millions de francs dont plus de 50 à la marine marchande.

II. — *Les primes à l'exportation*

Elles constituent aussi un système de protection sans droits de douanes. Elles étaient usitées jadis. Le système était notamment

appliqué aux sucres pour l'Allemagne, l'Autriche, la France; il en résultait que les produits se vendaient meilleur marché aux étrangers qu'aux nationaux; la Belgique était dans le même cas; elle vendait son sucre moitié moins cher à l'Angleterre, ainsi celle-ci, avec les fruits achetés aussi en grande partie dans notre pays, fabriquait les confitures à meilleur marché et les importait en Belgique. Ce système a été aboli par la convention internationale de Bruxelles de 1902; il est stipulé dans celle-ci: 1° que le droit d'importation sera le même dans tous les pays contractants, soit de 6 francs les 100 kilos ou 10 p. c. de la valeur, sans préjudice des droits d'accise à l'intérieur (25 francs en France, 20 francs en Belgique); 2° qu'au cas où un pays accorderait une prime directe ou indirecte, le droit de douane serait relevé par tous les autres dans la même mesure.

En France, le système des primes est encore en vigueur pour l'exportation de la morue dont la pêche est considérée comme une industrie d'intérêt national.

III. — *Autres modes de protection*

Les tarifs différentiels; ils sont établis notamment par les chemins de fer pour favoriser l'exportation de certains produits, comme en Autriche-Hongrie.

Les garanties d'intérêts par l'Etat; elles ont pour but d'amener les capitaux à s'engager dans de nouvelles entreprises industrielles ou de transport comme au Mexique et dans l'Amérique du Sud, en France également pour certains chemins de fer concédés.

Les exemptions ou réductions d'impôts; elles sont accordées de même à de nouvelles industries comme en Hongrie. Roumanie, etc., etc. Ces formes de protectionnisme favorisent la formation de trusts, de Kartels, de Pools, des syndicats capitalistes qui de leur côté favorisent le régime protectionniste à l'ombre duquel ils développent leurs tendances au monopole.

Toutes ces formes contemporaines du capitalisme préparent elles-mêmes le régime futur des contrats intercollectifs, régime sous lequel le problème de l'échange et de la valeur d'échange revêt également un caractère intercollectif. Ce changement dans les conditions du problème n'en modifie du reste ni la nature ni la solution.

Tableau du commerce général extérieur de l'Europe vers 1900, en millions de francs (non compris celui des métaux précieux).

	Importat.	Exportat.	Total	Par habit.
1. Pays-Bas	4,095	3,549	7,644	1,490
2. Belgique	2,215	1,922	4,137	608
3. Suisse	1,111	836	1,947	599
4. Grande Bretagne	13,075	8,850	21,925	534
5. Danemark (1899)	688	509	1,197	490
6. Norwège	434	240	674	304
7. Suède	743	544	1,287	251
8. Allemagne	7,147	5,717	12,864	234
9. France	4,408	4,078	8,486	223
10. Finlande	270	198	468	173
11. Espagne	1,045	864	1,909	145
12. Italie	1,700	1,338	3,038	94
13. Autriche-Hongrie	1,832	2,097	3,929	87
14. Roumanie	217	280	497	84
15. Portugal (1894)	228	130	358	72
16. Grèce	82	64	146	61
17. Serbie	54	66	120	48
18. Turquie (1898)	538	339	877	44
19. Russie	1,532	1,835	3,367	29
20. Bulgarie	46	54	100	27

Par habitant le commerce extérieur était en 1907 :

Angleterre	644
Allemagne	317
France	303
Etats-Unis	217

Montant des droits perçus sur les marchandises importées en p.c. de la valeur de l'importation

Etats-Unis	57 p. c.	Suède	10.5 p. c.
Russie	35 »	France	9 »
Grèce	24.4 »	Allemagne	8.2 »
Italie	17.6 »	Grande-Bretagne	5.2 »
Autriche-Hongrie	15.4 »	Suisse	4.4 »
Finlande	14.4 »	Belgique	1.9 »
Espagne	14 »	Pays-Bas	0.5 »
Serbie	11 »		

Il est très remarquable que ce sont les petits pays comme les Pays-Bas, la Belgique et la Suisse qui tiennent la tête du commerce extérieur relativement à la population, que ce sont des pays essentiellement pacifiques et ceux où les droits perçus sur les valeurs des importations sont les moins élevées; ce sont de petits pays et l'un d'eux, la Suisse, ne possède pas de colonies. Le régime du libre échange y est le principe dominant sans que l'on puisse dire si cette liberté est la cause ou l'effet de leur développement économique; ces pays ont même dépassé sous ce rapport la Grande Bretagne qui seule parmi les grandes puissances incline encore actuellement vers la liberté.

Statistiques diverses relatives au commerce.
Commerce extérieur des principaux Etats (en millions de francs.)

	1892	1907	Accroissement	Ac. à partir de 1880 jusqu'à 1907
Japon	985	2,438	147 p. c.	
Allemagne	6,611	19,980	132 »	270 p.c.
Italie	2,131	4,611	120 »	
Etats-Unis	7,666	16,733	118 »	218 p.c.
Russie	2,049	4,323	110 »	
Belgique	2,905	6,101	103 »	
Aut.-Hongrie	3,327	5,908	75 »	
Gr.-Bretagne	16,418	27,017	61 »	145 p.c.
France	7,649	11,819	54 »	139 p.c.
Totaux	51,791	98,707	82 »	(moyenne)

Commerce extérieur de la France (spécial).

1901	4,012	4,369	8,381
1907			11,819
1909	5,972	5,511	11,483
1910	6,759	6,005	12,784

D'après M. Gide, l'année 1907 est tout à fait exceptionnelle!

Commerce par habitant
(en florins, d'après von Juraschek)

	1907	1908
	—	—
Angleterre	644	262.00
Allemagne	317	133.80
France	303	133.20
Etats-Unis	218	
Hollande		850.20
Belgique		372.00

Principaux achats de la France (en millions de francs) en 1910		Ventes principales	
Laines	661	Tissus de soie	338
Houilles	438	Laines	315
Coton	392	Tissus de coton	314
Soie	340	Vins	223
Graines et fruits oléagineux	324	Tissus de laine	206
Céréales	318	Automobiles, carrosserie.	201
Caoutchouc	267	Caoutchouc brut	183
achines	257	Bimbeloterie et articles de Paris	177
Peaux	199	Soie	173
Vins	174	Pelleteries	127
Bois	136	Confections pour femmes	120
Cuivre	133	Outils et ouvrages en métaux	106
Café	116	Machines et mécaniques.	100
Minerais	105		
Total	3,860	Total	2.721

Tableau du commerce spécial des divers pays, par tête en 1906-1907.

	Importations Francs	Exportations Francs	Total Francs
	—	—	—
Pays-Bas	1,038	862	1,900
Belgique	512	400	912
Suisse	469	348	817
Rép. Argentine......	286	298	584
Grande-Bretagne ...	397	255	652
Danemark	310	211	521
Canada	282	249	531
Norwège	194	134	328
Suède	183	138	321
Allemagne	178	140	318
France	154	138	296
Finlande	132	92	224
Turquie	117	73	190
Etats-Unis	96	128	224
Italie	85	57	142
Roumanie	71	82	153
Portugal	68	32	100
Egypte	60	64	124
Brésil	58	78	136
Grèce	54	45	99
Autriche-Hongrie ...	53	52	105
Espagne	51	50	101
Mexique	45	24	69
Mexique	45	24	69
Bulgarie	27	28	55
Japon	25	22	47
Serbie	16	26	42
Russie	16	24	40
Empide des Indes ...	10	11	21
Chine	4.6	2.7	7.3

Il est à remarquer que les quatre pays d'Europe dont le commerce international est le plus élevé sont ceux où les droits de douane le sont le moins Ces pays se classent exactement dans un

ordre parallèle à celui du montant des droits perçus sur leurs importations en p. c. de la valeur de ces dernières : Pays-Bas, Belgique, Suisse et Grande-Bretagne. Ils occupent les premiers rangs pour les importations; seule la Grande-Bretagne est distancée par la République Argentine pour le montant des exportations par tête et n'y occupe que la cinquième place; elle reprend le quatrième rang pour l'ensemble de son commerce spécial extérieur.

En 1882, Neuman-Spallaert évaluait le commerce européen à 57 milliards dont 4 p. c. pour la Belgique; en 1907, il s'élevait à 87 milliards dont plus de 7 p. c. pourla Belgique.

S'il est vrai qu'en 1910 le commerce général extérieur du monde s'est élevé à 32,400 millions de dollars et qu'il a crû de 50 p. c. par rapport à 1900 et de 800 p. c. depuis 1850, il est non moins vrai que plus de la moitié des exportations et des importations se répartit entre cinq pays.

BELGIQUE (Commerce spécial)

Moyen. décen.	Importations	Exportations	Transit	Population
—	—	—	—	—
1831-1840	180,396,714	128,189,040	23,952,264	4,163,856
1841-1850	216,826,322	167,163,667	116,631,119	4,292,297
1851-1860	378,934,049	350,057,405	358,361,241	4,923,341
1861-1870	741,865,289	596,671,496	623,147,549	4,923,320
1871-1880	1,413,111,331	1,097,993,658	999,553,436	5,356,480
1881-1890	1,509,220,191	1,307,104,571	1,364,479,191	5,867,797
1891-1900	1,833,683,087	1,568,704,379	1,270,849,914	6,453,710
1901-1910	3,163,295,088	2,474,655,745	1,953,709,476	7,173,507
1911	4,508,472,957	3,580,349,637	2,298,932,013	7,490,411
1912	4,958,009,199	3,951,478,572	2,437,294,510	7,571,387
1913	5,049,859,234	3,715,813,827	2,459,924,818	7,638,757

Le commerce de la Belgique avec la France en tonnes et francs.

	1910	1911	
	—	—	
Exportations belges en France	7,663,362	8,126,221	tonnes
Valeur	603,607,182	650,325,357	francs
Importations françaises	5,479,875	6,135,636	tonnes
en Belgique......................	552,719,025	551,064,057	francs

Le chiffre des exportations métallurgiques belges en France a presque double quant au tonnage d'une année à l'autre et plus que doublé quant à la valeur; donc pour le commerce proprement dit, la Belgique n'était pas tributaire de la France.

Commerce de la Belgique avec les principaux pays en 1912 (en millions de francs).

	Exportations vers	Importat. de	Droits douan. perç.	Transit Entrée	Transit Sortie
	—	—	—	—	—
Allemagne ...	1,007.4	703.1	20.2	1,041,500	329,147
France	752.3	908.0	13.3	533,074	409,218
Gde-Bretagne.	540.2	505.5	10.3	199,473	428,997
Pays-Bas	367.5	356.5	9.4		
Etats-Unis ...	145.1	413.8	4.9		
Argentine	92.6	305.5	0.5		
Congo Belge...	29.2	60.9	0		
Russie	83.4	272.3	5.6		

Le port d'Anvers en 1912.

	Marchandises débarquées	Marchandises embarquées
	—	—
Allemagne	2,269,013 T.	1,596,642 T.
France	193,254 T.	364,816 T.
Grande-Bretagne ...	1,536,272 T.	1,153,556 T.

Navigation internationale belge en 1912, en général.

	Tonnage	1918
	—	—
Navires à vapeur anglais	7,018,491 ou 42.9 p. c.	43.5
Navires à vapeur allemands......	4,212,675 ou 25.8 p. c.	24.6

Rotterdam est le port concurrent d'Anvers.

Tonnage à l'entrée et à la sortie en T.

	1910	1912
	—	—
d'Anvers	10,756,000	11,693,000
de Rotterdam...	9,228,000	11,648,000

Rotterdam a, sur Anvers, l'avantage du trafic du Rhin; étant plus rapproché de 115 kilomètres des grands ports rhénans allemands; elle se défend par ses chemins de fer, qui, en Belgique, favorisent le transit.

Répartition du commerce des Etats-Unis en 1909 avec le monde:

	Importations	Exportations	
Europe	3,149	6,651	millions de frs.
Amérique du Nord.	1,238	1,683	
Amérique du Sud.	648	435	
Asie	938	528	
Océanie	129	243	
Afrique	83	104	
	6,155	9,644	

avec l'Europe

	Importations	Exportations
Angleterre	984	3,009
Allemagne	741	1,435
France	528	600
Italie	233	280
Sui se	129	
Pays-Bas	104	528
Belgique	104	274
Autriche	77	
Espagne	72	110
Danemark		109
Russie d'Europe ...		83

Commerce extérieur des Etats-Unis.

Années	Exportations	Importations	Total (millions)
1900.........	7,220	4,405	11,624
1901.........	7,718	4,263	11,971
1902.........	7,160	4,677	11,837
1903.........	7,356	5,315	12,671
1904.........	7,568	5,135	12.701

1905.........	7,668	5,791	13,659	
1906.........	9,034	6,351	15,385	
1907.........	9,744	7,428	17,172	
1908.........	9,640	6,185	15,825	crise
1909.........	8,614	6,996	15,410	»

Entrée en vigueur, le 1er novembre 1909 d'un nouveau tarif accentué dans le sens protectionniste.

Rapports de la Belgique avec la France.

Sidérurgie.

En 1892 (avant le tarif Mebine), importation des produits sidérurgiques français en Belgique : 9 millions de francs sur une importation totale de 299 millions. En 1907, 50 millions, 5 1/2 fois plus.

Exportation des produits sidérurgiques belges en France :

1892	20	millions,
1907	82	millions, 4 fois plus.

Total des exportations françaises d'objets fabriqués:

1884-1891	1,775	millions
1900-1907	2,464	millions

Total des importations étrangères similaires en France:

1844-1891	508	millions
1900-1907	885	millions

Accroissement de l'excédent net de l'exportation française sur importations 34 p. c.

Exportation de France en Belgique d'objets fabriqués:

1892	226	millions
1907	407	millions, accroissement 47 millions

L'excédent des exportations en Belgique d'objets fabriqués en France est donc de 181—47 = 134 millions. Donc, la Belgique, par l'application du tarif de 1892 a assuré à là France plus du tiers de ses excédents totaux d'exportation.

La France n'a aucune raison de nous attaquer, pas même pour se défendre.

Commerce spécial de la Belgique avec la France.

	Importations belges en France Statistique		Importations de France en Belgique
	française	belge	Statistique belge
	—	—	—
1881	471.8	411.8	335.6
1892	388.4	310.6	299.5
1907	426.6	530.5	652.0
1892 à 1907			352.5

L'écart qui existe d'après nos statistiques entre les importations de France en Belgique de 1892 à 1907 est dès lors le résultat de ce que la statistique belge comprend le transit (d'après H. Denis).

La revision du tarif français frappe la Belgique comme représailles contre la revision du tarif général de l'Allemagne de la loi du 25 décembre 1902. L'Allemagne a sur les bases de son tarif nouveau renouvelé tous ses traités de commerce échéant fin décembre 1903, en 1904 et 1915 avec l'Italie, la Belgique, la Russie, la Roumanie, la Suisse, la Serbie, l'Autriche-Hongrie. Elle a accentué son protectionnisme mais au moins ses traités assurent une certaine stabilité dans le temps tandis que la France se réserve le droit de dénoncer ses traités d'année en année. Les traités allemands ont en outre la même échéance; ils préparent peut-être ainsi une union plus étendue.

La France, d'après la statistique belge représente 18.6 p. c. des exportations belges, l'Allemagne 24.6. La France est en décroissance continue en ce qui concerne nos exportations; elle en absorbe en 1850 33 p. c.

1850	33	p. c.	
1880	33	»	nouveau tarif en 1881.
1890	25	»	
1900	22	»	nouveau tarif en 1892.
1907	18	»	à cause de son protectionnisme !

Au contraire l'Allemagne:

1850	15 p. c.	
1890	17 »	
1907	22 »	malgré son protectionnsme!

Importations p. c.

de France en Belgique		d'Allemagne en Belgique	
—		—	
1850	25.2	1891	10.1
1903	15.5	1900	11.6
1907	17.3	1907	12.2

De 1890 à 1910, les exportations de Belgique en France ont augmenté de 125 p. c. alors que celles d'Allemagne n'ont progressé que de 116 p. c., des Etats-Unis 115 p. c., Autriche 59 p.c., Angleterre 54 p. c.

Le tarif français n'a rien changé au mouvement ascensionnel des importations belges en France (d'après l'*Action économique.* Mars 1912.)

Commerce des six principaux clients de la France comparé à celui de la France.

Commerce spécial en 1906.

	Importations	Exportations	Total (millions)	
	—	—	—	
France	5,627	5,265	10,893	100
Royaume-Uni	25,316	9,462	24,779	228
Allemagne	10,547	8,096	18,643	171
Etats-Unis	6,864	9,219	16,083	147
Belgique	3,454	2,794	6,248	53
Italie	2,417	1,836	4,253	40
Suisse	1,418	1,074	2,496	23

Montant des emprunts de tous ordres contractés par les Etats, provinces, communes, établissements de crédit, compagnies de chemins de fer, sociétés industrielles du monde :

1871-1880	76	milliards
1881-1891	63	»
1891-1900	100	»
1901-1910	200	»

Principaux emprunteurs (1909-1910).

Etats-Unis	13,664	millions
Allemagne	6,744	»
Angleterre	6,744	»
Amérique	5,317	»
France	3,478	»
Russie	3,143	»
Japon	1,863	»
Autriche-Hongrie	1,401	»

En France, sur 1,752 millions empruntés en 1910, l'Etat, les provinces, les communes n'entrent pas pour 400 millions, mais les sociétés commerciales et industrielles pour 1,169 millions.

En 1910, l'Allemagne a emprunté 2,996 millions dont seulement 871 millions pour le commerce et l'industrie, 1,179 millions pour l'Etat, province et villes.

Ensemble des emprunts en 1910, 26 millions pour toutes les nations.

La France et l'Angleterre en ont prêté le 1/4, elles sont créancières du monde, l'Allemagne est presque partout débitrice.

Commerce franco-belge (spécial).

	Importations en Belgique	Exportations de Belgique
1906	604,631,000	
1907	652,017,000	
1908	517,000,000	
1909	556,787,026	451,900,000
1910	676,689,106	606,200,000
1911	738,700,000	695,100,000
1912	908,000,000	752,300,000
1913	1,000,300,000	762,200,000

Seulement le taux d'évaluation n'est pas le même pour chaque article en France et en Belgique; en réalité le chiffre est plus élevé pour la valeur des importations en Belgique.

On remarquera le saut brusque de nos échanges avec la France à partir de 1910; il provient en grande partie de ce qu'à partir de ce moment les statistiques ont compris dans le commerce spécial les importations et les exportations d'or et d'argent non ouvrés et des monnaies. C'est à partir de 1910 que s'est prononcée la crise du change belge qui a obligé la Banque nationale à importer de France des quantités importantes d'écus et d'or monnayé.

Commerce germano-belge

1906		
1907		
1908		
1909......	494,900,000	729,700,000
1910......	575,800,000	881,100,000
1911......	602,400,000	959,300,000
1912......	703,100,000	1,007,500,000
1913......	761,800,000	940,400,000

Commerce anglo-belge.

1906		
1907		
1908		
1909...........	362.4	409.2
1910...........	418.1	457.4
1911...........	436.1	476.1
1912...........	505.5	540.3
1913...........	518.5	511.7

Commerce extérieur de la Grande-Bretagne

	Importations	Exportations	Total par habitant du commerce général (y compris les réexportat.)		
	L.	L.	L.	sh.	p.
1906	522,786,000	375,575,000	22	13	8
1907	553,932,000	426,205,000	24	9	14
1908	592,953,487	456,727,521	22	18	0
1909	624,704,957	469,525,166	22	9	19

1910	678,257,024	534,145,817	24	13	8
1911	680,157,527	556,878,432	25	0	7
1912	744,640,631	598,961,130	27	1	5
1913	768,734,739	634,820,326	23	5	14

De 1905 à 1913, la part principale des importations consiste en: 1° denrées alimentaires; 2° ensuite en matières premières; et enfin 3° en objets manufacturés et 4° divers.

	1. Denr. aliment.	2. Matières prem.	3. Objets mauuf.	4. Diverses
	—	—	—	—
1905	231,299,575	188,106,559	143,396,907	2,216,876
1906	238,158,156	211,478,327	155,809,391	2,442,626
1907	247,290,596	241,594,172	154,558,991	2,364,183
1908	244,134,089	203,455,017	143,085,597	2,278,784
1909	254,319,383	220,145,496	147,671,094	2,568,984
1910	257,681,588	261,175,628	156,845,461	2,554,347
1911	263,958,137	248,158,861	165,557,111	2,483,418
1912	280,587,831	275,667,566	185,466,834	2,918,400
1913	290,202,323	281,822,444	193,602,375	3,107,597

Pendant la même période les exportations de la Grande-Bretagne se rangent dans l'ordre suivant: 1° articles manufacturés; 2° matières premières; 3° denrées alimentaires; 4° diverses.

1905	19,399,633	36,787,090	268,648,085	5,363,649
1906	21,115,570	43,837,844	304,957,732	6,215,880
1907	22,729,648	55,588,843	341,439,511	6,650,151
1908	21,937,651	52,755,940	296,581,975	6,058,139
1909	23,609,035	51,156,007	296,758,468	6,929,981
1910	26,070,738	53,328,282	342,869,197	8,116,555
1911	29,037,578	53,725,530	362,222,627	9,133,563
1912	32,685,808	59,417,453	385,028,315	10,091,863
1913	32,587,942	69,904,992	411,368,358	11,383,997

Laissant de côté la rubrique diverses nous constatons que l'ordre d'importance des exportations de la Grande-Bretagne est l'in-

verse de celui de ses importations Voilà le caractère fondamental de sa vie économique et de son système circulatoire.

	Importation. L.	Exportation. L.	Réexpor.ation. L.
	—	—	—
1911			
1912			
1913	769,000,000	525,461,000	2,750,000,000

Commerce extérieur de l'Allemagne (en M.).

1888......	3,264,300,000	3,207,300,000
1906......		
1907......		
1908......		
1909......		
1910......		
1911......		
1912......	10,700,000,000	8,900,000,000
1913......	10,770,300,000	10,097,900,000

Non compris 436.4 millions d'importations et 1014 millions d'exportation de métaux précieux en 1913 et 165.1 d'importations et 149.1 d'exportation de métaux précieux en 1888.

A l'importation, en 1913, les objets d'alimentation, le bétail, les matières premières de l'industrie et les demi-produits représentaient 9,100 millions de M. contre 1,600 pour les objets fabriqués; au contraire, à l'exportation, ces derniers représentaient 5,800 millions de M.

Accroissement total comparé de 1887 à 1912.

Union douanière allemande	214.7	p. c.
Grande-Bretagne	113.1	»
Etats-Unis	173.3	»
France	98.1	»

Acroissement p. c. des importations		des exportations
—		—
Union douanière allemande ...	243.8	185.4
Grande-Bretagne	108.7	119.3
Etats-Unis	136.9	208.6
France	95.0	101.8

CONCLUSIONS RELATIVES AU COMMERCE

Le commerce est une forme différenciée de l'échange qui, lui-même, est une forme différenciée de la distribution des utilités dans les économies où les utilités circulent sans qu il y ait échange même en nature.

Le commerce, en tant qu'intermédiaire des échanges, a pour fonction constante de mettre, par le moyen d'intermédiaires appelés commerçants, les marchandises produites par d'autres catégories de membres de la société à la disposition des consommateurs, c'est-à-dire de la généralité des membres de la société. Il réalise cette fonction : 1° en transportant les utilités d'un endroit dans un autre, de certaines mains en d'autres mains dans la quantité nécessaire, au moment nécessaire et dans la région nécessaire ; 2° en conservant plus ou moins longtemps ces utilités en gros ou en détail dans les mêmes conditions et en les préparant, les entretenant pendant cette période ainsi qu'en les assurant contre tous les risques possibles.

La fonction du commerce, quelle que soit sa forme, est nécessairement coûteuse, mais tout le progrès commercial, y compris celui du transport, consiste toujours à réduire de plus en plus le coût de son organisation en augmentant son effet utile. A ce point de vue, tous les progrès techniques, y compris ceux des méthodes sont des facteurs importants de l'évolution progressive du commerce. Les Wholesale Societies en Angleterre, les coopératives de consommation à peu près dans tous les pays, parfois même déjà l'intervention des institutions publiques sont une réaction légitime bien qu'insuffisante encore, contre l'organisation excessivement onéreuse du commerce sous ses formes individualistes actuelles. Le commerce de détail est le plus onéreux de tous ; en ce qui le concerne, tous nos efforts vers le progrès doivent tendre à rapprocher de plus en plus les prix de détail des prix de gros, de même que les prix de gros du coût de production et le prix de production de la juste valeur d'échange en socialisant la rente des agents naturels, en réduisant l'intérêt du capital et les profits de l'entreprise de manière à attribuer ainsi aux travailleurs la part qui leur revient dans la production sociale sous déduction de celle qui revient non moins légitimement à la société dont l'organisation est elle-même un facteur de la production.

Nous avons observé aussi la tendance des coopératives surtout en gros à s'organiser à la fois en coopératives de consommation et de production et à combiner l'agriculture avec l'industrie proprement dite.

La division du travail est antérieure à l'échange même en nature; elle a sa source à la fois dans la variété des besoins et des aptitudes et dans les différences naturelles de production qui se manifestent entre groupes sociaux établis dans des régions distinctes au point de vue des utilités naturelles qui caractérisent leurs économies respectives.

Ceci explique l'antériorité des échanges et du commerce intercollectif par rapport aux échanges et au commerce intérieurs: la division du travail fut elle-même d'abord intercollective.

Les échanges et le commerce s'effectuent d'abord aux frontières; le commerce ambulant caractérise l'économie domestique fermée; l'économie urbaine l'est par le marché; celui-ci devient fixe dans l'économie nationale ; le commerce intérieur surtout y est sédentaire; il se différencie de plus en plus du transport avec lequel il se confondait antérieurement, ce qui explique aussi la formation plus ancienne du commerce en gros dans les cités du moyen âge dont il forme tout d'abord la classe dirigeante.

Le commerce international fut tout d'abord intercollectif; ces formes intercollectives ont persisté longtemps et l'on peut dire qu'elles se manifestent encore aujourd'hui aussi bien dans les sociétés anonymes et dans les trusts commerciaux que dans les traités de commerce; ces formes collectives s'adaptent naturellement au commerce en gros lequel est surtout international.

Le commerce international, sur le point de devenir mondial, soulève les mêmes problèmes qui s'imposèrent successivement à l'économie naturelle, à l'économie domestique, à l'économie urbaine, à l'économie nationale ; ce sera aussi celui de l'économie mondiale. Ce problème est celui de la connaissance la plus exacte possible de la conjoncture, c'est-à-dire de l'ensemble des conditions du marché non seulement économique mais social dans son intégralité et ensuite de l'organisation la plus parfaite possible conformément à cette connaissance.

La théorie du commerce tant intérieur qu'extérieur se relie ainsi à la théorie de l'échange en général et celle-ci à la théorie de la valeur d'échange. Cette dernière elle-même n'est qu'une application de la théorie encore plus générale de la circulation

des utilités dont la forme la plus simple, ainsi que je l'ai exposé ailleurs, consiste dans un simple déplacement des utilités naturelles vers l'homme ou de ce dernier vers les produits naturels en vue d'une consommation immédiate et directe. Tous les progrès de l'économie consistent dans la circulation qui en est le phénomène fondamental, dans la réduction constante du poids mort et dans l'accroissement de l'effet utile; peut-être est-ce même la loi la plus générale du progrès de toutes les institutions sociales.

Dès à présent, ceci nous permet de comprendre l'histoire des diverses théories de l'échange et de la valeur d'échange; ces théories ont toujours évolué en rapport avec les systèmes économiques dominants à chaque stade de l'économie sociale. Dans le stade de l'économie naturelle et dans celui de l'économie domestique dominent la théorie et la pratique de la valeur d'usage basée sur le besoin; dans le stade de l'économie urbaine où l'artisan travaille pour une clientèle connue qui lui fournit même la matière première, c'est le consommateur qui règle le prix et le producteur lui est subordonné; dans le stade de l'économie nationale les rapports ne sont plus directs entre eux; c'est la loi de l'offre et de la demande qui tend à régler le marché des valeurs; dans le stade de l'économie internationale c'est le producteur qui prend le contrôle du marché; alors domine la théorie du coût de production et du coût comparé de production; dans le stade de l'économie mondiale la valeur d'utilité tend à prévaloir sur la valeur d'échange et telle est la signification profonde, non seulement du communisme et du collectivisme, mais aussi des théories de l'utilité finale qui, bien que dirigées contre le socialisme en confirment, sans s'en douter elles-mêmes, les tendances.

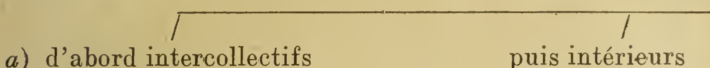
Schéma de l'évolution du commerce.

I. — Stade de l'économie naturelle.

A. Sans échange mais avec division du travail résultant: *a*) à l'intérieur, des différences d'âge, de sexe, etc.; *b*) à l'extérieur, des différences d'habitats.

La distribution ou circulation des utilités s'y effectue à l'intérieur : suivant la coutume du groupe ou par l'autorité du chef du groupe, suivant que la société est inégalitaire ou égalitaire.

B. Par des échanges en nature. Formes primitives: donations, vols, piraterie.



a) d'abord intercollectifs puis intérieurs

II. — Stade de l'économie villageoise et domestique.

Commerce intercollectif du superflu. A l'intérieur échange de services; apparition de certaines professions spéciales au service du village ou du domaine. Prestations en nature.

III. — Stade de l'économie urbaine.

Formation de marchés à la rencontre des routes et des cours d'eau; mise en rapport des centres urbains avec les campagnes (villages libres ou seigneuriaux), formation d'une première classe de marchands transporteurs en gros par terre et par mer; caravanes et flottes pour le commerce extérieur et de voituriers et bateliers à l'intérieur, y compris les colporteurs au détail (marchants); fixation de certains commerces de détail et de gros — organisation corporatives; les Guildes, la Hanse. Du négociant en gros naît le banquier commerçant spécialisé.

IV. — Stade de l'économie nationale.

Développement quantitatif de la monnaie comme intermédiaire de la circulation et accroissement de l'intensité de celle-ci.

Commerce international : système : *a*) bullioniste; *b*) mercantiliste; *c*) collectiviste : monopoles, privilèges, grandes compagnies de commerce, extension de toutes, des canaux; à l'intérieur; tendance à l'abolition des droits de douanes intérieures; unification nationale de la monnaie; formation de centres commerciaux nationaux, de grands ports, des grandes villes de commerce. Développement des banques de dépôt et de virement sous des formes collectives publiques ou privées. Unification nationale des monnaies; extension du commerce des métaux précieux.

Stade de l'économie internationale.

Protectionnisme et libéralisme. Leur combinaison dans les traités de commerce ou apparition du contractualisme intercollectif. Formation de centres commerciaux internationaux spécialisés. Extension du commerce de détail intérieur, concentration du commerce extérieur, mais développement du commerce spécial de courtage. Développement du crédit et de l'économie fiduciaire mais à base métallique bien que progressivement réduite. Banques d'escompte et d'émission de plus en plus à caractère public et d'intérêt général. Clearings nationaux et internationaux.

Stade en préparation de l'économie mondiale.

Les grandes voies terrestres et maritimes forment de plus en plus un système unique. La mesure des valeurs, l'étalon tend à s'unifier. Formation d'institutions mondiales relatives:

a) Au transport: chemins de fer, postes, télégraphes;

b) Au commerce: trusts;

c) Au crédit: banques internationales;

d) A la monnaie : unions monétaires;

e) Aux signes fiduciaires: chèques, virements, clearings internationaux;

f) Unions douanières;

g) Législation internationale du travail.

Nécessité d'une mesure commune des valeurs prouvée par le triomphe de l'étalon unique d'or dans les pays les plus évolués. Parallèlement retour à l'échange direct entre producteurs et consommateurs collectivement organisés; formation de coopératives mixtes de consommation et de production en gros; de même de coopératives pour le commerce de détail et même de formes de commerce à caractère public.

Organisation des statistiques et offices internationaux de la production, de la consommation et du commerce.

Loi générale du progrès commercial: réduction progressive des frais commerciaux en général et des profits en particulier par la technique de l'organisation; réduction constante du poids mort par rapport à l'effet utile donc de l'écart entre le gros et le détail, entre le coût de production, la valeur d'échange ou marchande et l'utilité sociale.

Le commerce des métaux précieux et de la monnaie métallique.

Les métaux précieux tels que l'or et l'argent sont des marchandises qui font l'objet du commerce tant extérieur qu'intérieur; ils présentent cependant, comme certains autres produits, ce caractère d'être en quantité limitée dans le globe et même de ne se rencontrer que dans certaines régions de celui-ci. Les métaux précieux ne sont pas multipliables à volonté ni au point de vue absolu, ni au point de vue de leur accroissement en proportion du travail et du capital mis en œuvre dans leur production. Les terrains aurifères (mines ou alluvions) et argentifères constituent des monopoles naturels lorsqu'ils sont appropriés individuellement et même nationalement. La valeur d'échange des métaux précieux n'est donc pas régie par l'offre et la demande dans un régime de libre concurrence; elle est régie par la loi des monopoles; cette valeur sera la plus élevée qu'il sera possible d'en obtenir du consommateur (individu ou nation) qui en a besoin; sa valeur ne sera donc pas celle du coût de production aux mines, ni même celle du coût comparé de production qui est encore moins applicable ici que la première.

Quand les métaux précieux revêtent la forme de monnaie pour servir d'intermédiaires aux échanges, ils ne perdent pas ce caractère de valeur monopolaire, mais il vient s'y ajouter une valeur supplémentaire provenant du privilège qui leur est attribué en fait par la coutume ou par la loi de remplir cette fonction spéciale d'intermédiaires; à leur monopole naturel s'ajoute un artificiel ou social. La haute fonction que la société attribue à la monnaie métallique en dehors de ses qualités naturelles et à raison de celles-ci accroît notre appréciation à son égard au point de vue de son rang dans la hiérarchie des valeurs.

Comme intermédiaire des échanges, au point de vue international, le prix de la monnaie, et non sa valeur comme on s'exprime généralement est, en outre, déterminé comme nous le verrons par les conditions et les lois du change.

Pour le moment, nous ne nous occupons que du commerce des métaux précieux considérés comme marchandises au point de vue du commerce intérieur et international. Prenons comme exemple le commerce de la Belgique.

1° Commerce spécial des matières d'or.

Années	Importations (milliers de kilogs) Minerais	Metal non ouvré	Monnaie	Total	Exportations (milliers de kilogs) Minerais	Metal non ouvré	Monnaie (1)	Total
1870	»	15.1	5.0	20.1	»	12.3—	»	12.3
1880	»	0.2	1.0	2.2	»	0.1—	»	0.1
1890	10.7	2.9	0.3	13.9	»	0.1—	0.1	0.2
1899	0.05	1.1	1.2	2.35	»	0.5+	1.6	2.1
1900	1.2	1.7	0.7	3.6	0.002	0.5+	1.0	1.5
1901	»	1.2	0.7	1.9	»	0.8+	2.3	3.1
1902	3.6	1.6	0.05	5.25	»	0.9+	0.4	1.3
1903	394.9	1.35	»	396.25	339.2	2.0+	0.95	342.1
1904	8.5	2.4	0.4	11.30	3.1	0.7+	1.2	5.0
1905	»	1.5	1.0	2.50	»	0.6+	3.0	+3.6
1906	11.7	6.9	2.1	20.7	2.0	13.0+	13.5	+28.5
1907	0.05	1.8	0.07	1.92	»	0.7+	0.7	1.4
1908	»	1.2	0.9	2.1	»	1.6=	0.9	2.5
1909	»	2.1	0.1	2.2	»	0.8+	1.0	1.8
1910	1.2	2.3	2.6	6.1	»	0.4—	2.3	2.7
1911	0.6	2.0	18.0	20.6	»	0.5—	1.5	2.0
1912	»	3.0	5.9	8.9	»	0.3+	0.8	1.1

Sauf en 1905, 1906 et 1908, la Belgique importait donc plus d'or qu'elle n'en exportait; en revanche elle a exporté plus d'or monnayé qu'elle n'en a importé sauf en 1870, 1880, 1890, 1902, 1910 et 1911.

Commerce spécial des matières d'argent.

	Importations				Exportations			
1870	»	177.3	264.4	441.7	»	37.4—	62 .—	43.6
1880	»	28.3	1.4	29.7	»	1.0—	» .—	1.0
1890	217.0	7.0	22.9	246.9	0.9	5.3—	21.1—	27.3
1899	2,522.9	105.7	306.8	2,935.4	0.1	54.3+	337.0—	391.4
1900	921.5	11.4	183.1	1,116.0	»	38.3—	32.6—	70.9

(1) Les quantités de numéraire sont celles déclarées; beaucoup circulent sans être déclarées à la douane; beaucoup de numéraire est caché et on a parfois intérêt pour la sûreté des transports à ne pas le déclarer.

	Importations				Exportations			
1901	1.0	8.7	71.8	81.5	0.04	46.1—	24.4—	74.5
1902	32.9	10.25	65.5	108.65	9.4	36.4—	14.9—	60.7
1903	64.0	24.0	138.0	226.0	»	42.5—	44.4—	86.9
1904	310.4	21.1	74.4	405.9	0.3	49.5—	26.9—	85.7
1905	499.0	12.8	123.0	634.8	1,788.6	44.6—	18.0—	185.2
1906	313.4	32.4	412.7	758.5	2.0	46.7—	102.2—	150.9
1907	145.7	8.8	509.0	663.5	7.2	41.1—	67.2—	115.5
1908	5.7	48.1	396.2	449.8	32.7	74.5—	76.4—	183.7
1909	10.7	7.6	454.9	473.2	12.8	56.3—	230.4—	299.5
1910	79.0	21.5	907.35	1,007.85	10.1	28.6—	327.2—	365.9
1911	77.9	18.6	650.9	747.4	37.4	22.9—	179.4—	239.7
1912	105.6	44.6	1,329.7	1,479.9	66.2	30.9—	217.2—	315.3

Sauf en 1905 elle a toujours importé plus d'argent qu'elle n'en a exporté; en revanche, sauf en 1899 elle a toujours exporté plus de monnaie argent qu'elle n'en a importé.

Par conséquent, en général, sa monnaie a tendu au cours des 42 années envisagées à s'écouler vers l'étranger.

Commerce spécial de l'or et de l'argent en millions de francs en 1911.

	Importations	Exportations
	—	—
Allemagne Zollverein	372.1	146.1
Belgique	195.5	44.5
Bulgarie	5.4	(2.2)
Congo Belge		3.1
Espagne	1.2	14.5
Etats-Unis	....	....
France	455.0	285.0
Italie	29.9	42.1
Norwège	7.0	1.1
Perse	36.0	17.2
Russie (sans Finlande) ...	....	....
Suisse	41.5	31.5

Observations : 1° Pour la Belgique, la statistique se rapporte à

1910 et les échanges de monnaie effectués par la poste sont seuls relevés;

2° Pour la Suisse il n'est tenu compte que de l'or et de l'argent monnayés;

3° L'année commerciale n'est pas la même partout : aux Etats-Unis elle va du 1er juillet au 30 juin; pour la Perse elle va du 21 mars au 20 mars et le tableau se rapporte à 1911-12.

Commerce spécial de la Belgique, y compris le numéraire d'après les statistiques belges de 1910 à 1912.

(en millions de francs)

A. Europe.

Pays de provenance	Importations 1910	Importations 1911	Importations 1912	Mêmes pays de destination Exportations 1910	Exportations 1911	Exportations 1912
France	747	739	908	669	695	752
Allemagne ...	576	602	703	881	959	1,008
Angleterre	517	436	505	410	476	540
Pays-Bas	293	298	357	328	352	368
Suisse	15	15	18	45	52	52
Italie	38	41	47	72	67	75
Grèce	18	14	16	8	8	7
Espagne	49	55	53	39	48	44
Portugal	19	18	24	18	17	17
Russie	364	318	272	67	67	84
Aut.-Hongrie...	15	13	14	35	29	46
Norwège	36	31	36	14	16	18
Suède	33	42	39	13	13	16
Bulgarie	15	43	41	4	2	4
Roumanie	205	245	201	17	24	18
Turquie	22	21	25	36	39	44
Autres pays ...	7	6	5	52	53	74
Totaux ...	2,968	2,937	3,264	2,717	2,917	3,167

Donc, notre commerce spécial d'importations de matières d'or et d'argent avec l'Europe a dépassé celui de nos exportations, ce qui eût dû être une condition favorable à l'accroissement de notre stock monétaire métallique; c'est le contraire qui s'est produit.

B. Amérique.

Pays de provenance	Importations 1910	Importations 1911	Importations 1912	Mêmes pays de destination Exportations 1910	Mêmes pays de destination Exportations 1911	Mêmes pays de destination Exportations 1912
—	—	—	—	—	—	—
Argentine ...	278	272	305	129	81	93
Brésil	32	38	49	59	53	90
Canada	17	21	29	12	14	19
Chili	63	81	66	15	21	26
Etats-Unis ...	231	342	414	117	114	145
Autres pays ...	40	36	36	21	25	30
Mexique	12	15	19	10	9	8
Totaux ...	673	805	918	363	320	411

Même observation que pour l'Europe.

C. Afrique, Asie, Océanie.

Pays de provenance	Importations 1910	Importations 1911	Importations 1912	Mêmes pays de destination Exportations 1910	Mêmes pays de destination Exportations 1911	Mêmes pays de destination Exportations 1912
—	—	—	—	—	—	—
Congo Belge...	79	58	61	24	27	29
Algérie	10	12	16	1	1	1
Egypte	1	8	13	22	25	29
Tunisie	5	5	8	3	2	4
Union Sud-Africaine	11	16	24	13	14	17
Chine	26	25	41	44	49	35
Indes britann.	204	284	250	36	40	40
Indes néerlandaises.	8	7	7	9	9	14
Japon	30	30	28	26	21	35
Australie	211	192	165	23	28	29
Autres pays ...	36	31	62	28	28	38
Totaux ...	624	668	675	229	244	271

Même observation que pour l'Europe et l'Amérique.

Totaux généraux :	4,265	4,508	4,958	3,407	3,580	3,951

Même observation pour l'ensemble du monde ; nos importations de matière d'or et d'argent en Belgique, y compris la monnaie, dépassent actuellement nos exportations d'environ 1 milliard et nous sommes pauvres en écus et nos pièces ne circulent pas, elles sont thésaurisées par la Banque nationale.

Ainsi de nouveau est confirmé que la monnaie métallique est un instrument onéreux et défectueux de la circulation ; que sa fonction unique doit être celle d'étalon des valeurs, qu'il faut abolir le cumul, du reste fictif et artificiel, des fonctions d'étalon et de médium par un seul organe ; que c'est du fait de ce cumul que les crises commerciales que nous aurons étudiés sont sinon exclusivement provoquées, dans tous les cas considérablement aggravées et cela sans raison, alors qu'en fait l'or et l'argent ne servent plus d'intermédiaires dans le règlement de nos échanges que dans des proportions de plus en plus infinitésimales et réduites.

Commerce spécial de la Belgique, des métaux précieux or, argent et platine. Bijouterie et orfèvrerie (en milliers de francs).

	Importat.	Exportat.		Importat.	Export.
	—	—		—	—
1876-1880	1,626	53	1891-1895	4,031	338
1881-1885	2,469	134	1896-1900	6,548	1,380
1886-1890	3,306	141			

Ce tableau, complété par les précédents prouve que si l'or et l'argent ont été réduits au minimum dans notre circulation monétaire, ce n'est nullement à raison de leur insuffisance, nos importations de ces matières sous forme de bijoux et d'orfèvreries ayant toujours dépassé de beaucoup les exportations de ces produits. Il y a eu pénurie d'écus parce que notre circulation intérieure s'est effectuée de plus en plus avec des billets de 20 et de 50 francs, tandis que nos écus servant au paiement de nos comptes (loi de Gresham) avec les pays de l'Union latine s'y écoulaient et à raison de leur rareté faisaient prime. Nous sommes donc en présence d'une organisation défectueuse et onéreuse de notre système circulatoire tant à l'intérieur que vis-à-vis de l'extérieur. A l'intérieur, nos règlements de comptes se font sans or et sans écus mais nous payons leurs substituts comme si c'était de l'or et des écus ; à l'extérieur nos règlements se font en or et en écus, mais

cette monnaie métallique, nous sommes obligés de nous la procurer en payant une redevance sous forme de prime à ceux qui la détiennent ou ce qui revient au même, les effets de commerce dont nous sommes débiteurs vis-à-vis de l'étranger sont dépréciés du montant de la prime même si le règlement se fait par des banquiers sans le moindre déplacement de monnaie métallique; nous payons ce déplacement fictif comme s'il était réel; c'est ainsi que nous subissons comme naturelle, la superstition de l'or et de l'argent, c'est-à-dire le dogme fondamental de la religion économique.

Or et argent non ouvrés (monnaies d'or et d'argent)

en milliers de francs.

Années	Importations	Proportion p. c.	Exportations	Proport. p. c. pour tout le commerce
—	—	—	—	—
1911	195,488	4.4	44,507	0.1
1912	297,276	6.0	49,879	0.7

Depuis assez longtemps la circulation d'or en Belgique est fort réduite; la plus grande partie est à la Banque nationale. Celle-ci avait, au 31 décembre 1913, une encaisse en or de 249,026,688 fr. plus un portefeuille sur l'étranger de 166,624,699 francs réalisable en or.

En 1913, ses recettes en or se sont élevées à 35,159,000 dont 1,137,000 versés par le public et 34,022,000 obtenus par achats d'or. Ses paiements en or s'étaient élevés en tout à 561,000 fr. Pendant cette année son encaisse avait donc augmenté de 34,598,000 francs.

En revanche, les sorties d'argent de la Banque, écus et monnaies divisionnaires, ont progressé :

1890....................	300	millions
1895....................	343	»
1910....................	472 1/2	»
1911....................	481	»
1912....................	480	»
1913....................	570	»

Or, en 1885, notre circulation intérieure en écus dépassait 200 millions; en 1900 déjà la Banque l'estimait inférieure à ce chiffre et depuis, l'exportation des écus n'a fait que croître.

Par contre, la circulation moyenne des billets de 20 francs, qui se sont substitués aux écus en partie, a passé de 27 millions en 1885, à 87 1/2 millions en 1900, à 206 en 1912 et à 228 1/2 en 1913.

La Convention monétaire du 4 novembre 1908 a autorisé, il est vrai, la Belgique à procéder à de nouvelles frappes, mais uniquement de monnaies divisionnaires d'argent jusqu'à un maximum de 230 millions de francs et sans dépasser annuellement la somme de 60 centimes par tête d'habitant de la métropole et de la Colonie du Congo et uniquement au moyen de la refonte d'écus belges et de pièces d'argent de l'ancien Etat indépendant du Congo. Ces frappes s'élevaient en tout à 46,180,000 francs. Il en est résulté une nouvelle diminution des écus en circulation.

De là la nécessité pour la Banque nationale, qui ne convertit ses billets qu'en argent, de se ravitailler périodiquement d'écus en France. Elle s'est fait adresser ainsi en :

1898	38 millions	1904	12 millions	1909	90 millions
1899	60	1905	24	1910	184 1/2
1900	35 1/2	1906	81 1/2	1911	129
1901	14 1/2	1907	98 1/2	1912	262 1/2
1902	11	1908	79	1913	369
1903	25				

Et cependant, au 31 décembre 1913, son encaisse en écus n'est que de 44 millions dont 28 seulement à l'effigie belge. Le tonneau des Danaïdes est le symbole de ce commerce de drainage des écus.

Tandis qu'au moyen de son portefeuille de traites-or, la Banque nationale régularise dans une certaine mesure les mouvements des changes, ce résultat est annihilé par le fait de l'existence du double étalon bien que boîteux; nous nous libérons en effet, entre pays adhérents à l'Union latine, de nos dettes en monnaies inférieures ayant cours obligatoire, c'est-à-dire en écus.

Or, depuis 1896, nos règlements ou balances de comptes avec

la France ont été constamment défavorables; la prime sur les écus n'a fait que croître spécialement à partir de 1906 :

1906.............	2.7	p. m. en moyenne
1907.............	2.2	»
1908.............	2.4	»
1909.............	2.8	»
1910.............	3.4	»
1911.............	3.5	»
1912.............	4.2	»
1913.............	6.0	»

En 1913, les primes moyennes sur les places de Londres, Berlin et Amsterdam, réduites en francs, ont été respectivement de 7.3 p. m. 5.3 p. m. et 5.7 p. m.

Il résulte de ce que nous venons d'exposer en nous servant de l'exemple de la Belgique, que comme nous l'avons dit, au point de vue du commerce international, la valeur de la monnaie est déterminée non seulement par son coût même de production et son caractère de monopole à la fois naturel et social, mais par les conditions et les lois du change. En Belgique où l'étalon en fait est double, l'étalon-argent s'écoule à l'étranger, tandis que l'étalon or est thésaurisé à la Banque nationale; en fait, ni l'un ni l'autre ne remplissent leur fonction d'intermédiaire des échanges pour l'intérieur; cette fonction est remplie par les billets de banque et les autres modes de liquidation des comptes. Dès lors, pourquoi ne pas s'adapter à cette situation en économisant l'or et l'argent en tant qu'intermédiaires des échanges à l'intérieur et en ne conservant l'un et l'autre que comme étalon des valeurs. Le contraire est d'autant plus absurde que nous allons jusqu'à le pratiquer vis-à-vis de pays qui, comme la France, ont le même régime monétaire que le nôtre.

Ce que nous venons de dire relativement au commerce des métaux précieux nous a conduits à toucher déjà au commerce spécial de la monnaie; nous allons maintenant considérer ce dernier dans ses rapports avec le change.

LE CHANGE

Suivant le *Dictionnaire universel du commerce* (2e éd. belge de 1840), le change est le commerce de l'argent et des lettres de » change qui en sont la représentation. Ce commerce s'établit » entre les particuliers qui ont des dettes à payer dans différents » pays et ceux qui ont des fonds à y recevoir ». Cette définition décrit assez exactement la situation dans la première moitié du XIXe siècle; les opérations du change alors n'embrassaient encore que le commerce de l'argent et des lettres de change et elles s'effectuaient entre particuliers ou entre banquiers privés. C'était aussi cette situation que reflétaient les théories des économistes de cette époque.

Les fonctions du change: « Il est le transport des monnaies par » la compensation des dettes réciproques de ces particuliers et des » nations, »... « au moyen d'un signe représentatif des mon» naies ».

Mécanisme du change: « Il consiste pour les négociants et les » banquiers, à vendre l'argent qui leur est dû dans différentes » villes de leur pays ou dans des pays étrangers, à des personnes » qui leur en payent la valeur. »

Ici donc réapparaît le problème de la valeur dont la solution d'après nous, est progressive et dépend essentiellement de l'ensemble des conditions et institutions sociales. Le Dictionnaire ne s'occupe pas de ce problème qu'il suppose probablement résolu par les fondateurs de l'économie classique. Il ajoute : « Cette » vente ou transmission de créances se fait au moyen de la vente » d'une lettre de change, c'est-à-dire d'un ordre de payer qu'ils » adressent à leurs débiteurs pour leur prescrire de payer à ces » acheteurs ou à leurs délégués. »

L'origine du change est considérée comme se trouvant dans la réciprocité des dettes; ce commerce n'a donc pu être connu qu'après l'invention de la lettre de change.

Il y a des lettres de change payables dans les villes à l'intérieur, d'autres payables dans les villes étrangères, d'où *change intérieur* et *change extérieur*. On n'observe pas encore que celui-ci, de même que le commerce extérieur a précédé le commerce intérieur, fut antérieur à celui-là.

Les opérations du change intérieur consistent à vendre ou ache-

ter des monnaies nationales; celles du change extérieur, des monnaies étrangères. Le prix de l'argent vendu dans un lieu et destiné à être reçu dans un autre est le *prix du change* ou le *change*. Le problème de la *valeur* d'échange est réduit à celui du *prix*.

En principe, les lettres de change ne gagnent ni ne perdent à être échangées contre l'argent qu'elles représentent. Toutefois certains facteurs influent généralement sur leur prix :

1° La valeur d'une lettre de change dépend de la valeur de la somme y exprimée, c'est-à-dire de la valeur réelle ou du poids de la matière pure d'or ou d'argent contenue dans les monnaies auxquelles elle donne droit;

2° Elle dépend de l'intérêt de cette monnaie précieuse;

3° Des frais et risques de son transport;

4° De l'offre et de la demande elles-mêmes des lettres de change.

Donc, *contrairement au principe*, il en résulte que presque toujours il y a perte ou gain à échanger des lettres de change contre de l'argent ou celui-ci contre des lettres. Ainsi l'économie classique après avoir réduit le problème de la valeur à celui du prix, réduit logiquement le principe de l'égalité de l'échange et du change, dans la pratique, à l'inégalité.

On dit dès lors que le change est *au pair* lorsqu'on donne pour acheter les lettres la même somme de monnaie que celle y énoncée payable à l'échéance fixée. Le prix du change est donc au pair quand la matière d'or ou d'argent contenue dans les monnaies d'un pays a mêmes poids et titre que la matière des métaux précieux dans les monnaies d'un autre pays.

Prix du change intérieur. Ce prix est toujours exprimé en tantième p. c. de perte ou de bénéfice. Ce prix est donc en rapport avec deux termes dont l'un 100, représentant le montant de la lettre de change, est invariable et s'appelle le *certain*, l'autre exprime sa valeur toujours variable et s'appelle l'*incertain*. Mais ceci n'explique pas la contradiction entre ce fait et le principe énoncé au paragraphe précédent et d'après lequel, si la monnaie nationale est uniforme, il ne peut y avoir ni perte ni gain, ce qui est le cas du change national.

Prix du change étranger. Il y a trois espèces de monnaies : les monnaies réelles, les monnaies de comptes et les monnaies de change. Les premières sont celles d'or, d'argent ou de tout autre métal; les deuxièmes sont celles avec lesquelles on tient les écri-

tures et auxquelles on rapporte toutes les autres; souvent elles ne sont pas réelles, par exemple la livre tournoi qui était l'unité de l'ancienne monnaie de comptes française; ces monnaies de comptes comportent cependant un certain nombre de monnaies réelles ou de leurs subdivisions. Les troisièmes comprennent aussi un certain nombre de monnaies réelles ou de leurs subdivisions; elles sont donc souvent de même nature que les monnaies de comptes mais plusieurs nations en font usage pour fixer le prix du change, et elles peuvent différer des monnaies de comptes tout en ayant avec celles-ci un rapport déterminé.

Quand l'unité monétaire existe en une pièce réelle, elle est à la fois réelle, de compte et de change; alors elle sert de commune mesure à la valeur en numéraire de tous les objets; c'est une simplification du système monétaire.

Le prix du change étranger, comme celui de l'intérieur, est aussi toujours le rapport entre *le certain* et *l'incertain*. L'incertain est le prix du change; quand celui-ci dépasse le pair, il y a *hausse*, dans le cas contraire, *baisse du change*. Il en résulte que :

1° Le prix du change *le plus haut* est le plus avantageux pour *acheter* des lettres de change sur des places qui donnent l'*incertain;*

2° Le prix du change *le plus bas* est le plus avantageux pour *vendre* des lettres de change sur des places qui donnent *l'incertain;*

3° Le prix du change le plus bas est le plus avantageux pour *acheter* des lettres de change sur les places qui donnent *le certain;*

4° Le prix du change *le plus haut* est le plus avantageux pour *vendre* des lettres de change sur les places qui donnent *le certain.*

Evidemment, toute cette description est exacte pour le stade où la base de la circulation est réellement métallique et en régime de liberté économique. *Dans ce régime,* certaines circonstances font varier le pair du change et déterminent le cours de celui-ci. Le pair du change, une fois fixé, ne peut varier, à moins que l'Etat, prince ou nation, ne diminue la quantité de matière pure des monnaies en *imposant* à celles-ci la même valeur numérale ou s'il n'impose que les monnaies courantes ayant cours à un taux plus élevé sans augmenter le poids de métal y contenu. En dehors de ces cas, le *pair* peut être considéré comme immuable.

Toutefois, le *prix* du change est soumis à nombre d'oscillations causées par :

1° Les variations quantitatives des lettres de change tirées d'un pays sur un autre; ce sont les frais de transport des lingots qui forment la limite de la hausse ou de la baisse du change réel dans ce cas. Si ces frais sont de 1 p. c. l'acheteur d'une lettre de change donnera une prime au maximum de 1 p. c.

2° Le prix varie avec les termes d'échéances, avec l'intérêt de l'argent, la sûreté du paiement et d'autres convenances.

Comme conclusion à cette description dont certaines parties pourraient être critiquées, ce qu'il faut maintenant considérer c'est que les économistes libéraux et classiques dont le Dictionnaire est l'expression, tant ceux de l'école anglaise de Smith et de Ricardo que J. B. Say et ses successeurs envisagent ce mécanisme comme naturel et le meilleur possible; les variations du change tendent d'elles-mêmes à le ramener au pair; l'équilibre économique se rétablit sans intervention; en effet, si le change est défavorable, la prime que l'exportateur retire de sa lettre de change qu'il cède est comprise dans son bénéfice; l'appât de ce dernier tend dès lors à augmenter l'exportation car l'exportateur est privilégié comme s'il touchait une prime de l'Etat; il peut, dès lors, réduire le prix de ses marchandises tout en écoulant une masse plus considérable de celles-ci; au contraire, l'importation diminue; en effet, quand le change est défavorable il faut que le prix des produits importés du dehors soient aussi bas que leur prix à l'intérieur de manière à ce que l'importateur réalise non seulement un profit sur la vente, mais touche une compensation pour la prime qu'il doit payer pour l'acquisition d'une lettre de change.

Un change favorable et réel opère comme un droit prélevé sur l'exportation et donne comme une prime accordée à l'importation. Or, Smith, Ricardo, Say et tous les économistes libéraux sont hostiles aux primes. On ne s'explique pas dès lors, si ce n'est par le caractère individuo-libéral de leurs doctrines, que leur attention n'ait pas été attirée sur le fait qu'il y avait là un problème social à résoudre. Cette solution nécessitait l'intervention de la collectivité, la création d'institutions organiques et régulatrices. Or, suivant eux, les variations du change réel tendent à se niveler d'elles-mêmes.

Ils admettent cependant l'intervention privée des banquiers pour faciliter cette balance, puisque les banquiers peuvent ache-

ter des lettres de change sur des places étrangères ou en créer sur leurs correspondants.

Ils connaissaient aussi et admettaient la pratique des arbitrages. L'*arbitrage* a précisément pour fonction de choisir la place intermédiaire la plus avantageuse quand il s'agit de *tirer* ou de *remettre* sur une place étrangère.

L'*arbitrage* est *direct* ou *indirect*. On appelle arbitrage de change ou arbitrage l'échange direct, la simple opération de compensation, à prix convenu, pour éviter le transport d'espèces; il n'y a dans ce cas que deux places engagées, celle qui tire et celle sur laquelle on tire; l'arbitrage indirect se fait entre plus de deux places; dans ce cas on calcule où le change peut s'opérer le plus avantageusement et avant tout si le direct est ou non plus avantageux que l'indirect; on recherche enfin quelles sont les places intermédiaires les plus favorables. *Exemples:*

Arbitrage direct. — J'ai à faire un paiement de Paris sur Londres; je puis acheter à Paris du papier sur Londres ou dire à mon créancier de Londres de tirer sur Paris. Si la cote de Paris donne sur le Londres à vue un cours moyen de 25.13 et si Londres indique pour la Paris 25.17 à vue j'ai avantage à arbitrer à Paris ayant moins à y débourser par liv. st.

On peut aussi acheter à Paris du papier sur Londres et l'échanger à Londres contre du papier à vue; mais il faut alors y ajouter les frais de timbres, de correspondance et de commission; de même on peut opérer sur du papier à terme mais alors il faut l'escompter pour le ramener au cours à vue et calculer la parité des prix pour évaluer l'arbitrage.

Arbitrage indirect. — Dans ce cas, on paie sur une place en se servant d'une ou de plusieurs places comme intermédiaires successives.Si j'ai à effectuer un paiement de Paris à Londres, si l'arbitrage direct ne donne pour résultat que le pair, je puis chercher sur une place tierce un écart de change avantageux. Si je puis acheter,par exemple,une traite en florins sur Amsterdam,j'échangerai celle-ci à Amsterdam contre une traite en liv. st. sur Londres, si je profite ainsi d'un écart. Le change indirect est donc un composé de deux ou plus de changes directs;; seulement, dans l'indirect, il faut tenir compte des doubles ou multiples frais de timbres, correspondances, commissions.

Le *Dictionnaire de l'économie politique* de Ch. Coquelin et Guillaumin, postérieur d'une dizaine d'années (édit. belge 1853)

n'ajoute rien à la description ni à la théorie du *Dictionnaire du commerce* (1840). L'auteur, J. Garnier, de l'article sur le change est le même ; il constate cependant en terminant que « ce genre de spéculation (les arbitrages) est « aujourd'hui (1853) à peu près abandonné par les banquiers ». Il l'attribue à la tranquillité internationale, au perfectionnement des voies de communication et à l'augmentation des relations entre les villes, à l'extension de l'usage du papier de banque, à l'augmentation des banques elles-mêmes, ainsi qu' « à la facilité qu'elles offrent aux » virements de fonds, la baisse des prix du transport des mon- » naies par la poste, etc. »

Dans le *Nouveau Dictionnaire d'économie politique* publié en 1893 par L. Say et J. Chailley, l'auteur de l'article « Changes » est M. Aug. Arnauné. La description reste, en général, la même mais l'éminent spécialiste insiste sur le lien étroit qui unit le change au système monétaire et dès lors aussi leurs théories. Il montre aussi le changement opéré par le fait que ce sont actuellement les banquiers « qui, en définitive, deviennent les porteurs » de toute le papier tiré sur l'étranger, les débiteurs de tout le » papier tiré sur leur propre place. Ils centralisent les dettes » et les créances de leurs places respectives et *liquident la situa-* » *tion par voie de compensation*... Cette compensation dispense » de numéraire pour le règlement des créances internationales, » sauf en ce qui concerne le solde dont finalement, au jour des » liquidations, l'une des places reste débitrice vis-à-vis de » l'autre. »

Il constate aussi le développement des tirages à découvert par les banquiers, quand les lettres de change font défaut.

Il signale également que les oscillations du cours des changes ne sont plus limitées au *gold points*, lorsque la situation du pays débiteur est dépréciée comme celle du rouble papier ou celle des pays à circulation exclusive d'argent.

Pour M. Arnauné, la hausse du taux de l'escompte est le seul remède aux crises monétaires. Ce remède, avant d'y recourir, doit être précédé d'une connaissance exacte de la cote des changes. Il existe donc, d'après lui, et aussi selon nous, un rapport étroit entre le cours des changes, le taux de l'escompte et celui de l'intérêt, mais ceci même démontre la nécessité d'une intervention collective, d'une politique régulatrice des changes ; cette politique régulatrice est encore en général aux mains des ban-

quiers privés ; nous estimons qu'elle doit être, comme le crédit lui-même, une fonction nettement publique dans l'intérêt collectif.

Il faut également signaler, et on n'y a pas manqué, que le règlements des comptes s'effectuent aussi par la négociation de titres (actions et obligations) présentant un caractère international, c'est-à-dire côtés dans les principales bourses du monde; l'action et la vente de ces titres donnent également lieu à des arbitrages analogues à ceux en matière de lettres de change. Rares étaient ces valeurs encore au commencement du XIXe siècle. Ainsi, au fur et à mesure que de nouvelles valeurs entrent en scène pour le règlement des comptes internationaux, la loi de l'échange et du commerce international se confirme ; les produits, comme disait J.-B. Say, ou plutôt les valeurs s'échangent toujours contre d'autres produits ou valeurs, avec ou sans intervention de la monnaie laquelle est elle-même une valeur ou un titre représentatif de valeur. Mais alors, qui ne voit que l'organisation actuelle du change est en contradiction avec le principe égalitaire qui le domine ainsi que l'échange même? Pourquoi? Parce que ni le change, ni l'échange, ni le crédit ne sont encore organisés collectivement ; encore une fois nos institutions ne sont pas encore parvenues à s'adapter aux réalités pratiques.

Toutefois, l'expérience déjà si concluante du système des chèques internationaux, des virements internationaux, nous montre dans quelle direction doit s'orienter notre politique sociale. Le même résultat, comme je l'ai déjà exposé, serait encore atteint d'une façon plus simple par la création d'une banque internationale à caractère public escomptant les valeurs internationales dans les mêmes conditions que doivent le faire les banques nationales pour les valeurs nationales. Cette banque fonctionnerait tout d'abord dans les premiers pays adhérents et dont la monnaie est la même ; elle pourrait s'étendre ensuite à tous les pays adoptant le même régime ; ce serait en même temps un grand Clearing international où viendraient se compenser et se régler les comptes réciproques, même des pays non adhérents à la convention et qui présenterait dans tous les cas cet avantage que le solde, seul à régler en numéraire ou autrement par un pays à un autre, serait passible d'un intérêt tandis qu'actuellement c'est le total des titres du pays débiteur qui est assujetti à la déprécia-

tion malgré la compensation qui s'opère souvent pour la plus forte partie.

Les échanges, les opérations de crédit, celles relative au change national et international, les arbitrages n'ont fait que se développer, l'analyse de leurs éléments constitutifs a été faite, par les théoriciens d'une façon de plus en plus minutieuse, subtile et exacte; des pratiques perfectionnées et contenant en germe l'avenir ont été introduites comme le Clearing, le chèque international et le virement également international mais la théorie est toujours, au fond, restée la même qu'il y a des siècles; sa base reste toujours la superstition métallique et en cela elle se rattache toujours à l'ancien mercantilisme et à sa balance de commerce malgré que le principal titre de gloire dont se targuent les économistes, depuis Smith et Ricardo, soit d'avoir détruit l'erreur mercantiliste; cette erreur ils la continuent en théorie et elle se répand sur la pratique et les perfectionnements les plus heureux introduits dans le mécanisme de la circulation en général et du change en particulier où l'*agio* continue à régner souverainement comme si les comptes internationaux se réglaient exclusivement en monnaie métallique; or, nous savons que même lorsqu'il y a des déplacements d'or et d'argent ou de titres, ceux-ci ne sont, en réalité, que des marchandises dont la valeur comme celle de toutes les utilités est réglée par les lois de l'échange.

Les arbitrages eux-mêmes, contrairement à ce que prophétisait J. Garnier, se sont développés; leur mécanisme s'est perfectionné; les arbitrages se sont accrus en matière de lettres de change et leur champ d'action s'est, de plus en plus, étendu aux titres internationaux qui, à leur tour, sont utilisés par masses pour régler les comptes entre particuliers ou groupes de particuliers de nations différentes. Ce développement a provoqué de son côté un perfectionnement technique dans le calcul des arbitrages, comme l'a signalé Haupt dès 1897 dans *Arbitrages et parités*. Le procédé très simple adopté pour le calcul des arbitrages s'appelle *méthode de la règle conjointe ou chaîne*. Cette méthode ou *chaîne* est, en effet, au point de vue du calcul, une adaptation à la *chaîne* des banques qui forme l'ensemble des anneaux constitués par chacune des banques qui intervient dans les opérations de change et spécialement de change indirect. On sépare en deux groupes A et B les nombres entrant dans les règles de trois qui constituent le principe des arbitrages; on multiplie ensemble tous

les termes situés à droite dans le groupe *B* et on divise le produit de cette multiplication par le produit de la multiplication des nombres situés à gauche dans le groupe *A*. Le quotient indique la valeur en unités monétaires de la place, du nombre d'unités monétaires pris comme terme de comparaison.

Le *Dictionnaire financier international* de M. et A. Meliot (Paris 1910), donne l'exemple suivant: Combien 1,200 francs de France donnent-ils de roubles en Russie ?

A.	*B.*
350 francs valent	168 florins
54 florins valent	92 reichsmarks
96 reichsmarks valent	21 piastres
75 piastres valent	170 roubles
X roubles	1,200 francs

$$350 \times 54 \times 96 \times 75 \times X = 168 \times 92 \times 21 \times 170 \times 1200$$

$$X = \frac{168 \times 92 \times 21 \times 170 \times 1{,}200}{350 \times 54 \times 96 \times 75} = \frac{2{,}196}{45} = 485 \text{ roubles } 5{,}778 \text{ ou}$$

485 9/16.

Tout ce qu'ont dit successivement du change Ricardo, J. St. Mill, Goschen et les économistes du continent, est plus ou moins exact en ce qui concerne la description du stade où la circulation est métallique ou pour une part importante à base métallique. Ils décrivent fort bien le mécanisme du change en régime métallique et de même, bien que moins judicieusement, sa fonction sociale. Leurs théories malgré certaines divergences accessoires, sont conformes, elles interprètent une période historique; aucun d'eux s'aperçoit que dans la période actuelle, le change de même que la monnaie métallique tendent de plus en plus à devenir des superstitions. L'application de la méthode historique en économie sociale, le respect du point de vue sociologique leur eussent évité l'étroitesse de leurs théories et leur caractère empirique. Ils n'ont pas tenu compte de l'évolution et n'en ayant pas tenu compte, ils ont conçu comme absolument naturelles et immuables des formes de règlements de comptes qui étaient seulement historiques. Cette grave erreur, ils ne l'auraient pas commise s'ils

avaient observé, par exemple, comment, dans les économies nationales le change intérieur a disparu de plus en plus complètement à mesure que le système national de circulation, de transport, de monnaie, de crédit devenait uniforme pour diverses régions antérieurement distinctes entre elles à ces divers points de vue et aussi au point de vue politique.

Les théoriciens actuels n'ont fait que broder plus ou moins habilement sur l'ancien canevas. Aucun d'eux, à ma connaissance, n'est parvenu et ne pouvait parvenir, faute d'interprétation historique et à raison de la méconnaissance du point de vue sociologique à concevoir que pas plus que la rente de la terre, que l'intérêt du capital, le salaire de l'ouvrier, le bénéfice de l'entrepreneur d'industrie ou de commerce, le change aussi bien national qu'international n'est qu'une forme historique et variable de la fonction constante du règlement des comptes entre individus ou groupes d'individus faisant entre eux des échanges.

Le change suppose donc tout d'abord l'échange soit sous forme de troc, c'est-à-dire d'échange direct en nature, soit par l'intermédiaire d'une marchandise présentant à cet effet certaines qualités et plus spécialement par l'intermédiaire de la monnaie métallique; plus tard, même en régime fiduciaire, l'échange se fait par l'intermédiaire de substituts de la monnaie métallique (mais provisoirement et même souvent hypothétiquement) supposés convertibles en monnaie métallique. Alors il arrive que de même que dans notre économie nationale on continue à calculer le taux d'escompte des effets de commerce indigènes comme si nous demandions de l'or ou de l'argent et comme si on nous offrait effectivement ces métaux précieux dont nous n'avons que faire pour notre circulation intérieure et qu'aucune banque ne possède du reste, en quantité suffisante; de même pour le règlement des valeurs internationales, les lettres de change et autres titres sont à leur tour assimilés à des marchandises dont la transmission est soumise à un prélèvement comme si le règlement final devait s'en faire en or ou en argent effectivement et alors même que déjà aujourd'hui le règlement peut s'en faire et se fait au moyen de virements, de compensations, etc.

Il en résulte que tout le mécanisme et toutes les lois du change tels qu'ils continuent à nous être exposés avec une subtilité de plus en plus remarquable, ne sont plus en rapport avec la pratique réelle ou pour mieux dire que l'ancien droit qui s'expli-

quait alors que les règlements se faisaient réellement en monnaie métallique, continue en vertu de sa survivance à s'apliquer à un régime où même internationalement les règlements de comptes ne sont plus généralement mais exceptionnellement et partiellement métalliques; en vertu de cette superstition, le pays débiteur paie non seulement un droit de change au pays créancier à concurrence du montant de l'excédent de sa dette sur la créance qu'il a lui-même vis-à-vis de son créancier étranger, mais sur toute sa dette sans tenir compte de la compensation qui, cependant, entre échangistes individuels s'opérerait de plein droit. Cela n'est évidemment possible que parce qu'internationalement plus encore que nationalement, la circulation et le crédit sont encore insuffisamment organisés et surtout socialisés. En effet, dans le change, sous sa forme capitaliste individuelle ou anonyme, le banquier gagne *toujours* au change, que celui-ci soit favorable ou défavorable; les particuliers n'y gagnent que s'ils appartiennent au pays dont le change est favorable tandis que les particuliers y perdent dans le cas où le change est défavorable. Ce n'est qu'indirectement que ce gain ou cette perte agissent sur la richesse nationale mais cette action est parfois considérable même sur l'existence de la nation, même au point de vue politique. Rien ne démontre mieux la nécessité de socialiser la circulation internationale; il ne faut pas que tout un peuple soit victime des opérations commerciales, industrielles et financières de certaines catégories de particuliers; ceux-ci ont d'autant moins le droit de s'opposer à des mesures collectives que lorsque ces catégories de créanciers sont dans certains pays, lésés dans leurs intérêts par des pays débiteurs étrangers, elles n'hésitent pas à réclamer l'intervention politique et militaire de leur gouvernement, qui se met ainsi souvent au service des intérêts capitalistes les plus vils pour le recouvrement de créances dont la source est trop souvent l'exploitation la plus scandaleuse des populations considérées comme inférieures bien que riches en produits naturels et en activité laborieuse, mais encore insuffisamment outillées industriellement et militairement pour défendre leur indépendance économique et politique.

Il faut, au surplus, tenir compte de ce phénomène sociologique que les doctrines sont généralement en retard sur les faits; la pratique devance la théorie dont l'objet est de l'interprêter en coordonnant les idées qui, en somme, sont toujours inhérentes à la

pratique; même les théories sont le plus souvent en retard sur les institutions qui, de leur côté, sont l'organisation systématique des pratiques particulières et d'abord isolées, éparses et particulières.

Cela est vrai pour les théories en matière de transport, de monnaie, de crédit et aussi de change. Les théories contemporaines et classiques sur le change étaient suffisantes à l'époque où les règlements des comptes nationaux et internationaux se faisaient en monnaie métallique. Mais pourquoi paie-t-on encore actuellement le change comme si la balance commerciale était encore et entièrement soldée en métal? Pourquoi Goschen, par exemple, qui publiait sa théorie à l'époque à laquelle se rapporte la statistique reproduite par moi dans cet ouvrage sur la proportion si faible des espèces dans les opérations de banque, émet-il une théorie analogue encore à celle de Ricardo qui, lui-même, écrivait déjà au stade fiduciaire?

Le problème que soulève tout d'abord la théorie du change est celui-ci: pourquoi, bien que les règlements internationaux dans la pratique ne s'effectuent plus au moyen de métaux précieux, pourquoi le coût de ces règlements continue-t-il à être évalué comme si ces métaux étaient réelement déplacés alors que tout au moins ils ne le sont que dans une faible proportion?

Ce que nous reprochons même aux théories les plus récentes, c'est non pas une erreur absolue, mais une erreur relative; leurs théories ne sont plus exactes parce qu'elles ne s'adaptent plus à la situation présente. De cette non adaptation elle-même résulte un obstacle qui s'oppose à la formation d'institutions organiques conformes aux pratiques et aux nécessités nouvelles. Nous avons vu qu'en matière de crédit commercial, on peut, en socialisant ce crédit, faire l'économie et du capital et des espèces métalliques, on les économise déjà dans la pratique, mais les échangistes continuent à en supporter la charge grâce à l'influence de la superstition soigneusement entretenue de la fonction nécessaire du capital et de l'or. Il en est de même pour le change avec cette différence cependant qu'ici même le socialisme n'a pas émis de théorie réformatrice nouvelle et cela sans doute à raison de la difficulté et de l'obscurité de la question qui est restée le secret des financiers, des banquiers et des gros industriels et commerçants. De là la persistance de la superstition en matière de change, persistance avantageuse à ceux qui sont préposés à cette fonction.

Actuellement, les particuliers d'un pays qui a plus de papier sur les particuliers d'un pays étranger que celui-ci, n'a de papier sur d'autres particuliers du premier, peuvent se libérer de leurs dettes vis-à-vis de leurs créanciers du pays étranger en achetant les papiers remis sur celui-ci à meilleur marché; ils se libèrent ainsi à meilleur compte; ils achètent par exemple 960 francs un effet qui leur permettra de se libérer de mille francs. Tout le papier tiré sur le pays débiteur est déprécié car ce papier, en régime capitaliste est lui-même considéré comme une marchandise et, comme tel soumis à la loi de l'offre et de la demande. Or, comment se fait-il que lorsqu'il s'agit de deux individus dans un même pays dont l'un A... par exemple est créancier de B... de mille francs mais dont l'autre est, de son côté, créancier de A... de 500 francs et que les deux créances soient également claires, liquides et exigibles, la compensation s'opère de plein droit? N'est-ce pas évidemment parce que ces deux individus sont liés par des liens et des institutions communs?

Il en est autrement sans doute entre nations différentes; en outre, ici généralement les créanciers d'un pays étranger sont distincts des débiteurs de ce dernier et il en est de même des créanciers et des débiteurs établis à l'étranger. Mais cette difficulté déjà résolue à l'intérieur de chaque pays par l'organisation du crédit, des compensations, des virements, etc., ne peut-elle pas l'être aussi internationalement par des institutions internationales analogues? En un mot, le marché ne peut-il devenir international de même qu'il est devenu national après avoir été régional et urbain?

En fait, l'excédent, la balance défavorable, est toujours réglé soit par des marchandises, soit par des titres, soit par de l'or, mais pourquoi parce qu'un pays doit plus qu'il n'a à recevoir, sa dette et surtout sa dette totale doit-elle être augmentée ou ce qui revient au même sa créance totale diminuée? A cela aucune justification n'est possible. En premier lieu, la compensation doit et peut s'opérer entre dettes et créances internationales à due concurrence. Si l'on objecte qu'il n'en est pas ainsi pour l'excédent, supposons même qu'il ne soit pas réglé par l'envoi de titres, d'or, etc., alors le pays débiteur devra recourir au crédit; le paiement de sa dette devra être différé; c'est évident et ici l'économie contemporaine cherchant de nouveau à justifier l'intérêt du capital triomphe et dit: une créance à terme vaut moins qu'une

créance à vue. Evidemment, mais nous avons prouvé qu'une des fonctions essentielles du crédit est d'économiser le temps, comme celle du transport d'économiser l'espace, comme celle de la monnaie de s'économiser elle-même. Il faut donc organiser le crédit collectif international comme le crédit national également sur la base de la réciprocité, de la solidarité et du prix de revient. Le problème du change est donc un cas spécial du problème du transpart, de celui de la monnaie et de celui du crédit dont la solution progressivement perfectionnée tend à la solution également progressive du problème synthétique et par cela même primitivement confus de la valeur d'échange.

C'est ainsi que les choses se passeraient, s'il était vrai, comme le soutiennent Ricardo et J. St. Mill, que les lois du troc règlent les relations internationales actuelles quand intervient la monnaie métallique; ceci peut être encore en partie exact quand la monnaie métallique sert d'intermédiaire comme valeur marchande elle-même, mais la loi est fortement perturbée à mesure que se développe le régime fiduciaire même à base métallique et alors le problème à résoudre devient celui de savoir par quelles institutions il serait possible de réduire progressivement ces perturbations de manière à rétablir l'équilibre des échanges. Au lieu de cela tous les économistes se sont attachés exclusivement à décrire le plus subtilement possible le mécanisme actuel du change, comme si ce mécanisme perturbé était le mécanisme normal et une application naturelle des lois du troc, c'est-à-dire de l'échange direct et en nature.

Or, cette profonde perturbation des lois du troc est devenuê possible parce que, dès qu'apparaît un intermédiaire des échanges, ce ne sont plus les mêmes individus qui vendent et achètent réciproquement; les deux opérations, vente et achat, sont devenues distinctes entre parties distinctes; dès lors il se forme un marché même pour la marchandise qui est adoptée comme intermédiaire des échanges et comme étalon; de même, quand apparaît la monnaie fiduciaire il se forme un marché spécial même pour les substituts de la monnaie métallique: lettres de change, billets à ordre, billets de banque, lesquels continuent à être évalués en monnaie métallique; de même il arrive quand, comme aujourd'hui, les titres ou valeurs mobilières jouissant d'un marché international sont utilisées pour le règlement des comptes internationaux et sont évaluées en monnaies métalliques même

si celle-ci n'intervient à aucun moment; tous ces transferts de valeurs et de titres se paient même quand ils ne nécessitent que des frais d'écriture et comme si des marchandises ou de la monnaie métallique étaient réellement déplacées; elles sont, comme l'avaient observé Ricardo, Mill et leurs continuateurs assimilées au troc; mais leur erreur consiste à n'avoir pas complété cette observation en ajoutant que cette assimilation n'est qu'apparente et abusive et qu'il est possible de remédier à cette fiction et à cet abus par un perfectionnement organique du mécanisme du change de manière à ramener la pratique des échanges nationaux et internationaux aux lois générales du troc.

M. Gide, dans son Cours d'économie politique, me semble donc s'être trompé, en affirmant que le change des monnaies n'a aucun rapport avec le change proprement dit. Les économistes classiques ne sont pas tombés dans cette erreur; le change des monnaies est, lui-même un cas spécial de l'échange des marchandises comme le change des devises et des titres est, lui-même, un cas spécial de l'échange des monnaies diverses.

Nous avons vu, dans un chapitre antérieur, que les métaux ne sont pas seulement importés et exportés comme marchandises, mais comme intermédiaires des échanges, c'est-à-dire pour payer une dette. Cette dette peut résulter, d'après les économistes :

1° De tributs, subsides ou indemnités à payer par un pays à un autre. Exemples : tributs à payer par les pays vassaux à la Turquie, l'indemnité de guerre de la France à l'Allemagne;

2° Des rentes qu'un pays doit à un autre du chef des titres de créances à charge d'Etats ou de particuliers;

3° De l'émigration des capitaux;

4° De l'absentéisme à l'étranger;

5° Des transactions commerciales.

Les paiements en monnaie métallique par un débiteur à son créancier étranger entraînent nécessairement des frais de transport et d'assurance de la monnaie expédiée; le déplacement de celle-ci est donc coûteux; ce déplacement peut être économisé par l'intervention des substituts de la monnaie métallique et spécialement des titres de crédit comme la lettre de change.

A..., Anglais, a livré pour 100 francs de marchandises à F..., Français et F..., Français, pour 100 francs de marchandises à A..., Anglais. A... possède une lettre de change sur F... et F... une lettre de change sur A.... Le règlement réciproque se fera

aisément: F... achètera à F... sa lettre de change et l'enverra à son créancier A... qui dès lors se fera payer par A...; de même A... achètera à A... sa lettre de change sur F... et l'envarra en paiement à son créancier F... qui dès lors se fera payer par F...; le règlement général se sera donc effectué sans déplacement de monnaie.

Dans les temps anciens, le commerce international par caravanes ou flottes de navires consistait surtout en troc de marchandises; on envoyait même les navires et les caravanes *à l'aventure*, au hasard, à la découverte; ce qu'on expédiait servait à payer ce que l'on rapportait; le commandant du navire ou de la caravane était lui-même commerçant ou avait un mandat commercial; dans ce troc international l'argent était donc économisé. Seulement, la coïncidence entre l'offre et la demande internationale ne se produisait pas toujours dans l'espace ni dans le temps. Nous avons vu que le même défaut apparaît à un certain moment dans le troc entre individus d'un même groupe.

C'est ce défaut de coïncidence dans le troc tant international qu'entre membres d'un même groupe qui amène nécessairement l'usage ou bien de transporter la marchandise adoptée comme intermédiaire des échanges et spécialement la monnaie métallique ou bien de découvrir un moyen de transférer les créances réciproques elles-mêmes. Or, nous l'avons vu, le transport des espèces métalliques coûte non seulement comme celui de toute marchandise, mais il entraîne de même des risques de perte sans compter celle de l'intérêt pendant la durée du transport. De là l'usage très ancien des substituts de la monnaie métallique chez les peuples commerçants : Egyptiens, Assyriens, Phéniciens, Grecs, Romains, Juifs et plus tard en Italie au moyen âge. La forme des lettres de change, les lois et les coutumes y relatifs étaient à peu près les mêmes qu'actuellement et partout; cette uniformité naturelle en étendit l'usage.

La lettre de change est un ordre de paiement adressé par le tireur au tiré; cet ordre indique la somme à payer, l'époque du paiement ,la personne à qui il doit être fait; l'ordre de paiement résulte d'une dette contractée par le tiré à l'égard du tireur. Quand la lettre de change porte l'acceptation signée du tiré, elle implique la reconnaissance de la dette par celui-ci. Cette lettre de change, ou *chargement* est nominative, mais le tireur peut la transférer par endossement. C'est donc un titre négociable

qui donne le droit à son détenteur de recevoir en la monnaie y spécifiée ou dans la monnaie ayant force libératoire dans le pays du tiré le montant d'une créance à une date déterminée. Cette lettre de change peut, par conséquent, être envoyée en pays étranger pour y être encaissée, soit par le tireur même soit par un tiers acquéreur. Ce dernier pourra de cette façon, acquitter en pays étranger en transférant le titre à son créancier, sa dette vis-à-vis de celui-ci qui touchera le montant indiqué au titre et égal à sa dette.

Généralisons l'opération en l'étendant à l'ensemble des créances et des dettes réciproques des contractants divers de deux pays. Les Etats-Unis par exemple, ont importé en Belgique, en 1892, pour 206,533,000 francs de marchandises; la Belgique a exporté aux Etats-Unis seulement 53,143,000 francs de marchandises. En supposant que les Etats-Unis ne soient pas nos débiteurs d'autres chefs et que les dettes ne se compensent pas en partie par le fait de la confusion entre débiteurs et créanciers, comment se fera le règlement? Les Etats-Unis tireront 206,533 mille francs de lettres de change sur les Belges et ceux-ci 53,143 mille francs de lettres de change sur les Américains. Par cela seul cependant on n'aura pas encore réalisé le but qui est d'économiser le coût de déplacement de la monnaie à concurrence de part et d'autre de 260 millions de francs au total et cela à travers l'Atlantique. Seulement, les commerçants des Etats-Unis créanciers de la Belgique pourront céder leurs lettres de change sur ce dernier pays à ceux de leurs compatriotes qui sont débiteurs de la Belgique et qui, dès lors, enverront simplement ces lettres de change en paiement de leurs dettes; ainsi seront soldés les 53,143 mille francs dûs par les Etats-Unis. De leur côté les Belges créanciers des Etats-Unis céderont leurs lettres de changes à leurs compatriotes débiteurs des Etats-Unis.

L'argent cependant, dans cet exemple, circule encore deux fois: 1° quand la lettre de change est cédée par son tireur américain à un débiteur américain de la Belgique; 2° quand elle est payée en Belgique par le tiré ou débiteur belge au créancier belge des Etats-Unis. L'avantage acquis est que chaque fois l'argent n'a passé d'une main dans une autre que dans le même pays sans avoir à traverser l'Atlantique et que même dans chaque pays ce déplacement pourra être économisé par l'intermédiaire des banquiers et spécialement par en Clearing de banquiers. Les paie-

ments pourront même se faire sans déplacement de billets de banque dans chacun des deux pays si on y fait des chèques, si on y pratique les compensations et les virements simples ou complexes comme dans les Clearing-Houses.

Seulement, une nouvelle difficulté se présente maintenant, comme dans l'exemple ci-dessus; les dettes réciproques des divers pays, Belgique et Etats-Unis, ne se balancent jamais exactement. La Belgique a plus à payer aux Etats-Unis qu'à en recevoir. La demande des lettres de change en Belgique sur les Etats-Unis sera très forte et leur offre très faible. Or, en régime capitaliste, les titres et substituts de la monnaie métallique sont eux-mêmes, assimilés à des marchandises et comme telles soumises à la loi générale du marché. Le commerce de lettres de change subira par conséquent les lois de l'offre et de la demande; le prix des lettres de change en Belgique sur les Etats-Unis sera très élevé; elles feront *prime;* une lettre de change d'Anvers sur New-York de 1,000 francs se vendra 1,005 francs. Cette différence sera désavantageuse au débiteur belge; au contraire à New-York seront offertes des lettres de change sur la Belgique en nombre cinq fois plus considérable qu'il n'en est besoin; on pourra les y acquérir au-dessous de leur valeur nominale, par exemple à 995 francs pour 1,000. Cette différence en moins sera avantageuse aux débiteurs américains de la Belgique. On appelle *agio* la différence en plus ou moins p. c. de la valeur nominale de la lettre de change.

Nous avons observé qu'il n'en serait pas ainsi entre deux individus ayant entre eux un compte actif et passif réciproque; la balance favorable ou non de leurs comptes n'en altérerait pas le montant sauf l'intérêt à payer pour l'excédent du passif si cet excédent n'est pas réglé immédiatement, question traitée par nous au chapitre relatif au crédit; mais dans le commerce international les comptes se règlent toujours directement sinon en marchandises y compris les métaux précieux, dans tous les cas par des remises d'autres valeurs, de titres par exemple.

En dehors du change résultant de la diversité des monnaies et de leur valeur, il y a donc un autre élément du change résultant de la balance même des comptes à régler par les lettres de change; *toutes les lettres de change tirées* de Belgique sur les Etats-Unis seront plus coûteuses à acquérir par les débiteurs belges aux Etats-Unis parce que ces titres sont cinq fois inférieurs à la valeur totale des lettres de change nécessaires à la Belgique pour s'ac-

quitter vis-à-vis des Etats-Unis. Or, évidemment, il n'en serait pas ainsi s'il existait un Clearing international entre les deux pays. Dans ce cas, les créances belges s'y compenseraient avec les créances américaines à concurrence de 53,143 mille francs, sans gain ni perte pour aucune des deux parties.

Comment le contraire est-il possible? Parce que les débiteurs et les créanciers ne sont pas réciproquement les mêmes. C'est vrai, mais précisément n'est-ce pas la fonction des banques et des Clearing de centraliser les offres et les demandes de lettres de change et au besoin d'en créer. N'est-ce pas ce que les banquiers font actuellement? Oui, mais ce sont eux précisément qui profitent du change; ils sont des intermédiaires individuels distincts eux-mêmes des créanciers et des débiteurs également distincts. Ici, encore une fois, le remède indiqué c'est, en dehors de l'unification monétaire, la socialisation également internationale du change.

Dans l'état actuel, quand le prix des lettres de change est élevé, toute transaction internationale qui rend un pays créancier d'un autre et lui permet de tirer sur celui-ci des lettres de change, constitue donc pour la classe des commerçants de ce pays un bénéfice additionnel. Ce sera le cas pour les négociants belges qui tirent des lettres de change sur les Etats-Unis, car outre le prix de leurs marcahndises exprimé dans leurs lettres de change, ils retireront un bénéfice de la cession même de celles-ci à ceux qui en ont besoin pour effectuer des paiements aux Etats-Unis. Au contraire, quand l'offre des lettres de change sur la Belgique est considérable aux Etats-Unis alors les négociants des Etats-Unis devront les négocier en-dessous de leur valeur et la cession en sera favorable aux cessionnaires qui ont des paiements à faire en Belgique. Le change est dit alors favorable; il l'est en effet pour les débiteurs américains de la Belgique mais non pour les créanciers de celle-ci; il est dit défavorable dans le cas inverse si par exemple les créances américaines étaient moindres que l'import de celles de la Belgique, dans ce cas, leur rareté en ferait augmenter le prix et se seraient les tireurs américains qui réaliseraient un bénéfice au désavantage des acquéreurs des devises. Il y a donc antagonisme d'intérêts au point de vue du change non seulement entre les pays, mais dans chaque pays entre débiteurs et créanciers et la définition classique du change favorable

et défavorable doit être considérée comme trop étroite et unilatérale.

Dans toutes les hypothèses, comme ce sont les banquiers qui, généralement, centralisent le commerce des lettres de change, ces banquiers réalisent dans tous les cas un bénfice qu'il y ait perte ou gain pour ceux qui leur offrent des devises. Ce n'est pas tout; quand ces devises sont en nombre insuffisant ils en créent sur leurs correspondants à l'étranger et font payer ces devises comme si elles étaient rares; dès lors, ils encaissent tout le bénéfice de l'opération qui cependant, en général, ne leur coûte que des frais d'écriture; les comptes réciproques avec leurs correspondants ne se réglant que par des compensations, si même leurs correspondants ne sont pas simplement des succursales de leur établissement.

En outre, l'agio ne dépend pas exclusievemnt de la situation de deux pays considérés isolément au point de vue de leurs comptes respectifs; d'autres facteurs que l'offre et la demande entre ces deux pays influent sur l'agio:

1° Il s'est formé un commerce spécial des lettres de change; de grands commerçants, des banques privées et publiques font ces opérations; il suffit qu'ils aient des comptes courants avec des établissements étrangers pour qu'ils puissent tirer des lettres de change sur leurs correspondants même s'ils n'en sont pas, pour le moment, créanciers en compte. Cela est vrai surtout pour les grandes banques d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Allemagne qui ont des fiiliales et des succursales ou des agents dans toutes les parties du monde. On comprend dès lors aussi que la balance du commerce des lettres de change ne s'établit pas simplement de pays à pays; ce commerce dépasse les frontières entre nations, il se forme non seulement des centres régionaux mais des marchés centraux universels qui règlent et régularisent l'offre et la demande internationales des lettres de change. Tels sont les marchés de Londres, de Hambourg, d'Amsterdam, de New-York. Mais ici, de nouveau, nous nous heurtons à la contradiction économique qui caractérise le capitalisme. En effet, dans le monde entier la somme totale des exportations étant nécessairement égale à celle des importations, théoriquement les lettres de change qui règlent les comptes internationaux et qui représentent le montant des créances devraient être l'équivalent des dettes et se négocier au pair. Seulement, cette loi est viciée d'abord par

la superstition de la monnaie métallique et les divers systèmes monétaires en vigueur dans le monde, ensuite par le fait que la comptabilité du commerce international est organisée et établie sous la forme capitaliste privée comme le commerce én général. Il en résulte que les comptes internationaux sont établis *comme si* réellement ils ne se balançaient pas exactement, comme si chaque pays constituait une individualité distincte, en un mot comme si la Belgique par exemple, ne pouvait réellement pas payer ses créanciers des Etats-Unis qu'avec ses propres lettres de change, *comme si* elle n'avait pas, au contraire, tout à sa disposition pour le faire dans les centres les plus importants du marché universel.

Cela ne prouve-t-il pas le lien étroit qui existe entre le problème du change et celui plus général de la valeur d'échange? Ne voyons-nous pas clairement qu'ici de nouveau nous sommes en présence d'un défaut d'organisation sociale; c'est-à-dire du fait que nos institutions relatives à la circulation des utilités ne sont pas encore adaptées convenablement à la situation réelle bien que dans la pratique le capitalisme use du mécanisme perfectionné dont il s'est réservé le monopole et en profite *comme si* ce mécanisme n'existait et ne devait fonctionner que dans son intérêt exclusif. Le capitalisme agit en matière de crédit et de change, comme l'industriel se sert d'une machine perfectionnée dont il a le monopole, comme si le progrès technique réalisé l'était à son bénéfice exclusif; le développement social a fait que sur le marché universel par le mécanisme des banques, les ventes et les achats peuvent s'équilibrer par la création de signes représentant leur valeur et que c'est ainsi qu'ils se règlent effectivement, mais les banques sont encore en général, même celles qui appartiennent à l'Etat, dominées par la supersition capitaliste et métallique qu'elles exploitent dans l'intérêt particulier des membres de la classe capitaliste.

Les économistes qui ont traité du change n'en tiennent pas compte dans leurs théories en somme toujours les mêmes depuis le XVIIIe siècle. Ils notent simplement que les comptes entre les diverses places se règlent entre banquiers aux époques de liquidation et que le solde finit naturellement par se régler en numéraire, perdant de vue que ce solde est, dans tous les cas très faible, les banques opérant en général la compensation ce qui est l'objet de leur fonction. Ces mêmes économistes complètent

dès lors leur exposé prétenduement théorique en ajoutant que, naturellement ainsi, les oscillations des cours des changes étrangers correspondent aux entrées et aux sorties de numéraire et et indiquent ainsi l'abondance ou la rareté des capitaux disponibles sur le marché; *dès lors*, ils règlent souverainement le taux de l'escompte des banques. Ils oublient que le point de départ de ces déductions est, lui-même, un préjugé soigneusement entretenu par les intéressés grâce à l'ignorance à peu près générale en cette matière.

Dans l'exemple ci-dessus de la Belgique et des Etats-Unis, les lettres de change peuvent donc s'acquérir moins cher que si le marché n'offrait que les lettres de change belges sur les Etats-Unis; il s'effectuera donc un nivellement général des prix des lettres de change sur les Etats-Unis résultant de leur offre non seulement belge, mais de leur offre générale sur les marchés internationaux; seulement le marché belge lui-même et les marchés internationaux étant centralisés par les banquiers ce seront en général ceux-ci qui profiteront de ce nivellement qui, vrai en théorie, cesse de l'être en fait.

Pourquoi? Evidemment encore une fois parce que notre circulation internationale ne possède pas encore d'organes internationaux véritablement sociaux au service des nécessités actuelles, pas plus du reste que ces organes ne sont encore socialisés en ce qui concerne la circulation, le crédit et le change intérieurs ou nationaux.

Voilà ce que les économistes négligent d'indiquer et de faire ressortir; voilà le vice de leurs théories, vice qui à son tour, agit sur la pratique en donnant l'illusion que d'elles-mêmes les lois économiques se réalisent dans la pratique réelle. Voilà pourquoi l'intervention des banquiers des deux pays, c'est-à-dire de la Belgique et des Etats-Unis et même des banquiers des deux continents et de tous les continents qui sont en comptes entre eux, tout en permettant de fournir à ceux qui les demandent des lettres de change en proportion exacte avec les paiements à effectuer n'empêche pas les changes d'être favorables ou défavorables même entre pays dont le système monétaire est conforme comme entre les pays de l'Union latine et à plus forte raison entre les pays où il ne l'est pas.

Théoriquement le change de même que l'échange est égal. Leur inégalité provient de deux sources principales: 1° l'usage de

la monnaie métallique comme intermédiaire des échanges; 2° la persistance, dans les sociétés entrées dans le stade fiduciaire, de la superstition métallique et dès lors la non adaptation de ces sociétés aux conditions positives de leur existence.

C'est donc uniquement moyennant ces réserves qu'est exacte la loi proclamée par tous les économistes que, dans tous les cas, le prix d'une lettre de change au-delà de sa valeur réelle ne pourra jamais dépasser le coût du transport et de l'assurance de la monnaie métallique même. En effet, l'acquisition d'un lettre de change a pour but d'économiser le déplacement de cette monnaie. Il n'en reste pas moins vrai, que le privilège artificiel dont jouit la monnaie métallique agit sur le cours du change même quand elle n'intervient pas.

En effet, un autre élément du prix du change, dans le système en vigueur, est la valeur du système monétaire du pays sur lequel est tirée la lettre de change. Au point de vue de la fixation de la valeur d'une lettre de change, on ne se préoccupe pas surtout de la valeur nominale y inscrite, mais seulement de la valeur réelle de la monnaie métallique ou du papier du pays débiteur. Si j'achète à Bruxelles une lettre de change de 500 dollars mexicains ces dollars ne valant en réalité que beaucoup moins, je ne paierai par exemple que 1,750 francs et non 2,500 francs.

Ensuite, dans le commerce du change, on tient aussi compte de l'échéance de la lettre de change. Toutefois, cet élément n'entre pas en réalité dans la fixation du cours du change; il se rattache surtout à l'escompte de la lettre de change; si celle-ci n'est payable qu'à trois mois, on déduit l'intérêt et ici aussi persiste, comme nous l'avons vu, la superstition métallique, car cet escompte est prélevé même s'il se fait en papier, non seulement quand célui-ci est convertible, mais même quand il a non seulement cours légal mais forcé, c'est-à-dire quand il n'est pas convertible.

L'exemple de la plus grande opération de change connue jusqu'ici, est l'indemnité de guerre payée par la France à l'Allemagne soit 5,300,000 en capital et intérêts. Comment s'est effectué ce paiement? 500 millions environ en espèces métalliques françaises; 298 millions en billets des Banques de France, de Russie et de Belgique; 325 millions en compensations de l'indemnité due pour le chemin de fer de l'Etat. Les 4,177 millions restants ont été payés en lettres de change tirées sur tous les débi-

teurs étrangers de la France. Naturellement, cette vaste opération s'est faite par l'intermédiaire d'un nombre assez restreint de grands banquiers. Quelles étaient ces créances françaises sur l'étranger? C'étaient:

1° Tous les placements français en fonds d'Etat et valeurs industrielles étrangères;

2° Les souscriptions étrangères aux grands emprunts nationaux français de cette époque;

3° Toutes les lettres de change françaises sur l'étranger résultant d'opérations commerciales proprement dites; ;

4° Les lettres de change étrangères sur l'etranger achetées partout par l'intermédiaire des banquiers.

L'indemnité de guerre eut pour l'Allemagne des conséquences imprévues; non seulement l'Allemagne fut subitement inondée d'or mais l'afflux de celui-ci agit sur sur sa circulation en papier; or et billet perdirent de leur valeur; il y eut une hausse des salaires mais accompagnée du renchérissement de toutes les denrées de première nécessité; par le fait même de la dépréciation de l'or, du papier et des lettres de change, celui-ci redevint assez rapidement favorable à la France où l'or retourna en abondance. N'est-ce point là la critique la plus formidable d'une conception et d'un système économiques dont la préoccupation principale est de gagner le plus d'or et d'argent possible et qui en cela, sans s'en douter, continue à se rattacher à l'ancien mercantilisme dont l'économie libérale classique se figurait avoir purgé la théorie et la pratique et dont elle continue à être infectée.

II

Un des meilleurs et des plus récents ouvrages sur le change est celui de M. Anciaux, professeur d'économie politique à l'Université libre de Bruxelles. Je me propose ici d'en faire un exposé critique d'abord pour montrer combien le problème a été de mieux en mieux analysé dans ses éléments, ensuite pour signaler la profonde modification opérée dans les derniers temps au sein de l'économie libérale par l'adoption, bien que très faible et timide encore du principe interventionniste et enfin pour insister sur ce que malgré tout, la théorie du change n'est pas parvenue à inter-

préter convenablement les faits réels et à orienter par conséquent la politique sociale dans le sens indiqué par l'expérience.

J'observe tout d'abord sans y insister que M. Anciaux ne distingue pas suffisamment l'étalon de l'unité monétaire et de l'intermédiaire des échanges et je rappelle avoir montré que ces fonctions différentes ne doivent pas, nécessairement, être desservies par le même organe. Laissons ceci et passons directement au change.

M. Anciaux note que Clare dans son *Marché monétaire* observe que si deux pays ont la même monnaie, comme la France et la Belgique, il n'y a plus lieu de faire entrer en ligne de compte les frais de monnayage; dès lors, point d'entrée et de sortie des espèces tendent à se raprocher du pair; il en est de même lorsque comme en Angleterre, la frappe est gratuite ou pour mieux dire à charge de la collectivité. Donc, une économie est réalisée; l'effet utile est augmenté; rien de plus exact, mais pourquoi ne pas tirer de cette observation des conséquences plus larges? Je pense qu'il faut aller plus loin et dire: avec un régime monétaire absolument identique, le change est nécessairement au pair; il n'y a plus change mais échange; les ocmpensations s'opèrent de plein droit, il ne reste à solder que des différences entre nations, différences qui, elles-mêmes, peuvent se neutraliser dans un système organisé d'économie mondiale. Cela ne veut pas dire certainement que dès à présent nous pouvons commercer comme si cette organisation existait, mais cela indiquerait dans quel sens nos institutions relatives à la circulation doivent être constituées pour donner satisfaction à la théorie scientifique tirée elle-même de l'expérience.

Dans l'exemple ci-dessus de la France et de la Belgique, Schmalenbach (der Kurs des Pfund-Sterling Wechsels dans Zeitschrift für Handels wissenschaftliche Forschung, april 1907), et dans le cas de l'Angleterre, a raison de soutenir qu'on ne peut pas même appliquer la théorie des points de l'or, ou que les frais de transmission du métal sont tout à fait variables et dépassent, d'après lui, la limite fixée par les frais que doivent faire les arbitragistes en opérant dans les conditions les plus défavorables pour effectuer la compensation.

C'est, dit-on souvent, la conjoncture, c'est-à-dire la succession des phases du cycle économique, dépression, activité, fièvre,crise, — qui est une des causes des variations des courants internatio-

naux des capitaux; ces phases ne se produisent pas simultanément partout; de là des différences entre nations au point de vue du prix des valeurs mobilières diverses, ce sont ces différences qui produisent les migrations des capitaux. Les nations, dans la période d'activité tendent à avoir une balance défavorable tant en marchandises qu'en valeurs mobilières dont elles importent plus qu'elles n'exportent; ceci expliquerait le grand développement de l'exportation américaine vers l'Europe à la fin du XIXe siècle et la rentrée aux Etats-Unis de capitaux mobiliers considérables en 1900-101. En 1898-1899, les prix étaient plus élevés en Europe qu'aux Etats-Unis ,l'Europe étant en état d'activité fiévreuse. Au contraire, en 1900-1901, l'Europe est en pleine crise tandis que les Etats-Unis sont en activité ascendante.

L'influence de cette cause est réelle d'après M. Anciaux, mais elle est en partie atténuée par l'attraction exercée sur les capitaux français, allmands, etc., et le cours de la liv. st. fléchit vers le gold point de sortie; alors aussi se manifestent des revirements rapides, brusques. Alors l'étranger hésite à acheter, on craint de nouvelles baisses, les changes se tournent contre l'Angleterre en faveur de la France, de l'Allemagne, etc.

Les conversions d'emprunts publics peuvent exercer la même influence défavorable sur le change; les capitalistes étrangers en retirant leurs capitaux, les capitalistes nationaux en les plaçant plus avantageusement à l'étranger. J'observe cependant que ces retraits de capitaux doivent être considérés comme exceptionnels, les conversions ne pouvant normalement se pratiquer que quand le marché est favorable.

Les émissions importantes attirent aussi les capitaux. En 1908, le change fut longtemps défavorable à l'Angleterre en prévision de l'émission d'un grand emprunt Russe à Paris. L'opération faite, un mouvement inverse s'opéra.

On peut noter encore l'influence défavorable de l'épargne nationale sur le change; quand elle croît plus rapidement que ses possibilités d'emploi à l'intérieur, l'excédent tend à émigrer. Ceci explique l'exode des capitaux belges en Russie, République Argentine, etc.

Si le change est ainsi défavorable et fléchit jusqu'au point de sortie des espèces, alors se produit l'exode non pas de l'étalon, comme dit M. Anciaux, mais des monnaies servant d'intermédiaires et basées sur cet étalon et alors certainement, il se fait

une perturbation des valeurs et des contrats. C'est à ce péril, dit-il, que cherche à obvier *la politique régulatrice des changes.* Or, qui dit politique dit intervention de la volonté et, d'après nous, intervention de la volonté collective.

Ricardo, J. St. Mill, Goschen, etc., prétendent que la balance des comptes se rétablit d'elle-même. Dans cette conception la politique régulatrice ne peut être que négative et consister à empêcher la création ou le maintien d'obstacles artificiels à ce rétablissement.

Nous exposerons dans un ouvrage distinct cette théorie en même temps que les autres; disons seulement que Ricardo et ses successeurs négligent de nous dire au prix de quelles souffrances cet équilibre se rétablit mécaniquement. D'après lui « la » balance du commerce ne peut pas continuer *très longtemps* à » être *très défavorable* ou *très favorable* à un pays. » C'est aussi l'opinion de J. St. Mill, de Bastable, d'Edgeworth. Cependant, d'après Mill, si la perturbation a une cause permanente, si les prix sont trop élevés à l'intérieur, l'importation augmente et l'exportation diminue; dès lors le prix des lettres de change augmente, mais alors l'équilibre se rétablit car l'accroissement des importations entraîne de suite celui des exportation d'où naîtra une nouvelle rupture de l'équilibre. Pour faire disparaître ce mal persistant, il faut en supprimer la cause constante.

La cause de la balance défavorable, dit Ricardo, c'est l'excès de monnaie; il faut donc que la monnaie s'exporte; elle s'exportera parce qu'elle est à bon marché et qu'on a profit à l'exporter; il en serait de même si le pays disposait d'une marchandise qu'il peut exporter avec plus de profit. Si on objecte à Ricardo qu'un déficit dans la récolte anglaise provoque l'exode de l'or anglais,il répond que c'est précisément parce que la récolte ayant diminué, l'Angleterre a besoin d'une moindre circulation d'or et exporte dès lors son superflu de monnaie.

D'après lui et aussi d'après J. St. Mill, la théorie du troc suivant laquelle les produits et la demande internationale sont en équation s'applique aussi quand il y a un intermédiaire monétaire. La hausse et la baisse des valeurs est alors exprimée en prix, c'est-à-dire en monnaie; ce sont alors les variations mêmes de ces prix qui permettent le réajustement de la demande internationale qui, sans le troc, se réalisait par une modification des valeurs. L'exportation du numéraire s'impose donc en cas de

baisse des prix pour faciliter le réajustement; plus forte est la baisse des prix moins est nécessaire le numéraire. A quoi on peut répondre que le numéraire n'en est pas moins un facteur perturbateur des valeurs, que le réajustement ne s'opère pas sans crise et que le problème est précisément de réaliser dans le stade monétaire et spécialement monétaire l'équation qui est la loi du troc. Ce problème, M. Anciaux le néglige ; sa solution est, cependant indispensable pour ramener les lois historiques de la valeur d'échange à une loi générale, c'est-à-dire pour constituer une théorie à moins de soutenir qu'il n'existe que des lois historiques.

D'après Nogaro qui n'admet pas la théorie de Ricardo en tant que théorie générale, les lois du commerce international en régime monétaire modifient celles du troc : « La monnaie brise » le troc ; elle le résoud en deux opérations distinctes qui s'igno- » rent réciproquement. » Les acheteurs et les vendeurs sont des particuliers distincts de pays distincts; le Bulgare vend son blé à l'Anglais pour un prix; il achète avec ce prix des produits fabriqués en Allemagne. Ricardo se trompe en disant que « dans le » commerce international, tout se passe comme s'il n'y avait pas » de métaux précieux et que le trafic entre pays était un pur » commerce de troc ». Se trompe de même J. St. Mill disant : « Dans les échanges internationaux comme dans les échanges » intérieurs ordinaires, la monnaie n'est dans le commerce que » comme l'huile est aux machines ou les voies ferrées à la loco- » motive, un moyen de diminuer les frottements ». Oui, mais la monnaie métallique a mis au jour ses défauts dans le stade fiduciaire qui fut, lui-même, un progrès et l'économie fiduciaire nous ramène par l'élimination de la monnaie métallique à une forme plus élevée de la circulation qui est un retour *apparent* vers le troc primitif en ce qui concerne les formes de son organisation, mais bien *réel* en ce qui concerne la fonction constante de l'échange et de la circulation en général; avec une banque internationale des valeurs établie par les nations adhérentes au profit du public, les produits arrivent à s'échanger entre nations comme s'il n'y avait pas d'intermédiaire monétaire. Ricardo ne se trompait pas en disant que la théorie de l'échange international était la même que celle du troc naturel et la théorie du commerce national et international avec la monnaie, la même que celle du troc ; seulement, il ne voyait pas que l'usage d'une monnaie intermédiaire non seulement métallique, mais aussi de plus en plus

fiduciaire modifie la loi générale du troc en y introduisant un facteur, il est vrai historiquement nécessaire mais provisoirement perturbateur dans la mesure où celui-ci est coûteux, non organisé et encore incohérent. Ce sont ces perturbations auxquelles nous avons à obvier par des institutions collectives de manière à revenir, mais dans des conditions nouvelles et plus complexes,à la loi générale du troc dans un système où l'achat et la vente sont dissociés et où un intermédiaire est indispensable. Il faut nous efforcer de réduire au minimum possible le coût métallique de cet intermédiaire, coût attribué lui-même abusivement à l'intermédiaire fiduciaire qui est devenu déjà en fait, àpeu près notre unique intermédiaire; il faut organiser une Banque nationale et aussi une Banque internationale de crédit collectif. Actuellement l'acheteur lui-même n'achète que pour revendre et le vendeur ne vend que pour racheter; de là une dissociation nouvelle qui nécessite une cordination supérieure aux formes antérieures, c'est-à-dire une adaptation à ces conditions plus spéciales et plus complexes qui dominent le marché tant national qu'international en voie de constitution mondiale.

D'après Ricardo et son école, les mouvements internationaux de la monnaie sont réglés par la loi générale des valeurs internationales. Si la balance devient à un certain moment favorable à l'Angleterre, c'est à raison des conditions d'inéquilibre qui nécessitent un réajustement de l'équation de la demande internatiotionale en sa faveur; la demande par l'étranger des produits anglais s'est accrue, ou bien la demande des produits étrangers par l'Angleterre a diminué.

En régime de troc, la totalité des importations paie la totalité des exportations; le pays dont les produits sont plus demandés, les échange pour une valeur plus grande, c'est-à-dire obtient les produits étrangers à meilleur marché. En régime monétaire, le pays dont les produits sont plus demandés a une balance plus favorable, il importe de l'or à meilleur marché. La loi est donc la même; elle est mécanique, naturelle; il ne faut dès lors pas, suivant l'école, songer à corriger les changes défavorables; la balance se redresse d'elle-même par les mouvements de l'étalon monétaire.

M. Paul Leroy-Beaulieu dit de même : « Sous un régime nor-» mal au point de vue commercial et financier, les contrées » qu'elles soient productrices ou non de métaux précieux, ont

» toujours la quantité de ces métaux ou de monnaie métallique » dont elles ont besoin, sans recourir à aucune mesure gouvernementale! » (*Traité d'Economie politique*, T. IV, pp. 128-129. Paris 1900.)

La théorie de Ricardo et conservée par P. Leroy-Beaulieu, est démentie par les faits : 1° l'expérience constate que très souvent et pendant longtemps des peuples ont souffert et souffrent encore d'une pénurie d'argent; 2° la théorie elle-même est inexacte; l'équilibre de la balance internationale ne se rétablit pas automatiquement par l'augmentation de la valeur de la monnaie métallique nationale à raison de la raréfaction résultant de son exportation.

Même dans l'Union latine, la Grèce, la Suisse, la Belgique ont souffert de la pénurie de monnaie métallique dans le commencement du XX[e] siècle et il a fallu une intervention collective pour y remédier. Il y a des crises monétaires, tous les pays du monde l'ont éprouvé.

La théorie Ricardienne perd de vue que le but essentiel de l'économie nationale n'est pas de conserver dans la circulation du pays une quantité quelconque de monnaie d'un poids et d'un titre déterminés; le but essentiel de l'économie sociale, c'est de conserver la stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie tant nationale qu'internationale. C'est le problème que L. Walras et d'autres, ainsi que moi-même, ont cherché à résoudre. Ce sont les fluctuations du médium national et du médium international qu'il faut réduire au minimum. Ces fluctuations sont indéniables; Ricardo lui-même reconnait qu'il suffit d'un progrès industriel quelconque dans un pays ou d'une mauvaise récolte pour modifier la distribution des métaux précieux; il en est de même de la découverte et de l'exploitation de nouvelles mines d'or. Dès lors, ce qui s'impose ce n'est pas un automoatisme libertaire, mais une intervention collective d'une organisation méthodique, des instruments monétaires, de leur production s'il s'agit de métaux précieux et de leur émission s'il s'agit des substituts de ceux-ci. Une économie sociale s'impose.

Ensuite les Ricardiens négligent le fait important que l'équilibre automatique ne s'établit qu'avec une perte et jamais non plus avec la rapidité et l'exactitude supposées par leur optimisme; ils ne tiennent compte ni des perturbations causées, ni des ruines accumulées, ni des souffrances endurées, ni du temps

que dure la crise. Dans le système actuel, le drainage de son encaisse amène naturellement toute banque d'émission à limiter son émission. Ceci même empire souvent le mal; c'est au moment où le crédit est le plus nécessaire qu'on le restreint; et puis, la restriction du crédit, par exemple sous forme de hausse de l'escompte,est déjà un mode d'intervention ; c'est un système de politique empirique dont l'expression la plus radicale est le cours forcé; or, par définition ce dernier est en contradiction avec l'économie libertaire.

Il faut, dans tous les cas, en supposant qu'en laissant la maladie suivre son cours naturel, la santé normale se rétablisse, un certain temps pour que l'équilibre monétaire et économique en général se reconstitue; il restera nécessairement des traces et des effets de la perturbation. Du reste, l'influence de la contraction des métaux précieux pas plus que celle de leur inflation n'agit pas instantanément sur les prix; les paniques surtout politiques sont seules subites rèlativement. Le cours forcé du *billet* ne fera que précipiter l'exode de la monnaie métallique restante et cela naturellement dans un système économique où, suivant la loi de Gresham la *mauvaise* monnaie chasse touojurs la bonne.

D'après Ricardo, « les marchandises haussent ou baissent de » prix proportionnellement à l'augmentation ou à la diminution » de la monnaie; c'est un fait indiscutable. » Mais notre circulation n'est plus surtout métallique; elle est fiduciaire; l'encaisse d'une banque d'émission peut diminuer et sa circulation ne pas diminuer et même augmenter; est-il possible d'assimiler les substituts de la monnaie métallique, — lettres de change, billets à ordre, chèques, compensations, virements, etc., à la monnaie métallique ? Voilà le problème actuel ! Et même en ce qui concerne les exportations d'or, elles peuvent s'effectuer par des retraits de dépôts ou des ouvertures de crédit.

Les Ricardiens persistent à raisonner comme si la circulation consistait uniquement en offre et demande d'espèces et de billets convertibles en espèces. En fait, l'offre tend à croître avec l'accroissement de la demande; mais comme J. St. Mill le reconnaît lui-même dans un passage cité par nous antérieurement. ce n'est pas la quantité des lettres de change, des billets, etc., qui agit sur les prix.

Aussi, Laughlin (*Principle of money*, London 1903), cité par M. Anciaux,dit que la quantité de monnaie employée à un moment

donné est la *conséquence* et non la cause de l'état des prix et du mouvement des affaires. Si celui-ci est doublé on créera deux fois plus de chèques, d'effets ou d'autres moyens de règlement. Il est vrai que la monnaie métallique fonctionne encore; dès lors, comme elle est elle-même une marchandise, sa contraction n'est pas sans effet, mais dans tous les cas cet effet n'est pas proportionné au résultat total et dans tous les cas, ce n'est que par un vice de notre organisation circulatoire, en vertu de la superstition métallique, qu'au point de vue de leur utilisation nous payons tous les règlements de compte même quand ils se font par simples écritures comme entre banquiers, comme s'il y avait transport (vente et achat), de monnaie métallique. Espèces et billets pourraient se contracter ou se dilater considérablement et n'agir que faiblement sur le niveau des prix dans une organisation adaptée à la pratique des affaires; ;nous avons déjà dépassé l'âge monétaire métallique; le métal n'est plus la pointe de la toupie, c'est un vernis superficiel d'or qui fait illusion quand la toupie tourne.

En 1908, le change, ainsi que le signale M. Anciaux, a été constamment favorable à la France et défavorable à l'Angleterre; cependant la cote, d'après le *Banker's Magazin* (vol. IV, p. 472, 1908), n'a pas été corrigé. St. Mill, lui-même reconnaissait que l'influence du cours du change sur le redressement de la balance des comptes est très faible; ;elle ne corrige que les faibles perturbations de l'équilibre. En se redressant, la balance supprime le correctif puisque le change revient au pair; par le fait même que les arbitrages augmentent leurs opérations lorsque les devises haussent, ils tarissent la source de leurs profits, mais alors le déséquilibre renaît car sa source est chronique; les ventes de titres à l'étranger ne sont pas un remède radical; la crise dans l'état actuel fait partie du mécanisme du change.

L'action de la prime ou de la perte au change sur le rétablissement de l'équilibre est indépendante des entrées et des sorties des espèces métalliques; dans ces conditions, le change continue, il est vrai, d'après J. St.Mill, à se rectifier automatiquement, mais la répartition internationale des métaux précieux n'est pas modifiée et ce n'est plus la théorie quantitative de Ricardo qui est appliquée, seulement nous restons toujours sous la domination de la théorie mécaniciste absolue de la liberté ou plus exactement de la nécessité.

Le cours du change est déterminé par la balance des comptes; cette balance est, de son côté, influencée par le cours du change vu que celui-ci modifie le mouvement international des valeurs mobilières. M. Anciaux observe que ce mouvement ne tend pas toujours au rétablissement de l'équilibre, qu'il en accentue souvent au contraire la rupture. Il cite comme exemple le rapatriement des titres italiens de la rente vers la fin du XIXe siècle; ce rapatriement n'a pas ramené le change italien au pair, au contraire. Mais la question est plus haute. La prime du change favorable, comme l'intérêt du capital, le bénéfice de l'entrepreneur, la rente de la terre ne sont-ils pas, avant tout, l'effet direct de l'organisation imparfaite des échanges, du travail, du capital et de la propriété? Ne sont-ce pas nos institutions qui, en consacrant ces inégalités les maintiennent malgré les progrès de notre technique du crédit, de la monnaie, du commerce et de l'industrie et font que tous ces progrès fonctionnent encore dans une organisation archaïque qui en enlève le bénéfice à la collectivité ? Les Ricardiens perdent de vue que le système mécanique de la liberté n'agit pas dans la cage étroite ou la prison érigée par et pour le capitalisme.

Quand le bénéfice des arbitragistes importateurs ou exportateurs de titres a son origine dans le cours du change, la hausse des devises étrangères en augementant ce bénéfice active l'exportation et réduit l'importation; elle tend ainsi à ramener l'équilibre.

Quand le change de Londres sur Paris est au-dessous du pair, les *brookers* anglais achètent à Paris des titres internationaux au même cours normal qu'à Londres, mais pour solder ces titres ils se procurent des devises sur Paris au-dessous du pair et réalisent ainsi un bénéfice plus ou moins élevé en rapport avec le bas cours du change. La même opération se fait sur les coupons de valeurs nationales quand ces coupons sont payables sur diverses places, Paris, Londres, Bruxelles, etc.

Le mouvement international des titres a donc une grande importance. Clare (*Marché monétaire*, p. 215), prétend même que le règlement des soldes internationaux s'effectue par des émigrations de titres et notamment de titres de chemins de fer américains dont le marché est ininterrompu à Londres et à New-York.

Les titres jouent donc le rôle de monnaie internationale; les

paiements en or sont minimes; l'encaisse métallique des banques est peu de chose par rapport au grand réservoir des titres ayant un marché international. Ce fait est nouveau; il n'existait pas au commencement du XIXe siècle, alors que si peu de titres même nationaux étaient cotés dans les Bourses et que moins encore avaient un marché international.

L'intervention des titres complète donc le règlement de la balance des comptes; toutes les valeurs sont donc échangées en définitive contre des valeurs correspondantes. Dès lors, quelle est la raison d'être du change? Il ne s'impose qu'en vertu de ce qui était vrai autrefois, mais ne l'est plus aujourd'hui que la balance des comptes est réglée par des mouvements d'or. Pour quoi cette superstition persiste-t-elle? Parce que notre organisation n'est pas encore adaptée au fonctionnement réel des règlements internationaux; le change est le tribut que nous payons aux banquiers et arbitragistes qui profitent de cette défaillance entretenue par les courtes vues des théoriciens.

Même, en l'état actuel, l'intervention du règlement par titres tout en facilitant la balance des comptes sans déplacement d'or, n'assure pas la conservation de l'encaisse métallique des banques. C'est ce que reconnaît M. Anciaux; en effet, d'après lui, 1° la plus grande partie des transferts internationaux de titres a pour cause l'élévation du taux de l'intérêt, beaucoup plus que les écarts du change, or, cette élévation constitue elle-même une dérogation au principe mécanique de l'équilibre automatique; c'est une intervention des banques privilégiées et publiques, organes défectueux, mais cependant organes de la société; 2° le réservoir des titres est plus limité que ne le croit M. G. Levy; les titres des particuliers n'y entrent qu'exceptionnellement; le réservoir se compose surtout de titres composant le portefeuille des banques et des titres flottants de chaque marché; 3° il faut en outre, que ces titres soient cotés internationalement sur les principales places. Mais en admettant même ces réserves en partie contestables, il faut signaler que, de même qu'à défaut de lettres de change de nature réellement commerciale, les banques en créent de fictives sur leurs correspondants de même sur les grandes places internationales la spéculation opère aussi fictivement; il a été constaté qu'à maintes reprises il se négociait plus de titres qu'il n'en existait réellement. La loi internationale de l'échange reste donc la même que la loi nationale et que celle

du troc, les valeurs s'échangent toujours contre des valeurs; théoriquement, il n'y a pas d'inéquilibre, pratiquement celui-ci est réel parce que nos institutions sont imparfaites, parce que notre économie n'est pas sociale. Les fortes exportations de titres en temps de crise, tout en aidant à rétablir la balance des comptes, sont ainsi elles-mêmes frappées par les écarts du change que cependant elles diminuent ou suppriment. Quelle contradiction ! Comment l'expliquer si ce n'est par la survivance de la superstition mercantiliste que toute balance défavorable se règle exclusivement en espèces métalliques?

La théorie de Goschen postérieure à celles de Ricardo et de J.St.Mill fut certes un perfectionnement mais non une révolution des théories antérieures. Elle remonte elle-même à 1861. (*Théorie des changes étrangers*, 4ᵉ édit., trad. de L. Say, Paris 1896.)

Goschen, suivant M. Anciaux, n'attaque ni Ricardo, ni J. St. Mill, mais sa théorie est nettement différente. J'estime, au contraire, qu'il les continue tout en les perfectionnant.

Ricardo et Mill disent : la balance défavorable des comptes entraîne l'écoulement de l'or, d'où la baisse des prix; cette baisse stimule l'exportation et ainsi se rétablit mécaniquement l'équilibre. Suivant Goschen, l'écoulement des espèces a pour effet la hausse de l'intérêt des prêts à court terme, donc la hausse de la valeur des capitaux; les banques dont l'intérêt propre est en harmonie avec l'intérêt public accélèrent ce mouvement dans la mesure en leur pouvoir.

En somme Ricardo, J. B. Say, J. St. Mill et Goschen n'ont fait qu'entrevoir ce fait important que dans tous les stades où existe l'échange, que celui-ci soit direct ou indirect, en nature ou avec une monnaie intermédiaire, dans le stade de l'économie mondiale comme dans ceux antérieurs de l'économie internationale, nationale, de la cité, les valeurs d'utilité courante, œufs, clous, flèches, etc., servent de moyens de liquidation des comptes, sauf que de plus en plus de nouvelles valeurs (valeurs mobilières, etc.), deviennent des produits présentant ce caractère avec, en plus, tous les procédés perfectionnés des virements, des compensations, etc. Pour les titres l'histoire des valeurs cotées dans les Bourses principales nous renseigne à cet égard; deviennent moyen de règlement entre nations, les valeurs qui sont cotées sur les diverses Bourses principales; mais la loi reste la même quelle que soit l'étendue et la complexité des groupements sociaux; que

les échanges aient lieu entre tribus primitives ou entre peuples des divers continents, les produits s'échangent toujours contre des titres équivalents aux produits, c'est-à-dire permettant de les acquérir. Il en résulte à toute évidence que le problème du change et de l'équilibre du change se ramène en dernière analyse à celui de la valeur d'échange.

Goschen a soutenu avec raison, que ce n'est pas la Banque d'Angleterre qui rend l'argent cher ou bon marché et qu'elle n'est que l'indicatrice de l'état du marché ; mais pour être exact il aurait dû ajouter: *tel que ce marché est organisé et telle que la Banque d'Angleterre est elle-même organisée en conformité de structure avec ce marché.* Alors on aurait pu comprendre que cette double organisation était perfectible et qu'elle ne correspondait plus exactement aux nécessités actuelles puisque la persistance du change malgré le principe égalitaire qui préside aux échanges, démontre l'état d'inégalité qui trouble ces derniers.

Goschen a donc perfectionné la théorie du change ou plutôt sa description en l'état actuel ; il a justement fait ressortir que le taux minimum de la Banque n'est qu'un maximum pour le public si ce taux est fixé ; aussi, les particuliers jouissant d'un bon crédit se procurent de l'argent à meilleur compte et la Banque est, en général, la dernière à subir l'influence des demandes d'argent. C'est aussi l'opinion de L. Say d'après qui l'exportation du numéraire amène la hausse de l'intérêt, laquelle réduit les exportations .

Pour Goschen et Say, comme pour Ricardo, nous sommes donc toujours en présence d'une loi naturelle ; le change fait lui-même partie du mécanisme de cette loi naturelle qui fait succéder continuellement l'inéquilibre à l'équilibre. « C'est l'action de cette » loi, dit L. Say, qui maintient dans tous les pays la quantité » de numéraire nécessaire à la circulation. » C'est ce que dit aussi P. Leroy-Beaulieu et Ricardo l'avait dit avant eux. Voilà pourquoi Goschen ne critique pas Ricardo dans son ouvrage ; il est lui-même Ricardien mais mieux éclairé sur des points spéciaux. « Si, dit Goschen, les paiements à faire pour acquitter le » prix des marchandises importées, dépassent continuellement » pendant une longue periode de temps, le montant des rentrées » à faire pour prix des exportations, le redressement de la balance » ne peut se faire qu'à la condition d'un arrêt dans la souscrip- » tion des engagements nouveaux, c'est-à-dire à la condition d'un

» changement dans le cours du commerce. La nation débitrice ne » peut améliorer sa situation qu'à la condition de consommer » moins et de produire plus ». Ce résultat est obtenu par l'élévation du taux de l'escompte; en effet, l'envoi des capitaux étrangers attirés par l'appât d'une rémunération plus élevée peut ne pas suffire au redressement de la balance si la balance des comptes est défavorable pendant une longue période. Ainsi Goschen revient à la théorie classique qu'il a simplement amendée : l'exode du numéraire entraîne la hausse de l'intérêt et celle-ci la baisse des prix d'où résulte la reprise des exportations et le ralentissement des importations et comme conséquence le retour à l'équilibre.

Ni Cl. Juglar, ni Bastable, ni Arnauné ne s'écartent en somme de la théorie classique. D'après eux, comme d'après Goschen, ce n'est pas le taux d'escompte de la Banque mais le taux réel de l'intérêt sur le marché qui est en rapport étroit avec le cours du change; la Banque ne fait qu'indiquer ce rapport. Tous envisagent le taux de la Banque comme aussi automatique que les variations de température enregistrées par un thermomètre et ne constituant dès lors pas une politique d'intervention.

D'après J. St. Mill et M. Anciaux, le stock monétaire d'un pays sert à trois fonctions : aux échanges, aux prêts et à la thésaurisation. Une exportation de numéraire pour payer des achats à l'étranger appauvrit-elle le marché des prêts ? Nullement; les disponibilités d'un pays ne sont pas seulement métalliques; les billets sont aussi des disponibilités; une banque peut remplacer par des billets l'or exporté dans la mesure où la législation ne s'y oppose pas; ;on peut même établir le cours forcé. Et n'en serait-il pas de même entre nations si elles étaient affiliées à une banque internationale émettant des billets internationaux ayant cours légal et au besoin forcé dans les pays adhérents? Entre ces pays il n'y aurait plus, évidemment, de mouvements d'espèces métalliques. Ce n'est pas tout; dès maintenant, en dehors de l'encaisse et des billets, les Banques ont d'autres disponibilités, par exemple les chèques déposés par les particuliers en compte; ces dépôts permettent aux Banques d'augmenter les crédits de leurs clients qui, à leur tout, pourront en disposer par chèques.

En un mot, tout capital disponible a un pouvoir d'achat aussi bien que de libération, le prêt n'est qu'un transfert de ce pou-

voir. Mais alors comment expliquer que souvent les capitaux disponibles soient très abondants et le change défavorable, comme en Allemagne en 1909? D'après M. Anciaux, l'explication serait qu'il n'y a pas de relation automatique entre le taux de l'escompte et le drainage extérieur. Le taux de l'escompte ne serait que la constatation automatique de l'état du marché. La preuve, dit-il, c'est qu'avant 1847, le relèvement du taux de l'escompte était un remède inconnu. Peut-être, et en tous cas seulement par la théorie. L'innovation introduite à partir de 1847 a été, dit-il, une intervention de la direction de la Banque, une dérogation au principe de l'automatisme naturel. Certes, mais quel rapport cela a-t-il avec le change? Cette innovation explique-t-elle que, malgré la suffisance des disponibilités le taux de l'escompte s'est élevé en Allemagne en 1909 et que le change y fut défavorable? Les moyens d'équilibrer les comptes existent et l'intérêt, le taux de l'escompte et celui du change deviennent plus lourds. Pourquoi? Evidemment, uniquement parce que d'un côté l'organisation du crédit est imparfaite et de l'autre, parce que malgré tous les progrès réalisés par le développement des relations internationales et nationales nous continuons, bien que sortis de l'âge métallique et voguant, toutes voiles dehors et à vapeur, dans l'océan fiduciaire, à conserver la superstition de la monnaie métallique aussi bien comme dogme théorique que comme système pratique. Les comptes se règlent par compensation et au moyen de toutes les valeurs internationalement courantes et nous continuons à calculer nos paiements réciproques comme s'ils ne se faisaient qu'en une monnaie très coûteuse et non pas comme nous devrions calculer en ne faisant payer le coût de cette monnaie que pour la part très minime pour laquelle elle intervient dans le règlement des comptes commerciaux du monde. C'est la même superstition en vertu de laquelle, au point de vue de la circulation intérieure, les banques nationales privilégiées, et même d'Etat, font payer les billets qui leur servent à escompter les effets de commerce comme si elles les échangeaient contre de l'or et comme si ces billets émis au nom de la collectivité qui accepte de les recevoir en paiement vu qu'à l'extérieur elle n'a pas besoin et ne demande pas d'or, n'étaient pas, en somme, un crédit ouvert à ces banques par la collectivité même à l'usage de celle-ci, c'est-à-dire une forme de la solidarité et de la mutualité sociales. Nos institutions nationales et internationales dont le système de circulation est

devenu mondial ne correspondent plus à l'état réel, ce sont des survivances du mercantilisme; dans le stade fiduciaire, nous avons conservé la superstition de l'or, de l'intérêt, du change.

L'encaisse métallique n'est plus qu'un élément tout à fait accessoire des disponibilités du marché dans le règlement des comptes nationaux et internationaux. Pourquoi et comment régler le taux de l'escompte d'après la seule encaisse? On ne le peut que parce que la fixation du taux de l'escompte est le monopole des banques d'émission; ce monopole en matière de crédit, comme un trust industriel, peut hausser ou baisser les prix soit dans l'intérêt général soit surtout dans son intérêt particulier. Mais ce *prix* est chose tout à fait distincte de la *valeur d'échange;* la collectivité seule, par les institutions émanées de sa volonté consciente peut résoudre pratiquement et progressivement le problème de la valeur d'échange par l'élimination successive de tous les poids morts de la circulation.

En Angleterre, le monopole de la Banque n'est pas absolu; celle-ci ne jouit pas du monopole exclusif de l'offre sur le marché du crédit, mais néanmoins son influence y est considérable. Bagehot (dans *Lombard Street)* le reconnaît; il n'y a pas assez d'argent dans Lombard Street pour escompter tous les billets; il faut l'intervention de la Banque d'Angleterre. Dès lors, son offre est *marginale* et détermine le taux général du marché. De même la Banque de France, la Reichsbank, etc., ont le contrôle du marché des prêts; cela est vrai en général mais surtout quand le marché monétaire se resserre à certaines époques de l'année ou à l'approche d'une crise.

J'ai cependant signalé que depuis longtemps l'influence des banques centrales dans les opérations directes de crédit a tendu à diminuer; les banques centrales se réduisent de plus en plus à être les réservoirs de la monnaie métallique et les dispensatrices des billets; elles fonctionnent au service des grandes banques privées; mais par le fait même de cette limitation de leurs fonctions, elles deviennent le plus en plus aptes à exercer leur fonction régulatrice suprême dans la circulation; par le fait même qu'elles centralisent et immobilisent l'or, elles stabilisent déjà, comme la Banque de France, le taux de l'escompte et le change en démontrant notamment que les encaisses métalliques des banques centrales ne sont plus, en réalité, que des Trésors de guerre destinés à leur tour à disparaître quand, par nos institu-

tions, nous serons parvenus à équilibrer la circulation du monde conformément aux lois de l'échange qui sont aussi celles du change et en un mot de la justice. En fait, l'influence des banques centrales sur le taux de l'intérêt s'est maintenu à raison du mythe de la convertibilité.

Aux Etats-Unis où il y n'y avait pas de Banque centrale, la Trésorerie qui émet les billets n'a pas ce contrôle pour défendre son encaisse. Aussi, les exportations d'aigles d'or sont considérables. De 1870 à 1902 ces exportations se sont élevées à 875,781,608 dollars contre seulement une importation de 270,940,598. Dans la seule année de crise 1893, l'exportation atteignit le chiffre de 101,844,087 dollars contre seulement une importation de 6,074,899. (M. Anciaux.)

Aussi, la Trésorerie fut obligée de s'adresser par l'intermédiaire de banques privées américaines en 1895 à un consortium anglo-américain qui reçut la concession d'un emprunt 4 p. c. de 62,317,000 dollars remboursables en 30 ans, moyennant quoi ce consortium s'engageait à livrer au gouvernement 3,500,000 onces d'or et à employer son influence financière à protéger la Trésorerie contre le draînage d'or. Ces conditions furent exécutées; des banques américaines réalisèrent des valeurs nationales à Londres et disposèrent par traites et chèques du produit sur Londres; ces traites et chèques furent vendus au public dans les banques américaines à un cours plus avantageux que l'envoi d'or; ainsi l'exode de celuici fut arrêté. Ceci donc, comme le signale M. Anciaux, est le résultat non de l'automatisme mais d'une politique d'intervention; j'ajoute que l'intervention eut été plus efficace si les mines d'or et leurs exploitations avaient fait partie du domaine public et plus encore, si, économisant l'or d'une façon permanente, il avait existé entre les Etats-Unis et les Etats de l'Europe, une banque internationale escomptant les valeurs internationales au moyen de billets internationaux au prix de revient, c'est-à-dire, en rejetant le vieux mythe de la convertibilité devenu inutile.

La hausse de l'escompte n'est donc pas le seul et unique correctif de la rupture d'équilibre de la balance des comptes comme le soutiennent Goschen et Say; ce n'est pas un correctif purement mécanique; M. Anciaux a raison de dire que c'est un correctif *voulu* par la Banque centrale, une politique d'intervention; sans celle-ci la monnaie métallique s'écoulerait jusqu'à épuisement.

J'ajoute que partout la liberté elle-même n'agit automatiquement que dans un système d'institutions préétablies comme la propriété privée, l'hérédité, l'étalon d'or ou d'argent, le monopole privé des mines, etc., etc. Toute l'économie classique libérale suppose un ensemble d'institution telles que l'appropriation des richesses naturelles limitées et du capital; c'est cet ensemble d'institutions qui est le soutènement de l'intérêt du capital; de la rente naturelle, du bénéfice de l'entrepreneur comme du salaire de l'ouvrier; c'est une cage dans laquelle l'oiseau vole librement; cette cage peut être plus ou moins grande, mais c'est une cage. La liberté est toujours sociale, c'est-à-dire relative, jamais absolue.

III

Quelles sont, en l'état actuel, les causes des fluctuations des changes dépréciés? Suivant M. Anciaux, les pays peuvent avoir le même étalon ou des étalons différents. Dans l'exemple ci-dessus des Etats-Unis et du consortium anglo-américain, l'étalon était le même. Il y a des pays où prévaut l'argent-métal, d'autres où règne le papier-monnaie inconvertible. Les changes-argent se règlent sur la valeur de ce métal-marchandise. Si le papier domine et a cours forcé et si le pays a un solde à acquitter, le cours des devises haussera, l'agio s'élèvera, mais comment se fera le paiement? L'économie classique répond: la hausse de l'agio surexcitera l'exportation et réduira l'importation; ainsi se rétablira l'équilibre. Pour les exportateurs, il y aura des bénéfices plus ou moins coinsidérables car les prix à l'intérieur généralement ne s'élèvent pas autant et aussi rapidement que le prix des devises; quant aux importations, elles subiront une diminution de bénéfices correspondante. M. Anciaux signale qu'en Espagne entre 1890 et 1899, la balance du commerce redevenant favorable, le cours des devises monte et que les plus élevés sont ceux des années les plus favorables. Oui, dit-il, l'exportation est stimulée mais encore faut-il des marchandises disponibles et vendables et la hausse de l'agio n'entraîne pas fatalement un développement correspondant de l'exportation. Il donne comme exemple l'Italie de 1887 à 1897; alors, ajoute-t-il, il faut bien emprunter

ou bien vendre des valeurs mobilières cotées dans des bourses étrangères. Rien de plus exact mais aussi de moins suffisant pour établir une théorie scientifique du change, car tout ceci n'est encore une fois, qu'une description purement empirique. M. Anciaux pose très bien le problème: il faut, pour combler la différence ou vendre des titres de valeurs internationales ou bien emprunter. Certes, mais dans le premier cas, la loi du commerce international continue à recevoir son application : les produits ou valeurs, s'échangent toujours contre des produits ou des valeurs; dès lors, il y a équilibre; comment alors s'explique et se justifie l'agio? Ou bien, dans le second cas, si on emprunte, le même résultat est obtenu indirectement; le déficit du pays débiteur est comblé mais alors la question surgit de savoir si le capital emprunté doit être nécessairement productif d'un intérêt ou si, par des institutions appropriées, le crédit international de même que le crédit national ne peut être organisé au prix de revient moyennant amortissement régulier et assurance contre les risques. Ici nous voyons donc d'une façon bien nette que le problème du change se rattache directement à celui du crédit et l'un et l'autre au problème de la avleur d'échange.

Dans l'organisation incohérente actuelle, les fluctuations de l'agio, comme celles de l'intérêt et des prix peüvent être très grandes en cas de balance défavorable continue; la hausse des devises peut être énorme, de même la baisse dans le cas inverse; les spéculateurs pousseront en outre à la hausse ou à la baisse artificiellement dans la mesure de l'incertitude de la conjoncture économique et politique. M. Anciaux conclut dès lors fort bien qu'il n'y a jamais équilibre automatique; qu'il y a toujours intervention. De même Fontana-Russo dit: « L'histoire économique » n'enregistre aucune de ces merveilleuses corrections naturelles » et automatiques qui n'apparaissent possibles que dans la théo- » rie pure. »

D'après les Ricardiens, la dépréciation du papier monnaie est le résultatde son émission excessive; ils appliquent ici aussi la théorie purement quantitative déjà appliquée à la distribution des métaux précieux. C'est aussi la théorie de Leroy-Beaulieu, de Juglar et de Clare: toute hausse ou baisse du papier provient d'après ce dernier d'une augmentation ou d'une diminution de la circulation fiduciaire; on invoque les exemples classiques des assignats en France, de l'Espagne de 1889 à 1892, etc., etc.

D'après Ricardo et l'école classique, la surabondance de monnaie détermine son exportation partielle lorsque cette monnaie est exportable ou sa dépréciation quand elle ne l'est pas; dans ce dernier cas, l'étalon est déprécié; cette dépréciation est mesurée par la prime de l'or, c'est à-dire, d'après la célèbre brochure de Ricardo, par la différence entre le prix marchand du lingot et le prix qu'en donne l'Hôtel des monnaies (Mint price).

M. Anciaux a raison d'objecter à cette théorie, qu'elle n'explique pas le lien qui rattache étroitement la hausse des devises à l'excès d'émission de papier monnaie. Aussi, M. Nogaro la rejette-t-il, dans un article de la *Revue économique internationale* (septembre 1908). Si, dit-il, la balance des comptes est défavorable à un pays où le papier est inconvertible, le cours du change subit des oscillations anormales; la hausse des devises ne s'arrête plus à sa limite naturelle, le point de sortie de l'or. Dès lors, les débiteurs de l'étranger doivent payer une prime pour se procurer des moyens de règlements, passer par les exigences les plus arbitraires, par exemple pour la vente de leurs fonds publics sur les bourses étrangères ou pour obtenir des ouvertures de crédit; ils sont aussi la proie des intermédiaires, des spéculateurs. Mais tout cela, d'après Nogaro, est indépendant de la quantité de papier-monnaie, ce n'est pas sa dépréciation qui est la cause de l'instabilité du change; c'est, au contraire, cette instabilité qui occasionne la dépréciation laquelle résulte de la difficulté de se procurer des moyens de règlement. Nogaro donne comme exemple le Brésil où le change sur Londres s'améliore à Rio-de-Janeiro en 1875, 1888, 1889 à la suite de gros emprunts contractés à l'extérieur. De 1889 à 1899, la dépréciation du milreis s'expliquerait par la crise du café, le relèvement postérieur à 1900 par le fait qu'une grande banque de Londres a assumé la charge de payer les dettes du Brésil à l'étranger. De son côté la réforme monétaire dans l'Inde prouve qu'il ne suffit pas de suspendre la frappe libre de l'argent pour stabiliser le change avec les pays à étalons d'or; la contraction monétaire qui en résulte n'a pas d'influence sur le change; la stabilisation de celui-ci ne peut résulter que d'une balance favorable prolongée.

Je pense, avec M. Anciaux, qu'une émission excessive agit sur le change ; d'après moi même directement ; mais qu'entend Nogaro par émission excessive? C'est ce que le subtil écrivain néglige d'expliquer. Pour ma part, j'entends par émission exces-

sive de papier-monnaie, toute émission qui ne correspond pas à une transaction réelle et sérieuse et dont le règlement est assuré soit par les débiteurs, soit par le prélèvement d'une prime d'assurance pour risques de non paiement en vue de la sécurité de la banque qui escompte l'effet de commerce contre du papier-monnaiè. Dans ce cas, le change international aussi bien que le change national sera au pair, peu importe la quantité de monnaie de papier émise et entre pays ou dans un pays dont la circulation est uniquement de monnaie de papier.

M. Anciaux a donc raison, en répondant à Nogaro, que la balance des comptes est la cause immédiate du cours des changes, mais que l'inconvertibilité du papier et l'*excès des émissions* exercent une influence indirecte sur la balance. Il faut toujours que le papier soit convertible, mais non seulement en or mais en toutes espèces de marchandises; il l'est nécessairement quand il correspond à des opérations réelles et sûres, sinon une nation est dans la même situation qu'un commerçant particulier qui ferait de la circulation en l'air. Je pense donc, contrairement à M. Anciaux, qui lui est d'accord avec tous les économistes, qu'une mauvaise récolte en Russie ne doit pas déterminer nécessairement la hausse de l'agio dans ce pays exportateur de blé, ni dans les autres; que par conséquent le rouble ne doit pas y baisser comme en 1891; le rouble-papier ne doit baisser que si on en a émis plus que n'en comportent les affaires traitées et dont le paiement est escompté. Il en est de même dans tous les cas de resserrement des débouchés de la production nationale. La concurrence du sucre de betterave a déterminé une crise du change aux Antilles et à la Réunion. La concurrence de Java et de Ceylan a réduit l'exportation de la quinine de Colombie d'où hausse du change en Colombie. L'absentéisme des princes et propriétaires russes en Occident n'a pas été sans influence sur le cours du rouble. Ceci explique aussi la hausse des devises aux époques de règlement. Celui de cinq milliards, en 1871-1873, a relevé les devises; les émissions n'ont pas été la cause de ce relèvement; de même ont influé les subventions aux alliés, en temps de guerre, comme par l'Angleterre sous la Révolution. Le *Bullion Commitee* l'attribuait au contraire à l'émission excessive comme le soutenait aussi Ricardo.

Ce n'est qu'exceptionnellement que l'excès des émissions entraîne la dépréciation de la monnaie nationale évaluée en mon-

naies étrangères. En 1868, après la proclamation du cours forcé en Italie, tous les détenteurs de titres italiens à l'étranger, tous les négociants créanciers, liquidèrent leurs comptes avec l'Italie; son numéraire fut exporté; l'agio s'éleva à plus de 20 p. c. De même, les capitalistes italiens convertirent leurs titres nationaux en titres étrangers. La spéculation accentua la panique; les banquiers et financiers achetaient des devises en prévision de la hausse.

Ici intervient, dit-on, le facteur psychologique, la méfiance; je l'admets, car la confiance elle-même est un élément du crédit, mais l'origine est tout de même une balance défavorable dont une méfiance exagérée est le reflet. Mais en somme, la question revient : pourquoi l'Italie qui, tout de même a réglé cette balance défavorable par de l'or, par la vente de titres, etc., et qui, en somme, n'a pas fait banqueroute, a-t-elle subi une dépréciation de tous ses moyens de règlement si ce n'est par le fait même du préjugé de l'or et du manque d'organisation du crédit international? Voilà ce que n'ont vu ni les classiques Ricardiens, ni leurs subtils critiques...

En résumé, d'après M. Anciaux, la théorie classique n'est vraie qu'en partie; on peut et il faut ajouter que la thèse mercantiliste l'était de même. L'excès des émissions n'agit, d'après lui qu'indirectement en provoquant l'exode des capitaux et en stimulant la spéculation à la baisse sur la monnaie nationale. D'autres facteurs: politiques, financiers, économiques, en rapport avec la confiance en l'Etat, le prix international de l'argent, des causes commerciales et financières agissent *directement* sur la balance des comptes et *indirectement* sur les variations de l'agio. Quel est, se demande M. Anciaux, dans chaque cas, l'élément prépondérant? C'est, dit-il, ce que l'expérience pratique peut seule nous apprendre; la théorie doit donc se soumettre à cette expérience.

Toute la différence entre le mercantilisme, Ricardo, Goschen et les théoriciens plus récents consiste dans l'analyse progressive des éléments constitutifs de la balance du commerce et du change, dans l'importance plus ou moins grande accordée à chacun de ces éléments par rapport aux autres; en fait, ces éléments et leur importance ont eux-mêmes varié historiquement mais toutes ces doctrines sont encore dominées par la conception du stade métallique bien que celui-ci soit en fait, devenu presque totalement fiduciaire. La théorie, dirons-nous à notre tour, doit donc se sou-

mettre à cette dernière expérience; une banque internationale des valeurs peut et doit unifier et équilibrer le change entre nations comme l'ont fait les banques nationales déjà assez parfaitement pour chaque nation particulière.

Je suis donc d'accord avec M. Anciaux quand il dit que les changes défavorables ne se corrigent pas automatiquement, même entre pays dont l'étalon est identique; qu'une intervention s'impose. Mais je vais plus loin que lui; je ne me demande pas uniquement quels sont les moyens de les *corriger* par une intervention pratique; je veux *supprimer* l'agio et organiser la circulation internationale conformément aux lois de l'échange qui, théoriquement, est toujours égal dans le stade du troc aussi bien que dans celui de la monnaie fiduciaire mais que l'imperfection de nos institutions rendent, en fait, inégalitaire. Voilà le problème que l'économie *sociale* a à résoudre.

Examinons les moyens d'intervention indiqués spécialement d'après M. Anciaux :

1. *La hausse de l'escompte.* — Cette hausse ralentit l'exportation du métal précieux et peut même établir un courant inverse. Cela suppose que le prix du métal sur le marché où cette mesure est prise est supérieur à celui des marchés qui ont des disponibilités métalliques, toutes autres conditions égales au point de vue de la sécurité du crédit. A Londres, en 1866, l'élévation du taux de l'escompte à 10 p. c. n'empêche pas le change sur Paris, de rester défavorable pendant trois mois; les banques françaises se défiaient de la suspension de l'Act. de R. Peel qu'elles croyaient être une suspension de la convertibilité. Ainsi aussi, l'élévation du taux est moins efficace en Russie qu'en France; celle-ci attire les capitaux même à un taux inférieur à celui de cet empire.

Nous avons également vu que le taux privé est souvent inférieur au cours officiel; toutefois, la hausse de ce dernier entraîne celle du taux privé; si le taux de la Banque de Londres s'élevait, mais si le taux privé conservait son niveau antérieur, l'élévation du taux officiel serait sans influence sur le change et sur l'exportation de l'or. Cette déduction de M. Anciaux est excessive; dans tous les cas l'encaisse métallique de la Banque serait sauvegardée et puis l'hypothèse envisagée ne se réalise jamais.

Le changement de courant qui s'opère par l'élévation du taux de l'escompte provoque l'importation des capitaux disponibles de

l'étranger, mais il n'en résulte pas le règlement définitif du solde dû par le pays débiteur; seulement, sa dette échue est remplacée par une dette à terme. Ici nous voyons que nous sommes en fait en présence d'une véritable opération de crédit, mais inverse à celle de l'escompte où une créance à terme est remplacée par un titre à vue, le billet de banque. Dans l'organisation actuelle, l'opération effectuée par le pays débiteur accroît la charge du règlement des comptes pour l'avenir, comme c'est le cas pour tout emprunt. Ici encore le crédit international subit un sort encore identique à celui du crédit national; dans celui-ci aussi le détenteur d'un effet à terme paie à la Banque qui lui remet en échange un billet à vue, un intérêt pour le temps, alors que c'est en réalité le public en général qui transforme le billet à terme en billet à vue et qui l'admet comme tel dans la circulation.

La hausse de l'escompte, outre qu'elle rend le crédit plus onéreux et plus difficile au moment où son utilisation est le plus nécessaire, présente un autre inconvénient. Quand la Banque réduit dans la suite le taux, souvent les capitaux étrangers rentrent chez eux et à peine le remède a-t-il cessé d'être appliqué, voilà que le change redevient défavorable. A. Raffalovitch a signalé le cas pour Londres en 1901.

Ce qui doit éclairer le public et les représentants de la nation sur l'empirisme des correctifs préconisés et notamment sur celui de la hausse de l'escompte, c'est un fait absolument capital signalé par M. Anciaux même et sur lequel j'ai si souvent insisté, c'est que le taux de l'intérêt ou de l'escompte dépend essentiellement de l'*organisation* du crédit.

L'organisation du crédit peut faire que le taux de l'intérêt reste inférieur à celui qu'il est dans les grandes banques; on l'a observé pour les caisses Raiffeisen prussiennes affiliées entre elles et groupées autour d'une *Caisse centrale* dont le capital fourni par le gouvernement s'élevait en 1898 à 50 millions de M. et atteignait en 1908, grâce aux apports des fédérations 51,400,000 m. Y étaient affiliées, 53 fédérations comprenant 11,728 sociétés avec 1,213,194 membres. Or, la caisse centrale a pu maintenir le taux de 3 1/2 p. c. en compte courant pendant toute la durée de la crise en 1907 alors que le taux à la Reichsbank s'élevait jusqu'à 7 1/2; le même résultat s'était produit en 1899, 1900, 1906. Pourquoi? Parce que ses déposants ne sont pas, dit M. Anciaux, des spéculateurs cherchant le placement le plus

avantageux pour leurs capitaux. Sans doute, mais surtout à raison du principe de solidarité qui est à la base de l'organisation et qui fait que ces caisses ne sont pas des caisses de capitalistes prêteurs mais d'emprunteurs associés. Pourquoi cette organisation et d'autres encore plus parfaites ne pourraient-elles pas s'appliquer à toutes les entreprises même au plus grandes ? Est-ce parce qu'elles cesseraient d'être capitalistes ?

Nous avons déjà vu que le taux privé tend à être inférieur au taux officiel; cette tendance s'est accentuée au cours du développement des grandes banques privées et de leur concentration dans les derniers temps; le taux de ces banques tend à s'affranchir de celui des banques d'émission par le fait même que ces dernières se limitent de plus en plus à être les réservoirs de la monnaie métallique et à fournir les billets; ce ne sont plus, en fait, les banques d'émission qui ont le contrôle des disponibilités sur le marché. (En février 1909, en Allemagne, le marché privé cotait 1 7/8 alors que le taux officiel était de 4 p.c.). Le féodalisme financier l'emporte; les banques privées absorbent de plus en plus le capital, les dépôts et les escomptes; dès lors, elles peuvent établir un taux inférieur, ce qui dépossède les banques d'émission d'une part croissante des opérations effectives du crédit qu'à leur tour elles tendent à séparer et à partager entre elles. Ceci indique la nécessité d'adapter la politique sociale à cette différenciation en elle-même avantageuse mais qui doit de son côté être socialisée et subordonnée aux instituts publics d'émission lesquels doivent exercer le contrôle suprême de toute la circulation.

Un autre phénomène intéressant sur lequel nous avons déjà attiré l'attention, c'est le nombre des variations des taux d'escompte dans les principales banques d'émission.

Nombre des variations de 1844 à 1900

Banque d'Angleterre	400	
Banque Néerlandaise	173	
Banque nationale de Belgique	173	(à partir de 1851)
Banque de Prusse et Banque d'Empire.	161	
Banque de France	111	

Pourquoi plus de variations à la Banque d'Angleterre? Parce que, dit M. Anciaux, l'encaisse métallique y est en général rela-

tivement inférieure. Or, le but du crédit n'est-il pas précisément d'économiser la monnaie métallique et c'est ce que l'Angleterre fait mieux que le continent par le système des chèques, des compensations, etc.? Sans le crédit perfectionné, il faudrait acheter de plus en plus d'or, même quand le change étant favorable amène l'or; il le faudrait en prévision de la crise. C'est en prévision de cela que presque toutes les législations imposent aux banques d'émission même en Angleterre l'achat de l'or à un taux déterminé. La Banque d'Angleterre dépasse même le prix de l'Hôtel des monnaies. Mais alors la cause des variations plus fréquentes de la Banque d'Angleterre n'est plus la faiblesse de l'encaisse. En 1893, la prime allouée par elle pour l'achat de lingots s'est élevée jusqu'à 4 p. c.! Faut-il continuer dans la même voie? En France, en Allemagne et même en Angleterre, on a fait crédit sans intérêt aux importateurs de lingots à partir de l'embarquement de ceux-ci. Nous voilà ainsi revenus au système des privilèges et des primes grâce à la superstition de l'or qui, en effet, est une survivance du mercantilisme. Observons cependant encore que si l'effet de cette politique est plutôt de multiplier les variations, celles-ci tendent, comme je l'ai montré ailleurs, à être atténuées, d'où la conséquence que le pays dont la banque d'émission a centralisé le plus d'or a les taux les plus stables comme la France au point de vue de la durée et ceux qui en ont le moins ont les taux les plus variables comme en Angleterre.

La politique des fortes encaisses métalliques a conduit aussi certains instituts d'émission à constituer un portefeuille étranger payable en or. C'est le cas de la Banque nationale belge et de la Banque Austro-Hongroise. Ce portefeuille est dès lors considéré comme assimilé à l'encaisse et comme un correctif du change. Seulement, l'opération n'est avantageuse que si on achète les devises payables en or aux époques où le change est favorable; ensuite, il faut que ces achats se fassent de préférence dans le pays même pour ne pas diminuer les disponibilités nationales et ne pas susciter la crise que le portefeuille a pour objet d'empêcher.

On a aussi préconisé et pratiqué l'expédient de refuser à l'escompte ou au réescompte le papier de circulation d'origine étrangère et spécialement celui qui est purement financier et de spéculation. Fort bien, mais alors ces opérations ne seront-elles

pas faites par les banques privées? Conclusion : il faut que celles-ci soient contrôlées par les banques d'émission.

Le crédit, les crises devenant de plus en plus internationaux, la solidarité s'imposant comme un fait, on a voulu étendre le principe de cette solidarité. Quand une crise éclate à New-York, Londres, Paris, etc., ne sont-ils pas atteints? Il faut donc envoyer des sommes d'or aux banques d'émission qui en ont besoin contre des valeurs commerciales revêtues de la signature de ces banques. C'est ainsi que la Banque de France est intervenue en faveur de celle d'Angleterre en 1906, 1907, 1908. Le but est d'éviter le contre-coup de la hausse du taux de Londres, hausse qui retentirait sur Paris. Mais alors pourquoi envoyer de l'or et ne pas dire simplement à Londres, nous vous offrons d'escompter vos valeurs commerciales à Paris? Ceci n'indique-t-il pas que la solution tout-à-fait rationnelle est la constitution d'une Banque internationale d'escompte et d'émission, Banque internationale qui, pas plus que les banques nationales n'exige ni capital ni encaisse métallique, sa circulation de billets étant doublement, triplement, etc., garantie par la collectivité internationale et solidaire de tous les pays adhérents à la constitution de cet organisme supérieur ?

A ce point de vue, il faut signaler cet autre correctif monétaire indiqué par M. Anciaux et sur lequel j'avais déjà attiré l'attention en 1897 dans mon ouvrage sur le *Crédit commercial*. Ce correctif du change consiste dans l'organisation par les banques centrales des trois Etats scandinaves en 1885 et revisée en 1905 d'un vrai système international de monnaie impliquant dès lors, tout au moins entre eux, la stabilisation de la parité du change. En novembre 1885 fut conclue, entre les trois banques nationales, une convention en vertu de laquelle le déplacement de l'or d'un pays à l'autre est économisé grâce à des comptes réciproques constants et liquidés à époques fixes. Chacune des trois banques a ouvert aux autres un compte sur lequel elles peuvent émettre des mandats tirés même lorsqu'elles ne sont pas créancières de la banque considérée. Cette convention a été remplacée en 1905 par un système à certains égards perfectionné. Les trois banques s'ouvrent réciproquement des comptes courants à un intérêt très minime. Ces ouvertures de crédit ne sont pas limitées, mais l'institut créditeur peut restreindre ses avances et en exiger le paiement métallique, *seulement l'envoi du métal se fait aux frais du cré-*

diteur et non du débiteur. N'est-ce pas exactement ce que je proposais dans mon projet de Banque nationale quand j'émettais l'idée d'une convertibilité purement facultative des billets aux frais de celui qui réclamait des espèces? D'après la revision de 1905, si une banque juge insuffisant le crédit dont elle dispose auprès des autres, elle peut l'augmenter mais à condition d'augmenter, dans la même mesure le crédit qu'elle fait à l'autre; de même en cas de réduction. Cela ne supprime pas complètement le déplacement d'or quand la balance des comptes est longtemps défavorable, mais alors on peut y obvier par la remise de devises sur des places tierces, des chèques sur l'Allemagne, l'Angleterre, etc., etc. Le résultat est la stabilité du change entre les pays unis par la convention; les fluctuations sont si faibles en général qu'on arrive même à la disparition de la cote officielle. Comme conclusion, l'or arrive à être réduit à sa fonction qui cesse d'être l'intermédiaire des échanges comme depuis longtemps il ne l'est plus déjà en fait. Dès lors, le véritable droit d'aubaine qui continue à frapper toute la circulation en vertu d'un prétendu service qu'il ne rend plus, n'a plus de raison d'être pas plus que les autres droits féodaux abolis par la Révolution française.

Remarquons que le progrès réalisé par les Etats scandinaves n'est qu'une application de la pratique des banquiers; ceux-ci se font des ouvertures de crédit; les banquiers des pays débiteurs tirent des effets en blanc sur ceux des pays créanciers; ils remboursent plus tard ceux-ci en leur envoyant du papier commercial; l'opération est encore simplifiée par la même pratique en usage entre les banques dont certaines ont des succursales et des agences dans toutes les parties du monde.

Malgré tout cependant, il y a des mouvements d'or entre les trois Etats scandinaves. Ainsi, M. Anciaux signale que pendant le second semestre de 1908, la Banque de Suède a importé 2 millions de couronnes d'or du Danemark et en exporté un vers la Norwège. Cela prouve seulement que la Suède, la Norwège et le Danemark, bien qu'associés entre eux, ne le sont pas malheureusement avec l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, etc., et que, dès lors, en l'absence d'organisation commune entre eux et ces pays, l'or éliminé de leur circulation continue à être un des éléments de leur circulation avec l'étranger .

M. Anciaux objecte que l'organisation scandinave, efficace en ce qui concerne la politique des devises est sans influence sur les

facteurs de l'endettement réciproque. Oui, mais la prime sur les devises augmente la dette et cette prime est supprimée par la parité du change. D'après lui la politique d'escompte présente cet avantage qu'elle provoque des arbitrages en valeurs mobilières et modifie la balance des paiements; d'après lui, l'ouverture des comptes réciproques n'a pas d'action du même genre. Il y a cependant cette différence que la compensation s'y opère de plein droit et que seul, dans l'organisation scandinave, un intérêt minime est prélevé sur l'*excédent* de la dette, tandis que dans la politique de l'escompte, toute la dette est frappée ou du moins le serait, si déjà dans la pratique, des formes de compensation n'étaient appliquées; malheureusement aussi les banquiers, qui très pratiquement compensent entre eux le doit et l'avoir des diverses nations, continuent à bénéficier de la hausse et de la baisse des devises sans tenir compte de la compensation qu'eux opèrent entre eux mais dont les particuliers des diverses nations ne profitent pas.

Ce service doit donc être socialisé par la constitution d'une banque internationale des valeurs.

Le projet de Luzzati tendait au même but que celui que j'ai développé en octobre 1911, dans la *Revue économique internationale*. L'objectif de Luzzati était l'établissement d'une solidarité permanente des grandes banques nationales.

A ce projet M. Anciaux objecte le danger pour un pays de se dégarnir d'une partie de son trésor de guerre en faveur d'un pays destiné à devenir peut-être son ennemi; c'est aussi l'objection soulevée par M. de Lescure contre mon projet d'organisation de banque d'Etat; à plus forte raison s'appliquerait-elle à mon projet de Banque internationale puisque d'après ce projet, celle-ci deviendrait à peu près l'unique réservoir de l'or désormais réservé pour le règlement des comptes des pays non affiliés à cette banque et avec lesquels du reste, pas plus qu'aujourd'hui, le paiement en or ne constituerait qu'une faible exception. Que vaut cet argument? L'économie sociale doit-elle avoir en vue l'organisation de la paix ou de la guerre? Suivant nous sa formule n'est plus : *si vis pacem para bellum*, cette formule est un cercle vicieux; la formule doit être : *si vis pacem para pacem*. Or, créer une circulation économique commune et un droit économique commun comme base de leur vie commune, voilà le vrai but à poursuivre par les amis de la paix; il faut multiplier les Banques d'Etat

parce que précisément la guerre aurait pour effet de permettre à l'ennemi de s'en emparer; il faut surtout créer une banque d'Etat internationale parce que précisément elle serait détentrice de la presque totalité de l or aujourd'hui partagé entre les diverses banques nationales qui se le disputent. Il faut surtout éliminer de plus en plus les métaux précieux de la circulation, de telle sorte qu'en cas de guerre l'ennemi n'ait à saisir que les signes fiduciaires, les valeurs mobilières des particuliers, signes et valeurs sur lesquels repose toute la vie internationale et qui, s'ils faisaient l'objet d'une spoliation de la part d'un ennemi stupide, ruineraient par le fait même le pays spoliateur, comme l'a si bien montré N. Angell, si l'Allemagne détruisait la Banque d'Angleterre ou l'Angleterre la Banque de l'Empire.

La guerre actuelle sera, il faut l'espérer, une fructueuse leçon; le projet de Luzzati et d'autre visant le même objectif ne seront pas repoussés avec la même légèreté. Ce serait un acte de coupable inconscience et la proposition faite en 1908 par l'éminent homme d'Etat dans une conversation à l'Institut de France, de la réunion périodique de conférences internationales des banques et des trésoreries où les divers rouages financiers des pays seraient mis en parallèle de manière à arriver à une action commune et solidaire apparaît dès maintenant comme une honorable mais insuffisante application des principes nouveaux d'économie sociale qu'il convient de réaliser.

Signalons qu'il y a quelques années la proposition de Luzzati a été reprise par Cortelyon, secrétaire du Trésor des Etats-Unis. Celui-ci a préconisé en outre l'émission de certificats d'or internationaux. (Voir sur la question, mon projet dans la *Revue économique internationale* et le volume XVIII, pp. 17 et 620-623 du *Marché financier* de A. Rafallovitch, 1909).

M. Anciaux n'a pas abordé ces questions fondamentales. Il se contente de relever les correctifs autres que monétaires qui ont été pratiqués ou préconisés; indiquons-les brièvement pour compléter l'état actuel de la question. Ce sont :

1° Le placement d'emprunts publics et spécialement de Bons du Trésor sur les marchés financiers étrangers. Exemple: *a*) placement en août 1909 par le chancelier de l'Echiquier aux Etats-Unis, d'une somme de 5 millions de liv. st. en bons du Trésor; cette opération a eu pour résultat une importation d'or; *b*) l'Allemagne fait la même opération en septembre à concurrence de

80 millions de M.; *c*) en décembre 1907, le gouvernement belge cède 40 millions de Bons à un établissement français; *pendant plusieurs mois*, la prime de Paris sur la Belgique baisse. Mais partout et toujours l'effet n'est que temporaire; les intérêts doivent être payés; les titres eux-mêmes sont réimportés; les conditions du crédit s'aggravent; la Rente belge baisse à l'étranger. Cette politique d'expédients ne remédie à rien; elle aggrave la situation;

2° L'exportation des autres valeurs mobilières. Leur réimportation semble moins à redouter, mais les intérêts et les amortissements à payer régulièrement tendent à rétablir le niveau antérieur;

3° L'émission directe de valeurs nationales et autres à l'étranger. Les résultats sont les mêmes. Les banquiers seuls y trouvent leur bénéfice. Puis, quel intérêt ont-ils à stabiliser le change? M. Anciaux dit qu'il faut les y intéresser et qu'on le peut. Il cite comme exemple les Etats-Unis qui, en 1895, s'adressèrent à un consortium anglo-américain pour arrêter le drainage de l'or. Le consortium le fit en vendant des valeur américaines sur le marché de Londres; de même antérieurement en janvier 1872, la France convint avec un syndicat de banquiers de lui concéder un emprunt de 3 milliards à condition de lui fournir 700 millions en changes étrangers à des conditions déterminées. De cette manière, dit L. Say, « on intéresserait les grandes maisons de banque, non seulement à la souscription de l'emprunt, mais encore au maintient » dans les limites raisonnables du cours du change, puisque » c'étaient ces maisons elles-mêmes qui couraient aux lieu et » place du Trésor, le risque de la hausse du change jusqu'à con- » currence d'un achat de 700 millions. » M. Anciaux en conclut simplement qu'un tel syndicat pourrait être rendu permanent; mais en supposant que ce soit possible, il avoue qu'alors les frais à faire pour atteindre ce but, tomberaient à charge du gouvernement, c'est-à-dire de la collectivité au lieu de les faire peser sur les seuls industriels et commerçants. Ce fut, du reste, aussi le cas pour l'opération des 700 millions vantée par L. Say. Encore une fois, la politique empirique ne résout rien; le change international ne peut être corrigé que par une organisation internationale;

4° On a préconisé et pratiqué de même l'interdiction non pas légale mais indirecte et en fait de l'exportation des capitaux nationaux; la législation *fiscale* notamment peut servir d'obstacle

à l'importation des valeurs mobilières créées à l'étranger et par conséquent à l'émigration des capitaux indigènes.

Quelles contradictions de la part des économistes libéraux ! Smith a dit que le capital et le capitaliste n'ont pas de patrie et il reconnaît qu'en fait leur activité est internationale. On ne veut pas d'intervention légale, mais on admet celle de la législation fiscale. M. R. G. Levy en fournit des exemples : en France, les actions et obligations des sociétés étrangères sont assujetties aux mêmes droits que celles des sociétés françaises, mais avec cette différence que les premières ne le sont que pour le nombre de titres circulant en France, et les secondes pour la totalité de leurs titres. Remarquons, qu'en général, ceux des sociétés étrangères sont déjà frappés dans leur pays d'origine, pour eux il y a donc superposition ; la conséquence a été la renonciation par un certain nombre de sociétés étrangères à la cote de Paris ; de là une diminution notable des négociations de ces titres en France. Et du reste, dans ce dernier pays, le ministre des finances a conservé le droit d'interdire l'inscription d'un titre a la cote officielle et, en Allemagne, les interventions de l'Etat sont encore plus rigoureuses. Mais précisément, il en résulte une difficulté plus considérable de négocier ces titres et par suite d'équilibrer les changes. Les établissements de crédit peuvent aussi refuser d'accepter les valeurs étrangères pour les ouvertures de crédit et les prêts en report ; cela favorisera l'exportation de ces titres. Mais ces établissements auront-ils intérêt à le faire ? Ils représentent des intérêts particuliers ; quel est leur intérêt à niveler le change dont les oscillations constituent un élément important de leurs bénéfices ?

5° Ce qui, d'après M. Anciaux, empêche le plus efficacement l'émigration des capitaux nationaux, c'est le développement de leur emploi rémunérateur dans le pays ; on l'a vu en Angleterre en 1909 ; au contraire la politique rigoureuse de l'Autriche en ce qui concerne la création de sociétés par actions, y a agi défavorablement sur le change en chassant les capitaux nationaux. C'est exact, mais le commerce international et la production nationale n'ont-ils pas pour objectif principal l'exportation des produits et celle des capitaux parce que cette exportation est encore plus avantageuse quand elle se fait surtout chez des populations moins élevées au point de vue de la technique de la production ?

Le problème est donc en réalité dans ce dilemme : individualisme libéral ou socialisation ; une intervention opportuniste et

empirique est à la fois inefficace et contradictoire. M. Anciaux semble le reconnaître mais trop timidement en disant que l'Etat peut aussi, en multipliant son domaine privé industriel, commercial et autres, maintenir les capitaux à l'intérieur du pays; il il donne comme exemple les armements maritimes, les régies de l'Etat comme celle des assurances; ainsi, les société d'assurances étrangères sur la vie établies en Belgique exportent en moyenne, d'après M. Maingié, trois millions de bénéfices;

6° La législation douanière agit aussi sur le change: entraves aux importations, faveurs aux exportations. On peut s'en servir d'après M. Anciaux, en cas d'excès des importations; mais il y a les traités et il faut craindre les représailles. Le mieux, suivant lui, est, de favoriser les exportations non seulement par la liberté mais par des primes, mais l'étranger pourra se défendre en élevant ses droits! Nous revoilà en pleine politique mercantiliste!

7° M. Anciaux signale enfin qu'une organisation de l'émigration temporaire serait favorable au change. Certainement, mais le problème fondamental n'en reste pas moins celui de l'organisation elle-même du change conformément à la loi de l'échange qui est l'égalité.

M. Anciaux se soustrait à l'examen de la théorie du change dont il n'envisage que les aspects pratiques. Quelles sont, d'après lui, les mesures propres à ramener le change au pair et à corriger les changes dépréciés ?

Quand le change ne s'éloigne du pair que de quelques points, on peut, sans grand inconvénient rendre le papier convertible à son prix d'émission ; il en est autrement quand la dépréciation est forte; alors on conseille la stabilisation du change « au cours, ou approximativement au cours ». C'est le mode adopté dans les derniers temps par l'Autriche-Hongrie, la Russie, le Brésil, la République Argentine et préconisé par les économistes à la suite de Roscher. La conclusion de M. Anciaux en ce qui concerne la correction des changes dépréciés est que cette correction se borne généralement à mettre un terme aux fluctuations pour l'avenir en renfermant les cours dans les étroites limites des *golds points*. Il importe peu, à cet effet, que le prix primitif soit restauré ou non. En cas de convertibilité au cours, les échanges n'en redeviendront pas moins normaux; ils ne varieront à l'avenir qu'entre le point d'entrée et celui de sortie de l'or, ces points ne seront pas les mêmes que dans le passé, *mais ce seront tout de même des*

régulateurs. Cependant si, comme en Espagne en 1909, l'agio est de 5 à 10 p. c., il faut d'abord combattre l'agio puis stabiliser les cours.

Comment supprimer l'agio? Les classiques et leurs continuateurs attribuent l'agio à des excès d'émission; le remède serait donc la réduction de la circulation du papier; l'Espagne n'avait qu'à brûler quelques centaines de millions de pesetas. Mais c'est indirectement seulement que cette diminution du papier agira sur le cours du change en augmentant le crédit de l'Etat. Celui-ci pourra émettre un emprunt intérieur afin de rembourser à la Banque ses avances en billets. Mais alors la Banque accroît ses émissions à peu près dans la même mesure qu'on a brûlé du papier. Il faut donc que les émissions de la Banque soient réglementées. Mais n'est-ce pas ce qui se pratique partout sauf à violer la réglementation quand les circonstances l'exigent? Dans l'économie capitaliste c'est le marché qui détermine les prix en général y compris celui du change. Aucune correction artificielle n'est durable ni efficace.

L'équilibre du budget produirait le même résultat que la réduction du papier; la quantité de papier émis n'agit donc pas directement. En désespoir de cause, M. Anciaux s'adresse à la psychologie économique; la cause directe serait psychologique; c'est la confiance. Quand celle-ci règne, le cours des changes sera amélioré sans retrait de billets de la circulation; l'Italie est revenue au pair sans modification sensible de la quantité de son papier-monnaie. C'est en partie exact mais elle n'y est pas revenue sans un relèvement très sensible de toutes sa production et de sa technique, relèvement qui a eu pour conséquence que son papier-monnaie est devenu de moins en moins excessif relativement au développement de la circulation ou des affaires réelles. Voilà ce qui rétablit la confiance et par conséquent le crédit et le change. Ce qui le prouve c'est que, comme le dit M. Anciaux, l'équilibre du budget et même ses boni n'ont qu'une influence accessoire si la balance des comptes reste régulièrement défavorable. Mais alors, d'après lui, c'est la politique des changes qui s'impose, même quand l'agio a une origine financière; en effet, « la baisse de l'agio due à l'amélioration du crédit public est de » nature à paralyser l'exportation des marchandises et à en sti- » muler l'importation, c'est-à-dire à créer un état de choses pro- » pre à rendre la balance contraire et à déterminer un retour

» offensif de l'agio. » La hausse de l'escompte ne serait pas efficace dans ces conditions, car les capitaux étrangers hésiteraient à courir le risque de la dépréciation en perspective.

Parmi les autres moyens empiriques préconisés et pratiqués pour empêcher le rapatriement de la rente, il faut noter l'*affidavit.* Il a été appliqué en Italie, à l'occasion de la dépréciation du papier-monnaie et pour le paiement des coupons aux étrangers; il est appliqué par l'Espagne à l'égard des porteurs nationaux de titres de la Dette extérieure; mais il y donne lieu à des fraudes considérables comme en 1905. Mais le moyen le plus rapide, bien que temporaire, est un emprunt extérieur, de même le paiement des droits de douane en or. L'emprunt extérieur est, du reste, un remède illusoire pour les pays où le cours forcé résulte d'une crise économique régulière comme dans les Antilles françaises et la Colombie; dans ces pays le relèvement ne peut se produire que par la création de nouvelles industries et le développement des cultures dont les produits soient exportables; mais c'est précisément ce qui fait que ces pays recourent à des emprunts extérieurs et à divers modes de protection.

Lors, au contraire, qu'il s'agit simplement de *stabiliser* le change quand il concorde avec le prix primitif ou ne s'en écarte que faiblement, dans ce cas on n'a pas à se préoccuper pratiquement de supprimer l'agio mais simplement les oscillations du prix de l'or et des devises étrangères en les enfermant dans les limites étroites des *points de l'or.* Il suffit alors d'assurer la convertibilité du papier-monnaie en or au cours actuellement coté. Ceci a nécessité la création dans quelques pays d'une *institution.* Le Brésil et la République Argentine ont créée des *Caisses de conversion* dont l'unique fonction est d'échanger l'or contre des billets et ceux-ci contre de l'or au taux adopté; ainsi le change est stabilisé à condition que le remboursement des billets ne soit pas entravé dans la pratique. Il n'est, dès lors, pas nécessaire d'introduire le métal dans la circulation intérieure ni même de frapper de la monnaie d'or nationale; la caisse mobilise et centralise tout l'or disponible dans le pays. On voit que cette institution réalise, dans une certaine mesure, le principe émis par moi, du papier non convertible à l'intérieur mais facultativement convertible pour les besoins extérieurs, principe qui domine mes projets de Banque nationale et de Banque internationale.

En Autriche-Hongrie, pour stabiliser le change on a adopté,

au contraire, la politique des devises et du portefeuille or; son effet est moindre et moins assuré comme durée; il peut seulement faciliter le retour à la convertibilité en or du papier-monnaie, retour qui n'est pas désirable au point de vue du progrès du régime fiduciaire auquel il convient de s'adapter.

En Russie, le ministre des finances a aussi essayé (vers 1905-1906), de stabiliser le cours du rouble sur le marché de Berlin au prix de 2 m. 16 pfennigs; il s'est servi de l'intermédiaire d'une grande banque de Berlin; celle-ci était chargée d'intervenir régulièrement à la Bourse en achetant tous les roubles sur le marché; à ce taux, s'ils tombaient en-dessous et au contraire d'en vendre autant que nécessaire au même taux en cas de hausse. Malheureusement, comme c'était à prévoir, la baisse a été la plus fréquente et le gouvernement a subi de grandes pertes. C'est le peuple russe qui l'a subie entièrement tandis que, sans intervention, la perte eut été pour la classe intéressée, mais en revanche les banquiers auraient bénéficié aussi bien de la hausse que de la baisse.

Les modes de stabilisation utilisée dans le régime métallique par lui-même instable, sont les mêmes pour les changes argent que pour les changes-papier; mais pour les changes-argent il faut en outre, suspendre la frappe libre de ce métal; à cette condition il est possible, dans une certaine mesure, de fixer un rapport conventionnel entre la monnaie d'argent intérieure et la monnaie d'or extérieure; seulement, cela ne dispense pas d'avoir une encaisse-or où les débiteurs de l'étranger aient le droit de puiser. C'est la solution qui a prévalu dans l'Inde anglaise dès 1893, plus tard, au Mexique et aux îles Philippines. Conant appelle cette combinaison *gold-exchange standard*; cette combinaison ne nécessite même pas absolument l'échange effectif d'or; en effet, l'administration américaine cède à Manille des chèques à un cours fixé sur New-York où cette administration a des fonds en banque; de même agit le gouvernement de l'Inde, car il a des capitaux disponibles à Londres; en outre, ce gouvernement a un *gold reserve fund* formé par les bénéfices réalisés sur la fabrication des roupies d'argent et ce fonds est placé en consolidés anglais et valeurs cotés à Londres; enfin, le gouvernement de l'Inde a une encaisse-or où les débiteurs envers l'étrangr peuvent puiser directement en présentant des billets au remboursement.

Le Japon a, de même, placé des capitaux importants en Bons

du Trésor anglais à courte échéance et déposés en Banque à Londres.

Dans tous les cas, l'expérience prouve: 1° que la stabilisation ne se maintient pas d'elle-même, comme le prétend Conant, par le seul effet de la contraction inévitable de la circulation d'argent ou de papier; 2° et ce qui est l'important, c'est que c'est par des institutions permettant d'économiser l'or et l'argent et de mobiliser les disponibilités et toutes les valeurs d'un pays que seul peut se réaliser la grande loi du commerce international conçue par les économistes comme agissant naturellement par le mécanisme de la liberté et d'après laquelle les produits s'échangent toujours contre des produits ou plutôt des valeurs contre des valeurs égales. C'est donc seulment l'organisation la plus scientifique possible des échanges qui peut réaliser la plus grande stabilité possible du change et cela en réduisant progressivement les divers poids morts de la circulation, d'où l'obtention du plus grand effet utile.

C'est donc à tort et contrairement à toutes les expériences que l'un de nos plus récents et meilleurs économistes, M. Anciaux, dont je viens de suivre presque pas à pas l'exposé de l'état actuel de la question du change, conclut en ce qui concerne les pays européens dont le régime est l'étalon unique d'or, que leur politique doit être celle d'escompte pour consolider le résultat acquis et aussi celle des obstacles au rapatriement trop rapide de la rente, rapatriement dont la hausse de l'escompte est, par elle-même déjà un frein plus ou moins efficace à côté des autres moyens identiques.

Le relèvement ou l'abaissement du taux de l'escompte ne sont que les graduations d'une situation nécessairement instable à raison des instruments anciens et défectueux de notre circulation et de la faiblesse d'organisation du marché national et international.

Tous les remèdes proposés, y compris la politique de l'escompte, prouvent seulement la nécessité d'une politique d'intervention collective méthodique et véritablement organique. Ce sont les bases mêmes du taux de l'escompte, du taux de l'intérêt, du taux du change qui sont ébranlées et que je mets en question; tout le reste, c'est de l'empirisme et ne constitue ni une théorie ni une réforme appropriée aux conditions actuelles de l'économie du monde. La théorie doit, non seulement, se conformer à l'expérience mais aussi la devancer pour en généraliser les fruits.

En fait, l'expérience démontre que, dans chaque nation et entre les nations, l'agio disparaît dans la mesure où leur organisation monétaire et fiduciaire est associée et commune.

Autrefois, en France, en Belgique et ailleurs, le cours du change variait de place en place dans le même pays comme maintenant il est encore différent entre pays divers. Maintenant, le change intérieur n'existe plus par exemple en Belgique. Si un Bruxellois a un paiement de 100 francs à faire à un Gantois ou bien le Gantois disposera sur lui à terme par une lettre de change ou le Bruxellois lui enverra un billet à ordre si dans l'un et l'autre cas l'échéance est à terme; cette lettre ou ce billet seront escomptés dans les mêmes conditions à Gand qu'à Bruxelles; ils seront soldés à l'échéance dans la même monnaie. Si le paiement se fait au comptant, le Bruxellois enverra un mandat-poste ou un chèque, ou un accréditif sans qu'il y ait déplacement de monnaie et avec des frais réduits au minimum; des compensations se feront entre banquiers ou à la Banque centrale ainsi que dans ses agences. Ce qui est réalisable dans un pays est réalisable entre les pays. En effet, dans le change comme dans l'échange, le prix de production n'est et ne doit être grevé que du coût du transport et de l'assurance contre le risque, comme pour le troc en général; ce coût est réduit au minimum par le perfectionnement de la technique de la circulation monétaire et de l'organisation du crédit.

Dans le troc simple ou échange direct en nature, ce coût de production égale l'échange, il est égal à utilité égale. Le change ne consiste que dans les frais différents de déplacement de transport. Dans le troc indirect au moyen d'une marchandise intermédiaire d'utilité courante, le change varie d'après les modifications de valeur de cette marchandise; dans le stade de la monnaie métallique il varie avec les variations de cette monnaie ou des deux ou plusieurs monnaies adoptées comme étalons. Dans le stade où la base métallique de la circulation se réduit de plus en plus relativement à la circulation fiduciaire, là notamment où l'étalon est devenu unique comme celui d'or, persiste pendant longtemps la superstition de la monnaie métallique et en dernier lieu, celle de l'or; les substituts de la monnaie métallique et spécialement de l'or continuent, au point de vue de leur circulation intérieure et extérieure, à être assimilés à de véritables déplacements de métaux précieux alors que déjà depuis longtemps ces

déplacements sont devenus accessoires et minimes; les banques privées et les banques d'émission dont le mécanisme est encore le même et dont les premières dominent les secondes par l'importance de leurs capitaux et de leurs opérations, perçoivent le change comme s'il y avait changement de monnaie.

La révolution à opérer dans le change, aussi bien que dans la monnaie et le crédit, doit avoir pour objectif l'adoption d'une organisation nationale et internationale de plus en plus adaptée à la situation réelle. Nous sommes entrés pleinement dans le stade métallique ou purement fiduciaire qui nous ramène à la loi primitive du troc mais qui, à raison de son ampleur et de sa complexité n'est cependant qu'un retour *apparent* vers l'égalité originaire.

Le change, en somme, n'est qu'un cas spécial du transport, de l'échange, de la monnaie, du commerce, spécialement de celui des métaux précieux, commerce abusivement étendu à celui des substituts de ces derniers; il ne s'explique qu'historiquement; sa loi abstraite est celle de l'échange et de la valeur d'échange.

Ainsi, encore une fois, à l'origine du change nous trouvons le changement, le déplacement, le transport, en un mot le mouvement. Autrefois, pour certaines caravanes, le coût commercial atteignait 400 p. c. du coût de production sinon il n'était pas rémunérateur. Dans le stade de l'économie naturelle de consommation immédiate, le coût de déplacement ne consistait que dans le faible effort nécessaire pour s'approprier les fruits naturels. Le progrès a toujours tendu à la réduction du poids mort et à l'accroissement de l'effet utile. C'est la loi du transport et de l'économie sociale toute entière, c'est aussi la loi de l'échange et du change. Historiquement, sous des formes variables le change est l'expression d'une inégalité en apparence naturelle mais en réalité sociale où, comme dans la rente naturelle ou différentielle, il entre à la fois des éléments matériels tels que la productivité naturelle et supérieure d'une région habitée sur une autre, mais en même temps et surtout des éléments sociaux; en somme, toute supériorité physique, physiologique, psychique pour les individus, toute supériorité technique en organisation du travail et du capital, toute machine perfectionnée peuvent donner naissance à une rente; mais il n'en résulte pas, nécessairement, que celle-ci doive profiter exclusivement aux particuliers qui, à raison de certaines circnostances historiques, en vertu d'institutions éga-

lement historiques se sont attribués ces avantages ou se les sont vu attribuer, continuent à jouir de ce privilège. Il appartient à la société d'en faire profiter tous ses membres, c'est-à-dire elle-même car ces supériorités dérivent bien moins de l'initiative et de l'effort individuel que du dévelopempent de l'organisation sociale toute entière.

En somme, le change favorable est la constatation d'une inégalité à la fois naturelle et sociale comme la rente de la terre et en somme elle devrait, comme celle-ci, être consacrée à compenser en les nivelant, les inégalités sociales dans chaque pays et entre pays de manière à rétablir l'égalité. Toutefois, spécialement en ce qui concerne le change, il semble que la meilleure solution, de même que pour l'intérêt du capital, soit de le supprimer par le moyen d'institutions circulatoires communes. Comme la rente naturelle, comme l'intérêt et le bénéfice, le change est une nuisance des inégalités sociales et intersociales.

D'après tout ce qui précède, nous pouvons maintenant définir le change d'après sa fonction économique constante, abstraction faite de ses formes historiques variables depuis le troc direct en nature jusqu'aux formes les plus évoluées actuelles : le change a pour fonction d'équilibrer toutes les valeurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de manière à compenser le doit et l'avoir commercial de la collectivité et de toutes les collectivités entre elles notamment par la réduction progressive des frais et des risques de déplacement ou de transport, du coût de la monnaie adoptée comme intermédiaire et du coût du temps en ce qui concerne le crédit. Ainsi peuvent être éliminés successivement les éléments perturbateurs du change et par cela même encore une fois le problème de la valeur d'échange qu'on a vainement tenté jusqu'ici de résoudre par la déduction logique, se résout de plus en plus par l'évolution même des institutions qui la déterminent partout et toujours.

La fonction du change tend donc à rapprocher le prix de celui de revient dans le stade du troc direct par la facilité et la régularité des transports et des marchés, dans le stade du troc avec intermédiaire, dans le stade monétaire métallique par la monnaie la plus honnête, dans le stade fiduciaire par les instruments de crédit les moins coûteux représentatifs d'abord de monnaie métallique et finalement représentatifs des valeurs négociées. En réalité, la fonction progressive du change tend à la suppression

du change comme la fonction de la monnaie tend à la suppression de la monnaie coûteuse, comme la fonction du crédit tend à la suppression de l'intérêt.

Situation de la Belgique au point de vue du change avant la guerre

(D'après le Rapport du Commissaire des monnaies IV, 2e anée 1913.)

En 1913, la circulation moyenne des billets de banque a été de 1,004,121,390 francs dont 113,410,850 de 50 francs et 228,319,340 de 20 francs. L'augmentation de la circulation de 58 millions par rapport à l'année précédente a porté exclusivement sur les billets de 100, de 50 et de 20 francs.

Pendant toute l'année le change sur Paris, place sur laquelle se liquide la partie la plus importante de nos engagements a été très défavorable. La prime a varié de 4 1/2 à 7 1/2 p. m. La moyenne a été de 6 p. m.

Les changes sur les autres places n'ont pas été meilleurs. Ils ont varié de 25.32 à 25.49 sur Londres, de 123.65 à 124.47 sur Berlin et de 208.82 à 210.35 sur Amsterdam, soit une prime moyenne de 7.3 p. m. pour Londres, de 5.3 pour Berlin et de 5.7 pour Amsterdam en francs.

Le portefeuille or de la Banque nationale a été, en moyenne, de 130 millions; ce portefeuille destiné à régulariser les changes n'a guère influé sur leur taux.

Depuis 1896, sauf de rares jours, nos changes sur Paris ont été constamment défavorables. Dans les dernières années la prime s'est aggravée. De 1856 à 1913 le cours moyen de Paris à vue n'a été au pair qu'en 1862, 1865, 1866. Il a été favorable de 1856 à 1861, de 1863 à 1864, de 1870 à 1873, et défavorable toutes les autres années.

Le pair sur Londres est de 25.22; il est de 123.45 pour 100 M. (papier court sur Berlin); de 211.65 pour 100 fl. de 1856 à 1875 et de 208.32 depuis 1876 (papier court.) sur Amsterdam.

Le taux de l'escompte officiel à Bruxelles a évolué parallèlement au cours du change spécialement sur Paris. Il a été en moyenne de :

1891.........	3.00	1899.........	3.91	1907.........	4.95
1892.........	2.70	1900.........	4.08	1908.........	3.50
1893.........	2.83	1901.........	3.28	1909.........	3.09
1894.........	3.00	1902.........	3.00	1910.........	4.12
1895.........	2.60	1903.........	3.17	1911.........	4.16
1896.........	2.85	1904.........	3.00	1912.........	4.41
1897.........	3.00	1905.........	3.18	1913.........	5.00
1896.........	3.04	1906.........	3.84		

Le 1er juillet 1914, un mois avant la guerre, le cours du change à Bruxelles et le taux de l'escompte étaient les suivants :

Amsterdam	à vue...........	208.90	à	209.50
Londres	»	25.34	à	25.37
Paris	»	100.77	à	100.85
Francfort	»	123.47	à	123.72

Escompte

Amsterdam	3 1/2
Londres	3 1/2
Paris	3 1/2
Berlin	4 1/2
Bruxelles	5

Le taux de l'escompte libre a toujours été inférieur ; l'escompte libre, en effet, ne se préoccupe pas de la régularisation des changes.

BIBLIOGRAPHIE

GOSCHEN, *Théorie des changes étrangers*. Trad. de L. Say, Paris, 4e éd., 1896.

ARNAUNÉ. *La monnaie, le crédit et le change*. 3e éd., Paris, 1906.

CLARE, *Le marché monétaire anglais et la clef des changes*. Tr. Giraud. 1894.

IDEM., *The A. B. C. of foreingn exchanges*. London, 1901.

M. ANCIAUX, *La politique du change*. Bruxelles, 1910.

J. PALLAIN, *Les changes étrangers et les prix*. Paris, 1905.

NOGARO, *Le rôle de la monnaie dans le commerce international et la théorie quantitative*. Paris, 1904.

LES MIGRATIONS HUMAINES

Quand l'homme primitif,vivant encore de la consommation des produits naturels d'une façon directe et immédiate se déplace par nécessité et par amour du déplacement, phénomène psychique dérivé sans doute lui-même des nécessités alimentaires et de la grande mobilité de l'espèce humaine, l'homme primitif retrouve dans son nouvel habitat à peu près les mêmes utilités naturelles et d'un autre côté, il représente lui-même le premier capital, les premiers instruments naturels, constitués par son propre organisme physiopsychique dont les propriétés sont à sa disposition. Le primitif qui se déplace, se déplace comme capital fixe, comme force de travail et il dispose des utilités naturelles de son milieu sous forme de consommation généralement directe et immédiate; la seule et très simple transformation qu'il fait subir à ces utilités c'est le déplacement de leur milieu naturel. C'est la forme encore confuse et indifférenciée, du travail, du capital et des agents naturels qui se combinant dans la suite dans une organisation sociale supérieure constituent avec cette organisation même de la société, les facteurs ou agents bien distincts de la production.

Les groupements primitifs sont petits, peu stables et peu sédentaires; ces caractères résultent aussi bien de la nature humaine primitive que du milieu où elle s'agite.

Généralement, les migrations humaines s'effectuent dans les directions où la population émigrante rencontre un milieu physique et des conditions d'existence économique assez semblables à ceux de son habitat primitif ; il en fut ainsi dans les temps les plus anciens et il en est encore de même aujourd'hui si l'on considère par exemple la profession des émigrants ou le climat du pays dont ils sont originaires ; le changement dans ces conditions est le plus facile, le moins perturbateur des habitudes ; mais aujourd'hui ne voyons-nous pas les émigrants jouissant d'une certaine aisance introduire dans leur home nouveau, toutes les habitudes du confort et même les jouissances artistiques et scientifiques de la mère-patrie. Toujours, évidemment, il faut tenir compte du degré de développement de la technique des transports, de la circulation ainsi que du travail et du capital. Cependant, presque toujours, en cours de route, tout déplacement entraîne certaines variations auxquelles les migrateurs s'adaptent s'ils le peuvent et ces variations tant physiques que sociales arrivent à modifier plus ou moins profondément le type social d'origine.

Comme le change, les migrations sont des changements dans l'espace et le temps ; comme le change qui tend à niveler les valeurs d'échange, les migrations tendent à niveler les populations et à les équilibrer relativement à leurs habitats respectifs ; elles ont pour fonction de niveler les valeurs humaines, les valeurs sociales des pays d'émigration et de ceux d'immigration. Ce nivellement s'opère d'abord d'une façon réflexe, irrégulière et incohérente, puis il tend à s'organiser d'une façon de plus en plus raisonnée, régulière et méthodique, dans la mesure où les collectivités intéressées interviennent pour le contrôler et même pour l'organiser dans l'intérêt supérieur des pays de départ et de ceux d'arrivée. C'est ainsi que, dans les derniers temps a été institué à Glasgow un *International Service for Emigrants* et que dans divers pays, la législation est intervenue.

Rien de plus légitime en effet, que celle-ci. L'émigration, en effet, se rattache non seulement à toute l'économie des sociétés, mais à leurs conditions familiales, à leur culture esthétique et psychique, à leur morale ; sous tous ces rapports elle intéresse le droit et la politique. C'est ainsi aussi que plus spécialement elle intéresse le chômage, les salaires, les Bourses et les Syndicats de travail, ainsi que tous les producteurs et consommateurs ; c'est donc avec raison que la question a été inscrite au programme de

l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et de l'Association internationale contre le chômage.

Le point de vue sociologique s'impose donc nécessairement à l'étude du problème des migrations; de même s'impose l'emploi de la méthode historique vu que les conditions du phénomène tendent à varier suivant la période où il se réalise et bien que sa fonction générale soit constante en ce qui concerne l'équilibre nécessaire entre le milieu physique et la population qui, en se combinant avec ce dernier, forme une société.

Je suis généralement d'accord avec les principaux représentants de l'école historique et particulièrement avec G. Schmoller relativement aux formes les plus anciennes de migrations humaines. Je considère cependant comme trop superficielle la division de ces migrations en trois périodes distinctes, division suivant laquelle, conformément à la classification des types sociaux proposée par H. Spencer, les migrations se distinguent suivant le caractère plus ou moins sédentaire des populations. D'après Schmoller, ces trois périodes seraient les suivantes :

1° Peuples primitifs peu sédentaires dont les groupes sont errants;

2° Peuples devenus sédentaires; ils perdent le goût et la capacité du déplacement si ce n'est sous forme de conquête et de colonisation;

3° Peuples civilisés contemporains; toute la surface de la terre tend à être colonisée, les migrations sont croissantes en étendue et en complexité;

Cette division a le grand défaut de baser l'évolution des migrations sur les caractères migratoires eux-mêmes; elle s'efforce d'interpréter le cours du phénomène sans remonter aux causes plus générales qui le déterminent ainsi que ses formes successives.

Même en admettant cette classification, il faudrait la compléter par cette autre observation que: dans la première période, tout le groupe se déplace; dans la deuxième, une partie seulement du groupe bien que toujours sous forme de groupe, mais cette partie est composée elle-même d'éléments empruntés à la société mère qui s'en détachent pour former une société-fille; dans la troisième, ce sont les individus qui se déplacent avec ou sans les membres de leur famille; leur départ est isolé, leur destination est isolée; seules les influences analogues agissant sur tous, font qu'ils qu'ils se réunissent par exemple dans les principaux ports

d'émigration; s'entassent dans les mêmes navires de même que les marchandises de propriétaires différents, sont débarquées aux mêmes lieux comme celles-ci, mais pour s'y disperser de nouveau dans toutes sortes de directions dont les principales cependant peuvent être assimilées à des courants plus ou moins réguliers et continus et dont les centres sont les ramifications plus ou moins tenues : fleuves, rivières, ruisseaux, ruisselets.

Remarquons encore que dans la troisième période, une distinction nouvelle s'accentue: de même que pour les capitaux, les migrations humaines se partagent en migrations définitives et migrations temporaires; celles-ci, à leur tour, sont périodiques ou non par exemple saisonnières. Ou bien, tout le ménage émigre, ou une partie du ménage et sans esprit de retour; ou bien la partie émigrante du ménage se compose généralement de la partie la plus énergique; souvent elle sert d'avant garde et appellera à elle vieillards, femmes et enfants quand le succès aura couronné l'établissement à l'étranger.

En général, dans la période primitive et même ultérieurement dans la deuxième, les migrations humaines ne font qu'un avec les migrations des biens meubles des émigrés, mais les biens meubles sont rares chez les peuples vivant au stade de l'économie naturelle de l'extraction des racines, de la cueillette des fruits, de la chasse et de la pêche; ils deviennent plus considérables au stade pastoral où ils comprennent le charriot, la tente et surtout le bétail, forme décisive et naturelle du grand capital. Cependant, la grande division entre les migrations humaines et les migrations de capitaux ne s'opère que quand la terre et les autres agents naturels ainsi que le capital, y compris tous les instruments de travail, sont devenus propriété de classes ou d'individus distincts en même temps que susceptibles d'être mobilisés et transférés d'un lieu à un autre ou d'individus à d'autres sans déplacement de leurs titulaires. Alors les émigrants ne se déplacent plus avec leurs capitaux si ce n'est dans une faible mesure; ils vont en général et simplement mettre leur force de travail (bras et cerveaux), à la disposition des capitalistes et propriétaires étrangers, ou bien il s'agit de pays neufs où ils peuvent obtenir une propriété et se créer un capital, mais s'il s'agit de pays où propriétés et capital sont déjà fortement installés et ne requièrent plus que du travail manuel ou intellectuel, alors le but de l'émigration n'est plus que la possibilité d'une rémunération plus avantageuse du travail

et le capital du pays d'origine peut suivre ou non ce mouvement migratoire des travailleurs ou des chômeurs, suivant que plus ou moins de capitaux sont demandés ou non par le pays où se rendent les travailleurs.

Ceci explique comment les migrations de biens ne font encore qu'un avec les migrations humaines chez les peuples pasteurs et même en partie chez les peuples agriculteurs, mais seulement dans les premiers stades de l'agriculture extensive, comme on le voit par l'exemple de l'invasion des Hycsos en Egypte, des conquérants Aryens de l'Inde, des Doriens en Grèce, etc., ainsi que des premières populations agricoles germaniques et slaves. Celles-ci ont conservé leur caractère mobile; quand la terre est épuisée, ils la traitent comme un instrument usé, ils l'abandonnent. Avec les progrès de l'agriculture, la population agricole tend à se fixer; l'esclave, le colon et le serf sont liés à la terre; même le seigneur et le suzerain sont liés à elle au moyen âge. Nulle terre sans seigneur, nul seigneur sans terre. Ici aussi le divorce entre le travail, le capital et la propriété ne s'opérera que plus tard quand la propriété mobilière aura cru et que la terre elle-même deviendra de plus en plus mobile, une marchandise supérieure seulement aux autres en ce qu'elle a une valeur de monopole.

C'est surtout au stade pastoral, grâce à une nourriture plus abondante et plus régulière que la population tend à croître; cependant, comme l'industrie fondamentale de cette période exige de vastes paturages, un moment arrive où la population devient excessive relativement à son territoire et doit, en partie, émigrer; à moins de devenir agricole, ce qui est moins aisé. Elle est préparée à l'émigration par le caractère mobile de sa richesse et de sa population. C'est ainsi que les tribus Indo-Ayrennes ont erré au milieu de l'Asie, dans l'Inde et en Europe, les tribus Mongoles en Asie et en Europe; en Asie et en Amérique les Malais depuis Madagascar jusque dans toute l'Asie du Sud et dans les îles les plus lointaines de l'Océan Pacifique. Les Malais étaient surtout pêcheurs et vivaient autant et plus sur leurs barques que sur terre.

Dans l'antiquité et au moyen âge, la fondation de presque chaque Etat se rattache à une migration. D'après von Ihering, le *ver sacrum* des Romains se relie à l'usage des Aryens (Celtes, Germains, Indous, etc.), quand leurs tribus étaient surpeuplées,

d'envoyer au dehors l'élite de leur jeunesse, filles et jeunes hommes, sous des chefs, avec des armes, du bétail, etc., s'établir ailleurs. Dans tous ces cas, nous observons la confusion primitive de la migration des capitaux avec celle des hommes et aussi la persistance de la forme collective du groupe émigrant; ce groupe est une cellule-fille qui se détache de la cellule-mère; sa composition est la même sauf que généralement les faibles, les femmes, les enfants, les vieillards n'émigrent pas ou moins, ce qui est une cause de succès pour ceux qui vont à l'aventure. Ceci explique aussi que, dans bien des cas, les fondateurs de nouvelles cités ont un esprit nouveau, une organisation supérieure à celle de la mère-patrie.

Primitivement donc, l'émigration est collective et implique l'émigration du capital, cattle, cheptel. En Orient, surtout dans l'antiquité, nous voyons des populations entières ou des parties de la population, avec leurs aristocraties, transférées de force dans des régions lointaines par les conquérants fondateurs de grands empires; le but de ces conquérants est de détruire l'esprit national des vaincus et même leur organisation tribale considérée comme inférieure et, dans tous les cas, inconciliable avec l'unité impériale; nous trouvons des traces de ce système dans certains grands empires actuels tels que la Turquie, la Russie et l'Allemagne où on s'efforce d'exproprier les terres des peuples annexés.

Parfois aussi, toute une population émigre sous la poussée brusque ou continue d'autres populations à la recherche de territoires nouveaux. César en signale des exemples. Dans ce cas, comme dans le précédent, l'émigration se fait par la contrainte extérieure ou supérieure; cette contrainte agit malgré les populations expulsées et souvent au détriment de leurs conditions antérieures et plus heureuses d'existence. Souvent, les territoires ainsi conquis, sont repeuplés par les envahisseurs ou transformés en déserts. La contrainte est, du reste, un caractère quasi constant de l'émigration; sans parler des persécutions religieuses et politiques, la misère n'est-elle pas aussi une forme de contrainte là où, en régime capitaliste plus évolué, la liberté d'émigrer comme la liberté du travail ne sont que des formes différentes du despotisme social.

Les distinctions que nous venons de faire relativement aux divers stades du phénomène migratoire, ont certes leur utilité et leur importance. Mais, en somme la division doit être surtout

basée sur les principaux stades de la circulation, y compris la technique de celle-ci ; c'est seulement en ordre subsidiaire que les modes de consommation et de production, agissent sur le régime migratoire des hommes et des biens; les migrations sont, en réalité, avant tout, des phénomènes de circulation; la consommation et la production elles-mêmes ne sont que des processus spéciaux de la circulation qui les englobe et les entraîne dans son cours général.

Toutes les migrations dont nous venons de parler sont guerrières ou semi-guerrières. Les peuples devenus sédentaires ne perdent cependant pas, d'une façon absolue, leur mobilité antérieure; avec l'accroissement de leur population, avec la formation de castes ou classs dirigeantes, avec surtout dans les cités maritimes le développement de la navigation et du commerce, se manifeste naturellement une tendance à l'expansion. Les Phéniciens, les Grecs, les Carthagénois créent des factoreries commerciales, des cités-filles, des Etats souvent plus avancés et plus prospères que la cité-mère; ces factoreries peuvent devenir des débouchés pour la population. Ici, l'exode des capitaux précède déjà en partie l'exode de la population. Nombreuses furent les colonies grecques fondées du IXe au VIe siècle avant notre ère. Plus tard, Alexandre fonde 70 villes peuplées par lui de Grecs et d'Orientaux; l'Orient fut à un moment hellénisé comme plus tard l'Occident fut romanisé. A Rome, on établit d'abord des colonies militaires de 300 citoyens dans des villes maritimes; dans la suite, elle latinise des régions entières comme l'Italie supérieure; à partir des Gracques on distribue des terres à des fils de paysans, aux prolétaires urbains, à des milliers de vétérans; finalement, on établit des Germains dans les provinces frontières dépeuplées; il y eut des colonies de 400 à 6,000 citoyens. En 187 avant notre ère, 12,000 latins sont, en une seule fois, forcés de quitter Rome et César songerait à envoyer dans les provinces d'outre-mer 80,000 parmi les plus pauvres citoyens de Rome. Toutes ces émigrations étaient bien encore des émigrations en masse, mais d'individus sans autre lien que leur misère commune et que l'intervention autoritaire de l'Etat qui, d'individus recueillis isolément, formait un troupeau expédié au loin; ce n'est qu'après leur arrivée à destination que ces éléments disparates en tant qu'individuels se trouvaient devenir aptes par leur

coexistence en une même région à créer un groupement social organisé.

L'infiltration germanique des premiers siècles de notre ère commence au contraire par une véritable immigration de groupes, de tribus totales ou partielles, de collectivités à la recherche de territoires et de butin; leur immigration est parfois subie ou tolérée; parfois interdite ou autorisée et même facilitée; du VIe au XIIIe siècle, elle se transforme en une véritable colonisation intérieure opérée sous l'autorité des chefs conquérants; elle aboutit à la fondation de villages et de villes, au refoulement des Slaves vers l'Est; à la fondation de factoreries commerciales dans les régions du Nord et de la Méditerranée.

Les Croisades ont entraîné la migration de millions d'hommes; dans la première nous ne voyons pas seulement une armée avec ses chefs militaires, mais une foule d'individus de tout âge, tous, y compris les chefs, sont poussés par la misère, tous espèrent se libérer de leur pauvreté en Orient en conquérant des territoires et des richesses. La délivrance du tombeau du Christ est leur idéal religieux, celle de leurs dettes leur but terrestre. Ils n'emportent avec eux ni capitaux, ni idées neuves, et les Etats éphémères qu'ils fondent en Orient seront modelés à l'image des principautés féodales d'Europe avec les territoires et les biens enlevés aux princes et aux peuples musulmans dans les conditions les plus atroces de barbarie.

Au XIIe et au XIIIe siècles, ce mouvement d'expansion décroît déjà, plus encore au XIVe; il s'arrête définitivement aux XVe et XVIe.

La conquête par les Turcs des routes terrestres du commerce international avec l'Orient poussa les navigateurs italiens, portugais, espagnols, à chercher des voies nouvelles; à son tour, la découverte du Nouveau-Monde a pour conséquence le développement des empires espagnols, portugais, hollandais dans les Indes Orientales et Occidentales; ces faits n'exercèrent pas une influence directe et immédiate sur l'émigration de la population européenne de 1500 à 1700; ils agirent surtout sur l'extension du travail servile des indigènes asservis et aussi sur le développement de la traite des nègres; celle-i fut une forme coercitive et abominable de l'émigration. L'émigration plus ou moins libre vers les pays neufs commença seulement à prendre une certaine importance de 1700 et 1800.

Antérieurement, dans les monarchies absolues et fermées qui se développèrent du XVe siècle jusqu'à la Révolution française, l'émigration fut en général défendue; le serf était attaché au sol, la noblesse à ses domaines ou à ses fonctions, le clergé à sa fonction cultuelle et éducatrice assurée matériellement par la possession de biens fonciers considérables; la bourgeoisie et les artisans des villes l'étaient à leurs privilèges et à leurs corporations; les fortunes et les valeurs mobilières étaient rares; les villes elles-mêmes et les rois étaient hostiles à la sortie des biens soit de la cité soit du royaume, sous forme de vente, de donation ou d'héritage. Il en était ainsi aussi bien dans les pays de droit coutumier que de droit écrit.

Cependant, en France, en Espagne, en Autriche et aussi à certains moments en Angleterre, l'intolérance religieuse et politique des monarchies absolues poussa des milliers d'individus à s'expatrier; ce n'étaient ni les plus pauvres ni les moins éclairés; leur émigration fut une double perte pour leurs patries.

Pendant toute la période mercantiliste qui coïncide avec celle de l'absolutisme politique, les colonies furent considérées comme des domaines, des fermes à exploiter, commercialement; la colonisation apparaissait comme une extension de la domination politique; chaque grand Etat tendait à la monarchie universelle; la christianisation des peuplades inférieures était elle-même un moyen d'assurer la domination du monde; accessoirement seulement c'était un réservoir ouvert à l'excédent de la population. Ce n'est qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles que commence la colonisation agricole européenne dans la Nouvelle Angleterre. Mirabeau, l'un des premiers, à l'Assemblée nationale et antérieurement dans sa lettre à l'héritier de Frédéric-le-Grand, proclama le principe de la liberté d'émigrer; ce principe était conforme aux théories libérales qui prévalaient avec les physiocrates et Ad. Smith. En Prusse notamment, cette liberté n'existait pas et Mirabeau disait qu'on n'émigre que pour améliorer son sort car l'homme est naturellement attaché au sol natal; « rendez votre peuple heureux, il » n'émigrera pas; il émigrera malgré les lois s'il l'est peu ». Et à l'Assemblée nationale, en 1791, il concluait dans le même sens : « Si vous faites une loi contre les émigrants, je jure de n'y obéir » jamais ». Il soutenait qu'à ce moment aucune loi n'existait interdisant la jouissance de ce droit naturel.

Au XIXe siècle, le développement de la circulation et de sa

technique, celui de la consommation et de la production, l'extension croissante de la domination de l Europe dans les diverses parties du monde, le développement du machinisme, la misère croissante tout au moins pendant la première période de l'introduction de celui-ci d'abord en Angleterre et surtout a partir de 1840 sur le continent intensifièrent l'émigration et consolidèrent la théorie libérale en cette matière.

Schmoller reconnaît que, dans la période moderne, les causes de l'émigration sont économiques; les capitaux se dirigent vers l'étranger en vue d'emplois directement ou indirectement plus avantageux; les capitaux engagés à l'étranger entraînent l'exode des ouvriers manuels, des ingénieurs, techniciens, etc. Les capitaux n'ayant pas, en Europe, un emploi suffisamment rémunérateur, il faut leur trouver des débouchés, profiter de l'outillage supérieur de l'ancien continent d'Europe pour exploiter les continents inférieurs; on y a écoulé d'abord les produits européens, mais plus tard des usines, des fabriques y ont, à leur tour, été établis; alors les pays qui ne servaient d'abord que de débouchés devinrent à leur tour et peu à peu, des centres de production et des concurrents de l'Europe. Dans la première période, de grandes compagnies et sociétés commerciales se créent, en Angleterre, en Hollande, en France, etc. Dans la deuxième, ces compagnies revêtent un caractère international. Dans l'un et l'autre cas il est établi que le capital n'a pas de patrie; de même que le travail dont il est inséparable, tous les deux deviennent de plus en plus cosmopolites et mobiles.

Ces observations de Schmoller me semblent trop absolues; le travail est si bien séparable du capital qu'en fait il en est depuis assez longtemps séparé; la preuve en est que les migrations humaines tout en suivant parfois celles des capitaux, les ont souvent précédées et qu'elles sont distinctes de même qu'ouvriers et capitalistes constituent des classes différentes dont les intérêts, même au point de vue de l'émigration, sont également distincts.

Au fond, les causes actuelles de l'émigration sont les mêmes que celles qui ont agi dans tous les stades antérieurs; elles sont avant tout et surtout économiques, mais en outre religieuses, morales, juridiques, politiques. Elles sont en réalité sociales; par conséquent l'émigration, de même que tous les autres phénomènes économiques ne peut être interprétée exactement et complètement qu'en se plaçant au point de vue sociologique. C'est

la structure générale de toute société dans ses rapports avec les sociétés extérieures qui détermine à chaque moment les courants d'émigration et d'immigration; cela est vrai pour nos grandes sociétés internationales contemporaines; cela l'est également pour les groupes primitifs errants à la recherche de leur subsistance ainsi que cela est vrai pour tous les stades intermédiaires. Bien plus, les phénomènes y relatifs ne sont pas toujours des phénomènes dont les causes sont connues et les conséquences recherchées et voulues; les hirondelles, les harengs, etc., émigrent par bandes dans des directions qui, successivement leur sont indiquéespar les nécessités de la vie; leur instinct est au fond, un cas plus général de ce que nous appelons l'intelligence humaine.

Notre planète, dans toutes ses parties à chaque moment habitables a été peuplée grâce à ce mécanisme toujours le même, la séparation, la différenciation, l'adaptation croissantes; l'humanité se maintient, se développe et progresse dans des conditions de plus en plus spéciales et complexes par la coordination non moins nécessaire de toutes ses parties. Les migrations humaines et celles des capitaux, tantôt conjointes et même indistinctes, tantôt séparées et même antagonistes sont des rouages de ce mécanisme dont le fonctionnement continu a pour résultat un équilibre de plus en plus universel de la population et de la planète habitable et ce, à chaque moment et dans les conditions existantes, c'est-à-dire en tenant compte de l'influence exercée par tous les autres phénomènes sociaux sur celui dont les migrations elles-mêmes sont l'expression et en ce sens l'effet. Toute migration est donc un mouvement d'hommes ou d'utilités qui, en se différenciant de leur milieu originaire, tend, par cette variation, à produire un équilibre nouveau en rapport avec les conditions nouvelles qui ont produit une variation. Telle est la loi constante de l'évolution sociale dont une homogénéité relative d'un faible groupe fut le point de départ et dont une homogénéité également relative mais infiniment plus vaste et plus complexe est le point d'arrivée sans que l'on puisse prévoir ni même imaginer l'avènement d'un équilibre fixe, définitif et absolu.

Ce que l'on peut dire, c'est que dans notre système d'économie déjà internationale et en voie de devenir mondiale, les migrations extérieures seront de plus en plus des migrations intérieures, de même que nos migrations entre villes et campagnes, faubourgs et sections d'une même cité et également nos guerres internatio-

nales seront considérées comme des guerres civiles ou sociales entre groupes imparfaitement équilibrés, bien que vivant en fait d'une existence commune mais insuffisamment organisée.

Actuellement encore, les gouvernements sont, en ce qui concerne l'émigration, ou bien passifs, ou, s'il s'agit de leurs propres colonies, ils se contentent d'intervenir dans les frais de premier établissement, de créer des routes, des ports, d'organiser l'administration et la sécurité extérieure et intérieure du pays. En général, même quand ils interviennent pour favoriser l'émigration, ils n'en assument pas la direction complète comme dans l'antiquité ou au temps des invasions barbares ou à l'époque de la colonisation allemande des pays slaves, colonisation que l'Etat Prussien favorise encore actuellement.

Dans les temps modernes, l'émigration est surtout individuelle; déjà cependant nous voyons des Etats intervenir par exemple pour renseigner les émigrants, pour assurer leur trasnport dans des conditions convenables et, ce qui est plus caractéristique, en vue de conserver aux expatriés les avantages des assurances ouvrières dont ils jouissaient dans la mère-patrie; ce dernier objet a été en partie réalisé par des conventions internationales. De même les Etats tendent à soumettre la liberté d'immigrer à la possession de certaines ressources ou aptitudes et à des conditions de moralité.

Les *migrations* sont ou *temporaires* ou *définitives*; les migrations temporaires peuvent être *périodiques* par exemple *saisonnières*. Les migrations périodiques étaient et sont encore fréquentes chez les peuples nomades et spécialement chez les pasteurs, dans les pays de montagnes et de vallées; elles le sont aussi chez les bucherons. Les colporteurs. les marchands, les marins, les commis-voyageurs sont hors de chez eux une partie de l'année; l'absentéisme sévit chez les grands propriétaires en Angleterre comme en Russie, parfois les uns et les autres finissent par se fixer à l'étranger.

Les migrations sont aussi *intérieures* ou *extérieures;* cette distinction est surtout formelle et en rapport avec le droit international, le droit public et administratif de chaque époque.

En général, un déplacement à peu de distance, même à l'étranger, paraît un phénomène économique et social moins important et moins digne d'arrêter l'attention que celui à grande distance. Cependant, l'exode des campagnes vers la ville ou de l'industrie

des villes vers les campagnes est, et a été, un fait de grande signification même et peut-être surtout à l'intérieur de petits pays comme la Belgique où jusque vers la fin du XIII[e] siècle, les villes flamandes ont vu croître leur population alors que les villes étaient des centres industriels d'immigration pour les paysans; plus tard, en Belgique et en Angleterre, l'industrie s'insstalle à la campagne. Ces phénomènes ne sont pas nouveaux; ils se manifestent avec plus d'ampleur, seulement; avec le développement de la grande industrie, ils ne sont pas non plus exclusivement économiques, car au moyen âge le régime juridique et les conditions sociales des villes étaient supérieurs à ceux des campagnes. On s'explique fort bien que tout d'abord les observateurs sociaux se soient attachés aux faits plus frappants d'émigration extérieure et à grande distance comme on continue à le faire pour le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie par rapport à l'Amérique, mais scientifiquement l'émigration extérieure facilite l'explication de l'émigration intérieure; celle-ci, du reste, comme nous l'avons dit, dans notre régime international et mondial, doit de plus en plus être considérée comme intérieure, c'est-à-dire se réalisant dans la société universelle des sociétés particulières.

L'émigration intérieure se fait entre communes, entre sections, quartiers et rues de celles-ci; dans quelques grandes capitales même, comme Paris, entre étages suivant les changements produits dans les budgets des particuliers; elle se fait entre cantons, régions ou arrondissements, entre provinces; on passe aussi d'une profession à une autre, de l'agriculture au commerce ou à l'industrie, même de régions rurales relativement trop peuplées vers d'autres similaires qui le sont moins. Sous ce rapport, il peut y avoir, comme en Russie, une véritable colonisation intérieure, bien qu'à très grande distance comme en Sibérie; de même aux Etats-Unis et dans d'autres pays d'Amérique et d'Asie.

On dit souvent que les Etats qui n'ont plus moyen d'acquérir au loin de nouvelles possessions, comme c'est le cas pour l'Allemagne, l'Italie, les Etats scandinaves envoient leurs émigrants en Amérique ou dans les colonies anglaises, que ces émigrants et leurs descendants oublient vite leur langue et leur pays d'origine et que, dans ces conditions, l'émigration est désavantageuse pour ce dernier. Il faut cependant signaler que tous liens ne sont pas rompus, que les émigrés allemands aux Etats-Unis sont d'excellents clients et propagateurs du commerce allemand; qu'ils

luttent dans leur nouvelle patrie en faveur de l'influence politique de leur pays d'origine et qu'eux-mêmes se groupent entre eux dans certaines villes et régions préférées où il leur arrive parfois de dominer économiquement et politiquement. Comme nous l'avons vu, l'émigration peut se faire de masses d'individus sans autres lien commun que la nécessité qui les y pousse mais aboutir dans le pays de destination à des groupements collectifs, même à l'intérieur d'une même cité. C'est ainsi que l'histoire tant de l'Europe que de l'Orient et de l'Extrême-Orient, constate l'existence dans certains centres de quartiers distincts pour les nations d'origines différentes; ces mêmes groupements, jadis obligatoires continuent à exister même dans les pays les plus libres, surtout dans les grands centres internationaux. En somme, les migrations humaines de même que l'échange ne sont jamais en elles-mêmes ni favorables ni défavorables pour les pays intéressés que dans la mesure où les conditions dans lesquelles elles s'effectuent, ne sont pas égales et justes. Ceci nous montre sous une face nouvelle, le problème éternel et fondamental de la valeur d'échange.

Ni les économistes libéraux, ni ceux que l'on appelle les socialistes de la chaire comme Schmoller et son école, ni les socialistes d'Etat comme Ad. Wagner et son école et l'on peut y ajouter le socialisme en général, n'ont observé le lien entre les migrations humaines et les migrations de biens ou de capitaux, ni des unes et des autres avec le change, avec l'échange et la valeur d'échange. Cependant toutes leurs observations, tout en n'aboutissant pas à une théorie, concourent à montrer que les migrations intéressent la politique sociale. Schmoller signale qu'en Prusse au XVIIIe siècle et aux Etats-Unis pendant longtemps au XIXe siècle, où il y avait manque d'hommes, ainsi que dans d'autres colonies, on a favorisé l'immigration en la protégeant et même par l'intervention directe de l'Etat pour assurer les frais de premier établissement par la concession même gratuite de terres, etc. Au contraire, dans d'autres pays où on craignait la diminution de la population on a, jusqu'au XIXe siècle, créé des obstacles à l'émigration par des lois et des mesures administratives. Ce n'est qu'entre 1820 et 1850 que la liberté d'émigrer a été reconnue comme un prétendu droit naturel et c'est alors aussi que les Etats intéressés, soit à l'immigration soit à l'émigration, ont commencé à légiférer pour les protéger et les contrôler.

Plus tard, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie ont cherché à ralentir l'immigration des individus ou des classes ou même des races non désirables (criminels, prolétaires sans ressources ou incapables, chinois, etc.); de même, on est intervenu dans l'Inde et dans l'Afrique anglaise.

Le mérite de Schmoller est d'avoir reconnu que les migrations sont des problèmes d'économie sociale ou le sont devenus. La doctrine libérale de l'école de Manchester a prévalu dans la période et pour les pays où cette doctrine était opportune et avantageuse. Cependant, plus tard, les grands Etats, malgré leurs Constitutions différentes, comme la Russie, l'Angleterre, la France, les Etats-Unis, l'Australie, etc., ont compris que c'était un problème de politique sociale et que même, à ce point de vue, le principe absolument libéral était et n'avait été qu'un mode historique de cette politique. L'Allemagne, dit Wagner, l a également compris dans les derniers temps. C'est aussi l'opinion de Schmoller bien que celui-ci incline encore trop vers l'ancien libéralisme. L'éminent représentant de l'école historique semble même ici se départir de sa méthode et obéir à des principes démentis par la statistique et par l'histoire. Il dit, en effet (*Principes d'E. P.*, T. I, p. 446); « Le grand mouvement d'émigration qui a eu lieu » de nos jours, a eu ce résultat qu'en 1890, ce ne sont pas 9 mil- » lions, mais ce sont 90 millions d'hommes de races européennes » qui vivent en dehors de l'Europe. En 1990, ce sera au moins » de 400 à 500 millions! *Les nations qui émigrent sont les nations* » *fortes et saines*, celles qui sont en voie de croissance... Tous les » autres peuples plutôt stationnaires, n'émigrant plus, seront » réduits à n'avoir plus aucune importance. L'avenir des peu- » ples, leur pouvoir et leur bien-être dépendent à coup sûr de » leur faculté d'émigrer, de coloniser et de cultiver. »

Voilà ce qu'écrivait Schmoller en publiant, vers 1891, le premier volume de ses *Principes*. Il se basait sur la statistique de l'émigration allemande de 1850 à 1855 et de 1880 à 1890. D'après ces statistiques, le nombre des émigrants allemands avait été par année :

de 1850 à 1855, de 100 à 162,000
de 1880 à 1890, de 100 à 200,000

Or ici, Schmoller désertant la méthode historique et positive

qu'il a tant contribué à consolider, procédait évidemment par voie de raisonnement déductif ; voici dans sa simplicité naïve le raisonnement essentiellement nationaliste et patriotique qui est un des caractères de la pensée allemande contemporaine : aucun allemand ne conteste que le peuple allemand est un peuple sain et fort ; sa population et sa puissance croissent ; la grande émigration allemande est donc le résultat de cette croissance de santé et de force ; il en est de même pour tous les pays à forte émigration ; c'est donc une loi générale.

Malheureusement, cette déduction est démentie par la statistique et par l'histoire ; les périodes envisagées par l'auteur ont été elles-mêmes des périodes de crise économique pour l'Allemagne ; il l'a lui-même reconnu ailleurs. Et que constate en outre la statistique? Elle nous montre que de 1815 à 1885, 4,400,000 Allemands ont déserté leur sol natal, tandis que de 1896 à 1905, l'émigration s'est ralentie au point que dans cette dernière période il y a un excédent de 146,000 immigrants. Depuis lors, l'émigration a diminué au point d'être insignifiante et le chiffre des immigrants continue à dépasser celui des émigrants. En ce qui concerne les émigrants, voici la statistique :

1880......	117,097	1900......	20,921	1911......	22,690
1885......	110,119	1905......	27,403	1912......	18,500
1890......	97,103	1908.....	19,726		
1895......	37,498	1910......	25,531		

C'est avec raison que M. Helferich, dans une brochure publiée avant la guerre de 1914, voit dans ce déclin absolu de l'émigration et dans son déclin relatif par rapport à l'accroissement de la population et à celui de l'immigration, un indice de santé et de force parallèle au développement commercial et industriel de l'Allemagne, indice qui joint à tous les autres, démontre sans conteste que la guerre était un médicament inutile à administrer à un pays dont l'état de santé et de force, tout au moins au point de vue démografique et économique ne laissait rien à désirer.

La thèse de Helferich devrait plaire dans tous les cas davantage au chauvinisme orgueilleux du peuple allemand que celle de Schmoller. La conclusion logique de celui-ci, dans une nouvelle édition de son ouvrage serait, en effet, celle-ci : puisque l'émigration allemande a régulièrement diminué et que depuis

1895 elle est dépassée par l'immigration, il est évident que l'Allemagen n'est plus ni saine ni forte.

En outre l'Allemagne, comme la plupart des pays les plus évolués de l'Europe tend elle-même à voir décroître sa natalité et spécialement l'excédent de sa natalité sur sa mortalité. Ce mouvement, bien que moins intense et moins régulier n'en est pas moins sensible. L'excédent était par mille habitants :

1871-1880......	11.9	
1881-1890......	17.0	sommet de la courbe générale
1891-1900......	13.9	
1901-1910......	14.3	sommet de cette courbe spéciale : 15.6 en 1902.
1911	11.3	
1912	12.7	

En même temps l'émigration moyenne annuelle diminue absolument et aussi relativement à l'excédent des naissances.

	Moyenne annuelle de l'émigration —	Rapport p. c. à l'excédent des naissance —
1881-1890.........	134,200	24.3
1891-1900.........	52,800	7.2
1901-1910.........	28,000	3.2
1911	22,690	3.1
1912	18,500	2.2

Et l'immigration l'emporte sur l'émigration depuis 1895.

Quant aux étrangers domiciliés en Allemagne, ils etaient en :

1895 de..................	. 486,190
1900 »	. 778,737
1905 »	1,028,560
1910 »	1,259,873

L'immense majorité de ces immigrés appartient au prolétariat; les principaux pays d'origine de ceux-ci étaient, en 1910 :

Autriche	634,989	Suisse	68,233
Russie (sans Finlande)	137,668	France	19,137
Italie	104,265	Hongrie	32,087
Hollande	144,181	Belgique	13,149

Cette statistique dressée en décembre exclut la plupart des ouvriers saisonniers.

Quant à la supposition de Schmoller qu'en 1990, il y aura 500 millions d'Européens vivant en dehors de l'Europe, elle tend à confondre les émigrants proprement dits avec leur descendance et elle suppose que l'émigration et la population totale continueront à se développer régulièrement dans la même proportion; cette hypothèse démentie déjà par les faits est une réminiscence de celle de Malthus relativement à la loi d'accroissement géométrique de la population; elle suppose que rien ne viendra arrêter ou tout au moins ralentir cet accroissement; elle néglige la corrélation statique de l'ensemble des phénomènes sociaux et leur interdépendance dynamique, la théorie perd de vue les lois de l'osmose applicable aux mouvements intersociaux; entre vases communiquants et de même entre sociétés communiquantes, il tend à s'établir un niveau général et commun; de même à l'intérieur de chaque société. Telle est, en effet, la loi générale non seulement des migrations humaines mais des migrations de biens, d'utilités, de capitaux.

L'émigration irlandaise est le plus cruel démenti à la théorie de Schmoller; cette émigration hors d'Europe a été de 430,993 unités de 1891 à 1901, tandis que de 1902 à 1910 elle n'a été en moyenne que de 296,630 pour tout le Royaume-Uni ; sans compter que, pendant cette même période l'immigration dans le Royaume-Uni avait été de 130,007. Le ralentissement est évident par rapport aux années antérieures; il est dû à l'influence de toutes les conditions spéciales et aussi à la législation agraire.

Le nombre des émigrants du Royaume-Uni de 1822 à 1846 avait atteint pour cette période son maximum de 129,851; à partir de 1847 l'émigration double; elle s'élève à 258,270 et jusqu'à 368,000 en 1854. C'est à la misère et à la famine sévissant surtout

en Irlande qu'il faut en attribuer la cause principale et d'un autre côté au niveau supérieur des conditions d'existence dans les pays d'immigration spécialement aux Etats-Unis. De 1841 à 1851, l'émigration absorbe environ 1,300,000 irlandais. A la misère d'Irlande on peut ajouter comme causes accessoires les événements politiques de 1848 et la découverte des mines d'or de la Californie, la facilité croissante des communications, les avantages offerts dans les pays neufs, avantages économiques et sociaux de nature à attirer même des citoyens plus ou moins aisés du Royaume-Uni ; il n'en est pas moins certain que les diverses réformes économiques et politiques réalisés plus tard dans les Iles Britanniques ont tendu à affaiblir le courant de l'émigration en même temps que très naturellement la demande de bras se faisait de moins en moins sentir aux Etats-Unis qui dès maintenant commencent à se protéger contre l'invasion des non désirables.

Les considérations émises au sujet de l'émigration par Ad. Wagner dans ses *Fondements de l'Economie politique* sont bien plus positives que celles de Schmoller; elles sont prudentes, mais en revanche la théorie qui s'en dégage est moins nette. Wagner observe d'abord qu'en cette matière, l'intervention administrative et politique a tendu à être plus grande qu'en ce qui concerne le mouvement naturel de la population et cela par le motif que l'émigration semble davantage liée à l'état économique de chaque peuple.

D'après lui, les migrations ou mouvements de population dans l'espace sont ou interlocales ou internationales. La statistique est encore nécessairement défectueuse en ce qui regarde ces deux formes; elle est cependant facilitée pour les émigrations outre mer par le fait que celles-ci se concentrent dans quelques grands ports à la sortie et à l'arrivée.

Il faut aussi distinguer les migrations de masses collectives, de celles des individus, même si au départ ou à l'arrivée ces individus, sont provisoirement réunis.

La statistique des migrations comporte aussi en général et actuellement certaines indications relatives à l'âge, au sexe, à l'état civil, à la nationalité, aux lieux de provenance, aux liens de famille et aux professions.

Par suite des migrations (sauf peut-être en Irlande et en Scandinavie), la répartition des sexes, des âges, de l'état civil se déplace, mais plus par les migrations intérieures que par l'émi-

gration et la population continue à être modifiée comme on le voit pour les capitales, les villes, les districts industriels et miniers où l'effet se produit au détriment des campagnes et des petites localités. Il en résulte des variations dans la répartition des âges, des sexes, de la natalité, de la mortalité, de la matrimonialité.

Cependant, migrations intérieures et extérieures ne sont pas indépendantes; il faut mettre en rapport le mouvement naturel et interne de la population de chaque peuple avec l'immigration et l'émigration et en outre dans ce mouvement naturel agissent tous les facteurs physiques (climat, géologie, géographie, etc.), et physiologiques (fécondité, précocité, proportion des âges, des sexes, etc.), Wagner ne mentionne pas les facteurs psychiques sans doute parce qu'ils sont dérivés.

La mortalité infantile joue un grand rôle.

Les migrations intérieures dépendent beaucoup de mobiles économiques: le désir d'un gain supérieur. Ce mobile est facilité par l'état des communications, la technique de la production, la grande exploitation, la liberté de déplacement, la vie sociale plus libre et plus élevée dans les villes où les jouissances *possibles* sont accrues.

Au moyen-âge on recherchait dans les cités une protection et un état juridique supérieur à celui des campagnes, des motifs religieux peuvent intervenir. Le climat n'agit sur les migrations intérieures que dans les grands pays; de même agissent la fécondité du sol et la législation sur la propriété foncière.

Les migrations intérieures sont : permanentes, durables, périodiques, journalières; les deux premières formes caractérisent surtout les migrations internationales sans qu'il y ait cependant de démarcation absolue.

Migrations internationales. — D'après Wagner, l'émigration moderne en masse d'Europe vers le Nouveau-Monde est déterminée plus que les migrations intérieures par des motifs économiques liés eux-mêmes, directement ou indirectement aux diverses conditions et notamment aux différences de densité de la population. J'estime qu'il en a toujours été de même. Les grandes migrations anciennes ont souvent aussi été déterminées par des raisons économiques; Wagner le reconnaît par exemple pour celles des peuples germaniques; mais il en fut de même pour les populations primitives vivant des produits naturels. Le fait que les objets de nos désirs sont devenus plus nombreux et plus variés

ne change rien à la situation. Cela n'empêche pas aussi d'autres facteurs d'exercer une influence; les hommes obéissent aussi à des motifs politiques, à la soif de conquête et de domination, à des mobiles de propagande religieuse; l'intolérance pousse à l'expulsion des étrangers, des sectes hétérodoxes. Les Mormons ont migré à l'intérieur de l'Amérique; des Mahométants quittent les pays tombés au pouvoir des Chrétiens comme antérieurement ceux-ci fuyaient la domination Musulmane; de même les Juifs émigrent de Russie. Cependant, si l'on scrute assez profondément les causes et les mobiles on voit qu'ils ne sont essentiellement ni religieux, ni politiques mais économiques et sociaux tant pour les expulsés que pour les expulseurs.

Wagner admet donc que le motif profond et dernier de l'émigration moderne des classes inférieures, c'est-à-dire de la grande majorité, est dans les difficultés éconmiques d'existence au sein de leur patrie, dans la facilité réelle ou présumée de trouver du travail outre-mer et surtout d'acquérir de la terre à bon marché; il faut y joindre le désir d'échapper aux charges publiques et l'espoir de s'élever à une condition supérieure. L'émigration est aussi facilitée par l'extension et l'abaissement du prix des communications, par une plus grande liberté et d'un autre côté par le progrès de la protection juridique dans les pays neufs; toutes ces causes sont auxiliaires et accélérantes. Puis les premiers émigrés en attirent d'autres, leurs parents, amis, voisins, etc. Aussi peu à peu, les nouveaux pays arrivent à se mettre au niveau des anciens et nous voyons la différenciation tendre à un nivellement. De là, nécessairement, une tendance au ralentissement est due aussi en partie aux progrès de la technique industrielle et agricole dans les pays neufs où la demande de main-d'œuvre tend, par cela même à diminuer; en un mot, surtout en régime de libre concurrence les pays neufs, comme ceux d'Amérique, arrivent ou arriveront à être dans les mêmes conditions que les anciens, parfois même dans des conditions plus dures.

Comme on le voit, Wagner aboutit au point de vue sociologique; il tient compte de l'ensemble des causes et mobiles concourants; il admet également avec moi, qu'en général les causes morales et politiques ont des bases économiques mais sa théorie n'est pas suffisamment systématique; j'admets, en outre, que ce n'est pas seulement dans les temps modernes que les causes des migrations ont été surtout économiques mais dans tous les temps.

Les ports allemands de Hambourg et de Brême sont les points de départ principaux de l'émigration européenne vers l'Amérique du Nord.

	Hambourg	Brême	Total
	—	—	—
1909............	113,635	144,417	258,052
1910............	118,131	157,896	276,027
1911............	86,895	115,044	201,939
1912............	134,169	169,911	304,130

Quant à l'apport d'argent fait aux Etats-Unis par les immigrants, il était évalué en 1906-1907 dans le *Rapport sur l'immigration* à seulement 25,600 dollars. La proportion des femmes aux hommes était encore plus faible qu'en 1905-1906 : 355,573 femmes contre 929,976 hommes.

Depuis 1895 l'Allemagne ne fournit presque plus d'émigrants; avant la guerre de 1914 l'immigration y dépassait l'émigration; le développement de ses industries y amenait les Polonais, les Russes, les Belges et les Hollandais.

De 1815 à 1895, 4,400,000 allemands ont émigré. De 1896 à 1905 l'excédent des immigrés sur les émigrés est de 146,000, malgré l'excédent croissant des naissances sur les décès. Cet excédent a été successivement :

1871-1880......	12.65	1891-1900......	13.85
1881-1890......	11.69	1901-1910......	13.68

De 1790 à 1910, la population des Etats-Unis s'est élevée de 3,929,114 à 101,737,269 en y comprenant l'Alaska, Porto-Rico et les Philippines; de 1790 au 30 juin 1894 le total des immigrants y fut de 17,363,977 dont la moitié venus d'Irlande et d'Allemagne chacune aussi pour moitié. A partir de 1895, la situation change pour l'Allemagne; celle-ci n'a plus besoin de débouchés pour sa population croissante; elle a elle-même besoin de travailleurs supplémentaires fournis par l'étranger. Le développement de son commerce et de son industrie lui permettent de

les attirer chez elle. Ce qui le prouve, c'st l'afflux croissant des ouvriers étrangers en Prusse dans les dernières années :

1905....................	454,.
1907....................	737,000
1909....................	764,000
1911....................	820,831

Ces derniers se composaient notamment de 357,550 Austro-Hongrois, 204,522 Russes, 115,75 Hollandais, 96,255 Ialiens.

La proportion de l'émigration allemande vers les pays d'outre-mer par rapport à la population avait été en moyenne pour 1,000 habitants :

1876-1880.................	1.04
1881-1885.................	3.75
1886-1890.................	2.01
1891-1895.................	1.60

postérieurement elle n'est plus que :

1895-1899.................	0.53
1900-1904.................	0.53
1900-1904.................	0.49
1905-1909.................	0.44
1910-1914.................	0.31 1/2

On a constaté qu'en 1866 et à la suite de la guerre contre le Danemark suivie de celle contre l'Autriche, l'émigration s'élève à 106,655 et ce chiffre se maintent jusqu'en 1874 après la guerre franco-allemande. Il s'abaissa ensuite, puis s'éleva en 1881 à 250,000 pour retomber après la crise économique à 116,339 en 1892. A partir de 1895, il a tendu à s'abaisser de plus en plus au point que l'on peut affirmer qu'en 1914, l'Allemagne n'avait plus besoin de débouché pour sa population et que le problème était devenu uniquement celui de son commerce extérieur problème qui, lui-même, est en corrélation étroite avec son organisation industrielle intérieure et avec son système de protectionnisme international basé sur les Kartels, les Trusts et le Dumping, en un mot avec une politique commerciale dont la pour-

suite systématique lui avait procuré une puissance économique qu'une nouvelle guerre ne pouvait que compromettre.

Par tout ce qui précède et par l'exemple de l'Allemagne, nous voyons fort bien que l'émigration se rattache intimement à la structure et à la vie non seulement économique et sociale de chaque pays mais à celles de tous les pays avec lesquels chaque peuple est en relation. Ainsi, l'émigration s'affaiblit à mesure du développement économique intérieur mais également dans la mesure où les pays d'immigration atteignent démocratiquement et économiquement le niveau du pays d'émigration; ceci est démontré par la double évolution de l'Allemagne et des Etats-Unis dont l'une explique l'autre.

Il ne faut pas cependant, avec J. Bertillon, aller jusqu'à dire que non seulement les variations parfois considérables d'une année à l'autre des émigrations dépendent de deux facteurs principaux : la stagnation des affaires dans les pays d'origine et leur activité dans les pays d'arrivée, mais que l'indice le plus synthétique est le montant des compensations effectuées par exemple par le Clearing House de New-York; cet indice, loin d'être synthétique est beaucoup trop spécial; il est un indice mais à compléter par tous les autres indices sociaux.

Certes, de 1860 jusque vers 1902, le diagramme publié par cet éminent statisticien, montre que les deux lignes par lesquelles il a représenté pour cette période d'une part le mouvement des compensations, de l'autre celui des émigrants allemands débarqués aux Etats-Unis se maintiennent sensiblement parallèles. De 1860 à 1873 les affaires vont mal en Allemagne et prospèrent aux Etats-Unis; en 1881, les compensations s'élèvent à New-York, à 48 milliards de dollars et le nombre des émigrants allemands atteint 250,630 en 1882, le chiffre le plus élevé qu'il ait atteint. Ensuite, les opérations du Clearing diminuent considérablement et de même, baisse le nombre des immigrants allemands. Les deux lignes restent parallèles jusqu'en 1892. Mais il n'en est plus de même, d'après M. Bertillon lui-même, après cette époque. En effet, depuis lors, les opérations du Clearing se sont accrues presque sans interruption; en 1905, elles ont atteint 92 milliards de dollars et le nombre des immigrants allemands est, cependant, tombé à 17,951 en 1908 ! Aussi, le satisticien français se voit-il amené à rectifier nécessairement son indice prétenduement synthétique et à ajouter qu'il ne faut pas seulement considérer le

pays d'arrivée mais celui d'origine; à quoi il faut ajouter que pour aboutir à une compréhension réellement intégrale il faut tenir compte de toutes leurs conditions sociales respectives et de celles de tous les pays qui sont entraînés dans le mouvement international des populations, des richesses, des idées, de la morale, du droit et de la politique.

Et c'est surtout à partir de 1895 que le commerce extérieur de l'Allemagne progresse à pas de géant; de 8,808 millions de francs en 1891-1895, il passe à 11,118 en 1896-1900, à 13,790 en 1901-1905 et à 18,200 en 1906-1908. L'appel de travailleurs aux Etats-Unis n'a, dès lors, plus trouvé d'écho en Allemagne; mais s'en suit-il que cet appel n'ait été entendu nulle part ailleurs? Non, il l'a été notamment en Italie où les bras sont nombreux mais les capitaux modestes, où il n'y a pas de houille, où l'industrie se développe plus lentement.

Ad. Wagner observe avec raison que le ralentissement de l'émigration vers certains pays comme les Etats-Unis s'explique en partie par l'entrée en scène de nouveaux pays concurrents : Brésil, République Argentine, Australie, etc. Mais même dans ces derniers pays, on constate que la forte immigration qui, de 1881 à 1890 fut de 2,235,000 (maximum 253,000 en 1886; minimum 166,000 en 1881), est compensée en partie, pendant la même période, par une émigration australienne de 1,622,000.

Très souvent aussi, sinon généralement, surtout dans les périodes les plus récentes, le maximum et le minimum se rencontrent dans les divers pays à peu près la même année; ceci tend à indiquer que non seulement il ne suffit pas de comparer l'état économique et social d'un seul pays à celui d'un autre, mais qu'il faut faire entrer en ligne de compte la situation générale de tous les pays qui sont réellement en relation entre eux; de même que les crises et les périodes de prospérité, les courants migratoires sont des éléments d'un courant de plus en plus unique. En outre, pour compléter la théorie des migrations humaines, il faut y joindre celle de la migration des capitaux et des biens et faire intervenir toutes les influences non seulement économiques, mais génésiques, esthétiques, psycho-collectives, morales, juridiques et politiques qui, directement ou par réaction, exercent une action également constante sur l'organisation et le mouvement de la population. Le point de vue doit donc devenir de plus en plus

sociologique et il le devient naturellement dans un système mondial d'économie.

Il ne suffit donc pas, avec Neuman-Spallaert, de voir dans l'émigration et l'immigration des symptômes représentatifs d'appréciation de la situation économique nationale ni même internationale ; il faut, dans l'état actuel, y reconnaître un élément de la situation universelle et intégrale du monde. Le stade de l'économie nationale est dépassé ; la théorie doit suivre ce développement.

Wagner, à la suite du tableau de l'émigration européenne au-delà de l'Atlantique, tableau publié par lui dans ses *Fondements de l'Economie politique* (T. II, p. 364, trad. fr.), semble être de cette opinion ; il dit en effet : « Les influences accessoires ont été » souvent mises en relief à propos de la discussion de l'émigration » allemande, surtout de la part de ceux qui voient dans ce mou- » vement quelque chose de mauvais et un symptôme de motifs » politiques, sociaux, de législation économique qui leur parais- » sent suspects. Ce sont, par exemple, la crainte de la guerre, du » militarisme (1866 et 1871 en Allemagne), les considérations » politiques (1850 et 1866 en quelques contrées, comme au Hano- » vre), l'état de la propriété foncière (Est de la Prusse), la poli- » tique du libre échange et du protectionnisme (les premiers en » 1864 et 1871, la seconde en 1879), les embauchages d'agents, » etc., etc. *Il est certain que ces causes jouent un rôle en bien » des cas, mais la grande concordance du mouvement en Europe » montre que ce sont des influences beaucoup plus puissantes, » beaucoup plus universelles qui s'y montrent décisives.* Si, par » exemple, la crainte de la guerre, le fardeau militaire, avaient » été en 1866 et 1871 les causes de l'accroissement de l'émigra- » tion allemande, pourquoi le même phénomène se serait-il pro- » duit en même temps en Grande-Bretagne, Irlande et Suisse? »

La conclusion de Wagner est : « *Dans les périodes d'augmenta- » tion naturelle plus rapide de la population, par l'accroissement » de la matrimonialité, de la natalité et la diminution de la mor- » talité, l'émigration fait surtout fonction de soupape et devient » plus faible en cas contraire.* »

Wagner ne dit pas ce qu'il faut entendre par augmentation ou diminution *naturelles* de la population et c'est impossible car les causes des variations de la matrimonialité, de la natalité et de la mortalité ne sont pas seulement physiologiques mais également

sociales (grande fécondité des Français au Canada); ensuite, s'il y a des causes commune qui ont accru l'émigration allemande, anglaise, irlandaise et suisse, il n'en résulte pas qu'il n'y ait pas eu pour l'Allemagne des causes spéciales qui ont intensifié le mouvement. Toute l'émigration allemande de 1820 à 1890 peut être évaluée à 5,400,000 individus soit 11 p. c. de la population totale; cela n'a pas empêché celle-ci de doubler dans cette même période. Dans le Royaume-Uni, de 1815 à 1890, l'ensemble de tous les émigrants nationaux a été de 9,950,000 environ, soit d'environ 25 p. c. de sa population actuelle. Cela n'a pas empêché celle-ci de passer dans la même période de 19 1/2 à 37,900,000 habitants.

La perte générale de l'Europe par l'émigration vers les pays transatlantiques de 1815 à 1890 ne dépasse pas 20 millions; mais en revanche le Royaume-Uni a reçu en moyenne de 50,000 à 100,000 immigrants par an et il y a tendance à l'augmentation.

Il semble résulter de ces observations de Wagner que dans les pays les plus évolués industriellement et commercialement, il tend à s'établir un équilibre entre l'immigration et l'émigration sans que celles-ci diminuent nécessairement et que dès lors le développement de la population appelé à tort naturel, n'y est pas altéré. « Ce transfert, dit-il, de population d'Europe dans le » Nouveau-Monde a acquis à la civilisation européenne le Nou- » veau-Monde et des parties du reste de la terre qu'elle a *germa-* » *nisées* mais surtout *malheureusement anglicisées.* » Ceci prouve seulement une fois de plus que le célèbre économiste n'est jamais parvenu à dépasser le point de vue de l'économie nationale et toute sa politique sociale s'en ressent comme celle du peuple allemand et spécialement de ses partis dirigeants.

D'après lui, pour le côté économique et démocratique de la population, il faut aussi considérer l'origine locale, la répartition des sexes, des âges, des professions, les frais d'entretien, la richesse emportée par les émigrants; mais il n'y aurait aucun rapport entre la densité de la population et la grandeur de l'émigration, celle-ci n'a de rapport qu'avec l'état de la production et du travail. Ainsi l'émigration extérieure et intérieure est très forte dans l'Allemagne de l'Est essentiellement agricole et à population très peu dense malgré le fort excédent des naissances: elle est plus faible dans les régions de grande industrie à population très dense, comme la province Rhénane, la Westphalie et les deux Saxes.

Sur les migrations intérieures, la répartition de la propriété foncière, la constitution agraire exercent leur influence ainsi que sur les migrations extérieures, comme dans le Nord-Est de l'Allemagne. Wagner ne veut, du reste, généraliser qu'avec circonspection ; il montre que l'émigration allemande a atteint son maximum dans différentes régions ayant des conditions agraires et de propriété foncière absolument différentes à des moments différents. D'après lui « la race et les mœurs peuvent y jouer un certain rôle ». La grande émigration des régions agraires en 1880-1890 montre aussi l'influence de la crise agricole; celle-ci n'a pas été spéciale à l'Allemagne; cette émigration s'est manifestée dans des régions peu ou médiocrement peuplées, rurales ou de grandes propriétés foncières où domine la culture du blé.

En ce qui concerne les sexes, c'est le masculin qui domine généralement dans l'émigration extérieure surtout chez les émigrants qui ont atteint l'âge de la plus forte production; dès lors, le sexe féminin tend à l'emporter dans la population qui reste. Comme ce sont surtout les adultes qui émigrent, la proportion des âges devient plus défavorable dans la mère-patrie et plus favorable dans les pays d'arrivée.

La grande masse des émigrants appartient naturellement aux professions et métiers les plus humbles.

En Europe, sauf pour l'Irlande, on n'observe pas une diminution absolue et réelle de la population par suite de l'émigration. En Irlande, la natalité et la matrimonialité ont diminué; cependant, malgré la faible mortalité, l'excédent sur celle-ci des naissances excédent qui n'atteint pas même la moitié de celui de la Grande-Bretagne mais atteint cependant le double de celui de la France, est insuffisant pour combler les vides causés par l'émigration. C'est ce que montre le tableau suivant de la population de l'Irlande que j'ai complété jusqu'en 1911 :

1841...........	8,179,000	1881...........	5,175,000
1851...........	6,652,000	1891...........	4,706,000
1861...........	5,799,000	1901...........	4,445,630
1871...........	5,412,000	1911...........	4,373,411

La centralisation économique et politique est aussi, suivant Wagner, une des caractéristiques du stade actuel; elle s'est manifestée en Allemagne par le grand développement de la capitale

et des centres urbains industriels; elle a donc surtout agi sur les migrations intérieures. De 1867 à 1885, tandis que l'accroissement annuel de la population totale n'était que de 0.86 p. c. en moyenne, il était

à Berlin de 3.36 p. c.

Autres villes de plus de 100,000 habitants	2.66	p. c.
Villes de 20,000 à 100,000 habitants	2.36	»
Villes de 5,000 à 20,000 habitants	1.83	»
Localités de 2,000 à 5,000 habitants	0.99	»
Localités plus petites	0.20	»

Le développement des routes, des canaux, des chemins de fer a été à la fois cause et effet de ce mouvement qu'il a facilité.

Ce phénomène a eu des conséquences pour les migrations intérieures et aussi pour les immigrations: pour la population résidant à Berlin au 1er décembre 1885, 557,227 individus seulement étaient nés à Berlin même; 683,405 provenaient d'autres parties de la Prusse et 67,140 d'autres Etats de l'Empire; il y avait, en outre, 17,465 habitants nés à l'étranger.

Nous pouvons compléter cette statistique de Wagner en ajoutant qu'en 1907 sur une population de 2,100,000 habitants, 812,133 seulement étaient nés à Berlin et le chiffre de ceux nés en dehors de l'Empire s'élevait à 47,308; le surplus est né ailleurs en Prusse ou dans les autres Etats de l'Allemange.

A Londres, en 1910, sur 1,000 habitants 629 étaient nés à Londres, tandis qu'à Paris, la même année, il n'y avait que 323 Parisiens de naissance. Londres est moins mélangé que Paris, Rome, Berlin et Vienne. On a calculé que, laissés à eux-mêmes 10,000 natifs de Paris disparaîtraient après la 18e génération. Il y a moins d'enfants et de vieillards à Paris que dans la France en général; il en est de même à Berlin.

Les migrations du Royaume-Uni. — De 1815 à 1829, l'émigration anglaise a seulement varié de 15,000 à 25,000 par an. En 1831, elle s'élève à 83,160 elle maintient à peu près à ce chiffre jusqu'en 1847, où à la suite du développement du machinisme, des voies ferrées et d'une surproduction extravagante et des mauvaises récoltes de pommes de terre spécialement en Irlande, celle-ci fut en proie à la famine; alors l'émigration monte à 258,270

et même au-delà pendant les années suivantes; on s'habitue à émigrer.

Un ralentissement se produit ensuite jusqu'en 1872 où le nombre total des émigrants vers les pays d'outre-mer est de 210,494.

En 1881, elle se relève à 243,002 et décroît jusqu'à 161,925 en 1896; elle atteint de nouveau le taux le plus élevé 325,137 en 1896 pour redescendre à 263,199 en 1908 et remonter à 288,761 en 1900. Toutes ces fluctuations correspondent à des périodes de dépression ou d'inflation économiques et caractérisent l'instabilité du régime capitaliste. Il faut cependant tenir compte que ces variations sont, en partie, limitées par la demande de force de travail dans les pays de destination; la situation de ceux-ci peut être parfois la même que celle des pays d'origine, ou bien inférieure ou bien favorable. Il faut donc, dans l'interprétation des statistiques, tenir compte de ces influences réciproques.

Les migrations italiennes. — L'émigration italienne est considérable; depuis un quart de siècle elle est deux ou trois fois plus forte aux Etats-Unis que dans la République Argentine. Elle a atteint son maximum en 1905 où elle fut de 788,000 individus et son minimum en 1878 :

1869......	105,766	1889......	218,412	1903......	
1876......	108,771	1890......	217,244	1904......	
1877......	99,213	1891......	293,631	1905......	788,000
1878......	96,268	1892......	223,667	1906......	
1879......	119,831	1893......	246,751	1907......	
1869......	105,766	1889......	218,412	1903......	
1880......	119,901	1894......	225,346	1908	
1881......	135,832	1895......	293,181	1909......	
1882......	161,562	1896......	307,482	1910......	
1883......	169,101	1897......	299,855	1911......	533.814
1884......	147,017	1898......	283,715	1912......	711,000
1885......	157,193	1899......	308,339	1913......	
1886......	167,829	1900......	352,782	1914......	
1887......	215,665	1901......	533,245		
1888......	290,736	1902......	531,509		

Postérieurement à 1890 on constate que l'émigration temporaire tend à dépasser l'émigration permanente.

Cependant ce tableau comprend l'émigration permanente et

aussi temporaire. Pendant toute la période 1876-1894 l'émigration temporaire a été la plus importante relativement à l'émigration permanente; elle a été d'environ le double; pendant cette période l'émigration permanente n'a dépassé la temporaire qu'en 1888, 1889, 1891 et 1893 qui sont les années de la plus forte émigration italienne de cette période. Et ici, nous voyons parfaitement que l'Italie s'est substituée à l'Allemagne en ce qui concerne l'émigration aux Etats-Unis; en 1911, elle lui a fourni 182,000 et en 1912, 268,000 immigrants.

L'émigration des ouvriers agricoles italiens en Argentine présente ce caractère particulier qu'à raison de l'alternance des saisons entre les deux pays, beaucoup de ces ouvriers font les deux récoltes; grâce à la rapidité et au bon marché du voyage, leur travail est rendu à peu près continu dans les continents différents.

L'immigration au Brésil se compose presque entièrement de Portugais, d'Espagnols et d'Italiens; ici nous observons de nouveau fort bien que les courants de migrations humaines résultent du concours d'un très grand nombre de causes à la fois physiques, ethniques, psychiques, économiques, etc., en un mot d'un ensemble de circonstances dont l'importance est variable au point de vue du résultat intégral. Le fait que l'immigration au Brésil et dans l'Amérique du Sud se compose surtout de Portugais, Espagnols et Italiens ne peut s'expliquer uniquement par des causes économiques, mais cependant celles-ci agissent en ordre principal sur le fait même de l'émigration.

L'immigration totale au Brésil a été :

1908.....................	94,695
1909.....................	85,410
1910.....................	88,564
1911.....................	135,965

dont 30,000 Portugais en 1910; 47,493 en 1911 plus, dans cette dernière année 20,141 Espagnols et 22,914 Italiens. Il est à remarquer que l'émigration portugaise qui n'avait été en moyenne et au total que de 40,000 de 1906 à 1910 s'est élevée en 1911 à 59,651 dont les 5/6 à destination du Brésil. Cette émigration croissante et le choix du pays de destination s'expliquent en partie par les

circonstances politiques dans le Portugal; ces causes se sont surajoutées aux causes physiques, climatériques, génésiques, économiques et autres.

D'après le dernier recensement, 5,557,746 Italiens vivaient à l'étranger dont 900,000 environ dans l'Europe et spécialement la France (400,000), l'Allemagne (180,000), la Suisse (95,000), l'Autriche-Hongrie (90,000).

191,919 habitaient l'Afrique dont 45,000 en Algérie et 100,000 la Tunisie.

3,944,156 habitaient l'Amérique dont 1,779,000 les Etats-Unis, 1 million la République Argentine, 1 million le Brésil, 100,000 l'Uruguay, 20,000 le Canada et 45,000 les autres pays d'Amérique. En Australie il y en avait 7,709 et en Asie 12,500. D'après le *Bulletin de la Statistique générale de la France* (octobre 1912), l'émigration italienne est de loin la plus importante; elle s'élevait à 1,521 par million d'habitants en 1911, tandis que celle de l'Espagne était de 937, de l'Autriche 487, de la Hongrie 453, des Pays-Bas 45, de l'Allemagne 35.

Il semble donc évident que ce sont les pays où les conditions de vie sont les plus médiocres qui émigrent le plus et d'un autre côté que les émigrants se dirigent surtout vers les pays où les conditions d'existence sont les plus avantageuses; parmi ces conditions envisagées, les principales sont économiques, mais les autres, bien qu'accessoires ne sont pas négligeables y compris les conditions morales, juridiques et politiques. En général aussi les émigrants, toutes autres conditions égales, choisissent les pays dont le climat est le même ou plus favorable que celui de la mère-patrie.

Dans la même année 1911, 225,772 émigrants ont pénétré en Argentine dont 118,723 Espagnols, 58,185 Italiens, 13,605 de Turquie. Sur les 354,237 immigrants au Canada, 133,710 venaient des Etats-Unis et 123,013 du Royaume-Uni ; ces deux pays y déversent les victimes du régime capitaliste. Enfin sur les 878,587 individus qui ont immigré dans les Etats-Unis, l'Italie en fournit 182,000, l'Autriche-Hongrie 160,000, la Russie 158,000, le Royaume-Uni 102,500. Ceci nous montre que les pays les plus médiocres se rapprochent du pays le plus riche mais le plus inégalitaire au point de vue de la répartition de la propriété et du capital; ils alimentent également l'émigration dans la plus forte mesure. Cependant, comme nous l'avons vu, l'émigration

du Royaume-Uni et compensée pour moitié par l'immigration ; de même en Belgique pour les 33,007 émigrants de l'année 1911, il y a eu 41,062 immigrants, ici l'exode est plus que compensé sans compter que les émigrants de Belgique se composent en moyenne de 55 p. c. seulement de personnes nées en Belgique et de 45 p. c. de personnes nées à l'étranger.

Les migrations françaises. — La population française reste actuellement à peu près stationnaire; de 1901 à 1911 elle a crû seulement de 349,242 habitants. Cette augmentation elle-même n'est due qu'à l'accroissement du nombre des étrangers domiciliés en France ; si l'on tient compte de ces derniers, la population française a diminué.

Nombre des étrangers domiciliés en France (en milliers).

1851.........	379	1886.........	1,123
1861.........	491	1906.........	1,010
1872.........	747	1911.........	1,133
1881.........	999		

On a pu dire qu'en France les étrangers occupent la place des non-nés; et les enfants mineurs de ces étrangers sont comptés comme Français jusqu'à l'âge de 21 ans.

Quant à l'émigration française hors d'Europe, les statisticiens ne la considèrent plus que comme une quantité négligeable, environ 5,000 annuellement. Si l'émigration extérieure est faible, le migrations intérieures, au contraire, sont importantes. Depuis 1871, huit à neuf millions de ruraux ont déserté les champs dont environ le quart pour Paris et sa banlieue; les autres vers les centres urbains, industriels et commerciaux. De 1901 à 1906, la population de Paris s'est accrue de 180,000 habitant. A partir de 1880, la population rurale *exerçant la profession agricole* est devenue inférieure à la moitié et ce taux a décru régulièrement.

En un siècle, Toulouse et Bordeaux ont triplé leur population; Lyon, Marseille, Lille, quintuplé; Le Havre sextuplé; Roubaix décuplé.

Donc, sur 39 habitants domiciliés en France, il y a actuellement au moins 1 étranger; tandis cependant, qu'en France en 1911, il n'y a que 7 villes de plus de 4,200,000 habitants, en Alle-

magne il y en a 23 et dans le Royaume-Uni où l'élément rural est très réduit 22.

En France, le recensement de 1906 accuse la présence de 410,153 salariés étrangers astreints uniquement par la loi du 1er août 1893, à une déclaration de résidence. On a proposé de les taxer eux ou leurs employeurs ou de leur attribuer le même salaire qu'aux nationaux. Il y a surtout une forte immigration saisonnière d'ouvriers belges dans le Nord. Ceci montre que le manque de bras en France pour l'agriculture est en rapport avec la rémunération insuffisante des journaliers et petits fermiers belges.

L'émigration française en

1854...............	19,000
de 1885 à 1892.........	14,000 en moyenne par an.

Il y a trois fois plus d'étrangers en France que de Français dans le monde entier.

Dans toute l'Europe on trouve en 1886......	200,000	Français
Dans l'Amérique du Nord	120,000	»
Dans l'Amérique du Sud	40,000	»
En Afrique	30,000	»
En Asie	15,000	»
En Océanie	3,000	»

La France est donc fortement cosmopolite à l'intérieur, très peu à l'extérieur; elle se transforme moins elle-même que les étrangers qu'elle accueille et qui, de leur côté, la transforme ou s'y transforment en Français, comme les Belges, les Italiens et les Russes.

Les migrations belges. — En Belgique, avant 1867, le chiffre des émigrations dépassait celui des immigrations; il en était de même pour les exportations de marchandises jusque vers 1840 et même, bien que moins régulièrement, jusque vers 1866 époque à partir de laquelle, sauf exceptionnellement, les importations l'emportent sur les exportations. Des relations semblent, sous ce rapport, exister entre les migrations humaines et celles des utilités. Depuis 1867, les immigrations dépassent les émigrations sauf en 1888, 1881, 1890 et 1893.

La moyenne annuelle par période décennale, de l'excédent des immigrations a été :

1861-1870.........	400	1901-1910.........	6,963
1871-1880.........	4,027	1911	8,055
1881-1890.........	1,059	1912	7,205
1891-1900.........	3,363		

Ce n'est que dans la Flandre Occidentale que l'émigration a *toujours* continué à dépasser l'immigration; dans la Flandre Orientale, le même fait ne s'est produit qu'à partir de la période de 1901-1910 ainsi qu'en 1911-1912. Cette situation tient évidemment à l'état inférieur des conditions sociales des Flandres.

Ce sont surtout les pays voisins de la Belgique qui y ont alimenté le courant d'immigration. La proportion des immigrants d'après leur pays d'origine était :

	1906	1907	1911	1912
	—	—	—	—
Français	45 p. c.	45 p. c.	41 p. c.	42 p. c.
Allemands	19 »	18 »	20 »	20 »
Hollandais	19 »	18 »	20 »	20 »

L'Annuaire statistique du royaume constate que les émigrants sont composés en moyenne de 55 p. c. de personnes nées en Belgique et de 45 p. c. de personnes nées à l'étranger. En réalité, le Belge émigre peu. Au contraire, la proportion des étrangers dans le pays a crû régulièrement par rapport à la population totale. Recensements décennaux :

1846.........	2.18 p. c.	1890.........	2.82 p. c.
1856.........	2.50 »	1900.........	3.17 »
1866.........	2.03 »	1910.........	3.74 »
1880.........	2.60 »		

La proportion des étrangers en Belgique est donc plus forte qu'en France où elle n'est que de 2.6 p. c. La Belgique est un pays essentiellement international.

Les migrations intérieures sont importantes. Un indice caractéristique est qu'en 1910, sur 100 habitants de la Belgique 96.20

étaient nés en Belgique, mais seulement 61.40 dans la commune de leur résidence, et cette proportion avait régulièrement décru:

1866.........	69.36 p. c.	1900.........	63.45 p. c.
1880.........	67.20 »	1910.........	61.40 »
1890.........	65.16 »		

Migrations suisses. — L'émigration extérieure de la Suisse n'est guère considérable grâce à l'ensemble de ses conditions sociales plus favorables que partout ailleurs. Sa faible émigration est largement compensée par l'immigration au point que certaines villes et régions y revêtent une caractère international et même cosmopolite; sa population est elle-même allemande, italienne et française.

Emigrations

1892..............	7,835	1911..............	5,512
1908..............	3,656	1912	
1909..............	4,915	1913..............	6,191
1910..............	5,178	1914..............	3,869

Les migrations russes.— Les migrations de cet empire immense sont surtout intérieures, en ce sens que l'émigration y suit généralement la conquête et parfois la précède et la prépare. L'émigration russe est surtout agraire. L'agriculture russe est encore en général extensive; la terre y est toujours insuffisante pour la population sans cesse croissante. Ce n'est encore que dans une proportion très faible que les villes, l'industrie, le commerce absorbent une partie de l'excédent de la population,bien que dans certaines régions où domine la grande propriété l'insuffisance des travailleurs agricoles se fasse sentir et provoque comme en d'autres pays des migrations saisonnières.

Dans tous les cas l'exode de la population rurale apparaît comme insuffisant pour compenser l'accroissement annuel de la population dû à la forte natalité et malgré la mortalité également supérieure à celle de tous les pays d'Europe. L'accroissement annuel de la population est de plus de 2 millions. Or, le chiffre le plus élevé des émigrés ou colons agraires en Sibérie s'est produit en 1896-1897 et n'a pas dépassé 186,000, soit à peine 8 p.c. de l'accroissement de la population. Le nombre des paysans émigrés les années suivantes a varié seulement de 100,000 à 120,000.

En 1895, le chiffre des émigrés en sibérie avait été d'environ 300,000 d'après un mémoire du gouvernement de la province de Tobolsk.

Cependant, les migrations temporaires à l'intérieur de la Russie d'Europe sont importantes. Au témoignage de M. Kowalewski (Le Régime économique de la Russie), il y a des provinces entières où régulièrement, d'année en années, le tiers des villageois va chercher du travail à la distance de quelques centaines de kilomètres. Dans ce cas se trouve la classe la plus productive, des hommes arrivés à la maturité de l'âge ayant de 20 à 40 ans. Les quinze provinces où se produit surtout cet exode sont les plus riches et les plus peuplées et la zône qui réclame le plus de cultivateurs est située au Midi de ces provinces: Kherson, Ekaterinoslaw, la Tauride, la Bessarabie, le pays des Cosaques du Don, le Gouvernement de Stavropol et les deux régions occupée par les Cosaques de la Kouban et du Terek; puis à l'Est, les provinces situées sur la rive orientale du Volga ainsi que sur l'Oural, c'est-à-dire Samara, Orenbourg, Oufa et l'Oural. Les traits communs à toutes ces provinces sont : faible population, prépondérance de la grande propriété et d'un système agricole encore plus extensif que l'assolement triennal. Malgré les migrations périodiques, les travailleurs en déficit y sont de plusieurs millions.

On peut doubler ou tripler par des encouragements le chiffre des émigrants, dans tous les cas l'émigration paysanne n'est pas une solution tout en expliquant l'extension territoriale de l'empire au moins en partie. En 1904, 92 p. c. des émigrants extérieurs se dirigeaient vers l'Amérique du Nord, 6 p. c. vers les Etats Européens et 2 p. c. vers l'Amérique du Sud.

Pour la période de 1893-1903 sur le nombre total des émigrants, on comptait :

Journaliers agricoles	31,262	= 43 p. c.	= 81 p. c.
Domestiques de ferme	10,002	= 14 p. c.	
Pysans propriétaires	17,680	= 24 p. c.	
Artisans et ouvriers industriels	5,086	= 7 p. c.	= 19 p. c.
Autres professions	8,549	= 12 p. c.	
	72,579	100	100

Cette émigration si faible est encore atténuée par l'immigration notamment d'ouvriers industriels, mais les statistiques font défaut.

Contrairement à l'Angleterre, à la France et à l'Allemagne, la Russie n'écoule la majeure partie des produits de son industrie qu'à l'intérieur et de même ses migrations sont surtout intérieures. La Pologne elle-même, industriellement plus développée, a son principal débouché dans l'Empire; si elle devenait autonome ou dépendante de l'Allemagne, elle perdrait son principal débouché ou serait sacrifiée à la concurrence allemande.

L'émigration juive. — Elle présente certains caractères particuliers; ses causes paraissent plus complexes, la religion et la politique y jouent un rôle plus considérable qu'ailleurs; les Juifs colonisent moins et sont encore très réfractaires à l'assimilation à la différence des Anglais et même des Allemands. Cela tient beaucoup moins du reste à leur race qu'à leurs conditions historiques et sociales. Le nombre des émigrants juifs augmente annuellement. De 1899 à 1910, plus d'un million ont quitté la Russie et l'Autriche. Pendant cette période la proportion des émigrants juifs de Russie a été en moyenne de 47 p. c. du total de l'émigration Russe vers les Etats-Unis et ces émigrations présentent ce caractère particulier d'être surtout définitives à la différence de celles des Italiens, des Polonais et des Slaves du Sud.

Ensuite, chez les Juifs, naturellement toute la famille émigre, le nombre des enfants et des femmes ainsi que des vieillards émigrants est relativement plus considérable.

Ce sont aussi les émigrants juifs qui fournissent la proportion la plus forte d'ouvriers qualifiés (37 p. c. en 1907), ils ne sont, sous ce rapport, inférieurs qu'aux Ecossais chez qui la proportion s'élevait à 42 p. c. ; il faut ajouter que les femmes juives exercent plus que les autres des métiers qualifiés et que leur indépendance économique n'a fait que fortifier le lien familial.

L'émigration juive composée surtout d'artisans citadins se concentre dans les grandes villes comme New-York, Chicago, Londres, etc. ; même dans ces cités populeuses elle tend naturellement à se concentrer; son afflux y réduit les salaires, intensifie le sweating ystem, et en général l'exploitation du travail par le capital; cette concentration des émigrants juifs isole ceux-ci dans leur résidence d'adopion. Ainsi tout concourt à maintenir et à développer leur situation sociale séculaire.

De 1880 à 1910, 1 million 291,651 Juifs ont émigré de Russie aux Etats-Unis, soit plus de la moitié du total des immigrants qui fut de 2,074,140 Juifs.

Les émigrations les plus fortes eurent lieu en 1881-82 lors des premiers massacres de Juifs en Russie, puis en 1891-92 lors de leur bannissement de Moscou et des villages, de même en 1903-04 après le massacre de Kichenef et de Gossel et les persécutions consécutives de 1904-1908. En revanche la crise de 1907-1911 aux Etats-Unis réduisit de plus de moitié l'immigration des Juifs de tous pays et surtout de Russie.

Les fluctuations des migrations juives et autres sont ainsi fortement influencées elles-mêmes par le développement même du capitalisme international et des crises qu'il provoque de même que par les lois restrictives ou protectrices que chaque économie nationale est, à un certain moment, amenée nécessairement à adopter dans une société qui, bien que mondiale en fait, ne jouit pas encore d'une organisaion adéquate à l'équilibration de ses besoins réels.

Tableau de l'émigration transmaritime annuelle et moyenne des Etats de l'Europe de 1900 à 1910, par 100,000 habitants.

France	25	Portugal	530
Allemagne	45	Autriche-Hongrie	546
Pays-Bas	50	Angleterre	590
Suisse	140	Ecosse	840
Danemark	270	Norwège	1,060
Suède	480	Irlande	1,060
Espagne	530	Italie	1,190

Tableau des l'immigration dans les principaux pays de destination (1870-1910).

(Il n'est pas tenu compte de la remigration.)

Etats-Unis	20,898,000
Argentine	4,232,000
Amérique du Nord anglaise (Canada)	3,712,000
Brésil	2,410,000
Australie, Nouvelle Zélande	2,380,000
Uruguay	.. 890

Tableau de l'immigration totale dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord (par pédiode décennale)

1821-1830.........	143,000	1871-1880.........	2,945,000
1831-1840.........	599,000	1881-1890.........	5,189,000
1841-1850.........	1,713,000	1891-1900.........	3,687,564
1851-1860.........	2,598,000	1901-1910.........	
1861-1870.........	2,467,000		

Immigration aux Etats-Unis, 1821-1900

	Nombre des émigrants						
	Total	1891-1900	1881-1890	1871-1880	1861-1870	1851-1860	1821-1850
	—	—	—	—	—	—	—
	19.115.221	3.687.564	5.246.613	2.812.191	2.314.824	2.598.214	2.455.815
	—	—	—	—	—	—	—
Canada et Newfoundland.	1.049.933	3.003.064	392.802	383.289	153.871	50.309	57.824
Allemagne.	5.009.280	505.152	1.452.970	718.182	787.468	951.667	593.841
Grande-Bretagne. . . .	3.024 2.2	270.019	807.357	545.043	606.896	423.974	367.933
Irlande	3.871.253	390.179	655.482	436.871	435.758	914.119	1.038.824
Pays Scandinave . . .	1 439.030	371.512	656.494	243.016	126.392	24.680	16.966
Total. . .	14.392.748	1.539.926	3 965.105	2 329.381	2.110.405	2.373.789	2.075.188
	—	—	—	—	—	—	—
Autriche-Hongrie . . .	1.027 195	562.707	353 719	72.969	7.800	...	...
Italie.	1.040.457	651.899	307.309	55.759	11.728	9.231	4.531
Russie et Pologne . . .	926.902	602.010	265.088	52.254	4.536	1.621	1.393
Total. . .	2.994.554	1.846.616	926.116	180.982	24 064	10.85[illegible]	5.324
	—	—	—	—	—	—	—
D'autres pays.	1.726.913	301.022	355 392	301838	180.355	213.613	3.74.708

Nombre d'émigrants des diverses nationalités aux Etats-Unis de 1899 à 1910

Nationalité	Nombre total pour 12 ans	Moyenne par an
—	—	—
Italiens	2,284,601	190,383
Juifs	1,074,442	89,537
Polonais	949,064	79,089
Allemands	754,375	62,865
Croates, Slovènes et Slovaques	713,070	59,422
Anglais et Ecossais	545,456	45,455

Nationalité —	Nombre total pour 12 ans —	Moyenne par an —
Irlandais	439,724	36,644
Grecs	216,962	18,080
Letons et Lithuaniens	175,258	14,605
Français	115,783	9,649
Tchèques	100,189	8,366

Années fiscales

1900-	472,126	1906-07...........	1,285,349
1901-		1907-08...........	782,870
1902-		1908-09...........	751,786
1903-		1909-10...........	1,041,570
1904-05...........	1,026,499	1910-11...........	878,587
1905-06...........	1,100,735		

En 87 ans, de 1820 à 1907, il afflua aux Etats-Unis 25,318,067 immigrants dont 30 p. c. du Royaume-Uni, 21 p. c. d'Allemagne, 10 p. c. d'Italie, 10 p. c d'Autriche-Hongrie, 8 p c. de Russie, 7 p. c. des pays scandinaves et 2 p. c. de France.

Ces immigrants envahissent non seulement les campagnes mais les centres urbains et industriels à raison de leurs aptitudes et de leurs goûts originaires. Ces immigrants partis sans autre cohésion collective que leur entassement sur les bateaux se dispersent à l'arrivée dans une foule de directions mais arrivent à se concentrer et à s'organiser aux lieux de destination. D'après le Rapport sur l'immigration, « l'accumulation de forts contingents » étrangers dans des villes telles que New-York, Chicago, Phi» ladelphie, crée dans ces villes d'importantes colonies fermées, » vivant d'une vie propre, réfractaires à l'américanisation. » il y a ainsi des quartiers allemands, polonais, juifs, chinois analogues à ceux qui existaient autrefois dans les grande citées commerçantes et industrielles du moyen âge en Europe et en Asie. Les plus réfractaires à l'assimilation sont en général les allemands, les Juifs, les Russes et les Chinois. Un Act du 27 avril 1904 a prohibé l'immigration de ces derniers. Il est évident que cette division des émigrants en quartiers divers d'après leurs nationalités se rapproche des caractères d'une véritable colonisation territoriale d'autant que certains de ces quartiers jouissaient comme

en Chine de certains privilèges et immunités par exemple à Pékin et en Europe au moyen âge.

En 1906-1907, les contingents les plus considérables provenaient dans leur ordre d'importance : 1° de l'Austro-Hongrie; 2° de l'Italie; 3° de la Russie. Ces trois pays fournissaient aux Etats-Unis les deux tiers de ses immigrants et il y avait accroissement par rapport à l'année précédente. Il y a aussi un accroissement sensible d'Anglais, Belges, Serbo-Monténégrins, Bulgares, Grecs, Espagnols et Turcs. L'immigration allemande est à peu près stationnaire ainsi que la française. L'immigration irlandaise est en décroissance. En revanche, il n'y a un accroissement général de l'immigration asiatique due surtout à celle des Japonais; le nombre des immigrants chinois diminue. Les Eats-Unis tendent à réagir contre l'invasion des jaunes eu aussi contre celle des non-désirables de toute provenance.

Nombre total d'émigrants d'Europe en pays d'outre-mer

	Royaume-Uni	Allemagne	Italie	Austro-Hongrie
	—	—	—	—
1872	210,494	125,650		6,132
1881	243,002	210,547	43,725	24,920
1896	161,925	37,498	196,637	66,456
1906	325,137	30,764	523,094	313,167
1908	263,199	19,726		
1910	288,761	25,531	625,637	358,993

En 1906, plus de la moitié des émigrés italiens, 370,000, est à destination de l'Amérique du Nord.

La proportion de l'émigration en pays d'outre-mer des Etats européens par rapport à leur population était en 1909-10 par 10,000 habitants :

Espagne	73.8	Suède	40.3
Hongrie	70.5	Danemark	25.2
Norwège	67.9	Belgique	23.3
Portugal	66.4	Suisse	13.7
Royaume-Uni	63.2	Pays-Bas	5.0
Finlande	63.1	Allemagne	3.9
Autriche	45.7		

En 1914 (mais il faut tenir compte de l'état de guerre), la proportion est :

Allemagne	1.7		Suisse	15.3	(1912)
Autriche	66.8	(1913)	Belgique	24.3	(1911)
Hongrie	57.8	(1913)	Pays-Bas	5.8	(1913)
Russie et Finlande ...	29.9		Danemark	30.8	(1913)
Italie	246.9	(1913)	Suède	36.2	(1913)
Espagne	89.5	(1911)	Norwège	40.9	(1913)
Portugal	148.5	(1912)	Royaume-Uni	102.0	(1913)

Le taux a diminué en Allemagne, en Hongrie, dans les Pays-Bas, Suède, en Norwège et augmente dans le Royaume-Uni où il fait un bond considérable ainsi que dans les autres Etats où l'accroissement est moindre. Ces variations indiquent évidemment une grande perturbation des conditions économiques et sociales y compris des conditions politiques.

Le tableau suivant de l'émigration d'un certain nombre d'Etats européens à destination des pays hors d'Europe et de l'émigration du Japon a été dressé pour des époques différentes par M. Ferenczi :

	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1908
	—	—	—	—	—	—	—
Allemagne	117.097	110.119	97.103	37.498	20.921	27.403	19.726
Autriche	20.993	16.372	40.875	46,016	62 605	123.729	58.932
Belgique	...	1.286	2.976	1.318	2.215	4.492	2.907
Danemark	5.658	4.346	10.298	3.607	3.570	8.051	4.558
Espagne	...	24.315	37.025	36.220	59.260	122.041	155.570
France	4.612	6.060	20.560	5.000	5 000	5.000	5.000
Grande-Bretagne. .	227.542	207.644	218.116	185.181	168.825	262.077	263.199
Hongrie.	8.766	12.348	30.190	21 183	54.767	170.430	49.365
Italie.	35.677	78.961	115.595	187.906	171 735	459 349	245.721
Japon.	...	3.410	8.166	22.411	41.339	19.466	21.344
Norwège	20.212	13.981	10.991	6.207	10.931	21.059	8.497
Pays-Bas	...	2.146	3.526	1.314	1.899	2.297	3.030
Portugal	12.597	13.153	58.945	44.419	20.861	33.318	39.973
Russie	...	18.550	85.548	36.725	51 26	78.469	44.233
Suède	36.398	18.466	30.128	15.104	16.434	20.862	9.246
Suisse	7.255	6.928	6.693	3.107	2.650	3.780	2.801

Il résulte de ce tableau que pendant la période de 1880 à 1908, l'émigration a régulièrement diminué en Allemagne, de meme en Suisse; en 1905, partout en Europe, même en Allemagne et en Suisse, il y eut un accroissement tandis que l'émigration du Japon diminue. Cette même année 1905, l'immigration, sans distinction de nationalité fut plus formidable pendant la même année dans les Etats d'Amérique qu'elle ne l'avait été pendant la même période. Ceci ressort du tableau suivant :

Immigration, sans distinction de nationalité dans les Etats d'Amérique, en Australie et en Nouvelle Zélande

	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1908
	—	—	—	—	—	—	—
Républiq. Argentine.	41.651	108.732	110.594	80.988	105.902	221.622	303.112
Brésil	30.355	35.440	107.474	167.618	40.300	80.275	94 695
Canada	38.505	79 169	75.067	...	23.896	146 266	148.700
Australie.	142.000	222.000	...	...	...	48.836	72.108
Cuba	...	...	...	...	...	54.219	31.222
Etats-Unis	593.703	332.361	495.021	303.226	472.126	1.054.442	410.319
Nouvelle-Zélande . .	15.154	16.199	15.028	21.862	18.074	32.685	44.970
Paraguay.	...	...	1.419	...	...	...	...
Urugay	9.218	15.679	24.117	9.158	8.892	7.878	8.905

Les variations souvent énormes de l'immigration dans chacun de ces pays sont des indices des grandes variations économiques et sociales subies tantôt par les pays d'origine tantôt par ceux d'arrivée et généralement par les deux à la fois. Immigrations et émigrations sont déterminées par l'ensemble des conditions réciproques des pays d'origine et de ceux de destination comme le sont tous les courants.

De toutes les observations précédentes il me semble résulter que les migrations en général (immigrations et émigrations) tendent à établir un équilibre non seulement démotique, mais économique et social entre les diverses parties du monde, du moment que ces parties sortant de leur isolement du reste toujours relatif, arrivent à entrer en relation, c'est-à-direà communiquer entre elles; dès lors ces parties tendent à vivre d'une vie interdépendante, c'est-à-dire commune; un ajustement s'opère entre elles analogue dans des réservoirs en communication à un certain moment entre eux. Le mécanisme de ce nivellement se produit

en général par suite des différences de niveau qui, elles-mêmes, facilitent les mélanges et les fusions. Ceux-ci, de leur côté, tendent à donner au produit intégral du mélange un caractère plus ou moins distinct du caractère de chacun des éléments constitutifs de la combinaison nouvelle. C'est ainsi, par exemple, que le Canada et les Etats-Unis présentent des caractères distincts de ceux des populations qui ont immigré et dont le type s'est, en partie, modifié.

Prenons comme exemple le Canada.

Les 20 Etats de l'Amérique latine, y compris le Mexique et les Républiques de l'Amérique centrale ont un territoire de 20 millions 936,000 kilomètres avec environ 76 millions d'habitants.

Ils possèdent encore des réserves considérables pour les immigrants.

L'Europe avec seulement 9,730,000 kilom.car. a 400 millions d'habitants.

Le Canada qui a une superficie égale au moins à celle de toute l'Europe, soit 9,897,751 kilom. car. avait en 1911 une population de 7,204,838 soit seulement de 0.7 par kilom. car. malgré l'immigration qui date du XVIIIe siècle. Cette immigration s'est élevée de 44,697 en 1900 à 354,237 en 1910.

Toute sa population est actuellement d'origine étrangère ; elle ne contient plus qu'environ 105,492 représentants des tribus primitives vivant jadis de chasse et de pêche et depuis détruites ou elles-mêmes en partie assimilées. Pour le surplus, il y a :

2.054,890	Canadiens	français	33,565	Canadiens	polonais
1,823,150	»	anglais	27,774	»	chinois
1,260,899	»	irlandais	24,848	»	gallois
997,880	»	écossais	16,877	»	nègres
393,320	»	allemands	9,593	»	belges
129,103	»	autrichiens	9,021	»	japonais
107,535	»	scandinaves	6,625	»	suisses
75,681	»	juifs	5,875	»	bulgares et roumains
54,986	»	hollandais			
45,411	»	italiens	3,594	»	grecs
43,142	»	russes	2,342	»	hindous

Bien que la rigueur du climat rende certaines régions du pays inhabitables pendant de longs mois, on admet généralement que

300 millions d'individus pourraient y vivre dans des conditions aussi prospères qu'en Europe. Le phénomène le plus frappant c'est la composition hétérogène et si mélangée de la population primitive avec la population d'abord française, puis anglaise auxquelles sont venus s'ajouter des immigrés de toutes les parties du monde. Il faut signaler que la population française y croît spontanément et d une façon très rapide par le seul excédent des naissances. Ceci prouve à toute évidence que la diminution de la natalité en France ne tient nullement à la race mais à l'ensemble des conditions sociales qui y limitent, même volontairement la natalité.

Ce qui est certain, c'est que la différenciation considérable de la population canadienne au point de vue de sa composition en a facilité la fusion et le mélange tout en donnant à son ensemble un caractère original par où elle se distingue notamment des autres peuples américains et même des Etats.Unis.

La loi mécanico-physique de l'osmose peut être considérée comme une interprétation générale de la fonction des migrations humaines, émigrations et immigrations, suivant que les sociétés sont plus ou moins en communication, leurs populations respectives, toutes autres conditions égales, tendront à se niveler, ou plutôt à s'équilibrer. Cela est vrai aussi pour les migrations intérieures comme pour les migrations extérieures. En réalité, les migrations à l'intérieur d'un même pays obéissent à la même loi que les migrations extérieures. Seulement, les vases communicants à l'intérieur de chaque pays et les vases communicants entre les divers pays ne contiennent pas tous des matières mobiles ni de même nature. Leur contenu dépend de la composition organique de chaque société de même que de la composition organique de chaque groupe dans une seule et même société. En outre, dans chaque pays il y a encore des réservoirs qui ne sont pas en communication ou entre lesquels les communications sont inégales et il en est de même entre les différentes nations malgré le progrès croissant des relations internationales. Ce n'est pas tout encore, l'écoulement et le nivellement ne s'opèrent pas uniquement d'une façon mécanique et libre. Il y a des facilités ou des obstacles provenant de la politique sociale c'est-à-dire de la direction volontaire et consciente imprimée par la société ou par les organes qui la représentent à ce courant naturel; si, actuellement par exemple, les migrations intérieures s'effectuent plus ou

moins librement dans les pays les plus civilisés, cependant elles sont, en partie, déjà régularisées par des institutions telles que les Bourses du travail et nous voyons qu'internationalement l'immigration humaine commence comme celle des utilités à être soit prohibée, soit limitée et subordonnée à certaines conditions. Les communications entre réservoirs sociaux non seulement ne sont pas partout et toujours égales, partout et toujours libres, partout et toujours entre matires identiques; en outre, il y a des robinets de fermeture ou de régularisation que la volonté collective peut adapter aux tuyaux d'écoulement pour régler celui-ci à sa convenance ou ce qui est mieux à la convenance réciproque des nations intéressées. Sous ce rapport les traités internationaux doivent être considérés comme préférables à la législation purement nationale.

On a dit avec raison que la courbe de l'immigration détermine à beaucoup d'égards le mouvement politique, religieux et l'essor économique (Rapport américain de 1906-1907); elle est donc un des indices de l'équilibre toujours variable des sociétés; celles-ci doivent donc en suivre soigneusement le tracé et le régulariser en cas de besoin.

Les migrations des biens et des capitaux

V. Hugo signale dans « Les Travailleurs de la mer » (1866), qu'à Jersey, il était encore défendu aux étrangers d'acheter de la terre, tandis que c'était permis à Guernesey et, à Jersey, on ne vend pas un immeuble on le baille à rente.

Les formes communautaires sont les formes primitives de la propriété foncière; la propriété privée mobilière elle-même n'a compris tout d'abord que les objets à l'usage direct ou immédiat de leur détenteur : outils, armes, vêtements, produits individuels de la chasse ou de la pêche ou de la cueillette ou de l'extraction des racines. Nous avons vu les formes primitives de l'échange et d'abord en nature et direct puis avec l'intermédiaire d'une monnaie; nous savons que l'échange a d'abord été intercollectif avant de se produire à l'intérieur du groupe; l'économie intérieure a évolué moins vite que l'économie extérieure; ceci explique la persistance des formes communautaires et leur conservation partielle dans les stades les plus évolués. Les communautés villageoises n'avaient pas entièrement disparu de la France à

la veille de la Révolution 1789; le mir Russe malgré la législation qui, à tort ou à raison en favorise la dissolution, résiste encore contre tous les assauts. Ces formes communautaires étaient évidemment incompatibles non seulement avec les migrations humaines, mais aussi avec la mobilisation des biens. Ceci explique également pourquoi, dans les cités du moyen âge, bien que celles-ci ne fussent plus des communautés au sens strict mais cependant des communes, les biens des défunts ne pouvaient pas sortir de la cité par héritage et furent frappés dans la suite et quand leur sortie fut autorisée, de droits plus ou moins élevés de succession rappelant le droit communautaire primitif. Il en fut de même plus tard au stade des économies nationales fermées.

Naturellement, les biens meubles les premiers se libérèrent de ce régime; pendant longtemps les terres furent considérées comme communes alors que les habitations souvent en bois et transportables, pouvaient se déplacer et être cédées; plus tard, la faveur s'étendit au terrain attenant à l'habitation alors qu'a la campagne, le reste était consacré en paturage commun ou divisé entre les familles de la communauté villageoise; de même la forêt commune.

Pour la partie commune et même pour celle déjà appropriée personne ne pouvait la vendre sans l'autorisation de tous et à plus forte raison à un étranger.

Dans tous les pays le régime féodal n'a guère modifié cette situation sauf en ce que le seigneur se substitua de plus en plus aux droits de la communauté; mais ce seigneur n'était lui-même que le concessionnaire de la terre, il la tenait de son suzerain lequel lui-même la tenait de Dieu.

Les fiefs féodaux n'étaient ni cessibles ni héritables, de même le domaine du roi était inaliénable. Ce principe éludé dans la suite de diverses manières explique diverses institutions telles que le *retrait du voisinage (vicini de vicus)* et le *retrait féodal;* on les rencontre dans les sociétés de type féodal non seulement germaniques, mais en France, en Hongrie, dans les pays musulmans, etc. Le droit de retrait de voisinage a son origine directe dans le droit primitif de la communauté villageoise; au contraire, le droit de retrait lignager caractérise le droit féodal; c'est la translation du droit villageois au seigneur du fief.

Signalons encore l'ancien *droit d'aubaine* absolument aboli

sous la Constituante ainsi que le *droit de détraction* par le décret du 6-8 août 1790. Cependant les principes sur lesquels ils étaient fondés réapparurent en partie dans le Code civil qui déclara l'étranger incapable de succéder lorsque, d'après les traités internationaux, il n'y avait pas réciprocité en faveur des Français (art. II, 726 et 912). Le Code civil enleva en outre à l'étranger le droit de recevoir à titre gratuit par testament ou par donation entre vifs à moins que ce même droit ne fut reconnu aux Français dans le pays de cet étranger. Ce n'est qu'en 1819 que les articles 727 et 912 furent abrogés.

C'est ainsi et sur ces bases que dans l'économie nationale s'est constituée peu à peu le droit de propriété et d'hérédité qui s'est de plus en plus étendu à l'économie internationale.

De même le *Jus commercii* (jus emendi et vendendi) fut le droit le plus ancien conquis par la plèbe romaine au sortir de la propriété commune de la tribu et de la gens et de la forme aristocratique et féodale de celle-ci et ce avant l'obtention des autres droits; de même le droit de propriété privée tant foncière que mobilière s'est constitué successivement dans toute l'Europe et ailleurs. Dans notre système actuel d'économie internationale caractérisé par la prédominance croissante des richesses et valeurs mobilières celles-ci tout d'abord se sont affranchies de toutes les entraves antérieures et finalement la terre elle-même tend à être mobilisée dans des conditions égales comme nous le montrent l'Act Torrens en Australie et l'extension du crédit hypothécaire et mobilier sous forme d'institutions collectives, soit capitalistes soit publiques. Dans ces sociétés les gages mobiliers et fonciers ne sont plus aux mains des prêteurs individuels mais des institutions collectives elles-mêmes et nous avons même vu que les emprunteurs deviennent leurs propres prêteurs. Les principaux de ces titres sont aujourd'hui sur le marché international.

Les biens comme les unités humaines subissent donc des mutations à la fois extérieures et intérieures; les terres et les bâtiments certes n'émigrent pas mais bien les valeurs qu'elles représentent. On peut citer comme exemple le Honduras dont presque tout le territoire était devenu propriété étrangère. Cette mobilisation croissante de la terre et de la propriété immobilière à laquelle se rattachent les théories réformatrices de Saint-Simon et de Fourier manifeste une tendance qui exercera certainement une influence sur les solutions sociales à venir au même titre que les

tendances théoriques et pratiques vers le retour du sol à la collectivité; elles ne s'excluent pas nécessairement l'une l'autre et peuvent se combiner comme l'a montré Rodbertus.

Nous n'insistons pas davantage ici sur le grand développement des mutations de la propriété et sur celui des titres internationaux, actions et obligations, qui en caractérisent la mobilité même extérieure. A l'intérieur en France et en Belgique on a calculé que la propriété foncière opère sa révolution complète dans une période qui ne dépasse pas 30 à 35 ans.

Quant à la propriété foncière tant rurale qu'urbaine, il suffit de jeter un coup d'œil sur la côte des principales Bourses de l'Europe pour observer combien le système des hypothèques combiné avec celui des sociétés anonymes de crédit a multiplié les obligations et actions émises ou admises sur les marchés de l'Europe. Rien qu'en Allemagne les concessions d'obligations foncières étrangères s'étaient élevées en :

1905..............	5.62	millions M.
1906..............	6.77	»
1907..............	4.00	»
1908..............	1.98	»
1909..............	45.84	»
1910..............	2.00	»
Total...........	66.21	

Considérons maintenant les émissions en général de valeurs mobilières au point de vue national et international.

Mouvement des émissions, introductions et conversions en France de 1897 à 1904 (millions de francs)

	Emprunts d'Etats et de Villes		Sociétés industrielles		Conversions	
	Nationaux	Etrangers	Nationales	Etrangères	Nationales	Etrang.
1895......	15	212	362	90	425	164
1898......	8	555	310	460	812	121
1899......	259	357	616	458	2	20
1900......	...	313	1,269	936	...	90
1901......	272	1,565	370	486	...	...

	Emprunts d'Etats et de Villes		Sociétés industrielles		Conversions	
	Nationaux	Etrangers	Nationales	Etrangères	Nationales	Etrang.
1902......	157	778	131	69	6,843	2,053
1903......	92	1,625	686	731	127	6,927
1904......	67	1,656	374	1,189	45	88
1905......	229	1,076	657	1,924	...	425
1906......	21	2,375	849	1,831	400	8,254
1907......	59	981	909	898	...	50
1908......	97	1,040	634	1,709	...	...
1909......	155	809	1,630	1,700	5	800
1910......	...	106	...	779	1,628	3,098
1911......	...	9	...	807	989	2,893

Les capitaux français utilisés à l'étranger s'élevaient d'après le *Journal officiel* du 25 septembre 1902, à 29,855 millions de francs.

Ainsi, les émissions d'emprunts publics étrangers ont toujours et considérablement dépassé celles des emprunts nationaux; les émissions des sociétés étrangères ont dépassé celles des sociétés nationales en général sauf en 1897, 1899, 1900 et 1907; les conversions étrangères ont dépassé les nationales sauf en 1897, 1898 et 1901. Dans tous les cas pour l'ensemble des émissions et des conversions celles opérées pour l'étranger ont considérablement dépassé celles faites pour l'intérieur.

A la fin de 1911 la France avait une richesse en valeurs mobilières de 105 à 110 milliards dont 35 à 40 milliards de valeurs étrangères. L'accroissement de sa fortune mobilière était dû surtout à l'acquisition de valeurs étrangères.

Voici comment se composait la fortune mobilière de la France d'après Neymarck (en milliards):

	Fortune mobilière totale	Valeurs étrangères
1890	74	20
1902	87 à 90	25 à 27
1904	90 93	27 30
1906	97 100	30 32
1908	100 105	32 35
1911	105 110	35 40

Placements français à l'étranger

1864	6	milliards
1875	10 à 12	»
1888	18	»
1911	40	» dont 10 Russie et 4 1/2 aux pays balkaniques.

La France acquiert donc de plus en plus de titres sur l'étranger de même que s'accroît la proportion de sa population étrangère. Son industrie, son commerce, sa population se développent moins vite que sa richesse mobilière.

Montant des émissions réalisées en Allemagne
d'après le *Deutsche œconomist* (en millions de M., val. nominale)

	Val. nationales	Val. étrangères
1883	454	300
1884	375	530
1885	389	510
1886	530	386
	588	400
1888	1,317	667
1889	1,157	589
1890	1,135	386
1891	973	245
1892	777	171
1893	924	342
1894	1,035	385
1895	1,057	318
1896	1,290	568
1897	1,312	633
1898	1,697	710
1899	2,377	234
1900	1,576	275
1901	1,412	211
1902	1,657	453
1903	1,424	242
1904	1,757	232
1905	2,001	1,008
1906	2,521	221
1907	1,983	123
1908	3,222	246
1909	2,976	358
1919	2,220	322.6
1911	1,979	441.5

1re période
Total de 1883 à 1894: 5,047 millions M. en valeurs étrangères et 9,666 » » en valeurs nationales, soit 34 p. c. 3 en valeurs étrangères.

2e période
de 1895 à 1903 : 3,858 millions M. en valeurs étrangères et 15,470 millions en valeurs nationales, soit 20 p. c. en valeurs étrangères.
Total de 1883 à 1907 : 31,809 + 10,272 = 42,081.

Il faut y ajouter les capitaux employés dans le commerce, ceux

utilisés par les Allemands à l'étranger pour leur propre compte ou comme administrateurs de succursales et agences allemandes; ceux placés dans des factories, plantations, exploitations agricoles et industrielles à l'étranger et aux colonies, ceux affectés à des ouvertures de crédit en faveur d'entreprises étrangères ou employés dans ou par des institutions étrangères de crédit de Banque.

Le Ministère de la Marine évaluait en 1905 à 30 ou 40 milliards de M. les capitaux allemands utilisés à l'étranger.

De 1883 à 1911, le total des valeurs mobilières en Allemagne s'élevait à leur taux minime à 39,486.6 millions M. de valeurs nationales et à 12,968 de valeurs étrangères; celles-ci n'étaient donc que dans la proportion de 33 p. c.

Ce total est sans doute inférieur à la réalité. L émission des valeurs nationales a toujours dépassé celle des valeurs étrangères en 1884 et 1885. Le marché allemand est mondial mais son exploitation est nationale de même que toute l'économie y est en théorie et en pratique nationale. Nous avons déjà signalé ce fait à propos de la politique des banques allemandes.

Le total des capitaux anglais placés au dehors atteignait au 31 décembre 1907, 2,693,738,000 liv. st. dont 1,312,000,000 pour l'Inde et les colonies et 1,381,000,000 pour l'étranger. Ce capital produisait un revenu de 139,791,000 liv. st. soit un rendement moyen de 5 p.c.environ.Dans les trois dernières années la Grande-Bretagne avait en outre exporté 515,000,000 liv. st. sous forme de participations à des emprunts ou dans des affaires industrielles.

D'après Paish, les capitaux anglais à l'étranger s'élevaient à 71,4 milliards de M. dont 30.6 dans les colonies anglaises; 32.6 à l'étranger et 8.2 en terrains, emprunts privés ou dépôts dans les banques étrangères ou succursales de banques britannaiques. La plus grande partie de ce capital sert à augmenter la production mondiale des moyens d'existence, des minerais, du salpètre, de l'huile, du caoutchouc et autres matières premières et spécialement à la construction de chemins de fer. Des avances énormes sont faites aussi à des cités étrangères pour améliorer leur hygiène, leurs installations et aux gouvernements pour leur développement général.

En effet, ces émigrations de capitaux exercent une énorme influence sur le développement de l'économie mondiale; elles permettent aux pays moins développés de s'élever progressive-

ment au niveau des pays riches; il en naît entre eux des relations de plus en plus étroites et tous les bienfaits d'une vie commune élargie. Dès lors aussi s'établissent entre eux des rapports de dépendance réciproque et de solidarité trop souvent troublés malheureusement par le caractère d'exploitation capitaliste résultant de l'organisation encore anarchique du capital.

Quoiqu'il en soit, le capital anglais plus encore que le capital français et à l'inverse du capital allemand est affecté à l'étranger. D'après le Swiss Bankverein, sur les 254,109,337 liv. st. d'émission offertes sur la place de Londres en 1911, il n'en été demandé que 59,953,713 pour les besoins nationaux tant publics (29 millions 493,550) que privés (30,460,203). Tout le surplus a été affecté à des entreprises dans les colonies anglaises (60,328,252), et dans les pays étranger (133,827,372).

Les statistiques du Swiss Bankverein concordent pour les proportions avec la suivante qui embrasse seulement les émissions faites à Londres de janvier à septembre de chaque année.

(En milliers de l. st.)

	1909	1910	1911	1912
Colonies anglaises ...	64,767	69,321	39,433	35,502
Royaume-Uni	16,270	54,845	22,104	36,533
Etranger	67,723	92,589	70,861	78,996
Total	148,768	216,755	132,398	151,031

Belgique. — D'après une statistique dressée à Anvers en 1900, les capitaux belges affectés à l'étranger s'élevaient pour chaque pays de destination à (millions de francs):

Pays-Bas	70	Report	979
France	137	République Argentine.	290
Brésil	143	Congo	322
Italie	166	Espagne	322
Egypte	219	Russie	441
Allemagne	244	Divers	338
A reporter...........	979	Total	2,707

Le capital belge a donc une affectation internationale importante.

Ce qui le prouve, c'est la part considérable attribuée aux valeurs coloniales et étrangères dans le portefeuille de certaines banques.

Composition du portefeuille de la Société Générale de Belgique en 1913.

	Nationaux	Congolais	Etrangers
	—	—	—
Fonds publics	52,534,660	29,449,660	5,433,500
Obligations	13,680,000	8,450,000	1,914,950
Actions	108,332,425	77,899,237	

Soit: en valeurs nationales 166 millions
» coloniales 38 »
» étrangères 86 »

Il est à remarquer que la Société Générale a été créée spécialement en vue de favoriser l'industrie nationale.

La Caisse générale de Reports et de Dépôts nous fournit un autre exemple pour la Belgique du mouvement des valeurs étrangères. D'après le bilan de cette société pour 1912, ses opérations d'escompte et de change s'etaient élevées à : 1,311,657,269 francs aux entrées et 1,211,363,986 francs aux sorties.

Le rapport entre les effets sur la Belgique et sur l'étranger était de 45 p. c. soit :

	Belgique	Etrangers
	—	—
Entrées	720,523,225	591,134,044
Sorties	646,209,538	565,154,448

La proportion était la même pour les prêts et remboursements.

Les titres du portefeuille en fonds d'Etat figurent au bilan pour 4,485,720 francs dont seulement 195,000 francs de fonds publics belges ou 4,35 p. c.; les autres sont Cubains, Chinois, Argentins, Mexicains et Autrichiens.

Les réserves se montent à 20,202,220 francs dont 11,723,487 représentés par des valeurs étrangères.

Ces exemples suffisent pour prouver que les valeurs étrangères entrent de plus en plus dans le patrimoine des pays dont le développement capitaliste est le plus évolué et qu'il en est de même au point de vue de la composition de la population de ces pays; l'élément étranger y augmente continuellement; seulement les migrations humaines sont devenues de plus en plus distinctes

de celles des valeurs surtout à raison du divorce accompli entre le travail et le capital; toutefois, malgré ce divorce, les deux éléments originaires de migration, unités humaines et biens économiques, restent étroitement unis: les capitaux se dirigent vers les pays où le travail les demande et les travailleurs vers ceux où les capitaux sont disponibles ou peuvent être utilisés.

Le tableau suivant des émissions et conversions dans le monde entier au cours des années 1906 et 1907 établi d'après le *Moniteur des Intérêts matériels* montre la direction des courants d'émigration des capitaux suivant leurs pays de destination :

Paks emprunteurs	1906	1907
Allemagne et colonies	3,303,642,500	2,229,862,500
Amérique latine	1,078,581,511	974,572,000
Angleterre et colonies	2,105,-87,500	2,509,203,750
Belgique	. 744,571,000	368,138,200
Bulgarie	26,000,000	220,967,800
Canada	341,250,000	473,773,750
Chine	....	215,300,000
Congo belge	10,000,000	15,000,000
Egypte	249,125,000	343,715,000
Espagne	248,563,500	49,428,000
Etats-Unis	4,018,230,000	3,284,193,000
France et colonies	1,296,521,200	1,122,102,000
Grèce	39,300,000	25,060,500
Hollande et colonies	155,629,400	209,105,500
Italie	8,429.250.000 (1)	234,299,500
Japon	612,500,000	1,230,425,000
Luxembourg	6,000,000	....
Norwège	1,500,000	....
Portugal	56,735,750	15,000,000
Roumanie	62,330,000	14,150,000
Russie	2,498,338,500	483,133,000
Serbie	120,000,000	97,100,000
Siam	....	18,750,000
Suède	73,343,150	65,000,000
Suisse	304,441,850	271.200.500
Turquie	179,441,000	45,250.000
	26,559,473,350	15,571,414,300

(1) Ce chiffre élevé résulte dc la conversion de la rente italienne.

Nous complétons ce tableau par celui des émissions mondiales en 1909, 1910 et 1911 :

	1909	1910	1911
	—	—	—
Grande-Bretagne non compris Canada et Afrique du Sud	2,863,820,000	3,721,225,000	1,975,507,500
Europe continentale.	10,394,062,700	9,953,840,000	9,014,804,000
Afrique	609,796,500	284,100,000	595,667,500
Amérique	10,376,766,000	10,780,200,000	7,810,500,000
Asie	331,942,000	1,729,750,000	384,156,500
	24,586,387,700	26,469,115,000	19,780,640,500

Proportion p. c.

	1909	1910	1911
	—	—	—
Grande-Bretagne	11.65	14.05	9.98
Europe continentale	42.30	37.60	45.57
Afrique	2.48	1.08	3.02
Amérique	42.45	40.73	39.48
Asie	1.35	6.54	1.95
	100	100	100

La chute des émisions en 1911 provient de la crise marocaine; surtout les emprunts publics diminuèrent, comme le prouve la nature des émissions au cours des mêmes trois années; leur proportion fut :

	1909	1910	1911
	—	—	—
Emprunts publics .... (Etats, provinces et communes.)	34.65	34.18	29.18
Etablissement de crédit.............	9.30	10.23	16.90
Chemins de fer et sociétés industrielles	46.05	42.12	50.17
Conversions	10.00	13.47	3.75
	100	100	100

La forte diminution des conversions est un autre indice de la crise dont les conséquences accumulées se déroulent actuellement sous la forme la plus aiguë comme une avalanche écrasant hommes et biens en même temps que les plus nobles acquisitions de la morale et de la justice.

LES COLONIES

Les Colonies sont une forme spéciale et historique des migrations des hommes et des biens ; elles se rattachent en ce sens aux migrations en général dont nous venons de parler et par conséquent aussi au système général de la circulation des utilités, c'est-à-dire des richesses. Elles sont une solution historique du problème par lequel la colonisation et les migrations des hommes et des utilités se relient à la circulation en général.

Ici, toutefois, nous n'avons en vue que les colonies au sens le plus étroit de ce mot, c'est-à-dire les territoires qui, d'une façon plus ou moins directe et à des degrés divers, sont rattachés à un Etat ou métropole exerçant sur ces territoires et ses habitants indigènes ou nationaux et étrangers *une domination* quelconque attribuant à cet Etat ou métropole, une autorité quelconque, sur la direction ou gouvernement de la colonie de manière à exercer un contrôle, quelque faible qu'il puisse être, sur la direction politique et sociale de la société (territoire et population) subalternisée, même si ce contrôle est le plus réduit comme c'est le cas par exemple pour le Canada.

Nous voulons surtout et spécialement attirer l'attention sur ce point qu'aucun système de colonie, aucune théorie interprétative et générale de la colonisation ne peuvent être considérés comme absolus mais que seulement certaines directions peuvent être dégagées de l'évolution historique tant des systèmes que des théories en vigueur à chaque stade. Ici donc aussi il y a lieu d'interpréter le phénomène des colonies suivant la méthode historique et de compléter le tout en se plaçant comme nous l'avons fait, dans nos études précédentes au point de vue sociologique en général.

Nous n'avons pas ici la prétention de faire une histoire de la

colonisation ni au point de vue doctrinal ni au point de vue des systèmes pratiqués, mais simplement d'en noter les faits les plus saillants. Notre bref exposé au surplus ne s'étend pas au delà de 1913. Nous insisterons surtout sur ce fait que, comme nous l'avons montré ailleurs, généralement la pratique simplement empirique précède les systèmes généraux d'organisation systématique où les activités d'abord éparses arrivent à un certain point à se synthétiser et que les faits particuliers et puis les systèmes d'organisation à leur tour sont toujours en rapport étroit avec les idées également d'abord particulières et avec les théories auxquelles ces dernières arrivent à donner naissance. De ceci il résulte encore une fois que l'idée est toujours inséparable du fait, la théorie de la structure réelle, de telle sorte que la psychologie collective, même en matière économique, est toujours conforme à la structure d'ensemble et qu'il n'y a pas de sociologie purement matérielle d'un côté et de sociologie idéologique de l'autre ; la psychologie collective est aussi inséparable de l'organisation collective que la physio-psychologie individuelle. C'est du corps. C'est chez tous les organismes et spécialement dans l'organisme humain.

On distingue généralement plusieurs espèces de colonies:

1° Celles de peuplement dans des territoires pas ou peu occupés et dont les conditions sont favorables au développement des immigrants; tels étaient l'Amérique du Nord et l'Australie ; dans celle-ci l'Angleterre déversa jadis ses criminels;

2° Les colonies d'exploitation dans des pays à population considérée comme inférieure dont on exploite les ressources naturelles et le travail: Congo, Inde, Mexique, Pérou, etc.;

3° Les colonies de plantation dans des territoires peu habités, sous un climat peu favorable mais dont le territoire est en général fertile; il est nécessaire d'y importer la main d'œuvre et les capitaux. Telles étaient les anciennes colonies de l'Espagne, les Antilles, la Louisiane, etc. La main d'œuvre y était procurée notamment par l'esclavage de nègres importés et sous la direction d'agents blancs plus ou moins temporaires ;

4° Les colonies de commerce ou comptoirs autorisés ou concédés établis le plus souvent le long des côtes ou des routes dans des pays de population assez dense et assez évoluée pour être disposés à pratiquer des échanges;

5° Les colonies ou postes militaires établis surtout à certaines étapes faborables à la sécurité du commerce international et au

ravitaillement des navires de guerre et de commerce par exemple en charbons, en vivres, comme dans certains détroits, îles, canaux, etc. (Gibraltar, Malte, Cadix, Singapour, Hong-Kong, Sainte-Hélène, îles Falkland).

Il est à observer à propos de cette classification devenue pour ainsi dire classique, qu'elle est purement empirique; il existe en fait des colonies mixtes : l'Inde anglaise a été, en effet, tout d'abord une colonie de commerce, puis une colonie d'exploitation et aussi de plantation. L'Afrique anglaise embrasse le Cap, Orange, Transvaal, Rhodésie, etc. Ceci seul indique déjà qu'il est nécessaire et possible d'établir un certain ordre dans la classification des espèces de colonies; cet ordre doit être établi non seulement au point de vue historique mais sociologique.

En ce qui concerne celui-ci il ne faut, en effet, jamais perdre de vue que la structure de toute colonie est toujours en corrélation avec celle de la métropole colonisatrice et, au point de vue dynamique ou de l'évolution, que l'état ou la vie de la colonie se transforme en même temps que ceux de la mère-patrie. Et alors on peut constater qu'au fur et à mesure que les métropoles se développent et progressent, les colonies deviennent de plus en plus autonomes et indépendantes en ce qui concerne leur direction propre dans ses rapports nécessaires et coordonnés avec l'ensemble de la vie nationale, internationale et même mondiale comme on le voit dès à présent.

En réalité, une théorie ou conception générale de la colonisation ne pouvait se formuler antérieurement au stade international et finalement mondial; cette théorie est le résultat de l'évolution à la fois pratique et doctrinale. Il en résulte que toutes les théories antérieures au stade actuellement en cours ont été des théories non seulement inexactes mais fausses surtout parce qu'elles étaient naturellement absolues, c'est-à-dire basées sur des principes considérés comme immuables au lieu de l'être sur des tendances et des doctrines dégagées de l'expérience seule.

En somme, la colonisation est un fait social qui tient à l'organisation et à la vie d'ensemble des sociétés à tous les stades de leur développement; comme phénomène social, la colonisation est en rapport avec des conditions à la fois physiques, organiques, psychiques et en outre psycho-collectives par où elle tient au mécanisme de l'évolution universelle.

Cette considération nous conduit légitimement à concevoir que

les premières formes de colonisation ont été, comme le démontre l'histoire, des formes *relativement* homogènes, c'est-à-dire peu différenciées: toutes les colonies ont commencé par être d'exploitation et elles continuent à l'être mais à un degré de violence, de ruse et de rapine de plus en plus atténué au fur et à mesure que les sociétés s'organisent et vivent d'une façon consciente de leurs conditions d'existence de plus en plus étendue et complexe.

Les causes de la colonisation sont sociales au sens intégral; elles ne résident pas uniquement, par exemple, dans la densité de la population; cette densité n'est que relative; le régime social, par exemple celui de la propriété foncière en Irlande et en Angleterre en est un facteur important; en Angleterre même, dès le XVIe siècle, on avait fort bien observé que la substitution du pâturage à l'agriculture y avait déterminé l'accroissement de la criminalité, de la misère et des émigrations y compris le vagabondage à l'intérieur du pays.

Aux causes économiques viennent se mêler, les persécutions politiques et religieuses au XVIIe siècle, des Quakers en Angleterre, des Calvinistes en France. Il faut y ajouter l'esprit d'aventure chez les peuples déshabitués du travail, l'abondance des capitaux et la nécessité de les utiliser chez les peuples qui, au contraire des Portugais et des Espagnols, se sont enrichis par le travail à défaut de richesses métalliques et minières dont le réservoir s'écoula de plus en plus et se déverse sur la France, les Pays-Bas et l'Angleterre. A tous les peuples s'impose aussi de plus en plus comme au stade de l'économie naturelle, mais sous des formes plus étendues et plus complexes, le problème des débouchés c'est-à-dire le problème angoissant d'un mode de circulation adéquat au développement et à la complexité croissants des échanges intercollectifs.

Les systèmes coloniaux en vigueur à chaque moment historique se sont naturellement pliés aux variations accomplies, mais nous n'avons pas l'intention ici de tracer même en raccourci l'histoire de la colonnisation. Nous nous contenterons de décrire sommairement l'évolution des idées et des doctrines y relatives c'est-à-dire de la psychologie collective dont les transformations furent l'aspect relativement idéologique des changements pratiques, du reste eux-mêmes relativement idéologiques, réalisés dans le système général de la circulation auquel se rattache tout système colonial à chacun de ses stades.

Chacun sait que le système colonial de l'Angleterre est le plus évolué, le plus vaste et en même temps le plus complexe; il est le plus adapté aux conditions diverses; il est aussi le plus perfectible par le fait même de sa plasticité supérieure.

Toutefois, sous toutes ses formes historiques et successives et encore maintenant, le développement de la colonisation anglaise s'est effectué suivant des modes capitalistes. Seulement, l'ancien système colonial de l'Espagne, du Portugal, de la Hollande, de la France et aussi de l'Angleterre reposait sur le monopole exclusif exercé par ces pays sur leurs colonies; celles-ci étaient considérées comme une espèce de propriété. D'un côté, la mère-patrie s'attribuait le monopole exclusif de l'achat des produits coloniaux et de leur vente en Europe; cela permettait d'acheter à bas prix et de vendre cher; de l'autre, elle s'attribuait le monopole de la vente dans les colonies de ses propres fabricats et même se réservait la mise en fabrication des matières premières provenant de ses colonies. Les résultats étaient identiques: vente à des prix artificiellement élevés des produits manufacturés et achat à bas prix des matières premières.

Ce régime est devenu actuellement impossible au point de vue absolu, mais cependant bien que l'Angleterre, après avoir battu la Hollande comme roulier de l'Océan, ait pu, pendant une assez longue période proclamer après cette dernière, le principe de la liberté du commerce et des mers à partir du jour où elle eut, en fait, le monopole du transport maritime, sa situation est moins dominante aujourd'hui alors que le quasi monopole du transport maritime lui est disputé non seulement par ses anciens rivaux mais par de puissantes sociétés comme l'Allemagne, les Etats-Unis et le Japon. Maîtresse presqu'absolue en fait, elle pouvait être libérale et antimilitariste; elle est actuellement englobée elle-même dans un système plus étendu et plus complexe d'interdépendance qui s'oppose à son égoïste esprit d'isolement politique de jadis. Le commerce de l'Angleterre avec ses propres colonies représente à peine un quart de son commerce général extérieur et, en somme, son ancien monopole, malgré l'immensité de ses territoires coloniaux et de leurs habitants n'est plus absolu.

Le domaine colonial anglais reste cependant le plus considérable et le plus évolué de tous et sous ce rapport il y a lieu d'observer que, non seulement son régime a évolué dans le temps et dans le sens d'une autonomie progressive de ses diverses parties

mais encore que, dans son état actuel, il nous présente des spécimens de tous les stades antérieurs, depuis les formes les plus anciennes et les plus rudimentaires jusqu'aux formes supérieures auxquelles vient de s'ajouter dans les années récentes la forme du mandat international, conféré à un pays déterminé par des Etats eux-mêmes alliés, d'exercer un droit de police et de contrôle sur certaines régions déterminées et ce dans un intérêt à la fois intercollectif et dans celui des populations considerées au moins provisoirement comme de culture inférieure mais destinées à s'élever graduellement au niveau de la civilisation générale.

Au même point de vue il faut encore noter que même les colonies les moins évoluées sont déjà aussi directement sous l'influence de certaines conditions économiques ou formes industrielles superposées à leurs modes simplistes d'existence résultant de leurs milieu naturel. Ce phénomène, en somme, est analogue à celui que nous avons signalé déjà et suivant lequel des pays, par exemple, n'ayant pas de mines de charbon, arrivent cependant à s'élever au stade de la grande industrie qui utilise ce dernier.

Or, en régime capitaliste même en partie mitigé, une nécessité s'impose à tout le développement économique de l'industrie européenne et des autres continents; nos débouchés intérieurs seraient amplement suffisants si le salariat et le chômage n'étaient un corollaire de l'organisation sociale présente et n'obligeaient l'industrie à chercher de plus en plus loin sa clientèle de consommateurs. En outre, la division du travail s'impose elle-même entre nations, le problème est donc à la fois intérieur et extérieur; il s'agit d'organiser la circulation nationale et internationale sur des bases communes et régulières adaptées à la constitution de cette grande société des sociétés dont l'existence réelle s'affirme malgré l'incohérence prolongée de son développement spontané.

La colonisation n'est, du reste, pas en rapport direct avec l'émigration; celle-ci est relativement plus forte dans les pays qui ne colonisent pas du tout ou très peu comme la Suisse, la Suède, la Norvège, le Danemarck, et il faut noter que, même pour l'Angleterre, mais surtout pour la France, l'émigration ne va pas aux colonies du pays de ceux qui émigrent.

La colonisation est un fait social qui ne s'explique pas uniquement par la quantité de population ni par l'étendue du territoire des métropoles; sur ce fait social agissent tous les phénomènes sociaux depuis les plus simples et les plus généraux jusqu'aux

plus complexes et les plus spéciaux. Colonisation comme émigration sont déterminés surtout et fondamentalement par l'état de la circulation nationale et internationle de chaque peuple; elles dépendent principalement des nécessités qu'impose cette dernière.

Ceci s'applique de même à la circulation des idées qui sont inséparables toujours de celles des utilités et des hommes lesquels sont eux-mêmes des utilités, y compris leurs idées.

Plaçons-nous à la veille de la Révolution française et vers l'époque mémorable où le 4 juillet 1776, le Congrès des Etats-Unis vote à l'unanimité sa *Déclaration des Droits* analogue à celle de 1688 d'Angleterre, mais républicaine et se terminant par la proclamation que « les Colonies-Unies sont et ont droit d'être des Etats libres et indépendants ». La France, l'Espagne, la Hollande dépouillées antérieurement par l'Angleterre interviennent en faveur des Etats-Unis; l'Irlande s'agite, un Parlement est constitué à Dublin en 1782. La guerre prend fin par le Traité de Paris de 1782 et par le Traité de Versailles de 1783 proclamant la reconnaissance des Etats-Unis.

Partout encore les colonies étaient considérées comme une propriété de la mère-patrie qui avait dès lors le droit de régler leurs productions et d'en disposer. Le Mexique devait livrer son argent à l'Espagne, le Brésil son or au Portugal, Saint-Domingue et la Martinique leur sucre à la France; les tabacs de la Virginie et du Maryland, le riz de la Caroline et de la Géorgie, ne pouvaient être vendus qu'à l'Angleterre, seuls les Anglais pouvaient commercer avec les possesions anglaises et les colons d'Amérique ne pouvaient transporter leurs produits en Angleterre que sur des bateaux anglais. Ils ne pouvaient ni ériger une usine métallurgique ni des machines. Un journal de New-York disait très justement: « Pourquoi un peuple dont la moitié est d'origine étrangère doit-il être séparé de tout le globe sauf de l'Angleterre, pourquoi les fils de la Hollande qui a colonisé ici avant l'Angleterre doivent-ils être exclus des ports de Hollande? Pourquoi leurs bateaux doivent-ils chercher les produits de l'Europe et même ceux de l'Asie, uniquement dans les ports anglais? Pourquoi le commerce des esclaves nègres est-il le seul important qu'on ne soit pas obligé de faire en passant par l'Angleterre? »

En Angleterre même l'opinion publique était déjà fortement divisée à ce sujet. Quoi d'étonnant dès lors que le premier acte

des révoltés américains ait été de proclamer que tous les ports des Etats-Unis étaient ouverts au monde entier, *sauf à l'Angleterre?* (1776).

Diderot, dans son écrit « *Principes de la politique du souverain* » n'avait-il pas énoncé que « jamais un homme ne peut être la propriété d'un souverain, un enfant la propriété d'un père, une femme la propriété d'un mari, un domestique la propriété d'un maître, un nègre la propriété d'un colon? »

C'était la répudiation de tout l'ancien régime social et colonial en vigueur antérieurement et qui avait dominé par la violence, la ruse et la fraude jusque là dans toutes les monarchies plus ou moins absolues et fermées qui correspondaient en économie au stade mercantiliste.

L'esclavage subsistait encore aux Indes Occidentales en 1713; l'Angleterre n'avait-elle pas elle-même concédé le monopole de la traite des nègres à la South Sea Cy et n'avait-on pas fait la guerre en Afrique pour se procurer des esclaves? Déjà cependant des protestations s'étaient élevées à la fois individuelles et puis aussi collectives notamment du sein de la Society of friends. Enfin, en 1772, la *Court of law* proclame en principe que dès qu'un esclave met le pied sur le territoire anglais, il est libre.

C'est en 1785 que paraît l'*Essai* de Clarkson *sur l'esclavage et le commerce de l'espèce humaine*. En 1787 a lieu le premier meeting de la société pour l'abolition de l'esclavage avec le concours de Wilberforce et de William Pitt, le disciple enthousiaste d'A. Smith.

Cependant, dès avant la publication de l'immortel ouvrage de celui-ci, les idées nouvelles en matière de colonisation étaient arrivées à se formuler d'une façon déjà suffisamment précise sans aboutir toutefois à une théorie générale. Il convient de citer ici plusieurs écrits de Josias Tucker (1711-1799) et tout d'abord : *The respective pleas and arguments of the mother country and of the colonies distinctly set forth London* 1775, où il expose le pour et le contre des difficultés coloniales.

Puis, à l'occasion de la guerre avec les colonies américaines insurgées, il publie successivement en 1775: 1° *A letter to Edmund Burke*, et 2° An humble address and earnest appeal to the landed interest, wheter a connection with on separation from the american colonies.

Dans ces écrits il montre que la seule solution possible et ce

dans l'intérêt de l'Angleterre même est la séparation et l'indépendance.

En 1776 encore nous avons de lui « *une série de réponses à certaines objections populaires contre la séparation d'avec les colonies insurgées* ».

En 1782, après la publication de l'ouvrage d'A. Smith et sous forme de lettres adressées à Necker, il publie ses « *Recherches sur les avantages que les Anglais ou les Américains, les Français, Espagnols ou Hollandais pourraient tirer de leurs victoires les plus décisives.* »

Cette absence de chauvinisme tout au moins chez une élite du peuple anglais et chez Tucker, et ce dans un moment critique, est remarquable en ce qu'elle correspond à la théorie égoïste en même temps que cosmopolite d'A. Smith d'après laquelle l'intérêt individuel était identique à l'intérêt international et qu'il suffisait de laisser agir la liberté naturelle pour établir l'harmonie universelle. Le même esprit se manifesta plus d'un siècle après à la suite de la guerre du Transvaal.

Ce n'est pas tout, en 1785, Tucker n'hésite pas à appliquer la même solution dans ses « *Réflexions sur les points actuellement en discussion entre la Grande Bretagne et l'Irlande* ». Il rejette le projet présenté alors par Pitt en vue de maintenir leur union. Il veut l'Irlande indépendante mais alliée, sous un régime de liberté absolue du commerce.

Tucker est partisan, comme Smith, des salaires élevés; ceci a, suivant lui et avec raison, des rapports avec les migrations et la colonisation; l'élévation des salaires dans un pays riche favorise l'immigration des ouvriers habiles des pays à bas salaires; on colonise les pays où les produits naturels sont abondants et les salaires faibles.

En fait, le système libéral a triomphé pendant une longue période en Angleterre dès le jour où celle-ci eut conquis la suprématie de la circulation maritime; l'Angleterre, toutefois, ne s'est détachée du mercantilisme qu'en apparence; sa situation actuelle n'est plus aussi absolument prépondérante. L'Angleterre continue tout de même Venise, mais la Venise moderne est devenue mondiale, mais son indépendance et son magnifique isolement de jadis se sont mués en une interdépendance relative.

Cette situation n'est pas spéciale à la seule Angleterre; elle impose à tous les pays entraînés dans le vaste torrent de la circu-

lation internationale et mondiale, qu'ils possèdent ou non des colonies, des accords intercollectifs basés avant tout et surtout sur des institutions et un droit économiques communs de nature à régulariser et à assurer leur interdépendance de fait.

Ad. Smith eut cette supériorité sur Tucker et les économistes antérieurs, y compris les physiocrates, de coordonner dans une doctrine d'ensemble toutes les tendances économiques encore éparses et parfois contradictoires.Disciple lui-même de J.-J.Rousseau,il admet un stade antérieur d'économie naturelle où la valeur d'échange est réglée par la durée normale du travail; celui-ci est cependant qualifié ou non qualifié. Puis, comme chez Rousseau à la suite d'un accident, naissent la propriété et le capital privés et alors apparaissent toutes les institutions civiles qui se développent sur ces bases. C'est toute la thèse catastrophique de Marx avec cette différence que Smith n'entrevoit pas de stade ultérieur et que ce dernier apparaît chez celui-ci comme définitif alors, au contraire, que suivant Marx par suite de l'énorme développement du capitalisme à partir de la fin du XVe siècle, le capitalisme par son évolution naturelle et nécessaire aboutit à une nouvelle catastrophe à partir de laquelle l'humanité fera un saut dans la liberté qui permettra aux travailleurs librement groupés d'adopter n'importe quelle forme communiste de distribution des produits à leur convenance y compris la forme durée normale du travail dont lui-même n'est pas, du reste, partisan et qu'il a toujours considérée comme erronée et bourgeoise, notamment dans *Misère de la Philosophie* et dans *Critique de l'Economie politique* dont *le Capital* n'est que la continuation.

Quant à Ad. Smith qui se place désormais exclusivement au stade d'appropriation privée des agents naturels et du capital, il ne retient même du système physiocratique que le principe de la liberté naturelle, et ce principe il l'applique aussi bien aux rapports entre nations qu'à ceux entre individus; sur ce principe s'établit l'harmonie sociale; ce principe, en apparence égoïste, n'est pas en contradiction avec les idées exposées par lui dans son ouvrage intitulé *Théorie des sentiments moraux*, en effet, cet égoïsme universel dans le domaine économique est, lui-même, le soutènement des sentiments de sympathie qui, avec le progrès de la connaissance de l'intérêt bien entendu, tendront dès lors à se développer entre toutes les unités de l'espèce humaine à quelque nation qu'elles appartiennent.

Le point de départ de Smith est un système primitif d'économie naturelle où domine l'égalité jusqu'au moment où, à la suite d'une déviation catastrophique naissent la propriété et le capital privés, pour Marx il s'y ajoute une seconde catastrophe à la suite de laquelle le capitalisme devenu son propre fossoyeur par le cours nécessaire de ses conséquences, entraîne l'humanité dans une dernière transformation décisive et définitive basée sur le libre groupement des travailleurs. Marx, on l'a trop perdu de vue, était un communiste libertaire; dans sa pensée, ce communisme était le résultat d'une évolution naturelle et nécessaire, mais il fallait tenir compte des transitions où une dictature du prolétariat et d'autres combinaisons politiques pouvaient et devaient se pratiquer, mais toujours en vue du résultat final et idéal.

Les idées d'Ad. Smith relativement aux colonies sont exposées par lui au Livre IV de la *Richesse des Nations* où il décrit les divers systèmes d'économie politique (T. II, pp. 163-309, édition Guillaumin, 1843) et en fait la critique. Son exposé est remarquable par l'usage qu'il fait de la méthode historique, ce qui lui permet de reconnaître que notamment les *Actes de Navigation* édictés du temps de Cromwell et même antérieurement ont sans doute été eux-mêmes une des sources de la puissance maritime de l'Angleterre. En somme, toute sa critique du système colonial encore en vigueur de son temps, mais déjà déclinant, est dirigée contre le système mercantile en général. La conclusion de son étude sur le système colonial du mercantilisme est que l'intérêt des consommateurs nationaux y a toujours été sacrifié à celui des producteurs. On a voulu réserver à ceux-ci une clientèle, un débouché, un monopole. Cela permet aux producteurs et aux marchands de hausser leurs prix et d'accroître leurs bénéfices, mais c'est le consommateur qui a eu à supporter, outre cette hausse, la charge de l'empire colonial, en y comprenant les dépenses militaires; cette dépense dépasse même de beaucoup les profits de ceux qu'on a favorisés.

Il préconisait donc la liberté du commerce; sur ce point il était d'accord avec les physiocrates et sa conception s'imposait aux besoins de l'époque à tel point que le principal représentant du communisme socialiste Godwin est lui-même, bien que communiste, libertaire; tant il vrai que les théories sociales correspondent toujours au degré du développement organique des sociétés. C'est ainsi et plus tard seulement qu'on arrive à constater que,

dans la pratique, la liberté sans contrôle régulateur, aboutit à son tour, par la concurrence même, au monopole et alors cette nouvelle situation réelle entraînera des transformations nécessaires dans la psychologie collective.

Ricardo, dans ses *Principes de l'Economie politique et de l'Impôt* (1817), rattache comme Ad. Smith sa théorie en matière coloniale à sa conception générale du commerce tant extérieur qu'intérieur et surtout à sa théorie de la valeur d'échange basée sur le coût de production et sur le coût comparé de celle-ci au point de vue des échanges internationaux. Il est inférieur à Smith en ce qu'il néglige la méthode ; il procède surtout par déduction comme en mathématiques, malgré ses fines analyses il se complaît dans des formules abstraites appuyées trop souvent sur des exemples fictifs. Par sa théorie du coût comparé de production, il développe les avantages de la division du travail et de sa spécialisation au point de vue des échanges entre nations.

A l'inverse de Ricardo, R. Owen en créant ses colonies ou coopératives tant en Angleterre qu'en Amérique, aura toujours comme idéal de faire en sorte que son système, constitue un groupe de colons ou de coopérateurs communistes.

En somme, les théories libérales de Smith, de Ricardo et d'Owen tendaient à perdre leur caractère absolu par le fait même que l'évolution étant devenue internationale, chaque groupe national, pour assurer son existence et son développement surtout économiques, avait à tenir compte des inégalités existantes entre nations et de la nécessité pour certaines de se protéger contre la supériorité naturelle ou sociale des autres. Le stade international supposait une interdépendance tout au moins relative des nations et non seulement des industries et de même des colonies vis-à-vis de leurs métropoles.

C'est ainsi que, dès le commencement du XIXe siècle, les théories de Smith furent combattues aux Etats-Unis par John Rae et puis en Allemagne par Fr. List. Et l'évolution pratique s'opéra dans le même sens ; non seulement les Etats-Unis furent complètement indépendants, mais d'importantes colonies anglaises arrivèrent, comme celles du Canada, d'Australie, du Cap, de la Nouvelle-Zélande, à une autonomie à la fois politique et économique où la suzeraineté anglaise à des degrés divers, devenait de plus en plus nominale.

En somme, d'après les théoriciens jusqu'aux plus récents, à

tendances aussi bien libérales que protectionnistes, d'après Mac Culloch, Seeley, P. Leroy-Beaulieu, pendant tout le XIX[e] siècle les doctrines aboutirent non pas à une philosophie générale en matière de colonisation mais à un simple opportunisme pratique qui par cela même, par des observations et des analyses de plus en plus complètes et détaillées était de nature à faciliter le développement progressif de la synthèse future.

A ce stade préparatoire et nécessaire se rattachent notamment les *Lectures ou colonisation and colonies delivered before the University of Oxford in 1839, 1840, and 1841* (London, 1841, 2 vol.; trad. française, 1860) par Herman Mérivale et dont l'auteur fut secrétaire d'Etat pour les colonies en 1848 et pour les Indes en 1859.

A ce moment, l'Angleterre continuait le développement de son empire colonial qu'elle étend dans l'Inde et successivement dans le reste de l'Asie, en Océanie et en Afrique. Pour son capital commercial devenu énorme et qu'elle fait fructifir dans son industrie, elle poursuit de plus en plus la conquête de débouchés et jalonne ses voies commerciales de stations: Gibraltar, Malte, Chypre, Aden, Singapour, Le Cap, Hong-Kong. En même temps que son but est l'exploitation capitaliste des peuples inférieurs elle s'adapte de mieux en mieux au régime convenable à chaque colonie, par exemple, dans la Nouvelle-Zélande qu'elle annexe officiellement précisément en 1840, peu avant l'écrit de Mérivale, et dont les liens avec la mère-patrie furent depuis à ce point et progressivement réduits que maintenant cette possession est devenue une république autonome ayant même, au point de vue économique, une politique à la fois socialiste et protectionniste vis-à-vis de ses anciens dominateurs auxquels ne la rattachent plus que des liens sentimentaux dérivés de l'origine commune des colons et des colonisateurs.

En ce sens, ni le Canada, ni l'Australie, ni surtout la Nouvelle-Zélande et même Le Cap ne sont plus véritablement des colonies et,avec Schmoller, nous pourrions admettre la définition suivante:

« Par colonies, au sens large du mot, on entend des territoires séparés de la mère-patrie, mais qui sont envers elle dans un état de dépendance juridique quelconque, et surtout des territoires qui, situés très au loin, se trouvent dans un état de civilisation matérielle inférieur et, rattachés à la mère-patrie, font partie de

sa structure économique. » Disons plus généralement : *de son système social tout entier.*

Dans le Chap. XI du Tome second de ses *Principes d'Economie politique* avec quelques-unes de leurs applications à l'Economie sociale, J. St. Mill, le disciple évolué de Ricardo (3e édition, p. 487) tout en proclamant avec celui-ci et à la suite d'Ad. Smith, que le laisser-faire est le principe général, y reconnaît des limites et des exceptions nombreuses parmi lesquelles l'éducation, la protection des enfants et des jeunes personnes et même des femmes en général tant qu'elles ne jouiront pas des mêmes libertés que les hommes au point de vue de leurs biens et de leurs personnes.

Une autre exception a pour objet les engagements et contrats perpétuels. Il faut y ajouter certains services dont les particuliers ne sont pas, en réalité, des gérants mais leurs sont délégués; même certains de ces services constituent des monopoles. Les sociétés et leurs administrations doivent, en général, être surveillées et soumises à certaines règles, mais en outre, quand il s'agit de monopole réel comme pour l'éclairage, le service des eaux, il est préférable de les confier soit à l'autorité municipale afin que les profits du monopole soient acquis au public. Cela est vrai aussi quand il s'agit de routes, de cananux et de chemins de fer; ces services doivent retour à la collectivité ou tout au moins l'Etat doit en fixer les conditions et les tarifs car la concurrence n'y agit pas.

Une quatrième exception peut être la limitation des heures de travail. Un autre exemple à l'appui de la même intervention se trouve dans le système de colonisation connu sous le nom de système de Wakefield. Ce système est fondé sur le principe que la terre et le travail produisent d'autant plus qu'ils sont plus exactement proportionnés l'un à l'autre. Pour cela, Wakefield propose de mettre obstacle à l'occupation prématurée de la terre et à la dispersion de la population en mettant un prix élevé aux terres libres, et en employant ce prix au transport des travailleurs qui voudraient émigrer de la métropole; de cette façon les travailleurs n'acquerraient la terre qu'après l'avoir mise en valeur par leur travail et dans la mesure où ils peuvent la cultiver avec leur famille. En outre, les anciens possesseurs de la terre ne seraient pas dépouillés par les possesseurs de capitaux.

L'intervention légale s'impose aussi, d'après lui, pour l'assis-

tance publique à condition qu'elle soit favorable à tous et laisse à chacun des assistés de puissants motifs de se passer d'elle s'il le peut. Dans ces conditions la bienfaisance publique vaut mieux que la charité privée.

Le même point de droit est adpoté en ce qui regarde la colonisation. « Il est désirable et nul ne le contestera, que l'établissement des colonies soit fait, non en vue de l'intérêt privé des premiers colons, mais en vue du bien-être durable des nations qui doivent sortir de ces petits commencements, le point de vue de l'avenir ne peut être garanti, qu'autant que l'entrprise est placée dés l'origine sous l'empire de règlements rédigés avec la prévoyance et les larges idées de législateurs philosophes, et le gouvernement possède seul assez d'autorité pour faire ces règlements et en assurer l'exécution... Son intervention y touche aux intérêts permanents de la civilisation même, et elle dépasse de beaucoup les limites des considérations purement économiques. »

Et il conclut ainsi : « On peut dire d'une manière génerale que tout ce qu'il est désirable qui soit fait dans l'intérêt general de l'humanité (y compris certaines entreprises scientifiques) ou des générations futures, et qui ne sont pas de nature à rémunerer les particuliers ou les associations qui l'entreprendraient, rentre dans les attributions du gouvernement. »

Ainsi, pour J. Stuart Mill le problème de la colonisation devient un problème sociologique et intégral. Cette considération fondamentale, ce nouveau point de vue, il les proclamait dans la Préface même de la première édition de son ouvrage où, en ce qui concerne l'Economie politique en général, il disait : « Dans ses applications, l'économie politique se lie d'une façon indissoluble à d'autres branches nombreuses de la philosophie sociale...; il n'existe peut-être aucune question pratiquemême parmi celles qui ont le caractère le plus exclusivement économique, qui puisse être résolue uniquement par des raisons économiques. » Sous ce rapport il rend justice à Ad. Smith qui ne départit jamais de cette méthode dans la mesure où l'imperfection de la science sociale le permettait à son époque.

Le point vue adopté par J.-St. Mill était devenu sociologique; ainsi il était donné satisfaction à la juste critique d'A. Comte qui avait dénié à l'Economie politique tout caractère scientifique à raison de ses prétentions à une indépendance absolue de celle-ci vis-à-vis non seulement des sciences antécédentes aux sciences

sociales, mais également des sciences morales et politiques. Ce n'est pas tout, l'adoption du point de vue sociologique entraînait cette autre conséquence que la sociologie étant non seulement statique mais en temps dynamique, la méthode historique s'imposait à l'interprétation des divers stades de structure sociale au cours de leur succession et de leur développement évolutif. Dès lors, nécessairement, les systèmes économiques et aussi les doctrines et théories économiques n'étaient plus susceptibles de critiques absolues pas plus que le sont les structures organiques même préhistoriques.

Comment se fait-il maintenant que K. Marx, même dans la deuxième édition allemande de son ouvrage *Le Capital* où dans le Chap. XXIII il expose la *théorie moderne* de la colonisation et dont la Postface date de 1875 ne dit pas un mot de la théorie si importante de J. St. Mill lequel tout en étant le disciple de Ricardo, amendait tout au moins dans une large mesure la doctrine du maître et qui, tout en adhérant au système de colonisation préconisé par Wakefield transformait notablement la conception purement matérialiste et mécanique de l'Economie politique en rattachant celle-ci à l'ensemble de la philosophie sociale et dès lors en la soumettant à la méthode historique? La cause en est que Marx lui-même considérait le phénomène économique comme un phénomène exclusivement matériel dont l'idée n'est que le reflet et que dès lors sa méthode n'était pas historique mais dialectique hégélienne pour faire la critique des théories ricardiennes en utilisant les armes lui fournies par celles-ci et en exposant que ces théories, comme tout le système capitaliste, aboutissaient à une antithèse en contradiction avec la thèse, laquelle contradiction devait se résoudre nécessairement, à la suite d'une catastrophe, dans une synthèse harmonique où l'organisation économique serait désormais affranchie du joug de la nécessité et où les travailleurs associés se grouperaient librement d'après les formes de leur choix.. D'après Engels, l'interprète le plus fidèle de Marx, l'humanité au sortir du régime de la nécessité dont la loi d'évolution avait été exclusivement matérielle et quasi mécanique faisait son *saut* ultime dans la liberté.

Marx au surplus, de même que Lassalle, partageait avec ses contemporains la conviction que Ricardo avait dit le « *dernier mot* » de l'Economie politique et Marx spécialement avait, en outre, la conviction d'avoir exprimé *définitivement* la théorie du

socialisme ainsi que son programme pratique destiné à servir de transition vers le résultat final. Si Marx n'a pas décrit le Paradis socialiste à venir, ce n'est pas comme on se l'imagine encore trop souvent, par faiblesse d'esprit ou par crainte du danger d'être trop précis, mais à raison de sa doctrine même dont la conclusion était la *libre* association universelle des travailleurs conformément à la formule communiste laissée au choix de chacun des groupes. En effet, et ici il se sépare à la fois de Lassalle et de Proudhon; Marx dit expressément: « Il est *possible* que cette théorie de la valeur (de la durée normale du travail incorporé dans le produit) ait été applicable dans des stades antérieurs; on a, du reste, toujours tenu compte de la durée normale de travail, mais cette théorie n'est, dans tous les cas, pas applicable dans le *monde moderne du capitalisme*; peut-être pourra-t-elle être adoptée *librement ou d'entrer* dans la société communiste future mais *sans que ce soit une loi nécessaire.* » Mais alors le groupe ne cesse-t-il pas d'être communiste par le fait qu'il admet l'échange et la valeur d'échange ?

Ici, encore une fois, en ce qui concerne la colonisation comme pour la valeur d'échange Marx n'expose pas sa propre théorie, mais il procède à la critique de l'économie politique en mettant à nu ses contradictions. En Europe l'expropriation des travailleurs est en partie consommée. A la société devenue capitaliste, l'économiste applique les notions de droit et de propriété léguées par une société précapitaliste. Dans les colonies il en est tout autrement et par colonies Marx entend des sols vierges colonisés par des émigrants libres comme aux Etats-Unis « qui sont encore une colonie européenne », malgré leur indépendance. On peut encore comprendre sous le nom de colonies, suivant lui, les anciennes plantations dont l'abolition de l'esclavage a radicalement bouleversé le régime établi par les conquérants.

Dans les colonies, le capitalisme se heurte partout contre la propriété basée sur le travail personnel et disposant des conditions matérielles du travail; dans cette lutte le capitalisme est plus ou moins soutenu par la mère-patrie, mais ici le même intérêt capitaliste pousse les économistes à proclamer l'incompatibilité du régime capitaliste avec le régime de propriété basé sur le travail personnel. Or, la première condition de la production capitaliste c'est que la propriété du sol soit déjà, comme en Europe surtout occidentale, arrachée d'entre les mains de la masse. Au contraire,

l'essence de toute colonie libre consiste en ce que la masse du sol y est encore la propriété du peuple et que chaque colon peut s'en approprier une partie qui lui servira de moyen de production individuel sans empêcher par là les colons arivant après lui d'en faire autant. Voilà pourquoi, dans l'intérêt capitaliste, Wakefield réclame une protection légale en faveur de celui-ci. En Europe le travail et la propriété seront régis par la liberté de l'offre et de la demande, l'expropriation des travailleurs y est un fait accompli. Au contraire, dans les colonies, l'Etat doit vendre les terres vierges à un tarif surélevé fixé artificiellement par la loi, ainsi les travailleurs émigrés d'Europe seront obligés de commencer par travailler pour les capitalistes dans la colonie avant d'être à même d'acheter un lot ; beaucoup même n'y parviendront jamais et ainsi se développera la classe des salariés indispensable à l'exploitation capitaliste, classe toujours grandissante et destinée à servir de réserve pour assurer l'offre de la force de travail au taux le plus bas.

Cette *théorie moderne* de la colonisation n'est donc pas encore une fois *sa théorie* car il ne croit pas davantage au principe de la propriété basée sur le travail personnel. Il le dit lui-même à la fin du dernier chapitre du L. I du *Capital*. « Il a voulu dévoiler uniquement le secret que l'économie politique de l'ancien monde a avoué dans le nouveau monde. Le voici : le mode de production et d'accumulation capitaliste, et partant la propriété capitaliste, présuppose l'anéantissement de la propriété privée fondée sur le travail personnel ; sa base c'est l'expropriation du travailleur. » La solution pour lui reste le communisme libre dont l'avènement succèdera à la catastrophe capitaliste finale résultant nécessairement du développement de son propre principe.

H. Mérivale fut également un disciple à la fois de Ricardo et de Wakefield ; professeur d'Economie politique à l'Université d'Oxford, il y avait donné en 1839, 1840 et 1841 des leçons sur « la colonisation et les colonies et qui furent publiées en 2 vol. à Londres en 1841. Ce fut Mérivale qui, au cours de ses fonctions de secrétaire pour les colonies en 1848 et pour les Indes en 1859, tente de réaliser le système de Waefield et c'est à lui notamment sans doute que Marx fait allusion quand à la fin de sa critique du système Wakefield il dit : « Pendant nombre d'années, le gouvernement anglais mit en pratique cette méthode d'accumulation primitive préconisée par Wakefield pour l'usage des

colonies... Il résulta de cette politique que le courant de l'émigration se détourna des colonies anglaises vers les Etats-Unis. »

Je n'ai pas ici l'intention de discuter le bien fondé ou non d'une théorie quelconque; j'ai voulu simplement faire ressortir la négligence si étrange de Marx, négligence qui lui fait arrêter l'évolution de l'économie classique à Ricardo et à quelques-uns de ses disciples les moins illustres sans qu'il semble s'être douté de l'importance du point de vue sociologique adopté par J. St. Mill dont les *Principes* avaient paru dès *1848* et dont la troisième édition elle-même est de 1852, c'est-à-dire antérieure de vingt ans à la deuxième édition allemande du *Capital* dont Marx avait complété les derniers chapitres y compris celui sur la colonisation.

Le point de vue sociologique, avec le complément de sa méthode historique, élargit et facilite l'interprétation du phénomène social dit colonisation lequel se rattache lui-même aux migrations les plus primitives même préhistoriques.

Nous en trouvons la preuve dans le fait même que, malgré l'échec final et apparent seulement, avant 1848, le chartisme et l'owenisme avaient exercé une grande influence sur le développement de la démocratie en Angleterre; d'importantes réformes à la fois économiques et politiques s'y étaient déjà réalisées et allaient continuer leur développement victorieux malgré les crises et les obstacles auxquels se heurte tout changement quand les méthodes progressives ne sont pas encore au service de l'évolution régulière ensuite de leur connaissance et de leur application par la conscience collective de la masse sociale elle-même, insuffisamment organisée et éclairée.

Ici encore une fois, nous constatons que le système colonial et en même temps les théories qui s''y rattachent sont toujours en rapport avec l'état social de la métropole tout entier. A ce point de vue, la théorie de J. St. Mill est capitale; elle mit en lumière non seulement l'aspect statique et structural du problème colonial et de la corrélation entre l'organisation de la mère-patrie et celle de la colonie mais leur interdépendance dynamique.

Il en résulte que les relations internationales étant devenues mondiales, l'organisation et l'action coloniale doivent désormais s'adapter de plus en plus parfaitement à cette situation de fait, la coordonner par des institutitions appropriées de manière à régulariser le cours progressif de cette évolution relativement spontanée qui, abandonnée à son état visible d'incohérence

actuelle, ne peut aboutir qu'à des crises et des catastrophes non plus seulement locales, nationales mais internationales et aussi mondiales, par le fait seul que toutes les sociétés particulières même celles ne participant pas directement aux conflits en perspective, en subiront nécessairement les conséquences désastreuses.

Telle est la situation qui s'impose à notre attention; c'est cette situation qui a donné le jour à la conception nouvelle de l'internationalisation coloniale; cette conception s'est dégagée notamment lors des conférences de Bruxelles et de Berlin relatives à la constitution de la colonie du Congo. C'est également la même solution qui a permis de résoudre, au moins provisoirement en 1911, la question du Maroc qui fut sur le point de déchaîner dès lors la tempête qui ne fut malheureusement que retardée. Depuis lors, la conception nouvelle semble s'être complétée et précisée par l'adoption du système des mandats spéciaux conférés par toutes les parties intéressées aux fins de gérer certains territoires et colonies au nom et sous le contrôle de la Société des Nations.

Il en résulte que le phénomène dit colonial, dans un état social déjà devenu en fait mondial, s'est transformé lui-même en un problème mondial et qu'en réalité, au lieu d'être conçu comme une question *extérieure*, il faut l'interpréter, le résoudre comme un problème *intérieur* à un état social dont toutes les parties sont en corrélation et dépendance réciproques de structure et de vie commune et au point de vue de leurs actions et réactions particulières et d'ensemble. Cette structure et cette vie nouvelles exigent un ensemble d'institutions également nouvelles et adéquates à cet *Etat*. Ce problème est le même que celui qu'eurent à résoudre nos ancêtres en passant de l'état de hordes, à celui de communautés villageoises, à celui de cités, à celui de féodalité, puis à l'état de monarchies absolues transformées à leur tour en nations soi-disant indépendantes et souveraines mais en fait, comme le prouvent leurs confiits et leurs guerres autant que leurs relations pacifiques, déjà interdépendantes. Ces nations ellesmêmes se sont groupées en formant des alliances de plus en plus stables. De ces groupements internationaux de plus en plus vastes émerge maintenant un superorganisme mondial. Le problème qui nous est soumis est plu vaste et plus complexe que ceux qui s'imposèrent à nos devanciers, mais nos sciences et nos méthodes le sont également et il n'y a pas lieu de désespérer.

Le problème colonial, avons-nous dit, est devenu un problème intérieur et en somme, il l'a toujours été. Déjà en 1794, dans son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain,* Condorcet n'avait-il pas, dans ses prévisions sur l'Etat à venir à la suite de la République française, énoncé que cet Etat serait basé sur la destruction de l'inégalité *entre les nations*, les progrès de l'égalité *dans un même peuple* et, enfin, sur le perfectionnement réel de l'homme? Il y a, en effet, des classes de nations comme il y a à l'intérieur de chacune, des classes d'individus. Ces classes, par leurs multiplications, divisions et subdivisions tendent progressivement à se niveler; il en sera de même entre nations et entre celles-ci et les colonies. Les nations considérées comme supérieures sont celles qui jouissent d'une rente soit naturelle, soit artificielle résultant de leurs conditions historiques; cette rente est injustifiable elle n'appartient pas aux nations privilégiées pas plus qu'elle ne peut appartenir à des particuliers; en réalité les colonisateurs ont une dette envers les groupes inférieurs. Voilà le droit et le devoir réciproques, la base du nouveau contrat social.

LES CRISES

Mon intention n'est pas ici d'ajouter une nouvelle théorie des crises à toutes celles qui se sont efforcées d'interpréter ce phénomène si important et si angoissant. Nous avons vu qu'à tous les stades historiques de l'Economie sociale et spécialement dans l'appareil de la circulation qui est à la base, cette circulation est continue et subit en même temps des variations plus ou moins lentes, plus ou moins intenses et brusques dans les cercles relativement fermés des groupes sociaux à leurs stades successifs d'évolution. Ces variations, sous quelque forme qu'elles se produisent, sont inséparables de la vie sociale; ces variations constituent elles-mêmes la vie sociale; le problème éternel est et sera toujours de s'y conformer en les rendant de plus en plus régulières et rythmiques, de moins en moins perturbatrices et excessives. Nous avons, dans cet ouvrage, insisté sur le mécanisme constant et général de toute évolution progressive dans chacune des matières

dont nous avons traité: transport, échange, monnaie, crédit, etc. Partout nous avons reconnu que le mécanisme de l'évolution progressive consistait dans la différenciation croissante des fonctions sociales, différenciation croissante qui, de son côté, pour constituer un progrès réel doit se compléter par une coordination de plus en plus étroite de toutes les fonctions multipliées et différenciées; nous avons même étendu cette formule à la théorie des classes comme nous l'avons déjà fait aussi antérieurement, dans un autre ouvrage, pour la théorie des frontières. (Voir les T. II et III de *La Structure générale des Sociétés*). J'ai montré en un mot que l'évolution sociale progressait par le mécanisme de la multiplication croissante de ses fonctions et de ses organes différenciés mais reliés entre eux et vivant d'une vie commune et d'ensemble où toutes deviennent de plus en plus interdépendantes; de cette interdépendance résulte de son côté l'équivalence progressive de toutes les fonctions sociales ou professions dont plus aucune ne s'exerce directement pour elle-même mais en vue de l'intérêt des autres et dans celui de l'ensemble de la société.

Sous ce rapport, toutes les théories émises antérieurement n'ont fait en somme que préparer ce point de vue essentiellement sociologique par leur analyse de plus en plus complète et approfondie des crises; toutes contiennent une âme de vérité parcellaire; toutes, elles-mêmes, grâce à la différenciation des aspects sociaux qu'elles se sont ingéniées à faire ressortir, ont coopéré, en la facilitant, à l'œuvre de coordination doctrinale que représente l'interprétation sociologique qui, en se plaçant au point de vue de l'ensemble du système social, aboutit si heureusement à la conclusion philosophique générale que l'évolution sociale est conforme à l'évolution universelle tant au point de vue de son mécanisme qu'au point de vue de ses résultats pratiques, c'est-à-dire de l'expérience dont le nom en sociologie est l'histoire.

La distinction de Saint-Simon et d'A. Comte en périodes organiques et périodes critiques est trop absolue et insuffisante. La loi du rythme n'est plus essentiellement périodique; le rythme n'aboutit plus à un retour réel, si ce n'est apparent. A la fin de chaque crise, spécialement économique, un changement s'est produit qui en produit d'autres; notre féodalité industrielle et financière n'est pas la féodalité du moyen âge. Cette évolution devient de plus en plus complexe quand les fonctions et les organes et institutions se différencient progressivement comme on le voit

chez les animaux et les sociétés. Le mouvement reste, en dernière analyse, la loi la plus générale et la plus abstraite. Tout le transformisme physique, biologique, psychique et social consiste donc en une modification des mouvements; cet équilibre est instable et nous avons vu que le phénomène économique, même sous sa forme la plus simple, se ramène à un mouvement: « Ce n'est que par le mouvement, a dit Maxwell, qu'on comprend le repos et l'équilibre. »

Toutes les crises sont des crises de circulation, la consommation et la production ne sont elles-mêmes que deux moments tantôt simultanés tantôt successifs du mouvement général de la circulation. Aussi s'explique la tendance générale des théoriciens à représenter cette circulation par un cercle et se représenter les crises comme une loi naturelle du mouvement économique. Or, dans ce mouvement les variations sont seules réelles et constantes. R. Owen, dans son deuxième Mémoire du 22 octobre 1818 adressé au Congrès des puissances réunis à Francfort, insiste sur le fait que tous les progrès réalisés dans la technique industrielle permettent de créer des utilités suffisantes et au-delà pour tous les besoins; il en conclut que le vice est dans le mode de circulation et de distribution des richesses dont les canaux sont obstrués en régime de concurrence capitaliste. De même J.-B. Say dans sa théorie des débouchés et des crises proclame qu'en fait les produits s'échangent toujours contre des produits, la production la plus intense ne peut jamais amener de crise à moins que la surproduction ne se produise que dans une industrie spéciale et non proportionnée à celle des autres. Or, par là même il ruinait les bases de son libéralisme radical puisque cette proportionnalité ne pouvait être réalisée que par des trusts ou par l'Etat représentant l'intérêt général de la collectivité.

Sont non moins défectueuses les diverses théories basées les unes sur la production (St. Jevons), les autres sur l'échange (de Laveleye et Cl. Jugler), ou sur la répartition (Sismondi, Rodbertus, Marx).

Le plus récent théoricien des crises d'avant la guerre Tougen-Baranowsky, prévoyait une nouvelle crise probablement vers 1914-1916 « à moins qu'elle ne soit précipitée par des catastrophes politiques ». De là aussi sa conclusion générale: « Pendant longtemps, la science économique n'a pu arriver à résoudre le problème des crises, car les économistes ont cherché les causes

de ces dernières dans telle ou telle sphère isolée de l'Economie sociale, dans le domaine de la production, de l'échange ou de la répartition. Or, en réalité, le champ sur lequel surgissent les crises est constitué par l'ensemble des phénomènes de l'économie sociale et par conséquent, elle ne peuvent être rapportées à aucune sphère isolée. » J'ajoute seulement que les crises se relient au système social tout entier et non seulement à son organisation économique.

Le système social et la vie sociale sont régis par la loi du rythme, loi à la fois quantitative et qualitative du mouvement de tout ce qui est. Le rythme peut être défini à un mouvement successif et soumis à certaines proportions de durée et d'intensité ainsi qu'à un certain ordre.

A cet égard, il ne nous reste qu'à constater à nouveau que la théorie sociologique des crises, de même que pour tous les autres problèmes de l'Economie correspond exactement au système international et mondial de notre vie économique dont, en somme, la conception et la conscience sont inséparables de ce système effectif au même titre que l'esprit l'est du corps.

POSTFACE DE 1921 (fin mars)

Il me semble inutile de signaler au lecteur intelligent les applications nombreuses que suggèrent naturellement les théories exposées dans le présent ouvrage entièrement rédigé avant la guerre; ces théories et leurs applications proposées alors nous montrent qu'elle aurait pu et dû être l'évolution normale et régulière si les causes perturbatrices de celle-ci ne l'avaient encore une fois emporté; dans la pathologie, les cas me semble confirmer pleinement les lois de la sociologie normale; peut-être même que la cruelle expérience faite mettra fin à nos hésitations sur la voie à adopter.

G. De Greef.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE.

DEUXIEME PARTIE.